This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

390

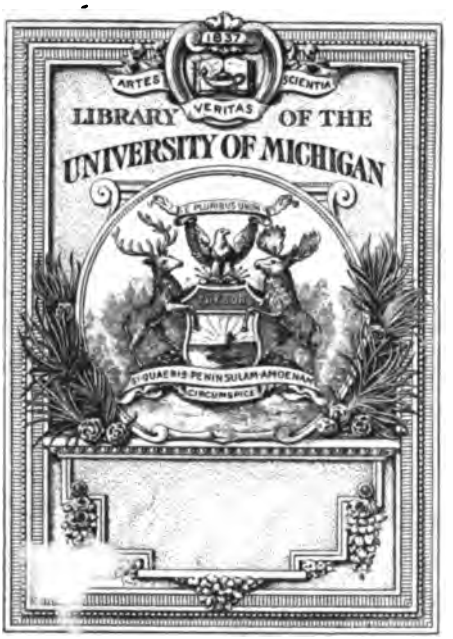
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

II
I
R6

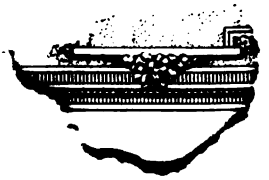

REVUE

HISTORIQUE

ÉTUDES ALGÉRIENNES

LA COURSE, L'ESCLAVAGE ET LA RÉDEMPTION

A ALGER.

TROISIÈME PARTIE : LA RÉDEMPTION.

I.

Dans les deux premières parties de cette Étude, nous avons vu comment on tombait entre les mains des Algériens, et dans quelles conditions on y subissait l'esclavage; il nous reste maintenant à dire comment la captivité se terminait pour ceux qui avaient le bonheur d'être appelés à revoir leur patrie.

Celui que sa mauvaise fortune avait conduit dans les bagnes d'Alger et qui n'avait pas pu se racheter lui-même, n'avait plus à espérer de reconquérir sa liberté que par les trois moyens suivants : la fuite, l'intervention des Rédemptoristes, ou quelque heureux accident de guerre qui le ravissait de vive force à la tyrannie de ses oppresseurs. Nous allons examiner successivement chacune de ces trois solutions.

Tant que les Espagnols furent en possession de Bougie, c'est-à-dire pendant la première moitié du XVIe siècle, la fuite par terre fut possible, quoique loin d'être exempte de dangers. La distance n'était pas très considérable; on n'avait à braver que sept jours de marche en pays ennemi; les communications étaient fréquentes, à ce que nous apprend Haëdo[1], qui nous dit qu'il était même

1. *Dialogo de los Martyres*, d. c. (Martyre de Portundo).

permis aux soldats de la garnison espagnole d'envoyer des présents de vivres à leurs camarades captifs, pour les aider à célébrer les réjouissances de Noël. Il pouvait donc être relativement facile de séduire par l'appât d'une bonne récompense un Kabyle qui servait de guide aux fuyards, et qui, grâce à sa connaissance des lieux et aux intelligences qu'il savait se ménager, pouvait les amener à bon port[1]. Mais, à partir du moment où Salah-Reïs eut repris Bougie à l'Espagne et où Oran devint le point le plus rapproché où il se trouvât des troupes chrétiennes, la fuite par terre devint, pour ainsi dire, matériellement impossible. Elle fut néanmoins tentée par quelques désespérés qui périrent misérablement en route, ou tombèrent, parmi les indigènes, dans un esclavage pire encore que celui auquel ils avaient cherché à échapper. Sans guide, sans vivres, ignorant le chemin et forcés de suivre le bord de la mer, n'osant marcher que la nuit, arrêtés par les précipices, les rivières débordées et la crainte des bêtes féroces, comment arriver au bout d'une aussi longue route ?

La plupart de ces infortunés revenaient donc d'eux-mêmes tendre leur tête au joug et leurs épaules à la bastonnade qui punissait toute tentative d'évasion.

De retour à Alger, ils racontaient à leurs compagnons effrayés les dangers de la route et les horreurs des nuits où, en proie aux hallucinations de la fatigue et de la faim, ils avaient dû chercher un refuge incertain sur quelque tronc d'arbre ou sur quelque pointe de rocher, au milieu des mugissements de la tempête et des hurlements des fauves.

Ce fut sans doute à la suite de récits de ce genre que naquit une sorte de crainte superstitieuse dont nous trouvons des traces dans les récits de tous ceux qui ont traité la question de l'esclavage en Orient. Les captifs ne tardèrent pas à être convaincus que certains marabouts avaient le pouvoir de les ensorceler pour s'opposer à leur fuite. Le Hongrois Barthélemy Georgey[2], qui fut pendant treize ans captif des Turcs, écrivait à l'empereur Charles-Quint, dans le Mémoire intitulé : *Les misères et les tribulations que les Chrétiens tributaires et esclaves tenus*

1. Dans *Les Illustres Captifs*, d. c., le P. Dan raconte la fuite de Diego de Zamora, qui, ayant été pris par Barberousse, se sauva à Bougie, n'ayant d'autre arme que son rosaire, qui le conduisit sain et sauf à travers les lions et les soldats (liv. III, chap. xv).

2. Le P. Dan en parle dans ses *Illustres Captifs*, liv. III, chap. xix.

par les Turcs souffrent et sont contraints d'endurer : « Il « lui semble (au captif évadé) qu'il soit assailli de lyons et de « dragons et que la mer et les rivières redondent contre lui, où « aucunes fois que tout est obscur par grandes ténèbres ; et, par « tels enchantements, souvent est contraint de retourner vers « son maître. » Le Père Dan nous apprend comment opère un de ces enchanteurs[1] : « Il trace, dit-il, certains caractères « sur un papier, enlassés du nom de l'esclave fugitif et de celui « de son patron et en fait un charme qu'il attache à la porte de « son logis. Voilà cependant que le pauvre fugitif se sent saisi « tout à coup d'une douleur violente qui lui perce la plante des « pieds de mille aiguillons, et l'empêche de passer outre ; néan- « moins la crainte qu'il a que l'on ne lui courre après lui fait « reprendre du courage et faire un effort de marcher, malgré la « rigueur du mal qui le presse ; mais enfin ce charme se trouve « plus fort que lui et le contraint de céder à la nécessité. Il s'ar- « rête donc, et la douleur s'arrête aussi ; mais, comme il veut « aller plus avant, son mal recommence et le travaille plus que « jamais. Alors, voulant éprouver si, rebroussant chemin, il sen- « tira les mêmes douleurs ; chose étrange, voilà qu'elles cessent « aussitôt. Tellement qu'il s'en retourne sans peine et ne semble « pas marcher, mais voler. Par où, ayant reconnu que son « patron avait eu recours aux charmes, et se trouvant bien en « peine s'il devait demeurer ou s'en retourner, il aperçut en même « temps certains hommes de cheval qu'on envoyait après lui « pour le prendre, comme en effet ils le prirent et le ramenèrent, « et il fut quitte de cette fuite pour deux cents coups de bâton[2]. » Ces histoires singulières et ces craintes puériles eurent au moins un bon résultat, en éloignant de plus en plus les malheureux prisonniers de tentatives qui n'avaient pas la moindre chance de succès.

La fuite par mer offrait beaucoup plus d'avantages et de facilité ; les îles Baléares ne sont pas bien éloignées d'Alger, et, dans des circonstances très favorables, une bonne balancelle pouvait faire le trajet en vingt-quatre heures environ. Les captifs, qui étaient presque tous gens de mer et pratiques de la Méditerranée,

1. *Histoire de Barbarie*, page 416 et suiv.

2. Tout ce passage est la reproduction d'un épisode de la captivité de Jean Le Voisin, raconté par le P. Dan au chap. XXI du livre II des *Illustres Captifs*.

n'ignoraient pas ce détail; aussi ce fut la voie la plus généralement suivie. Les audacieux marins de Mayorque se prêtèrent activement à ces tentatives de fuite et en firent une véritable industrie[1]. Il y eut des entrepreneurs d'évasions qui frétèrent des bâtiments légers affectés presque uniquement à cet usage. La plupart du temps, ils avaient été captifs eux-mêmes, et leur parfaite connaissance des lieux ne leur servait pas médiocrement dans ces aventureuses entreprises. Il fallait être bon marin, adroit et brave; si l'on était pris, on était brûlé vif. Haëdo nous a conservé le souvenir de quelques-uns des plus hardis de ces libérateurs d'esclaves et nous vante en particulier les exploits de l'un d'eux, Juan Canete, dont le nom était devenu la terreur d'Alger; car, tout en accomplissant son œuvre de délivrance, il ne dédaignait pas les représailles et enlevait tout ce qui se trouvait à sa portée.

Mérimée[2] a raconté en détail les nombreuses tentatives d'évasion de Cervantes, dont l'indomptable génie et l'infatigable ardeur ne furent mis en défaut que par l'inertie ou la trahison de ceux pour lesquels il exposa si souvent sa noble existence.

On procédait toujours de la même manière; un groupe de captifs décidés à la fuite réunissait la somme nécessaire pour fréter le bâtiment et en décider l'équipage à affronter les risques terribles qu'il avait à courir; puis on arrêtait le jour et l'heure; on choisissait une nuit sans lune et l'on convenait d'un signal et d'un mot d'ordre. Lorsque le moment était venu, le navire sauveteur, qui, pendant tout le jour, avait abattu sa mâture et était resté assez éloigné des côtes pour ne pas être aperçu, s'approchait avec précaution du lieu désigné. Cependant, les captifs, qui avaient eu soin de se faire employer à la culture des jardins situés en dehors de la ville, s'étaient silencieusement embusqués le long du rivage et attendaient impatiemment l'heure du départ. Enfin, une barque arrivait sans bruit, portée par ses avirons graissés et garnis d'étoupes; le mot d'ordre était échangé, l'embarquement se faisait, silencieux et rapide, et l'on reprenait immédiatement le large. Mais, combien de périls! on était à la merci d'un bateau de pêche, de l'insomnie d'un riverain, de

1. Voir le *Dialogo de los Martyres* d'Haëdo. (Vies de Juan Canete et de Cervantes.)

2. V. la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1877.

l'aboiement d'un chien de garde. Aussitôt retentissait le cri : les Chrétiens ! les Chrétiens ! les postes des portes prenaient bientôt l'alerte et donnaient l'alarme ; les galères de garde, toujours armées et prêtes, sortaient en toute hâte de la darse, et tout espoir d'évasion était perdu. Heureux le bâtiment aventuré, si, s'apercevant à temps du danger qui le menaçait, et favorisé par un bon vent, il pouvait échapper à toute vitesse au sort fatal qui l'attendait s'il se laissait prendre ! Heureux encore les esclaves qui, se voyant déçus dans leurs projets, pouvaient obscurément regagner leurs cases et remettre à des moments plus heureux l'espoir de briser leurs fers !

Cette ressource elle-même ne tarda pas à être enlevée aux esclaves ; l'accroissement du nombre des navires de course rendit la navigation tellement périlleuse aux Mayorcains, qu'ils durent y renoncer. En même temps, les abords de la côte devinrent de plus en plus difficiles ; car les environs d'Alger se couvrirent bientôt de forts et de batteries dont le canon tenait les navires au large et dont les vigies inspectaient soigneusement les moindres criques du rivage. Depuis le cap Matifou jusqu'à Torre-Chica, il fut presque impossible à une barque de s'approcher impunément, et les captifs n'eurent plus à compter que sur eux-mêmes. L'amour de la liberté et l'initiative individuelle engendrèrent parfois des prodiges. Il y eut des évasions d'une hardiesse fabuleuse et d'un bonheur inouï. Au mois d'octobre 1632[1], on vit arriver à Civita-Vecchia un vaisseau dont l'équipage se composait de deux hommes seulement, et dont la cargaison fut estimée deux cent mille écus. C'était une prise algérienne que ces deux heureux aventuriers étaient parvenus à détourner avant qu'elle n'eût été déchargée, conquérant ainsi du même coup la fortune et la liberté. Au mois de juillet 1634[2], un matelot français, nommé Jean de Bayonne, arriva tout seul à Marseille, conduisant un vaisseau dont il s'était emparé sur la côte d'Alger. Le 9 novembre 1645[3], un vaisseau algérien de 36 canons entra dans le port de Gênes, monté par vingt-quatre esclaves fugitifs, qui avaient profité de l'ivresse de l'équipage pour s'emparer du navire et mettre aux fers les vingt-cinq Turcs qui se trouvaient

1. *Gazette de France*, 1632, p. 487.
2. *Gazette de France*, 1634, p. 288.
3. *Id.*, 1645, p. 1131 et 1177.

à bord. Ils en firent présent à la République de Gênes, qui offrit en échange à chacun d'eux une chaîne d'or de la valeur de cinquante écus. Tous les faits que nous venons de citer sont racontés par la *Gazette de France*. Vers la même époque, cinq Anglais parvinrent à s'enfuir sur un bateau de toile à voiles qu'ils avaient fabriqué eux-mêmes, et eurent le bonheur de gagner Mayorque après une traversée de six jours. Au mois d'août 1665[1], le vaisseau le *Saint-Louis*, de la flotte du duc de Beaufort, recueillit en mer, à quelques lieues d'Alger, un petit esquif, sans voiles ni gouvernail, monté par onze esclaves chrétiens; la charpente de ce frêle appareil était uniquement composée de roseaux, et recouverte tant bien que mal de toile cirée. On connaît des milliers de tentatives de ce genre; bien d'autres restent et resteront ignorées, ensevelies dans le même oubli que les victimes. L'horreur de la captivité, le souvenir de la patrie et de la famille poussaient quelques-uns de ces misérables à des entreprises presque insensées, dans lesquelles on ne pouvait raisonnablement voir aucune chance de réussite. C'est ainsi que plusieurs d'entre eux, embarqués à bord des galères, attendaient le moment où le Reïs relâchait dans un des petits îlots de la Méditerranée pour y faire du bois et de l'eau, et se sauvaient dans l'intérieur de l'île, où ils se dérobaient aux regards dans les maquis ou dans quelque caverne. Après des recherches inutiles, le navire repartait sans eux et les laissait là, seuls, dénués de vivres et condamnés à périr de la plus terrible des morts, s'il ne survenait pas juste à point une embarcation chrétienne pour les recueillir. Et lors même qu'elle arrivait à temps, leur salut n'était pas assuré pour cela; car il y avait des gens assez inhumains pour se refuser de prendre à leur bord une bouche inutile; en tout cas, celui qui était sauvé par les pêcheurs calabrais ou espagnols était considéré par eux comme une épave et dépouillé du peu qu'il possédait; c'est un trait de mœurs atroce qui jette une lumière sinistre sur la barbarie de ces populations[2]; cela est presque incroyable et nous est pourtant attesté par des témoins dignes de foi. Il se conçoit aisément qu'une entreprise aussi dangereuse que celle d'une évasion de ce genre ait été bien rarement tentée, et seulement par ceux qui se trouvaient réduits par le désespoir à employer les moyens les plus aventureux.

1. *Gazette de France*, 1665, p. 945.
2. Il y a plusieurs exemples de ce fait dans le *Dialogo de los Martyres*.

Un autre mode de fuite, plus commode et moins périlleux, s'offrait quelquefois aux esclaves, mais à de longs intervalles seulement, et par un hasard dont il fallait savoir profiter à l'instant même où il se présentait. Le moment propice était celui de l'arrivée d'un vaisseau de guerre européen dans le port d'Alger. Dans les premiers temps de la Régence, les capitaines des vaisseaux marchands consentaient quelquefois à cacher à leur bord des esclaves fugitifs[1]; mais ceux qui se laissèrent prendre furent si terriblement punis, que les autres n'osèrent plus affronter des chances semblables. Ajoutons que la surveillance la plus stricte était exercée : que le navire devait remettre son gouvernail et une partie de ses agrès au gardien du port lors de son arrivée, et ne les recouvrait au moment de son départ qu'après avoir subi la visite la plus méticuleuse. Il fallut donc renoncer à cette voie. Mais, lorsqu'une escadre de guerre arrivait dans le port ou même dans la rade d'Alger, lorsque les malheureux captifs voyaient flotter le pavillon de leur patrie ou celui d'un pays ami, l'espoir renaissait dans tous les cœurs; chacun faisait ses préparatifs; ceux qui savaient nager se jetaient à la mer; d'autres s'amarraient sur des bouts de planches et pagayaient avec les mains, cherchant à gagner l'asile inviolable. De leur côté, les Algériens faisaient bonne garde[2], la Marine et le môle se couvraient de sentinelles, et des barques croisaient incessamment pour courir sur tout objet suspect. Malgré toutes ces précautions, presque jamais un vaisseau de guerre ne partait sans ramener avec lui quelques-uns de ceux qui avaient tenté l'aventure. Ces *fuites à bord*[3] furent une des plus grandes causes de tracas et d'avanies pour les Consuls européens, et l'on peut dire d'une manière générale que, presque toutes les fois qu'un de ces agents fut maltraité ou emprisonné, ce fut à la suite de faits de ce genre. Les Pachas

1. Voir *des Lettres de captifs*, aux archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, art. 507.

2. Ils finirent par prendre l'habitude de tenir leurs esclaves à la chaîne, toutes les fois qu'un navire de guerre européen stationna à portée d'Alger.

3. Voir dans les archives de la Chambre de commerce de Marseille les lettres suivantes :

9 mai 1675, du P. Le Vacher, consul.
7 mai 1680, du même.
17 août 1709, du consul Clairambault.
12 août 1717, du consul A. Durand.
24 octobre 1731, du consul Delane, etc.

et les Deys ne parvinrent jamais à comprendre que des vaisseaux d'une nation amie ou qui se présentaient pour conclure un traité prêtassent leur appui à un acte aussi criminel que l'était à leurs yeux une évasion d'esclaves. Ils considéraient l'asile donné comme un véritable recel, et ne cessaient de demander qu'on leur rendît les captifs. De leur côté, les capitaines des navires de guerre se seraient regardés comme déshonorés s'ils avaient cédé à de semblables exigences, et il n'y avait pas, dans tous leurs équipages, un matelot qui ne partageât ce sentiment. Les réclamations restaient donc inutiles, et les menaces des envoyés de la Régence étaient accueillies avec un mépris qu'on ne se donnait même pas la peine de cacher. Alors une révolte éclatait dans la ville; les propriétaires des captifs qui s'étaient enfuis se portaient tumultueusement au palais des Pachas ou des Deys, en criant: Charallah! Justice de Dieu! La foule s'ameutait; les Consuls et les résidents européens étaient injuriés, maltraités, menacés de mort et traînés devant le Divan. Les gouverneurs de la Régence, qui savaient que la moindre sédition pouvait leur coûter la tête, cherchaient à apaiser la populace, et le moyen le plus efficace était l'incarcération du Consul de la nation incriminée. L'incident se terminait généralement de la manière suivante : au bout d'un certain temps, le Consul, aidé par les principaux négociants, offrait au Dey, en échange de sa liberté, une certaine somme, dont une partie était employée à fermer la bouche aux propriétaires d'esclaves, tandis que l'autre était partagée entre les *Puissances*. L'apaisement se faisait, et la tranquillité durait jusqu'à l'arrivée d'un nouveau vaisseau de guerre, moment où les mêmes scènes recommençaient. On peut affirmer que tous les Consuls d'Alger, sans exception, furent inquiétés à ce sujet; aussi protestent-ils unanimement dans leurs lettres[1] contre l'envoi des escadres. Ils supplient qu'on ordonne aux vaisseaux du Roi de se tenir éloignés du port, et demandent avec instance qu'on ne les fasse apparaître que le plus rarement possible, et même jamais, si faire se peut. Les Deys font la même demande et la renouvellent à chaque instant, sachant fort bien que leur existence court à chaque fois un fort grand péril[2]. Ils repré-

1. V. les lettres déjà citées, p. 7, n. 3.

2. V. en particulier la lettre d'Ismaïl-Pacha à Louis XIV, en date du 20 septembre 1673, reproduite in-extenso dans *Les Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. I, p. 261 et suiv.

sentent que l'arrivée de ces navires est un accroissement de peines pour les captifs, qui, au lieu de vaguer librement par la ville, sont chargés de chaînes et rigoureusement enfermés par leurs maîtres aussitôt que l'on signale le pavillon de guerre; que les désordres qui résultent des *fuites à bord* mettent en danger la vie de tous les Européens, et que l'on s'en prend ensuite à eux des sévices qu'ils ne sont pas les maîtres d'empêcher. Ces plaintes ne restèrent pas stériles, et des ordres furent donnés aux bâtiments royaux, leur enjoignant de mouiller dans la rade toutes les fois que le temps le leur permettrait. Cette mesure rendit les évasions très dangereuses, et les tentatives devinrent de plus en plus rares. En même temps, la rigueur de la répression s'était accrue, et, tandis qu'autrefois l'esclave repris en était quitte pour l'enchaînement et quelques coups de bâton, il ne devint pas rare de le voir punir par des mutilations, et par la mort même, lorsque la fuite avait été accompagnée de violences commises sur la personne des gardiens. Peu à peu, il fallut renoncer à l'espoir de briser soi-même ses fers, et tout attendre de l'intervention de compatriotes ou de celle des Ordres religieux qui s'occupaient spécialement du rachat des esclaves.

II.

Le plus célèbre et le plus ancien de ces Ordres fut celui de la *Sainte-Trinité et Rédemption des captifs*, dont les membres reçurent les diverses appellations de Trinitaires, Rédemptoristes et Mathurins; ce dernier nom leur vint d'une des chapelles de leur couvent de Paris, qui était placée sous l'invocation de saint Mathurin. Leur fondation remonte à la fin du XIIe siècle. Ce fut en 1192 qu'un gentilhomme provençal, Jean de Matha, conçut la première idée de consacrer sa vie et ses biens au soulagement des misères dont il avait sans doute entendu souvent la narration dans son pays natal. Il s'associa pour cette œuvre de bienfaisance avec un autre religieux nommé Félix, qui vivait dans la retraite à Gandelu en Brie, et tous deux se mirent à prêcher pour conquérir des adhérents à leur sainte cause. Leurs efforts ne restèrent point stériles; dès l'année 1198, le pape Innocent III autorisait la fondation de l'Ordre sous le nom qu'il a conservé depuis, et ils avaient déjà récolté suffisamment d'aumônes pour pouvoir envoyer l'année suivante au Maroc deux d'entre eux, qui y

rachetèrent cent quatre-vingt-six esclaves. Ce voyage couronné de succès fut le début de la longue suite de missions qui s'est continuée pendant plus de six cents ans, et a mis un terme aux souffrances de tant de malheureux. Gonzales d'Avila nous apprend qu'en 1634 l'Ordre avait déjà opéré trois cent soixante-trois rédemptions et racheté trente-sept mille sept cent vingt captifs[1]. Il est vrai que le Père Dan, qui écrivait à peu près à la même époque, se plaint amèrement de ce que le zèle des fidèles se soit bien refroidi, et nous dit que les aumônes recueillies n'étaient plus suffisantes pour subvenir à des besoins qui augmentaient de jour en jour. Les causes de cette décroissance des revenus étaient multiples ; la Réforme avait tout d'abord porté un coup fatal à l'institution, en lui enlevant de riches provinces de quête, ainsi que les biens domaniaux et les rentes dont elle avait été généreusement dotée par les princes catholiques d'Angleterre, d'Écosse et d'Allemagne. En France même, les guerres de religion, les haines et les discordes qu'elles engendrèrent, les troubles qui en furent la suite, tarirent bien des sources qui remplissaient autrefois les caisses de rachat. La longue durée des guerres civiles avait livré une grande partie du pays à la misère et à la famine, et l'immense majorité de la population aurait eu plutôt besoin d'être secourue qu'elle ne se trouvait à même de faire l'aumône. Les Rédemptoristes luttèrent avec un zèle infatigable contre toutes ces difficultés. Sans cesse en route, parcourant, le bâton du pèlerin à la main, les villes et les campagnes, s'arrêtant dans les plus humbles bourgades, ils s'efforçaient de réveiller dans toutes les âmes le sentiment de la commisération et de la solidarité chrétienne. Ils disaient ce qu'ils avaient vu et ce que souvent ils avaient éprouvé par eux-mêmes; ils racontaient les longues souffrances de l'esclavage, les journées de travail subies sous un soleil de feu et sous le bâton des gardiens, les nuits où l'on grelotte sans vêtements sur quelques brins de roseaux, et le manque de nourriture, et la soif, et la nostalgie, et le désespoir. Ils faisaient passer devant les yeux des assistants les figures des misérables soumis à la torture de la chiourme : « Hâves, exténués, complètement hébétés par l'excès de fatigue,

1. V. l'*Histoire de Barbarie*, d. c. (p. 483-485), et le *Tableau historique et chronologique de toutes les rédemptions qui ont été faites par MM. les chanoines réguliers de la T.-S. Trinité* (Paris, 1785, in-4°).

« livides, et plus semblables à des cadavres qu'à des hommes « vivants[1]. » Ils dépeignaient encore les cruautés et les supplices, et les malades laissés sans remèdes et sans secours, et les moribonds sans assistance et sans consolations. Ils montraient les femmes et les enfants contraints par les mauvais traitements à renier leur foi, subissant un sort odieux, et arrachaient des larmes aux yeux de toutes les mères. En même temps, ils distribuaient gratuitement ou vendaient à des prix très modiques les Relations des dernières rédemptions qui avaient été faites par leurs soins. C'est ainsi que lentement, mais continuellement, ils amassaient les sommes considérables qui leur étaient nécessaires pour mener à bien l'œuvre qu'ils avaient entreprise. Dirons-nous que leurs récits et leurs écrits furent toujours complètement exempts d'exagération, et que le tableau qu'ils faisaient des misères de l'esclavage fut toujours l'image exacte de la réalité? Nous ne serions pas d'accord à ce sujet avec des témoins dignes de foi[2]. Sans parler de nouveau des mémoires laissés par des captifs, qui nous font eux-mêmes voir la situation générale sous un jour moins sombre, nous pouvons écouter avec fruit quelques voyageurs et quelques agents consulaires. M. Laugier de Tassy, commissaire de la marine, qui avait longtemps vécu en Barbarie, et qui nous a laissé, sous le titre : *Histoire du Royaume d'Alger*, un ouvrage fort estimé, écrivait en 1724 : « Les esclaves ne sont « pas, à beaucoup près, aussi malheureux comme on le débite « dans les relations fabuleuses faites par des moines, ou par des « gens qui ont été esclaves, lesquels ont leurs raisons d'en impo- « ser au public[3]. » Le célèbre voyageur Peyssonel nous dit de son côté[4] : « Les lecteurs sont peut-être persuadés que les Turcs « d'Alger sont des gens sans foi, sans loi, dénués de bon sens, « inhumains, barbares, cruels, sans politesse. Les histoires que « les religieux ont données de l'esclavage d'Alger et qu'ils auront « lues auront rempli leur esprit de préjugés. Le zèle de ces bons

1. Haëdo, d. c., *Dialogo de la Captividad.*

2. V. Peyssonel, d. c., p. 384 et suiv. — V. encore le Sr de La Croix, qui avait passé une grande partie de sa vie en Orient, dans le service de la chancellerie : « Il faut demeurer d'accord que l'esclavage turc est le moins rude de « tous, et qu'il vaudrait bien mieux tomber entre les mains du moindre Beig « de galère que du Vice-Roi de Naples, etc. » (*Mémoires*, Paris, 1624, 2 v. in-12, t. I, p. 167.)

3. *Histoire du royaume d'Alger*, d. c., p. 329.

4. *Loc. cit.*

« religieux est louable; il leur convient d'attribuer beaucoup « d'inhumanité aux Turcs pour exciter la compassion et les « aumônes des fidèles; mais il semble que la vérité doit toujours « paraître partout et qu'on doit exposer le bien comme le mal « sans dire l'un et taire l'autre. » D'après ces témoignages, corroborés par bien d'autres que le cadre étroit de cette étude nous force de négliger, il paraît bien évident que les Pères Trinitaires, dans le feu de leur zèle charitable, ont souvent représenté sous des couleurs trop noires les souffrances de leurs clients. Mais qui oserait songer à leur en faire un crime?

Ce n'est guère par des raisonnements philosophiques qu'on peut avoir raison de l'indifférence des foules, et tous ceux qui ont eu l'occasion de s'adresser à elles pour en obtenir un sacrifice savent combien il est nécessaire de frapper fort plutôt que de frapper juste. Or, il y avait des besoins pressants, et ils étaient immenses. Les documents que nous avons sous les yeux nous permettent d'affirmer que la moyenne des rachats fut, pour la seule ville d'Alger, d'une centaine de mille francs par an[1], sans compter les secours donnés à ceux des captifs que l'insuffisance des moyens forçait à laisser dans les fers. Et Alger n'était qu'un seul des points où s'exerçait la courageuse charité des disciples de Jean de Matha. Il y avait encore les ports du Maroc, Tunis, Tripoli, l'Égypte, Smyrne, Constantinople, la Perse, le monde entier! Partout où l'esclavage existait, et pendant trop longtemps il a régné presque partout, on voyait arriver le Rédemptoriste, prêt à tous les sacrifices. Le dévouement et l'abnégation de ces hommes furent admirables. Ils marchèrent sans hésitation et sans faiblesse dans la voie qu'ils s'étaient tracée, jonchant le chemin de leurs morts, augmentant chaque jour le glorieux martyrologe de leur ordre. Ils vivaient sans cesse au milieu des dangers. Il y avait les périls des longs voyages, les navigations dans des mers infestées de pirates, la mauvaise foi de l'ennemi, le caprice des souverains barbares, les guerres, les famines et les pestes[2]. Ils

1. Voir le *Tableau historique des rédemptions*, d. c. — Il est à remarquer que ce document ne mentionne que le rachat des Trinitaires, et qu'il faut ajouter ceux de la Mercy et des Lazaristes.

2. Lorsque les Lazaristes s'installèrent à Alger et à Tunis, les cinq premiers missionnaires furent frappés successivement de la peste en moins de deux ans et demi; quatre d'entre eux en moururent, les PP. Guerin, Lesage, Noël et Dieppe. Le P. J. Le Vacher survécut, mais demeura estropié par l'éléphantiasis.

traversaient tout cela tranquillement, et nous n'avons pas vu qu'un seul d'entre eux ait montré de faiblesse. L'article 4 de leurs vœux était à lui seul un engagement héroïque ; il leur enjoignait de se servir de tous les moyens en leur pouvoir pour délivrer un de leurs frères souffrant et de ne pas hésiter, s'il le fallait, à engager leur propre liberté en échange de celle du captif. Et cet article ne resta pas lettre morte, nous avons maints exemples historiques de son accomplissement. Depuis Guillaume de Préaux, un des premiers bienfaiteurs de l'Ordre[1], qui s'offrit à rester en gage pour Richard Cœur de Lion, il y eut une suite non interrompue de dévouements de ce genre. Le Père Dan nous rappelle les noms d'Ignace Tavares, Antoine de la Conception, François de Frocisal, Antoine de la Croix[2] et de bien d'autres encore. Beaucoup de ces héros de la charité moururent dans les fers, et il y en a plus d'un qui, racheté à son tour, ne voulut pas revenir dans sa patrie, et consacra le reste de sa vie à soigner et à consoler ceux au milieu desquels il avait volontairement pris place[3]. Une semblable conduite méritait une récompense, et elle obtint rapidement celle qui pouvait être la plus précieuse et la plus désirée, l'amour et le respect de tous. Il faut lire dans Cervantes les lignes attendries qu'il consacre à ses libérateurs pour se faire une idée de la reconnaissance que surent inspirer ces grandes âmes. Chez les gens de mer, plus exposés que tous autres à subir les rigueurs de l'esclavage, ce sentiment de vénération dut s'exalter plus que partout ailleurs, et nous retrouvons encore aujourd'hui des traces de ce sentiment dans leur langage familier. Le nom de *Mathurin*, qui était celui sous lequel ces religieux étaient le plus généralement connus parmi le peuple, est devenu de bonne heure pour les populations maritimes de la France une appellation affectueuse, qui sert de marque à une sorte de fraternité d'élection et rappelle d'une manière touchante les services rendus et les souffrances partagées.

Dès l'origine, les encouragements n'avaient pas fait défaut aux Trinitaires. Témoin de leurs premiers efforts, Philippe-Auguste fut aussi leur premier bienfaiteur, et ce fut grâce à ses libéralités qu'ils purent élever le couvent auquel Jean de Matha donna

1. V. le P. Dan, *Illustres Captifs*, d. c., liv. I, chap. XIV.
2. *Id.*, *id.*, liv. II, chap. XVII.
3. Entre autres, Lucien Hérault, qui mourut en 1645, et Pierre de la Conception, dont nous parlerons plus loin.

le nom de Cerfroy, en souvenir, dit la légende[1], du cerf miraculeux qui lui était apparu, portant dans ses ramures la croix de la Délivrance. Plus tard, les services nombreux que l'ordre rendit pendant les Croisades appelèrent sur lui les dons généreux des principaux chefs : Gautier de Châtillon, Geffroy de Châteaubriand, le maréchal Baudoin, le duc de Brabant leur offrirent de riches apanages ; Jean le Maingre, maréchal de Boucicaut, n'oublia pas la charité qu'ils avaient montrée pour lui et ses compagnons après la funeste bataille de Nicopolis. Saint Louis, qui avait été accompagné en terre sainte par le Père Nicole, général de l'Ordre, fut un des plus grands bienfaiteurs des Rédemptoristes ; il fonda leur couvent de Fontainebleau et ne les oublia pas à l'heure de sa mort. Son exemple fut suivi par la plupart des Rois de France et par d'autres souverains[2] ; en 1789, l'Ordre possédait deux cent cinquante maisons réparties en treize provinces, six en France, trois en Espagne, deux en Italie et deux en Portugal. Les revenus étaient centralisés par des trésoriers nommés à cet effet, et le Général ordonnait le départ d'une mission de rachat aussitôt que le Trésor avait réuni la somme nécessaire aux dépenses prévues.

Le deuxième ordre de Rédemption fut fondé en 1223 par Pierre de Nolasque, gentilhomme languedocien. Ce fut au commencement une association laïque, qui se plaça sous l'invocation de Notre-Dame-de-la-Mercy.

En 1232, Jacques d'Aragon lui donna son premier couvent à Barcelone et le pape Grégoire IX en approuva les statuts, qui étaient, à très peu de chose près, les mêmes que ceux des Trinitaires. Peu à peu, l'Ordre devint entièrement religieux, et la transformation était devenue complète en 1308, époque où le pape Clément V en modifia la règle. Les religieux de la Mercy tendirent au même but, employèrent les mêmes moyens, montrèrent le même zèle et la même charité que leurs frères de la Sainte-Trinité ; tout ce que nous avons dit des uns est applicable aux autres, et nous n'avons pas à nous répéter ici. Une noble émulation, faite de vertus et de courage, les poussa également à

1. Légende apocryphe, car le nom de *Cerfroid* est bien antérieur à Jean de Matha.

2. Pour tout ce qui précède, v. le P. Dan, *Histoire de Barbarie*, d. c., p. 466-498.

affronter les fatigues et les dangers avec une ardeur semblable, et les captifs n'eurent pas moins de raisons de bénir les uns que les autres. Si nous disons maintenant que cette rivalité dans le bien amena des différends et parfois même des querelles entre les deux Ordres, nous ne ferons que constater un fait qui, dans l'espèce, était presque inévitable. Il faut d'abord remarquer que la Mercy se recrutait presque exclusivement en Espagne et en Italie, tandis que la Trinité était surtout composée de Français; il résulta naturellement de cette différence de nationalité un défaut de sympathie tenant à la fois à la rareté des relations et aux guerres qui désunirent si longtemps les compatriotes de ces religieux. A cette première cause, vint s'en joindre une autre d'une importance tout à fait capitale; en 1608, Marie de Médicis accueillit à Paris les Pères de la Mercy et les établit dans la rue du Chaume, où elle leur fit don d'un couvent et d'une église. Peu de temps après leur installation, ils commencèrent à faire des quêtes pour subvenir aux frais de leurs missions. Les Trinitaires ne tardèrent pas à s'apercevoir que cette concurrence inattendue diminuait leurs revenus, en partageant les aumônes. Ils s'en montrèrent excessivement froissés, obéissant en cela à un sentiment facile à comprendre; il est dans la nature humaine de s'intéresser à son œuvre, et d'y apporter d'autant plus de passion qu'elle est plus belle et qu'on y a travaillé avec plus d'ardeur. Ils affichèrent donc la prétention d'empêcher les Pères de la Mercy de quêter dans les provinces du royaume de France, et firent valoir les édits royaux qui les avaient seuls autorisés; la lutte fut longue, et nous n'osons pas ajouter acharnée; mais ceux des lecteurs qui voudront s'édifier à ce sujet pourront juger de l'état d'animation dans lequel se trouvaient les esprits en lisant avec attention un très curieux ouvrage du Père Egreville[1], *la Vive Foy*. L'ordre de la Mercy resta victorieux; le 28 mars 1636, il reçut des lettres patentes l'autorisant à quêter pour les rédemptions; le 24 juillet de la même année, le Conseil privé du Roi, décidant sur l'opposition faite par les Pères de la Trinité, prit un arrêt confirmatif; le 5 août 1638, le même Conseil partagea les provinces de quête entre les deux Ordres, après avoir reconnu

1. Paris, 1645, in-8°. On y trouve le détail des querelles juridiques des deux Ordres, et il est facile d'y constater qu'à Alger même ils vivaient en assez mauvaise intelligence.

qu'il y avait quelques inconvénients à laisser en présence des compétitions rivales; enfin, et nonobstant une nouvelle opposition des Mathurins, le partage fut définitivement consacré en 1646. Cette décision engendra, ou, tout au moins, facilita quelques abus. Des mendiants étrangers se revêtirent de l'habit des Rédemptoristes, et parcoururent le pays, détournant à leur profit le produit des aumônes, et donnant le plus souvent un spectacle peu édifiant et peu propre à exciter la charité.

A ces deux premières causes de mésintelligence, il s'en ajouta une troisième qui ne fut pas la plus faible de toutes. Très souvent, lorsqu'on effectuait un grand rachat, les sommes qu'on avait apportées se trouvaient insuffisantes; ce fait était d'autant plus fréquent qu'on n'était pas libre de se limiter et qu'on avait la main forcée par les Pachas ou par les Puissances, qui tenaient à se débarrasser d'esclaves infirmes, malades, ou de peu de valeur, et qui déclaraient alors ne vouloir vendre qu'en bloc, ne donnant l'autorisation de départ qu'à cette condition. Dans ce cas-là, un ou plusieurs des Pères demeuraient en gage pour ce qui restait dû sur le prix total de la Rédemption, et leurs confrères s'empressaient, aussitôt après leur retour, de réunir l'argent indispensable pour les libérer. Mais cela n'était pas toujours facile et il se passait quelquefois de longues années avant que la rançon nécessaire eût pu être amassée. Or, s'il advenait que, pendant cet intervalle, d'autres religieux arrivassent à Alger, les Turcs s'emparaient immédiatement de ce qu'ils possédaient et de leurs personnes mêmes, pour assurer le paiement de la dette. Ils avaient beau vouloir s'en défendre en alléguant qu'ils n'appartenaient pas au même ordre et qu'ils n'avaient pris aucun engagement personnel, les Algériens s'obstinaient à les considérer comme solidaires. « Vous êtes tous des *papas*, leur était-il « répondu, et vous devez payer les uns pour les autres. » Ce fut ainsi que Lucien Hérault, de l'ordre de la Sainte-Trinité, fut incarcéré, lors de sa Rédemption de 1645, pour une somme de douze mille livres que les Pères de la Mercy devaient à Ali Bitchnin. Cette arrestation fut la cause de tous ses malheurs; après avoir épuisé les arguments et les réclamations, il dut céder aux menaces de mort qui lui étaient faites, et se vit forcé d'emprunter l'argent exigé au taux énorme de cinquante pour cent, et d'attendre au bagne le moment où il pourrait être délivré à son tour. Cette heure ne sonna jamais, et il mourut de misère et peut-

être de chagrin, le 22 décembre 1645, après avoir été l'objet d'indignes traitements[1]. Son Supérieur, le Père Denis Cassel, fit à ce sujet des plaintes qui furent écoutées, et M. Barreau, Consul à Alger, reçut en 1646 l'ordre de faire une enquête et de donner des instructions pour qu'un fait de cette nature ne pût plus se représenter. Mais ce qui doit arriver arrive, et les ordonnances n'ont jamais pu prévaloir contre la nécessité. En 1751[2], les Trinitaires, ayant promis au Dey Mohammed de lui faire rendre des Reïs captifs en Espagne, ne purent accomplir leurs engagements, le conseil royal s'étant formellement refusé à libérer des prisonniers de cette espèce. Après quelques mois d'attente, Mohammed, ne pouvant pas s'en prendre aux Mathurins, qui n'étaient plus à Alger, fit saisir et enfermer les Pères de la Mercy, auxquels il imposa une avance de 29,700 piastres (150,000 fr. environ). La cause fut portée devant le Roi d'Espagne, qui condamna les Trinitaires à rembourser cette amende ; quelque temps après, voyant que le sacrifice demandé était impossible à effectuer, il se décida à apaiser l'affaire en ordonnant la mise en liberté des Reïs réclamés.

Nous allons nous occuper maintenant des auxiliaires que rencontrèrent ces religieux et des moyens dont ils se servaient pour accomplir leur héroïque mission.

III.

Les ordres de Rédemption furent souvent aidés dans leur tâche par des religieux étrangers ou par des laïques, envoyés à diverses reprises par les souverains de l'Europe et par les papes pour opérer des rachats importants. Nous citerons entre autres l'Espagnol Diego de Torres, qui reçut une mission de ce genre du Roi de Portugal en 1545, et qui publia à son retour, sous le titre de *Relation de l'origine et succès des chériffs et de l'État des royaumes de Marroc, Fez et Tarudant,* un ouvrage justement apprécié[3]. En 1626, Louis XIII, ému par les plaintes des nombreux captifs français qui gémissaient dans les bagnes d'Alger, se décida à y envoyer Sanson Napollon, gentilhomme ordinaire de sa Chambre et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, qui, en 1623,

1. V. l'abbé Orse, d. c., p. 88 et suiv.
2. *Gazette de France,* 1751, p. 609.
3. Il a été traduit en français par Perrot d'Ablancourt, et se trouve à la suite de sa traduction de Marmol. (Paris, 1667, 3 vol. in-4°.)

avait déjà retiré soixante Français des galères de l'Archipel, et, quelque temps après, cent cinquante autres des bagnes de Tunis. Ce diplomate, qui a joué un grand rôle dans les relations de la France avec la Régence d'Alger, et dont le nom mériterait d'être plus connu, était chargé de renouveler les traités, et de se faire rendre les captifs. Le roi consacra à cette mission une somme de quinze mille livres, plus le produit de la vente de deux offices de correcteurs des comptes en la Cour des comptes de Provence et de ceux du trésorier et receveur du palais d'Aix ; il ordonna en outre que « les villes et communautés desquels ceux qui étaient esclaves « en Alger étaient natifs avanceraient et paieraient deux cents « livres pour chacun desdits esclaves. » La Cour des comptes protesta contre l'arrêt royal, disant que ses offices lui appartenaient, et l'affaire eût subi un retard qui eût sans doute tout empêché, si la ville de Marseille, désireuse de hâter la conclusion de la paix, n'eût avancé une somme de soixante douze mille livres. Les communes obéirent aux ordres du Roi; elles se montrèrent même généreuses. Toulon donna 2,300 livres pour sept captifs; la Ciotat, 2,100 pour le même nombre; Six-Fours, 1,100 pour trois; Cassis, 1,550 pour six; Cannes, 290 pour un; et Martigues 1,850 pour six. Sanson Napollon reçut ainsi 82,190 liv., avec lesquelles il racheta trois cents esclaves; mais les frais de cette rédemption et de la conclusion du traité dépassèrent de beaucoup les sommes perçues. La dépense totale fut de 272,435 livres! Il est curieux de citer quelques-uns des articles du mémoire adressé au Roi, sous le titre de : *Dépense faite en exécution du traité de Barbarie, voyage, rachat d'esclaves qui étaient dans les galères de France, frêt et nolissement de navires, entretenement de Capigis du Grand Seigneur, dons et présents, et rachat d'esclaves français, ainsi qu'il sera plus amplement spécifié ci-après.* Ce document donne une idée très exacte des frais accessoires qu'exigeaient une opération de ce genre :

« Plus, pour autre dépense faite audit Alger, au seigneur « Amouda, trésorier de la milice, la somme de onze mille piastres, « qui lui a été donnée pour être, disait-il, donnée aux soldats de « la dite milice pour les disposer à la dite paix, et pour exempter « les esclaves français du droit de sortie qu'ils devaient payer à « raison de quinze pour cent de leur rançon, laquelle somme « réduite en monnoie de France monte la somme de vingt et une « mil livres.

« Au Pacha d'Alger, la somme de quatre mille piastres de « gratification, pour apporter et donner son consentement et son « authorité pour le dit traité, la quelle somme réduite en monnoie « de France revient à la somme de neuf mil trois cent trente neuf « livres.

« A l'Aga, chef et général de la milice, la somme de deux « mille piastres, pour la faveur et assistance qu'il a apporté et son « consentement audit traité, laquelle somme réduite en monnoie « de France revient à la somme de quatre mil six cent soixante « cinq livres.

« A plusieurs chefs d'escadre du Divan, la somme de trois « mille piastres, pour être distribuée à leurs bandes, pour les « disposer audit traité, laquelle somme réduite en monnoie de « France revient à la somme de sept mille livres. »

Il faut ajouter à tout cela une dernière dépense de trois mille neuf cent soixante-neuf livres, qui furent employées en frais de table et de réception des principaux dignitaires. Il convient de dire que jamais argent ne fut mieux placé ; l'envoyé français était devenu excessivement populaire parmi les Reïs dont le pouvoir était prédominant à Alger à cette époque ; c'est pour eux et pour leur chef Ali Arabadji qu'il tenait table ouverte. Presque tous renégats, et peu soucieux des prescriptions du Coran, ils ne dédaignaient ni la bonne chère ni les vins de France, et Sanson profitait de ce goût pour s'avancer dans leur amitié et pour se faire appuyer par eux dans toutes les demandes qu'il faisait au Pacha et au Divan. Cette intimité devint tellement étroite qu'elle excita la défiance et les soupçons du Vice-Consul Blanchard, faible cervelle, incapable de comprendre la finesse et la sagacité de Napollon. De la familiarité amicale dans laquelle ce dernier vivait avec la Taïffe, il tira la conclusion qu'il s'était fait Musulman, et ne craignit pas l'écrire à Marseille[1], où le peuple indigné voulut mettre le feu à la maison de l'ambassadeur et insulta sa famille. Au même moment, celui-ci obtenait (chose rare !) la restitution de trois bâtiments marchands avec leurs cargaisons et leurs équipages, la mise en liberté de nouveaux captifs et la réédification du bastion de France, à laquelle les Algériens s'étaient obstinément refusés jusque-là. Il en prit le commandement et y assura la tranquillité, ne répon-

1. V. les lettres de Blanchard (Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, art. 463) et celles de Sanson Napollon (id., AA, art. 462).

dant aux mauvais procédés de ses compatriotes qu'en les sauvant, par de fréquents envois de blé, de la famine qui désolait alors le Midi. La fin de ce bon serviteur de son pays fut tragique et mystérieuse; il fut assassiné par les Génois en 1633, au moment où il abordait dans son canot l'île de Tabarque [1]. Après sa mort, quelques rachats furent opérés par les Consuls alors en exercice; mais l'anarchie qui régna à cette époque à Alger rendit leur intervention presque inutile, jusqu'au moment où la charge eut été achetée par saint Vincent de Paul, et occupée par les Lazaristes. Il est impossible de traiter de la question de l'esclavage à Alger sans dire quelques mots de cet ordre, bien que, à proprement parler, ses membres aient plutôt rempli le rôle de missionnaires et d'hospitaliers que celui de rédempteurs.

Saint Vincent de Paul, qui avait été pris par les pirates en 1605, et vendu à Tunis, où il subit une servitude de deux ans, d'abord sous les lois d'un vieil alchimiste, et ensuite sous celles du neveu de son premier maître, qui l'emmena dans l'intérieur du pays, de crainte d'être forcé de le rendre à Mr de Brèves [2], avait ainsi expérimenté par lui-même toutes les douleurs et toutes les horreurs de la captivité. Il ne les oublia jamais, et ce souvenir l'engagea sans doute à briguer la charge d'aumônier général des galères, qu'il obtint en 1619, grâce à la protection d'Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, général des galères, aux fils duquel il avait servi de gouverneur dès l'année 1613. Dans ce nouveau poste, il put compléter ses connaissances sur l'organisation des puissances barbaresques, et s'affermir dans les idées qu'il nourrissait déjà depuis longtemps et qu'il s'efforça pendant sa vie entière de faire partager à tous ceux qui l'entouraient. Il pensait avec raison qu'il était inutile de chercher à employer les voies de douceur, et que les traités consentis par les Turcs d'Afrique resteraient toujours inobservés. Il conseillait donc de purger d'abord la Méditerranée de la piraterie par quelques années de croisières vigoureuses et non interrompues; une fois ce résultat obtenu, on eût fortement occupé Alger et Tunis; les corsaires, privés de leurs places d'armes, et resserrés entre Malte, Tunis, Alger et Oran, n'auraient plus trouvé de refuge qu'au Maroc, et

1. *Gazette de France*, 1633, p. 235.

2. Lors de la mission que remplit Savary de Brèves par ordre de Henri IV, à Constantinople, Smyrne, Alexandrie, Tunis et Alger. (Voir *Les Voyages de Mr de Brèves*, d. c.)

ne pouvaient pas subsister longtemps dans des conditions semblables. Tel était le plan qu'avait conçu ce grand homme de bien pour délivrer l'Europe chrétienne du fléau qui la désolait. Il se livra à la propagande la plus active, et rencontra de puissants protecteurs, à la tête desquels il faut citer Anne d'Autriche, le cardinal de Richelieu et la duchesse d'Aiguillon[1]. Il eut bientôt la consolation de voir que ses idées avaient prévalu ; en 1620, l'amiral de Gondi fit une première croisière, dans laquelle les pirates subirent des pertes importantes ; en 1636, le comte d'Harcourt et l'archevêque de Bordeaux, monseigneur de Sourdis, commencèrent une campagne qui fut continuée l'année d'après par l'amiral de Manti, et pendant presque tous les étés suivants, jusqu'en 1666, par des marins tels que le duc de Brézé, le marquis de Martel, Gabaret, d'Amfreville, le commandeur Pol et bien d'autres. L'insuccès du duc de Beaufort et la fin malheureuse de l'expédition de Djijelli mirent un terme à cette entreprise, qui eût, sans nul doute, été continuée, si la France eût eu un point de débarquement et de ravitaillement assuré, ainsi que cela fût arrivé si l'opération eût été mieux conduite[2]. Au moment où notre pavillon reçut cet échec, le premier instigateur de ce grand projet était mort depuis quatre ans déjà et n'eut pas la douleur d'assister à la ruine de ses espérances, sur la réussite desquelles il avait si bien compté qu'il avait déjà installé à Tunis et à Alger des membres de l'Ordre dont il était le fondateur. En 1646, il avait obtenu du Roi la permission de faire l'acquisition du consulat d'Alger pour le compte de la Congrégation de la mission, et avait acheté cette charge à son possesseur Balthazar de Vias par l'intermédiaire du père Lambert aux Cousteaux[3]. Il avait désigné pour l'occuper M. Barreau, membre laïque de la Congrégation[4], homme excellent et plein de charité, mais que ses vertus mêmes amenèrent à s'engager imprudemment dans des embarras d'argent desquels il ne put pas se retirer. Or, le vieil usage de la contrainte par corps dans toute son étendue a toujours été la doctrine préférée des

1. Pour tout ce qui précède, voir la *Vie de saint Vincent de Paul*, par Louis Abelly, évêque de Rodez ; réimprimée à Paris, 1839, 2 vol. in-8°.

2. V. le rapport adressé à Louis XIV par M. de Castellan. (*Recueil historique, etc.* Cologne, 1666, in-16.)

3. L'achat est autorisé par acte royal du 5 juillet 1646.

4. V. *Les Mémoires de la Congrégation de la Mission.* (Paris, 1864, 2 vol. in-8° (*sur Alger*), t. I, p. 141 et suiv.)

Turcs; le Consul fut donc incarcéré et bâtonné; il fallut que la Congrégation payât ses dettes, et il fut remplacé par le frère Dubourdieu, qui céda son poste au P. J. le Vacher, celui-là même qui devait être attaché à la bouche du canon par représailles du bombardement de Duquesne[1], et qui fut le dernier Consul Lazariste d'Alger. Mais la mission[2] y continua son rôle de dévouement et d'abnégation. Nous allons voir maintenant comment s'effectuaient les rachats d'esclaves.

IV.

Lorsqu'un des ordres religieux qui s'occupaient de la Rédemption avait réuni une somme assez importante pour justifier les frais d'une mission, deux ou trois membres de l'Ordre étaient délégués par le général, qui les dirigeait vers les lieux où l'urgence des secours se faisait plus particulièrement sentir. Par l'intermédiaire des Consuls, ils demandaient au souverain du pays un sauf-conduit pour leurs personnes et pour l'argent dont ils étaient pourvus. Ce passeport n'était presque jamais refusé et assurait à ses porteurs une protection effective, sauf dans les cas de rébellion de la populace. Car l'intérêt des corsaires voulait que les Rédemptoristes ne fussent pas inquiétés, et qu'ils fussent engagés à revenir à époques rapprochées, pour les débarrasser à prix d'or de l'excédent de leurs captifs. C'est pour cette raison qu'il leur avait été permis d'instituer dans les bagnes eux-mêmes des hôpitaux et des chapelles, et qu'il leur avait été concédé un terrain pour y établir un cimetière destiné à l'inhumation de ceux qui mouraient pendant leur captivité. Ce cimetière était situé en dehors et à droite de la porte Bab-el-Oued; la mer le recouvre aujourd'hui. Il y eut cinq hôpitaux, desservis par des religieux et possédant chacun leur chapelle[3]. Le premier fut fondé en 1551 par le P. Sébas-

1. V. Mémoires de la congrégation, d. c. Les PP. Montmasson, Bossu et Duchesne exercèrent plus tard le consulat d'Alger, mais seulement par intérim.

2. Au moment de sa mort, saint Vincent de Paul avait racheté plus de douze cents esclaves, fondé un petit hôpital à Alger (l'argent nécessaire avait été donné par la duchesse d'Aiguillon), et institué une sorte de service postal entre les esclaves et leurs familles. (V. Abelly, d. c., t. I, p. 406, 407.)

3. V., pour tout ce qui concerne les hôpitaux et les chapelles, l'*Histoire de Barbarie*, du P. Dan, d. c., p. 508 et suiv.; l'*Histoire du royaume d'Alger*, de Laugier de Tassy, d. c., p. 289, et le tome VIII de la *Revue africaine*, p. 230 et suiv.

tien Duport, qui avait dirigé une Rédemption en 1546[1]. Il fut édifié derrière l'ancien bagne des Colourlis, auquel les Turcs donnaient les noms de Tabernat-et-Temmakin[2] (Taverne des bottiers); la chapelle était placée sous l'invocation de sainte Catherine. Le second, dit de la Très Sainte-Trinité, fut fondé, en 1612, par le P. Bernard de Monroy dans le Tabernat-el-Beylik[3] (bagne de l'État). Le troisième, dit de Saint-Roch, fut l'œuvre des esclaves d'Ali Bitchnin, dans le bagne duquel il se trouvait; il fut agrandi et restauré par Pierre de la Conception[4], qui en fonda deux autres en 1662 dans le bagne du Pacha (Jenina), ainsi qu'une très bonne pharmacie. Il y avait encore quelques lits au Consulat de France; ce petit hospice était desservi par les Lazaristes et alimenté par la rente d'une donation de la duchesse d'Aiguillon. Les Turcs voyaient ces établissements d'un bon œil et ne souffraient pas que leur personnel fût molesté; les cérémonies religieuses s'accomplissaient sans opposition, mais à huis-clos. On devait cependant compter avec la cupidité des gardiens, qui exigeaient un tribut d'une aspre (environ un centime) de chaque esclave qui voulait assister à la messe. Du reste, les hôpitaux étaient déchargés de tous droits en ce qui concernait les besoins et les aliments des malades[5]. Les navires chrétiens qui entraient dans le port d'Alger étaient tenus de verser à leur profit une somme proportionnelle à la valeur de leur cargaison, et nulle vente de vin ne pouvait se faire sans qu'il en fût prélevé une mesure pour les malades. Cette coutume devint un droit en 1694, par suite d'un décret du Dey Chaban[6]. On retrouve dans ces mesures de protection la tactique ordinaire du Turc, ménager de son esclave, qui lui représentait un capital. Malgré tout, ces lieux d'asile étaient loin d'être luxueux, et l'on ne peut pas mieux se

1. M. Berbrugger a avancé que cette rédemption était la première qui fut faite à Alger : c'est une erreur, comme nous le verrons plus loin.

2. Nous y avons installé depuis la Direction des mines.

3. Remplacé par la maison Catala, rue Bab-Azoun.

4. Ce religieux était d'une famille riche, qui s'empressa d'envoyer la somme qu'on demandait pour sa rançon. Il s'en servit, non pour se racheter, mais pour soulager les maux de ses compagnons de misère. En 1667, il pénétra dans la grande mosquée, monta en chaire, et voulut y prêcher le christianisme. Il fut arraché de là par la populace, qui le traîna hors de la porte Bab-el-Oued, où il fut brûlé vif.

5. V. Laugier de Tassy, loc. cit.

6. V. la *Revue algérienne*, loc. cit.

rendre compte de leur état qu'en lisant ces quelques lignes, extraites d'une lettre adressée par le P. B. de Monroy au P. Provincial de Castille, en date du 20 juin 1612[1] : « En ce petit « hôpital nous avons huit lits, à sçavoir quatre de chaque costé, « tous scellez dans la muraille, à la hauteur d'un pied et demy. « Les paroys sont nattées de jong ; les matelas de feuillage et de « jong encore ; les couvertures et les mantes de pareille étoffe et « le reste de la garniture est fait de pauvres haillons qu'apportent « avec eux les malades ; à sçavoir de vieilles jupes de drap et de « serge, toutes rapiécées, et de quelques calçons.

« Au milieu de cet hôpital nous avons dressé un autel, avec des « images et des croix de nostre Ordre, rouges et bleuës. Quand il « y vient quelque malade, la première chose dont l'on a soing, « c'est du salut de son âme, en le faisant confesser et communier. « Après cela, l'on travaille à la santé de son corps, à quoy l'on « employe, en lieu de médecin, un chirurgien rachepté, natif de « Larnaxos, lequel a pour cet effet, sur des tablettes qui sont au « chevet de son lit, toutes les drogues et tous les ustanciles néces- « saires. Pour hospitalier, nous avons un autre chrestien rap- « cheté, natif de Madrid, et fils de dame Catherine de Miranda, « qui servent tous deux les pauvres esclaves malades avec beau- « coup de zèle et de charité.

« Quant à nous, souvent nous les allons visiter et les consoler, « donnant ordre de tout nostre possible, et selon que le lieu où « nous sommes le peut permettre, qu'ils n'ayent aucune nécessité.

« Là sont venus et viennent souvent des Turcs et des Maures, « quelques-uns desquels, bien que barbares et infidèles, ne laissent « pas de donner l'aumosne, et s'en retournent bien étonnez. Car « ce leur est une merveille bien étrange de voir que les esclaves « chrestiens ayent un tel établissement dans leur ville d'Alger, et « qu'entr'eux il n'y ait rien de pareil pour leurs malades. »

C'était, on le voit, très peu de chose que ces secours, et, néanmoins, le bien qu'ils faisaient était immense. Les malheureux qui peuplaient les bagnes sentaient qu'ils n'étaient pas complètement abandonnés ; ils trouvaient là quelque répit à leur longue misère, un repos momentané, une nourriture qui relevait leurs forces, de bons conseils, et la facilité de correspondre avec leurs parents et leurs amis ; bref, tout ce qui pouvait les soustraire au désespoir,

1. V. l'*Histoire de Barbarie*, d. c., p. 508, 509.

plus meurtrier pour eux que les souffrances physiques. En temps de peste, les hospitaliers ne pouvaient pas suffire à la besogne avec ces faibles moyens ; il sera facile de le croire en apprenant que la peste de 1740 enleva environ 300 personnes par jour pendant plus de trois mois, et que les bagnes furent, comme de coutume, plus particulièrement éprouvés. Elle reparut en 1741, et dura six mois. Du reste, on peut dire qu'elle était devenue endémique à Alger et à Tunis. Pour ne nous occuper que de la fin du XVIIIe siècle, nous la voyons éclater avec violence aux époques précitées, puis en 1752, 1753, 1756, 1774, 1786, 1787, 1789, et les trois années suivantes. Quatre vicaires apostoliques et une grande quantité de missionnaires y succombèrent en soignant et en consolant les malades. Leur zèle n'en fut pas diminué, et l'on pourrait presque dire qu'ils étaient tous du sentiment de celui qui considérait le fléau comme un événement quasi désirable, en ce qu'il poussait les libertins au repentir, et qui écrivait à saint Vincent de Paul : « Nous avons en ce pays une grande moisson, qui est encore « accrue à l'occasion de la peste[1]. »

Lorsque le vaisseau qui portait les Rédemptoristes et la Limosne[2] entrait dans la rade d'Alger, il arborait la bannière de rachat. A ce signal, deux embarcations venaient l'attendre à l'entrée du port. L'une d'elles portait le Consul, le vicaire apostolique et quelques personnes de distinction ; l'autre, l'Oukil du Dey, qui venait viser les sauf-conduits et s'assurer de l'importance de la somme et de la quantité de marchandises apportées pour les rançons ; car tout ce qui était destiné à cet usage payait un droit d'entrée spécial ; l'argent des particuliers devait acquitter un impôt de dix pour cent qui se réduisait à cinq pour la Limosne ; le Pacha Hossein avait même abaissé cette retenue à trois pour cent. Cela fait, apparaissait le gardien du port, auquel on devait remettre le gouvernail et les voiles du navire, de crainte que les esclaves ne s'en servissent pour s'évader ; ces agrès étaient renfermés dans les magasins situés dans la tour du Fanal. De là, on se rendait à la Jenina, pour présenter au Dey les hommages qui lui étaient dus, acquitter l'impôt entre ses mains, et lui offrir

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, d'Abelly, d. c., p. 396.

2. On donnait le nom de *Limosne* (de l'italien *Limosna*) à l'argent et aux dons en nature destinés à secourir les captifs. Le sens s'était peu à peu élargi et avait fini par comprendre le personnel même de la Rédemption.

quelques cadeaux, qui valaient aux nouveaux arrivés un accueil gracieux et des promesses de protection. On assignait un logement aux membres de la mission; quelques Chaoux étaient délégués pour veiller à leur sécurité pendant tout le temps de leur séjour; le Drogman qui leur était donné était le plus souvent celui du Consul de France.

A peine sortis du palais, les Pères se voyaient assaillis par une multitude d'esclaves; car le bruit de leur arrivée s'était répandu avec la rapidité de la foudre, et chacun voulait être le premier à se présenter à eux et à faire valoir ses droits. Nul ne manquait à cette assemblée; au besoin leurs maîtres les eussent contraints à y aller, et s'y rendaient eux-mêmes, entourant les Rédemptoristes, les harcelant de leurs demandes, parlant tous à la fois, faisant des offres de bon marché et des promesses d'accommodement facile. Pendant ce temps, les captifs baisaient leurs mains et le bas de leurs robes, et leur demandaient la bénédiction. Chacun exposait lamentablement ses misères; les vieillards faisaient valoir leur âge et les longues souffrances endurées; les infirmes remontraient qu'ils ne coûteraient presque rien; les jeunes gens parlaient des tentatives de corruption exercées sur eux; les autres racontaient le désespoir de leurs familles et la misère dans laquelle elles vivaient depuis qu'elles étaient privées de leur chef; quelques-uns montraient des lettres de recommandation; tous enfin, sans exception, promettaient qu'aussitôt libres, leur premier soin serait de restituer à l'Ordre les sommes déboursées. Cette promesse était bien rarement tenue. Les Pères, étourdis par ce tumulte, s'efforçaient de ne décourager personne et prenaient les noms de tous les solliciteurs, en y joignant les notes fournies par leurs consuls, par les hospitaliers et les résidents de la nation. Mais, dès le début, ils constataient avec une profonde affliction qu'ils ne pourraient pas suffire à la centième partie des demandes qui leur étaient faites. Une nouvelle déception les attendait, au moment où ils étaient enfin parvenus à regagner leur demeure. Ils y trouvaient, tranquillement installés chez eux, les grands personnages qui eussent dédaigné d'aller offrir publiquement des esclaves à racheter; c'est ainsi qu'il leur fallait entendre successivement l'Oukil du Dey, parlant au nom de son maître, l'Agha de la milice, les principaux du Divan; chacun d'eux avait amené avec lui quelques captifs et les remettait entre les mains des Pères, en les taxant à son gré. Il n'y avait pas autre chose à faire qu'à

payer; sans cela, le reste de l'opération fût devenu impossible[1]. Elle se divisait en deux parties principales : le rachat de ceux dont la rançon avait été versée dans les caisses de l'Ordre, ou, tout au moins, dûment garantie[2]; ce qui restait d'argent était ensuite employé à rendre la liberté à ceux dont le sort paraissait le plus digne d'intérêt. Toutefois, on en réservait toujours une partie, qui était distribuée en aumônes dans les bagnes pour adoucir l'amertume des regrets de ceux qu'on était forcé d'abandonner. C'était le rachat de la première catégorie de ces esclaves qui prenait le plus de temps à la mission ; en premier lieu, leurs maîtres, pressentant une bonne affaire, redoublaient d'exigences, et quelquefois même maltraitaient le captif, pour qu'il devînt plus pressant auprès de ses protecteurs ; c'était alors une négociation sans fin, malgré les efforts de certains courtiers employés par les Pères et rétribués au prorata des économies qu'ils les aidaient à faire. Quelquefois, ils étaient absents, partis en course, sur les bancs de la chiourme, et il fallait attendre leur retour. Or, tout retard était redoutable ; il pouvait éclater une de ces émeutes si fréquentes à Alger ou une rupture avec la France, et le succès de l'œuvre se trouvait alors bien compromis.

Le prix des esclaves de petite condition variait suivant les époques et l'abondance de la marchandise ; un vieux dicton algérien affirmait qu'après la défaite de Charles V, en 1541, *on pouvait échanger un chrétien contre un oignon ;* en 1644, la mission les paya de 120 livres à 300[3]; en 1681, les Hollandais ne purent racheter qu'à condition de tout prendre en bloc et durent dépasser le prix de cent écus par tête[4]. Mais les personnes de distinction n'avaient pas de prix fixe. Tout dépendait de l'importance qu'on semblait attacher à leur délivrance. En 1657, il fallut débourser 30,000 livres pour trois Jacobins[5] et en 1670 60,000 livres pour le gouverneur des Canaries[6].

1. Tous ces détails ont été pris dans les *Relations* des Rédemptoristes, qui se suivent à intervalles rapprochés de 1612 à 1785, et s'accordent parfaitement sur les points principaux.

2. A cet effet, quand une Rédemption devait partir, elle le faisait annoncer d'avance, pour que les parents des esclaves pussent réunir les fonds nécessaires. Voir un avis de ce genre dans la *Gazette de France*, 1633, p. 111.

3. *Gazette de France*, 1644, p. 448.

4. *Id.*, 1681, p. 428, et 1683, p. 82 et 93.

5. *Id.*, 1657, p. 213.

6. *Id.*, 1670, p. 93.

Lorsque les rachats étaient terminés, chaque esclave ayant, au moment du paiement, obtenu un certificat ou *teskeret*, il fallait obtenir du Dey la permission de partir, et on était forcé de l'acheter par de nouveaux présents. Souvent, au moment de l'embarquement, on était arrêté par de nouvelles exigences; les Puissances avaient acquis à bon compte quelques infirmes, dont elles exigeaient le rachat immédiat. Il fallait alors que les Pères empruntassent à gros intérêts[1] la somme nécessaire, ou qu'un d'eux engageât sa propre personne. Enfin, le passeport était signé et le jour de départ arrivé. Dès le matin, le Consul conduisait chez le Dey tous les partants : les rédimés étaient examinés, comptés un à un, et c'était à ce moment que les Rédemptoristes devaient payer les droits de sortie. Ils étaient énormes, et rien ne peut mieux donner une idée de l'avarice turque que le tableau suivant. Il fallait donner :

Au Pacha (ou au Dey) 10 *0/0* du rachat total, plus 15 piastres, dites *Caftan du Pacha*.

Aux Khodjas, 20 livres.

Au Chaouch, 3 livres 12 sols.

Au service du sceau, 4 livres 16 sols.

Au Drogman, 24 sols.

A l'Agha, 20 livres.

Pour l'entretien de la Casbah, 40 livres 16 sols.

Pour celui des Mosquées, 7 livres 4 sols.

Pour celui du môle, 3 livres 12 sols.

A l'Amiral, 1 *0/0* du rachat total, plus 7 piastres comme capitaine du port.

Au fermier du port, 2 livres 8 sols.

A l'Odabachi, visiteur du navire, 2 livres 8 sols.

Au gardien du port, 2 livres 8 sols.

Au Drogman de la nation, 2 livres 8 sols.

Au gardien du dernier bagne occupé, 2 livres 8 sols.

Au Khodja des Teskeret, 3 livres 12 sols.

Cela fait, la petite troupe se dirigeait vers le port, soigneusement escortée, pour que personne ne s'introduisît dans ses rangs. C'était peut-être le moment le plus pénible pour les missionnaires, qui avaient à endurer à la fois les injures de la populace et les

1. D'Aranda dut emprunter l'argent qui lui était nécessaire à 25 pour cent. (V. *Relation*, d. c., p. 46.)

plaintes de ceux qu'ils étaient forcés de laisser dans les fers. Enfin, on arrivait : le navire était visité avec soin par des agents chargés de s'assurer qu'aucun fugitif ne s'y était caché, ce qui eût entraîné la confiscation du tout; il y avait encore là une source d'avanies, et il fallait apaiser à prix d'or le zèle de ces enquêteurs.

A l'arrivée à Marseille, on devait, le plus souvent, endurer le supplice de la quarantaine; car il était rare que la traversée s'accomplît sans qu'il y eût des décès à bord; or, Alger était toujours soupçonné d'être en état de peste, et la Provence avait été si souvent et si cruellement éprouvée par le fléau que le service de la santé s'y montrait fort exigeant. De là, on s'acheminait à pied vers Paris, traversant toute la France, s'arrêtant dans les moindres bourgades pour y faire des processions et des quêtes au profit de l'œuvre de délivrance. La vue de ces misérables, décharnés, hâves, couverts de leurs haillons de captivité, attendrissait les cœurs et déliait les bourses mieux que n'eussent pu le faire les exhortations les plus entraînantes. Les Pères ne négligeaient rien pour donner de l'apparat à ces cérémonies, et l'on peut citer comme exemple du genre la procession faite à Paris après le retour de la Rédemption de 1634 et décrite par le P. Dan[1] :

« Deux archers de la ville, ayans des hoquetons et des hale-
« bardes, et deux bedeaux avec eux, marchoient à la teste de la
« procession. Quatre-vingts confrères de Nostre-Dame-de-Bonne-
« Délivrance les suivoient pieds nus, deux à deux et revestus de
« leurs aubes. Ils avoient châcun une couronne de laurier sur la
« teste, et en la main un gros cierge de cire blanche, où, dans
« une ovale qu'on y avoit attachée, se voyoit peinte une croix
« rouge et bleuë, entre deux branches de palmes. Les religieux
« marchoient après, separez en deux chœurs, et suivis d'un assez
« bon nombre d'archers de la ville, en mesme équipage que les
« premiers.

« A cette dévote trouppe en fut jointe une autre de quarante
« jeunes enfans, qu'on faisoit attendre devant l'église des reli-
« gieuses de Sainte-Marie. Ils avoient de petits roquets de fine
« toille, avec une branche de laurier en main et une guirlande
« sur la teste. Près d'eux estoit un corps de musique, composé de
« plusieurs excellents chantres de Nostre-Dame et de la Sainte-
« Chapelle. Comme ils eurent pris leurs ordres tous ensemble, ils

1. *Histoire de Barbarie*, d. c., p. 64-66.

« furent droit à la porte Saint-Anthoine pour nous y recevoir et « les captifs racheptez. Cependant il n'est pas à croire combien « se trouva grande la foule du peuple, qui accourut pesle-mesle « de toutes parts pour voir cette procession, qui depuis la porte « Saint-Anthoine jusques à l'église des pères Mathurins se fit voir « avecque l'ordre suivant :

« I. Les exempts de la ville marchoient les premiers, suivis de « quatre archers et deux trompettes.

« II. Un archer, portant un grand guidon de camelot blanc où « estoit peinte une croix rouge et bleuë, avecque les armes de « Nostre Saint Père le Pape et celles du Roy.

« III. Deux autres trompettes ayant, comme les premiers, des « banderolles de camelot blanc, avec une grande croix rouge et « bleuë, bordée de frangettes rouges, blanches et bleuës, et les « cordons de mesme, selon l'ordinaire des guidons et des ban- « nières de l'Ordre.

« IV. Deux bedeaux, qui devançoient la croix, après laquelle « alloient deux à deux les confrères de Nostre-Dame-de-Bonne- « Délivrance, habillez comme j'ay dit cy-dessus, et suivis du pre- « mier chœur des religieux.

« V. Les quarante jeunes enfans dont nous venons de parler. « L'un d'eux portoit un guidon de taffetas blanc, où estoient « peincts à genoux deux anges, tenans une croix rouge et bleuë, « avec ces mots pour devise : Redemptionem misit Dominus populo « suo; et à ses costez il y en avoit deux autres, tenant le grand « cordon du mesme guidon, auprès duquel estoient aussi deux « archers.

« VI. Le corps des musiciens, suivy du dernier chœur des « religieux.

« VII. Les quarante et deux captifs racheptez ; le premier des- « quels, accompagné de deux frères convers de nostre Ordre, qui « avoient aydé à les conduire de Marseille à Paris, portoit une « bannière de damas blanc, où estoit peint d'un costé un ange « revestu de l'habit de l'Ordre, tenant avec les bras croisez les « chaisnes de deux esclaves, qui estoient à ses genoux, et de « l'autre des religieux qui les racheptoient d'entre les mains des « Turcs.

« VIII. Un autre captif au milieu de tous, qui se faisoit remar- « quer par un guidon qu'il soustenoit, où estoient dépeintes les « armes de l'Ordre, qui sont une croix rouge et bleuë, ourrelée de

« huit fleurs de lys, en champ d'azur, et tymbrée d'une couronne « Royale.

« IX. Les révérends Pères députez pour la Rédemption des « captifs et leurs associez, suivis de plusieurs archers. »

Peyssonel et Laugier de Tassy les accusent d'outrer la mise en scène. « Il y en a (des captifs) qui ont la barbe jusqu'à la cein- « ture et qui ont un air affreux. Les religieux ont soin de les « empêcher de la couper, parce que, étant arrivés en Espagne, on « y fait une procession solennelle, où les esclaves sont conduits de « deux en deux, avec leur *barnus* ou cape à la Mauresque, avec « leurs barbes et chargés de chaînes qu'ils n'ont jamais portées. « Ces figures mauresques, ces barbes et ces chaînes attirent la « compassion du public, qui fait de grandes libéralités et jette des « pièces d'or et d'argent dans des bassins qui sont portés par des « gens de distinction, etc.[1]. »

Quoi qu'il en soit, les services rendus n'en existaient pas moins, et le bien n'était pas toujours aussi aisé à accomplir qu'on pourrait se l'imaginer. Il ne manquait pas de familles qui, après avoir pris la douce habitude de gérer à leur profit le bien des captifs, n'avaient aucun désir de les voir de retour. Nous en citerons quelques exemples. En 1644, le P. Lucien Hérault, qui venait d'Alger, présenta une procuration de la dame Renée de Sauzay, née Jourdart, de Nantes, qui autorisait les Pères à prélever sur ses biens la somme nécessaire à payer sa propre rançon, celle de son frère, de son mari, et de sa servante Jeanne Fouché. La famille se refusa à reconnaître l'acte comme valable, et l'Ordre dut recourir au Parlement, qui décida, à la vérité, en faveur des Trinitaires, mais avec tellement de lenteurs que le rachat dut être opéré avant que le jugement n'eût été rendu[2]. En 1690, le jeune Broglie adressait aux échevins de la chambre de commerce de Marseille une lettre douloureuse, dans laquelle il se plaignait de son oncle, qui, disait-il, s'était emparé de ses biens depuis qu'il était aux mains des Algériens, et refusait d'en distraire la moindre partie pour le libérer[3].

Le plus ancien rachat qui fut fait à Alger semble dater de 1539; il fut effectué par les PP. Louis Scudère, d'Étampes; Jacques

1. Laugier de Tassy, d. c., p. 285.
2. V. l'abbé Orse, d'après les lettres de L. Hérault, d. c., p. 52.
3. Archives, d. c., AA, art. 507.

Vigneron, de Troyes; Robert Pranger et Alexandre, de Mortagne : 54 esclaves furent délivrés et ramenés à Arras[1].

Il nous reste maintenant à parler des rachats accomplis directement par les souverains de l'Europe. L'Angleterre en exécuta quelques-uns, entre autres en 1646[2] et en 1660[3]; nous n'en connaissons pas le détail. Les princes d'Italie, les rois de Suède et les États de Hollande en firent à diverses époques, mais de peu d'importance. En 1785, la France accomplit la rédemption de 306 captifs, moyennant une dépense de 189,350 piastres (639,052 livres 17 sous 6 deniers). La cour de Versailles ne se décida, après de longues hésitations, à cet acte, que dans des circonstances particulièrement dramatiques. La plus grande partie des rachetés étaient des soldats français déserteurs d'Oran, où ils avaient été prendre du service dans les troupes espagnoles. Presque tous ces malheureux avaient été embauchés par des recruteurs qui parcouraient le midi de la France et leur promettaient qu'ils seraient envoyés avec un grade supérieur au Mexique et au Pérou, dont ils leur vantaient le climat et les richesses. Ceux qui se laissaient prendre à cette grossière amorce étaient dirigés sur Barcelone, embarqués en secret, et se réveillaient quelques jours après à Oran, où la peste et la nostalgie faisaient parmi eux des ravages épouvantables. Car, sans tenir compte de leur espoir déçu, l'existence était atroce dans cette petite place, hors de laquelle on n'osait pas hasarder un pas[4]. Ils désertaient donc par grandes bandes, et ne tardaient pas à tomber entre les mains des Arabes; les moins malheureux étaient menés à Alger, dans le bagne du Beylik. Là, ils n'avaient aucun espoir d'être délivrés; car ils avaient perdu leur qualité de Français par la première désertion et celle de soldat du Roi d'Espagne par la seconde. Ils arrivèrent vite à un tel état de désespoir qu'ils ourdirent un com-

1. *Documents espagnols sur la Rédemption.* (Douai, 1594, in-8°.)
2. *Gazette de France*, 1646, p. 1171.
3. *Id.*, 1660, p. 370.
4. Le général Alava, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris, visitant Ceuta dans sa jeunesse, voulut monter sur le rempart de cette ville pour examiner la campagne; un vieil officier le retint, lui fit élever son chapeau au bout d'un fusil, et aussitôt un coup de fusil partit des broussailles extérieures. « Souvenez-vous qu'ici, dit l'officier, toutes les fois qu'un Castillan se montre, il se « trouve un Arabe pour l'ajuster. » (Castellane, *Souvenirs de la vie militaire en Afrique*, p. 267.) Ce qui se passait à Ceuta en ce moment se reproduisait dans toutes les places occupées par l'Espagne, depuis qu'elle avait adopté le déplorable système de l'*occupation restreinte*.

plot pour massacrer le Vicaire Apostolique, le Consul et les résidents français[1]. Le premier devint, en effet, leur victime, reçut trois coups de poignard et ne fut sauvé que par miracle. Ce fut cependant ce même P. Cosson qui, de retour à Paris, intercéda pour eux et finit par attendrir Louis XIV sur leur sort. Ce rachat fut le premier[2] et le dernier fait par l'État.

V.

Malgré le zèle qu'apportaient à leur mission les racheteurs d'esclaves, les résultats obtenus étaient presque insignifiants, si l'on tient compte des besoins à satisfaire. Quand nous consultons les documents fournis par les Ordres de Rédemption[3], nous constatons que la moyenne des captifs rachetés est d'environ 200 par année; encore ce chiffre ne peut-il s'appliquer qu'aux XVIe et XVIIe siècles. Bien autrement considérable fut le nombre de ceux qui furent ravis à leurs maîtres et rendus à la liberté de vive force. A ce point de vue, on peut affirmer que les chevaliers de Malte furent les plus grands des Rédemptoristes et que leur secours fut le plus efficace de tous. A leur suite viennent les amiraux génois et vénitiens, les Doria et les Grimaldi, les Capello, Morosini, Mocenigo, Foscolo; les Français de Valbelle, Gabaret, Pol, d'Amfreville et mille autres, qui, sans cesse parcourant les mers, font subir aux Barbaresques des pertes cruelles et arrachent au banc de la chiourme les forçats chrétiens. Peu de semaines se passaient sans que les Maltais ne s'emparassent d'un navire ou deux[4], et l'on peut apprécier la quantité de gens qu'ils arrachèrent à leurs fers en apprenant qu'ils faisaient plus de prisonniers musulmans qu'il ne leur en fallait pour le service de leurs fortifications et de leurs galères[5] et qu'ils en vendaient aux marines

1. « Puisqu'il n'y a rien à espérer, tuons, massacrons, exterminons! Nous « mourrons? Eh bien, nous ne souffrirons plus. Tel est leur langage de tous les jours, de tous les moments. » (Lettre du consul Langoisseur de la Vallée à M. le ministre de la marine, Alger, 20 novembre 1781.)

2. En effet, le rachat effectué par Sanson Napollon, duquel nous avons parlé plus haut, n'avait pas été traité au nom du Roi, mais des communautés de Marseille, Toulon, Martigues, Six-Fours, etc.

3. Voir le *Tableau des Rédemptions faites*, etc., d. c.

4. Si l'on compulse la collection de la *Gazette de France* et celle du *Mercure français*, on trouve presque à chaque page le récit d'une de ces prises.

5. V. une vente de 500 Turcs faite au grand duc de Toscane en 1634, et une

d'Italie, de France et d'Espagne. Or, on peut affirmer que, lorsqu'un navire d'Alger était capturé, le nombre des captifs délivrés égalait en général celui des corsaires pris[1]. Il est, du reste, facile de constater l'écart entre les deux modes de délivrance, en consultant le relevé des rédemptions opérées pendant les trois années consécutives 1634, 1635 et 1636, et en les comparant aux libérations dues à des coups de main heureux[2]. Dans ce laps de temps, les religieux rachetèrent 144 esclaves et les vaisseaux de guerre en délivrèrent plus de 1,600[3].

Dans le seul combat de la Velone[4], l'amiral Capello procura en quelques heures la liberté à 3,634 esclaves. En s'emparant de Salé, les Anglais en délivrèrent d'un seul coup 2,600[5] et s'en firent rendre un grand nombre les années suivantes. Mocenigo en recueillit plus de 500 après son combat naval de 1651[6] et tout autant au moins en 1659[7]. Morosini en ramena 600 en 1653[8] et 500 en 1655[9]. Ruyter 500[10] en 1656 et un millier dans les croi-

semblable l'année suivante. (*Gazette de France*, 1634, p. 581, et 1635, p. 125.) — V. encore la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 888, 940, etc.

1. Sur les galères, la proportion était des trois quarts, c'est-à-dire qu'il y avait trois cents rameurs chrétiens pour cent soldats turcs. Sur les vaisseaux à voiles, la proportion se renversait.

2. Nous avons pris ces trois années au hasard, et nous eussions pu avoir des résultats bien plus concluants si nous en avions eu besoin.

3. En 1634, les PP. de la Mercy ramènent 100 captifs (*Gazette*, p. 185); les Maltais en délivrent 350 (p. 256 et 374); les gardes-côtes du Brouage, 250 (p. 329); le chevalier Garnier, 50 (p. 515); les galères de Sicile, 50 (p. 569); les chevaliers de l'ordre de Saint-Étienne, 50 (p. id.).

En 1635, les Trinitaires ramènent 44 captifs (*Gazette*, p. 280); les Maltais en délivrent 100, et les chevaliers de Saint-Étienne, 200 (p. 446).

En 1636, les Maltais en délivrent 300 et la flotte française 250.

Tous ces chiffres sont des *minima*.

4. V. le *Mercure français*, t. XXII, p. 367, et la *Gazette de France*, 1638, p. 429, etc. — La flotte algérienne fut écrasée; elle se composait de 16 galères et 2 brigantins; tous les navires furent pris ou coulés à fond.

5. *Gazette de France*, 1637, p. 648, 714, 730. Ils prirent en outre 14 grands vaisseaux et brûlèrent beaucoup de galères et de galiotes.

6. *Id.*, 1651, p. 1057. Morosini coula à fond 6 grandes galères d'Alger et de Tunis, qui ne furent pas soutenues par les autres, dont le Capitan-Pacha voulait faire décapiter les Reïs.

7. *Id.*, 1657, p. 590; il brûla 10 vaisseaux d'Alger et nombre de barques; les Turcs perdirent plus de mille combattants.

8. *Id.*, 1650, p. 217.

9. *Id.*, 1655, p. 610. Le combat eut lieu près de Ténédos.

10. *Id.*, 1656, p. 31 et 55. Ruyter coula 14 vaisseaux d'Alger, en prit 4 et inspira aux Algériens une profonde terreur.

sières qui forcèrent Alger à respecter pendant quelques années le pavillon Hollandais. Qu'était-ce encore que cela, auprès de la bataille de Lépante[1] qui avait délivré plus de 12,000 rameurs chrétiens, et de la prise de Tunis par Charles V, qui y avait trouvé plus de dix mille captifs[2] !

Il résulte donc de ce qui précède que l'emploi de la force était la meilleure solution de l'esclavage, puisque les rédemptions étaient insuffisantes et les conventions impuissantes. A la vérité, chaque fois qu'on traitait après quelque succès obtenu, chaque nation exigeait la reddition de ses sujets ; mais l'exécution de cette clause se faisait avec beaucoup de mauvaise foi et avec des lenteurs justifiées par la répugnance qu'éprouvaient les particuliers à remettre aux mains du Beylik ce qu'ils considéraient comme leur bien personnel. Les souverains européens, ne comprenant pas que le Dey n'était aucunement le maître chez lui[3], faisaient retomber sur sa tête la responsabilité de ces retards, manifestaient des exigences impossibles à satisfaire[4], et ne lui laissaient d'alternative qu'entre une rupture et une insurrection qui lui eût coûté la vie[5]. Le choix du chef de la Régence ne devait pas être douteux, et, pour qu'un résultat quelconque pût être atteint, il fallait que la population eût été terrifiée par la dureté de la répression. Ce fut ainsi qu'après la croisière du duc de Beaufort et les bombardements de Duquesne et du maréchal d'Estrées, M. Trubert,

1. Quelques historiens ont porté le nombre des captifs délivrés à plus de 20,000; le fait est que les Turcs perdirent 130 galères de 15 à 20 bancs de rameurs, ce qui fait une moyenne de 300 rameurs par galère; mais beaucoup de bâtiments durent sombrer, corps et biens.

2. Une grande partie de ces captifs, six mille environ, ne contribuèrent pas médiocrement au succès de Charles V. Aussitôt que la brèche fut ouverte, ils s'insurgèrent, sous le commandement du brave Paul Siméon, l'un d'entre eux, et facilitèrent par leur révolte les opérations des assiégeants. Quelques années plus tard, Barberousse retrouva devant lui Paul Siméon, qui le contraignit à abandonner le siège de Nice. (V. les *Illustres Captifs*, d. c., liv. III, chap. XVI.)

3. V. les paroles que le Dey Hadj'-Mohammed-Treki adressa à Jean Foy-Vaillant en lui rendant la liberté : « *Je voudrais bien renvoyer tes compagnons, mais je ne suis pas le maître ici comme ton Roi l'est chez lui.* » (*Voyages de Spon*, d. c., t. II, p. 15.)

4. C'est ainsi qu'on demandait compte au Dey du pillage de navires échoués sur les côtes du Dahra et de la Kabylie, à des endroits où jamais un Turc n'avait osé mettre les pieds.

5. A rapprocher de la réponse que fit le Dey Chaban à M. Lemaire, consul français, qui lui réclamait une capture et voulait faire punir les délinquants : « *Je n'ai qu'une tête et je tiens à la conserver.* »

commissaire de la marine, le marquis de Martel et le chevalier de Tourville se firent rendre environ trois mille prisonniers[1]. En définitive, le système des croisières permanentes, si justement préconisé par saint Vincent de Paul, était le seul qui eût pu donner des résultats sérieux, et tout le monde était d'accord à ce sujet; mais le mauvais état de nos finances, les guerres avec l'Angleterre et la Hollande amenaient forcément des interruptions, et, dès lors, tout était perdu. Aussitôt délivrés de la crainte des escadres royales, les pirates couvraient la mer et compensaient rapidement leurs pertes par des prises qui leur étaient rendues d'autant plus faciles que nos bâtiments revenaient sans défiance, bondés de marchandises, des ports du Levant[2]. Tout cela amenait une grande émotion dans les villes commerçantes du Midi, et surtout à Marseille, qui était plus particulièrement éprouvée. Des doléances et des supplications étaient adressées au Roi; le sens général en était que, dans l'intérêt de la marine marchande, il serait bon d'adopter un *modus vivendi* avec les Algériens, dût-on l'acheter au prix de quelques compensations pécuniaires, que le commerce s'offrait à fournir. Ce système, longtemps repoussé pour des raisons de dignité, finit par prévaloir et fut inauguré par le Consul René Lemaire, en 1689, malgré l'opposition jalouse des Anglais et des Hollandais, qui eussent voulu s'emparer du trafic de la Méditerranée[3]. Depuis cette époque jusqu'en 1792, la France vécut donc avec Alger sous un régime assez singulier, n'ayant renoncé officiellement à aucun des droits que lui conféraient les traités, mais secrètement décidée à ne pas transformer les infractions en un *casus belli*. Il fallut que les Consuls, pour obtenir justice, s'ingéniassent à se rendre agréables de leur personne aux

1. V. la *Gazette de France*, 1667, p. 317 et 1138; *id.*, 1668, p. 813; *id.*, 1679, p. 287 et 321; *id.*, 1683, p. 373-384; *id.*, 1684, p. 457-468; *id.*, 1688, p. 518.

2. Pour ne citer qu'un exemple, nous rappellerons que, six semaines après la rupture du 18 octobre 1681, une lettre, datée du 29 novembre, nous apprend que les Algériens ont capturé, dans ce court espace de temps, vingt-neuf navires, trois cents esclaves, et fait subir au commerce des pertes estimées à 250,000 écus. (*Revue africaine*, 1882, p. 396.)

3. On lit dans la *Gazette de France*, Paris, 22 octobre 1687, p. 518 : « La « paix a été conclue le 25 septembre avec Alger, aux conditions imposées par « le Roy, malgré les intrigues des Anglois, qui ont, à ce sujet, distribué plus « de vingt mille piastres aux soldats. » Et, en janvier 1690 : « Le nouveau Dey « a confirmé le traité du 25 septembre, malgré les intrigues des consuls anglois « et hollandois, qui vouloient qu'Alger continuât la guerre contre nous; mais la « milice ne le veut pas. »

Deys et aux Puissances; cette obligation nécessita des dépenses, en amenant l'usage onéreux des *Donatives*, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. La lutte d'influence entre les nations se fit dès lors au moyen de ces présents, qui devinrent de plus en plus riches, et, par cela même, de plus en plus sollicités. A ce moment, il eût suffi d'un effort simultané des marines européennes pour se soustraire au joug et anéantir à jamais l'esclavage barbaresque; mais comment espérer cet accord, lorsque nous voyons la Hollande, après avoir été la première à provoquer une action commune, s'empresser d'écarter de la ligue future les villes anséatiques, de peur de créer des concurrents à son commerce[1]?

Nous avons vu précédemment qu'à partir du commencement du XVIIIe siècle, la course avait suivi une diminution progressive et tendait à disparaître; l'esclavage, au moins en ce qui concerne les Européens, suivit la même marche; et quand, à la suite des traités de 1815, la pacification de l'Europe permit à l'Angleterre et à la Hollande de venger les vieux griefs par l'expédition de lord Exmouth et de l'amiral Van Capellen, les vainqueurs ne trouvèrent à se faire restituer que 5 ou 600 captifs, dont la plupart avaient été pris à la suite de naufrages. Quand les Français conquirent la Régence en 1830, ils ne rendirent la liberté qu'à 400 prisonniers au plus[2]; les bagnes étaient déserts, et les rares Rédemptoristes restés à Alger ne trouvaient presque plus d'occasions d'exercer leur généreux dévouement.

H.-D. DE GRAMMONT.

1. On lit dans la *Gazette de France*, 1664, p. 226, lettre datée de La Haye, 28 février : « Nos États vont inviter quelques princes à se liguer contre les « corsaires de Barbarie, le projet est dressé; chacun de nos alliés entretiendra « pendant six ans douze navires; on ne pourra traiter que tous ensemble, etc. » Et plus loin, p. 350, La Haye, 3 avril : « Les résidents des villes anséatiques « avaient offert aux États 50,000 florins par an, pendant trois ans, pour que « les bâtiments de Hambourg fussent compris dans le traité avec la Barbarie; « le Collège de l'Amirauté d'Amsterdam a refusé, à cause qu'une telle protec- « tion augmenterait le commerce de ses marchands et diminuerait le nôtre. »

2. Je n'ai pas pu, en dépit de mes recherches, trouver de chiffres officiels; mais les témoins oculaires (Quatrebarbes, Barchou de Penhoël, Merle, etc.) ne parlent que des équipages du *Silène* et de l'*Astrée*, et d'environ cent cinquante captifs grecs, italiens et espagnols.

LA

MISSION DU PÈRE JOSEPH

A RATISBONNE

1630.

L'empereur Ferdinand II avait convoqué à Ratisbonne pour le 3 juin 1630 les électeurs du Saint-Empire. Rarement le collège électoral s'était réuni dans des circonstances aussi graves et pour prendre des résolutions aussi importantes. Ce qui devait sortir de cette assemblée, ce n'était rien moins que la consécration ou la condamnation des abus de pouvoir et des prétentions chimériques de l'empereur, le triomphe ou l'échec de la politique de famille, la réconciliation des intérêts et des croyances contre les ennemis de la maison d'Autriche ou pour la défense de la vieille constitution germanique. Ferdinand en attendait le couronnement de son ambition, les électeurs la satisfaction de leurs griefs. Le premier comptait en obtenir la survivance de la dignité impériale pour son fils et un concours armé contre les ennemis de sa maison, les seconds y voyaient un moyen de mettre un terme à l'arbitraire des cantonnements et des contributions militaires et de sauvegarder leur indépendance menacée. L'issue de l'assemblée n'importait pas moins, on le voit, à la France qu'à l'Allemagne, et Richelieu n'en avait pas attendu la convocation pour s'efforcer de faire naître chez les électeurs des dispositions contraires aux vues de l'empereur. C'était la tâche à laquelle, l'année précédente et au commencement de cette année, Charnacé, Marcheville, Masson avaient successivement travaillé, et Ceberet, notre résident à Vienne, puis l'évêque de Scithie, suffragant de l'évêque de Toul, avaient reçu mission d'agir dans le même sens sur les électeurs réunis à Ratisbonne. Mais, pour défendre les intérêts de la France dans des circonstances aussi graves, il fallait des agents

d'une capacité supérieure ; le cardinal choisit Brulart, prieur de Léon, notre ambassadeur en Suisse, et un capucin qui, tour à tour ministre dirigeant[1] et négociateur, quittant le conseil et le cabinet pour les missions diplomatiques, concourait souvent lui-même à l'exécution des plans politiques qu'il avait conçus : nous avons nommé le Père Joseph.

Le P. Joseph se sépara du cardinal à Grenoble le 2 juillet[2]. Le 9 il rejoignait Brulart à Soleure[3]. Au moment où il y arriva, il trouva les Suisses fort inquiets. Le bruit courait que les Impériaux, déjà maîtres des Grisons, avaient formé le dessein de s'emparer des passages entre la Suisse et l'Italie, et notamment d'Urseren et de Bellinzona. L'occupation de ces passages devait avoir pour conséquence d'intercepter les communications par terre entre la France et l'Italie. En nous fermant l'entrée de ce pays, les Impériaux auraient du même coup réduit les Suisses à la dépendance ou à une ruineuse défensive. Brulart avait signalé le danger aux trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald, dont dépendaient Urseren et Bellinzona, et les avait pressés de mettre les lieux menacés à l'abri d'une surprise. C'est ce qui avait été fait ; les trois cantons directement intéressés avaient requis l'assistance de celui de Lucerne, celui de Soleure avait spontanément offert la sienne et la diète de Bade[4] avait réglé la mesure dans laquelle chaque canton devait participer à la défense commune. Les trois premiers avaient en outre fait appel au concours pécuniaire de la France. Ce fut sur ces entrefaites que le P. Joseph arriva à Soleure. Après s'être fait rendre compte de la question, il proposa à Richelieu, d'accord avec l'ambassadeur, de faire occuper Urseren et Bellinzona pendant trois mois par une garnison de trois cents hommes, dont l'entretien coûterait à la France 1,800 écus par mois[5]. A l'appui de cette proposition, le P. Joseph adressa au cardinal une dépêche, où il faisait valoir l'importance

1. Voy. Appendice, n° 1.

2. Dépêche du P. Joseph à d'Avaux, signée Chrysogone, l'un des nombreux noms de guerre du P. Joseph. De l'écriture de son compagnon et secrétaire habituel, le P. Ange de Mortagne, qui passe pour être la sienne même. Arch. des Aff. étrang. Suisse, XXVII, f. 138. Lepré-Balain, Biographie ms. du P. Joseph, en la possession de l'auteur, p. 392.

3. Lepré-Balain, *ibid.*

4. Bade en Argovie.

5. Advis de M. de Léon. Vers may [*lisez :* juillet] 1630. Aff. étrang. Suisse, XXVII, fol. 118.

de ces positions et l'influence que leur occupation par la France devait exercer sur la conclusion de l'alliance projetée entre le roi, les cantons catholiques, les Grisons et Venise. Il faisait remarquer que le défilé commandé par Urseren, et qui était l'unique passage de Suisse en Italie par le Saint-Gothard, était si étroit, qu'il suffisait de cent cinquante hommes pour en être maître, que la communication entre Urseren et Bellinzona était très facile et que rien ne pouvait y mettre obstacle, que de cette dernière ville on pouvait s'avancer par le territoire suisse jusqu'à deux lieues de Côme et jusqu'à une journée de Milan, qu'il était aisé de passer dans la vallée de Mesocco, seule partie des Grisons qui eût échappé à l'invasion allemande, qui ouvrait l'accès de Chiavenna, était voisine de Riva et du fort Fuentes, et donnait la clé des Grisons du côté de l'Italie. Les défilés commandés par Urseren et Bellinzona se trouvant dans le canton d'Uri et tout près des cantons de Schwitz et d'Underwald, leur possession par la France était de nature à détacher ces trois cantons de l'alliance de l'Espagne, que leur proximité du Milanais les avait forcés de subir. La crainte d'une entreprise des Impériaux sur ces positions était faite pour favoriser la formation de la ligue entre le roi, la sérénissime République, les Suisses et les Grisons. Brulart avait signalé toutes les difficultés que devait rencontrer ce projet, mais le P. Joseph l'avait convaincu que sa réalisation ne dépendait plus que des Vénitiens[1]. Le 20 juillet, dans une dépêche écrite de Constance, où il était arrivé le 18, le P. Joseph insistait auprès du cardinal sur la nécessité d'accorder aux cantons la garnison de trois cents hommes qu'ils demandaient; le danger paraissait écarté pour le moment, mais il fallait assurer l'avenir[2]. Le succès de la ligue lui était aussi fort à cœur; en même temps que cette dépêche, il envoyait à Richelieu des considérations sur ce sujet et un projet de traité de la plus haute importance. Il ne s'agissait de rien moins en effet que d'empêcher le renouvellement de l'alliance des cinq cantons catholiques et de celui de Fribourg avec l'Espagne, de substituer dans cette confédération Venise, notre alliée, à notre ennemi héréditaire, d'y faire entrer les autres cantons et leurs alliés et combourgeois et d'arriver à l'affranchissement des Gri-

1. Dépêche du P. Joseph à Richelieu. Soleure, 13 juillet 1630. Aff. étrang. Suisse, XXVII, fol. 140.
2. Aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 73.

sons, dont l'indépendance serait garantie par les confédérés. D'où pouvaient venir les objections contre ce projet? Ce n'était pas des cinq, auxquels la République servirait leurs pensions, comme le faisait l'Espagne, et assurerait son assistance en cas d'attaque, ce n'était pas des Suisses en général, ni de leurs confédérés, qui devaient se féliciter d'avoir pour allié, au lieu de l'Espagne, toujours ardente à les compromettre dans sa querelle avec la France, un État connu par sa prudence et son amour de la paix; ce ne pouvait être enfin la République, au profit de laquelle il semblait avoir été conçu, puisqu'il lui donnait des soldats et lui promettait la réouverture de ses communications avec la Suisse le jour où les Grisons seraient délivrés de leurs garnisons espagnoles. Quant à la France, le P. Joseph n'avait garde, comme on peut croire, d'oublier ses intérêts et, dans l'hypothèse improbable d'une guerre avec la République, il insérait dans son projet une clause stipulant que l'alliance des Suisses et de Venise ne pourrait préjudicier à l'alliance contractée en 1521 entre la France et les cantons et renouvelée pour la dernière fois en 1602, et que ceux-ci seraient déliés de leurs obligations envers la République si l'exécution de ces obligations devait faire tort à la France. L'influence que les Vénitiens avaient sous le feu roi cherché à prendre chez les Grisons avait, il est vrai, fort mal tourné pour la France, car elle avait fourni à l'Espagne le prétexte d'une intervention qui avait mis les Grisons dans sa dépendance, mais le mal que les Vénitiens avaient fait, ne fallait-il pas les mettre à même de le réparer [1]?

Malheureusement le P. Joseph ne réussit ni à sauver les passages menacés, ni à former entre Venise, les Suisses et la France cette confédération dont il avait arrêté les conditions et dont il s'était fait l'avocat passionné. Ne recevant d'assistance pécuniaire ni des autres cantons, ni de la France, ni de la République, les cantons forestiers ne purent soutenir les frais de l'occupation des passages et les évacuèrent, ce qui permit aux Impériaux de s'en emparer. D'un autre côté, la pusillanimité de Venise, à laquelle le langage de ses représentants avait d'abord permis d'attribuer

1. *Projet des articles qui peuvent être principalement considérés en ce traité*, sans autre date que l'année 1630, inscrite au dos, mais rédigé vers le 20 juillet, puisque le P. Joseph en annonce l'envoi à Richelieu dans sa dépêche de cette date. Aff. étrang. Venise, vol. 48 (1629-1632), supplément. — Considérations sur le projet d'alliance entre la France, Venise, les Suisses et les Grisons. Sans autre date que l'année, mais évidemment dicté à la même époque. *Ibidem*.

des sentiments plus énergiques, se refusa à une alliance qui pouvait la compromettre avec l'Empire[1].

De Constance, l'ambassadeur et le P. Joseph écrivirent à Wallenstein pour obtenir un sauf-conduit. Les soldats que celui-ci faisait passer en Italie rendaient peu sûr le voyage de Constance à Ratisbonne. Le duc de Friedland envoya son premier chambellan à leur rencontre, jusqu'à trois journées de Memmingen, où il se trouvait[2] et où ils arrivèrent le 23 juillet[3]. L'accueil le plus flatteur les y attendait[4]. Durant leur séjour, ils virent trois fois le grand *condottiere,* qui eut en outre deux entrevues particulières avec le P. Joseph[5]. Aucun d'eux n'a rendu compte dans sa correspondance de ces entretiens, Wallenstein atteste seulement dans une lettre à l'archiduc Léopold les dispositions pacifiques qu'il remarqua chez ses interlocuteurs[6]. Mais, à défaut de renseignements authentiques, on peut se faire une idée des conversations du P. Joseph et de Wallenstein par ce qu'en rapporte le biographe du premier. La précision et l'exactitude avec lesquelles Lepré-Balain a déterminé l'itinéraire et les circonstances du voyage de son héros, les communications qu'il a reçues de l'inséparable compagnon de celui-ci, le P. Ange de Mortagne, donnent une grande autorité à son témoignage. On peut considérer ce qu'il dit à ce sujet comme l'écho des confidences du P. Joseph. Il y avait entre les deux hommes si singuliers qui se rencontraient à Memmingen des analogies de nature et d'idées qui devaient les mettre tout de suite à l'aise l'un avec l'autre, les amener insensiblement aux longs épanchements, aux confidences intimes. Tous deux

1. *Amtliche Sammlung d. eidgenœssischen Abschiede,* V, Abth. 2, p. 627, 632, 633, 634, 662, 1875, 1876. Inventaire de la correspondance de Richelieu par l'abbé Legrand (?). Aff. étrang. France, 1630, vol. 11 (nouv. 250), fol. 280. Dépêche du P. Joseph à d'Avaux, 19 août 1630. Allemagne, VII, fol. 86. Dépêche de d'Avaux à Bouthillier. Venise, 7 sept. 1630. Aff. étrang., vol. 49, à la date. Dépêche de Brulart, 21 août 1630. Aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 88.

2. Dépêche précitée du P. Joseph à Richelieu, Constance, 20 juillet 1630. Dépêche de Bouthillier à Richelieu, juillet 1630. Aff. étrang. France, 53, fol. 330.

3. Lepré-Balain, p. 394. C'est par un *lapsus* que ce biographe a écrit août au lieu de juillet.

4. Dépêche de Contarini, Lyon, 28 août 1630. Bibl. nat., Filza 78, p. 182. Rapport sur ce qui se passe en Allemagne, adressé sans doute par M. Mesmin, non daté, mais écrit en 1630. Aff. étrang. Allemagne, VII, f. 80. Lepré-Balain, 394.

5. Lepré-Balain, 394-395.

6. Memmingen, 25 juillet 1630. Dans Hurter, *Zur Geschichte Wallensteins,* in-8°. Schaffhausen, 1865, p. 359-360.

avaient des conceptions vastes et en partie chimériques, tous deux rêvaient un ordre de choses dont mille obstacles les séparaient, où l'un faisait une large part à son ambition personnelle, qui reposait pour l'autre sur l'unité de croyance, l'expulsion des infidèles, la conquête des lieux saints. Les sentiments qui leur étaient communs étaient plus nombreux que ceux qui les divisaient. Wallenstein voulait affranchir l'empereur des entraves de la vieille constitution germanique et le rendre aussi absolu que le roi très chrétien ; le P. Joseph venait affaiblir les liens de dépendance qui unissaient les électeurs au chef du Saint-Empire, mais le but du premier ne différait pas autant qu'on le croirait de celui du second, car le duc de Friedland ne voulait étendre l'autorité impériale que pour pouvoir exercer sans obstacles son commandement, et il se promettait bien de faire payer à l'empereur par un démembrement de ses États héréditaires le service de l'avoir mis au-dessus des lois. Ami du duc de Nevers, il pensait qu'on devait le laisser jouir en paix de son héritage et diminuer le nombre des ennemis de l'Empire en donnant satisfaction à la France[1]. Ses griefs contre Spinola, la crainte de la peste contribuaient encore à lui inspirer de l'éloignement pour la guerre d'Italie[2]. Enfin il rêvait la conquête de Constantinople[3]. Cet accord de vues et d'aspirations explique comment, dans l'abandon de conversations intimes, il se laissa entraîner à révéler à son interlocuteur le dessein de se créer en Allemagne une situation indépendante, à l'abri des revirements de la faveur impériale, et comment, dans l'espoir d'une paix prochaine, il lui promit de suspendre l'entrée de son armée en Italie[4]. Que l'on songe aussi à

1. C. Wittich, *Wallenstein u. die Spanier*, dans les *Preussische Jahrbücher*, année 1868, XXI, p. 416.

2. *Ibid.*, p. 429.

3. Ranke, *Geschichte Wallensteins*, 3e éd., p. 125. Aretin, *Wallenstein. Beitræge zur næheren Kenntniss seines Charakters, seiner Plæne, seines Verhaeltnisses zu Bayern*. München, 1845, in-4°, p. 72. Lepré-Balain, 395.

4. « Le 25... le sr de Léon et le P. Joseph furent au matin prendre congé du duc de W. et retint encore le P. J., à qui il se découvrit entierement touchant les grands desseins qu'il avoit de se rendre puissant dans l'Allemagne, puis de faire la guerre au Turc, de quoi il avoit une passion extreme..... Ils se separerent en resolution de prendre les moiens pour faire reussir cette genereuse entreprise, ce duc lui promettant d'ecrire à l'empereur et à ses ministres de bonne sorte, pour faire la paix en Italie et bien unir la maison d'Autriche avec la France pour ruiner les infidelles, ce qu'il fit, leur otant les ombrages qu'on leur avoit donné des intentions du roi et du cardinal. Il obtint de lui qu'il

son humeur aventureuse et téméraire, au dédain fataliste de la prudence vulgaire que lui inspirait sa merveilleuse fortune, à l'indépendance avec laquelle il disposait de son armée, et l'on ne trouvera invraisemblable ni sa confidence, ni sa promesse[1].

Le 25 juillet, le P. Joseph et Brulart prirent congé de Wallenstein[2] et le lendemain ils étaient à Ulm. Le 27, le capucin s'embarqua sur le Danube et vint coucher à Donauverth. Ce fut le 29 qu'il arriva à Ratisbonne où le prieur de Léon le rejoignit le lendemain[3].

Que venait-il y faire, quel langage allait-il y tenir? En d'autres termes, quels étaient ses pouvoirs et ses instructions? C'est la première question qui se pose lorsqu'on doit retracer et apprécier le rôle d'un négociateur, et cela est d'autant plus nécessaire ici que l'histoire n'est pas fixée sur la façon dont il a rempli sa mission, qu'on se demande encore si le désaveu qui lui a été infligé a été mérité ou si ce désaveu ne serait pas entré dès l'origine dans les calculs de Richelieu et n'aurait pas été amené par la tournure nouvelle des événements.

La position du P. Joseph à Ratisbonne était singulière. Ce n'était ni un plénipotentiaire, puisqu'il n'avait pas de pouvoirs[4], ni, comme Richelieu voudrait le faire croire[5], un simple docteur placé auprès de l'ambassadeur extraordinaire pour l'assister de ses conseils, puisqu'il était accrédité auprès de l'empereur[6]. Il avait

retarderoit son arrivée dans les postes qu'elle avoit et qu'il ne la feroit point passer dans l'Italie jusques à ce qu'ils eussent traité avec l'empereur... ce qu'efectivement il acomplit... » Lepré-Balain, 395.

1. Il faut ajouter que, dès cette époque, les desseins ambitieux de Wallenstein n'étaient plus un secret pour Ferdinand. Voy. une lettre de l'empereur au P. Lamormaini et une autre de l'archiduc Léopold au même, dans Dudik, *Correspondenz K. Ferdinand u. seiner erlauchten Familie mit P. Becanus u. P. Wilhelm Lamormaini K. Beichtvætern*. Wien, 1877. In-8°, p. 244.

2. Lepré-Balain, 396. Lettre précitée de Wallenstein à l'archiduc Léopold.

3. Lepré-Balain, 396.

4. Il ne reçut pas de pouvoirs particuliers et il n'est pas nommé dans ceux de Brulart en date du 28 juin. Aff. étrang. Allemagne, VIII, fol. 70.

5. *Mémoires*, coll. Michaud et Poujoulat, II, 291, col. 1 *in fine*.

6. On ne connaissait jusqu'ici ses lettres de créance que par l'abbé Richard, *Hist. de la vie du P. Joseph*, éd. 1702, II, 82, auquel le P. Griffet les a empruntées, et l'on pouvait dès lors douter de leur authenticité. O. Heyne (*Der Kurfürstentag zu Regensburg von* 1630. Berlin, 1866, in-8°) la nie même catégoriquement, mais nous les avons trouvées et dans Lepré-Balain, p. 392, et aux Archives de cour et d'État de Vienne, *Friedensacten*, liasse 9 A. Le texte donné par l'abbé Richard ne diffère presque pas du texte authentique.

qualité pour parler au nom du roi, il n'en avait pas pour l'engager. Il était officiellement subordonné à l'ambassadeur, mais sa situation auprès du cardinal, son rôle dirigeant dans la politique étrangère, sa réputation considérable, quoique équivoque, tout donnait à sa parole une autorité sans rivale, tout faisait de lui le véritable organe du gouvernement français.

Quant à l'objet de sa mission, nous pouvons nous en rendre compte par ses instructions et par celles de Brulart ; il est impossible en effet de le séparer de celui-ci dans la partie de leur tâche qui leur était commune. Les unes et les autres d'ailleurs sont l'œuvre du P. Joseph, ce qui suffirait à établir qu'il avait la direction des négociations. Celles qu'il dicta au P. Ange de Mortagne, son secrétaire habituel, sont des instructions générales où sont passées en revue toutes les questions qui peuvent être soulevées dans le collège électoral ; elles prévoient les efforts de l'empereur pour gagner le collège aux intérêts de sa maison et l'engager dans ses querelles particulières, justifient la conduite de la France, promettent aux électeurs son appui dans le cas où Ferdinand voudrait leur imposer l'élection du roi de Hongrie, signalent leurs prétentions, l'impossibilité d'y faire droit et le parti qu'on peut tirer de leur mécontentement pour les pousser à se rendre indépendants sous la protection de la France[1]. En même temps que ces instructions générales, le P. Joseph avait dicté pour Brulart des instructions secrètes. Elles réglaient la conduite que ce dernier devait tenir avec les différents électeurs, suivant le degré de confiance que chacun d'eux inspirait, en vue de former une majorité hostile à la candidature du roi de Hongrie, d'exciter leurs sentiments d'indépendance et de resserrer entre eux et la France les liens que Marcheville avait commencé à former[2]. La succession de Mantoue, qui était entièrement passée sous silence dans les instructions secrètes, n'occupait qu'une place incidente dans les instructions générales. Les négociateurs n'avaient pas à l'aborder.

1. Minute. Aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 578. Au dos on lit : Employé. Instruction du P. Joseph touchant son voyage d'Allemagne, 1630. Pour la feuille 4. Conformément à cette indication, ces instructions sont passées, en partie du moins, dans les Mémoires de Richelieu, II, 262, col. 2, — 263, col. 2, où elles sont données comme rédigées pour Brulart. La vérité est qu'elles devaient servir de guide aux deux négociateurs. On en trouve une analyse dans France, 1630, vol. 11 (nouv. 250), fol. 280.

2. Grenoble, 28 juin 1630. Allemagne, VII, fol. 37. Signalé par Avenel, *Additions*, VIII, 62.

Seulement, comme l'empereur ne manquerait pas de se donner le beau rôle dans cette affaire et d'accuser la France d'avoir repoussé des conditions équitables, comme il s'efforcerait d'exciter le zèle des électeurs et d'obtenir leur appui en faveur de la dignité impériale méconnue, les négociateurs devaient exposer tout ce qui s'était passé, tâcher de séparer les intérêts de l'empereur de ceux de l'Espagne et, s'ils n'y réussissaient pas, convaincre les électeurs de la mauvaise volonté du premier et les gagner à notre cause. Mais il serait peut-être difficile d'obtenir ce résultat sans leur soumettre les conditions que nous mettions à la paix. Le cabinet français en jugera alors et pourra autoriser ses agents à leur communiquer les articles dont il est tombé d'accord en dernier lieu avec Mazarin[1]. Ce n'était donc que pour justifier des intentions conciliantes du roi que la question de Mantoue devait être indroduite dans la négociation, et elle ne devait donner lieu qu'à l'exposé de ce qui s'était fait ailleurs à son sujet. Nos représentants n'étaient pas chargés de faire à cet égard des propositions nouvelles, d'ouvrir à Ratisbonne des négociations faisant double emploi avec celles qui se poursuivaient en Italie. Richelieu avait prévu qu'ils seraient inévitablement amenés à s'en occuper, et, dans cette prévision, Brulart avait reçu les pouvoirs nécessaires, mais ce n'était pas pour cela que le P. Joseph et lui avaient été envoyés à Ratisbonne. Il est utile d'en avertir le lecteur au moment de faire passer sous ses yeux le compte-rendu des longs débats auxquels elle donna lieu. Il ne faut pas que la place prépondérante qu'elle a prise dans les conférences des agents français et des commissaires impériaux fasse oublier l'objet principal de la mission des premiers ; entraver tous les desseins de l'empereur, l'isoler et l'affaiblir, voilà d'un mot le but que leur assignent leurs instructions.

Outre la mission qu'il partageait avec l'ambassadeur extraordinaire, le P. Joseph en avait une autre à laquelle celui-ci n'était pas initié. Nous en déterminerons plus tard le caractère précis et le succès, disons seulement ici qu'elle consistait surtout à poursuivre la conclusion d'une alliance défensive avec l'électeur de

1. Instructions générales. *Ubi supra*. La dépêche de Richelieu à Brulart du 5 septembre (Avenel, III, 896) et la dépêche du P. Joseph à d'Avaux du 19 août (*ubi supra*) montrent surabondamment que l'attitude prescrite à nos envoyés au sujet de la question de Mantoue était la réserve.

Bavière et qu'elle rentrait ainsi dans le dessein général de séparer les électeurs de l'empereur.

Le 2 août, nos agents eurent audience de Sa Majesté Impériale, qui reçut encore le P. Joseph le lendemain, en présence de son confesseur, le P. Lamormaini[1]. Notre capucin sut se concilier la faveur de cet influent jésuite, adversaire décidé de la guerre qu'on faisait au duc de Nevers[2]. Ferdinand lui demanda ainsi qu'à l'ambassadeur s'ils avaient des pouvoirs, ils répondirent qu'ils en avaient pour accepter des conditions raisonnables, et encore sous la réserve de soumettre au roi, avant de le signer, ce qu'ils auraient conclu. En dissimulant les pouvoirs qui autorisaient Brulart d'une façon positive à engager le roi, ils voulaient, suivant l'esprit de leurs instructions, laisser prendre les devants par l'Empereur, reconnaître le terrain, constater s'il existait un courant favorable à la paix. Leurs impressions furent encourageantes. Le P. Joseph crut avoir dissipé les préventions dont Richelieu était l'objet et qui avaient été entretenues par les calomnies de ses adversaires politiques, principalement de Marillac, il se flatta d'avoir convaincu l'Empereur et ses conseillers des dispositions conciliantes du cardinal. Ferdinand avait pris l'initiative des négociations ; ils ne pouvaient les décliner, sans trahir les intentions peu loyales qui les amenaient. Les conférences s'ouvrirent.

Le 11, les trois commissaires impériaux[3] se rendirent chez l'ambassadeur pour écouter ses propositions. Celui-ci céda la parole au P. Joseph qu'il présenta comme l'homme le mieux au courant de la question italienne et des intentions du roi. Le P. Joseph s'attacha à désintéresser l'amour-propre de l'Empereur en protestant que son maître n'avait pas voulu le moins du monde se poser en arbitre, mais en médiateur. Il n'avait fait qu'user en faveur d'un allié du droit d'intervention que lui avaient toujours reconnu les traités et les ancêtres de Sa Majesté Impériale, et avant d'en venir aux armes, il avait épuisé tous les moyens de

1. Heyne, 105.

2. Lepré-Balain, 397. Sur les sentiments du P. Lamormaini, voy. Dudik, *Op. laud.*, p. 245-246.

3. Le P. Joseph a rendu compte de la première audience et de ses premières impressions dans une dépêche chiffrée du 5 août, dont nous n'avons pas la mise au clair, mais dont nous connaissons le contenu par l'analyse sommaire d'un inventaire, et surtout par les Mémoires de Richelieu. Aff. étr. Allemagne, VII, fol. 83 ; France, vol. 11 (nouv. 250), fol. 280. Mém. de Richelieu, II, 264, col. 1.

conciliation. Pour désarmer la susceptibilité de l'Empereur, il alla jusqu'à dire que l'accord ménagé par le roi entre les ducs de Mantoue et de Savoie, à l'insu du suzerain du fief en litige, n'avait pas eu son approbation, mais il s'empressa d'ajouter que ce qui excusait ce procédé, c'était que Charles-Emmanuel et Gonzales avaient donné l'assurance que le traité fait à Suse serait ratifié par Sa Majesté Impériale et par le roi d'Espagne. Il présenta ensuite l'ambassadeur comme ayant mission d'obtenir une solution équitable de la question qui mettait aux mains plusieurs princes catholiques, enfin il énuméra les trois points qui devaient faire successivement l'objet de la négociation, à savoir les termes de la soumission du duc de Nevers, — l'investiture, — le désarmement, la pacification et l'évacuation des lieux occupés par les belligérants.

Ce langage si conciliant, et auquel l'ambassadeur donna sa pleine approbation, produisit un bon effet sur les commissaires. Cremsmünster exprima le regret que, dès le début, les choses n'eussent pas été présentées à son maître sous un jour aussi favorable. Le langage de Sabran à Vienne, les démarches de Marcheville auprès des électeurs n'avaient malheureusement pas été empreintes du même esprit. L'ambassadeur, pour répondre à ces plaintes, s'en remit encore au P. Joseph, mieux instruit que lui de tout ce qui s'était passé. Celui-ci déclara qu'il avait eu dans les mains les instructions de Sabran, qu'elles ne tendaient nullement à imposer une solution, mais à ouvrir la voie à un accommodement. S'il est vrai que cet envoyé ait voulu dicter des conditions à l'Empereur, cette façon d'agir causera, dit-il, un vif mécontentement au roi; pour sa part, il la désapprouve entièrement, et il protesta sur son salut éternel de la vérité de ce qu'il venait de dire. D'ailleurs, les torts qu'on a eus avec Sabran pourraient peut-être expliquer pourquoi il s'est laissé entraîner à un langage contraire à ses instructions. Quant à la mission de Marcheville, le capucin garda sur elle un silence prudent. Il termina en invitant de nouveau les commissaires[1] à seconder les droites intentions du roi et à travail-

1. C'étaient Antoine, abbé de Cremsmünster, Othon de Nostitz et Hermann de Questenberg. Khevenhiller (*Annales Ferdinandei*, XI, 1194) y ajoute Rodolphe de Strahlendorf, mais il est le seul qui mette ce dernier au nombre des commissaires. Dépêche de M. de Léon et du P. Joseph. Sulpice, 22 août 1630. Allemagne, VII; Heyne, 105, n. 1.

ler à une pacification qui tournerait à l'affaiblissement des ennemis de Dieu. Cette fois encore, Brulart, interrogé par lui sur la correction de son langage, l'approuva entièrement.

La seconde conférence eut lieu le lendemain 12 août[1]. La première question pour les commissaires impériaux était la valeur des déclarations et des engagements des négociateurs français, en d'autres termes l'étendue de leurs pouvoirs, car il était inutile, il pouvait même être dangereux de s'engager dans des discussions sans conclusion pratique, d'arrêter des conventions qui seraient dépourvues pour la France de tout caractère obligatoire. Ils demandèrent donc à leurs interlocuteurs s'ils étaient porteurs de pleins pouvoirs conçus en bonne forme. Ils déclarèrent ensuite que l'Empereur ne croyait pas possible d'établir la paix en Italie, si le roi songeait à lui faire la guerre ailleurs, directement ou indirectement. Or, ajoutaient-ils, en ce moment même, le roi de Suède se proclamait le chef d'une ligue offensive dont le roi très chrétien faisait partie avec le roi d'Angleterre, Venise et les Provinces-Unies. Ils s'étendirent sur les avantages d'une paix générale ou mieux encore d'une union entre leur maître et le roi, qui assurerait la conservation de leurs États et l'extirpation de l'hérésie. Brulart communiqua ses pouvoirs datés du 28 juin. Quant au P. Joseph, on sait qu'il n'en avait pas et était simplement muni d'une lettre de créance. Tous deux reconnurent que ces pouvoirs étaient un peu surannés par suite des événements qui s'étaient accomplis depuis en Italie[2], ils en attendaient d'autres qu'ils avaient demandés depuis dix jours déjà[3]. Mais il ne fallait pas, ajouta le P. Joseph, suspendre pour cela la négociation, car il pouvait survenir d'un jour à l'autre tel événement, la prise ou la délivrance de Casal, par exemple, qui serait fatal à la paix. L'Empereur ferait connaître ses intentions, et l'on arrêterait un accord, qui ne deviendrait obligatoire que lorsqu'il aurait été ratifié par lui et par le roi.

1. Protocole de la conférence dans Khevenhiller, XI, 1194-1199. Dépêche précitée de Brulart et du P. Joseph du 22 août.

2. Ils voulaient surtout parler de la prise de Mantoue, qui avait eu lieu dans la nuit du 17 au 18 juillet.

3. Sans doute par leur dépêche chiffrée du 5 août, c'est-à-dire sept jours auparavant, et lorsqu'ils avaient reconnu chez l'empereur le désir sincère de la paix. Mém. de Richelieu, II, 264, col. 1. Dans la conférence du 9 septembre, l'ambassadeur expliquait comment il était venu sans pleins pouvoirs, en disant que son gouvernement ne pouvait lui en donner avant d'être assuré des dis-

Comment l'ouverture faite par les commissaires, au sujet de l'attitude générale de la France à l'égard de l'Empire, allait-elle être accueillie par nos envoyés? On en sent assez l'importance. Il n'y avait en réalité pour Ferdinand II dans le conflit soulevé par la succession de Mantoue qu'une question de dignité mal entendue et de solidarité avec la branche espagnole de sa maison. Ce n'était pas lui, mais l'Espagne seule qui était menacée par l'établissement d'un prince français à Mantoue. L'appui que la France prêtait à Gustave-Adolphe et qui, après avoir l'année précédente assuré à ce prince sa liberté d'action en ménageant la paix entre la Suède et la Pologne, mettait en ce moment même l'argent français à la disposition du besoigneux et entreprenant conquérant, était fait pour le préoccuper bien davantage. Débarqué le 26 juin dans l'île d'Usedom, sur le territoire allemand, Gustave-Adolphe était déjà au commencement d'août, par la prise de Damm, de Treptow, de Greiffenberg et de Saatzig, en possession du pays situé entre l'Oder, la Plöne et la Rega[1]. Charnacé était auprès de lui. Cette agression surprenait l'Empereur au moment où il allait sacrifier son meilleur général aux rancunes du collège électoral, où il se trouvait en présence d'électeurs protestants désaffectionnés par l'édit de restitution, d'électeurs catholiques mécontents et exigeants. Quel succès pour lui s'il pouvait nous faire acheter la paix en Italie par la renonciation à nos alliances, rompre nos négociations avec le roi de Suède, réduire à l'inaction l'âme de la coalition européenne contre la maison d'Autriche ou du moins inspirer de la défiance à nos alliés et ébranler leur fidélité!... La demande des commissaires fut accueillie différemment par l'ambassadeur et par le P. Joseph. Le premier la déclina purement et simplement en déclarant qu'il n'était venu à Ratisbonne que pour traiter des affaires d'Italie et qu'à sa connaissance il n'existait pas d'autre sujet de différend entre son maître et l'Empereur. Cette fin de non-recevoir était la meilleure réponse à faire à une proposition qui tendait à enchaîner notre liberté et à nous aliéner nos alliés; malheureusement elle n'avait aucune chance d'être acceptée. L'intérêt qui poussait Ferdinand à lier la paix en Italie à une paix générale était trop sérieux pour se laisser rebuter par une

positions pacifiques de l'empereur. Arch. de cour et d'État à Vienne. *Friedensacten*, liasse 9 A.

1. Droysen, *Gustaf Adolf*. Leipzig, 1870, 8; II, 151, 161, 166-167.

défaite. Les termes des lettres de créance de l'ambassadeur, le fait seul qu'il était accrédité non seulement auprès de l'Empereur, mais aussi auprès du collège électoral[1], n'annonçaient-ils pas clairement que son gouvernement avait prévu et accepté la discussion d'autres questions que la question italienne? Nous ne croyons pas aller trop loin en disant que la réponse parfaitement correcte de Brulart, si elle avait été le dernier mot de nos représentants, aurait entraîné la rupture des négociations. Le P. Joseph obéit donc à une nécessité en intervenant comme il le fit pour affirmer que le roi, loin d'être opposé à la discussion et à la conclusion d'une paix générale, serait très heureux d'y contribuer.

Pour montrer l'hostilité de la France contre l'Empire et combien elle s'accordait peu avec ses protestations pacifiques, les commissaires impériaux avaient dit que Gustave-Adolphe se proclamait le général d'une coalition dont notre pays faisait partie. Les envoyés français n'hésitèrent pas à nier la participation de la France à une ligue contre l'empereur, ils expliquèrent la présence de Charnacé auprès du roi de Suède en disant que ce prince l'avait retenu auprès de lui, à la suite de la mission qui avait rétabli la paix entre ce pays et la Pologne, à cause de l'estime qu'il avait depuis longtemps pour sa personne. Ils laissèrent cependant entendre, — et dans cette menace il y avait un aveu, — que le roi ne négligerait pas le secours de ses amis s'il était lésé plus longtemps.

Ils furent invités à faire connaître leurs propositions pour le règlement de la succession de Mantoue. Ce fut encore le P. Joseph qui prit la parole. C'était, dit-il, à Sa Majesté Impériale de faire savoir le genre de satisfaction qu'il exigeait du duc de Nevers. Quant aux indemnités à accorder aux divers prétendants, la France s'en tenait à ce qui avait été proposé et presque arrêté en Italie, à savoir une rente annuelle de 18,000 couronnes[2] au duc de Savoie en échange de l'abandon de ses prétentions sur le Montferrat et un capital de 50,000 couronnes une fois payées au duc de Guastalla pour prix de sa renonciation à ses prétentions sur le

1. Il était accrédité auprès de l'assemblée pour « représenter à V. M., ensemble ausd. princes et Electeurs les bonnes et droites intentions que nous portons pour la paix publique, et en particulier le desir extreme que nous avons de veoir tous les princes de la Germanie... jouir d'une ferme et durable tranquillité. » Archives de cour et d'État à Vienne. *Friedensacten*, liasse 9 A.

2. Ailleurs il est question d'écus. C'était sans doute des écus à la couronne.

Mantouan; les revendications de la duchesse douairière de Lorraine seraient soumises à l'arbitrage de la reine mère, sa tante[1]. En attendant que l'Empereur eût fait accepter ces indemnités aux intéressés, le droit de donner l'investiture pourrait être attribué au pape ou à un autre prince. Le désarmement et la restitution des lieux occupés s'exécuteraient sans difficulté. Lorsqu'on avait traité cette question en Italie, Pignerol avait été une pierre d'achoppement; le roi ignorait alors la prise de cette place et le cardinal n'avait pas cru pouvoir, sans son aveu, en promettre l'évacuation, mais aujourd'hui le P. Joseph pouvait affirmer que son maître ne refuserait pas de la rendre, ainsi que toutes ses conquêtes, pourvu que Sa Majesté Impériale et le roi d'Espagne restituassent aussi les leurs, y compris celles qu'ils avaient faites pendant les négociations. Les commissaires reçurent ces déclarations *ad referendum* et la séance fut levée[2].

Le lendemain 13 août, le P. Joseph se rendit chez l'abbé de Cremsmünster. Il lui répéta ce que celui-ci savait déjà de l'insuffisance des pouvoirs dont l'ambassadeur et lui étaient porteurs, de leur espoir d'en recevoir bientôt de plus étendus. Mais ceux qu'ils attendaient ne les autoriseraient pas à traiter d'une paix générale, puisque la proposition n'en avait pas encore été faite quand ils les avaient demandés. Il faudrait bien du temps pour en avoir d'autres. Au lieu de laisser écouler ce temps sans rien faire, il serait préférable de poursuivre la négociation, en observant à son sujet la plus grande discrétion, et de soumettre à la ratification du roi, qu'ils croyaient pouvoir garantir, les articles dont on tomberait d'accord et qui recevraient immédiatement celle de l'empereur[3]. Quelques jours après (16 août), le P. Joseph suggérait à Questenberg l'idée d'expédier à Collalte le projet de traité, dès qu'il serait arrêté, avec l'ordre de suspendre les opérations militaires et de l'exécuter, aussitôt que la ratification du roi lui serait parvenue. La proposition de s'affranchir des conditions essentielles à la validité d'un traité, de négocier sans pouvoirs réguliers et de conclure sans obliger

1. Marie de Médicis était tante à la mode de Bretagne de Marguerite de Gonzague, femme de Henri le Bon, duc de Lorraine, petit-fils par sa mère, Claude de France, de Catherine de Médicis.

2. Protocole de la conférence dans Khevenhiller, XI, 1200-1205. Dépêche précitée de Brulart et du P. Joseph, 22 août.

3. Khevenhiller, XI, 1208.

les deux parties, pouvait passer, de la part d'un homme qui n'était pas diplomate de profession et dont les manières étaient non moins ouvertes qu'insinuantes, pour de la rondeur en affaires. En réalité, le P. Joseph l'avait faite en vue d'un double avantage : celui de gagner un temps précieux pour le salut de Casal et celui d'avoir dans les mains le dernier mot de l'empereur, et de le lier sans retour en laissant au roi sa liberté. Il cherchait aussi à prévenir la capitulation de Casal en même temps qu'à obliger par le traité toutes les parties intéressées, quand il demandait que S. M. I., pour suppléer au défaut d'instructions de l'ambassadeur d'Espagne et à l'absence d'un plénipotentiaire du duc de Savoie, stipulât au nom de ces deux princes, de même que les représentants de la France se porteraient forts pour la république de Venise [1].

Ferdinand n'avait pas la même raison pour être impatient ; le temps semblait travailler pour lui et il escomptait déjà la prise de Casal. Toutefois il ne se refusa pas, malgré l'insuffisance des pouvoirs de nos agents, à discuter dès à présent un arrangement sur les bases arrêtées par les soins de Mazarin. Il semblait même si désireux d'arriver promptement à une entente qu'après avoir annoncé qu'il ferait connaître dans quelques jours ses intentions, il ajoutait que, si les envoyés français lui garantissaient que celles de leur maître étaient conformes aux siennes, il leur remettrait par écrit, pour être envoyées au roi, ses dernières résolutions qui, après avoir été revêtues de la signature de celui-ci, recevraient aussi la sienne et deviendraient par là un traité définitif. Quelque temps après, il est vrai, il reconnut le piège où il allait tomber, et il ne consentait plus à livrer à des agents sans pouvoirs le fond de sa pensée qu'à la condition que ceux-ci donneraient leur parole de la ratification du roi, condition qui ne fut pas acceptée et qui ne pouvait pas l'être [2].

Ferdinand avait beau répondre, en apparence du moins, à l'impatience du P. Joseph, la paix paraissait devoir se conclure moins vite à Ratisbonne qu'en Italie. Ici l'amour-propre d'un grand capitaine, jaloux des lauriers de son compagnon d'armes, obstiné à un siège dont l'issue devait consacrer ou ternir sa gloire, semblait le seul obstacle à la conclusion d'un traité dont la négo-

1. Mea relatio de responso dato oratori Gallico et quod ibi sermocinationis intercesserit, 16 août. Cette relation est de Questenberg. Arch. de cour et d'État à Vienne, *Friedensacten*, liasse 9 A.

2. Khevenhiller, XI, 1209. Dépêche précitée, du 22 août.

ciation durait depuis six mois, dont les clauses principales étaient arrêtées et en faveur duquel conspirait la lassitude des négociateurs. Là c'était une négociation nouvelle, où les résultats acquis pouvaient être remis en question, pour laquelle de nouveaux pouvoirs étaient nécessaires et qui, au lieu d'être circonscrite à la succession de Mantoue, devait nécessairement, par suite des circonstances dans lesquelles elle s'engageait, embrasser d'autres sujets. Brulart et le P. Joseph n'avaient pas été envoyés à Ratisbonne pour faire perdre à la France le fruit de laborieuses négociations et pour en commencer sur nouveaux frais une autre, qui menaçait de se prolonger bien davantage, alors que chaque jour qui s'écoulait empirait notre situation. Chargés avant tout de faire échec à l'empereur et d'affaiblir son autorité, ils n'avaient été autorisés à traiter de la succession de Mantoue que dans l'espoir qu'ils obtiendraient de lui, sous la pression des électeurs, une paix équitable que la mauvaise volonté de Collalte et de Spinola nous refusait toujours. Cette paix devait même être plus honorable et plus avantageuse en Allemagne qu'en Italie pour compenser l'apparence d'avoir été la demander [1]. Nos généraux n'en conservaient pas moins leurs pouvoirs et n'en continuaient pas moins leur mission. L'ambassadeur et le P. Joseph se rendaient parfaitement compte de l'avantage qu'il y avait pour nous à traiter en Italie. Aussi demandèrent-ils que l'empereur intervînt pour mettre fin aux atermoiements de Collalte et de Spinola ; ils exprimèrent aussi la crainte que les deux négociations ne se fissent réciproquement du tort, car il pouvait arriver que les commissaires impériaux et les généraux de l'Empire et de l'Espagne s'en remissent les uns aux autres pour la conclusion définitive. Ce fut alors qu'ils apprirent que, depuis la prise de Mantoue, Collalte avait renoncé à traiter de la paix pour se borner à convenir d'une trêve, s'il pouvait en faire une conforme aux intérêts de son maître, et que, de son côté, celui-ci désirait se réserver exclusivement la négociation et la conclusion de la paix [2]. C'est ce que Mazarin annonçait à d'Effiat le 25 août comme une nouvelle qu'il tenait directement de la cour impériale. A ses yeux, leur mission à tous deux était terminée, à Ratisbonne devait être

1. Dépêche de Richelieu à M. de Léon. *Ubi supra*. Dépêche du même à Schomberg, 6 octobre. Avenel, III, 917.

2. Dépêche précitée de Brulart et du P. Joseph, du 22 août.

résoudre la question dont la diplomatie et les armes cherchaient depuis si longtemps la solution en Italie[1].

On a vu le tort que cet incident faisait à la France, mais Richelieu allait trop loin en disant que, sans la revocation des pouvoirs de Collalte, Casal était sauvé[2]. Ce qui trompait Richelieu, c'était que le commandant des Impériaux et le duc de Savoie avaient donné à entendre qu'ils abandonneraient Spinola à lui-même, si celui-ci ne voulait pas accepter les conditions équitables qui lui étaient faites. Mais Collalte, en affectant plus de modération que le général espagnol, en séparant ainsi ses sentiments et sa conduite de ceux de son compagnon d'armes, n'était pas sincère. Pas plus que Spinola, il ne désirait la paix[3] qui aurait mis obstacle aux conquêtes qu'il méditait aux dépens de Venise et il n'aurait certainement pas laissé le vainqueur d'Ostende et de Brèda soutenir seul une lutte inégale contre une armée de secours. D'ailleurs, s'il déclinait la tâche de conclure la paix, il ne se refusait pas à signer une suspension d'armes[4] et Casal pouvait être sauvé aussi par une suspension d'armes. De fait, on était à la veille de suspendre les hostilités. Le 27 août, fut signée une trêve de six jours pendant laquelle devaient être discutées et arrêtées les conditions d'un plus long armistice.

Cinq jours auparavant[5], le fils de Bouthillier avait quitté nos négociateurs, avec deux dépêches[6] dans lesquelles ils rendaient compte à Richelieu de la situation et lui demandaient d'urgence des instructions et des pouvoirs ; à ces deux dépêches était joint le projet de traité emporté d'Annecy par Mazarin au mois de juin, modifié à Saint-Jean-de-Maurienne au commencement de juillet et en marge duquel le P. Joseph avait inscrit les difficultés que certains articles lui paraissaient devoir soulever et les moyens par lesquels on pourrait les résoudre. Toutes deux avaient été dictées par lui, mais dans la première il parlait au nom de l'ambassadeur comme au sien et il n'était guère question que des

1. Arch. des Aff. étrang. Turin, XIII, fol. 258.
2. Dépêche de Richelieu à M. de Léon, 5 septembre. *Ubi supra.*
3. Dépêche de Brulart et du P. Joseph du 22 août. *Ubi supra.*
4. Dépêche de Brulart et du P. Joseph du 22 août. *Ubi supra.*
5. « Il y a quattre jours que le fils de Bouthillier est party d'icy... » Dépêche de Brulart et du P. Joseph à Richelieu, 26 août. Arch. des Aff. étrang., Allemagne, VII, fol. 115.
6. Dépêche de Brulart et du P. Joseph du 22 août. *Ubi supra.* Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 22 août. Arch. des aff. étrang., Allemagne, VII.

négociations relatives à la succession de Mantoue. La seconde était une dépêche particulière du P. Joseph ; il y parlait surtout des dispositions de l'électeur de Bavière et mêlait à ses renseignements des avis déplacés sous la plume d'un simple agent, mais convenant parfaitement à un homme associé à la direction générale des affaires extérieures. Le porteur de ces dépêches devait faire de vive voix à Richelieu certaines confidences au sujet du projet d'alliance avec Maximilien[1].

En ce qui touche la question de Mantoue, le P. Joseph pensait que l'accord pourrait s'établir sur le projet de Mazarin, à la réserve des points qu'il signalait. Il prévoyait que l'empereur n'accepterait pas dans le traité la mention de celui de Suse, qu'il considérait comme une usurpation sur ses droits de suzeraineté. Fallait-il insister pour faire consacrer ce traité par le nouveau? Il restait aussi à déterminer les terres qui seraient assignées au duc de Savoie en garantie de la rente de 18,000 écus que le duc de Mantoue devait lui servir, s'il ne préférait lui payer un capital de 900,000 écus. Pour l'assiette de cette rente, qui ne devait naturellement pas retarder l'investiture, le P. Joseph proposait de s'en remettre à l'empereur ou de la faire régler à bref délai par des commissaires de S. M. I. et des deux couronnes. Déjà s'annonçaient les difficultés dont les prétentions du duc de Guastalla devaient être l'occasion : les commissaires réclamaient des garanties pour le paiement de la somme de 150,000 livres qui lui était allouée par le projet, et le duc, qui se trouvait à Ratisbonne, remuait ciel et terre pour la faire augmenter. Le projet imposait au duc de Nevers l'obligation de demander l'investiture par son ambassadeur ordinaire avec les termes de respect et de soumission dus par un vassal à son suzerain. Un amendement, introduit par Mazarin à la demande des généraux de Ferdinand et de Philippe IV et accepté par la France, avait reconnu au premier le droit de faire insérer dans le traité que l'investiture était accordée à l'intercession des deux couronnes et même telles autres expressions qu'il voudrait concernant la déférence du duc envers lui. Le P. Joseph faisait connaître les termes de soumission exigés par

1. Orig. Au dos : Projet d'articles de paix avec apostilles des difficultés qu'a faict l'empereur, envoié par M. de Léon et le P. Joseph avec leur depesche du 22 d'aoust 1630. Arch. des Aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 90 et suiv. Il y a immédiatement après une autre expédition écrite par le secrétaire habituel.

l'empereur : le duc aurait à déclarer qu'il serait bien fâché d'avoir offensé S. M. I. et que, s'il l'avait fait involontairement, il la suppliait *di rimittergli et condonare gli l'offesa*. Il avait été question de lui faire dire *perdonare* au lieu de *condonare*, mais les électeurs promettaient d'obtenir qu'on se contentât du dernier de ces termes. Le capucin demandait si l'on pouvait s'en remettre à eux pour l'adoption d'une formule, pourvu qu'elle ne contînt rien de préjudiciable à l'honneur du roi. Il annonçait que l'empereur voudrait aussi faire mentionner l'intervention des électeurs à côté de celle des deux couronnes et il ne voyait là qu'une garantie de plus pour le duc de Mantoue. Les articles 5 et 6 du projet plaçaient les Etats de celui-ci sous la protection d'une ligue défensive composée des électeurs, de la ligue catholique, du pape et des princes d'Allemagne et d'Italie, feudataires ou non de l'Empire ; elle devait être formée par les soins de l'Empereur, qui procurerait au roi les lettres par lesquelles les confédérés s'obligeraient à mettre à la disposition du duc, au cas où il serait attaqué, au moins 15,000 hommes de pied et 2,000 chevaux. Collalte avait déjà repoussé le rôle attribué par ces articles à son maître, dont ils blessaient la dignité en l'obligeant à chercher et à fournir des cautions de sa parole ; ils n'avaient pas plus de chance d'être acceptés par ceux qu'ils réunissaient dans une confédération hétérogène, dont pour plusieurs l'intérêt ne compensait pas les risques. Le P. Joseph déclarait que Ferdinand n'y souscrirait jamais, mais il ajoutait que l'intervention du pape et des électeurs leur faisait une obligation morale de veiller à l'exécution du traité et qu'il essaierait de transformer cette obligation tacite en garantie expresse. Un article secret du projet soumettait à l'arbitrage de Marie de Médicis les prétentions de la duchesse de Lorraine, qui paraissaient à tout le monde peu fondées ; les commissaires demandaient que l'on adjoignît à la reine mère l'impératrice et l'électeur de Bavière, qui se rallieraient à son avis.

Le même courrier devait aussi communiquer à Richelieu la forme sous laquelle les commissaires voulaient faire insérer dans le traité la promesse réciproque de s'abstenir de toute hostilité. La rédaction italienne de ce projet pourrait tromper sur son origine, si une note écrite au dos par le cardinal ne nous avertissait qu'il avait été proposé par les électeurs[1]. Il se composait de quatre

1. Dans les négociations entre l'Empire et la France, les communications

articles. L'Empereur et le roi prenaient l'engagement de ne pas attaquer et de n'assister d'aucune manière ceux qui attaqueraient celles de leurs possessions dont l'acquisition était antérieure aux premiers troubles d'Italie, c'est-à-dire à l'année 1628, ils devaient faire tous leurs efforts pour se libérer des alliances contraires à cet engagement et pour empêcher les actes d'hostilité de leurs alliés. Cela ne les empêcherait pas de rester fidèles aux alliances défensives que chacun d'eux pouvait avoir conclues et d'assister ceux de leurs alliés qui seraient attaqués ou lésés (*molestati*) par l'autre partie. Loin que cette assistance mette directement en conflit l'Empire et la France, chacun des contractants, en assistant son allié, ne négligera aucun moyen pour rétablir la paix entre cet allié et l'autre contractant. L'une des parties n'attaquera pas les alliés de l'autre sans lui avoir fait connaître ses griefs et l'avoir mise à même de tenter une médiation [1].

Parti, comme nous l'avons dit, le 22 août, Bouthillier fils arriva le 1er septembre, à neuf heures du matin, à Lyon, où se trouvait le cardinal [2]. Les pouvoirs et les instructions qu'il venait demander avaient été, dès le 27 août, expédiés à Ratisbonne, où ils parvinrent le 3 septembre [3]. Les pouvoirs étaient illimités; les instructions faisaient l'histoire de la négociation conduite par Mazarin, de manière à opposer la mauvaise volonté et la mauvaise foi du duc de Savoie, de Collalte et surtout de Spinola à l'esprit conciliant de la France, elles fournissaient un thème à notre justification et à des récriminations contre nos adversaires, mais elles ne traçaient pas aux négociateurs leur conduite, elles ne leur fixaient pas les concessions qu'ils pouvaient faire, les

écrites se faisaient souvent en italien. Tel fut le cas, notamment pour les propositions présentées par Sabran à l'empereur en 1629. Mémoires de Richelieu, II, 105.

1. Ces articles ont été écrits par le secrétaire habituel. On lit au dos, de la main de Richelieu : « Articles pour estre adjoustés à la paix d'Italie proposés par les Électeurs. » Arch. des Aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 123. Projet apostillé par le P. Joseph *in fine. Ubi supra.*

2. Lettre de Bouthillier fils au P. Joseph, 4 septembre. Arch. des Aff. étr. Allemagne, VII, p. 148.

3. C'est au 27 août qu'il faut rapporter les instructions auxquelles Avenel a assigné la date approximative du 24 août (III, 879). Dépêche de Brulart du 18 septembre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, p. 191. Protocole de la conférence du 9 septembre. Arch. de cour et d'État à Vienne, *Friedensacten*, liasse 9 A. Nouvelles de Ratisbonne, 9 sept. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 175. Il faut remarquer que nos agents ne parlent pas, dans la conférence du 4, de ce qu'ils ont reçu la veille.

points sur lesquels ils ne devaient pas céder. Heureusement le projet de traité qui y était joint, celui-là même qui avait été remis à Mazarin au commencement d'août, suppléait à leur insuffisance et ne laissait aucun doute sur les conditions que Richelieu mettait au traité. Ces conditions d'ailleurs ne différaient pas essentiellement de celles qui faisaient le fond du projet arrêté au mois de juin, modifié au mois de juillet et dont nos négociateurs avaient emporté le texte. L'indemnité du duc de Savoie fixée à 18,000 écus de rente, celle du duc de Guastalla à 150,000 livres une fois payées, les prétentions de la duchesse de Lorraine soumises à l'arbitrage de la reine mère, l'évacuation simultanée, à la suite de l'investiture, des états des ducs de Mantoue et de Savoie, à la réserve de certaines places, puis l'abandon de ces places mêmes et des autres lieux occupés par les parties belligérantes, telles étaient les stipulations communes aux deux projets.

Mais le cardinal ne pouvait pas s'en tenir à l'envoi du second depuis qu'il avait reçu les observations dont le P. Joseph avait accompagné le premier et dans lesquelles il lui signalait les difficultés que devaient soulever certains articles et demandait les réponses qu'il devait y faire. Les articles dressés au mois d'août étaient ceux que le gouvernement français désirait faire adopter, mais ils n'avaient pas le caractère d'un ultimatum, nos représentants n'avaient pas le mandat impératif de les faire accepter ou de rompre. Dans quelle mesure pouvaient-ils être modifiés ? Quelle était la limite des sacrifices auxquels Richelieu était résigné ? Les objections qu'on lui faisait prévoir, les propositions qu'on lui avait faites exigeaient des réponses précises.

Ce fut le 4 et le 5 septembre que le cardinal, après avoir reçu le fils de Bouthillier et avoir pris connaissance de ce qu'il lui apportait[1], dicta pour ses agents des instructions nouvelles. Il leur envoyait le projet de traité remis au mois d'août à Mazarin et qui restait toujours à ses yeux le règlement le plus équitable, le plus avantageux de la succession de Mantoue, mais il y ajoutait des observations qui les mettaient à même de justifier ses clauses ou les autorisaient à s'en relâcher[2]. L'article 1er attribuait aux représentants du roi la mission de désigner les lieux du Mont-

1. Au nombre des pièces dont Bouthillier fils était porteur se trouvait un mémoire écrit par lui sous la dictée du P. Joseph, et que nous n'avons pas retrouvé. Lettre de Bouthillier fils au P. Joseph, 4 sept. *Ubi supra*.

2. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 150.

ferrat qui seraient assignés au duc de Savoie en garantie de sa rente. Richelieu motivait en marge cette disposition en disant que personne ne connaissait la valeur des terres du Montferrat aussi bien que le commissaire royal Servien et que l'assiette de cette rente exigerait plusieurs mois si elle était faite par les commissaires de l'Empereur et des ducs de Mantoue et de Savoie. Il consentait cependant à soumettre aux représentants du premier l'estimation du commissaire français, mais cette concession sauvait seulement les apparences et ne changeait rien au fond des choses, puisque l'Empereur devait s'engager à accepter ce qu'aurait fait Servien. Si l'Empereur persistait à repousser la mention du traité de Suse, dans lequel il voyait une atteinte à ses droits, on se référerait simplement à « ce dont il a été convenu par le passé. » Au sujet de l'article 2, relatif à l'indemnité allouée au duc de Guastalla, l'attention de Richelieu avait été appelée sur deux points : les commissaires impériaux demandaient comment serait garantie cette indemnité, le duc se remuait beaucoup pour la faire porter à un chiffre plus élevé. On leur avait répondu qu'elle serait suffisamment garantie par le traité même où elle était stipulée. Richelieu approuvait cette réponse. Il consentait à une augmentation, mais il faisait appel à la générosité de l'Empereur pour avoir égard à la détresse pécuniaire du duc de Mantoue et ne pas demander plus de 200,000 livres. Si chimériques que fussent les prétentions de la duchesse douairière de Lorraine, il y avait quelque chose d'excessif à les soumettre exclusivement à la décision de la reine mère. Le cardinal aurait parfaitement consenti à associer à Marie de Médicis d'autres arbitres s'il n'avait craint de retarder la sentence arbitrale et avec elle l'investiture. Tout en insinuant que la duchesse ferait mieux d'imiter l'impératrice[1] et de renoncer à ses revendications, il consentait que l'impératrice et l'électeur de Bavière fussent appelés à statuer sur ses intérêts, de concert avec la reine mère, pourvu que Ferdinand garantît par une lettre reversale, dont l'électeur serait dépositaire et dont le secret serait ainsi assuré, l'adhésion de ce dernier et de l'impératrice à l'avis de Marie de Médicis, puis, après réflexion, il s'en tenait à l'idée de ne pas faire concourir l'électeur à l'arbitrage, mais de laisser seulement dans ses mains la lettre rever-

1. L'impératrice, Éléonore de Mantoue, était sœur du feu duc de Mantoue, Vincent II.

sale. Cet expédient ne s'éloignait pas beaucoup des dispositions de l'Empereur, qui admettait que l'avis de la mère du roi devait entraîner celui des arbitres qui lui seraient adjoints, mais ce qu'il promettait de vive voix, consentirait-il à le promettre par écrit ?

Richelieu ne repoussait pas l'idée de présenter l'investiture comme ayant été obtenue sur l'intercession des deux couronnes et des électeurs. Il acceptait les termes de soumission exigés du duc de Mantoue. Il ne ferait pas d'objection à ce que celui-ci suppliât son suzerain de lui *pardonner*, au lieu de lui *remettre* l'offense qu'il pourrait avoir commise, mais ce changement aurait l'inconvénient de donner lieu de la part des étrangers à des interprétations et à des conclusions exagérées et il fallait s'en tenir à la première forme qui était pleinement suffisante. Aux termes du projet, la demande d'investiture et les excuses du duc devaient être présentées par son résident ordinaire, mais ce point, à en juger par ce que disait le P. Joseph, semblait être resté pour l'Empereur dans l'incertitude. Aussi Richelieu, allant au-devant d'une nouvelle exigence, signalait le retard que l'envoi d'un ambassadeur spécial apporterait à la paix. Si l'on ne se contentait pas d'une démarche faite par l'ambassadeur ordinaire, nos agents prendraient l'engagement de faire renouveler cette amende honorable sous une forme plus solennelle. C'était aussi pour éviter une perte de temps qu'en prévision des difficultés que le résident du duc pouvait faire pour agir sans y être autorisé par sa cour, il était ordonné à Brulart de lui représenter quels étaient à cet égard le désir du roi et l'intérêt de son maître et de le faire procéder à cette démarche sans attendre de nouveaux ordres.

A l'article 5 du premier projet qui n'avait aucune chance d'être accepté, le projet d'août en avait substitué un autre (art. 6) aussi avantageux pour Charles de Gonzague, sans être blessant pour l'Empereur. On n'imposait plus à Ferdinand la charge d'organiser en faveur de son vassal une ligue défensive, composée des électeurs, de la ligue catholique et de tous les princes d'Allemagne et d'Italie feudataires de l'Empire, on lui épargnait l'humiliation de donner en quelque sorte des garants de sa bonne foi en mettant entre les mains du roi l'engagement écrit par lequel les confédérés promettraient de mettre en ligne pour la défense du duc de Mantoue au moins 15,000 fantassins et 12,000 cavaliers. On lui demandait seulement d'inviter le collège électoral, la ligue catholique et les feudataires de l'Empire à défendre les états du duc

s'ils étaient attaqués. Rien n'était changé d'ailleurs à l'article du premier projet en vertu duquel Ferdinand devait joindre ses prières à celles du roi très chrétien et du roi catholique pour faire entrer dans une ligue défensive, ayant le même but, Sa Sainteté, le sacré collège et les princes italiens qui ne relevaient pas de l'Empire.

Le cardinal tenait à ces deux articles. Rien en effet ne pouvait mieux assurer notre protégé contre tout retour agressif que la garantie de tous les princes de l'Empire et de l'Italie, autorisés, provoqués par l'Empereur à s'unir pour la défense de son vassal. D'ailleurs Collalte et Spinola avaient accepté cette garantie sous cette nouvelle forme, et, si elle était repoussée à Ratisbonne, on aurait l'air d'avoir été y chercher des conditions plus désavantageuses que celles qu'on avait obtenues en Italie. Toutefois il ne fallait pas rompre pour cette question. Les modifications apportées sur ce point sauvegardaient bien la dignité de l'Empereur, mais restait toujours la difficulté de faire agréer un pareil projet à des princes, dont les uns n'avaient qu'un intérêt fort indirect, pour ne pas dire problématique, à la conservation des états du duc de Mantoue, dont les autres étaient trop faibles et trop pusillanimes pour accepter les risques qu'on voulait leur faire courir. Ne nous hâtons pas cependant de condamner ce projet comme une conception chimérique. La protection de Charles de Gonzague n'était que l'occasion, non le but unique et final d'une ligue que Richelieu comptait faire servir à ses desseins contre la maison d'Autriche; en obtenant pour cette ligue l'aveu de l'Empereur, il lui ôtait le droit de s'y opposer un jour comme à une entreprise attentatoire à sa suzeraineté, il levait les scrupules de ceux de ses vassaux qui pouvaient hésiter à y entrer.

Voyons maintenant comment le projet de juin-juillet et celui d'août réglaient le rétablissement du duc dans son patrimoine héréditaire et remettaient les choses dans le *statu quo ante bellum*, sauf les modifications acceptées de part et d'autre. Le premier stipulait que la signature du traité serait suivie de l'évacuation du Mantouan et du Montferrat dans un délai qui restait à déterminer, mais, en abandonnant Casal, les troupes du roi laissaient le duc sans défense avant qu'il eût reçu avec l'investiture le titre qui reconnaissait ses droits et, au cas où de nouvelles difficultés surgiraient, où il faudrait recourir de nouveau aux armes, la France, placée beaucoup plus loin que les Impériaux

et les Espagnols du théâtre de la guerre, y serait certainement devancée par eux. Aussi devait-elle recevoir des otages qu'elle garderait jusqu'à l'investiture. Si cette sûreté ne paraissait pas suffisante, Mazarin en avait proposé une autre : les belligérants conserveraient jusqu'à l'investiture, en s'abstenant d'hostilités, soit toutes leurs positions militaires, soit un pied dans les pays où ils avaient des troupes. L'évacuation s'opérerait ensuite en deux fois : l'investiture serait suivie quinze jours après d'un premier mouvement de retraite qui rendrait à eux-mêmes presque tous les pays envahis, Italie, Savoie, Piémont, à l'exception des Grisons et de Suse, Pignerol, etc. (art. 8), puis, après l'exécution complète du traité, l'Empereur et le roi catholique d'une part, le roi très chrétien de l'autre devaient se dessaisir des gages qui la garantissaient, les premiers des postes qu'ils occupaient dans les Grisons et la Rhétie, le second des places du Piémont (art. 12).

Lorsque ce projet avait été remis à Mazarin, c'est-à-dire au mois de juin, lorsque celui-ci avait soumis au roi les modifications demandées par Collalte et Spinola (commencement de juillet), Mantoue n'était pas encore dans les mains des Impériaux et la situation de Casal n'était pas à beaucoup près aussi critique[1]. Dans ces circonstances, la France avait plus à perdre qu'à gagner à une évacuation générale des états du duc de Mantoue. De là les otages qui lui étaient accordés ou, si elle ne se contentait pas de cette sûreté, le maintien intégral ou partiel de la situation militaire avec suspension des hostilités. Ce qu'on pouvait dire alors de notre pays était vrai maintenant de nos adversaires. Maîtres de Mantoue, se flattant, non sans vraisemblance, de réduire bientôt Casal, c'était à eux surtout que l'évacuation du Mantouan et du Montferrat devait faire du tort. Aussi les conseillers impériaux demandaient qu'au lieu de les évacuer, les belligérants rappelassent simplement leurs troupes dans les places et que les hostilités fussent suspendues. L'Empereur conserverait jusqu'à l'exécution complète du traité non plus seulement ses positions dans les Grisons, mais Mantoue et Casal, si, comme ils l'espéraient, cette dernière place partageait le sort de la première.

Rédigé après la prise de Mantoue, le projet du commencement d'août tenait compte de cet événement et laissait cette ville aux Impériaux jusqu'au moment où toutes les stipulations du traité

1. Le siège de Casal ne commença que le 23 mai.

seraient devenues des faits accomplis ; il prévoyait même la capitulation de Casal, qui resterait en dépôt dans les mêmes mains jusqu'à pareille époque. Le gouvernement français et les commissaires impériaux semblaient donc d'accord pour faire de la restitution de Mantoue et éventuellement de Casal à leur légitime souverain l'acte final du règlement de la succession de Mantoue, mais cet accord n'était qu'apparent. En effet, dans la pensée des commissaires, l'exécution du traité comprenait la réparation des infractions commises au traité de Monçon et l'accomplissement des dispositions de ce dernier qui étaient restées à l'état de lettre morte [1], tandis que pour Richelieu la restitution réciproque des gages dont les parties restaient nanties était indépendante de la fidélité avec laquelle l'Espagne se conformerait aux engagements contractés à Monçon, sa bonne foi à cet égard devant être garantie par des otages. Subordonner à l'accomplissement de ces engagements l'abandon des positions et des dernières places occupées par les belligérants, c'était ajourner d'un an peut-être la rentrée de Charles de Gonzague dans l'une, sinon dans deux de ses capitales, imposer au roi, qui de son côté garderait tout ce temps-là Pignerol et Suse, une dépense évaluée à trois millions d'or. Cette prolongation du provisoire avait dès l'abord provoqué la désapprobation de Richelieu et, après l'avoir exprimée à Bouthillier fils [2], il la reproduisait dans sa dépêche à Brulart du 5 septembre [3] en disant qu'on pouvait bien rester aussi longtemps en possession des lieux occupés tant qu'il ne s'agissait de laisser à l'Empereur que les passages des Grisons, mais que, depuis la prise de Mantoue et avec la perspective de celle de Casal, le mieux était de rétablir le plus tôt possible le duc de Mantoue en se dessaisissant des gages qu'on avait dans les mains.

Les intentions de Richelieu n'étaient pas contenues seulement dans le projet du mois d'août et dans les commentaires que nous venons d'analyser, il avait encore consigné ses réflexions et ses instructions dans une dépêche à Brulart [4] et dans deux dépêches au P. Joseph [5]. S'adressant au premier, il exprimait son anxiété

1. Projet apostillé par le P. Joseph. *Ubi supra.*
2. Lettre de Bouthillier fils au P. Joseph, 4 septembre. *Ubi supra.*
3. *Ubi supra.*
4. Dépêche du 5 septembre. *Ubi supra.*
5. Avenel, III, 877, 893. Ce sont celles dont le P. Joseph accuse réception dans sa dépêche du 20 septembre (Arch. des Aff. étrang. Allemagne, VII),

au sujet de Casal, présentait son projet comme accepté par Collalte et Spinola, déplorait la rupture des négociations en Italie, représentait le tort que l'envoi de négociateurs en Allemagne ferait à notre prestige si nous n'obtenions pas des conditions meilleures que celles dont le duc de Savoie et Collalte se déclaraient satisfaits, revenait sur la mauvaise foi de Spinola exigeant toujours davantage à mesure qu'on lui faisait plus de concessions. La première des dépêches adressées au P. Joseph était pleine de cette idée, dont il avait à convaincre l'empereur et ses conseillers, que la France ne combattait que l'ambition envahissante de l'Espagne et n'en voulait pas à la légitime grandeur de l'Empire. Il devait leur ouvrir les yeux sur les charges d'une solidarité, dont l'Espagne avait tout le profit, les habituer à la pensée de séparer la cause de l'Empire de celle de l'Espagne. Il fallait aussi persuader les électeurs du zèle du roi pour la religion, que ses rapports avec la Hollande et la Suède pouvaient rendre suspect. L'autre dépêche, qui était confidentielle et dont le destinataire ne devait pas faire part à l'ambassadeur, ne s'occupait guère que du traité secret que le capucin était chargé de passer avec la Bavière ; ce traité y était présenté comme la raison et la compensation des sacrifices qu'on faisait en vue d'un traité avec l'Empereur, sans cependant que le premier fût la condition indispensable du second. A ces pièces étaient joints les articles[1] proposés par les électeurs pour prévenir toute espèce d'hostilités entre l'Empereur et la France. Il faut dire ce que Richelieu pensait à cet égard et pourquoi il renvoyait ces articles.

Il avait vu tout de suite le danger d'un engagement qui, entendu rigoureusement, nous obligeait à rompre avec la Suède, en guerre ouverte avec Ferdinand, tandis que celui-ci pouvait rester d'intelligence avec l'Espagne, dont l'hostilité contre nous n'était pas déclarée[2]. Mais nos envoyés ne lui avaient pas laissé ignorer l'inutilité de leurs efforts pour s'y soustraire, et il comprenait, comme le P. Joseph l'avait compris, que les conseillers de l'Em-

en leur donnant la date du 4 de ce mois. C'est dans ce sens que doivent être rectifiées les indications chronologiques d'Avenel. Un passage de la seconde dépêche répond à la dépêche du P. Joseph du 22 août apportée par Bouthillier fils.

1. Rédaction française de ces articles écrite par le secrétaire habituel et apostillée par Richelieu. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 109. Mise au net, envoyée à Ratisbonne. Ibid., f. 1506.

2. Lettre de Bouthillier fils au P. Joseph. *Ubi supra.*

pereur ne renonceraient à aucun prix à cette exigence. D'ailleurs, les obligations, découlant de l'acte par lequel on voulait le lier, n'étaient peut-être pas aussi étroites qu'elles en avaient l'air et peut-être pouvait-on trouver le moyen de les tourner. A la vérité, l'article 1, par lequel la France s'engageait à ne pas fournir d'armes, d'argent, de munitions aux ennemis de l'Empire, semblait bien inconciliable avec l'alliance que Charnacé était en train de négocier et, à supposer que cette incompatibilité n'arrêtât pas Richelieu, elle permettrait de faire suspecter sa bonne foi et d'inspirer de la défiance à Gustave-Adolphe. L'article 2 obligeait notre pays à faire tous ses efforts pour se dégager de toute solidarité avec les ennemis de l'Empire et pour désarmer leur hostilité contre lui. Le cardinal prenait acte de ces termes; ils autorisaient à ses yeux à ménager doucement et sans rupture l'abandon de relations où il se refusait à reconnaître une alliance. D'ailleurs l'article 3 assurait le maintien des alliances défensives par lesquelles la France s'était obligée à protéger ceux de ses alliés qui seraient attaqués ou *molestés*. Est-il besoin de faire remarquer l'étendue et le vague de ces termes, du dernier surtout, la facilité qu'ils donnaient pour se soustraire aux engagements contenus dans les deux articles précédents? Ne pouvait-on pas s'en autoriser pour justifier un traité de subsides avec Gustave? Celui-ci en effet ne se prétendait-il pas *molesté* par l'Empereur, ne se présentait-il pas comme armé pour le redressement des torts faits à ses coreligionnaires d'Allemagne, au duc de Mecklembourg, à son propre pays? Quant au rôle de médiateur auquel l'art. 3 conviait Richelieu en lui imposant la charge de rétablir la paix entre l'Empire et la Suède, il favorisait ses desseins sur l'Allemagne. Contenir Gustave dans de justes bornes, protéger contre lui et contre la prépondérance que ses succès pouvaient donner au parti protestant le parti catholique, établir, de concert avec ce prince, ce que le cardinal appelait un « vrai repos[1] » dans l'Empire, c'est-à-dire un système politique dans lequel, entre une confédération protestante et une confédération catholique unies pour défendre leur indépendance et protégées toutes deux par la France, l'Empereur n'aurait plus joui que d'une autorité nominale, toute la politique de Richelieu en Allemagne était là et sa médiation ne pouvait que la servir. Seulement il aurait voulu éviter de

1. Dépêche de Richelieu à Brulart, 5 septembre. *Ubi supra.*

promettre par écrit son intervention, afin de ne pas éveiller la défiance de son allié[1].

Convaincu que les conseillers de l'Empereur seraient inébranlables sur la question d'une garantie mutuelle contre toute agression, se promettant bien d'interpréter, suivant ses intérêts, la convention qu'on lui demandait et de prévenir le mauvais effet qu'elle pourrait produire sur le roi de Suède, il l'accepta sous la forme que les électeurs lui avaient donnée, avec quelques modifications peu importantes qu'il consigna de sa main en marge de la traduction française envoyée par le P. Joseph. Pour empêcher l'Espagne d'en bénéficier, il substituait au terme compréhensif par lequel étaient désignées les parties contractantes (*leurs Majestés*) ceux d'Empereur et de roi très chrétien, il constatait que les possessions antérieures à 1628, que les parties promettaient de respecter, comprenaient les Trois Évêchés, prenait acte, comme nous l'avons dit, des facilités données par l'art. 2 pour nous dégager de nos liens avec Gustave et signalait une redite.

G. Fagniez.

(*Sera continué.*)

1. Ibid.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA

DERNIÈRE REQUÊTE DES PROTESTANTS DE FRANCE

A LOUIS XIV

AVANT LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

(Janvier 1685.)

A la fin de l'année 1684, les Réformés ne purent plus conserver d'illusions sur les dangers qui les menaçaient. On travaille à une révocation, écrivait Claude, le plus célèbre de leurs ministres, et c'est une chose sûre, ajoutant, il est vrai, « il ne faut pas pourtant divulguer cela[1]. »

La politique du clergé de France l'emportait depuis de nombreuses années. Sous son inspiration directe, le Conseil d'État et les Parlements n'avaient cessé de rendre des arrêts qui ruinaient en détail l'Édit de Nantes. On ne comptait plus, du reste, les déclarations royales, obtenues par les soins des prélats, qui achevaient l'œuvre de cette persécution administrative. Aussi la situation était-elle devenue intolérable, car dans toutes les provinces les syndics du clergé, acceptés devant les juridictions comme parties, ne cessaient de multiplier les procès dont les églises et leurs pasteurs étaient les premières victimes. Toutes les carrières publiques se fermaient les unes après les autres devant les Réformés, et déjà mille entraves étaient mises à leurs entreprises industrielles et commerciales. Il n'était pas douteux que le clergé ne voulût, par ce dur isolement qu'il faisait faire autour d'eux, les placer entre la misère et le Catholicisme. D'un autre côté, il n'était pas de semaine où, sur le prétexte le plus futile, la présence d'un nouveau converti au culte protestant par exemple, le Conseil d'État n'ordonnât la destruction du temple,

1. Lettre de Claude à son fils, 8 décembre 1684. Bibl. Leyde.

l'interdiction de l'exercice religieux et le bannissement du pasteur.

Les atteintes portées à l'autorité paternelle par la liberté laissée aux enfants protestants non seulement de se convertir dès l'âge de sept ans, mais même de quitter leurs parents en exigeant d'eux des pensions, montraient que le clergé était décidé à faire aboutir son projet de détruire les églises réformées.

L'issue fatale était donc une révocation de l'Édit de Nantes et on y marchait, mais cet acte paraissait si dangereux, ses conséquences pouvaient être si graves qu'il ne semblait pas permis encore de considérer un tel événement comme possible.

Ce fut le sentiment qui prévalut dans les discussions qui précédèrent l'envoi à Louis XIV de la belle requête dressée par les protestants pour obtenir l'observation de l'édit de 1598. Cependant plusieurs, après avoir montré le traité de Nantes déchiré et mutilé par les arrêts sans nombre d'une justice toute à la dévotion du clergé, firent remarquer que, si la requête ne proclamait pas, et de la manière la plus décisive, le principe de l'irrévocabilité de l'Édit, on était menacé de voir cette dernière défense enlevée par les ennemis.

Plus réservés, Ruvigny, alors député général des églises réformées, et Claude surtout, dont l'autorité était considérable, demandèrent qu'on ne soulevât pas la question. Pour eux, il ne fallait pas livrer aux hasards d'une discussion un traité dont l'autorité devait être placée au-dessus de toute contestation. Ils craignaient aussi que Louis XIV, dont les hautaines prétentions de dominer la loi étaient si connues, ne voulût, par cela même qu'on donnait des bornes à son pouvoir, montrer par un acte d'éclat qu'il était souverain absolu. Claude, tout en connaissant les périls de la situation, aimait mieux croire à un retour du roi à des idées de modération et de justice, que d'imaginer une violation aussi inouïe de la loi du royaume. Sans doute les Réformés seraient atteints par cette mesure révolutionnaire, mais, comme il put le dire plus tard avec une haute raison, « l'État se trouverait percé d'outre en outre par le même coup. »

Il pressentait avec une remarquable netteté les conséquences de cet acte si habilement préparé par le clergé et dont le roi allait assumer toute la responsabilité. Aussi, lorsque, malgré les efforts désespérés des protestants, la faute eut été commise, Claude fit-il entendre un solennel avertissement. « Après cette cassation, qu'y aura-t-il, je vous prie, désormais, de ferme et d'inviolable en France, je ne dis pas seulement pour les fortunes des particuliers, mais encore pour les établissements généraux, pour les autres lois, pour les compagnies souveraines, pour l'ordre de la justice et de la police, et en un mot pour tout ce qui sert de base et de fondement à

la Société, pour les droits inaliénables de la couronne et pour la forme du gouvernement ? »

S'il y a jamais eu rien d'inviolable, c'est l'Édit de Nantes, le révoquer et le casser, c'est se mettre au-dessus de tout, c'est prononcer hautement que tout est révocable et cassable « *ad nutum*[1]. »

Les protestants savaient que le clergé les poursuivait de sa haine implacable et avait juré leur perte[2], mais ils se refusaient à croire qu'il fût possible à Louis XIV de méconnaître si complètement l'intérêt de son propre pouvoir. C'était compter sans la passion d'une politique dévote, car, à cette époque, le roi, sous la dépendance du clergé, avait déjà fait de la destruction du protestantisme la grande affaire du règne.

Cependant il était nécessaire d'arrêter la persécution qui devenait tous les jours plus agressive ; aussi des Réformés résolurent-ils de présenter à Louis XIV l'apologie de leur innocence et de leurs droits. Ils renouvelaient ainsi des démarches qui, dans le passé, n'avaient abouti qu'à de trompeuses promesses, mais un dernier effort devait être tenté.

C'est alors que fut composée la requête dont on ne connaissait que l'analyse donnée par E. Benoît dans son *Histoire de l'Édit de Nantes*. Il raconte qu'on y attacha, et non sans raison, une telle importance, « qu'elle fut consultée avec tous ceux qu'on crut capables de donner avis, et avant que d'être présentée elle passa par tant de mains, elle fut examinée par tant de censeurs, qu'il n'y avait peut-être rien sur quoi il n'eût été fait quelques remarques[3]. »

La rédaction définitive du mémoire fut confiée à Claude qui, par la netteté de son esprit et la fermeté de la pensée, tout autant que par ses belles qualités d'écrivain, était désigné pour cette tâche. Basée sur les faits, exempte de toute déclamation, digne et respectueuse, cette défense des Réformés montre aussi bien l'aveuglement de leurs ennemis que la justice de leur cause. « Présentée au mois de janvier 1685, la requête, dit Benoît, fut reçue pour dire qu'on l'avait reçue, mais on n'en fit pas la moindre considération. » Il ne sera pas sans intérêt, à deux siècles de distance, de publier un docu-

1. *Les Plaintes des Protestants de France*, p. 140.

2. En 1682, le clergé avait fait signifier aux églises réformées son célèbre *Avertissement pastoral* où s'étalaient des menaces trop significatives pour que les protestants pussent se tromper sur le sort qui les menaçait. Si vous ne vous convertissez pas, disaient les prélats, vous devez « vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que tous ceux que vous a attirés votre révolte et votre schisme. »

3. Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes*, V, 735.

ment qui résume d'une manière fidèle et parfois éloquente la situation des protestants de France à l'entrée de cette année 1685, qui devait être celle de la Révocation de l'Édit de Nantes et dont un réfugié a pu dire « qu'elle fut triste entre toutes les années du monde. »

Frank PUAUX.

AU ROY[1].

Sire,

Vos très humbles, très obéissants et très fidèles sujets de la religion prétendue réformée se jettent aux pieds de Votre Majesté dans la confiance que, quelque grands que soient les maux qui les accablent, et à quelques dures extrémités qu'ils soient réduits, ils verront bientôt changer leur misérable condition, si le trône de votre justice ne leur est pas devenu tout à fait inaccessible. C'est avec tout le respect et toute la soumission qu'ils doivent à un si grand et si auguste Roi qu'ils vous présentent cette très humble requête. Que Votre Majesté ne refuse point d'entendre elle-même leurs plaintes et leurs raisons, et d'en juger selon sa bonté et son équité.

Premièrement, Sire, ils vous représentent qu'ils ont l'honneur d'être nés vos sujets, et qu'en cette qualité l'Édit de Nantes qui leur fut accordé par Henri le Grand, de glorieuse mémoire, aïeul de Votre Majesté, les a maintenus dans tous les droits, tant naturels que civils, que cette naissance donne, et qu'il a voulu qu'ils en jouissent de même que vos autres sujets, sans que la différence de religion y fît aucun empêchement.

Cette vérité, Sire, qui est la base et le fondement de l'Édit, se justifie par l'esprit général qui règne dans toutes ses parties; mais elle s'y trouve aussi établie en divers endroits, d'une manière si expresse et si évidente qu'elle ne souffre pas de contestations. Outre que dès le second article il ordonne que tous les sujets, tant de l'une que de l'autre religion, vivront ensemble *comme frères et citoyens*[2], et que dans le 30e il veut *que la justice soit rendue et administrée aux suppliants sans aucune suspicion, haine ou faveur,* ce qui met à cet égard une parfaite égalité entre les uns et les autres, il ne se peut rien de plus précis ni de plus décisif que ce qui est contenu dans l'article 27 : *Afin,* dit-il, *de réunir d'autant mieux les volontés de nos sujets, comme c'est notre intention, et*

1. La requête des Réformés se trouve en triple expédition dans le carton 268 de la série T. T. aux Archives nationales. Les notes que nous avons ajoutées sont destinées à préciser quelques événements auxquels fait allusion la requête, comme aussi à donner le texte exact de quelques arrêts et édits signalés dans cet important document.

2. « Se contenir et vivre paisiblement ensemble comme frères, amis et concitoyens. » Édit de Nantes, art. II.

ôter toutes plaintes à l'avenir, déclarons tous ceux qui font ou feront profession de la religion prétendue réformée, capables de tenir et exercer tous états, dignités, offices et charges publiques quelconques, royales, seigneuriales, ou des villes de notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance nonobstant tous serments à ce contraires, et d'être indifféremment admis à iceux. Et un peu plus bas : *Entendons aussi que ceux de ladite religion prétendue réformée puissent être admis et reçus en tous conseils, délibérations, assemblées et fonctions qui dépendent des choses dessusdites, sans que pour raison de ladite religion ils en puissent être rejetés ou empêchés d'en jouir.*

Ce fut donc, Sire, une des principales choses qu'Henri le Grand se proposa quand il donna l'Édit aux suppliants. Il voulut *pourvoir,* comme il le déclare lui-même dans la préface, *à la sûreté de leurs personnes, et à celle de leurs fortunes,* et il y pourvut en effet, en les maintenant dans tous les droits que la naissance donne à des sujets, et en ne permettant pas qu'ils y puissent être troublés sous prétexte de la religion.

Mais il alla plus avant, car, ayant vu et senti lui-même combien l'emportement d'un zèle inconsidéré avait produit de désordre dans l'État, et désirant d'y apporter du remède pour l'avenir, il établit sur le sujet de la religion des règles qu'il jugea nécessaires, justes et suffisantes pour servir de barrière aux plus forts, et d'asile aux plus faibles et pour conserver l'union et la concorde entre tous vos sujets. C'est une seconde vérité, Sire, que les suppliants mettent devant les yeux de Votre Majesté, et qui n'a pas besoin de preuve, puisqu'elle fait elle-même une des plus importantes parties de l'Édit. Le dessein en est expliqué dans la même préface, où ce grand prince, après avoir parlé d'un côté des plaintes de ses sujets catholiques, et de l'autre des remontrances de ses sujets de la religion prétendue réformée, sur l'exercice de leur religion, et de la liberté de leur conscience, aussi bien que sur la sûreté de leurs personnes et de leurs fortunes, il ajoute : *qu'il aurait jugé nécessaire de donner sur le tout une loi générale, claire, nette et absolue sur tous les différends qui étaient dès lors sur ce survenus entre eux, et qui y pourraient encore survenir, comme en effet il l'a donnée dans la suite.*

A ces deux premières parties de l'Édit, il en ajouta une troisième qui regarde proprement l'observation de l'Édit même : ce que les suppliants représentent aussi très humblement à Votre Majesté. Il établit les chambres mi-parties et les chambres de l'Édit pour en être les dépositaires et les gardiens et les exécuteurs[1]. *Il cassa, révoqua et annula*

1. La Chambre de Paris était composée d'un président et de dix conseillers catholiques, choisis par le Roi sur une liste des membres du Parlement de Paris. Elle était en outre composée de quatre Conseillers réformés. « On laissa à cette Chambre le nom de l'Édit, afin que le nom même fît souvenir à ceux qui la composaient qu'ils étaient les gardiens et exécuteurs de l'Édit qui devait leur servir de loi dans l'administration de la justice. » Benoît, *Histoire de l'Édit de Nantes,* I, 276. Il y eut trois chambres mi-parties, Bordeaux, Toulouse et Grenoble. Voir Édit de Nantes, art. 30.

tous les édits précédents, articles secrets, lettres, déclarations, modifications, restrictions et arrêts par lui donnés et par les rois ses prédécesseurs[1]. Et, pour ne rien oublier qui pût contribuer à l'exécution d'une loi si nécessaire et si juste, il ordonna non seulement que l'Édit fût registré partout en la manière ordinaire, mais encore que l'observation en fût *promise et jurée* par les gouverneurs et lieutenants *généraux* des provinces, par les baillifs, sénéchaux *et autres juges* ordinaires du royaume, par les *maires*, échevins, capitouls, consuls et jurats *annuels* et perpétuels, par les principaux *habitants* des villes, tant de l'une que de l'autre *religion*, et enfin par les cours de Parlement, *Chambres* des Comptes et Cours des Aides, *purement* et simplement sans user d'aucune modification, restriction, déclaration ou *Registres secrets*.

Ainsi les droits accordés par l'Édit aux suppliants se réduisent à ces trois chefs, les droits naturels et civils qu'ils ont en commun avec les catholiques, ceux qui regardent en particulier la liberté de leurs consciences et l'exercice de leur religion, et ceux qui appartiennent à l'observation et à l'entretènement de l'Édit.

Cet Édit, Sire, si solennel et si authentique, ne fut pas l'effet du simple bon plaisir d'Henri le Grand, ni un acte de sa seule autorité royale, mais un arrêt de sa justice aussi bien qu'un ouvrage de sa sagesse consommée et de sa puissance. Car il le donna, comme il le dit lui-même, après avoir entendu, d'une part, *les plaintes de ses sujets catholiques, et vu de l'autre les remontrances de ceux de la religion prétendue réformée et, sur ce, fait conférer avec eux par diverses fois*[2]. Aussi le donna-t-il comme l'unique loi sous laquelle ceux de ladite religion devaient vivre à l'avenir, puisqu'il le donna formellement et en termes exprès sous ces deux titres, l'un d'*Édit perpétuel et irrévocable*[3], et l'autre d'*Édit ferme et inviolable qu'il voulait être gardé par ses sujets sans s'arrêter ni avoir aucun égard à tout ce qui pourrait être contraire ou dérogeant à icelui, recommandant à ses sujets de l'une et de l'autre religion, de bien comprendre d'après ce qui était de leur devoir envers Dieu et envers Sa Majesté, c'était dans l'observation de cet Édit que consistait le principal fondement de leur union et concorde, tranquillité et repos*[4].

En cette qualité, Sire, il le fit religieusement et ponctuellement exécuter et observer partout, et dans son sens juste et naturel. Durant tout le cours de son règne, ceux de ladite religion jouirent sans aucun empêchement de l'entière liberté de leurs consciences, de l'exercice de leur religion et de leur discipline dans les lieux à eux accordés, de tous les droits tant naturels que civils communs avec les catholiques, et en général de tout ce que l'Édit avait statué en leur faveur.

Après Henri le Grand, Louis XIII, de glorieuse mémoire, père de Votre Majesté, ne reconnut pas moins les raisons et la justice de l'Édit.

1. Article XCII de l'Édit de Nantes.
2. Préface de l'Édit de Nantes.
3. *Id.*
4. Article XCI de l'Édit.

Il en fit la déclaration solennelle à son avènement à la couronne, ordonnant qu'il serait inviolablement gardé, avec cette clause expresse, *qu'encore que cet édit fût perpétuel et irrévocable, et que, par ce moyen, il n'eût pas besoin d'être confirmé par de nouvelles déclarations, néanmoins il le confirmait.* Et quoique dans la suite de son règne il fût survenu divers troubles, il ne laissa pas de confirmer toujours l'Édit dans toutes les occasions qui se présentèrent, et il en fit toujours jouir les suppliants comme d'une loi inviolable[1].

Votre Majesté, Sire, qui remplit aujourd'hui avec tant de grandeur et d'éclat le trône de ses ancêtres, n'en a pas moins fait. Elle a confirmé le même Édit sous le même titre d'*Édit perpétuel,* non seulement par sa déclaration de 1643, quand elle prit les rênes du gouvernement, mais encore depuis sa déclaration de 1669[2] et par son Édit du mois de juin 1680, qui porte *qu'elle le confirme en tant que besoin est ou serait*[3]. Elle s'en expliqua même dans le même sens au mois de juillet 1682, dans les lettres circulaires qu'elle écrivit tant aux archevêques et évêques de son royaume, qu'aux commissaires départis dans ses provinces, leur déclarant, aux uns et aux autres, que son intention n'est point qu'on fasse rien qui puisse donner atteinte à ce qui a été accordé à ceux de ladite religion, par les Édits et déclarations donnés en leur faveur[4]. De sorte, Sire, que les suppliants peuvent dire, avec raison et avec confiance, que, vivant sous le bénéfice de l'Édit de Nantes, ils vivent sous la foi sacrée des Rois vos prédécesseurs qui n'a pas été ensevelie avec eux dans leurs tombeaux, et ce qui leur doit donner beaucoup plus de sûreté, sous la foi royale de Votre Majesté elle-même, sous la foi publique de son État, laquelle, sans répéter ici qu'elle y est intervenue par l'enregistrement et par un serment solennel, se recueille et se rassemble tout entière dans la vôtre.

C'est là, Sire, ce que les suppliants ont cru devoir poser d'abord comme le fondement de leur droit. Et c'est aussi à cette foi royale qu'ils

1. Déclaration du roi Louis XIII sur les édits de pacification, 3 juin 1610. « Le Roi défunt, notre très honoré seigneur et père, a toujours pris grand soin que cet Édit fût conservé en son entier et on peut dire qu'il n'y a apporté aucun changement. » Déclaration du 7 septembre 1656. — L'Édit de Nîmes, juillet 1629, donné après les troubles, consacra les droits des Réformés : « nous voulons que nos sujets de la Religion prétendue réformée jouissent entièrement dudit Édit de Nantes. »

2. Déclaration du 1er février 1669.

3. Édit du mois de juin 1680, portant défense aux catholiques de quitter leur religion pour professer la Religion prétendue réformée, sous peine de confiscation des biens et de bannissement perpétuel. L'Édit, cependant, parlait de la confirmation des droits des Réformés.

4. Lettre du Roi aux archevêques et évêques, au sujet de la signification de l'*Avertissement pastoral* du clergé de France, aux consistoires de l'Église prétendue réformée (10 juillet 1682). Il leur recommanda de ne « se servir que de la force des raisons, sans rien faire contre les Édits et déclarations en vertu desquels l'exercice de la Religion prétendue réformée est tolérée dans mon royaume. »

élèvent maintenant leurs regards pour y chercher de la consolation et de l'assurance dans l'orage où ils se trouvent, et pour dissiper les nuages terribles qui les menacent. Munis d'un si grand appui, ils entrent sans frayeur dans le sanctuaire de votre justice, pour y présenter aux yeux de Votre Majesté cet Édit, non plus tel qu'il était autrefois plein de vie et de force, semblable à cet arbre de l'Écriture qui se répandait au long et au large, qui se faisait voir par toute la terre couvrant tout de son ombre et nourrissant tout de son fruit, mais dans un état languissant, sans vigueur et sans efficacité, et comme un arbre dénué de ses feuilles et de ses branches, qui ne fait ombre que de son tronc.

En effet, Sire, on a surpris depuis quelque temps, et on surprend encore tous les jours dans votre Conseil et dans vos autres Cours, un si grand nombre de déclarations, d'arrêts et de jugements contraires à l'Édit, que des trois parties qui le composent, et que les suppliants viennent de vous représenter, il n'en reste plus aucune sur laquelle ils n'aient de justes et d'essentiels sujets de faire leurs plaintes à Votre Majesté.

L'Édit, Sire, conserve les suppliants, comme il a été dit, dans tous les droits naturels et civils, et il les admet à toutes sortes d'états et de charges, et le Roi même s'engage *d'y pourvoir indifféremment et sans distinction, à l'égard de celles qui seront à sa disposition, comme étant chose qui regarde l'union de ses sujets.*

Cependant c'est une chose connue, qu'il n'y a plus de charges ni d'emplois depuis le plus haut jusqu'au plus bas, dont la porte ne soit fermée aux suppliants.

L'arrêt du 28 juin 1681 les exclut des offices de notaires, procureurs, postulants, huissiers et sergents, dans tous les sièges et juridictions du royaume, et ceux qui s'en trouvaient pourvus, quoiqu'ils les eussent toujours exercés avec honneur, ont été obligés de s'en démettre [1].

Par autre arrêt du 21 février 1682, les procureurs et postulants des Chambres de l'Édit ont été soumis à la même peine, sans autre raison ni prétexte que leur religion [2].

Par la déclaration du 15 juin 1682, non seulement les arrêts précédents ont été confirmés, mais encore il a été fait défense à tous seigneurs, tant catholiques que de la religion prétendue réformée, d'établir dans leurs terres aucuns juges, lieutenants ou autres officiers faisant profession de ladite religion, et ordonné que ceux qui se trouveraient en possession seraient destitués avec pareille défense de les

1. Ils furent tenus de se démettre de leurs offices en faveur des catholiques dans les six mois, « à peine de faux et de nullité de tous les contrats, actes et exploits qui seront par eux faits. »

2. Arrêt du Conseil d'État contre les procureurs, postulants de la Religion prétendue réformée des Parlements de Guyenne, Toulouse et Grenoble. Il fut rendu, parce qu'on avait oublié « par inadvertance » les procureurs des chambres de l'Édit. Il fut fait défense aux catholiques, nommés à la place des « résignants, » de souffrir dans leurs études les enfants ou parents de ceux-ci pour travailler avec eux ou sans eux, à peine de perte de leurs offices.

appeler pour assesseurs et opinants aux jugements des procès, et cela fondé, dit la déclaration, sur ce *que l'intention de Votre Majesté est de les exclure entièrement de faire aucune fonction de judicature.*

Par la déclaration du 21 août 1684, il est même défendu de les recevoir ou de les nommer d'office pour experts dans aucune sorte d'affaires[1].

Un pareil ordre a été donné touchant les officiers de la maison de Votre Majesté et des autres maisons des princes de son sang, jouissant des privilèges des commensaux, non seulement pour empêcher que désormais il n'en soit reçu aucun faisant profession de ladite religion, mais encore pour destituer tous ceux qui se trouveraient pourvus de ces offices, par arrêt de votre Conseil d'État du 4 mars 1683[2].

Les secrétaires de Votre Majesté, maison et couronne de France et de ses finances, tant titulaires qu'honoraires, et leurs veuves, ont subi aussi la même rigueur. L'arrêt de votre Conseil d'État du 19 janvier 1684 a obligé les titulaires de se démettre de leurs offices. Les honoraires sont déclarés déchus de leurs privilèges et leurs lettres révoquées, et les veuves privées des droits dont elles jouissaient à cause des charges de leurs maris décédés[3].

Il en a été de même des conseillers et officiers des Cours des Aides, des Chambres des Comptes, de ceux des sénéchaussées et des présidiaux, de ceux des bailliages et des judicatures royales, de ceux des amirautés, de ceux des prévôtés et des maréchaussées, des trésoriers, receveurs et autres, ayant charge dans les gabelles et dans les finances de Votre Majesté, qui tous ont reçu ordre de se défaire de leurs offices par la seule raison de leur religion[4].

Par cette raison, Sire, on a encore exclu les suppliants de toutes les fermes, sous-fermes et autres affaires de Votre Majesté. De sorte que, par le règlement du 11 juin 1680, ils ne peuvent plus entrer en aucune ni comme sous-associés ou sous-fermiers, ni comme directeurs, contrôleurs, capitaines ou brigadiers, ni être en quelque manière que ce soit employés, non pas même comme simples commis, archers ou gardes[5].

1. « A peine de nullité des arrêts, sentences et jugements qui seraient intervenus sur les rapports d'experts de ladite religion. »

2. « Le Roi ayant été informé que plusieurs officiers de ses venerie et fauconnerie, et autres de sa Maison et des Maisons royales, faisant profession de la Religion prétendue réformée, n'ont tenu compte de se démettre de leur charge... seront tenus de se faire... en faveur de personnes agréables... » Arrêt du 4 mars 1683.

3. « Les titulaires des charges de conseillers-secrétaires du Roi, maison, couronne de France, et de ses finances, seront tenus de se défaire de leursdites charges dans trois mois en faveur des catholiques. » Arrêt du 19 janvier 1684.

4. Arrêt du Conseil portant défense aux Receveurs généraux des Finances de traiter du recouvrement des tailles, des élections, avec aucune personne de la Religion prétendue réformée, 17 août 1780. — Arrêt du Conseil, portant que les catholiques qui voudront se charger de la fourniture des chevaux de louage seront préférés à ceux de la Religion prétendue réformée, 9 mars 1682.

5. « Sa Majesté veut que les seuls catholiques, apostoliques et romains

Et avec cela quoique l'Édit déclare formellement les suppliants capables de toutes charges municipales qui sont celles des villes pour l'exercice de la police, et pour les autres fonctions qui en dépendent, et d'être admis et reçus en tous *les conseils, délibérations, assemblées et fonctions,* et que, suivant l'intention de l'Édit de Nantes, celui de Louis XIII de 1629, art. 17[1], porte expressément *que l'ordre gardé d'ancienneté dans les villes, tant pour les consulats que pour la police, sera gardé et observé comme il était auparavant,* et que la déclaration de 1631 ordonne aussi que les consulats et maisons de ville seront mi-partis; néanmoins, par divers ordres ou arrêts surpris en votre Conseil, les suppliants ont été dépouillés partout. De sorte qu'à présent ils n'ont plus en aucun lieu aucune part au maniement de leurs propres intérêts[2].

Toutes ces dispositions, Sire, qui jusqu'ici ont été et sont encore exécutées partout fort sévèrement, sont directement contraires à l'esprit et à la lettre de l'Édit. A l'esprit, qui a été de traiter les suppliants comme vos autres sujets pour les choses de la vie civile. A la lettre, qui veut pourvoir à *la sûreté des personnes et des fortunes des suppliants,* ordonne qu'ils soient regardés des autres *comme frères et citoyens,* et les déclare capables de *tous états et fonctions pour y être admis et reçus indifféremment.* Cependant les voilà chassés de toutes sortes de charges et d'emplois depuis les premiers jusqu'aux plus vils, ce qui les prive de tout rang et de tout honneur dans la société, et en leur ôtant presque tous les moyens légitimes de gagner leur vie ou de conserver le peu de bien qu'ils tiennent de la bénédiction de Dieu, leur rend l'Édit inutile et illusoire, car en vain auraient-ils la liberté de conscience et l'exercice de leur religion dans votre royaume, s'il leur est impossible d'y vivre et d'y subsister par le défaut des choses nécessaires à la nature, et proportionnées à la condition de chacun en particulier.

Il est vrai qu'ils n'ont pas encore vu d'ordre émané de Votre Majesté qui leur interdise absolument l'entrée aux Arts, aux Métiers, aux professions et au commerce, mais pourtant, Sire, il s'en faut bien qu'à cet égard même, les suppliants ne jouissent d'une pleine et entière liberté. Car, sans dire que dans les villes où ils sont en très grand nombre on les a réduits pour les Arts et Métiers au tiers, on les a d'un côté exclus de tous les arts qu'ils exerçaient sous des privilèges de votre hôtel comme indignes, a-t-on dit, de participer à vos grâces, quoiqu'ils eussent acheté ces privilèges, et on leur a fait fermer leurs boutiques

soient admis dans ses fermes. » *Extrait du Règlement des Fermes, arrêté à Fontainebleau le* 11 *juin* 1680. Signé : COLBERT.

1. Édit de Nîmes (juillet 1629).

2. Arrêt du Conseil d'État ordonnant que tous les consuls et officiers politiques de Montpellier seront catholiques, 28 août 1656 ; de même pour Bedarrieux, 27 mars 1657; pour Grenoble, 10 janvier 1681 ; les arrêts semblables sont trop nombreux pour pouvoir être rapportés.

sans aucun égard[1]. D'autre part, les difficultés de parvenir aux maîtrises par la voie des chefs-d'œuvre leur deviennent tous les jours de plus en plus insurmontables, tant par les obstacles qu'on apporte aux apprentissages, que par ceux qu'ils trouvent aux réceptions. Pour les professions, par arrêt de Votre Conseil, on a interdit quelques médecins pour la seule cause de la religion, et, dans votre Parlement de Rouen, on a voulu réduire presque à rien le nombre tant de médecins que des avocats de ladite religion[2]. Votre Parlement de La Réole, par son arrêt du 11 août 1684, a enjoint à tous les apothicaires et chirurgiens de la province de Saintonge, faisant profession de ladite religion, de rapporter incessamment leurs lettres de maîtrise, et cependant les a interdits des fonctions de leur profession[3]. Le Parlement de Bretagne a donné un pareil arrêt contre ceux de son ressort. Et, pour ce qui regarde le commerce, on a interdit et on interdit tous les jours des marchands en divers lieux comme à Dijon[4], à Autun[5], et nommément à Amiens, par arrêt de votre Conseil, sans autre raison que celle de la

1. Les arrêts rendus par le Conseil d'État ou par les Parlements à ce sujet sont très nombreux, en voici quelques exemples : Arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'il n'y aura dans Rouen que deux monnoyers de la Religion prétendue réformée, 24 octobre 1664. — Arrêt du Conseil d'État qui exclut de la maîtrise de lingère les femmes de la Religion prétendue réformée, 21 août 1665. — Lors de la paix des Pyrénées, le Roi donna divers édits, portant création de quatre lettres de maîtrise dans toutes les villes et bourgs du royaume. Comme ces édits étaient généraux, ces lettres furent vendues aux catholiques comme aux réformés. Un grand nombre de ces derniers firent cet achat coûteux, afin d'améliorer leur situation, mais, quatre ans après, le clergé obtint un arrêt du Conseil du 21 juillet 1664 qui, sous le prétexte que ces lettres avaient été expédiées sans la clause de la religion catholique, ordonna que les lettres où cette mention n'existait pas demeureraient nulles, et qu'il était fait défense de s'en servir. Par là furent ruinés plusieurs artisans, et dès cette époque commença la grande émigration protestante.

Une ordonnance du Châtelet, du 13 mai 1681, exigea le catholicisme pour la profession de bonnetier.

2. En 1662, le Parlement de Rouen avait réduit à deux, pour une population protestante qui dépassait dix mille habitants, le nombre des médecins réformés. Le 3 décembre 1664, par un autre arrêt, le nombre des avocats fut réduit à dix pour le Parlement, à deux pour chaque bailliage, et à un pour chaque vicomté.

3. Les dossiers relatifs à cette affaire se trouvent aux Archives nationales, T. T. 247.

4. L'arrêt du Conseil d'État du 29 juin 1682 ordonna « que, dans six mois, ceux de la Religion prétendue réformée, demeurant en la ville de Dijon, seraient tenus de s'en retirer avec leurs familles, pour aller faire leur résidence ailleurs. »

5. L'arrêt du Conseil d'État du 24 mai 1683 donna deux mois à ceux de la Religion prétendue réformée pour faire leur résidence ailleurs, « avec défense à toutes personnes de la religion de se venir habituer à l'avenir en ladite ville. »

religion. Tout cela, joint à toutes les autres choses qu'ils souffrent, ne peut qu'il ne les jette dans une dernière calamité.

Mais, avant que les suppliants ôtent de devant vos yeux ce triste tableau de leurs griefs sur la première partie de l'Édit, permettez-leur, Sire, de vous représenter aussi, avec toute l'humilité dont ils sont capables, que la déclaration du 17 juin 1681, qui ordonne que leurs enfants à l'âge de sept ans pourront abjurer la religion prétendue réformée et embrasser la catholique, apostolique et romaine, prive les suppliants de la puissance paternelle et du droit d'éducation que la nature leur donne sur leurs enfants. Droit qui a toujours été regardé parmi toutes les nations comme saint et inviolable, dans lequel l'Édit de Nantes les avait maintenus, et que votre déclaration de 1669 leur avait expressément conservé[1].

Il en est de même de la déclaration du 31 janvier 1682, qui ordonne que tous les enfants naturels de ceux de ladite religion, de l'un et de l'autre sexe, de quelque âge et condition qu'ils soient, seront instruits et élevés à la religion catholique, apostolique et romaine. Car, quoique ces enfants n'aient pas une naissance légitime, ils ne laissent pourtant pas d'être naturellement sous la puissance de leurs pères lorsqu'ils en sont avoués, ou sous celle de leurs mères quand ils ne sont pas avoués des pères, ni les pères ou mères d'avoir sur eux le droit de l'éducation, comme à cet égard ils sont en obligation d'y pourvoir[2].

C'est aussi un droit de la nature et de la société civile que chacun ait la liberté de choisir dans chaque profession les personnes qu'il juge les plus propres pour leur confier sa vie et celle de ses enfants, dans les maux ou dans les dangers qui les pressent, la vie étant le fondement

1. La déclaration du 17 juin 1681 portait qu'il était loisible « aux sujets de la Religion prétendue réformée, tant mâles que femelles, ayant atteint l'âge de sept ans, d'embrasser la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'à cet effet ils fussent reçus à faire abjuration de leur religion, sans que leurs père et mère ou parents y pussent donner aucun empêchement sous quelque prétexte que ce fût. » Toute liberté était laissée aux enfants ainsi convertis, ou de rester dans la maison paternelle, ou de l'abandonner, en demandant à leurs parents une pension proportionnée à leurs conditions avec autorisation de contrainte dans le cas de refus. Cette déclaration, l'une des plus cruelles rendues par Louis XIV, fut accordée aux sollicitations du clergé, qui, dès 1670, en avait fait l'instante demande. En 1675, elle fut renouvelée, sous le prétexte que refuser de la donner, ce serait « prescrire des limites à la miséricorde de Dieu et soumettre sa grâce à l'autorité des lois. » Elle inspira à Claude une éloquente réponse qui traduisit l'extrême douleur des Réformés : « C'est à Votre Majesté qu'ils osent dire qu'ils aimeraient mieux souffrir toutes sortes de maux et la mort même que de se voir séparer de leurs enfants, dans un âge si tendre. » *Requête présentée au Roi par MM. de la Religion prétendue réformée*, etc., 1681.

2. La déclaration porte que les enfants bâtards de la Religion prétendue réformée seront élevés en la religion catholique, « comme père commun de nos sujets, nous ne pouvons les faire élever que dans la religion que nous professons, » à peine à ceux qui s'y opposeraient de 4,000 livres d'amende.

de toutes choses. Cependant la déclaration du 20 février 1680 prive les femmes des suppliants d'une liberté si nécessaire à leur conservation et à celle des enfants qu'elles portent, en ce qu'elle ordonne qu'aucune personne de quelque sexe que ce soit, faisant profession de ladite religion prétendue réformée, *ne puisse dorénavant se mêler d'accoucher*. De sorte que, dans un si extrême péril, il ne leur est plus permis d'appeler à leur secours ceux ou celles en qui elles peuvent avoir plus de confiance, ce qui sans doute les met dans une contrainte fort sensible à la nature[1].

La contrainte aussi où ils se trouvent par les déclarations du 17 juin 1681[2], 18 mai[3] et 14 juillet 1682 n'est pas petite. La première défend d'envoyer leurs enfants hors du royaume avant l'âge de seize ans, la seconde défend aux gens de mer, et aux artisans et aux gens de terre d'en sortir eux-mêmes, et la troisième fait la même défense à tous en général et y ajoute celle de vendre leurs biens. Il ne se peut que cela ne les jette dans une grande consternation; leurs enfants, à l'âge de sept ans, sont hors leur puissance paternelle pour la religion, comment s'empêcher de songer à cet égard à leur sûreté? Les artisans et gens de métiers sont réduits eux et leurs familles à la mendicité, le moyen de ne pas aller chercher du pain ailleurs? Et pour les autres, ils voient toutes leurs affaires renversées par cette défense de vendre leur bien, qui est dans la nécessité leur unique et dernier recours.

Les suppliants, Sire, représentent à Votre Majesté la même chose sur le sujet des arrêts du 13 juillet 1682 et du 17 mai 1683, par lesquels il est défendu aux ministres, et aux proposants qui ont servi dans les lieux où l'exercice de ladite religion a été interdit, d'y résider ni plus près que de six lieues, sur de grièves peines. Car ces défenses sont directement opposées à la liberté dans laquelle l'article 6 de l'Édit les a maintenus *de vivre et de demeurer dans toutes les villes du royaume,*

1. Une peine de 3,000 livres frappait ceux qui contrevenaient à la déclaration. Les conséquences de cette mesure furent désastreuses dans les provinces où les Réformés étaient nombreux. — « Il est déjà arrivé que dans la ville de Montauban, où il se rencontra en même temps sept ou huit femmes en travail d'enfant, sans qu'il s'y trouvât de chirurgiens ou de sages-femmes catholiques pour les accoucher, ce qui a causé la mort de quelques enfants. » *Arch. nat.*, TT. 268.

2. La déclaration du 17 juin 1681, qui permettait aux enfants âgés de sept ans de se convertir, ordonnait aux parents protestants dont les enfants étaient élevés « dans les pays étrangers, dans lesquels ils pouvaient prendre des maximes contraires à l'État et à la fidélité qu'ils devaient au Roi par leur naissance, de les faire revenir immédiatement, à peine de privation, pour ceux qui avaient du bien, de leur revenu pendant la première année, et de la moitié de ce même revenu pendant l'absence de leurs enfants. »

3. La déclaration du 18 mai entraînait, si elle était violée, la peine des galères à perpétuité pour les chefs de famille; celle du 14 juillet de cette même année tendit à rendre l'émigration plus difficile encore, en aliénant les ventes faites par les fugitifs, comme en prononçant la confiscation de leurs biens.

et pays de l'obéissance de Votre Majesté[1]. Ce que l'article 1er des particuliers applique nommément aux ministres, et dans le cas présent cette liberté paraît d'autant plus juste et raisonnable que les ministres ont souvent dans les lieux interdits où ils ont servi quelques biens en fonds ou d'autres intérêts personnels qui leur aident à subsister et qui demandent leur présence[2].

De cette première partie de l'Édit, les suppliants passeront à la seconde qui regarde la liberté de leurs consciences et l'exercice de leur religion et de leur discipline dans les lieux permis[3]. Il leur serait difficile d'expliquer de combien de prétextes ou de maximes indirectes on s'est servi pour faire interdire leurs exercices. L'envoi des commissaires départis dans les provinces a été l'un des premiers et des plus spécieux moyens qu'on a mis en œuvre pour cela[4]. Connaître des infractions faites à l'Édit pour les réparer ou pour en informer Votre Majesté, était la chose du monde la plus plausible pour l'intérêt des suppliants, qui, de la manière qu'ils sont dans le royaume, toujours observés par le Clergé, ne semblaient pas pouvoir jamais être accusés d'en avoir fait de leur part une seule. La suite a pourtant justifié que sous cette belle apparence était caché le projet de mille griefs qu'on a faits aux suppliants. Ces commissions ont été mises d'un côté entre les mains des intendants de Votre Majesté dans ses provinces, et d'autre côté, en plusieurs lieux, ils ont eu pour adjoints des personnes entièrement suspectes à vos sujets de ladite religion, sans qu'on ait eu égard aux causes de récusation qui étaient proposées contre eux[5]. D'ailleurs les syndics de chaque diocèse, ayant été reçus pour parties, ont prétendu que tous

1. Ces arrêts devaient être exécutés sous peine de 3,000 livres d'amende, d'être privés pour toujours de faire aucune fonction pastorale dans le royaume, et de procédure extraordinaire.

2. « L'article VI dudit Édit (de Nantes) touchant la liberté de conscience aura lieu et sera observé selon sa forme et teneur ; même pour les *ministres*... » Art. I des Particuliers de l'Édit de Nantes.

3. Par *discipline*, les Réformés entendaient l'ensemble des règlements donnés par leurs synodes dans le but de maintenir l'ordre et la régularité dans l'église. On appelait *Lieux permis* ceux où l'exercice de la religion réformée était autorisé par l'Édit de Nantes.

4. La déclaration est du 18 juillet 1656, mais l'envoi des commissaires dans les provinces ne date que de 1661. Cette mesure fut prise à l'instante prière du clergé, qui, réuni à Pontoise le 7 avril 1661, demanda que, par l'exécution de cette mesure, les Réformés apprissent « que leur religion n'était que tolérée dans le royaume. »

5. Dans une province comme le Languedoc, l'intendant Bézons, commissaire catholique, avait pour collègue Peyremales, simple juge au présidial de Nîmes. On vit de Sigognac, commissaire protestant, appuyé par l'évêque de Montauban, condamner de nombreuses églises, et ensuite apostasier. De Champigny, intendant du Dauphiné, parlant de son collègue de Montclar, le commissaire protestant, avouait naïvement que celui-ci « travaillait contre sa religion. » Lettre à La Vrillière, 14 juillet 1664. Arch. nat., TT. 288 B.

les exercices qu'on appelle *de possession*[1] étaient des infractions à l'Édit, comme si aux temps de l'Édit les peuples de la R. P. R. n'eussent fait prêcher nulle part, ou comme si l'Édit, en leur accordant ces sortes de lieux d'exercices, ne leur avait rien accordé. Cependant, Sire, les commissaires se sont partagés sur la plupart des exercices, et il y en a eu très peu qui aient échappé à l'avis destructif des intendants, parce que les intendants se sont fait des principes sur lesquels il était presque impossible qu'aucun exercice subsistât; une possession de 60 ou 80 ans, qui selon toutes les règles de la justice induisait un établissement légitime, surtout dans les diverses révolutions des temps qui font perdre les actes, ne leur a pas été un titre suffisant pour la conservation du droit des suppliants, on leur en a demandé précisément des années marquées par l'Édit[2].

La déclaration du feu Roi, de glorieuse mémoire, père de Votre Majesté, du mois de mars 1626 et son Édit du mois de juillet 1629[3], qui ordonnaient que les exercices seraient laissés ou rétablis dans l'état où ils étaient en 1620, n'ont point arrêté les commissaires, non plus que les deux arrêts de Votre Majesté de 1649 et 1650, qui portent que ceux de ladite religion ne pourraient être troublés en l'exercice de leur religion, en la possession de leurs temples ni en toutes les autres concessions à eux accordées, et qu'ils en jouiraient *tout ainsi et en la même forme qu'ils faisaient lors du décès du feu Roy, sans qu'il y fût rien innové à leur préjudice*[4].

On n'a point voulu recevoir les preuves par témoins, lorsque les

1. L'article 9 de l'Édit de Nantes permettait aux Réformés de faire et continuer l'exercice en toutes les villes et lieux de l'obéissance de Sa Majesté, où il était par eux établi et fait publiquement par plusieurs et diverses fois, en l'année 1596 et 1597, « jusqu'à la fin du mois d'août, nonobstant tous arrêts et jugements contraires. » Cet article, qui créait des exercices dits de *possession*, donna lieu à des procédures sans nombre.

2. Entre une foule d'exemples, nous citerons celui-ci : Dès 1670, le syndic du clergé demanda la suppression du Collège et de l'Académie de Saumur. Lorsque les Réformés parlèrent de la prescription acquise par près d'un siècle de droit, celui-ci répondit : « La prescription ne vaut que pour les choses du commerce. » Arch. nat., TT. 239.

3. Édit du Roi, sur la paix qu'il a plu à Sa Majesté donner à ses sujets de la Religion prétendue réformée. Donné à Paris, en mars 1626, et publié en Parlement, le sixième avril audit an. Article III : « voulons que l'exercice de la Religion prétendue réformée soit rétabli au lieu où il était établi en l'année 1620. » — Édit de Nîmes, juillet 1629. — Article V : « voulons qu'ils aient l'exercice libre de la religion en tous les lieux où il a été concédé pour iceux. »

4. Arrêt du Conseil d'État rendu en présence du Roi et de la Reine régente, sur les plaintes du député général, 23 décembre 1649. — Il y est ordonné « que les édits et déclarations devront être entièrement exécutés. » — Arrêt du Conseil d'État confirmatif de celui du 23 décembre 1649, relatif au maintien des édits de pacification, 20 avril 1650.

suppliants ont présenté des vieillards irréprochables et même catholiques qui déposaient avoir vu leurs assemblées aux années de l'Édit, on n'a eu nul égard aux registres de baptêmes et de mariages suivis de semaine en semaine, quoique ces titres marquent visiblement une possession. Des livres de consistoire, des actes de synodes même et de colloques en bonne forme, qui prouvaient cette possession, n'y ont de rien servi; on est allé jusqu'à rejeter des ordonnances de commissaires envoyés immédiatement après l'Édit et pour l'exécution de l'Édit, sous prétexte qu'on a prétendu, ou que les commissaires avaient été partiaux et suspects, ou qu'ils avaient été surpris et qu'ils avaient donné leurs ordonnances sans examen et sans y voir assez clair. Des preuves mêmes incontestables d'exercices, quelques années avant et après l'Édit, et qui par une conséquence évidente enfermaient les années mêmes de l'Édit, n'ont été de nulle considération[1]. On n'en a pas usé avec plus de modération pour les exercices qu'on appelle *de bailliage,* sur lesquels on n'a rien oublié qui pût inquiéter les suppliants et donner quelque couleur à des condamnations[2].

Mais, Sire, ce qu'il y a eu de plus accablant aux suppliants et qui a été pour eux une source presque infinie de maux, c'est que dans les jugements rendus dans votre Conseil, sur le partage des commissaires, on a suivi les mêmes maximes qu'ils avaient suivies, et qu'on y a regardé l'Édit non dans ses naturelles idées ou dans sa naturelle destination, comme une loi de sagesse, d'équité et de justice rendue à vos sujets de la R. P. R., ni comme une protection qui leur a été authentiquement accordée, mais simplement comme une charge à l'État dont il fallait se soulager. De là sont venus tant d'interdictions et de condamnations d'exercices, tant de temples abattus en si peu de temps, et tant de milliers de peuples privés de la liberté de prier Dieu, et de s'instruire dans les choses de la religion suivant les mouvements de leur conscience. De sorte qu'au lieu qu'il paraît par un synode national tenu à Montpellier en 1598, c'est-à-dire l'année même de l'Édit, que les suppliants jouissaient de 760 lieux d'exercice sans y comprendre les exercices des fiefs, ni les lieux de bailliage qui n'avaient pas encore été donnés, ni les lieux qui devaient être rétablis, selon l'Édit de 1577, à peine y en a-t-il à présent la douzième ou la quinzième partie qui subsiste. Et c'est pourtant ce qu'on appelle avoir corrigé les infractions faites à l'Édit[3].

1. Les nombreuses pièces, produites alors pour justifier le droit d'exercice, ont été en grande partie conservées, et forment une suite importante de la série TT. des Archives nationales. On consultera aussi utilement la série L. D. 176 de la Bibliothèque nationale (imprimés) où se trouvent les rapports présentés au Conseil d'État sur les partages survenus entre les commissaires à l'occasion du droit d'exercice.

2. L'Édit de Nantes avait accordé le droit d'exercice à raison de deux par bailliage.

3. « Rôle total des églises réformées de France dressé l'an du salut 1598, lle-

Cependant une si grande brèche n'a pas été capable de contenter ceux qui veulent la ruine entière des suppliants; ils ont formé encore le dessein d'ôter ou de rendre nul et illusoire le droit des fiefs accordé par les articles 7 et 8 de l'Édit[1]. C'est ce qu'ont fait plusieurs arrêts qu'ils ont surpris au Conseil de Votre Majesté, comme sont ceux du 27 décembre 1675, 15 août 1676 et 8 novembre 1681, qui ordonnent que les prétendants aux droits de fief qui ne font l'exercice de ladite religion que depuis deux ans ne le pourront continuer qu'après avoir justifié de leur droit devant les commissaires et rapporté une ordonnance qui leur en accorde la permission. Ainsi ces arrêts les dépossèdent d'abord contre la disposition formelle de l'Édit, qui veut que, quand même les fiefs seraient contestés par vos procureurs généraux, pourvu qu'on soit en possession actuelle, on ne laissera pas d'y jouir de l'exercice de ladite religion. D'autres arrêts, et nommément la déclaration du 4 septembre 1684, restreignent l'exercice aux familles des seigneurs des fiefs et aux tenanciers de leurs terres, contre le texte exprès de l'Édit qui porte *tant pour eux, leurs familles et sujets qu'autres qui y voudront aller,* distinguant formellement *ces autres qui y voudront aller,* d'avec leurs vassaux et leurs domestiques[2].

Mais l'arrêt rendu en votre Conseil le 4 septembre 1684 va encore plus avant, car il réduit le droit dont il s'agit à ceux qui tiendront fiefs en ligne directe ou collatérale depuis l'Édit, et il en prive tous ceux qui les tiennent par acquisition ou autrement, ce qui est une restriction entièrement contraire à l'Édit. L'Édit, Sire, *étant une loi perpétuelle et irrévocable,* doit nécessairement régner sur les révolutions que le temps

de-France, Picardie, Champagne et Brie, 88; Normandie, 59; Bretagne, 14; Bourgogne, 11; Lyonnais, 4; Forez, 2; Dauphiné et Provence, 94; Vivarais, 35; Bas-Languedoc, 116; Haut-Languedoc, 96; Guyenne, 83; Poitou, 50; Saintonge, 51; Anjou, 21; Orléans, 29, qui font en tout 763. » Aymon, *Synodes nationaux de France,* I, 226. Dans les deux premiers mois de 1683, quarante-cinq temples tombèrent sous la pioche des démolisseurs. Il n'était pas d'évêque qui ne tînt à honneur de se glorifier d'avoir fait abattre quelques temples, c'était du reste la meilleure manière alors d'avancer sa fortune à la cour, car le Roi voyait, dans la destruction de l'hérésie, la grande affaire du règne. « Je fus si heureux, dit Cosnac, évêque de Valence, dans ses mémoires, que dans moins de deux ans, de quatre-vingts temples que j'avais dans les diocèses de Valence et de Die, il n'en restait qu'environ dix ou douze, qui, dans la vérité, n'étaient pas dans le cas d'être rasés. » *Mémoires de Daniel de Cosnac.*

1. Les articles 7 et 8 de l'Édit de Nantes permettaient aux seigneurs réformés, ayant haute justice ou fief de haubert, de faire célébrer le culte dans leurs châteaux, de là le nom d'*exercices de fiefs.*

2. Le Conseil d'État, par son arrêté du 27 décembre 1675, défendit aux synodes de nommer des pasteurs pour les nouveaux exercices de fiefs, en motivant sa décision sur le fait que le nombre de ces exercices allait grandissant. Plusieurs Réformés avaient en effet acheté des fiefs et croyaient par cela même avoir le droit d'établir le culte dans leurs châteaux, l'arrêt du Conseil les détrompa.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

et le commerce ordinaire de la vie civile apportent dans les familles. De quelque main que viennent les maisons, ou de quelque main qu'elles changent de maître, pourvu que ce soient des personnes de la R. P. R.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
Successeur de GERMER-BAILLIÈRE & Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

Vient de paraître

LES ORIGINES
DU CATHOLICISME MODERNE

LA CONTRE-RÉVOLUTION RELIGIEUSE

sujet de ceux qu'on appelle *relaps*[1] ont rempli les suppliants d'étonnement et de frayeur. Ils vous représentent, Sire, que ces dispositions, qu'il semble que Votre Majesté a plutôt lâchées que données aux instantes sollicitations du Clergé qui les avait longtemps demandées sans les obtenir[2], font d'un côté par elles-mêmes une brèche de la dernière conséquence à l'Édit de Nantes, et, de l'autre, elles sont accompagnées de telles circonstances que les suppliants s'y voient exposés aux dernières vexations[3].

L'article 6 de l'Édit, qui permet à ceux de ladite religion *de vivre et de demeurer dans toutes les villes et lieux du royaume, sans être enquis, vexés, molestés ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre leur conscience,* est formellement expliqué par le premier des particuliers, *de la liberté de conscience et permission à tous les sujets de Sa Majesté de vivre et de demeurer dans ce royaume et généralement pour tous ceux qui sont et seront de ladite religion.* Termes qui marquent nettement une liberté à tous généralement d'en faire profession. Aussi dans l'article 27 de l'Édit, qui déclare ceux de ladite religion capables de tous états et charges, il est dit expressément : *Tous ceux qui font ou feront profession de la R. P. R.,* ce qui signifie évidemment que, dès qu'un homme a fait en son cœur le dessein d'embrasser ladite religion, il est en droit d'en faire la profession et de jouir de la liberté que donne l'Édit. Aussi l'article 18, qui fait défense à ceux de ladite religion, de même qu'aux catholiques, d'enlever les enfants par force ou par induction pour leur faire embrasser leur religion, suppose manifestement le droit d'y recevoir les *adultes* qui s'y voudront ranger volontairement. L'exception confirme la règle, car ce serait en vain que l'exception serait faite pour les enfants, si absolument on n'y eût pu recevoir personne, et cela est si vrai que jusqu'à présent on n'a jamais donné d'autre sens à l'Édit, les uns et les autres l'ont entendu, pratiqué et observé de cette manière, non seule-

1. « *Relaps,* c'est-à-dire retomber dans l'hérésie après l'avoir abjurée, était aux yeux des zélés catholiques la faute la plus irrémissible, comme aussi l'injure la plus diffamante. » Rulhières, *Eclaircissements historiques*, 52.

2. Le 6 octobre 1665, l'évêque d'Uzès demanda à Louis XIV, au nom du clergé de France, « de faire une défense solennelle à tous ses sujets catholiques de se pervertir sous des peines très rigoureuses et de quitter cette sainte religion dans laquelle ils sont nés, pour en prendre une autre, parce qu'elle est plus commode et plus indulgente à tous les sentiments de la nature corrompue, » etc... *Abrégé des actes du Clergé de France,* 1690, p. 549. — En 1670, cette même demande fut présentée en raison de « l'horrible libertinage des catholiques qui font banqueroute à leur religion. » *Abrégé ; op. cit.*, p. 553. — De même en 1675, 17 août, « que Sa Majesté ôte à ses sujets catholiques cette funeste liberté de conscience et les mette dans l'heureuse nécessité d'être toujours fidèles. » *Abrégé; id.*, p. 565.

3. L'Édit de juin 1680, défendant aux catholiques de quitter leur religion pour professer la Religion prétendue réformée, condamnait les contrevenants à l'amende honorable, au bannissement perpétuel et à la confiscation des biens, avec interdiction du culte là où se serait produite l'abjuration.

ment pendant le règne d'Henri le Grand, le premier interprète de l'Édit, mais aussi pendant le règne du feu roi et pendant tout celui de Votre Majesté. Et, jusqu'au jour que ces dispositions ont paru, il a été libre à chacun d'embrasser la R. P. R. et d'y retourner après l'avoir quittée, sans que jamais il en ait été fait un crime.

Mais, outre cela, ces nouvelles lois ont été accompagnées de conditions ou de peines si extraordinaires qu'il semble qu'on ne les a demandées ainsi que dans la vue d'en faire un piège inévitable aux suppliants pour hâter leur entière ruine. Elles portent défense aux ministres et anciens des consistoires de recevoir les catholiques à faire profession de la religion des suppliants, et de les souffrir dans leurs temples ou assemblées, à peine auxdits ministres d'interdiction perpétuelle de leur ministère et d'interdiction pour jamais de l'exercice de ladite religion dans les lieux où lesdits catholiques auront été reçus[1]. Et, à l'égard de ceux qu'on appelle relaps, la peine va à l'interdiction perpétuelle des ministres, à l'amende honorable, au bannissement du royaume, à la confiscation des biens et à l'interdiction pour toujours de l'exercice dans les lieux. De cette manière, Sire, les suppliants se sont trouvés tout d'un coup réduits à de dures extrémités. S'ils ont vu d'un côté des misérables gémir et demander avec larmes d'être reçus ou rétablis dans leur communion, sans leur pouvoir donner cette consolation ; d'autre côté, ils se sont vus exposés à des peines d'une dernière rigueur, comme sont la perte de leurs exercices, une amende infamante avec interdiction et bannissement à l'égard de leurs ministres. Et cela, Sire, pour des choses qui ne sont pas de leur fait, et qu'ils ne sauraient éviter. De sorte que ce n'est plus de leurs propres actions ou de leurs propres volontés qu'on leur fait des crimes, mais des actions et des volontés d'autrui, dont ils ne peuvent être ni les maîtres ni les garants. Leurs exercices sont publics, leurs assemblées souvent composées de deux, trois et de quatre mille personnes dont plusieurs, dans ce grand nombre de suppressions d'exercices arrivées depuis quelque temps, s'y rendent quelquefois de 15 ou 20 lieues, et leurs temples sont ouverts de tous côtés. Comment des ministres ou des anciens pourraient-ils les compter tous un par un dans un si petit espace de temps que celui où se forment leurs assemblées ? Et, quand ils les pourraient compter, comment les reconnaître, puisqu'il y en a une infinité dont ils n'ont jamais vu le visage ? Comment les examiner tous aux portes des temples pour savoir s'ils sont catholiques, ou s'ils ont changé de religion ? Et comment enfin se garantir de surprises ? Un ministre qui est tout appliqué à la prédication pourrait-il, dans un si grand nombre, discerner tous ses auditeurs, connaître leurs qualités, empêcher qu'il n'en vienne d'autres, ou descendre de sa chaire pour aller chasser ceux qu'il pourrait soupçonner[2] ?

1. Édit du mois de juin 1680.

2. Les exemples de ces procédures ne se comptent pas, leurs dossiers remplissent les cartons de la série TT. L'une des plus importantes églises de

C'est pourtant sur tous ces cas qui sont notoirement hors de leur pouvoir que les ministres se trouvent, en leurs propres personnes, sujets à l'amende honorable, à la confiscation de biens, à l'interdiction perpétuelle de leur ministère et au bannissement hors de votre royaume. C'est sur ces cas que les peuples qui n'y ont nulle part sont privés de l'exercice de leur religion, c'est-à-dire du droit qui leur appartient et qui n'est ni aux ministres, ni aux consistoires, mais à eux. Les suppliants, Sire, regardent le clergé de votre royaume comme des personnes distinguées qui y tiennent un rang très considérable à tous égards, mais ils ne peuvent s'empêcher d'être étonnés que ces messieurs n'aient un peu plus ménagé leurs instances auprès de Votre Majesté. Car de dire qu'il n'importe de quelque manière qu'on perde ceux qu'on veut perdre en juste guerre ou autrement, c'est une maxime qui n'a point de proportion avec leur dignité[1].

Cependant les suppliants voient tous les jours leurs ministres interdits et leurs plus grands et plus importants lieux d'exercices supprimés par des voies si extraordinaires. Montpellier, Montauban, l'Ile-en-Jourdain, Bergerac, Nérac, Niort, Lamotte-Saint-Éray, Châtillon-sur-Loire, Sausay, Saint-Hilaire, Marennes, Montélimart, Castres, et plusieurs autres, ont déjà subi cette triste peine, sur ce prétexte. Les temples de la Rochelle, d'Angers, de Saint-Lô, de la Rochefoucault, de Vertueil, de Puylaurens, de Cose et beaucoup d'autres sont fermés sur le même prétexte, et, de ceux qui restent aux suppliants, combien peu y en a-t-il qui ne soient menacés d'un sort pareil ? Il ne semblait pas qu'il en fallût davantage pour achever la ruine des suppliants, car qui peut se mettre à couvert de pareilles surprises, quand on voudra y faire tomber quelqu'un[2] ? On a néanmoins encore ouvert d'autres voies pour les

Saintonge, Marennes, fut interdite sur le simple soupçon que des catholiques avaient pénétré dans le temple. Loquet et Boybelleau, pasteurs de cette église, subirent sept mois de prison dans les cachots de La Réole, et, bien que nulle contravention ne pût être relevée contre eux, ils n'en furent pas moins bannis du royaume, TT. 247. Du reste il n'était pas de province où les pasteurs, sur les dénonciations des syndics du clergé, ne fussent exposés à de pareilles persécutions.

1. C'est surtout au clergé de France que doit être attribuée la révocation de l'Édit de Nantes. — Le compilateur des *Actes du Clergé* le reconnaît hautement, lorsqu'il dit : « Ce sont les remontrances des évêques qui ont donné lieu à une grande partie des règlements qui ont été faits depuis. Il y en a qui n'ont pas été publiés aussitôt, les circonstances ne le permettant pas, mais le Roi les a données dans la suite. On remarquera sur ces règlements cette conformité des remontrances du Clergé avec ce qui a été ordonné. » Tome I, p. 1125.

2. Ce fut en effet un des moyens employés le plus fréquemment pour faire prononcer l'interdiction du culte des Réformés. En voici un exemple significatif entre plusieurs autres : Begon, intendant de Rochefort, recommande à la charité du Roi la nommée Marie Bonnaud, pour les raisons suivantes : « M. Arnould (alors intendant de La Rochelle) s'est utilement servi de Marie

dépouiller de leurs exercices. Ils mettent dans ce rang l'arrêt qui a été depuis peu surpris dans votre conseil du 4 septembre 1684, qui défend aux consistoires d'assister sous prétexte de charité les pauvres malades[1], et la déclaration du 21 août 1684[2] qui leur ôte les pensions, rentes ou immeubles qu'ils pourraient avoir pour l'entretien de leurs pauvres, et leur ordonne d'en remettre les titres. Car ces deux dispositions ajoutent pour peine aux suppliants la privation ou la suspension de l'exercice de leur religion.

Sur quoi, Sire, ils représentent très humblement à Votre Majesté que l'une et l'autre de ces dispositions sont contraires à l'Édit, qui, dans l'article 43 des particuliers, leur permet les donations et les legs pour l'entretènement de leurs pauvres, marquant en propres termes les legs et donations qui peuvent tomber en main-morte, ce qui ne peut s'entendre que des immeubles.

On s'est servi encore d'un autre moyen pour priver les suppliants de l'exercice de leur religion en obtenant la déclaration du 20 août 1682, qui leur défend de s'assembler sous prétexte de prières publiques et de lecture, si ce n'est seulement en présence d'un ministre qui leur aura été donné par le synode ou colloque. Sur quoi on n'a eu qu'à faire des affaires criminelles aux ministres, à les emprisonner, ou à les épouvanter pour les mettre en fuite, et aussitôt les temples des suppliants ont été fermés et leurs exercices interrompus, ce qui est arrivé en une infinité d'endroits[3].

Les suppliants ne sont pas mieux traités sur le sujet de leur discipline dont l'Édit leur accorde le libre exercice[4]. Les commissaires catholiques qui assistent depuis quelques années dans leurs synodes au nom de Votre Majesté rendent presque impossible la dispensation des cen-

Bonnaud (relapse à cette époque) pendant les années 1684 et 1685 pour trouver des preuves de faits suffisants pour parvenir à la démolition des temples, et c'est par son moyen que celui de La Rochelle et plusieurs autres ont été détruits avant le mois d'octobre 1685. Begon. Rochefort, le 21 mars 1693. » Arch. nat., TT. Aux Archives de la cour de Nîmes, on peut relever, pour l'année 1683, 38 jugements ordonnant la démolition des temples du Haut-Languedoc, pour le seul fait de la présence de nouveaux convertis dans ces édifices.

1. Arrêt du Conseil du 4 septembre 1684, portant défense aux particuliers de recevoir en leurs maisons les pauvres malades de la Religion prétendue réformée. — L'arrêt visait les consistoires et imposait une pénalité de 500 livres.

2. Déclaration du 21 août 1684, concernant les biens des consistoires. Tous les biens durent être remis aux hôpitaux.

3. La déclaration fut rendue sous le prétexte que ces réunions pourraient être tumultueuses, une pénalité de 3,000 livres d'amende y fut attachée.

4. Par la déclaration du 10 octobre 1629, le Roi se réserva de nommer le commissaire qui assistait au synode, soit catholique, soit réformé, mais à dater de 1682, le poste fut réservé aux commissaires qui étaient de la religion du Roi.

sures et des corrections, la charité trouvant de la peine à publier les fautes de ceux d'une même communion en présence de personnes de religion contraire. Outre que la difficulté qu'ils trouvent aujourd'hui à obtenir la permission de convoquer leurs synodes, les empêche de pourvoir de ministres les églises qui en manquent et interrompt généralement toutes les affaires de leur discipline, les laissant dans la confusion, cependant il est certain que l'Édit ne leur imposait pas la nécessité des commissaires, et beaucoup moins de commissaires catholiques, et, jusqu'à présent, Votre Majesté ne leur avait jamais refusé la permission d'assembler leurs synodes[1].

Mais, Sire, la déclaration du 2 décembre 1684 va encore beaucoup plus avant, en ce qu'elle porte défense aux consistoires de s'assembler que de quinze en quinze jours, ni qu'en présence d'un commissaire de Votre Majesté. Car, d'un côté, elle leur rend toutes les censures presque impossibles, et de l'autre elle empêche de pourvoir aux affaires qui surviennent inopinément, ou qui ne peuvent être différées qu'avec beaucoup d'inconvénients[2].

La déclaration du 24 août 1684 qui porte la mobilité des ministres de trois en trois ans ne renverse pas moins l'usage de leur discipline qui est entièrement contraire à ces sortes de changements. Les suppliants ne savent à quoi attribuer une telle disposition qui, en interrompant le cours de leur édification, ne semble pas même s'accorder avec le bien de votre service, puisque des ministres peu connus, et qui n'auront que peu de créance, ne seront pas fort propres à inspirer efficacement à vos peuples dans les occasions le respect et l'obéissance qu'on doit à Votre Majesté. Ils ne peuvent aussi comprendre quel intérêt a la religion catholique à procurer des séparations qui semblent ne pouvoir produire que des larmes et des regrets et la pitié, de voir des personnes avancées en âge, pauvres et chargées d'infirmités, abandonner les établissements qu'ils pourraient avoir faits et courir de lieu en lieu jusqu'au dernier moment de leur vie[3].

1. La tenue des synodes était rendue chaque jour plus difficile. Après les événements du Vivarais, lorsque les Réformés voulurent célébrer leur culte sur les ruines des temples, et que les dragons eurent pillé le pays, Louvois écrivit à Daguesseau : « L'intention du Roi est que les religionnaires fassent sur eux l'imposition des dépenses que Sa Majesté veut qu'il paye pour les troupes qui ont marché contre eux, mais que ce soit vous qui y travailliez, moyennant quoi il ne sera pas nécessaire de leur permettre de tenir des synodes ou des colloques. » 28 septembre 1683. Arch. Guerre, 696, p. 665.

2. Dans l'ancienne église réformée, les consistoires avaient un pouvoir qui leur conférait le droit de citer devant eux les fidèles coupables d'avoir violé les règles de la discipline ecclésiastique. Par des avertissements, des censures, et l'interdiction de la communion, ils maintenaient l'ordre dans l'église.

3. L'Édit du mois d'août 1684, et non la déclaration, porta que les ministres de la Religion prétendue réformée ne pourraient faire leurs fonctions plus de trois ans dans le même lieu. Il fut donné à la demande du clergé qui préten-

L'éducation publique de leurs enfants, Sire, dans la doctrine et dans les préceptes de leur religion est une partie essentielle de l'exercice qui en a été permis aux suppliants. Aussi l'article 13 de l'Edit la met dans cet ordre, et il la leur accorde formellement sous ce titre d'*instruction publique d'enfants et autres, en ce qui concerne la religion*, dans les lieux permis pour ledit exercice, la leur défendant dans les autres. Cet article, sans contredit, laisse aux suppliants le droit d'enseigner leur théologie qui n'est autre chose que leur religion partout où ils en ont l'exercice, et d'y former leurs proposants[1]; cependant, pour la commodité et pour s'épargner des frais, ils s'étaient restreints aux lieux où Henri le Grand leur avait donné des collèges, comme il le déclare dans l'article 37 des particuliers[2]. C'est ce qu'ils ont appelé leurs *Académies* dont ils ont joui paisiblement depuis l'Édit, sans qu'on les y ait inquiétés jusqu'à présent. Mais déjà par arrêt de votre conseil du[3]..... tant le collège que l'Académie qu'ils avaient à Die, en Dauphiné, ont été supprimés, et pour ceux qu'ils possèdent à Saumur et à Puylaurens[4] qui sont les seuls qui leur restent dans votre royaume, ils sont assignés en votre conseil pour y venir représenter leurs titres, comme s'il leur en fallait d'autres, pour pouvoir enseigner leur théologie, que l'article 13 de l'Édit, ni pour les collèges que l'article 38 des particuliers, portant promesse d'en faire vérifier les provisions où besoin sera, et de les faire sortir leur plein et entier effet.

A tous ces griefs, Sire, que les suppliants représentent à Votre Majesté, et sous le poids desquels ils gémissent, se joignent ceux qui viennent de la suppression des chambres que Henri le Grand, dans la 3e partie de son Édit, avait accordées non seulement pour leur faire administrer la justice ordinaire sans partialité, ni prévention, mais aussi pour faire que l'Édit leur fût gardé inviolablement[5]. Ces chambres, qui

dait que les conversions des Réformés étaient entravées par la déférence aveugle qu'ils avaient pour les sentiments des ministres établis depuis longtemps dans un même lieu. Les ministres devaient au terme de l'Édit, après cette période de trois années, être placés dans des églises distantes de vingt lieues de celle où ils venaient d'exercer leur ministère, sans possibilité d'y retourner que douze années après, à peine de 2,000 livres d'amende, d'interdiction de l'exercice et de démolition du temple.

1. *Proposant*, c'est-à-dire un étudiant en théologie, qui, ayant achevé ses études, n'était pas encore reçu dans le corps pastoral.

2. « Ne pourront ceux de ladite religion tenir Escoles publiques, sinon ès villes et lieux où l'exercice publique d'icelle leur est permis; et les provisions qui leur ont esté cy-devant accordées pour l'erection et l'entretenement des Collèges, seront vérifiés où besoin sera, et sortiront leur plein et entier effet. » Art. 37 des Particuliers.

3. L'arrêt est du 11 septembre 1684.

4. L'Académie de Saumur fut supprimée par arrêt du Conseil du 8 janvier 1685, celle de Puylaurens succomba le 5 mars de la même année.

5. Art. XXX. — Le considérant principal de l'Édit porte : Afin que la justice soit rendue et administrée à nos sujets sans aucune suspicion, haine ou

avaient été créées pour être perpétuelles, ont été éteintes et supprimées sous prétexte que dans l'article 36 il est porté que les chambres de Castres et de Bordeaux, qui étaient séparées du corps des Parlements, y seraient réunies et incorporées en la même forme que les autres, quand besoin serait et que les causes qui avaient mû Sa Majesté cesseraient et n'auraient plus de lieu entre ses sujets. Mais cette réunion et incorporation ne signifient rien moins qu'une extinction ou suppression. Car, dans l'article immédiatement précédent il est parlé de l'union et incorporation de la chambre de l'Édit de Grenoble au corps du Parlement, la chambre pourtant subsistant et demeurant mi-partie selon sa création. Et de même dans les Parlements de Paris et de Rouen, les chambres de l'Édit ne laissaient pas d'être toujours, quoiqu'elles fussent incorporées [1].

Pour reconnaître, Sire, si les causes de l'établissement de ces chambres ont cessé, les suppliants n'ont qu'à représenter aux yeux de Votre Majesté le pitoyable état où les Parlements de la Réole et de Toulouse les ont mis depuis la suppression. Celui de la Réole, ou par lui-même ou par des commissaires qu'il a envoyés dans son ressort, a poussé les choses jusqu'à ce point que de 90 ou 100 exercices que les suppliants avaient dans la basse Guyenne, à peine en ont-ils à présent 8 ou 10, et que dans la Saintonge, où ils en avaient quarante, ils ne sont présentement en possession actuelle que de deux de fiefs. Les ministres y sont décrétés, emprisonnés, dispersés ou fugitifs, les consistoires et leurs troupeaux dissipés, les particuliers, de quelque condition qu'ils soient, molestés sur divers prétextes, enfin tout y est pour les suppliants dans la dernière désolation [2]. Ceux qui vivent dans le ressort du Parlement de Toulouse [3] n'y sont pas mieux traités, on n'y voit que procédures

faveur, etc... Si la suppression des Chambres de l'Édit frappa douloureusement les Réformés, par contre cette mesure combla les vœux du clergé. « J'aurai, écrivait l'archevêque d'Arles à Châteauneuf, une application toute particulière pour concourir au zèle et à la piété de notre grand monarque qui, par la suppression qu'il vient de faire des Chambres de l'Édit, fera plus de conversions que tous nos prédicateurs et nos missions n'auraient su faire dans tout un siècle. » Lettre du 14 septembre 1679. Archives nationales, TT. 259.

1. Les Chambres de l'Édit de Rouen et de Paris furent supprimées par l'Édit de janvier 1669.

2. Dans l'audience du 10 février 1683, le premier président du Parlement de Toulouse disait à un pasteur : « Comment pouvez-vous, vous-même, qui avez des lumières, demeurer dans une si méchante religion qui n'est pas même une religion ? » *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme*, II, 58.

3. La lettre suivante, adressée à Châteauneuf, donnera une idée exacte des sentiments qui animaient le Parlement de Guyenne.

Monsieur,

Je vous envoye une copie cy-jointe d'un arrest que nous avons rendu ce matin contre un ministre mal converti. J'attendrai à mon ordinaire les ordres

criminelles, que décrets de prise de corps, fuites de ministres, amendes pécuniaires, condamnations d'exercices, et en général toutes sortes de vexations. Il en est à peu près de même dans les ressorts des Parlements de Grenoble et de Rouen.

A l'exemple des Parlements, les sénéchaux et les autres juges subalternes n'oublient rien chacun dans sa juridiction pour contribuer de leur part à la destruction des suppliants. Ils informent, ils décrètent, ils emprisonnent, ils condamnent à de grièves peines dans les plus légères occasions, ils interdisent les ministres et les exercices [1]. Le président de la Rochelle vient tout fraîchement de donner la sentence du monde la plus injuste. Il a condamné sur des faits très légers et sans aucune preuve les quatre ministres de cette ville-là à l'amende honorable, à la confiscation de leurs biens, à des amendes pécuniaires, à l'interdiction perpétuelle de leur ministère, au bannissement hors du royaume, et le temple à être démoli [2]. Ce qu'on aurait de la peine à concevoir s'il n'était d'une notoriété publique, et comme si les suppliants n'avaient plus désormais de part dans la distribution de la justice de Votre Majesté ; une des premières raisons qu'on ne manque pas d'alléguer contre eux dans les affaires même civiles, et où il ne s'agit que d'intérêts temporels, c'est qu'ils sont de la R. P. R.

D'autre côté, les intendants de Votre Majesté dans les provinces, au lieu de s'opposer aux griefs que l'on fait aux suppliants, y concourent quelquefois eux-mêmes, et y emploient l'autorité dont Votre Majesté les a revêtus.

de Sa Majesté pour son exécution. Je dois vous dire, Monsieur, que la preuve était délicate et même défectueuse dans le chef principal, et que néanmoins le zèle des juges est allé au-delà de la règle pour faire un exemple. Le condamné offre une seconde conversion plus sincère que la première, il a une femme et des petits-enfants. Je suis, etc. Daulède, premier président du Parlement de Guienne. Arch. nat., TT. 448. — Ce ministre « mal converti » s'appelait Vergniot, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

1. Une déclaration, accordée à la demande du clergé, du 9 novembre 1689, avait ordonné aux juges ordinaires de se transporter chez les Réformés malades pour savoir « s'ils voulaient mourir en ladite religion. » Étendue plus tard (7 avril 1681) aux syndics et même aux marguilliers (20 juin 1681), cette déclaration donna naissance à des scènes douloureuses dont les agonisants et leurs familles furent toujours les victimes.

2. Les ministres de La Rochelle furent condamnés sur ce simple prétexte qu'une nouvelle convertie s'était présentée dans le temple et y avait été reçue, or cette relapse, Marie Bonnaud, était à l'entière dévotion du clergé (voir page 88). Le temple de Montpellier fut détruit pour cette même raison; il avait suffi qu'une jeune fille, âgée à peine de quinze ans, échappée d'un couvent où elle avait été mise par force, eût pénétré dans le temple, pour que, sur la dénonciation du clergé, le duc de Noailles assumât la responsabilité de la destruction de cet édifice, l'un des plus beaux de la France protestante, et ruinât cette église, l'une des plus florissantes du midi.

Toute l'Europe a été étonnée de ce qui s'est fait en Poitou[1]. Personne n'ignore aussi ce qui s'est fait dans votre pays d'Aunis, ni ce que font les autres intendants. Ils font fermer ou démolir les Temples des suppliants, ils les surchargent de tailles par des taxes d'office, ils les accablent de logement de gens de guerre, ils leur font des affaires criminelles sur les moindres choses, ils interdisent leurs ministres et semblent ne songer qu'à rendre l'Édit absolument inutile. Enfin, Sire, les suppliants voient presque partout dans vos officiers, dans ceux qui sont honorés de vos ordres dans les provinces, dans les ecclésiastiques et dans les particuliers, comme un esprit généralement répandu qui les anime tous contre eux, ce qui les jetterait dans une très grande consternation, s'ils n'étaient rassurés par l'espérance de votre justice et par le souvenir de votre parole royale.

Les suppliants, Sire, sont vos sujets, et vos sujets très soumis et très zélés pour le bien de votre service. Ils savent le respect qu'ils doivent à la majesté sacrée de leur roi et de leur souverain seigneur, à la gloire de sa personne et aux importants travaux qui l'occupent sans cesse pour le bien de son empire. C'est ce qui leur ferait garder le silence, si leurs maux étaient dans une moindre extrémité. Mais, étant comme ils sont destitués de toutes charges, dépouillés de tous emplois, éloignés des arts et des professions, exclus de l'égalité qui doit être entre des concitoyens, gênés en ce qui est de plus cher à la nature, privés de l'exercice de leur religion, pressés en leurs consciences, exposés à l'insulte des peuples et enveloppés de toutes parts de misère et de crainte, pour le seul intérêt de leur religion, ils croiraient pécher contre la confiance qu'ils doivent avoir en Votre Majesté, si dans une si grande affliction ils n'avaient recours à sa justice. Dieu, qui les a mis sous votre domination, les a mis en même temps sous votre protection royale. Cette protection se réveillera à leurs cris et d'un seul mot elle arrêtera le cours de leurs malheurs, et dissipera leur effroi. Un roi aussi grand, aussi équitable et aussi éclairé que l'est Votre Majesté ne se laissera point éblouir par les imputations odieuses dont on charge tous les jours les suppliants pour les arracher de cet asile de votre justice et de votre foi royale.

On a accoutumé de dire contre eux que leurs pères ont extorqué l'Édit par la force des armes, et que l'intention d'Henri le Grand n'était de l'observer qu'autant que la nécessité des affaires le requerrait. Mais comment peut-on parler ainsi d'un édit que le glorieux aïeul de Votre Majesté déclare lui-même n'avoir donné qu'après avoir heureusement

1. Les excès de Marillac, intendant du Poitou, avaient si grandement dépassé la mesure que Louvois, lui-même, dut intervenir, quand bien même Marillac fut accompagné de l'évêque pendant les tournées qu'il faisait, aidé aussi des dragons, pour convertir les Réformés. — On trouve aux Archives nationales, série T. T. 247, une douloureuse supplique des protestants de l'Aunis, se plaignant des violences de Carnavalet, gouverneur de Brouage.

mis fin à tous les troubles de son royaume, et qu'il en fut paisible possesseur ! Comment parler ainsi d'un Édit dont l'assemblée générale du clergé de France a reconnu elle-même, dans son procès-verbal des années 1655 et 1656, qu'il a été accordé par Henri le Grand en reconnaissance des services que lui avaient rendus ceux de la R. P. R.! Si les ancêtres des suppliants, séduits quelquefois par l'intérêt des grands, ou pressés par la nécessité de défendre leur vie, ont eu le malheur de s'armer contre leurs concitoyens, ils ont eu aussi le bonheur de combattre pour les justes droits de l'aïeul de Votre Majesté à qui une faction impérieuse et violente voulait ravir son légitime héritage ; ils le servirent de leurs personnes, de leurs biens et de leurs vies, comme ils y étaient obligés, mais ce grand roi ne voulut pas leur donner l'Édit qu'il n'eût achevé de dompter et de soumettre ceux qui lui disputaient la couronne, et même cinq ans après avoir embrassé la religion catholique, afin qu'on ne pût pas dire que c'eût été la nécessité de ses affaires qui l'y eût obligé. S'il y eut dans l'Édit quelque chose d'extorqué par les armes, ce ne fut que par celles des ennemis de ladite religion, qui, par les traités qu'ils firent avec Sa Majesté, l'obligèrent à refuser aux suppliants l'exercice de leur religion en plusieurs villes de son royaume, comme cela paraît dans les articles particuliers [1].

Et pour ce qui est de son intention touchant l'observation de l'Édit, elle parut avec éclat dans le discours qu'il fit à ce sujet au Parlement de Paris, comme un historien catholique le rapporte : *Je ne trouve pas bon, leur dit-il, d'avoir une chose dans l'intention et d'en écrire une autre et, si quelques autres l'ont fait, je ne veux pas faire comme eux. La tromperie est partout odieuse, mais elle l'est davantage aux Princes, dont la parole doit être immuable,* paroles vraiment royales et magnanimes, très dignes du glorieux aïeul de Votre Majesté [2].

On ne cesse de dire qu'il est de l'intérêt d'un État qu'il n'y ait qu'une seule religion, et que, Votre Majesté étant toute-puissante comme elle est dans son royaume, il serait de sa gloire de réduire tout à la seule religion catholique [3]. Les suppliants, Sire, n'ont garde d'entrer dans la discussion de ces vues politiques qui sont au-dessus de leur condition. Et, quant au pouvoir de Votre Majesté, ils seraient bien aveugles, s'ils ne voyaient ce que toute la terre en voit. Mais ils sont persuadés que

1. Voir en particulier l'article XI des Particuliers qui, pour la réduction du duc de Guise, interdit l'exercice à Reims, Rocroy, etc...

2. Richer. *Grande conférence des Ordonnances*, 1636, liv. II, titre 3.

3. En 1665, l'évêque d'Uzès, au nom du clergé, disait à Louis XIV « que depuis cet heureux moment que Sa Majesté a résolu d'imiter la conduite de Dieu qui agit toujours par lui-même, et qui ne se sert du ministère de ses anges que pour exécuter ses desseins, on le doit regarder comme le héros invincible destiné dans les Conseils éternels pour détruire le monstre redoutable de l'hérésie. » *Mémoires du Clergé*, p. 549. En 1675, l'orateur du Clergé déclare à Louis XIV qu'il espère que « Sa Majesté donnera le dernier coup à l'hydre monstrueux de l'hérésie. » *Mémoires, id.*, p. 564.

Votre Majesté n'emploiera jamais sa puissance pour rompre elle-même les barrières de sa justice, et celles de sa promesse. Au contraire, plus sa main sera armée de force, plus sa foi royale sera en sûreté, puisque sa foi a sa force pour garant. Les suppliants ont l'Édit confirmé par Votre Majesté qui les met à couvert de ces maximes de politique quelles qu'elles soient en elles-mêmes. Quand la diversité de religion se trouve permise et autorisée par les lois mêmes de l'État et qu'on ne peut plus la faire cesser sans renverser ces lois et sans affliger un grand nombre de sujets fidèles, la tolérance en est devenue juste et nécessaire. D'ailleurs, Sire, Votre Majesté n'ignore pas que la religion est une chose qui vient d'en haut et qui ne dépend point de la politique humaine; elle a son siège dans l'esprit et dans le cœur où elle ne s'introduit que par les voies de la persuasion et par celle des prières et des vœux à Dieu. Les voies de la contrainte ne sont propres qu'à faire des athées ou des hypocrites, ou à exciter en ceux qui sont de bonne foi une fermeté et une persévérance qui se met au-dessus des supplices, si on en vient jusque-là, ce qui est presque inévitable, quand les premiers essais de la contrainte ne réussissent pas[1]. Les suppliants, Sire, ont trop de confiance en la justice et en la débonnaireté naturelle de Votre Majesté pour concevoir qu'elle cherche jamais une gloire de cette espèce[2]. Elle est environnée de toutes parts d'une gloire si vive, si solide et si véritable qu'elle n'a pas besoin d'y rien ajouter qui ne soit du même caractère.

Pour rendre les suppliants plus odieux à Votre Majesté, on a accoutumé de les faire passer auprès d'elle pour des hérétiques et des schismatiques, et de la solliciter par ces titres infamants à supprimer leurs assemblées[3]. Mais, dès qu'on a revêtu un esprit de parti, qui est toujours un esprit d'aigreur, les accusations ne coûtent plus rien. Les suppliants, Sire, tiennent et croient tout ce qui est de l'essence du christianisme, ou qui en dépend, et ils n'y mêlent aucune de ces opinions folles et extravagantes, qui troublèrent autrefois l'Église chrétienne, ni rien qui puisse les rendre odieux. Il n'y a rien aussi dans leur culte qui ne soit évangélique, rien dans les maximes de leur morale qui ne soit droit, rien dans les règles de leur discipline qui ne tende au bien de la religion et à celui de la société. Deux de leurs plus inviolables principes sont de craindre Dieu et de vous honorer, Sire, non seulement par la crainte, mais aussi par la conscience, comme la parole de

1. Les dragonnades de 1685 ne prouvèrent que trop tôt la vérité de cette affirmation.

2. La parole royale, dans l'ancienne monarchie, était considérée comme la loi même du royaume. Ainsi s'explique cette persistance des Réformés à croire impossible une Révocation de l'Édit de Nantes, car ils ne pouvaient admettre que Louis XIV démentît aussi ouvertement les serments solennels par lesquels il avait juré de maintenir l'Édit donné par Henri IV.

3. Ce sont les termes mêmes dont se servaient les orateurs du clergé, alors qu'ils demandaient à Louis XIV de révoquer l'Édit de Nantes.

Dieu le leur prescrit[1]. Il est vrai que leur conscience n'a pu recevoir plusieurs doctrines et plusieurs usages qui leur ont paru opposés à la simplicité et à la pureté de la religion et c'est uniquement sur ce prétexte qu'on les traite d'hérétiques et de schismatiques. Mais, Sire, si leur crime ne consiste qu'en ce qu'ils ne veulent pas reconnaître pour divin ce qui ne leur paraît en effet qu'humain, et s'ils n'ont résisté que quand on a voulu exiger d'eux des devoirs qu'ils ne peuvent ni ne doivent rendre qu'à Dieu seul, ils se sentent innocents à cet égard devant Dieu et devant les hommes.

Et comme ils ne croient pas avoir rompu aucun des liens qui joignent originairement les chrétiens en un corps, ni péché contre les véritables devoirs de la société que la religion forme, ils ne croient pas aussi qu'une querelle, qui du côté de leurs adversaires n'a que des fondements humains, les puisse priver des droits du christianisme. Ainsi ils en jouissent en bonne conscience sous le bénéfice de votre Édit; et, en gardant toujours le respect qu'ils doivent à Votre Majesté et la modestie même envers leurs accusateurs, ils ne peuvent s'empêcher de se plaindre de l'injustice des accusations.

Leur propre devoir, Sire, ne leur permet pas aussi de passer sous silence une autre imputation dont on a tâché de les noircir envers Votre Majesté, en disant qu'ils sont les ennemis secrets de ses prospérités, qu'ils aiment les brouilleries ou qu'ils n'ont pas pour vos ordres toute la soumission qu'ils doivent[2]. C'est ce qu'ils ne peuvent entendre sans être saisis de douleur et d'indignation; permettez-leur ce mouvement, Sire, et trouvez bon qu'étant aux pieds de Votre Majesté sacrée, ils appellent Dieu à témoin qu'au milieu même de tous leurs maux, ils n'ont jamais senti diminuer le respect qu'ils doivent à votre suprême autorité, ni l'admiration qu'ils ont toujours eue pour un si grand et si accompli monarque, ni le zèle ardent qui les anime pour la gloire et pour le bonheur de votre règne. Qui d'entre eux a jamais cessé de prier Dieu pour Votre Majesté et d'en parler dans des termes d'une profonde vénération? Qui d'entre eux a murmuré contre les charges communes de l'État, et n'y a au contraire satisfait avec joie? Qui d'entre eux, appelé au service de Votre Majesté dans les hasards de la guerre et ailleurs, n'a tâché de s'en acquitter fidèlement et avec succès? Qui d'entre

1. Jusqu'à la signature de l'Édit de révocation, les Réformés professèrent pour le pouvoir royal la plus absolue soumission. Le proverbe « *patient comme un huguenot,* » que chacun répétait alors, en est une preuve frappante.

2. C'était la note dominante dans les nombreux écrits du clergé qui s'ingéniait à faire des protestants des rebelles. « Il n'y eut jamais de sujets moins soumis ni plus ennemis de tout ordre et de toute domination, disait le prêtre Soulier dans la préface de son *Histoire des Édits de pacification* (1682), et il ajoutait qu'on avait lieu d'admirer la bonté et la douceur avec laquelle le Roi traite les Prétendus Réformés. » « Le Calvinisme, écrivait le jésuite Maimbourg, est la plus cruelle et la plus insolente de toutes les sectes. » (*Histoire du Calvinisme.*) On multiplierait ces citations.

eux ne s'est même efforcé de s'y signaler et d'honorer sa religion en s'y distinguant? Comment les suppliants pourraient-ils jamais s'éloigner du service de Votre Majesté? L'honneur de leur naissance les y engage, les lois de leurs consciences les y obligent, mais outre cela leur propre intérêt les y attache, puisqu'ils ne peuvent attendre ni de protection ni de support dans l'État que de votre seule autorité royale[1].

Sous la minorité de Votre Majesté, il y eut un temps d'épreuve pour ses sujets qui fit assez connaître la vérité et la sincérité du zèle des suppliants, dans tous les endroits du royaume où ils se trouvèrent répandus, ce qui donna lieu à cette déclaration si solennelle de 1652 qui témoignait que Votre Majesté était entièrement satisfaite de leurs services[2]. Mais, sans aller plus loin que le temps présent, toute l'Europe voit avec quelle soumission ils reçoivent tout ce qui leur vient de la main de Votre Majesté, ou qui en porte le nom. Il s'agit de leurs droits, de leurs biens, de leurs fortunes, de l'exercice de leur religion qui leur est mille fois plus chère que leurs biens et que leurs vies. Il s'agit d'un Édit qui est leur franchise et leur sûreté. Dans la condition déplorable où ils sont, il n'est pas possible que la nature ne souffre beaucoup en eux. Cependant ils se soumettent à tous vos ordres avec une résignation et une obéissance exemplaire, parce que c'est la volonté de Votre Majesté.

Les suppliants, Sire, ne prétendent pas se faire de cette soumission un mérite envers Votre Majesté, puisqu'ils n'ont fait que leur devoir, mais ils croient que ce devoir ne produira point d'effet contraire à l'espérance qu'ils ont de trouver grâce devant vos yeux. Et c'est aussi ce qui leur donne la liberté d'implorer la justice de Votre Majesté et de la supplier très humblement de ne pas permettre qu'une protection accordée aussi solennellement et aussi authentiquement que celle de l'Édit de Nantes, une protection tant de fois confirmée par Votre Majesté même, et sur laquelle vos sujets de la R. P. R. se sont jusqu'ici reposés, ne soit plus comptée pour rien.

Plutôt, Sire, que la voix de tant de milliers de familles et de personnes,

1. La preuve décisive de l'innocence des Réformés réside dans ce fait, que les considérants de l'Édit de révocation ne visent en aucune manière leur attitude politique, car il était de notoriété publique que le Roi n'avait pas alors de sujets plus fidèles. La victoire obtenue fut donc remportée par le clergé qui, inspirant les persécutions, ruina une église rivale.

2. « Nos sujets de la Religion prétendue réformée nous ont donné des preuves certaines de leur affection et fidélité, notamment dans les occasions présentes dont nous demeurons très satisfaits. Nous voulons donc qu'ils soient maintenus et gardés en la pleine et entière jouissance de l'Édit de Nantes. » *Déclaration de Saint-Germain*, 21 mai 1652.

En 1659, Mazarin, écrivant aux membres du synode de Loudun, disait : « Je vous prie de croire que j'ai une grande estime pour vous, comme vous le méritez, étant si bons serviteurs et sujets du Roi. » Aymon, *Synodes nationaux*, II, 739.

affligées d'une affliction très rude, passe jusqu'à vos oreilles, et qu'elle émeuve la tendresse naturelle de votre cœur. Dans un temps où toute l'Europe semble jouir de la tranquillité que Votre Majesté lui a donnée en s'apaisant envers ses ennemis, n'écouterait-elle pas les gémissements d'un si grand nombre de ses fidèles sujets qui sont toujours prêts à se sacrifier pour elle et qui ne lui demandent qu'un rayon de sa bienveillance? Ceux qui pressent aujourd'hui avec tant d'instance la ruine des suppliants auraient eux-mêmes du déplaisir dans la suite, lorsque leurs sentiments excessifs seraient passés. Et, dès à présent, s'ils pouvaient rassembler dans leur esprit toutes les désolations où se trouvent vos sujets de ladite religion dans l'étendue de votre royaume, voir les pleurs qu'ils répandent, les maux qu'ils y souffrent, les frayeurs et les alarmes qu'ils s'y forment, ils en seraient eux-mêmes touchés [1].

1. « Cependant, dit Saint-Simon, le temps vint que Louis XIV ne put pas voir et sentir les suites funestes de tant d'horreurs. La révocation de l'Édit de Nantes, sans le plus léger prétexte et sans aucun besoin, immédiatement suivie des proscriptions, des supplices, des galères, sans aucune distinction d'âge ni d'état... donna à toute l'Europe l'effrayant spectacle d'un peuple si prodigieux, proscrit, fugitif, nud, errant, sans aucun crime, cherchant un asile loin de sa patrie. » *Parallèle des trois Rois*, 225.

Le clergé niait simplement la persécution. Au moment même où les dragons ravageaient les églises de l'ouest de la France, Colbert, coadjuteur de l'archevêque de Rouen, parlant au nom de l'Assemblée du clergé, disait au Roi (21 juillet 1685) « que c'était en gagnant le cœur des hérétiques que le Roi domptait l'obéissance des hérétiques et qu'ils ne seraient peut-être jamais rentrés dans le sein de l'église par une autre voie que par le chemin couvert de fleurs qu'il leur avait ouvert. »

Bossuet, quelques mois plus tard, le 24 mars 1686, adressait aux nouveaux convertis de son diocèse une lettre pastorale où on lisait ceci : « Aucun de vous n'a souffert de violence, ni dans sa personne, ni dans ses biens. J'entends dire la même chose aux autres évêques, mais pour vous, mes frères, je ne vous dis rien que vous ne disiez aussi bien que moi, vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le savez. » Il est intéressant de placer à côté de cette affirmation la dépêche suivante de Pontchartrain à M. de Menars, en date du 2 avril 1686. « Les nommés Cochard, père et fils, s'étant convertis, il n'y a qu'à renvoyer les ordres qui avaient été adressés au lieutenant général de Meaux pour les faire arrêter, parce qu'ils n'avaient été expédiés *qu'à cause de leur religion à la prière de M. l'évêque de Meaux*. » On lit aussi dans les lettres pastorales de Jurieu (3 janvier 1686) : « Je ne puis vous le dire qu'avec des larmes de sang. Les dragons ont tout fait changer par force dans l'élection de Meaux. » C'était du reste à Bossuet lui-même que revenait l'honneur de cette campagne missionnaire. La lettre suivante ne laissera pas de doute dans l'esprit :

« Monsieur,

« Je ne puis mieux vous informer des ordres que Sa Majesté a donnez pour employer quatre compagnies du régiment de dragons de la Reyne à la conversion des religionnaires de la ville et élection de Meaux, qu'en vous envoyant copie de la lettre que j'escris par ordre du Roy à M. de Menars, par laquelle

A ces causes, Sire, plaise à Votre Majesté de faire entendre à nos seigneurs de son conseil, à ses Parlements, gouverneurs, et lieutenants généraux, intendants et commissaires départis dans ses provinces, présidiaux, prévôts, baillis et autres, magistrats et officiers, et généralement à tous ses sujets, que l'intention de Votre Majesté est que l'Édit de Nantes soit exécuté selon sa forme et teneur, sans qu'il y soit donné aucune atteinte directement ni indirectement. Évoquer à soi et à son conseil toutes les causes ou affaires des suppliants qui regardent l'exercice de leur religion et de leur discipline ou qui dépendent de l'exécution dudit Édit. Commettre tels de nos seigneurs de son conseil qu'elle jugera le plus à propos pour examiner, selon l'Édit, l'état où se trouvent les suppliants, comme aussi les déclarations, arrêts, jugements et autres dispositions mentionnées en la présente requête et aux mémoires qui y pourront être joints, pour le tout être rapporté à la propre personne de Votre Majesté et en être par elle ordonné selon son équité et sa justice. Cependant surseoir l'exécution desdites déclarations, arrêts, jugements et dispositions. Et les suppliants offriront sans cesse à Dieu leurs prières et leurs vœux pour la conservation et pour la gloire de Votre Majesté.

LE DERNIER MOT SUR LA CHARGE DE SÉDAN.

RAPPORT DU GÉNÉRAL DE GALLIFFET.

—

Le succès du livre du général Lebrun, dont nous rendons compte plus loin, s'est accentué au point d'avoir nécessité déjà plusieurs éditions. L'auteur a cru pouvoir enrichir la dernière de quelques documents et lettres qui lui ont été adressés et qui ne manquent pas d'une certaine importance historique. Plusieurs ont trait à la fameuse charge de la division de cavalerie que l'ouvrage du général Ducrot dit avoir été commandée par le colonel ou général de Galliffet et dont M. Lebrun attribue l'honneur au colonel de Bauffremont.

vous verrez le jour que doivent arriver les dites compagnies, et l'ordre qu'il a de concerter avec vous ce qu'il y aura à faire pour les susdites conversions.

« Je suis très véritablement,

« LOUVOIS.

« M. l'évêque de Meaux.

« 14 décembre 1685. » (Archives de la Guerre, D. G. 758.)

Le dernier mot sur cette question historique n'ayant pas encore été dit par le général de Galliffet, l'un des plus brillants chefs de notre cavalerie, nous allons essayer de jeter un jour définitif sur cette héroïque action, en publiant le rapport adressé le lendemain de la bataille au général en chef de Wimpffen, rapport annoté par ce dernier et signé : le général de brigade commandant par intérim la première division de réserve de cavalerie, *Galliffet*.

Voici ce document *in extenso :*

Au camp de Torcy sous Sédan, le 2 septembre 1870.

Mon général,

La première division de la réserve de cavalerie (nouvelle formation), (18 août), 1re brigade, général Galliffet, 1er, 3e, 4e chasseurs d'Afrique; 2e brigade, général Tillard, 1er de hussards, 6e de chasseurs, général de division Margueritte, avait quitté le 30 août, à une heure du matin, son bivouac de Blagny et passé le Chiers, sur le pont de bois que faisait défaire, quelque temps après, le général commandant le premier corps.

Le général Margueritte avait reçu le 30 août, à 8 heures du soir, les ordres du maréchal commandant en chef.

Ils étaient ainsi conçus :

« La dislocation des 5e et 7e corps oblige le maréchal commandant en chef à se retirer sur Sédan. Le général de division Margueritte couvrira avec sa division la retraite de l'armée. Le maréchal s'en rapporte pour cette opération importante à l'habileté du général Margueritte. »

Avant d'arriver à Douzy, le général commandant la division, s'étant assuré que la retraite du premier corps ne pouvait être inquiétée, se porta sur Francheval, après avoir appris que la canonnade entendue dans la direction de Rémilly n'était qu'un simple engagement d'artillerie, d'une rive à l'autre de la Meuse.

Peu après son arrivée à Francheval (9 ou 10 heures du matin), le général Margueritte fut rejoint par le général commandant le premier corps, qui lui enjoignit de se porter sur le plateau d'Illy. Le général commandant le corps ajouta : « Je vais moi-même établir mon corps d'armée sur ce plateau. »

J'ai lieu de croire que le général Margueritte fit prévenir le maréchal commandant en chef de sa position.

Les reconnaissances envoyées jusqu'à la nuit dans les directions de la chapelle, des bois de Sédan, Dorigny et Floing ne signalèrent aucun indice menaçant. A deux heures du matin, le 1er septembre, le général de division Margueritte, entendant un coup de canon tiré dans la direction de Donchery, fit monter à cheval trois petits pelotons commandés par des officiers et les envoya au loin, dans différentes directions.

Je ne sais quel fut le résultat de la reconnaissance de la 2e brigade, mais, dès cinq heures du matin, l'officier de chasseurs d'Afrique envoyé dans la direction de Francheval se trouvait, près de ce village, en pré-

sence d'une quinzaine de uhlans qui battirent en retraite, dès que l'un d'eux eut été tué par un coup de feu tiré par nos éclaireurs.

Quelques instants plus tard, ils étaient remplacés par des compagnies d'infanterie, qu'accompagnait une pièce de canon. Le peloton de chasseurs d'Afrique dut se retirer devant la fusillade, et l'officier qui le commandait, s'étant porté vers un point élevé, put voir des colonnes profondes d'infanterie et d'artillerie venant de toute probabilité de Mouzon[1].

Les renseignements parvenus au général de division Margueritte, vers sept heures du matin, le confirmèrent dans l'opinion que nous avions tout à craindre d'un mouvement tournant[2].

Ce fut pour ce motif qu'il maintint sa division entre les bois et le plateau d'Illy, sur le coteau qui domine Givonne.

Dès huit ou neuf heures du matin, notre artillerie, placée en arrière de ce dernier plateau, avait engagé le combat avec les batteries prussiennes, qui avaient passé la Meuse à Donchery et paraissaient venir du bois de Saint-Mengès.

Peu de temps après, trois ou quatre bataillons d'infanterie prussienne, précédés de groupes de quinze à vingt hommes et de tirailleurs, se portèrent en avant, pour occuper le village de Givonne et toutes les positions d'où ils pouvaient tirer sur nos artilleurs.

Le général de Margueritte fit charger la 1re brigade, successivement par régiments déployés et dans l'ordre suivant :

3e chasseurs d'Afrique, 1er et 4e.

Ce mouvement était nécessaire, car nous n'avions, sur ce point, aucune infanterie pour protéger notre artillerie.

Le régiment qui fut engagé le premier put arriver jusqu'à 400 mètres des batteries, malgré les pertes nombreuses que lui avait fait subir une infanterie qui n'avait pu néanmoins l'arrêter. Mais plusieurs coups de mitraille habilement dirigés le mirent en déroute.

Les 1er et 4e chasseurs d'Afrique, reçus par une vive fusillade qui partait de Givonne, durent également battre en retraite, faute d'infanterie pour enlever ce village.

Cette charge coûta au 3e chasseurs d'Afrique la perte de 10 officiers (dont 7 tués) et de 87 sous-officiers et soldats.

Je ne puis vous préciser les pertes des 1er et 4e chasseurs d'Afrique, mais elles furent beaucoup moins considérables.

La 2e brigade ne fut pas engagée.

Ce mouvement eut pour résultat d'obliger cette infanterie prussienne à se retirer derrière ses batteries, position qu'elle garda de ce côté jusqu'à une heure avancée de la journée (deux à trois heures).

1. *En marge* de ce paragraphe du rapport, le général de Wimpffen a écrit : « Frontière belge déjà coupée dès cinq heures du matin. »

2. *En marge :* « C'est à peu près le moment où il me fit prévenir. Je l'avais déjà vu au point du jour. »

La [illegible] de division Margueritte [illegible] sa division [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] elle éprouva des pertes [illegible].

Le général [illegible] [illegible]. La division de réserve resta jusqu'à deux heures [illegible] [illegible] prussiennes [illegible] [illegible] [illegible] tous les [illegible] du terrain.

A deux heures environ, elle reçut du général de Wimpffen, commandant en chef, l'ordre d'occuper le plateau qui domine le village de Floing. A deux heures et demie, le général Ducrot [illegible] [illegible] mouvement qui devait nous remettre en possession du plateau [illegible] [illegible] à toute la cavalerie et à l'artillerie qu'il [illegible].

La batterie [illegible] de notre division n'a [illegible] que deux servants, tous les autres étant tués ou grièvement blessés. Ce brave officier, engagé depuis le matin au poste le plus périlleux, tira jusqu'au dernier moment avec les faibles ressources dont il disposait encore.

La première division de la réserve de cavalerie reçut du général Ducrot l'ordre de se placer derrière la gauche de son infanterie et sur la pente qui se dirige vers la Meuse, en laissant Floing en arrière et à gauche.

Le général Margueritte, qui s'était porté en avant de l'infanterie pour examiner le terrain sur lequel il espérait conduire une charge décisive, fut grièvement blessé à la tête et, en même temps que lui, presque tous les officiers qui l'accompagnaient.

Il m'envoya immédiatement l'ordre de prendre le commandement de la division. Au même instant, le général Ducrot, voyant l'infanterie prussienne se rapprocher de la nôtre qui paraissait faiblir, nous donna l'ordre de charger. Chaque régiment devait s'efforcer de culbuter l'infanterie prussienne qui était devant son front de bataille.

Le mouvement s'exécuta avec un *entier dévouement.*

Les premiers petits groupes furent renversés, mais nos efforts vinrent échouer devant les bataillons compactes, dont le feu habilement dirigé nous fit éprouver des pertes très sensibles[2].

Nos escadrons dépassèrent les premières lignes ennemies, mais durent se rallier promptement sur le point de départ.

Je dois ajouter que l'infanterie ennemie avait la confiance d'une victoire déjà certaine et qu'elle n'avait été entamée ni par la fusillade ni par l'artillerie.

Le général Ducrot s'est adressé au dévouement de braves gens que j'avais l'honneur de commander; il n'espérait pas nous voir réussir,

1. *En marge :* « Cet officier général se trompe sur les heures. Il était environ une heure, lorsque le général Ducrot se rendit avec des troupes sur le bois de la Garenne. »

2. *En marge :* « La cavalerie n'a rien renversé, cette charge était intempestive. »

mais notre infanterie pouvait peut-être reprendre du courage en voyant cette cavalerie qui se sacrifiait pour lui donner quelque répit.

Les cinq régiments de la division ont rivalisé de bravoure et d'abnégation. La division a continué jusqu'au dernier moment à appuyer le mouvement de retraite. C'est à la fin de la journée que j'ai reçu du général commandant le premier corps d'armée l'ordre de rallier près de Sédan les débris de cette division de cavalerie, qui seule, dans la journée du 1er septembre, a été engagée contre l'infanterie et l'artillerie[1].

Permettez-moi, mon général, d'ajouter, en faveur de ces braves troupes (auxquelles manquait cependant, à l'heure décisive, la direction de leur inappréciable chef, le général Margueritte), que le roi de Prusse, qui sur l'autre rive de la Meuse suivait facilement les péripéties de cette partie du champ de bataille, le prince royal, le comte de Moltke et beaucoup d'autres officiers de la suite du roi ont témoigné à nos parlementaires, le général Reille, et au colonel d'Abzac leur admiration pour le dévouement absolu de cette division qui, sous leurs yeux, avait essayé, mais en vain, de leur arracher la victoire.

Je n'ai pas encore reçu le rapport des officiers qui commandaient les corps de la division et je ne puis vous donner qu'approximativement le chiffre des pertes :

Officiers généraux tués : le général de brigade Tillard ; — blessés : le général de division Margueritte (mort des suites de sa blessure).

Officiers supérieurs tués : le lieutenant-colonel de Liniers du 3e chasseurs d'Afrique ; le lieutenant-colonel du 1er hussards (non nommé dans le rapport) ; un chef d'escadron. Officiers supérieurs blessés : le colonel Clicquot du 1er chasseurs d'Afrique (mort des suites de ses blessures) ; le lieutenant-colonel Ramon du 1er chasseurs d'Afrique.

1er chasseurs d'Afrique : 17 officiers tués, blessés ou disparus ; 162 sous-officiers ou soldats.

3e chasseurs d'Afrique : 22 officiers, dont 5 blessés, 1 disparu, 16 tués ; 227 hommes tués, blessés ou disparus.

4e chasseurs d'Afrique : 8 officiers tués, blessés ou disparus ; 60 hommes.

1er de hussards : 20 officiers tués, blessés ou disparus ; 170 hommes.

6e de chasseurs : 11 officiers, 90 hommes.

Permettez-moi, mon général, de ne pas attendre les rapports des chefs de corps pour vous demander de vous proposer, s'il y a lieu, pour des récompenses, les officiers qui se sont distingués pendant cette journée.

Pour la croix de commandeur :

Les colonels Clicquot (blessé), 1er chasseurs d'Afrique ; de Quelen, 4e ; de Beauffremont, 1er de hussards ; Bonvoust, 6e de chasseurs ; le lieutenant-colonel Ramon, du 1er chasseurs d'Afrique (blessé).

1. *En marge :* « C'est vers deux heures et demie que troupes et généraux rentraient dans Sédan, les chevaux sans cavaliers ; ces régiments fantômes, traversant les lignes de notre infanterie, les firent battre plus rapidement en retraite. »

Pour la croix d'officier : le lieutenant-colonel Aubert, du 6e chasseurs; le commandant de Lorme, du 1er chasseurs d'Afrique; le commandant de Mangeon, du 3e.

Pour le grade de lieutenant-colonel : les commandants Lusignan, du 3e chasseurs d'Afrique, de Lorme, du 1er chasseurs, Guy de Vernon, du 4e, Archomhault, du même régiment, (un nom illisible), 1er hussards.

J'aurai l'honneur de préparer aussitôt que possible des mémoires de propositions en faveur des officiers, sous-officiers et soldats, afin de vous les envoyer, dès que j'aurai reçu vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, mon général, votre très respectueux subordonné.

Le général de brigade, commandant par intérim la première division de réserve de cavalerie,

GALLIFFET.

De ce rapport dont nous n'avons pas modifié ni omis un seul mot, il nous semble découler jusqu'à l'évidence :

1° Que le marquis de Galliffet, promu général de brigade le 30 août 1870, commandait bien *de fait* la 1re brigade de la division Margueritte, le 1er septembre, pendant la bataille de Sédan;

2° Que, le matin de la bataille, il a fait charger sa brigade sur l'ordre du général Margueritte;

3° Que, dans l'après-midi, cet officier général (Margueritte) ayant été blessé grièvement, il a pris le commandement de la division, lui a fait faire un mouvement sur l'ordre du général de Wimpffen, et l'a fait charger sur celui du commandant du 1er corps d'armée, général Ducrot, vers une heure et demie.

A. D.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Bien que M. Karl Hillebrand fût Allemand d'origine et que ses meilleurs ouvrages aient été écrits en allemand, nous remplissons un devoir en parlant de lui à cette place, car la France lui a donné asile pendant vingt ans; il y a conquis droit de cité par ses ouvrages français, par son enseignement à Saint-Cyr et à Douai, par sa collaboration aux plus importants de nos journaux et de nos revues, entr'autres au *Journal des Débats*, à la *Revue des Deux-Mondes* et à la *Revue critique*. Contraint de quitter la France en 1870, nous ne sommes pas de ceux qui s'étonnent et s'offensent qu'il ait senti en lui, pour l'Allemagne unifiée et glorieuse, des sentiments de patriotisme longtemps assoupis, mais que d'ailleurs il avait déjà affirmés en 1867, dans le *Journal des Débats*, sans scandaliser personne. Nous regrettons qu'il ait, peu de temps après la guerre, publié un ouvrage sur la *France et les Français*, sans se rendre compte que les critiques, même les plus justes, prendraient sous sa plume un caractère blessant, et que le silence sur sa patrie et ses compatriotes d'adoption était l'attitude la plus digne; mais nous savons aussi qu'aucune intention hostile n'était entrée dans son esprit, qu'il avait gardé pour la France et pour les Français un goût très vif et même une réelle sympathie, qu'il avait eu soin de se fixer en la quittant non en Allemagne, mais en Italie; enfin que ceux qui ont jugé le plus sévèrement son livre sont ceux qui ne l'ont pas lu.

M. Hillebrand était un cosmopolite; ce caractère cosmopolite de sa vie et de son talent a fait sa supériorité et son malheur. Allemand de naissance et d'éducation, la réaction politique qui avait suivi la révolution de 1848 lui fit abandonner à vingt ans l'Allemagne pour la France, et il fut à Paris le secrétaire d'un autre Prussien libéré, Henri Heine. A quarante ans, il était insulté, menacé même comme Allemand par une populace affolée; il quittait la France et avait à subir les froideurs, les reproches, peut-être les injustes mépris de quelques-uns de ses anciens amis. Il ne songea pas à retourner en

Allemagne où il ne se sentait pas « at home; » il s'établit en Italie, et là, malgré le respect et l'admiration qu'il inspirait, il ne réussit pas à conquérir un public pour sa revue *Italia*. L'Angleterre ne lui était pas moins connue que la France, l'Allemagne et l'Italie. Des liens personnels le rattachaient à l'Angleterre, il y avait souvent séjourné et il écrivait l'anglais assez facilement pour être pendant quelque temps le correspondant du *Times*. Cet homme qui parlait et écrivait quatre langues avec une égale aisance, qui avait vu de près les quatre grandes nations occidentales, en connaissait le fort et le faible, et les jugeait toutes quatre avec un détachement ironique, n'avait ni patrie politique, ni patrie intellectuelle. Il n'avait pas de public à lui, et tout homme, tout écrivain surtout qui n'a pas de patrie me fait l'impression d'un Pierre Sehlemil, de l'homme qui a perdu son ombre, objet pour tous d'une curiosité inquiète. Mais si cette multiplicité de dons et de langues, cette largeur d'horizon, cette indépendance de jugement et de cœur en faisaient un isolé, un déraciné, et lui interdisaient de ressentir et d'inspirer ces sympathies complètes et enthousiastes qui sont un cordial nécessaire à l'homme de lettres, elles faisaient aussi son originalité et son rare mérite. Peu d'hommes ont connu comme lui l'Europe et la psychologie des peuples européens, et il leur a certainement appris à se mieux connaître les uns les autres; je ne dis pas à s'aimer, mais à se juger avec plus d'équité. Il était avant tout un essayiste de premier ordre. S'il n'avait pas l'éloquence, la flamme, l'abondance de Macaulay, il avait un jugement plus sûr et plus fin; il avait des connaissances sinon plus étendues, du moins plus mûries et plus éprouvées, un fond d'idées plus riche. Ces qualités que l'on remarque déjà dans les *Études historiques et littéraires*, publiées en français, se sont encore développées dans les quatre volumes allemands intitulés *Zeiten*, *Vœlker und Menschen*. Son livre sur la *Prusse contemporaine et ses Institutions*, paru en 1867, fit une grande impression sur les esprits éclairés en France, et aurait pu éviter bien des fautes à ceux qui tenaient entre leurs mains les destinées de notre pays, s'ils avaient été capables de le comprendre. Deux œuvres de plus longue haleine ont été entreprises par M. Hillebrand. La première est sa thèse sur Dino Compagni, qui, malgré ses mérites, a perdu une grande partie de sa valeur depuis les derniers travaux de MM. del Lungo, Fanfani, et Scheffer Boichorst sur la fameuse chronique florentine. La seconde est une Histoire de France depuis 1830, qui fait partie de la collection de Heeren et Uckert. Deux volumes seulement ont paru et c'est là un véritable malheur, car cette histoire, pour laquelle l'auteur avait pu consulter les Archives diplomatiques de plusieurs des grands États

de l'Europe, aurait certainement occupé une place très distinguée dans la littérature historique contemporaine. Ce qui en fait surtout le mérite, c'est que M. Hillebrand embrasse toutes les faces de la vie d'un peuple, et donne dans son œuvre à la littérature, aux mœurs, aux idées, aux mouvements sociaux, une place importante. On regrette çà et là un certain ton de persiflage, des jugements étroits et injustes sur quelques hommes d'État, tels que le duc de Broglie ou M. Thiers, mais on ne doit pas oublier qu'il a tracé de Casimir Périer le portrait le plus sympathique et je crois le plus vrai qui ait été écrit. Sa sévérité pour la France moderne est d'ailleurs loin d'égaler celle de M. Taine ou de M. Thureau-Dangin. Si elle nous froisse parfois, elle ne doit pas nous empêcher de louer les mérites éminents de l'ouvrage, et d'en retirer les précieux enseignements qu'il contient.

Publications nouvelles. Antiquité et moyen age. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs qu'à l'avenir un bulletin spécial sera annuellement consacré aux publications relatives à l'antiquité parues en France. Nous nous contenterons de les signaler ici au passage, laissant à nos collaborateurs, MM. Paul Girard et Martha, le soin d'en apprécier la valeur et d'en indiquer l'importance, sans nous dispenser d'ailleurs de consacrer comme par le passé des comptes-rendus spéciaux aux plus remarquables de ces travaux.

M. Marcel Dubois a pris pour sujet de sa thèse française les *Ligues Étolienne et Achéenne* (Thorin). Nous voyons avec un vif plaisir les élèves de l'École d'Athènes commencer à s'occuper de l'histoire grecque proprement dite, trop négligée chez nous au profit de l'archéologie. On oublie parfois que l'Université a avant tout besoin de professeurs d'histoire grecque et d'histoire romaine, et j'ajouterai de professeurs de lettres qui sachent l'histoire grecque et l'histoire romaine. Les études archéologiques n'ont pas cessé d'avoir en France de brillants représentants [1], et l'*Histoire de l'Art antique* de MM. Perrot et Chipiez, qui comprend dans ses trois premiers volumes tout le développement de l'art égyptien, assyrien, phénicien et chypriote, est une œuvre magistrale et sans rivale. Mais en ce qui concerne les travaux d'histoire proprement dite, nous avons très peu de chose à opposer à la prodigieuse activité de l'érudition allemande, dont nos Bulletins annuels peuvent donner une idée assez complète.

Il faut cependant faire une exception, car c'est le propre de la

1. Il est impossible d'unir avec plus de talent la science précise et l'art de la vulgarisation que ne l'ont fait, dans les volumes de la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts (Quentin), M. Collignon (*Archéologie grecque* et *Mythologie figurée*), M. Martha (*Archéologie étrangère et romaine*), M. Lenormant (*Monnaies et Médailles*), M. Bayet (*L'Art byzantin*), M. Müntz, etc.

France, si elle manque trop souvent de soldats dans les luttes scientifiques, de trouver presque toujours de brillants généraux. M. Duruy vient d'achever une *Histoire des Romains* dont toutes les parties ne sont sans doute pas également excellentes, mais qui, prise dans son ensemble, est une œuvre unique dans son genre, le monument le plus considérable, le plus complet qui ait été élevé à cette civilisation romaine qui, après avoir absorbé en elle toutes les civilisations antiques, domine encore tout le développement des civilisations modernes. L'opinion publique a ratifié le triple hommage rendu par l'Institut à M. Duruy en l'appelant à faire partie à la fois de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de l'Académie des Sciences morales et de l'Académie française, et honore en lui non seulement un savant qui a fait d'une histoire générale des Romains une œuvre originale, très neuve en plusieurs de ses parties et dont chaque volume est en progrès sur celui qui le précède, mais aussi l'homme intègre, laborieux et modeste, qui au sortir des plus hautes fonctions publiques n'a pas accordé une heure à de stériles regrets, et a consacré tout son temps, toutes ses pensées à la science désintéressée. Ses chapitres sur les Antonins, sur Septime Sévère, sur Constantin, sont des morceaux d'histoire qui garderont une valeur durable, où l'on trouve réunis le talent d'exposition, le sens historique et l'érudition solide.

On peut espérer que l'École de Rome formera peu à peu des historiens voués à l'étude de l'histoire romaine; les thèses si remarquables de M. Jullian et de M. Bloch sont à cet égard beaucoup plus qu'une promesse [1]. Mais il ne faut pas se faire d'illusion. On n'a pas en Italie la même facilité qu'en Grèce à trouver des monuments épigraphiques ou archéologiques inédits ou inconnus, et pourtant il semble déraisonnable de passer son temps à Rome à travailler sur des textes imprimés qu'on étudierait beaucoup plus commodément à Paris ou à Berlin. Il s'ensuit que les élèves de Rome se sentiront d'ordinaire plus portés vers les travaux philologiques, et les recherches sur le moyen âge ou sur la Renaissance pour lesquels les bibliothèques et les archives d'Italie fournissent d'inépuisables matériaux.

1. Nous espérons aussi que le *Manuel de Philologie* de M. Salomon Reinach (Hachette) exercera une heureuse influence, en fournissant aux jeunes gens le programme de toutes les questions soulevées par l'étude de l'antiquité, et en les mettant au courant de la bibliographie de chaque question. La seconde édition de ce remarquable manuel vient de paraître. Il est augmenté d'un appendice considérable. On éprouve en le lisant un véritable sentiment d'admiration devant tant de science, de travail et d'esprit; car ce livre si bourré de choses et de titres est plus qu'intéressant, il est amusant.

C'est jusqu'ici pour les études médiéviques que l'École de Rome a été le plus féconde. La publication des registres pontificaux en particulier est une œuvre qui lui fait le plus grand honneur. Trois nouveaux fascicules viennent encore de paraître : le premier fascicule des registres de Boniface, publiés par MM. Thomas, Faucon et Digard; le second fascicule du registre de Benoît XI, publié par M. Grandjean; et le sixième fascicule des registres d'Innocent IV, publiés par M. Berger.

C'est aussi l'École de Rome qui a été le point de départ des beaux travaux de M. Müntz sur la Renaissance. Les volumes où il a publié ses recherches sur les arts à la cour des Papes ont fourni aux historiens de l'art une foule de documents d'archives qui donnent une base historique à des études où l'on est tenté trop souvent de se fier soit à des traditions douteuses, soit au sentiment subjectif. Il vient de nous donner aujourd'hui un ouvrage qui prendra place entre son livre sur les précurseurs de la Renaissance en Italie, et son livre sur Raphaël : *la Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VII* (Didot). L'initiative de cette publication, ornée d'admirables reproductions de tableaux, de sculptures, de tapisseries, de dessins, de gravures et de miniatures, appartient à feu M. le duc de Chaulnes, qui a été enlevé prématurément aux arts et aux lettres, qu'il ne se contentait pas d'aimer et de protéger, mais qu'il cultivait en savant et en artiste. On pourra trouver que le cadre de l'ouvrage de M. Müntz est bien vaste, car il ne comprend pas seulement les arts plastiques, mais le mouvement intellectuel et artistique tout entier, lettres, sciences, musique, poésie et arts. Dans un premier livre, il étudie l'esprit de la première renaissance, le milieu social et intellectuel d'où devait sortir l'admirable floraison artistique auprès de laquelle les œuvres du XVIe s. nous apparaissent déjà comme des œuvres de décadence. Dans le second livre, M. Müntz nous conduit successivement dans chacune des capitales de l'Italie, et nous montre le caractère original qu'affecta la Renaissance dans chacune d'elles, Milan avec Ludovic Le More et Léonard, Padoue et Vérone, Venise et son territoire, Ferrare sous les princes d'Este, Mantoue et les Gonzague, Urbin et les Montefeltre, Rimini et les Malatesta, Florence et les Médicis, Rome et les papes, Naples et les princes aragonais. Enfin le troisième livre est consacré à la Renaissance en France, envisagée, il est vrai, surtout dans ses relations avec la Renaissance italienne. Comme on le voit, l'ouvrage de M. Müntz rappelle par certains côtés celui de Burckhardt sur la Renaissance en Italie, et il contient de plus une histoire des arts plastiques au XVe s. en Italie et en France. Pour faire tenir tant de choses en un seul volume, il a fallu faire

bien des sacrifices, passer rapidement sur des points intéressants sur lesquels M. Müntz aurait eu beaucoup à nous apprendre, laisser notre curiosité non satisfaite. L'ouvrage n'en est pas moins très vivant, riche en faits et en idées. Quoique M. Müntz combatte ce qu'il y a d'excessif dans la théorie de M. Taine sur l'influence des milieux sur les œuvres d'art, son livre démontre à chaque ligne cette influence, et peut servir de développement et de complément à ce petit chef-d'œuvre qui s'appelle : la Philosophie de l'Art en Italie.

Nous espérons aussi, sans oser trop y compter, que l'École de Rome contribuera à rendre la vie à une branche d'étude longtemps florissante chez nous et aujourd'hui moins cultivée qu'elle ne devrait l'être, c'est la numismatique. Elle touche à la fois à l'histoire et aux arts plastiques, et nos archéologues ont en général une délicatesse de sens artistique qui leur permettrait d'y réussir mieux que d'autres. Déjà un jeune numismatiste de mérite, M. A. Engel, a tenu à honneur, pendant qu'il se livrait aux recherches d'où est sorti son livre sur la *Numismatique et la Sigillographie des Normands de Sicile et d'Italie* (1882), de recevoir le titre d'élève de l'École de Rome, mais il est jusqu'ici le seul numismatiste que l'École puisse revendiquer. Nos numismatistes, chose curieuse, se sont formés d'ordinaire en dehors de toute école, je dirais presque par hasard, s'ils n'avaient pas eu les exemples et les conseils de leurs aînés dans la carrière. L'armée nous a donné deux de nos numismatistes les plus distingués, MM. de Saulcy et Ch. Robert; M. Schlumberger, qui représente aujourd'hui la numismatique à l'Académie des Inscriptions, était, il y a une quinzaine d'années, un des internes les plus brillants de nos hôpitaux, et paraissait destiné à devenir une célébrité médicale. C'est Rome qui a fait de M. Schlumberger un numismatiste, bien avant que l'École de Rome existât; et après Rome ses maîtres ont été M. de Longpérier, de qui il publie en ce moment les œuvres complètes (Leroux), et M. Anatole de Barthélemy, qu'il regrette certainement de ne pas trouver dans la société savante qui vient de l'élire. Ce qui a nui à M. de Barthélemy, au point de vue académique, malgré sa grande autorité comme savant, c'est que son œuvre, très considérable, est dispersée dans une foule de brochures, et qu'il n'a produit aucun ouvrage de longue haleine, tandis que le succès si rapide de M. Schlumberger est dû à l'énergie avec laquelle il s'est concentré sur deux ou trois œuvres embrassant un vaste ensemble de recherches, et qui ont tout de suite pris place parmi les travaux fondamentaux et classiques de la science numismatique. Après le mémoire sur les *Bractéates d'Allemagne* est venue la *Numismatique de l'Orient latin* (avec supplément), qui non seulement systématisait

pour la première fois nos connaissances sur cet important sujet, mais apportait une foule de faits nouveaux et précisait l'histoire dynastique et administrative des principautés d'Orient. C'est une œuvre analogue, d'une portée peut-être encore plus grande, que M. Schlumberger vient de nous donner dans sa *Sigillographie de l'Empire byzantin*. Après des considérations intéressantes sur l'importance de l'étude des sceaux pour l'histoire byzantine, et des notions générales sur le classement des sceaux, M. Schlumberger entre dans le vif de son sujet et étudie successivement les sceaux des fonctionnaires des thèmes, ceux des titulaires de sièges ecclésiastiques, ceux des fonctionnaires militaires, ceux des membres du clergé, ceux des fonctionnaires de toute la hiérarchie civile depuis l'empereur jusqu'aux vestiaires, enfin ceux des grandes familles byzantines. Comme on le voit, ce livre abonde en renseignements géographiques, administratifs et généalogiques. On y trouvera tout un commentaire numismatique du livre de M. Rambaud sur l'administration de l'Empire byzantin au xe siècle; mais en même temps M. Schlumberger entre dans un bien plus grand nombre de détails et embrasse une période bien plus étendue. Tous les travailleurs sont reconnaissants à M. Schlumberger et à la Société de l'Orient latin, qui a pris ses deux ouvrages sous son patronage, de leur avoir fourni tant de précieux renseignements, méthodiquement classés, et d'avoir introduit des vues synthétiques dans des études où l'on se perd d'ordinaire dans la minutie et l'analyse.

Nous espérons que la *Sigillographie byzantine* contribuera à attirer l'attention de nos historiens, et en particulier des élèves de nos Écoles de Rome et d'Athènes, vers l'étude de l'Empire grec qui peut fournir encore la matière de tant de travaux intéressants. On s'occupe trop peu en France de l'histoire étrangère, même dans ses rapports avec l'histoire de France. Aussi sommes-nous heureux d'avoir à signaler les deux excellentes thèses qui viennent de mériter à M. Bémont, avec le titre de docteur, les éloges unanimes de la faculté des lettres de Paris. Dans sa thèse latine sur le *Procès de Jean Sans-Terre*, M. Bémont a démontré que Jean n'a pas été condamné à mort en 1204 par une cour solennelle des pairs, pour le meurtre d'Arthur, comme le disent les manuels d'histoire et comme l'a affirmé pour la première fois, en 1216, le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, dans une lettre adressée au pape; que la seule condamnation de Jean Sans-Terre, qui soit constatée par des textes, est celle qui fut prononcée en 1202 par la cour du Roi contre lui, parce qu'il avait refusé de comparaître pour répondre à la plainte portée contre lui à cause de l'enlèvement d'Isabelle, fiancée à Hugues de la Marche. La thèse

française sur *Simon de Montfort, comte de Leicester* (Picard), a une importance plus grande encore, car elle renouvelle, par des recherches très approfondies faites dans les archives de France et d'Angleterre, un sujet déjà deux fois traité, en Allemagne par M. Pauli, en Angleterre par M. Prothero. On peut dire que l'histoire du gouvernement de Simon en Guyenne a été écrite pour la première fois par M. Bémont; le chapitre sur l'administration des fiefs anglais de Simon de Montfort est aussi tout à fait neuf et jette une vive lumière sur l'organisation économique et administrative de l'Angleterre au XIIIe s. Enfin le chapitre consacré aux institutions politiques de l'Angleterre sous le règne de Henri III, sans prétendre à l'originalité, est un résumé admirable de clarté et de précision. Ce qu'on a reproché avec raison à M. Bémont, c'est de ne pas avoir expliqué suffisamment le caractère de Simon, d'avoir présenté aux lecteurs deux hommes différents, l'un ambitieux personnel et sans scrupule jusqu'en 1258, l'autre chef de parti dévoué à une idée, tombant martyr d'une cause patriotique et nationale. M. Bémont a reconnu lui-même qu'il s'était laissé entraîner à exagérer dans la dernière partie de son livre le désintéressement de son héros, que Simon de Montfort est resté toute sa vie un ambitieux préoccupé d'accroître sa puissance, sa gloire et sa richesse; on doit admettre cependant qu'il a été grandi, ennobli même par la cause qu'il soutenait et à laquelle étaient liés les intérêts de l'aristocratie anglaise, on peut même dire de la nation anglaise tout entière. Nous ne pouvons qu'encourager M. Bémont à continuer les études où il a débuté avec tant de succès, et à devenir en France, ce que M. Pauli a été en Allemagne, l'historien en titre de l'Angleterre. Les relations de la France et de l'Angleterre à elles seules lui fourniront un ample et beau champ de travail.

Temps modernes. — Nous parlions plus haut des riches moissons que promet encore aux érudits l'étude de l'humanisme. L'humanisme français, en particulier, est encore très peu exploré; sans être aussi inconnu que se l'imagine M. Émile Amiel, il devra faire l'objet de nombreuses monographies avant que son histoire puisse être retracée dans son ensemble avec exactitude. Deux monographies sur des humanistes du XVIe s. viennent précisément de paraître : la vie de M. Amiel sur Juste Lipse, et celle de Guillaume Budé par M. Eugène de Budé. Bien que la seconde soit très supérieure à la première, ni l'une ni l'autre ne répondent à ce qu'on est en droit d'exiger de travaux de ce genre. Ils demandent une connaissance beaucoup plus approfondie de l'époque, la recherche de tous les documents inédits qui peuvent éclairer le sujet, et l'établissement pour chaque écrivain d'une bibliographie très complète de ses œuvres. M. de Budé a du

moins pris la peine de s'enquérir avec soin des divers ouvrages de Budé, et de consulter les hommes compétents qui pouvaient le renseigner sur son sujet; son livre rendra des services, mais on s'étonne de trouver si peu de choses sur le Collège de France dans un ouvrage qui a pour titre : « Guillaume Budé, fondateur du Collège de France. » Quant à M. Amiel, qui croit que sans Victor Chauffour on ignorerait Ulrich de Hutten, et qui parle de Duns Scot « si bien surnommé l'Érigène, » il a bien raison de croire que Juste Lipse mérite une biographie, mais celle qu'il a écrite n'est pas la biographie que méritait Juste Lipse. Intéressera-t-elle le grand public? je ne sais; mais à coup sûr, elle ne satisfera pas les savants.

C'est une tâche ingrate que de parler de livres inutiles qu'il serait plus agréable de passer simplement sous silence; on contriste des hommes estimables qui ont mis dans leur œuvre du travail, de l'intelligence et du cœur, et à qui peut-être il n'a manqué que de passer par un haut enseignement où ils auraient appris la bonne méthode. Mais nous avons le devoir d'avertir les lecteurs, de leur dire quels sont les livres où ils pourront apprendre quelque chose de nouveau, ou trouver les choses déjà connues exposées avec talent; quels sont ceux au contraire qu'ils peuvent négliger sans inconvénient ni regret. C'est ainsi que l'*Histoire d'Henri IV* (Perrin) de M. E. de la Barre-Duparc peut sans injustice être mise à côté de l'Histoire de Charles IX et de celle de Henri III du même auteur. Écrit d'un style lourd et incorrect, non seulement cet ouvrage ne contient rien de nouveau, il ne représente pas même l'état actuel de la science; il ne tient aucun compte des critiques dont les Économies de Sully ont récemment été l'objet; il ne connaît pas les ouvrages de M. Berthold Zeller. Par contre le livre de M. de Lagrèze, intitulé *Henri IV, Vie privée, Détails intimes* (Didot), bien qu'il ne soit guère qu'une série de notes tirées des titres de la Chambre des Comptes de Pau et de la Chambre des Comptes de Nérac et classées par ordre méthodique, bien qu'aussi la plupart de ces notes offrent plus d'intérêt pour l'économie domestique et pour l'histoire de l'ameublement ou des costumes que pour celle de Henri IV, fournira cependant aux historiens du XVIe s., et même à ceux du roi de Navarre, un certain nombre de traits nouveaux et piquants. Nous recommandons aux amis des problèmes historiques le chapitre sur Jeanne d'Albret et ses mœurs depuis son veuvage. En faisant entrer ce sujet dans son livre, bien qu'il lui soit étranger, M. de Lagrèze aurait dû le traiter avec plus de soin et de précision. Il semble avoir cédé au plaisir de jeter une ombre sur le renom des vertus de Jeanne, sans oser pourtant se ranger résolument du parti de ses accusateurs.

Le livre de M. Henry DE LA GARDE sur le *Duc de Rohan et les Protestants sous Louis XIII* (Plon) n'est pas aussi mal écrit que l'Histoire de Henri IV, mais on éprouve une véritable impatience à voir déflorer un si beau sujet. Ce n'est pas avec les Mémoires de Rohan, l'Histoire du Languedoc et deux ou trois autres livres imprimés que cette histoire peut être écrite, même en y ajoutant quelques passages de Bouffard Madiane, que M. de la Garde cite sans nous dire qu'il s'agit des mémoires inédits du secrétaire de Rohan dont M. Pradel prépare la publication. Il faut connaître la correspondance de Rohan et les pièces nombreuses conservées dans nos archives et relatives aux protestants du Midi, pour l'époque dont s'occupe M. de la Garde (1621-1627). Ce qu'a fait M. MENTION dans sa thèse latine, *De duce Rohanio post pacem apud Alesium usque ad mortem* (1629-1638), peut donner une idée de tout ce que les Archives fournissent d'inédit au chercheur vers cette époque; et encore M. Mention, peu soucieux sans doute de prodiguer ses richesses sous un vêtement latin, en a-t-il réservé la meilleure part pour le jour où il nous donnera, nous l'espérons, une biographie de Rohan.

A côté de cette thèse latine, M. Mention a consacré une thèse française, très étudiée et remarquable par sa lumineuse clarté, au *Comte de Saint-Germain et à ses réformes* (Baudoin). Il suffira de lire, dans l'ouvrage où M. DUSSIEUX vient de résumer son enseignement à Saint-Cyr (*L'armée en France, Histoire et Organisation*. Versailles, Bernard, 3 vol. in-12), les quelques lignes consacrées à Saint-Germain, pour comprendre combien il était nécessaire que l'œuvre de ce réformateur, trop pressé dans ses actes et trop absolu dans ses idées, fût exposée avec impartialité et compétence. Saint-Germain nous apparaît comme un précurseur des théories modernes sur presque tous les points, en matière d'organisation des corps et des cadres, de tactique, d'administration militaire. M. Mention a si bien résumé l'œuvre de Saint-Germain que je ne puis mieux faire que de le citer : « En portant la main sur les corps privilégiés et les charges vénales, il travaille à ruiner ces distinctions aristocratiques qui constituaient dans le militaire de véritables classes opposées d'opinions et d'intérêts, il introduit dans l'armée les principes d'égalité qui vont prévaloir dans la nation. Il donne à tous les corps une composition uniforme, il établit la fixité des cadres, quelles que soient les variations de l'effectif, service inappréciable pour la comptabilité, le contrôle, les manœuvres. Par le rappel de Gribeauval, il rend définitif dans l'artillerie le triomphe de l'esprit de progrès sur l'esprit de routine, il assure aux armes spéciales, avec un matériel transformé, une organisation sans rivale en Europe. Il fait sa place à la tactique

nouvelle consacrée sur tous les champs de bataille. L'ordre mince restera dans nos ordonnances l'ordre habituel jusqu'au jour où, devant les nouveaux progrès des armes à feu, il fera place à son tour à l'ordre dispersé. Le service de santé reçoit pour la première fois une organisation régulière qui l'incorpore dans les rangs de l'armée. Les services administratifs sont reliés plus étroitement que jamais au militaire. L'établissement des Conseils d'administration rend les corps eux-mêmes responsables de leurs deniers et de leur gestion. Entrepreneurs, fermiers, régisseurs, tout l'élément civil en un mot commence à disparaître devant ce qui porte l'uniforme. L'armée va devenir un corps homogène et solide, capable de se suffire à lui-même, soumis dans toutes ses parties aux règles de la hiérarchie, de la discipline, de la subordination. »

Saint-Germain est un véritable précurseur de *Dubois-Crancé,* dont M. le colonel Jung vient de mettre en pleine lumière le génie organisateur et le noble caractère (Charpentier, 2 vol. in-8°). Il y a deux choses dans l'ouvrage de M. Jung : des appréciations sur le rôle et les idées politiques de Dubois-Crancé, et des documents. Parmi les premières il en est qui mériteraient qu'on s'y arrêtât et qui, sans être toujours présentées sous une forme suffisamment claire et simple, ont de l'originalité et de la force : ce sont en particulier celles qui touchent à la nécessité de préparer d'avance en temps de paix non seulement une organisation militaire, mais une organisation civile spéciale au pays tout entier, destinée à être appliquée dès que la guerre éclate; la victoire devant appartenir au pays qui sait le plus rapidement et le mieux utiliser toutes ses forces vives. Sur d'autres points, je trouverais de nombreuses occasions de dissentiment avec M. Jung. Il accorde à l'armée une valeur morale qu'à mes yeux elle n'a pas; il paraît croire que c'est dans l'armée que réside la force morale d'une nation, tandis que l'histoire de la Révolution prouve que, quand cette force morale a disparu dans le gouvernement et les pouvoirs civils, l'armée ne peut plus être qu'un instrument de violence et de despotisme. Nous nous trouverions surtout en fréquent désaccord avec M. Jung lorsqu'il juge les événements de la Révolution. Le 18 Brumaire ne s'explique pas dans son livre, car il le blâme après avoir approuvé le 18 Fructidor, ne voyant pas que le premier de ces actes est politiquement et légalement la conséquence nécessaire du second, et il ne paraît pas se douter qu'en dépit de ce qu'il y avait de vrai et de grand dans les idées de solidarité sociale et nationale des Jacobins, ce sont eux qui ont désorganisé moralement et politiquement la France, et l'ont façonnée pour Napoléon. Les documents publiés par M. Jung sont du plus haut intérêt. C'est la

première fois qu'on fait connaître le rôle du comité militaire de la Constituante et du comité de défense générale de la Convention, de l'œuvre qu'y fit Dubois-Crancé. On ne peut douter, quand on a lu ces documents, que, si Carnot a été le grand directeur des armées, le stratégiste de la Révolution, Dubois-Crancé a été l'organisateur du système militaire, le théoricien de la guerre. Il a eu le premier, dès la Constituante, et presque seul, l'idée d'une armée nationale et régionale. C'est lui qui plus tard a conçu l'amalgame et fait de la demi-brigade la base solide de l'organisation de l'armée. On peut dire que c'est Dubois-Crancé qui a fait les armées de la Révolution, et que c'est Carnot qui les a employées, et il a été supérieur à Carnot en modestie, en désintéressement et en fidélité à ses idées. Le génie organisateur de Dubois-Crancé ne s'appliquait pas seulement aux choses militaires. Ses projets financiers et agricoles sont pleins de vues pratiques, ingénieuses et fortes, dont une partie d'ailleurs a été réalisée depuis; enfin rien n'est plus touchant que les dernières années de Dubois-Crancé dans sa retraite de Balham où il vécut dans l'obscurité, uniquement occupé de rendre service à ceux qui l'entouraient. C'est là qu'aussitôt après le 18 Brumaire, il écrivit une *Analyse de la Révolution française* que M. Jung a publiée dans un volume à part (Charpentier), avec le compte-rendu de Dubois-Crancé sur son ministère. Cette *Analyse* nous montre qu'on peut être un grand organisateur sans être pour cela un grand politique, ni même un esprit bien équilibré. On est étonné de voir tant de préjugés et d'illusions à côté de vues remarquables par leur netteté et même par leur profondeur. Pour lui toutes les émeutes, jusqu'au 10 Août exclusivement, sont provoquées par la cour, des intrigants ou l'or anglais, et il ne songe pas à en faire retomber la responsabilité sur les révolutionnaires eux-mêmes. En même temps, on trouvera chez lui, exposées avec autant de clarté que d'élévation, les raisons patriotiques et la fatale logique qui a poussé certains hommes honnêtes, humains, modérés même, comme Dubois-Crancé, à rester fidèles à la politique jacobine. Dubois-Crancé écrit incorrectement; il lui échappe des naïvetés; mais à côté de cela il trace des pages vigoureuses, comme son admirable portrait de Mirabeau au t. Ier du livre de M. Jung; certaines pages de l'*Analyse* (p. 29, 70-71, 176-177, etc.) sont d'une remarquable clairvoyance. A côté des documents sur Dubois-Crancé, le livre de M. Jung en contient encore d'autres qui ne manqueront pas d'attirer l'attention des historiens : ce sont les extraits tirés des Archives des Affaires étrangères et relatifs à l'émigration et aux manœuvres royalistes en France pendant la Révolution. Il y a là un fonds resté jusqu'ici à peu près inconnu du public et qui,

d'après ce qu'en laisse voir M. Jung, doit être du plus haut intérêt pour notre histoire intérieure. Nous voudrions que le ministère lui-même se chargeât d'en publier un inventaire analytique.

Dubois-Crancé, homme d'un rare mérite et d'une élévation d'âme incontestable, était pourtant un de ces jacobins contre qui M. Taine vient d'écrire le plus terrible des réquisitoires dans son t. III de la *Révolution* (Hachette). Ce réquisitoire, appuyé sur un nombre formidable de faits et de preuves d'une saisissante atrocité, est écrasant et irréfutable. Jamais le talent de M. Taine ne s'est montré plus puissant, plus éclatant que dans les pages où il montre l'antagonisme radical qui existe entre l'idéal jacobin et la conscience moderne, ou dans celles où il analyse le caractère des principaux révolutionnaires. Par une singulière fortune, les deux plus grands écrivains de notre temps, si profondément différents par la tournure de leur esprit et par la forme de leur talent, M. Renan et M. Taine, auront accompli une œuvre analogue. L'un, avec des précautions infinies, des gestes caressants, l'attitude de l'émotion et du respect, a ramené le christianisme à des proportions humaines, l'a fait rentrer dans le cadre de l'histoire ordinaire et de la réalité; l'autre, avec violence, raideur, passion, a mis à nu les atrocités de la Révolution, la bassesse d'âme d'un grand nombre de ses acteurs, l'influence pervertissante de quelques-uns de ses principes. Il a détruit le respect légendaire dont étaient entourés les principes de 89, la déclaration des droits de l'homme, la sagesse de la Constituante et l'héroïsme de la Convention. Il a obligé chacun de nous à faire un examen de conscience et à peser à nouveau la valeur des idées et des principes sur lesquels il fonde ses opinions politiques. Il a démontré, comme personne ne l'avait fait avant lui, ce qu'il y a de périlleux et de funeste à vouloir créer un édifice politique sur des idées rationnelles et abstraites, et comment un rêve de justice peut aboutir à un cauchemar de crimes et de débauches.

Mais, s'il nous est possible d'établir un rapprochement entre M. Taine et M. Renan, il serait plus aisé encore de marquer ce qui les distingue. Tandis que M. Renan a déployé une merveilleuse sagacité, un art de nuances des plus délicats, à démêler tous les éléments bons et mauvais qui ont concouru à faire triompher le christianisme, le mélange d'idées vraies et fausses qui l'a formé, M. Taine a réduit toute la Révolution en une sorte de syllogisme farouche et implacable. Il en a ramené les principes à un seul : l'idée de l'égalité absolue ; il en a réduit le drame à une seule chose : l'action meurtrière de ce principe dans des cerveaux vides. M. Taine est un simplificateur à outrance; c'est par là qu'il est bien un représentant de

cet esprit classique qu'il a lui-même si merveilleusement décrit dans son premier volume. Il a appliqué, en critique littéraire, la théorie de la faculté maîtresse, et, si nous devons à cette théorie des portraits d'une vigueur incomparable, il faut bien avouer aussi que les grands écrivains analysés par M. Taine perdent d'ordinaire sous ses mains la variété de dons, la richesse de nature, la génialité spontanée qui les rend à nos yeux vivants, supérieurs et charmants. De même il applique aujourd'hui à l'histoire la théorie de l'idée maîtresse; et cette idée maîtresse dévore toute la réalité historique qui l'entoure, comme la faculté maîtresse détruisait toute la variété psychologique des écrivains ou des artistes. Cette idée maîtresse devient chez M. Taine une véritable obsession, il est victime de sa propre conception; il semble poussé par ce démon de la logique qui a perdu les révolutionnaires, à démontrer les dangers de cette conception par l'excès avec lequel il l'applique. Il supprime presque inconsciemment tout ce qui ne rentre pas strictement dans sa démonstration syllogistique, toute proposition incidente qui pourrait en affaiblir l'effet. C'est ainsi qu'il est arrivé, en décrivant l'ancien régime, à oublier de parler de la bourgeoisie parlementaire et de la noblesse de robe, c'est-à-dire du quatrième ordre de l'État, celui qui a le plus contribué à la Révolution; en parlant de la Révolution, il n'a rien ou presque rien dit ni des cahiers de 89, ni du travail juridique des comités de la Constituante, ni des réformes durables, excellentes, introduites dans la justice et les finances, ni de la coalition, ni des conspirations royalistes en France, ni de la terreur blanche. La Révolution est réduite à trois termes : destructions, anarchie, crime. Comme le premier volume prouvait qu'à la fin de l'ancien régime rien n'existait des institutions qui peuvent faire vivre une nation, et que le quatrième montre le Directoire aboutissant à un formidable avortement, la Révolution nous apparaît comme une fleur sanglante, monstrueuse, née d'une plante sans racines et sans fruits, sortie du néant pour rentrer dans le néant, une création de cauchemar. Je disais tout à l'heure que M. Taine a contribué à détruire la légende révolutionnaire, n'a-t-il pas mis à la place de la légende héroïque une légende sinistre; n'a-t-il pas été injuste envers l'ancien régime, injuste envers la Révolution, injuste envers la France actuelle? Quelle est donc la révolution religieuse ou politique dont on ne pourrait faire le procès à peu près comme M. Taine a fait celui de la Révolution française? N'a-t-on pas démontré, et avec mille preuves, que la Réforme n'a fait que des ruines en Allemagne, a détruit la liberté politique au profit du despotisme princier, a anéanti l'instruction, les institutions charitables, a déchaîné l'immoralité et la violence? Et pourtant l'homme

moderne, celui qu'a si bien décrit M. Taine, qui vit par la conscience et l'honneur, n'est-il pas un fils de Luther? Ne serait-il pas facile de démontrer que l'Inquisition, les bûchers d'Espagne, les guerres civiles et les dragonnades de France, la destruction de toute initiative intellectuelle dans le sein de l'Église et le dogme de l'infaillibilité sont le fruit nécessaire de l'organisation hiérarchique et unitaire de l'Église catholique? Faut-il nier pour cela tous les bienfaits qu'elle a répandus sur le monde? Faut-il la renier et la calomnier, au lieu de reconnaître que, si nous sommes fils de Luther par notre besoin impérieux de liberté de conscience, nous sommes fils du catholicisme aussi par le besoin non moins impérieux d'une solidarité religieuse universelle? Parce que certains principes de la Révolution poussés à l'extrême ont amené ou peuvent amener des catastrophes, faut-il conclure qu'ils sont radicalement faux? Est-ce que toute institution humaine ne porte pas en elle son germe de mort, et ce germe de mort n'est-il pas identique à son principe de vie? Faut-il nier notre propre existence et l'harmonie de notre être, parce que ce qui nous fait vivre aujourd'hui est aussi ce qui nous fera mourir demain? L'égalité absolue est une folie; mais l'égalité telle que l'ont conçue les Constituants, l'égalité devant la loi, l'accessibilité à tous les emplois d'après le mérite et non d'après la naissance, est-elle donc une idée fausse? La Révolution a détruit la hiérarchie sociale (déjà bien ébranlée, comme l'a montré M. Taine, depuis deux siècles), mais elle a essayé de recréer une hiérarchie de communes, districts, départements. M. Taine n'a vu là que l'anarchie momentanée produite par la destruction de tout lien gouvernemental. Le système administratif de la Constituante méritait d'être jugé avec plus d'équité par un décentralisateur comme lui. Mais à quoi bon s'attarder à des critiques de détail qui se résument en une seule? le IIIe volume qui vient de paraître serait accepté de presque tous les esprits libres de préjugés révolutionnaires à trois conditions : si M. Taine avait montré la différence entre les idées des Constituants et les conséquences qui en ont été tirées; si M. Taine avait indiqué que les crimes des Jacobins ont été le résultat non seulement d'idées fausses, mais d'une situation extérieure et intérieure violente qui affolait les esprits; enfin, si M. Taine avait établi quelques restrictions et quelques nuances. Il dit que les Jacobins voulaient gouverner en supprimant toute supériorité intellectuelle; or, presque tout ce qu'il y a eu d'hommes distingués dans le gouvernement impérial a été recruté parmi les Jacobins; il oublie aussi les Jacobins à la Dubois-Crancé, plus nombreux qu'il ne le dit et qui poursuivaient l'idéal peut-être chimérique d'un gouvernement fondé sur la solidarité et la justice.

S'ils se trompaient en croyant qu'il est possible de fonder un édifice politique sur ces sentiments moraux et abstraits, M. Taine, à notre avis, donne à ces sentiments trop peu de place dans sa théorie de l'État. J'ajouterai en finissant que ce démon de la logique dont je parlais tout à l'heure, qui se venge de la guerre que lui fait M. Taine en lui soufflant son propre esprit, lui a joué un tour bien cruel en lui inspirant la préface de son dernier volume, préface tellement excessive et exclusive qu'elle nuira plus à elle seule à l'autorité de l'œuvre de M. Taine que toutes les attaques de ses adversaires.

M. A. Chérest vient de donner un très utile complément à l'œuvre de M. Taine : *La chute de l'ancien régime* (Hachette, 2 vol. in-8°). Frappé de ce fait que M. Taine n'avait pas parlé des préliminaires immédiats de la Révolution, M. Chérest a entrepris de raconter ce qui s'est passé depuis le mois de janvier 1787, époque de la réunion de l'Assemblée des notables, jusqu'au mois de novembre 1789, date de la suppression définitive des privilèges et des ordres. Ce qui fait le principal intérêt de ce livre, c'est que, l'ayant commencé dans des idées sensiblement voisines de celles de M. Taine, avec la pensée qu'on aurait pu éviter la Révolution et avec le vif sentiment de ses fautes et de ses excès, M. Chérest est arrivé à la fin de son étude à la conclusion que la plus grande part de responsabilité retombe sur le roi, la reine et les privilégiés, qu'ils ont tout fait pour rendre la catastrophe inévitable, et qu'en dépit des bonnes intentions du roi et des beaux principes philosophiques dont se targuaient beaucoup de nobles, ni les privilégiés ni la cour ne voulaient de réformes sérieuses. M. Chérest aurait pu appuyer sa démonstration d'un nombre plus grand encore de preuves inédites, s'il s'était découragé un peu moins vite dans ses recherches aux Archives nationales ; mais les documents et les preuves qu'il apporte suffiront à établir fortement sa thèse, et les préliminaires de la Constituante seront, grâce à lui, parfaitement élucidés. Les deux premiers volumes nous conduisent à la réunion des états généraux. Nous attendons la suite avec une vive impatience.

Si l'on veut secouer, au sortir du livre de M. Taine, l'impression poignante qu'il vous laisse par le long récit d'horreurs et de crimes publics et privés soigneusement recueillis, on n'a qu'à prendre les deux volumes publiés par M. de Pompéry sous le titre : *Un coin de la Bretagne pendant la Révolution* (Lemerre). Ces volumes contiennent la correspondance fort agréable de Mme Audouyn de Pompéry avec un de ses cousins établi à Hennebond. Cette correspondance est surtout remarquable par ce qui ne s'y trouve pas. Mme de Pompéry appartenait aux classes privilégiées, son mari était lieutenant de la maréchaussée à Quimper et perdit sa place à la Révolution ; tous deux

étaient pieux et affligés des persécutions souffertes par les nobles et le clergé, et pourtant ces lettres respirent l'innocence d'une vie rarement troublée. La littérature, la musique, les jeux et les maladies des enfants, les plaisirs de société, les petits vers, les bouts-rimés, voilà ce qui remplit ces lettres avec l'expression des sentiments assez romanesques, mais très honnêtes, que ressentait Mme de Pompéry pour M. de Kergus. En lisant M. Taine on se dit : « Comment pouvait-on vivre alors? La mort serait plus douce qu'une telle vie. » La correspondance de Mme de Pompéry nous montre comment on vivait, en pleine chouannerie. Sans nier ce que les temps de la Terreur eurent d'horrible, reconnaissons que le tableau qu'en trace M. Taine est poussé au noir, en concentrant des traits atroces qui étaient répartis sur un vaste territoire et un temps assez long; et surtout ne croyons pas qu'il n'y a pas de différence entre les périodes, que celle de juin 93 à juillet 94 était semblable aux trois années qui ont précédé et aux cinq années qui ont suivi.

G. Monod.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE ROMAINE.

(Années 1882 et 1883.)

Fouilles, inscriptions, topographie, géographie. — Les travaux relatifs aux vestiges de la domination romaine dans les provinces germaniques, ainsi qu'en Vindélicie, en Rhétie, en Norique et en Pannonie, prennent une place particulièrement considérable dans les ouvrages concernant l'histoire romaine, qui ont été publiés en Allemagne dans le courant des deux dernières années. Ce qui en fait la valeur ce n'est pas tant le développement des fouilles que, d'une part, l'application presque absolue d'une méthode rationnelle et rigoureusement scientifique dans un domaine trop longtemps livré au dilettantisme le plus futile, et, d'autre part, le fait que des sommités scientifiques se sont efforcées, de concert avec les érudits locaux, d'étendre nos connaissances relatives à la Germanie romaine. L'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet d'exposer ici que d'une façon très sommaire soit les résultats les plus importants

des fouilles exécutées, soit les découvertes archéologiques considérables qui ont eu pour théâtre les provinces rhénanes. Elles sont, du reste, en partie, connues déjà des lecteurs de la *Revue historique* par les extraits qu'elle donne régulièrement des périodiques allemands. On aura remarqué entre autres les emprunts faits soit aux substantiels *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (fasc. 72-76; 1882-1883), soit à la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst* (années 1-3, 1882-1884). Le *Korrespondenzblatt*, qui sert de supplément mensuel à cette dernière Revue, a parfaitement rempli son rôle d'organe central pour toutes les communications importantes ayant trait aux fouilles archéologiques dans les provinces du Rhin.

Parmi les travaux relatifs aux routes militaires et aux fortifications de frontière en Germanie, nous citerons en première ligne ceux de J. Schneider[1]. L'auteur publiait depuis plusieurs années déjà de nombreux articles ou rapports sur ses fouilles exécutées dans la vallée du Rhin moyen et du Rhin inférieur; son intention présente est de réunir en un volume spécial les résultats de ses études sur les voies militaires et commerciales des Romains, des Francs et des Germains, en Allemagne. Les deux fascicules qui ont paru jusqu'à ce jour donnent, sur le réseau romain entre le Rhin et le Weser, plusieurs détails nouveaux et intéressants. Le général-major von Veith[2] a fait paraître en même temps un tracé des routes militaires romaines qui conduisaient de Trèves et Cologne à Reims : c'est le fruit de nombreuses excursions à pied faites par l'auteur; il a joint à cette étude de précieux renseignements généraux sur le plan, la construction et l'organisation des voies romaines, ainsi que sur les travaux de fortification qui les protégeaient, sur la poste romaine et les étapes militaires. Les recherches de M. Maassen[3], pour être moins exactes, n'en ont pas moins un réel mérite, grâce à la réunion de documents auxquels on n'avait pas encore pris garde : il traite de la voie romaine qui conduisait, en passant par Belgica (auj. Billich), de Trèves à Wesseling près de Cologne, et du grandiose aqueduc romain qui partait des monts de l'Eifel et dont on peut suivre les

1. *Die alten Heer- u. Handelswege der Germanen, Rœmer u. Franken im Deutschen Reiche.* Heft 1 u. 2. Düsseldorf, Diez, 1882, 1883. — Voir aussi les articles du même sur les routes militaires des Romains sur la rive gauche du Rhin : *Jahrb. d. Ver. v. Altf. im Rheinlande*, An. 1881-1883.

2. *Jahrbücher d. Vereins v. Altf. im Rheinl.* Fasc. 76, 1883, p. 1-20.

3. *Die Rœmische Staatsstrasse von Trier über Belgika bis Wesseling und der Rœmerkanal am Vorgebirge* (*Ann. d. hist. Ver. f. d. Niederrhein.* Fasc. 37, p. 1-119).

traces jusqu'à Cologne. L'auteur conteste l'opinion d'après laquelle le canal aurait été construit pour fournir de l'eau à Cologne; il estime au contraire que le raccordement qu'il a découvert entre le canal et de nombreux établissements romains, notamment Belgica et Bonn, prouve que le but en était tout d'abord d'approvisionner d'eau ces places, ainsi que les troupes qui parcouraient la route militaire. Toute une série de travaux, dont quelques-uns très considérables, ont pour objet le *Limes imperii*, qui allait de l'embouchure de l'Altmühl, à travers le Wurtemberg et Bade, jusqu'au Mein, puis, en longeant celui-ci, à travers la Wettéravie et les monts du Taunus, jusqu'à Rheinbrohl sur le Rhin : ils jettent un jour nouveau principalement sur la partie, encore assez mal connue, du *Limes*, qui s'étend du Mein au Rhin. Le colonel von Cohausen[1] a donné un aperçu général de l'état actuel des recherches relatives au *Limes*, sous forme d'introduction au grand ouvrage qu'il vient de faire paraître sur les travaux de fortification exécutés par les Romains sur les frontières de l'Allemagne (Wiesbaden, Kreidel). La description, par A. von Cohausen et L. Jacobi[2], du *castellum* romain de Saalbourg (près Hombourg sur le Taunus), où récemment encore on a fait des fouilles heureuses, vient d'avoir une seconde édition, et forme un fragment de cet ouvrage; les auteurs repoussent de nouveau formellement toute identification entre ce castellum et l'*Artaunon* de Ptolémée. A. von Cohausen[3] a fait également plusieurs communications relatives aux fouilles entreprises par le *Verein für Nassauische Alterthumskunde* le long de la ligne du *Limes* dite du Taunus; elles ont principalement mis au jour des fondations de tours fortifiées et de bâtiments d'exploitation; l'auteur a fait part en même temps de nombreuses découvertes que l'on a faites sur l'emplacement de la colonie romaine à Wiesbaden (*Aquae Mattiacae*). Soldan[4] s'est occupé de la position septentrionale du *Limes*, de la Wetter à Butzbach (Hesse supérieure).

Quant à la partie qui s'étend de la Wetter à la frontière bavaroise, la direction en a été fixée d'une façon en partie absolu-

1. *Bericht über die XIVe allg. Vers. d. deutsch. anthrop. Gesels. zu Trier. Correspondenzblatt d. deutsch. Gesels. f. Anthrop.* année XIV, 1883, p. 127-130.

2. *Das Rœmercastell Saalburg*, 2te aufl. Homburg, Fraunholz, 1883.

3. *Annalen d. Vereins f. Nassauische Alterthumskunde.* Vol. XVII, 1882, p. 116-129, p. 137-143. — Voir aussi le Rapport de Grotefend sur les ruines du castellum romain du Capersburg, près de Friedberg, dans la Hesse supérieure (*Mittheil. a. d. Mitgl. d. Ver. f. Gesch. in Frankf. a./M.* Vol. VI, fasc. I, 1881, p. 50-54). Ces fouilles ont été entreprises aux frais du gouvernement hessois.

4. 3er *Jahresber. d. Oberhessischen Ver. f. Local-Geschichte.* 1882-1883, p. 72-82.

ment nouvelle par suite de toute une série de découvertes importantes dont elle a été le théâtre. On admettait autrefois très généralement que le *Limes*, après avoir quitté l'Odenwald, traversait le Mein près de Freudenberg (sur le Mein) et conduisait à Grünberg (Hesse supérieure), à travers les hauteurs du Spessart, Wirtheim sur la Kinzig et le long des coteaux du Vogelsberg. C'est à A. Duncker[1] que revient le mérite d'avoir réfuté une opinion admise par des savants de grande valeur, en fixant comme limite orientale du territoire romain, d'abord le cours du Mein de Miltenberg à Gross-Krotzenbourg, puis une ligne qui se dirigeait de là presque directement vers le nord. La démonstration de Duncker repose principalement sur les résultats importants auxquels ont abouti les fouilles exécutées depuis 1872 sur l'emplacement du castellum romain, près de Rückingen sur la Kinzig, et aux environs de Hanau; elle a reçu un appoint considérable des recherches de Conrady. Ce dernier a prouvé que toutes les fortifications situées à l'orient de la frontière tracée par Duncker et qu'on regardait autrefois comme romaines (aussi bien celles du passage du Mein, près de Freudenberg, que celles du Spessart) devaient être considérées comme des travaux germaniques, et qu'ils datent du moyen âge. Les fouilles du *Limes*, sur la portion qui va de Gross-Krotzenbourg sur le Mein à Rückingen, ont été poursuivies avec beaucoup d'énergie et un entier succès par la Société historique de Hanau, pendant les années 1882 et 1883. On a complètement déblayé le castellum important de Gross-Krotzenbourg, ainsi que celui de Rückingen, et un troisième, plus petit, situé entre les deux précédents; de plus, on a pu relever avec une exactitude et une intégrité surprenantes les tours intermédiaires et l'ensemble du rempart qui protégeait la frontière. G. Wolff[2] a rendu compte, dans une dissertation très instructive, des fouilles

1. Voir, outre les *Beiträge z. Erforsch. u. Gesch. d. Pfahlgrabens im Maingebiet u. in der Wetterau* (Cassel, 1879), Duncker : *Histor. Zeitschr.* Nouv. série, vol. XII, 1882, p. 95-104.

2. *Zeitschr. d. Ver. f. hessische Gesch.* N. Folge VIII. Suppl., 1882, p. 1-101. Imprimé aussi à part sous le titre : *Das Rœmercastell von Gross-Krotzenburg.* Kassel, Freyschmidt, 1882. — Voir aussi, au sujet des fouilles de Rückingen et des environs : G. Wolff, *Ausgrabungen im rœmischen Grenzwall bei Hanau. Correspondenzbl. d. Gesammtver. d. deutsch. Gesch. u. Alterthumsvereine*, an. XXXI, 1883, p. 65-68. Du même, *Correspondenzbl. d. Westdeutsch. Zeitschr. f. Gesch. u. Kunst*, an. II, n° 3, p. 106, 174, 194. — Au sujet des cimetières romains aux environs de Hanau, voir encore l'art. du même dans la *Westdeutsche Ztschrft.* An. II, 1883, p. 420-427. — Au sujet du Limes, qui aurait été construit par l'empereur Probus dans le Vogelsberg, voir la savante réfutation de cette hypothèse par Kofler, dans l'*Archiv d. hist. Ver. f. das Grossherzth. Hessen*, vol. XV, p. 678-700.

opérées à Gross-Krotzenbourg; il y traite particulièrement en détail : 1° les traces de la colonie civile rencontrées aux environs du castellum; 2° le cimetière; et 3° le sanctuaire local consacré à Mithra. R. Suchier a joint à ces études une description détaillée des monnaies romaines trouvées à Gross-Krotzenbourg et dans les environs, des sceaux des légions et des cohortes, de ceux des potiers et des graffiti. Le colonel A. von Cohausen[1], en compagnie de savants locaux, a soumis le fragment du *Limes* qui va de Rückingen à la Wetter, et qu'on n'avait pas encore jusqu'ici étudié en détail, à une inspection et à un arpentage très exact; il en a pris des levés dont les résultats ont été publiés dans son grand ouvrage ci-dessus mentionné. A. Hammeran[2] a fourni des renseignements précieux sur la même portion du *Limes*, et principalement sur les vestiges du *Limes* dans le Taunus.

Aschaffenbourg, sur la rive droite du Mein, a-t-il été un castellum romain? Cette question, qui touche à celle du *Limes*, est résolue négativement par A. Duncker[3]; il affirme que les arguments qu'on a fait valoir en ce sens sont sans solidité, et qu'il faut, peut-être, identifier Aschaffenbourg avec l'Ascapha du géographe de Ravenne, et regarder cet endroit comme une place de commerce dans le pays des Allemanni, mais en aucun cas comme un établissement romain. Les recherches dirigées par Conrady[4], relativement aux fortifications romaines de la frontière dans le territoire du Mein, et notamment l'entier déblaiement qu'il a fait du castellum près de Miltenberg, ont eu, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une importance considérable. A ces fouilles s'étaient jointes, en 1881-1882, celle du castellum d'Altebourg, près de Walldürn (Bade) : la découverte de nombreux vestiges du rempart et celle des ruines de rien moins que vingt bâtiments de garde ont prouvé qu'à cet endroit le *Limes* quittait la direction du N.-O., rigoureusement suivie jusque-là, pour se diriger, au nord, sur Miltenberg (s. l. Mein). Conrady a entrepris ensuite, aux frais de l'*Histor. Verein v. Unterfranken*, le déblaiement d'un castellum romain près de Wœrth (s. l. Mein). Il est tenté de le regarder comme la tête de ligne de la fortification intérieure qui, en arrière du *Limes* proprement dit, s'étendait du Mein à travers l'Odenwald jusqu'au Neckar. Les recherches de Seeger[5], relatives aux tra-

1. *Correspondenzbl. d. Gesamtver.* An. XXIX, 1881, p. 96-97, et *Ztschrft d. Ver. f. hess. Gesch.* Nouv. série, vol. IX (*Mittheilungen*, p. xxviij sq.).
2. *Urgeschichte v. Frankf. a./M. u. d. Taunus-Gegend.* Francfort, Mahlau et Waldschmidt, 1882.
3. *Westd. Ztschrft.* An. I, 1882, p. 308-318.
4. *Jahrb. d. Ver. v. Alterthumsfr. im Rheinl.* Fasc. 72, 1882, p. 98-106.
5. *Correspondenzbl. d. Westdeutsch. Zeitschrift.* An. II, 1883, p. 45-48.

vaux de fortification et aux établissements romains entre Obernbourg sur le Mein et Neustadt dans l'Odenwald, ont fourni des renseignements précieux sur cette ligne intérieure de fortifications; on peut rendre le même témoignage aux fouilles exécutées par E. Wagner et Conrady, aux frais du gouvernement badois, dans un castellum romain aux environs de Ober-Scheidenthal (grand-duché de Bade, près de Mudau, à la frontière bavaroise).

Le fait, clairement établi par les nouvelles découvertes, que la ligne intérieure du *Limes* (ligne Mein-Neckar) tient compte très exactement, au point de vue stratégique, des conditions du terrain et notamment de la ligne de partage des eaux, tandis que le *Limes* extérieur se dirigeait en droite ligne, par monts et par vaux, du village de Pfahlbronn (Wurtemberg) jusqu'au Mein, a conduit Zangemeister[1] à l'hypothèse que le *Limes* extérieur n'était qu'une ligne de démarcation établie seulement environ à l'époque de Trajan, et que, seule, la ligne intérieure était stratégique. La connaissance des fortifications romaines dans le territoire de Wurtemberg s'est enrichie notablement, grâce aux fouilles entreprises aux frais de l'État, et qui ont eu pour objet le castellum de Rottenbourg et celui d'Isny[2]. Des monnaies que l'on a trouvées dans ce dernier font conclure qu'il n'a guère été construit qu'au milieu du IIIe s., mais que, d'autre part, les Romains s'y sont maintenus jusqu'à la fin du IVe s. Les résultats des dernières recherches de E. Paulus[3], relatives aux travaux fortifiés qui couvrent la portion wurtembergeoise du *Limes*, de Lorch à Eck (près d'Ellwangen), ont conduit l'auteur à cette conviction qu'ici la frontière de l'empire romain ne concorde nullement avec le *Limes*, mais qu'il faut, au contraire, la placer quelques lieues en arrière de celui-ci : les Romains choisissaient autant que possible pour frontière des vallées profondes ayant des cours d'eau importants. Paulus a remarqué que tout le territoire compris entre le *Limes* et ces vallées était protégé par de petits forts entourés de fossés; il estime en conséquence que le *Limes* avait pour but la rapidité des communications et servait également de signe d'observation et de base d'opérations pour les mouvements de troupes. D. Naeher a traité, en plusieurs

1. E. Paulus, dans *Würtemberg. Vierteljahreshefte f. Landesgesch.* An. VI, 1883, fasc. 1, p. 46-47. — E. Herzog, dans *Correspondenzbl. d. Westd. Ztschft.* An, III, 1884, p. 3.

2. *Würtemb. Vierteljahrshefte f. Landesgesch.* An. VII, fasc. I, 1884, p. 42-48.

3. *Die baulichen Anlagen d. Rœmer in d. Zehntlanden.* Karlsruhe, Selbstverlag, 1883. *Jahrb. d. Ver. v. Alterthumsfreunden im Rheinl.* Fasc. 70, 1881, p. 6-13; fasc. 71, 1881, p. 1-106. — Voir aussi Naeher et Christ, *Die ersten germanischen Vertheidigungsbauten am Oberrhein*, *ibid.* Fasc. 74, 1882,

articles très instructifs, auxquels il a joint des considérations spéciales sur la partie technique et le matériel de construction des anciens, les questions relatives aux routes, aux fortifications qui s'y rattachent, aux canaux et en général aux constructions hydrauliques, enfin, à l'ensemble des constructions romaines dans le territoire des « Agri decumates. » Ohlenschlager[1] a étudié, en les rattachant au travail de A. von Cohausen sur le *Limes*, dont nous avons parlé plus haut, la construction très particulière des fortifications romaines à la frontière : il s'est borné aux fortifications comprises en Bavière. De même que Cohausen, il ne regarde pas le *Limes* comme ayant un but militaire ; il était destiné, d'après lui, à isoler les peuples limitrophes des peuples alliés des Romains, à rendre plus difficiles les conspirations, à prélever plus facilement les droits de douane et à entraver la contrebande. Quant aux forts situés sur le territoire bavarois, l'auteur a pu se contenter de renvoyer aux nombreuses découvertes de ces dernières années, d'après lesquelles on peut considérer comme romains : Straubing (*Serviodurum*), Eining (*Abusina*), Pfœring (*Celeusum*), Kœsching (*Germanicum*), Pfinz, Wissembourg et Theilenhofen (près Wissembourg). Les fouilles entreprises par le pasteur Schreiner[2] sur le sol de l'antique *Abusina* (Eining, près Neustadt, sur le Danube) ont donné des résultats tout particulièrement intéressants, qui permettent de constater l'importance qu'a eue cette place forte pour la défense et la protection du passage du Danube. On a trouvé en cet endroit, outre les fondements du castrum, les restes de 38 bâtiments, dont l'un a des dimensions considérables (60 mètres de long sur 30 de large), puis des sceaux de légions et de cohortes et huit squelettes.

On doit à un ancien officier des renseignements précieux sur la topographie de l'ancien *Noricum* et sur la route militaire qui conduisait de Salzbourg à *Teurnia* sur la Drave et, le long de cette rivière, à *Santicum*[3]. Ohlenschlager[4] s'est efforcé de démontrer l'identité de l'actuel Chieming, sur le lac de Chiem, avec le *Bedaium* norique cité dans l'*Itinéraire d'Antonin* et dans la *Table de Peu-*

p. 1-23. Ce dernier art. contient un exposé méthodique des différences de construction entre les travaux romains et germains.

1. *Correspondenzbl. d. deutsch. Gesels. f. Anthrop.* An. XIV, 1883, p. 130 sq.

2. *Verhandl. d. hist. Ver. f. Niederbayern.* Vol. XXII, 1882, p. 217-243. — Voir Ohlenschlager, *Eine wiedergefundene Rœmerstaette*, dans *Ausland*, 1883, n° 19.

3. *Rœmerstudien eines alten Soldaten.* I-III, Vienne, Seidel et fils, 1882.

4. *Bedaium und die Bedaius-Inschriften aus Chieming*, dans *Sitzungsber. der philos.-philol. u. histor. Classe der k. B. Akademie d. Wissenschaften zu München.* 1883. Fasc. 2, p. 204-220.

tinger comme une station sur la route de *Juvavum* à *Augusta Vindelicorum* : l'auteur s'appuie sur la découverte faite en 1882 de quatre inscriptions sacrées dans lesquelles les divinités Bedaius et Alounae jouent un rôle important; il émet, à cette occasion, l'hypothèse très vraisemblable, basée sur les inscriptions concernant *Bedaium*, que déjà, avant la domination romaine, une commune importante s'était développée en cet endroit; les Romains ne firent qu'y adjoindre une station qui, postérieurement, fut constituée en colonie. L'histoire et l'importance stratégique des routes militaires qui conduisaient, à travers les Alpes bavaroises, de Scharnitz (*Scarbia*) à Partenkirchen (*Parthanum*) ont été exposées par Würdinger [1], pour la première fois, dans un essai qui repose sur des études topographiques approfondies; il a traité aussi des travaux de fortification qui couvrent ces routes. Pichler [2] et Richter [3] se sont occupés des voies romaines construites dans les monts de Tauern, et Boehm [4] de la route qui va de *Lederata* à *Tibiscum* en Dacie.

Parmi la masse des découvertes locales relatives aux tombeaux, aux inscriptions et aux établissements romains qui se trouvent dans la portion de l'empire comprise entre les limites actuelles de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, nous devons nous borner ici à nommer les plus importantes, en renvoyant, pour de plus amples détails, surtout à propos de l'Autriche, aux *Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich*.

On a obtenu de grands résultats en fouillant les tombeaux des nombreux cimetières romains, souvent considérables, qu'on a déblayés près de Hanau, de Worms, de Neuss, de Rheindahlen, de Mayence, de Dusseldorf et d'Andernach. Parmi les nombreuses inscriptions funéraires, celles qu'on a découvertes près de Mayence et dans les environs, et qui datent des premiers temps du christianisme, sont dignes d'un intérêt tout spécial. Nous citerons, entre les objets ayant un caractère sacré, l'autel du Jupiter *Sucaelus*, trouvé près de Mayence, ainsi qu'un autel votif, consacré aux Parques, trouvé près de Worms [5]. Ce culte des Parques, qu'on doit

1. *Die Rœmerstrasse von Scharnitz bis Partenkirchen. Ibidem.* An. 1882, vol. II, p. 240-251.

2. *Der Korntauern u. sein Heidenweg*, dans *Correspondenzbl. der deutsch. Gesels. f. Anthropologie.* An. XIV, 1883, p. 51-62.

3. *Die rœmische Tauernstrasse*, dans *Mittheil. d. Central-commission zur Erforschung d. Kunst und histor. Denkmale.* Nouv. série, vol. VII, fascicules 3 et 4.

4. *Der rœmische Strassenzug Lederata-Tibiscum. Ibidem*, vol. VIII, fasc. 4.

5. Zangemeister, dans *Correspondenzbl. d. Westd. Ztschrft.* II, 1883, p. 42-44,

identifier à celui des *Matronæ* ou *Matres*, si fréquent dans la région du Rhin inférieur, et que les nouvelles découvertes ont encore confirmé, remonte, sans aucun doute, à une origine celtique; on a signalé également des éléments celtiques dans des monuments artistiques de la vallée du Rhin, datant de l'époque romaine [1]. Des vestiges importants d'établissements romains encore inconnus ont été mis au jour près de Leutersdorf, de Mechern, de Beckingen et de Stolberg dans la Prusse rhénane; à Hergotsfeld, à Riedhausen, à Bambergen et en d'autres lieux au nord du lac de Constance; près de Sigmaringen, en Hohenzollern, près d'Ettlingen et de Pforzheim dans le grand-duché de Bade. Le déblaiement, entrepris par NAEHER [2], d'un établissement romain, caché au plus épais du bois et dit la *Altstatt*, près de Mœsskirch, dans le grand-duché de Bade, offre le plus grand intérêt, non seulement à cause de l'étendue de son enceinte qui embrasse un espace de 5 hectares et contient les ruines de 17 édifices, mais aussi parce qu'on a pu reconnaître exactement la fondation de toutes les parties de la colonie qui, sans doute possible, est d'origine civile et non militaire.

Les recherches des dernières années n'ont pas été moins favorables à la connaissance des grandes cités romaines bâties sur le sol germanique. C'est surtout le cas pour Mayence : les travaux nécessités par la construction de la gare centrale ont mis à nu, à la partie sud-est extérieure de la citadelle, des constructions romaines considérables : murs énormes, piliers et voûtes, dont, pour le moment, il n'est pas encore possible de déterminer avec certitude la destination. D'un autre côté les travaux de canalisation de la ville ont fourni un riche butin en restes d'édifices, en inscriptions et en sculptures; enfin les fouilles exécutées dans le cimetière romain situé dans la Nouvelle Ville, et celles des ruines de l'église de Saint-Pierre, ont révélé des traces nombreuses de l'époque romaine et des premiers temps du christianisme. Le déblaiement de l'endroit dit l'*Eigelstein*, dans la citadelle de Mayence, entrepris par USINGER et VELKE aux frais du *Mainzer Alterthums-Verein*, a permis de constater que les fondements de la tour, enfouis sous terre, sont en aussi

et Bergk, *Zu den Berkumer Matronensteinen*, dans *Westd. Ztschrft.* Vol. I, 1882, p. 145-153. — Voir encore *Jahrb. d. Ver. v. Alterthumsfr. im Rheinl.* Fasc. 75, p. 48; fasc. 76, p. 233-235, p. 239-240 (*Matres Atufrafinehae; Matres Asericinehae.* Représentation d'une *matrona* équestre, trouvée sur le territoire badois).

1. Cœnen, *Ueber griechischen Einfluss auf die rheinisch-gallische Tœpferkunst sowie über eine Gallieransiedlung zu Horchheim Rhenus.* An. I, 1883.

2. *Jahrb. d. Ver. v. Alterthumsfr. im Rheinl.* Fasc. 74, 1882, p. 52-57.

mauvais état que la partie au-dessus du sol; on n'en a pas moins réussi à se faire une idée au moins approximative d'un monument qui, selon toute probabilité, était très grandiose. VELKE [1] a démontré d'une façon péremptoire que l'*Eigelstein* était en réalité un monument élevé par l'empereur Claude en l'honneur de Drusus (Claudius Néron). La question relative à l'origine des restes de piles découvertes dans le Rhin, entre Mayence et Kastel, n'a pas encore reçu de réponse satisfaisante : on n'en attend qu'avec plus d'impatience la publication de l'ouvrage que prépare le *Mainzer Alterthums-Verein;* c'est alors seulement qu'on pourra embrasser d'un coup d'œil l'histoire et les détails de cette remarquable découverte. Contrairement à GRIMM [2], qui plaçait à l'époque d'Auguste la première construction romaine d'un pont fixe près de Mayence, et sous Maximien la reconstruction de ce pont, après qu'il eut été détruit une première fois, CHRIST [3] émet l'opinion que le premier pont fixe appartient à l'époque de Trajan : il démontre que l'hypothèse d'après laquelle on aurait, au temps de la décadence de l'empire, sous Alexandre Sévère ou Maximien, cherché à rétablir une communication entre les deux rives du Rhin est aussi arbitraire qu'invraisemblable : sa réfutation s'appuie sur une étude consciencieuse des sources relatives à tous les passages du Rhin par les Romains, près de Mayence. M. MERTZ [4] a publié une notice importante sur l'établissement des Romains à Cologne, où des travaux de terrassement, nécessités par l'agrandissement de la ville et la construction de nouveaux forts, ont conduit à la découverte de nombreux sarcophages en pierre romains d'un contenu fort intéressant. L'auteur cherche à déterminer l'emplacement exact des murs romains de Cologne en marquant, de maison en maison, les traces encore plus ou moins reconnaissables de l'ancienne muraille.

1. Voir Keller, *Rœmische Funde in Mainz*, dans *Jahrb. d. Ver. v. Alterthumsfreund. im Rheinl.* Fasc. 72, 1882, p. 135-141; et 74, p. 188-190. — Idem, *Die seit* 1875 *erworbenen Inschriften des Mainzer Museums*, dans *Zeitschr. d. Ver. z. Erforsch. der Rhein. Gesch. u. Altherth. in Mainz.* Vol. III, fasc. 2 et 3. — Usinger et Velke, *Der Eigelstein bei Mainz. Ibid.*, p. 364-382.

2. *Der Rœmische Brueckenkopf in Kastel bei Mainz und die dortige Rœmerbrücke.* Mainz, Zabern, 1882. Voy. *Rev. hist.*, t. XXII, p. 115. — D'après une inscr. trouvée récemment, le pont a été construit de 70 à 100 ap. J.-C.

3. *Die Rheinübergænge der Rœmer bei Mainz u. das Castellum Trajani*, dans *Correspondenzbl. d. deutsch. Alterth. Ver.* An. XXX, 1882, nos 2 et 3. — Voir Cathiau, *Ueber die Rœmische Brücke bei Mainz*, dans *Jahrb. d. Ver. v. Alterthumsfreund. im Rheinl.* Fasc. 74, p. 206-208. A. Duncker, *Hist. Zeitschr.* Vol. XLIX, 1883, p. 528-530.

4. *Beitrag zur Feststellung der Lage u. d. jetzigen Beschaffenheit der Rœmermauer zu Kœln.* Cologne, Programme des cours, 1883.

Pour Trèves, on a le rapport de Hettner[1] sur les fouilles des thermes grandioses qu'on y a découverts; à Sablon, près de Metz, outre d'autres trouvailles archéologiques, on a découvert un remarquable édifice circulaire, enfoui dans le sol, et qui était probablement un sanctuaire consacré à la divinité de la source, à l'*Icovellauna*, dont le nom est apparu pour la première fois sur une tablette votive[2] trouvée, en 1879, dans les sablières de Sablon. C. Mehlis[3] croit avoir retrouvé dans Eisenberg, localité du Palatinat, située à l'ouest de Worms, sur l'Eis, la ville de *Rufiana*, citée par Ptolémée dans sa géographie : il est certain, en tout cas, que les nombreuses trouvailles archéologiques que l'on y a faites, parmi lesquelles on remarque une quantité considérable de scories datant d'une époque très reculée, ainsi que trois fourneaux antiques pour la fonte du fer, mis au jour en 1882 dans un état remarquable de conservation, indiquent très clairement qu'Eisenberg a été, à l'époque romaine, le siège d'une industrie de fer très développée. Mehlis[4] a trouvé les traces d'un second grand établissement romain dans le Palatinat du Rhin, à l'endroit nommé Heidelsburg, près de Waldfischbach; d'après les monnaies gauloises et romaines trouvées dans les décombres et d'après le style des sculptures très intéressantes, ce lieu, naturellement fortifié, a servi de refuge à deux époques différentes : avant les Romains d'abord (période celtique), puis aux derniers temps de l'empire. Comme monuments de cette dernière période on a des inscriptions, des sarcophages et des morceaux d'architecture enlevés évidemment à un temple romain, et qui furent employés à la construction de murs et de tours, environ au IVe siècle, par les provinciaux romains menacés par les Germains; cependant ces ressources ne suffirent probablement pas à préserver le fort de la destruction par le feu. Le *Verein f. d. Frankfurter histor. Museum* a entrepris, aux environs de Francfort-sur-le-Mein, sur le sol de l'ancienne ville d'Artaunon, près de Heddernheim, des fouilles couronnées de succès. Les découvertes, souvent très précieuses, faites près d'Heddernheim et près de Friedberg, endroit également riche en

1. *Westd. Ztschrft.* Vol. I, 1882, p. 59-66. Voir la conférence du même sur la Trèves romaine, dans *Correspondenzbl. d. deutsch. Gesels. f. Anthrop.* An. XIV, 1883, p. 85-91.

2. Voir F. Mœller, *Ein Nymphæum in Sablon bei Metz*, dans *Westdeutsche Zeitschrift*. An. II, 1883, p. 249-287.

3. *Studien zur aeltesten Gesch. der Rheinl.* Abth. VI. Leipzig, Duncker et Humblot, 1883.

4. *Ein gallisch-rœmischer Ringwall*, dans *Jahrb. d. Ver. v. Alterthumsfr. im Rheinl.* Fasc. 76, 1883, p. 227-230.

antiquités romaines, ainsi qu'en d'autres lieux des environs plus ou moins immédiats de Francfort, sont consignées dans l'écrit consciencieux (bien que, pour la période romaine, il n'épuise pas la question) de A. Hammeran[1] sur l'histoire primitive de Francfort et du Taunus. D'autre part, Sepp[2] a entrepris de démontrer, au moyen de raisonnements étymologiques et mythologiques fort abstraits et peu convaincants, que Francfort-sur-le-Mein est l'*Ascis* du géographe de Ravenne. Nous devons aux recherches de Burckardt-Biedermann la restauration du plan du théâtre romain à Bâle; l'auteur n'a pu s'appuyer pour ce travail que sur des vestiges à peine visibles et sur un compte-rendu de fouilles datant du xvie siècle[3]. Malgré l'avis technique de Rziha[4], qui se prononce pour une origine romaine, il ne nous semble pas que soit encore résolue la question relative au mur dit « Heidenmauer, » près de Lindau, sur le lac de Constance; on a voulu y reconnaître des restes bien conservés de fortifications romaines. Les fouilles entreprises par Jenny, sur le sol de *Brigantium* (Bregenz, sur le lac de Constance, Autriche), ont été de nouveau accompagnées d'un plein succès; on peut en dire autant des recherches dirigées par Hauser sur l'emplacement du camp romain de *Carnuntum*, près de Petronell, sur le Danube, et qui ont conduit à la découverte d'une masse de poteries, d'inscriptions et de sculptures, ainsi qu'à celle de colonnes disposées en rectangle, marquant sans doute l'endroit où était le forum du camp.

Plusieurs inscriptions lapidaires trouvées près de Lienz, dans le Tyrol, ont permis de déterminer d'une façon positive la position du municipe romain d'*Arguntum*, constitué par l'empereur Claude[5]. C. Torma[6] a déployé beaucoup d'activité pour augmenter nos connaissances relatives à la Dacie ancienne, dont la capitale, Sarmizege-

1. *Urgeschichte von Frankfurt a./M. u. der Taunusgegend.* Francfort-sur-le-Mein, Mahlau et Waldschmidt, 1882. V. Riese, *Unedirte Heddernheimer Inschriften,* dans *Mittheil. a. d. Mitglieder d. Ver. f. Gesch. in Frankf. a./M.* Vol. VI, fasc. 2, 397-420. *Correspondenzbl. d. Westd. Zeitschrift.* Ann. III, 1884, p. 6-8, 33-37. Lotz, *Neue Ausgrabungen i. d. Rœmerstadt Heddernheim,* dans *Corresp. bl. d. Gesammtver. d. deutsch. Geschichtsvereine.* An. XXXI, 1883, p. 26-27, 49-50, p. 62-63. An. XXX, 1882, p. 43-44. — Au sujet de Friedberg, voir R. Schæfer, *ibid.* An. XXX, 1882, p. 59-60. An. XXXI, 1883, p. 9-11.

2. *Frankfurt, das alte Askiburg beim Geogr. v. Ravenna.* Munich, Kellerer, 1882.

3. *Das rœmische Theater zu Augusta Rauracorum.* Bâle, Dettloff, 1882.

4. *Schriften des Vereins f. Gesch. d. Bodensee's.* Fasc. 12. 1883, p. 10-14.

5. I. Jung, *Rœmische Steine aus Aguntum,* dans *Wochenschrift f. klassische Philologie.* An. I, 1884, col. 668-670.

6. *Archaeologisch-epigraphische Mittheil. aus Oesterreich.* Vol. VI, p. 97-145.

thusa, malgré les importantes découvertes des dernières années, n'a pas encore été le théâtre de fouilles dirigées d'une façon systématique : Torma a réuni un grand nombre d'inscriptions de la Dacie, de la Mésie supérieure et de la Pannonie inférieure. Les restes extrêmement nombreux de sanctuaires de Mithra, qu'on a trouvés dans ces dernières années sur le territoire de l'antique Dacie, et notamment dans les ruines de Sarmizegethusa, ont été décrits et étudiés par F. Studniczka[1].

Comme on pouvait s'y attendre, la moisson extraordinairement riche en découvertes archéologiques pendant ces dernières années a donné lieu à toute une série de travaux relatifs à la topographie, à l'ethnographie et à l'archéologie; on ne s'est pas borné là cependant, et quelques ouvrages généraux sur l'histoire de la domination romaine dans les différentes parties occupées du territoire germain ont répondu à une longue attente. Nous citerons ici en première ligne une collection de dissertations posthumes de Th. Bergk[2], relatives à l'histoire et à la topographie des pays rhénans à l'époque romaine. Un petit nombre d'entre elles seulement avaient déjà paru dans les *Jahrb. des Vereins von Alterthumsfr. im Rheinlande;* tels sont les articles sur la révolte d'Antonius dans le Rhin supérieur en 89, sur Mayence et Vindonissa, sur le *Vicus Ambitarvius* et le *pagus Carucum;* tous ont été revus et corrigés par l'auteur, avec le plus grand soin. Entièrement nouvelles sont les dissertations sur les campagnes de César contre les Usipètes et les Tenctères, contre Ambiorix et les Éburons; nouvelles encore les remarques qui complètent les recherches de Roulez, relatives aux gouverneurs romains de la Belgique et de la Germanie inférieure; celles sur l'emplacement de l'*Ara Ubiorum*, identifiée à la *Colonia Agrippinensis;* nouveau enfin un travail très précieux sur les voies romaines du Rhin, dans lequel Bergk étudie avec soin la date de la composition, les sources, l'autorité et l'histoire du texte de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger. W. Arnold[3] a retracé à grands traits et avec vigueur l'histoire des pays du Rhin de l'époque celtique jusqu'à la fin de la migration des peuples, ainsi que le rôle considérable joué dès l'abord par le fleuve du Rhin, dans l'histoire de l'Europe centrale. Une étude de Hettner[4] sur la civili-

1. *Mithraeen u. andere Denkmaeler aus Dacien I*, dans *Archaeolog. epigraphische Mittheil. aus Oesterreich.* An. VII, fasc. 2, 1883, p. 200-225.

2. *Zur Geschichte und Topographie der Rheinlande in Rœmischer Zeit.* Leipzig, Teubner, 1882.

3. *Zur Geschichte der Rheinlande*, dans *Westd. Zischrft*, An. I, 1882, p. 1-35.

4. *Ibidem.* An. II, 1883, p. 1-26.

sation de la Germanie et de la Gaule Belgique nous donne une image vivante de la vie domestique, religieuse et industrielle de la contrée du Rhin à l'époque romaine. E. Hübner[1] et L. von Urlichs[2] ont, d'une façon fort diverse à la vérité, cherché à restaurer par des conjectures le texte très important mais très défiguré de la liste de Vérone relative à la province romaine de la rive droite du Rhin. H. Marjan[3] a continué, avec une prudence doublement méritoire dans des travaux de ce genre, son travail sur les noms de lieux de la province du Rhin, d'origines celtique et latine. Les antiquités découvertes aux environs d'Altkirch, en Alsace, et conservées dans le musée de cette ville, ont été décrites par Reusch[4]. H. Genthe[5] décrit avec beaucoup de conscience les découvertes archéologiques, si importantes pour faire connaître l'état de la civilisation chez les peuplades de la rive droite du Rhin à l'époque romaine; elles ont été faites sur l'emplacement du grand cimetière vieux-germain situé près de Duisbourg, sur le Rhin. On a continué dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst* (An. II, 1883, p. 198-226) la révision de tous les musées et collections d'antiquités d'Allemagne, de Belgique, de Luxembourg, de Hollande et de Suisse, qui contiennent des objets intéressant l'histoire de l'Allemagne occidentale à l'époque romaine.

E. von Paulus[6], chargé par le bureau de topographie et de statistique de décrire les « Oberæmter » du royaume de Wurtemberg, a recherché les vestiges laissés par le gouvernement romain à l'intérieur des frontières du Wurtemberg actuel. Nous devons au même savant et à Hang[7] un exposé général de l'histoire et de la civilisation du Wurtemberg sous la domination romaine; les auteurs ont tenu compte de toutes les découvertes de ces dernières années et de toutes les questions qu'elles ont provoquées. Simultanément P. Staelin[8] a donné de l'histoire du Wurtemberg, avant et pendant les Romains, un tableau qui est le fruit d'une étude consciencieuse

1. *Zu den Quellen der Rhein. Alterthumskunde. Ibidem.* An. II, 1883, p. 393-398.

2. *Die Victricenses*, dans *Jahrb. d. Ver. v. Alterthumsfr. im Rheinl.* Fasc. 73, 1882, p. 49-51.

3. *Keltische u. lateinische Ortsnamen i. d. Rheinprovinz.* 3 Abth. Aix-la-Chapelle, Jacobi et Cie, 1882.

4. *Duisburger Alterthümer.* Duisburg, Ewich, 1881.

5. *Die Rœmischen Alterth. im Museum zu Altkirch.* Altkirch, Bœhrer, 1883.

6. *Beschreibung des Oberamts Neckarsulm.* Stuttgart, Kohlhammer, 1881. *Beschreib. des Oberamts Künzelsau. Ibidem*, 1883.

7. *Das Kœnigreich Württemberg.* Vol. I. Stuttgart, Kohlhammer, 1882-1883.

8. *Geschichte Württembergs.* Vol. I, partie I. Gotha, Perthes, 1882.

des sources et des monuments nouvellement découverts. Le gouvernement badois a contribué au progrès de notre connaissance de l'antiquité par la publication de deux ouvrages archéologiques importants. C'est d'abord une nouvelle suite de gravures, tirées de la collection des antiques de Carlsruhe[1]; le premier fascicule contient les photogravures des vases antiques en bronze, de diverses périodes. D'un autre côté, c'est la publication de la carte archéologique du grand-duché, dressée par E. Wagner; on y trouve notés, à l'aide de divers signes ou couleurs, les vestiges préhistoriques ainsi que les traces, pour autant qu'elles sont absolument certaines, de la période romaine et franco-allemanique. On trouvera des renseignements sur les données de cette carte dans l'estimable aperçu de Bissinger[2] sur l'histoire primitive et les antiquités du pays de Bade; ce dernier travail complète d'une façon très heureuse l'important ouvrage de Brambach sur le Bade romain (1867). Becker[3] a écrit sur la topographie historique et le développement de la civilisation dans la partie orientale de l'Odenwald; il étudie les établissements, les chemins et les travaux de fortification des Romains. La carte préhistorique de la Bavière, dressée par Ohlenschlager[4], aux frais de l'*Anthropologische Gesellschaft zu München*, donne dans les dernières feuilles parues (Wurzbourg, Ansbach, Ratisbonne, Bruck-sur-Amper, Ulm), d'une façon qui n'est pas toujours également complète et sans y joindre des annotations cependant fort désirables, les lieux où l'on a découvert des monnaies romaines, ainsi que les traces d'établissements romains, de voies et de fortifications.

Il serait à désirer qu'Ohlenschlager transformât bientôt sa courte esquisse de l'histoire de la Bavière romaine[5], telle que la révèlent les nouvelles découvertes, en un ouvrage étendu et détaillé. L'histoire de la partie sud-ouest de la Bavière, de l'Allgæu, à l'époque primitive et à l'époque romaine, a été traitée d'une façon consciencieuse, mais malheureusement trop sommaire, par F.-L. Baumann[6].

1. *Die grossherzoglich-badische Alterthümerversammlung. Antike Bronzen* Neue Folge. Fasc. 1. Carlsruhe, 1883.

2. *Uebersicht über Urgeschichte und Alterthümer d. Badischen Landes.* Karlsruhe, Bielefeld, 1883.

3. *Berg und Thal, Strassen und Stædte im æstlichen Odenwald,* dans *Correspondenzbl. d. deutsch. Anthrop. Gesellsch.* An. XIII, 1882, p. 213-218.

4. *Beitræge zur Anthropologie u. Urgeschichte Bayerns.* Vol. IV et V, 1881-1884.

5. *Correspondenzbl. d. deutsch. Gesels. f. Anthrop.* An. XII, 1881, p. 109-121.

6. *Geschichte d. Allgaeus.* Vol. I. Kempten, Kœsel, 1883. — Au sujet du *castrum* romain au-dessous de Kempten (*Cambodunum*), voir Meirhofer, *Die Burghalde bei Kempten.* Kempten, Dunnheimer, 1883.

Les deux dernières parties du second volume de la statistique des monuments artistiques et archéologiques d'Alsace-Lorraine achèvent la description du Haut-Rhin; F.-X. Krauss[1] a conduit ainsi à bon terme la publication de cet important ouvrage. Malgré le soin qu'on a pris de constater la présence des antiquités romaines qui subsistent encore dans le Haut-Rhin, on a lieu de s'étonner que les résultats consignés dans ces derniers fascicules soient relativement si minces. Combien ne doit-il pas y avoir encore de découvertes à faire dans ce pays où avait si profondément pénétré la civilisation romaine !

Maionica[2] a étudié l'histoire et le développement de la ville d'Aquilée, en Illyrie, dans l'antiquité; les sources littéraires et épigraphiques ont été soigneusement consultées. On a de Widmann[3] un court aperçu de l'histoire de la domination romaine dans la Haute-Autriche. C. Müllenhoff[4] a cherché à déterminer la frontière sud-est de l'ancienne Germanie, du côté de la Jazygie et de la Dacie, à l'époque de Pline; il place les Cotini et les Osi sur le cours supérieur des rivières Gran et Ipoly en Hongrie; cette opinion qu'il émet avec une confiance absolue est en contradiction avec les hypothèses antérieures. Le territoire où, selon les paroles de Tacite, un « mutuus metus » séparait les Germains des Sarmates, se trouvait, selon Müllenhoff, au nord de la grande courbe que le Danube décrit vers le sud, près de Waitzen en Hongrie. J. Jung[5] a réuni les renseignements géographiques qui se trouvent dans Procope de Césarée, notamment sur les contrées du Pont, sur l'Arménie, la Cappadoce, la Syrie et l'Égypte; il a étudié les sources des indications de Procope et ses recherches l'ont amené à en juger très favorablement l'authenticité et la valeur historique. W. Tomaschek[6] a publié toute une série importante d'études topographiques, archéologiques et ethnologiques sur la presqu'île de l'Hémus : il fixe, dans la première de ces études, la position de Σκοῦποι, la métropole de la Dardanie illyrienne, sur

1. *Kunst u. Alterthum in Elsass-Lothringen.* Vol. II, parties 2 et 3. Strasbourg, Schmidt, 1883, 1884.

2. *Aquileja zur Rœmerzeit.* Gœrz. Programme des cours, 1881.

3. *Das Land Oesterreich ob der Enns unter der Herrschaft der Rœmer.* Steyer, 1882. Programme des cours.

4. *Ueber den südœstlichen Winkel des alten Germaniens,* dans *Sitzungsberichte d. preussischen Akademie zu Berlin.* 1883, p. 871-883.

5. *Geographisch-historisches bei Procopius von Caesarea*, dans *Wiener Studien.* An. V, 1883, p. 86-116.

6. *Zur Kunde der Haemus-Halbinsel.* Vienne, Gerold, 1882; dans les *Sitzungsber. der Wiener Akademie.* Vol. XCIX, 1882, p. 437-507.

l'emplacement de Leskovacs, en Serbie; tous les explorateurs avaient jusqu'ici cherché cette ville dans l'actuelle Scopi ou Ouscoup, sur le Vardar. La seconde étude traite des antiquités, en grande partie encore inédites, de la ville de Pautalie (Kœstendil, en Bulgarie); elle jette, grâce à un emploi très étendu des matériaux numismatiques et épigraphiques, un jour très vif sur l'histoire d'une ville à peu près complètement oubliée. Le troisième chapitre est consacré aux découvertes archéologiques de Golubic, en Bosnie; celles-ci font supposer que l'emplacement du *Raetinium* romain se trouve dans les environs. Les quatre articles qui suivent sont relatifs à l'ethnographie de la presqu'île de l'Hémus et sont spécialement dirigés contre l'hypothèse d'après laquelle les Valaques modernes seraient les descendants des Daco-romains restés en Dacie après l'évacuation de la province. Le noyau de la population de la Roumanie a été bien plutôt formé, d'après notre auteur, par les tribus de la Mésie centrale, venues du sud après le départ des Romains. Le dernier chapitre contient une conjecture très hasardée sur l'étymologie du nom des *Bessi*; l'auteur aurait pu, sans nuire à l'ensemble de son ouvrage, laisser ce chapitre de côté. Les lecteurs de la *Revue historique* connaissent déjà suffisamment par des extraits du *Philologus*, du *Rheinisches Museum für Philologie* et des *Jahrbücher für classische Philologie* les articles de Frick[1] sur les côtes extérieures de l'Europe, selon Pomponius Mela, ceux de G.-F. Unger[2] sur l'habitat des Lusitaniens et sur l'emplacement des îles Cassitérides et d'Albion, identifiée à tort jusqu'ici avec la Grande-Bretagne; celui de Neumann[3] sur la géographie de la Cilicie ancienne. Detlefsen[4] a recherché la méthode d'après laquelle Pline a calculé les dimensions qu'il assigne aux différentes contrées; il arrive à l'idée, très plausible, que Pline déterminait la surface des contrées en additionnant leur largeur avec leur longueur; comme longueur, il prenait le développement des côtes le long de la Méditerranée; comme largeur, seulement la distance de la mer à la frontière jusqu'où l'empire romain pénétrait dans l'intérieur des terres. Les relations des Grecs et des Romains avec les riverains de la mer Baltique ont été étudiées par Genthe[5], qui a soumis à une critique rigoureuse les hypothèses

1. *Jahrb. f. class. Philol.* Vol. CXXVI, 1882, p. 76-79.

2. *Philologus.* Vol. XLI, 1882, p. 371-374. — *Rhein. Museum f. Philol.* Nouv. série. Vol. XXXVIII, 1883, p. 157-196.

3. *Jahrb. f. clas. Philol.* Vol. CXXVII, 1883, p. 527 sqq.

4. *Die Maasse der Erdteile bei Plinius.* Glückstadt, 1883, Augustin.

5. *Ueber die Beziehungen der Griechen und Rœmer zum Balticum.* Leipzig, Teubner, 1883, p. 17-31.

émises à ce sujet; d'après lui, tout ce qu'on a avancé jusqu'à ce jour en faveur d'un commerce maritime direct entre les Phéniciens et les Grecs d'une part, et les riverains de la mer Baltique de l'autre, ne supporte pas un examen sérieux; le commerce de l'ambre, pour aussi loin que nos connaissances peuvent remonter, n'a jamais suivi d'autre voie que celle de terre. Dans sa discussion des routes de commerce grecques et romaines se rendant à la mer Baltique, l'auteur écarte la ligne, si souvent admise, Dniéper-Beresina-Dwina, et constate que celle qui longe le Dniéper, le Boug et la Vistule a été extrêmement fréquentée, jusqu'à l'époque byzantine et arabe, par ceux qui faisaient le commerce de l'ambre. L'histoire des Alpes à l'époque romaine, leur importance pour l'Italie, les rapports entre les populations alpestres et l'empire, la construction de chaussées à travers ces montagnes, tels sont les sujets que H. Nissen[1] a traités dans un rapport annuel du *Metzer Verein für Erdkunde*. Ad. Bauer[2] a étudié avec une grande perspicacité les opinions des auteurs anciens sur la crue annuelle du Nil, et les relations réciproques de dépendance qui existent entre les opinions émises. H.-J. Müller[3] veut voir la ville de *Carthago nova* dans la ville espagnole que Tite-Live appelle *Onusa* (XXII, 20, 4); Cœlius Antipater, l'auteur que suit Tite-Live, aurait voulu donner une contre-partie au siège inutile de Carthagène par les Romains, en 217, en désignant, sous le nom de Οἴνουσσα (donné par Polien, 8, 16, 6, à Carthago nova), une ville espagnole différente, dont les Romains se seraient emparés. Le voyage de E. Sachau[4] en Syrie et en Mésopotamie, bien que fait spécialement en vue de l'étude de l'antiquité et du moyen âge arabes, n'en a pas moins fourni quelques renseignements nouveaux et importants sur les traces de la domination et de la civilisation grecques et romaines en Orient. Les communications de cet explorateur relatives aux ruines de Palmyre, de Larissa, de Nisibe, d'Apamée, de Carrhes, de Tigranocerte, etc., montrent bien le champ de travail immense qu'offrent ces contrées à la science archéologique.

W. Tomaschek[5] a entrepris, dans un rapport d'une grande importance pour l'histoire topographique de la Perse, d'expliquer le

1. *Die Alpen in Rœmischer Zeit.* Viertes Jahresbericht des Metzer Vereins f. Erdkunde, 1882.

2. *Historische Untersuchungen Arnold Schaefer gewidmet.* Bonn, Strauss, 1882, p. 70-97.

3. *Ibidem*, p. 148-157.

4. *Reise in Syrien und Mesopotamien.* Leipzig, Brockhaus, 1883.

5. *Zur histor. Topographie von Persien I*, dans les *Sitzungsber. d. Wiener Akademie.* Vol. 102, 1883, p. 145-231.

11e segment de la Table de Peutinger, lequel traite de l'extrême Orient du monde connu des anciens; ce chapitre avait été jusqu'ici presque entièrement négligé. Tomaschek assigne, comme source à cette partie de la Table, un itinéraire basé sur des mesures officielles et qui daterait de l'époque des Séleucides, d'Antiochus III peut-être, qui, comme on sait, régnait encore sur toute l'Ariane. Au point de vue de l'exactitude des indications relatives à la position des lieux et aux distances, cet itinéraire aurait, selon Tomaschek, une valeur bien supérieure à celle des cartes géographiques de Ptolémée elles-mêmes, celles-ci du reste fourmillent d'erreurs au sujet des provinces de la Perse qui touchent à l'Inde. Une intéressante description de l'Afrique romaine par Friedlænder[1] s'adresse au grand public. L'opuscule de P. Friedrich[2] sur la connaissance de l'Afrique dans l'antiquité est fait de seconde main, sans critique personnelle, et n'a aucune valeur scientifique.

Il a paru de la carte murale de l'Italie ancienne de Kiepert[3] une 3e édition, où l'on a utilisé les levés géographiques les plus récents. Henri Nissen[4] nous fournit avec sa géographie italique un auxiliaire des plus précieux, qui comble enfin une lacune très sensible depuis longtemps dans la littérature historique. Le premier volume de ce bel ouvrage donne un tableau général du pays italique et de l'ethnographie de ses habitants; le second sera consacré aux villes. Les conditions physiques et naturelles du pays sont traitées avec un développement considérable et presque disproportionné : la faune seule, par extraordinaire, a été presque entièrement négligée; en revanche, on nous renseigne exactement sur les phénomènes volcaniques dans toutes les parties de la presqu'île, sur les zones climatériques, sur les courants atmosphériques, sur la masse et la répartition des terrains de sédiment, sur les courants marins, sur la composition géologique des montagnes, sur la propagation et les causes de la malaria, etc., etc. Des tableaux statistiques sur la culture actuelle du blé en Italie précèdent la description de la production du sol dans l'Italie ancienne. A côté de ces chapitres si étendus, ceux qui sont consacrés aux différentes tribus de l'Italie sembleront trop concis; on y constate cependant sur tous les points les progrès considérables faits en ces dernières années dans l'étude scientifique de l'ethnographie italique. Nissen juge avec une grande indépendance les

1. *Das Rœmische Afrika;* dans la *Deutsche Rundschau*. Déc. 1882, janvier-mars 1883.
2. *Die Kenntniss v. Afrika im Alterthum*. Wohlau. Programme des cours, 1882.
3. *Wandkarte v. Alt.-Italien*, Échelle 1 : 800000, 3e éd. Berlin, 1883. Reimer.
4. *Italische Landeskunde*. Vol. I. *Land u. Leute*. Berlin, Weidmann, 1883.

innombrables hypothèses ethnologiques qui se sont fait jour ces derniers temps ; il cherche notamment à restituer leur importance aux témoignages des écrivains anciens, témoignages que nos savants modernes mettent souvent trop à l'arrière-plan. Il reconnaît avec raison que les récents travaux sur la langue et la nationalité étrusques n'ont abouti, et ne peuvent aboutir, dans l'état actuel de nos connaissances, à aucun résultat certain. Un avantage de cet ouvrage sur les chapitres correspondants de la Géographie ancienne de Kiepert, si excellente d'ailleurs, consiste dans la nomenclature consciencieuse soit des recherches récentes les plus importantes, soit des ouvrages scientifiques sur l'ethnographie de l'Italie ancienne, soit encore des passages des écrivains anciens qui se rapportent aux principaux points traités : ainsi le lecteur se trouve en état de se former une opinion personnelle sur les questions controversées. E. Reyer[1] touche plusieurs fois, dans ses études sur la géologie et l'histoire de la civilisation de la Toscane étrusque, sans cependant jeter beaucoup de lumière sur cette dernière; ses remarques sur les mines d'Étrurie sont dignes d'attention. On peut en dire autant de ce que l'auteur nous apprend sur le développement et la formation des marais et sur les changements de cours des rivières à l'époque historique; en revanche, on est en droit d'élever des doutes sérieux contre son idée d'une filiation entre les anciens Étrusques et les habitants actuels de la Toscane. Les deux écrits de L. Meyer[2] sur Tivoli et les catacombes romaines ne sont qu'un plagiat non déguisé des *Promenades archéologiques* de M. Boissier. L'histoire de la peinture murale décorative à Pompéi, publiée par A. Mau[3], aux frais de l'Institut archéologique, a fait faire un grand pas à l'étude scientifique de Pompéi et de ses antiquités; l'auteur qui, depuis des années, étudie à Pompéi les peintures murales, dont le nombre s'accroît journellement, et qui s'est fait connaître par ses *Pompejanische Beiträge* comme un des plus fins connaisseurs des antiquités pompéiennes, démontre, de façon à entraîner la persuasion, que les parois conservées à Pompéi et les décorations qui les recouvrent embrassent une période de 200 ans, pendant laquelle on peut, avec certitude, distinguer quatre styles différents, se succédant dans l'ordre chronologique. Un atlas de vingt planches supérieurement exécutées, et représentant les peintures murales les plus importantes de Pompéi,

1. *Aus Toskana*. Vienne, Gerold, 1884.

2. *Tibur. Eine römische Studie*. Berlin, Habel, 1883. *Die römischen Katakomben*. Berlin, Habel, 1882.

3. *Geschichte der dekorativen Wandmalerei in Pompeji*. Berlin, Reimer, 1882.

permet au lecteur de comparer et de juger les caractères et les traits distinctifs des quatre styles fixés par l'auteur. Mau a pris également une part importante au dernier remaniement de l'ouvrage bien connu d'Overbeck [1] sur Pompéi; c'est grâce à lui surtout que cette édition répond à tous égards au nouvel état de la science. Les modifications que les chapitres relatifs aux fortifications de la ville, aux rues, aux places et aux édifices publics ont subies dans cette nouvelle édition sont particulièrement importantes : ce sont, à plusieurs reprises, les inscriptions pompéiennes (publiées dans le dixième volume, qui vient de paraître, du *Corpus inscriptionum latinarum*) qui y ont donné lieu.

Les fouilles entreprises à Rome par le ministère de l'instruction publique italien, notamment dans le Forum, au Panthéon, entre le mont Palatin et la Voie Sacrée, ont conduit, ces dernières années, à des découvertes de la plus haute portée, mais on n'en pourra entièrement juger l'importance, au point de vue des diverses questions relatives à la Rome antique, que graduellement et lorsque tous les nouveaux documents auront été publiés. Il est donc naturel que, dans de semblables conditions, le nombre des travaux allemands sur la topographie romaine ait été relativement assez faible; l'excellent ouvrage de Henri Jordan [2] sur la topographie de la Rome antique n'a que peu avancé; la première moitié de la deuxième partie du premier volume qui a paru jusqu'ici comprend les restes du Forum, de la Voie Sacrée et le mont Capitolin; la fin de cette seconde partie ne tardera guère. Jordan a entrepris des recherches spéciales, entre autres sur le fragment nouvellement découvert d'un ancien plan de Rome, sur les Rostres dans le Forum Romanum, sur la topographie, la date de la construction et la distribution du Tabularium du mont Palatin, où se trouvaient les archives de l'ancienne Rome, sur la dénomination ancienne et sur la destination du Panthéon, enfin, sur la statue de Marsyas au Forum [3]. Au sujet de cette dernière, il émet l'hypothèse qu'elle a été enlevée à l'Agora d'une ville grecque, où elle servait d'ornement à une fontaine, entre la fin de la guerre contre Pyrrhus et la destruction de Carthage; ce serait tout à fait par hasard qu'elle

1. *Pompeji in seinen Gebæuden, Alterthümer und Kunstwerken.* Leipzig, Engelmann, 1884.

2. *Topographie der Stadt Rom im Alterthum.* Vol. I, part. 2. Berlin, Weidmann, 1882.

3. *De formae urbis Romae fragmento novo disputatio.* Berlin, Asher, 1883. *Il tabulario Capitolino* (*Annali dell' Istituto.* Vol. LIII, 1881, p. 60-73).— *Rettificazione della pianta del foro romano* (*Bulletino dell' Istituto per l'anno* 1881, p. 103 et sq.). *Symbolae ad historiam religionum Italicarum* (*Indices lectionum aestiv. Kœnigsberg.* 1883). — *Marsyas auf dem Forum in Rom.* Berlin, Weidmann, 1883.

aurait pris, à Rome, une signification particulière. Nous parlerons plus tard de l'ouvrage de O. Gilbert sur l'histoire et la topographie de la Rome ancienne, c'est le plus important de tous les travaux sur cette matière, nous préférons cependant le rattacher à ceux qui traitent des origines de Rome. Les explications de Jordan sur la topographie du Capitole ont été soumises par O. Richter[1] à une critique rigoureuse dans un article au *Clivus Capitolinus*, le chemin carrossable qui conduisait sur le Capitole en prolongeant la Voie Sacrée ; à cette occasion, il étudie la topographie du temple de Jupiter sur le Capitole. Dans un second opuscule, Richter cherche l'époque où fut fortifié le Janicule et conclut qu'il faut la placer probablement aux derniers temps de la république; en revanche, la fortification de la rive gauche du Tibre, contestée par d'autres savants, devait former une partie importante du mur construit par Servius Tullius. Le *Pons Sublicius*, également, ne servait pas seulement à mettre en communication les deux rives du fleuve; il avait encore un but stratégique, car, en cas de danger imminent, il donnait accès dans la ville aux habitants de la rive droite, laquelle n'était pas fortifiée; sans ce pont les habitants de cette rive auraient été livrés, sans défense, à tous les ennemis : en outre, on ne peut expliquer la construction toute particulière du « pons Sublicius, » qui permettait de le détruire instantanément, que par le fait que le pont était étroitement relié à toute la fortification de la ville. A. Mayerhœfer[2] décrit brièvement les ponts de la Rome ancienne, sans toutefois résoudre d'une façon concluante les questions difficiles qui se rattachent à cette question. Wendt[3] élève avec raison des doutes au sujet de l'antiquité des murs anciens découverts sur le Palatin : au lieu de les placer à l'époque des rois, il les regarde comme des constructions des premiers temps de l'empire. H. Dessau[4] publie les descriptions des bas-reliefs de sarcophages romains qui se trouvent dans les ouvrages manuscrits de Pirro Ligorio, archéologue du XVIe s.; plusieurs de ces sarcophages antiques n'existent plus; d'autres sont extrêmement dégradés.

L'activité de l'Institut archéologique impérial allemand s'est affirmée dans ses publications périodiques, les *Monumenti*, les *Annali*

1. *Clivus capitolinus*, dans l'*Hermes*. Vol. XVIII, 1887, p. 104-128, 616-619. — *Die Befestigung des Janiculum*. Berlin, Weidmann, 1882.

2. *Die Brücken im alten Rom*. Erlangen, Deichert, 1883.

3. *Bulletino dell' Istituto* per l'anno 1882. N° III, p. 53-63.

4. *Rœmische Reliefs, beschrieben von Pirro Ligorio;* dans *Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1883. P. 1077-1105.

et le *Bulletino dell' Instituto*, dans les *Mittheilungen* de l'Institut archéologique d'Athènes et dans l'*Archaeologische Zeitung*. Parmi les travaux généraux de l'Institut, celui sur les sarcophages romains, dont la direction a été confiée à Robert, est déjà assez avancé pour qu'on ait pu commencer à en imprimer les planches. Kœrte a continué la publication des bas-reliefs des urnes cinéraires étrusques; le IIe volume des terres cuites antiques est tout près d'être achevé, grâce à Kekulé et à Otto. La collection de dessins de miroirs étrusques, qui avait été commencée par Gerhard [1], a été continuée, après une longue interruption, par Klügmann et Kœrte, qui ont publié le premier fascicule du cinquième volume. En outre, la direction centrale de l'Institut archéologique a en vue, depuis peu, un travail scientifique qui prendrait le nom de *Literarisches Repertorium der Archaeologie;* on réunirait, d'une façon méthodique, dans ce répertoire, tous les documents relatifs aux œuvres d'art antiques, conservés dans les archives ou à la bibliothèque, sous forme de reproductions, de descriptions ou de renseignements divers. On ne songe pas, pour le moment, à publier ce catalogue, qui rendrait cependant de grands services à l'archéologie; en premier lieu, on se propose de recueillir toutes les indications des auteurs anciens relatives à la sculpture antique; c'est Michaelis qui a pris la direction de ce travail infini. Il faut citer, parmi les missions entreprises sous les auspices de l'Institut, celle de Mau à Pompéi, ainsi que les recherches archéologiques d'Helbig dans les Maremmes de Toscane.

La seconde partie du VIe vol. du *Corpus inscriptionum Latinarum*, publié par l'Académie des sciences de Prusse [2], a paru dans le courant de l'année 1882 : elle contient les inscriptions de la ville de Rome. La composition de cette partie du *Corpus* a été confiée à Bormann, à Henzen et à Hülsen; ce qui en fait surtout la valeur c'est qu'elle renferme les inscriptions de tous les *Columbaria* de Rome. Des cinq autres parties de ce VIe vol., la troisième et la cinquième sont actuellement sous presse; cette dernière, qui contient les fausses inscriptions de la ville de Rome, ne tardera pas à paraître. Les volumes IX et X du *Corpus*, confiés à Mommsen, ont déjà paru : le t. IX contient les inscriptions de la Calabre, de l'Apulie, du Samnium, du Picenum et du pays des Sabins; le t. X celles du Bruttium, de la Lucanie, de la Campanie, de la Sicile et de la Sardaigne [3]. Bormann, Dessau et O. Hirschfeld ont continué l'impression des trois

1. *Etruskische Spiegel*. Vol. V, Fasc. 1. Berlin, Reimer, 1884.
2. *Corpus inscriptionum latinarum*. Vol. VI, pars 2. Berlin, Reimer, 1882.
3. *Corpus inscript. lat.* Vol. IX, vol. X, pars 1 et 2. Berlin, Reimer, 1883.

volumes qui embrassent l'Italie centrale, de Terracine et d'Ancône jusqu'au Pô, la France méridionale et le Latium (vol. XI, XII et XIV) ; ZANGEMEISTER s'occupe des travaux préliminaires exigés pour le XIIIe vol., le seul qui ne soit pas encore en voie d'impression : ce volume comprend la France du Nord et la contrée du Rhin. On a commencé, pour cinq volumes, des suppléments dont la nécessité se faisait sentir de jour en jour davantage; ce sont les suivants : vol. II (Espagne), vol. III (Orient et contrées du Danube), vol. IV (Inscriptions de Pompéi), vol. VI, part. 1 et 2 (Inscriptions de la ville de Rome), vol. VIII (Afrique); on se décidera probablement bientôt à publier des suppléments dans le format même du *Corpus inscriptionum*. Les recherches complémentaires, entreprises pour les inscriptions africaines par Jean SCHMIDT [1], que l'Académie de Prusse avait envoyé en mission à Alger et à Tunis, ont amené la découverte de six à sept cents inscriptions inédites. Th. MOMMSEN a publié, dans le Ve vol. qui vient de paraître, de l'*Ephemeris epigraphica* [2], toute une série d'additions et de corrections aux inscriptions des provinces grecques de l'empire romain, réunies dans le IIIe volume du *Corpus*. Les recherches de savants autrichiens, publiées dans les *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich* (an. VI, VII, 1882, 1883), ont apporté un riche contingent épigraphique pour les contrées du Danube, le Tyrol et l'Illyrie. EUTING [3] a entrepris, sous les auspices de l'Académie des sciences, un recueil des inscriptions carthaginoises : 202 planches ont déjà paru avec 367 inscriptions, dont 124 étaient encore inédites. L'auteur annonce un texte explicatif pour ces inscriptions, dont une partie seulement ont une valeur historique. L. von URLICHS [4] a soumis à un examen très attentif les inscriptions trouvées dans les fouilles de Pergame et publiées dans le *Jahrbuch d. kgl. preussischen Kunstsammlungen* (I, 1880, p. 188 sq., III, 1882, p. 80 sq.). Il n'était pas possible de lire d'une façon très certaine ces inscriptions très détériorées; cependant l'auteur a réussi, grâce à des rapprochements sagaces entre les inscriptions de Pergame et la tradition littéraire, à jeter un jour nouveau sur une foule de points obscurs relatifs soit à l'histoire des règnes

1. *Bericht über die im Winter* 1882-83 *ausgeführte epigraphische Reise nach Algier u. Tunis ;* dans *Sitzungsberichte d. preuss. Akademie d. Wissensch.* 1883, p. 607-616.

2. *Ephemeris epigraphica, Corporis inscriptionum Latinarum supplementum,* edita jussu instituti archaeologici Romani. Vol. V. Fasciculus primus et secundus. Romae, Berolini, Reimer, 1884.

3. *Sammlung der carthagischen Inschriften.* Vol. I. Strasbourg, Trübner, 1883.

4. *Pergamenische Inschriften.* Würzburg, Stahel, 1883.

des rois Attale Ier, Eumène II et Attale II, soit aux rapports de ces rois avec Rome, la Syrie et la Macédoine, soit enfin aux combats qu'ils livrèrent contre les hordes gauloises. M. Munier[1] dirige une polémique des plus vives contre les principes paléographiques établis par Ritschl, Hübner et Mommsen, dans un article où il expose également ses propres vues au sujet du développement de l'écriture latine, avec des considérations spéciales sur les inscriptions rhénanes : à côté d'exagérations manifestes à propos des erreurs prétendues de la science paléographique moderne, cette dissertation a cependant le mérite d'attirer l'attention sur des points de vue nouveaux, pour déterminer la date des monuments archéologiques. Parmi les missions de l'Académie de Prusse, il faut citer en première ligne le voyage de G. Hirschfeld[2] en Paphlagonie, qui a beaucoup contribué à la connaissance de ce pays et des parties voisines de l'ancienne Galatie et du Pont. Au sujet de la position de la ville romaine de Tavium, en Galatie, qu'Hirschfeld[3] cherche sur l'emplacement de l'actuel Iskelib, il y a désaccord entre l'auteur et H. Kiepert[4], qui s'occupe aussi d'une carte particulière de l'Asie mineure; Kiepert, qui jusqu'ici avait placé Tavium où se trouve actuellement Nefezkeui, abandonne, il est vrai, cette hypothèse, à la suite des renseignements nouveaux qu'il a obtenus; mais il désigne maintenant, avec une certitude d'autant plus grande, la plaine d'Aladja comme le lieu où l'antique Tavium aurait existé. Une seconde expédition dans le Kourdistan a été entreprise, en 1882, par O. Puchstein[5] et l'ingénieur C. Sester : on voulait étudier un monument que Sester avait découvert, dans de précédents voyages, sur le Nemroud-Dagh, entre Malatia et Gerger sur l'Euphrate. Les inscriptions grecques, encore assez bien conservées, découvertes par O. Puchstein, indiquent clairement la date et le but de ce remarquable monument : c'est le tombeau du roi Antiochus de Commagène (69-34 av. J.-C.), qui le destinait aussi au culte de plusieurs divinités et à celui de ses aïeux. Un collège spécial de prêtres était autrefois chargé d'organiser

1. *Die Palaeographie als Wissenschaft und die Inschriften des Mainzer Museums*. Mayence, 1883 (Programme des cours).

2. *Sitzungsber. d. preuss. Akademie*, 1882, p. 1089-1092. Voir G. Hirschfeld, *Ein Ausflug in d. Norden Kleinasiens. Deutsche Rundschau*. Vol. IX, p. 49-72, 400-421; vol. X, p. 53-77.

3. *Sitzungsber. d. preus. Akademie*. Vol. IX, p. 1243-1270.

4. *Ibidem*, 1884, p. 47-57.

5. *Bericht über eine Reise in Kurdistan. Ibid.*, 1883, p. 29-64. Voir aussi, à ce sujet, l'écrit de deux savants arabes : O. Hamdy Bey et Osgan Effendi : *Le tumulus de Nemroud-Dagh*. Constantinople, 1883.

annuellement, en ce lieu, des fêtes solennelles en l'honneur des jours de naissance et de couronnement d'Antiochus. Les recherches des deux voyageurs ont été aussi très fructueuses relativement à la disposition, au périmètre et aux divers détails de tout l'édifice; on a pu notamment constater la présence d'une série de statues colossales de divinités et celle de bas-reliefs, qui représentent sous forme de héros les ancêtres d'Antiochus, en remontant jusqu'à Darius. D'autres monuments antiques, parmi lesquels on distingue un grand tumulus aux environs de Samsat (Samosate) sur l'Euphrate, n'ont pu être examinés qu'en passant par les deux voyageurs. L'étude attentive du mausolée d'Antiochus, encore entouré de mystère à plusieurs égards, a fait l'objet d'une deuxième expédition, envoyée, en 1883, par l'Académie de Berlin, sous la conduite de Humann : on doit entre autres à cette expédition le moulage en plâtre des inscriptions considérables du Nemroud-Dagh.

La plus longue et la plus importante des inscriptions latines qui nous aient été conservées, celle que l'empereur Auguste fit graver, peu de mois avant sa mort, sur les parois de l'Augusteum à Ancyre, a été étudiée d'une façon définitive par Humann[1], auquel s'était adjoint A. von Domaszewski, avec une subvention du gouvernement autrichien. Le texte latin du monument d'Ancyre, ainsi que la traduction grecque, qu'on n'a pu mettre au jour qu'en renversant quelques murs, peut être étudié d'une manière presque aussi sûre et aussi complète sur les 194 moulages du Musée de Berlin, que sur le monument lui-même, dont l'accès est difficile et que rien ne protège contre une entière destruction. Les corrections et les additions multipliées que les moulages d'Humann ont apportées à l'ancien texte sont connues de tous, grâce à la nouvelle édition du monument d'Ancyre entreprise par Mommsen[2] : dans cette édition, non seulement le texte a été complété et corrigé, mais le commentaire lui-même qui l'accompagnait a subi des remaniements et des additions d'une grande importance. Les levés topographiques de Humann, dans son voyage de Brousse à Angora, sont très précieux pour fixer la topographie de l'ancienne Bithynie et de la Galatie; cependant on n'a pas réussi, comme on l'espérait, à retrouver l'ancien Gordium. Les ruines de l'antique Pessinunte, de Germa et de Pteria ont été explorées et on a pris les moulages des reliefs très

1. *Ibidem*, 1883, p. 751 sq., 1883, p. 563, 736-737; et *Philologische Wochenschrift*, III, 1883, col. 565-567.

2. *Res gestae divi Augusti*. Ex monumentis Ancyrano et Apolloniensi, iterum edidit Th. Mommsen. Berlin, Weidmann, 1883.

anciens des rochers de Bogaskeui, à six journées à l'est d'Angora; de nombreuses inscriptions découvertes dans ce voyage, ou simplement rectifiées, ont été publiées par A. von Domaszewski[1]. La grande inscription gréco-palmyréenne découverte par le prince Lazarew dans les ruines de Palmyre, inscription qui date de l'an 137 ap. J.-C. et qui contient des décrets du sénat de Palmyre sur des modifications du tarif douanier, a été étudiée sur place par J. Euting, qui en a pris un nouvel estampage. Une étude complète sur cette inscription par M. de Vogüé, publiée dans le *Journal des Savants* (Août-Sept. 1883, p. 149-183), a devancé un travail analogue dont l'Académie de Berlin avait chargé l'orientaliste P. Schrœder. Ce dernier[2] s'est borné en conséquence à donner une nouvelle transcription du texte d'après le moulage d'Euting, et à traiter d'une façon approfondie les endroits où son interprétation s'écarte de celle du savant français : par la même occasion Schrœder a communiqué quelques petites inscriptions inédites des ruines de Palmyre.

H. Haupt.

(*Sera continué*[3].)

1. *Inschriften aus Kleinasien;* dans *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich.* Jahrg. VII, fasc. 2, 1883, p. 168-188. Voir les inscriptions d'Angora dans l'*Ephemeris epigraphica.* Vol. V, fasc. 1 et 2, 1884, p. 28-33.

2. *Neue Palmyrenische Inschriften. Sitzungsber. der preuss. Akademie,* 1884, p. 417-441.

3. (N. B. La rédaction de ce Bulletin a été terminée en juin 1884.)

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. FALLETTI-FOSSATI.

Je désire présenter quelques observations au sujet du compte-rendu que la *Revue historique* a publié (XXVI, 152) sur mon livre : *Il tumulto dei Ciompi.*

Pour faire court, je résume d'abord les chefs d'accusation. M. P. dit : « 1° que la seconde édition est un remaniement presque sans changement ; 2° que je n'ai pas tenu compte de l'élément économique ; 3° que j'ai enfoncé des portes ouvertes ; 4° que j'ai cité des livres sans les lire ; 5° que je tiens pour résolue la question de Dino Compagni ; 6° que je cite sans d'autre indication : Morelli, *Cronica fiorentina,* de manière à jeter ainsi le lecteur dans la confusion ; 7° que je ne tiens pas compte du texte curieux de Marchionne di Coppo di Stefano sur le mot *Ciompo,* et que je ne cherche pas l'origine du mot. Je répondrai successivement à tous ces points :

1° Il suffit de lire la seconde édition en la confrontant avec la première, pour voir que j'y ai apporté des modifications, non dans les conclusions finales, mais dans l'explication des faits. J'ai consulté de nouveaux documents, délibérations de conseils, consultes, statuts, que j'avais négligés la première fois ; j'ai recommencé l'examen des documents déjà étudiés par moi ; j'ai relu les chroniqueurs que j'avais déjà consultés, et j'en ai consulté de nouveaux. Cela, M. P. peut facilement le vérifier, rien qu'en comparant les notes des deux éditions. A l'appendice de la seconde édition, j'ai ajouté un fragment de chronique inédite.

2° Il est inexact que je n'aie pas tenu un compte suffisant des causes économiques du Tumulte. M. P. oublie avoir dit quelques lignes plus haut que je soutiens que tous les citoyens ont pris part à la sédition, c'est-à-dire « les grands,... le *popolo grasso,...* le *popolo mediocre,...* le *popolo minuto,* pour améliorer sa situation misérable, les *Ciompi...* » Cet oubli de M. P. me prouve que dans son esprit se sont élevés des doutes. Il peut les dissiper, s'il veut prendre la peine de relire les pages 61, 156, 159, 209-211, 238, 243, etc., où je parle des conditions économiques et financières, et je crois les avoir appréciées à leur juste valeur.

3° Que M. P. ne confonde pas la 1re édition avec la seconde. Si j'avais attendu jusqu'en 1882 pour montrer que le tumulte des Ciompi n'est pas une révolution sociale à la manière de nos jours, que tous les citoyens ont pris part au mouvement, que le gonfalonier de justice

n'avait pas en 1378 l'autorité dont il fut revêtu par la suite, M. P. aurait le droit de me reprocher d'enfoncer des portes ouvertes, de dire que j'ai raison, mais avec tous les auteurs récents, etc. M. P., qui montre dans ce fait spécial du Tumulte une singulière compétence, doit se reporter à l'année 1876, même à 1873, où la thèse fut présentée et soutenue. Je suis persuadé que M. P., en se rappelant les opinions de Tommaseo, de Capponi lui-même, de M. Zeller, d'Emiliani Giudici, de Balbo, etc., qui à cette époque faisaient loi, conviendra avec moi, dans son impartialité, que ses reproches sont injustes. Si les choses dites dans la 1re édition étaient exactes et si les opinions erronées n'avaient pas, toutes, de 1873 à 1883, été abandonnées, devais-je les passer sous silence dans la seconde ? M. P. a cru évidemment que dans cette édition j'ai voulu démontrer ces choses-là comme étant nouvelles en 1882. Il n'en est rien. Si M. P. veut relire la préface et le dernier chapitre, mais sans idées préconçues, et sans supposer que je veuille faire tort à personne, il verra les raisons qui m'ont déterminé à donner cette seconde édition. En passant en revue les écrits de ceux qui se sont occupés du tumulte, j'ai relevé les erreurs qu'il me semblait avoir commises. Et puisque, dans sa critique, M. P. s'en réfère à MM. Gherardi et Perrens, il y trouvera ce que j'en dis : que le *Diario,* publié par Gherardi, invite à faire de nouvelles études sur le Tumulte, et que M. Perrens, outre qu'il n'explique pas tous les faits, attribue encore à Michele di Lando plus de valeur qu'il n'en mérite. Je n'ai jamais songé à dire que MM. Perrens et Gherardi ont envisagé le Tumulte comme un mouvement social, comme avaient fait non seulement Simonin, mais encore M. J. Zeller. De même, je n'ai jamais pensé à prendre de brevet d'invention, parce que je suis un *studioso,* et non un industriel; mais, ne semble-t-il pas, à voir l'insistance de M. P. à renvoyer à l'histoire de M. Perrens, comme à l'ouvrage qui a résolu les questions relatives au Tumulte, qu'il veuille donner à M. Perrens ce bienheureux brevet d'invention ? Enfin, je me suis bien gardé d'affirmer que le gonfalonier de justice « primitivement... n'était que le porte-gonfanon de la Seigneurie, et ne figurait sur les listes des prieurs qu'au neuvième et dernier rang. » Je laisse à M. P. la responsabilité de cette affirmation; je doute pour ma part que le gonfanon de justice ait été le gonfanon de la Seigneurie; j'estime qu'à l'origine le gonfalonier n'a pas été davantage le neuvième des prieurs.

4° M. P., s'il ne veut pas en croire à ma parole d'honneur, peut s'assurer si j'ai cité les ouvrages sans les lire ou les consulter, en parcourant les registres de la Bibliothèque nationale de Florence, de la Bibliothèque communale de Sienne et de l'Institut supérieur, de 1873 à 1882. Ce sera un travail long et fastidieux, mais il servira au moins d'expiation pour une affirmation gratuite, qui humilie quiconque s'applique à l'étude pour l'amour de l'étude.

5° Que M. P. veuille bien relire la note de la page 45, il verra que les conclusions d'Isidoro del Lungo sur Dino Compagni n'y entrent

pour rien. Il y est question d'une affirmation de l'éminent professeur Del Lungo, laquelle, si j'ai bonne mémoire, s'appuie sur des documents officiels; mais je n'insiste pas sur ce point, que je ne puis vérifier. J'espère pourtant que M. P. ne me croira pas assez ignorant pour ne pas connaître les acerbes critiques de Fanfani, de Scheffer-Boichorst, etc.

6° La citation de la page 103 est ainsi conçue : Morelli, cronaca fiorentina, 1385-1437. Je confesse mon ignorance sur ce point, mais je ne sais s'il y a deux Morelli qui ont écrit une chronique florentine de 1385 à 1437, et, si M. P. voulait me renseigner à ce sujet, je lui en serais reconnaissant.

7° Ici M. P. s'est trop fié à sa mémoire, et n'a pas vérifié ce qu'il disait. Je ne passe point sous silence le curieux texte de Marchionne di Coppo di Stefano, car, à la page 155, j'en cite en note un passage. Je ne me suis pas occupé de l'origine du mot *Ciompo,* pour les raisons exposées dans cette note. M. P. croit-il que la question puisse être résolue historiquement? J'en doute, parce que M. Paoli, dans sa monographie très soignée sur le duc d'Athènes, au temps de qui, selon Marchionne, remonterait l'origine du mot, en aurait certainement dit quelque chose. Au contraire, M. P. croit-il que la question puisse être résolue philologiquement? Qu'on l'essaie, et l'on verra ce qui en sera. On arrivera probablement au résultat que j'ai obtenu. Cela dit pour ma défense, je remercie M. P. d'avoir cherché à me dorer sa pilule amère, en disant que mon travail est « substantiel et solide. »

C. Falletti-Fossati.

RÉPONSE DE M. P.

M. Falletti-Fossati a bien tort de croire qu'en déclarant son travail « substantiel et solide, » nous avons voulu lui dorer la pilule amère. Si ces deux épithètes ne lui paraissent pas suffisantes, nous y ajouterons volontiers celle d'« excellent. » Ne l'avons-nous pas hautement approuvé d'avoir publié cette seconde édition, qui, n'étant pas perdue dans un recueil que peu de gens ont sous la main, pénétrera plus facilement dans le public? Ce n'est pas là, nous semble-t-il, maltraiter un auteur.

Nous allons plus loin, il est vrai. Nous disons que si la seconde édition est excellente, la première l'était aussi, presque au même degré, et cela non plus n'a rien de blessant. Les rares et minuscules modifications qu'invoque M. Falletti pour montrer le progrès de l'une à l'autre ne nous paraissent pas de nature à infirmer notre assertion, car nous n'avons point dit qu'il n'eût pas changé un seul mot.

M. Falletti n'avait pas besoin de nous donner sa parole d'honneur qu'il a lu et beaucoup lu avant de prendre ou de reprendre la plume. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais, puisqu'il a cru devoir citer certains

ouvrages qu'il n'était pas tenu d'ouvrir, nous persistons à penser qu'il aurait pu y prendre certaines choses non sans rapport avec son sujet, et qui eussent justifié telle ou telle mention faite au bas des pages. Qu'il se réfère à celles que nous lui avons indiquées dans notre article.

Et maintenant, entrerons-nous dans le détail? Non. La discussion ne serait pas toujours aisée ; elle manquerait de « plate-forme. » Quand M. Falletti déclare qu'il « croit » avoir apprécié les conditions économiques à leur juste valeur, avancerions-nous le débat en répondant que nous « croyons » qu'il se trompe? Il faudrait plusieurs pages pour soutenir notre sentiment. Nous nous bornerons donc à dire un mot de deux ou trois points au sujet desquels M. Falletti, un peu ironiquement peut-être, provoque nos explications.

Sur le rang du gonfalonier de justice, il n'y a qu'à consulter les listes des prioristes, celles entre autres du P. Ildefonse de san Luigi, dans les *Delizie degli eruditi toscani,* qu'il est partout facile de se procurer. Le gonfalonier y figure invariablement après les huit prieurs. C'est ce qu'on appelle, en général, le neuvième rang. Qu'il ne fût pas, à proprement parler, un prieur, c'est clair, puisqu'il portait un nom différent; mais il vivait, il votait avec eux, et le notaire, qui le suit sur les listes, à distance respectueuse, ne votait pas. Nous n'avons pas dit, sur ce point, que M. Falletti fût tombé dans l'erreur des vieux historiens; pourquoi prend-il pour lui ce que nous disions d'eux? Nous indiquions seulement que son assertion, contraire à la leur, est admise aujourd'hui par tout le monde. Il a d'autant moins lieu de se fâcher, qu'il s'insurge, et avec raison, contre les brevets d'invention en histoire.

Il nous reproche donc à tort de lui avoir fait dire ce qu'il ne dit pas. Nous pourrions, plus justement, lui renvoyer la balle. Nous n'avons point prétendu qu'il eût « passé sous silence » le passage de Marchionne sur le mot *Ciompi;* nous avons dit qu'il s'était refusé à l' « étudier, » ce qui est bien différent. Avons-nous tort? Qu'on en juge : M. Falletti a écrit à ce sujet : « Je n'entre pas dans un fourré (dans un labyrinthe, *gineprajo*) d'où je ne saurais comment sortir, et je laisse les personnes compétentes résoudre la question (p. 155, note). » Qui donc la résoudra ou la creusera avec compétence, si ce n'est l'auteur d'un livre spécial sur les *ciompi?* Il y a des situations où il ne faut pas craindre de s'aventurer dans les labyrinthes, de s'empêtrer dans les fourrés.

Quant aux Morelli, nous avons regretté que M. Falletti ne dît pas où se trouve enfouie la chronique de celui des trois chroniqueurs de ce nom qu'il a citée. Il est bien clair qu'il n'y en a pas trois, ni même deux, dont le récit se renferme entre les années 1385 et 1437. Mais donner ces deux dates, ce n'est pas dire où l'on trouvera ce récit, peu facile à trouver à la queue d'une des éditions du prétendu Malespini. Si M. Falletti eût été coutumier du fait, nous lui en aurions formellement adressé, et d'une manière générale, le reproche. Réduite à un seul cas, notre critique ne tourne-t-elle pas à l'éloge?

En somme, nous avions signalé à M. Falletti quelques péchés véniels,

très véniels, que sa conscience scrupuleuse transforme en péchés mortels, et dont il se défend avec émotion. Des péchés mortels eux-mêmes on ne refuse pas l'absolution au tribunal de la pénitence ; nous l'aurions à plus forte raison accordée aux péchés véniels, si nous nous reconnaissions la qualité sacerdotale. Nous ne nous croyons pas plus médecin que prêtre, et nous n'avions nul dessein de faire avaler des pilules, même dorées, à un malade qui se porte fort bien. Quant au pécheur, il est de ceux qui commandent l'estime, quoi qu'on en ait, et à qui l'on peut, sans crainte de faire tort au paradis, « donner le bon Dieu sans confession. »

P.

Nous avons reçu de M. Sautereau, ingénieur, ex-secrétaire du général de Wimpffen, une lettre dont nous nous contenterons de communiquer à nos lecteurs le passage suivant, sans y ajouter aucun commentaire :

« Je lis avec la plus grande surprise un article publié par la *Revue historique,* où il est dit que le général de Wimpffen a subi, en 1869, une sorte de disgrâce en recevant le commandement de la division d'Oran.

« Bien au contraire, le gouvernement de la province d'Oran lui fut confié à cause de ses aptitudes politiques et militaires, pour arriver au rétablissement de l'ordre et de la paix dans cette contrée alors fort troublée par les incursions des Marocains sur notre frontière.

« Le commandement de la province d'Oran était alors le poste le plus convoité et le plus honorable de l'Algérie pour un militaire. Le général de Wimpffen remplit la mission qui lui était confiée avec tant de distinction et de vigueur, et sa présence dans la province d'Oran était si bien un gage de sécurité publique, que ce fut une des causes pour lesquelles, au moment de la guerre de 1870, on a tant hésité à le rappeler en France. »

Nous croyons M. Sautereau mal informé.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Bazeilles-Sedan, par le général Lebrun. Paris, Dentu. 3e édition, 1 vol. in-8°.

L'auteur de cet ouvrage si intéressant, qui, en quelques semaines, a déjà eu plusieurs éditions, commence par résumer avec beaucoup de vérité et de logique les conséquences de l'infériorité de notre armée en 1870 au point de vue de l'organisation, du matériel, de l'armement, de l'approvisionnement insuffisant de nos places fortes. Très bien ! mais le brave général nous paraît oublier deux choses : la première, c'est qu'il aurait dû faire remonter le dénûment de nos arsenaux et de nos places fortes non au maréchal Niel, un des ministres les plus capables de Napoléon III, mais à la sotte guerre du Mexique, pour laquelle nos arsenaux avaient été épuisés, et qui a été pour le second empire ce que la guerre d'Espagne a été pour le premier. La seconde, c'est que, la veille de la déclaration de guerre, lui, un des officiers généraux les plus en faveur auprès du souverain, et qui aurait dû avoir les notions les plus exactes sur nos effectifs, nos forces, nos approvisionnements, étant premier *aide-major* du major général, était un des plus chauds partisans de la guerre, et n'épargnait rien pour la faire déclarer, pensant, comme le maréchal Le Bœuf, qu'il ne manquait pas un bouton de guêtre à nos soldats, ce à quoi on a pu répondre que c'étaient les guêtres, et non les boutons, qui manquaient.

Le chapitre premier du livre est un aperçu sur la composition, l'organisation, la formation de l'armée de Sedan, et principalement du 12e corps, dont le général Lebrun prit le commandement au camp de Châlons, après le départ du général Trochu.

L'auteur aurait dû signaler les lacunes qu'il indique aujourd'hui le 14 juillet 1870, et non en 1884.

Le second chapitre a pour objet les marches et les opérations de l'armée de Sedan du camp de Châlons à Mouzon, après Frœschwiller. Le récit fait bien comprendre les nouvelles fautes commises. Le général Lebrun rejette sur le conseil de régence et sur le ministre Palikao la marche sur Metz. Pour lui, c'est la faute capitale. Tel n'est pas l'avis de beaucoup de militaires ; mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette grave question. Quant au maréchal de Mac-Mahon, il n'a pas su organiser un service d'état-major et un service d'espionnage bien fait ; ces services étaient si défectueux l'un et l'autre que, le matin de Sedan, il croyait n'avoir encore en face de lui que soixante-dix mille ennemis, alors que deux cent trente mille marchaient pour l'entourer de toute part. C'est le général Lebrun lui-même qui nous fait cette révélation.

Si le 31 août le duc de Magenta, mieux informé, eût connu les forces qui agissaient devant lui, il n'eût pas sans doute accepté une bataille défensive dans la souricière de Sedan, ayant la Meuse à dos; il eût cherché à gagner Mézières pour y rallier le 13e corps.

Le chapitre III est le récit du combat de Mouzon; deux faits curieux ressortent de ce chapitre : le contre-ordre donné par le général en chef, duc de Magenta, aux troupes envoyées par le général Lebrun au secours du 5e corps, le 30 août; le refus fait par un colonel de cavalerie d'exécuter une charge demandée pour dégager l'infanterie, refus basé sur ce que le régiment n'était pas sous le commandement du général qui envoyait l'ordre d'attaque. La conversation du maréchal de Mac-Mahon avec le général Lebrun, le soir de Beaumont, les ordres donnés par le général en chef au commandant du 12e corps, ont leur importance et prouvent clairement l'ignorance absolue dans laquelle se trouvait, la veille de Sedan, le duc de Magenta sur les forces qu'il avait en face de lui.

Du chapitre IV, consacré à la bataille de Sedan, ressort un fait des plus importants et longtemps contesté : c'est que le mouvement du général Ducrot, le 1er septembre, sur Mézières, possible la veille, était devenu impossible une fois la bataille engagée; c'est que la retraite par Carignan, comme le voulait le général de Wimpffen, était la seule chose à tenter, en profitant de la vigoureuse défense de Bazeilles par le 12e corps et son héroïque chef. Malheureusement ce mouvement, pour des causes que la *Revue historique* a mis suffisamment en lumière dans la précédente livraison, ne put s'exécuter. Quant au fait du drapeau parlementaire hissé sur la citadelle de Sedan, nous renverrons également au dernier numéro de la *Revue*. D'ailleurs, ce second épisode nous semble raconté avec une grande vérité par le général Lebrun et ne peut plus laisser aucun doute sur la manière dont les choses se sont passées.

Les chapitres V et VI du livre : *Dénoûment* et *Capitulation*, sont navrants. Ils nous montrent, dans l'un, les généraux Wimpffen et Lebrun se ruant sur l'ennemi, dans un dernier et désespéré effort, à la tête d'une poignée d'héroïques soldats; dans l'autre, tous les généraux réunis, mornes et forcés de reconnaître qu'une capitulation ne peut plus être évitée. Nous ne dirons rien des pourparlers avec l'ennemi, le livre du général de Wimpffen : *Sedan*, publié en 1871, entre à cet égard dans tous les détails.

Le chapitre VII, *Le camp de la misère à Yges*, met en relief les cruelles extrémités auxquelles les infortunés débris de l'armée française furent réduits, par l'incurie ou l'insouciance horrible des autorités allemandes. Toutefois, l'auteur du livre, avec une franchise digne de son beau et loyal caractère, n'hésite pas à rendre justice à la noble conduite d'un général prussien, M. Bernardi, commandant à Sedan.

Nous ne résistons pas au plaisir de transcrire ici le dernier paragraphe de ce chapitre VII, le voici :

« Le brave colonel Leperche, à Metz, passa, à cheval et en uniforme, à travers les Prussiens, et fut assez heureux pour n'être pas arrêté par les coups de feu que l'on tira sur lui. Le général Carey de Bellemare, étant au camp d'Yges, se déguisa en paysan, et passa, sans être reconnu pour être officier, sous le nez des soldats prussiens, qui gardaient l'entrée de la presqu'île d'Yges. Il faut admirer le courage de ces officiers. C'est au péril de leur vie qu'ils se sont acquis le droit de mettre encore leur épée au service du pays, dans les armées de l'intérieur, après avoir fait partie de celles qui avaient été vaincues et faites prisonnières à Metz et à Sedan. »

Le dernier chapitre traite de la captivité, puis vient un épilogue très curieux, très important, dans lequel le général émet son opinion, opinion d'une haute importance, sur l'organisation de notre armée. Il blâme avec raison, selon nous, le service restreint à trois ans, démontre les avantages de la loi de 1832, et préconise l'essai, réclamé par tous les commandants de corps d'armée, du mode de mobilisation fait d'une manière complète. « Un essai de mobilisation complète, écrit le général à la page 228, serait bien nécessaire; assurément il serait tout aussi utile que ces grandes manœuvres d'automne qu'on fait exécuter, chaque année, et cela avec des effectifs qui ne sont point des effectifs de guerre. »

Un assez grand nombre de pièces justificatives, documents d'une certaine importance, est annexé au livre du général Lebrun. L'une de ces pièces nous a paru d'un intérêt historique véritable, c'est la réunion, sous le titre : *Le fanion parlementaire,* de toutes les pièces officielles sur l'incident relatif à ce fanion, et que précède une correspondance établie entre le ministre de la guerre et le général Lebrun, à la suite de la décision du conseil d'enquête convoqué pour la capitulation de Sedan et présidé par le maréchal Baraguey d'Hilliers, conseil qui a cru pouvoir statuer sans même se donner la peine d'entendre les intéressés et de leur permettre de fournir les preuves de ce qu'ils étaient prêts à avancer.

Pour nous résumer dans l'appréciation du livre du général Lebrun, nous dirons qu'il ressort pour nous de cet ouvrage :

1° Que le maréchal de Mac-Mahon n'a su ni se démettre de son commandement ni exécuter vigoureusement et sans arrière-pensée le mouvement qui lui était prescrit de Paris, et qu'il n'approuvait pas ; qu'il s'est montré hésitant dans sa marche de Châlons sur Sedan; qu'il a été impardonnable de ne s'être pas mieux renseigné sur les forces qu'il avait en face de lui le 31 août, à tel point qu'il commit la singulière faute de n'avoir pas eu, le matin de la bataille, un projet de défense ou de retraite arrêté, et de n'avoir communiqué ses projets à aucun de ses commandants de corps d'armée.

2° Que le général Ducrot, aussi mal renseigné que le maréchal sur les forces et les mouvements de l'ennemi, avait voulu, le matin, après la blessure du duc de Magenta, opérer un mouvement de retraite qui

amenait dès les premiers moments un désastre semblable à celui de Baylen, et que ce brave officier n'a pas eu plus tard la franchise d'avouer qu'il s'était trompé.

3° Que le général de Wimpffen avait commis la double faute de ne pas faire connaître sa lettre de service et de ne pas prendre le commandement en chef dès qu'il avait connu la blessure du maréchal, ainsi qu'il devait le faire, surtout sachant les routes de Mézières interceptées [1].

4° Que seul des généraux commandant les corps de l'armée de Sedan, celui du 12e n'est passible d'aucun reproche pendant l'action, ayant combattu jusqu'à la dernière heure avec un courage et un dévouement patriotique qu'on ne saurait trop faire ressortir.

Quant à nous, ce que nous admirons dans l'auteur du livre *Bazeilles-Sedan,* c'est moins encore sa belle conduite pendant et après la bataille que le courage qu'il déploie dans son livre en mettant au jour la vérité avec calme et modération, sans être retenu par aucune considération d'aucune nature.

Danske og norske Riger paa de Brittiske Øer i Danevældens Tidsalder af Johannes C. H. R. Steenstrup, andet Hefte. Kjøbenhavn, Rud. Klein, 1882, 287-462-VII p. avec 2 cartes, formant la 2e livraison du t. III de *Normannerne.*

Danelag af Johannes C. H. R. Steenstrup. Kjøbenhavn, Rud. Klein, 1882, VII-405 p. avec 1 carte, formant le t. IV de *Normannerne.*

La seconde et dernière livraison des *États danois et norvégiens dans les Iles-Britanniques au temps de la domination danoise* s'étend de 1017, date de l'avènement de Knut le Grand au trône d'Angleterre, jusqu'à l'année 1042, où mourut son fils et deuxième successeur Hardeknut, le dernier roi de la dynastie danoise. Les documents plus circonstanciés pour cette période font que le récit devient moins sec. L'auteur a, comme par le passé, réussi à dégager beaucoup de faits et de dates de l'obscurité qui les enveloppait encore, quoiqu'ils eussent été déjà bien des fois étudiés. S'il reste encore de nombreux points à éclaircir, ce n'est pas à

1. Le premier devoir du général de Wimpffen, en arrivant le 31 août au soir à Sedan, était de se rendre chez le maréchal, d'exhiber sa lettre de service éventuel et de le prier de lui faire connaître ses intentions pour le lendemain. Comptait-il livrer une bataille offensive en marchant à l'ennemi ? en recevoir une défensive, acculé à la Meuse, et se trouvant dans l'entonnoir de Sedan, place mal armée et indéfendable ? Voulait-il rallier sur Mézières, lorsqu'il en était temps encore, le 13e corps de Vinoy, ou se porter à l'est sur Metz pour se joindre à Bazaine et marcher sur Paris ? Le général de Wimpffen n'agit pas ainsi, et des conséquences terribles découlèrent de cet oubli de son devoir. Voilà ce que le conseil d'enquête était en droit de lui reprocher.

lui qu'il faut s'en prendre, mais bien au silence des écrivains contemporains, à la rareté des sources, à l'insuffisance et même à la fausseté des médailles. Dans le domaine de l'érudition, on ne peut faire mieux pour le moment, et le temps n'est pas venu d'écrire une histoire philosophique de cette période; ce serait trop exiger de l'auteur que de lui demander l'explication de la chute rapide des États scandinaves de la Grande-Bretagne et de l'Irlande aux xe et xie siècles. Il eût donc été injuste de l'entreprendre à cet égard, s'il avait laissé la question de côté, mais il a essayé de la résoudre et lui, qui dans le chapitre xi a mis en parallèle le roi Knut avec les souverains de son temps, il néglige dans le suivant de comparer l'œuvre des Vikings de l'Ouest avec celles de leurs frères du Nord, de leurs congénères de l'Est et de leurs descendants en Neustrie. Rien pourtant ne peut suggérer plus de réflexions que l'étonnante différence des résultats obtenus dans les diverses contrées : dans les pays Vendes, au sud de la Baltique, les Scandinaves ne peuvent se maintenir, pas même dans leur nid de corsaires, à Jomsborg; dans les îles septentrionales, les Orcades, les Shetlands, les Færoers, l'Islande, le Grœnland, ils fondèrent des colonies pleines de vitalité, et ils vécurent bien des siècles en maîtres parmi les Gaëls des Hébrides et de l'île de Man; en Angleterre, en Écosse et en Irlande, au contraire, leurs royaumes n'eurent qu'une durée éphémère; ce n'est qu'en Russie et en Neustrie qu'ils réussirent à fonder des États aussi importants et même plus grands que la mère patrie, et à perpétuer leur dynastie tout en se laissant absorber par les indigènes. Il y a plus, les Normands conquirent à leur tour l'Angleterre, les Deux-Siciles, la principauté d'Antioche et, si leurs chefs adoptèrent de bonne heure, au moins en Europe, la nationalité de leurs sujets, ils ont occupé le trône, là-bas jusqu'à nos jours, ici pendant bien des générations.

Pour quelle raison les Normands de Neustrie et leurs descendants s'établirent-ils durablement dans tous les pays conquis par eux, tandis que les Norvégiens et les Danois ne purent s'implanter chez les Gaëls, pourtant si divisés, de l'Irlande et de l'Écosse, ni même chez leurs congénères les Anglo-Saxons? M. St. explique en partie ce phénomène par la faiblesse physique de la dynastie danoise d'Angleterre, Svein, Knut et ses fils étant tous morts à un âge peu avancé. Si les faits ne donnaient pas un certain poids à cette opinion, on n'eût certes pas cru que des conquérants si énergiques eussent été d'un mauvais tempérament, mais il est possible que leur santé ait été ruinée par des fatigues continuelles et par des excès de tout genre. Toutefois la fragilité de leur œuvre doit tenir à des causes plus profondes : le peu de durée du règne des Knytlings d'Angleterre n'aurait pas entraîné la ruine de leur trône, s'il avait eu des bases solides; les fils de Knut ne manquaient pas de collatéraux danois pour leur succéder, si leurs sujets britanniques eussent désiré la continuation de l'union avec le Danemark : *uno avulso non deficit alter*. Mais les Danois d'Angleterre n'avaient pas eu,

comme leurs frères de Neustrie, l'habileté de se fusionner avec les vaincus, pas même dans le *Danelag* ou territoire soumis à la loi danoise.

Cette circonscription, qui comprenait plus de la moitié des contrées anglo-saxonnes situées au nord de la Tamise, ne fut pas plus fidèle aux Knytlings que le reste de l'Angleterre; c'était un État dans l'État, mais il manquait lui-même d'homogénéité et ne pouvait fournir aux Danois un solide point d'appui, comme Guillaume le Conquérant et ses successeurs en avaient un en Neustrie. Aussi, quoique le Danelag fût plus étendu que la Normandie et plus rapproché des pays purement saxons, il ne put les soumettre définitivement, ni même se maintenir indépendant. C'est que la civilisation danoise d'alors était loin d'égaler celle des Anglo-Saxons, tandis que les Normands étaient supérieurs à ceux-ci aussi bien par l'intelligence que par la force des armes. Ils les ont à demi romanisés, comme ils l'étaient eux-mêmes; et c'était beaucoup plus difficile que de les daniser. Les traces de scandinavisme sont au contraire si peu apparentes en Angleterre qu'il faut les chercher à la loupe. Dans son volume sur le Danelag, M. St. a montré qu'il y en a plus qu'on ne croyait; il a relevé dans les documents anglo-saxons plus de quatre-vingts termes de droit qu'il dit être empruntés au danois; il a certainement raison pour beaucoup d'entre eux, mais il est allé trop loin, nous semble-t-il. Voici en quelques mots l'exposé de sa thèse : lorsqu'il ne trouve pas un mot anglo-saxon dans les textes antérieurs au xe siècle où l'influence danoise commença à se faire sentir en Angleterre, il en conclut qu'il est d'introduction récente, et s'il peut le rapprocher de mots scandinaves ayant à peu près le même sens, il lui attribue une origine danoise, non pas suédoise, ni norvégienne, quand même cette expression ne figurerait pas dans les lois danoises. « Pour beaucoup de points du droit en vigueur en Angleterre, dit-il, on ne peut trouver de parallèle que dans les lois norvégiennes et suédoises : la raison en est d'abord que les lois provinciales du Danemark nous font connaitre un droit beaucoup plus récent que les lois provinciales de la Suède, et même que la législation islandaise et norvégienne; ensuite que les lois danoises, relativement à l'étendue et aux détails avec lesquels sont traités les divers cas, sont respectivement, vis-à-vis des lois suédoises et norvégiennes, dans les proportions d'un à cent ou à dix; enfin les récits d'où l'on peut tirer d'autres renseignements sur la législation danoise ne forment pas la dixième partie des documents relatifs à la Norvège et à l'Islande. En outre ceux-ci sont écrits dans la langue nationale, tandis que les sources danoises correspondantes ne sont qu'en latin. » (*Danelag*, p. 394-395.)

En d'autres termes, M. St. supplée par des textes islandais, norvégiens, suédois, à l'absence de documents danois; en quoi il nous parait avoir raison, les institutions étant alors à peu près identiques dans les pays scandinaves. Mais il manque de conséquence en ne permettant pas qu'on en fasse autant avec des textes francs, saxons, frisons et même scandinaves, pour remplir les lacunes de la littérature anglo-saxonne.

Il ne faut pas oublier qu'avant le xe siècle celle-ci est principalement représentée par des poèmes, où il serait déraisonnable de chercher toutes les expressions juridiques alors en usage; quant aux documents législatifs de cette période et aux diplômes qui contiennent des termes de droit, ils ne forment pas même le tiers de ceux qui composent le recueil de Kemble. Dans de telles circonstances, il est vraisemblable que beaucoup d'institutions, dont il est question pour la première fois dans des documents contemporains des expéditions et de la domination danoises, existaient auparavant, quoiqu'il n'en soit pas parlé dans les poèmes et les rares chartes de la période anglo-saxonne. Dès lors il doit être permis, s'il y a des indices en ce sens, de les faire remonter au vieux fond germanique, au lieu de les dériver exclusivement d'une source scandinave, sous prétexte qu'ils commencent à paraître après l'établissement des Danois en Angleterre.

La thèse de M. St., qui est en contradiction avec elle-même, pèche donc par la base; quelques-unes de ses conclusions sont contestables; il en est d'autres au contraire qui sont déduites avec beaucoup d'érudition philologique et de science juridique. L'influence danoise sur les Anglo-Saxons a été moins grande qu'il ne le suppose, beaucoup de termes juridiques qu'il allègue comme arguments étant spéciaux au Danelag et n'ayant pas eu cours dans le reste de l'Angleterre. Toutefois on ne saurait méconnaître l'utilité de son travail. La cause qu'il défend ne pouvait avoir d'avocat plus habile et mieux informé; il est au courant de tous les travaux sur la matière, ouvrages et mémoires anglais, allemands, frisons, aussi bien que scandinaves. Il n'est d'ailleurs pas un simple écho des nombreux savants qui l'ont précédé; il se place souvent à un point de vue nouveau et, lors même qu'il se sert de faits déjà établis, il en sait tirer parti avec indépendance. Son ouvrage ne fût-il qu'un exposé de ce qui a été écrit sur le sujet mériterait déjà d'être consulté à cause des citations et des extraits qui remplissent le bas et parfois même le haut des pages. Mais c'est bien plus qu'un résumé, c'est un livre profond et original qui s'impose à l'attention de quiconque étudie les institutions de la période danoise en Angleterre.

E. Beauvois.

Dronning Margrethe og Kalmarunionens Grundlæggelse af Kr. Erslev. Kjœbenhavn, Jacob Erslevs Forlag, 1882, 507 p. in-12. (Formant le t. I de *Danmarks Historie under Dronning Margrethe og hendes nærmeste Efterfœlgere.* 1375-1448. = Histoire du Danemark sous la reine Marguerite et ses premiers successeurs.)

Aucun nom de l'histoire de Danemark n'est plus universellement connu que celui de la grande Marguerite, la fondatrice de l'Union scandinave. Sa vie tient presque du roman, à tel point qu'un de ses con-

temporains s'étonnait de ce qu'elle fût rapidement devenue si puissante, « après avoir été si pauvre qu'elle ne pouvait faire l'aumône d'un morceau de pain sans l'emprunter à ses amis. » Il paraît même par une lettre de Marguerite qu'elle eut à souffrir de la faim dans sa jeunesse, lorsqu'elle était déjà sur le trône de Norvège. Étant la dernière des six enfants de Valdemar le Restaurateur, et primée d'abord par son frère Christophe héritier désigné de la couronne, mais qui mourut avant son père; puis par une sœur aînée, Ingeborg, femme d'un des petits ducs de Meklembourg; ensuite par son propre fils Olaf Håkonarson; enfin par son petit-neveu, Érik de Poméranie, elle put bien être reine de Norvège et de Suède, comme femme du roi Håkon Magnusson, mais elle ne fut jamais *roi* de Danemark, comme on le croit communément; aussi aimait-elle à s'intituler tout simplement : Marguerite, par la grâce de Dieu, fille de Valdemar, quoique les étrangers l'aient parfois qualifiée de *Madame le Roi*. C'est elle en effet qui exerça le pouvoir comme régente : en Danemark, après la mort de son père (1375); en Norvège, après celle de son mari (1380); en Suède, après sa victoire sur le roi Albert, dès 1389, huit ans avant le traité de Kalmar. Héritière de la pensée politique de Valdemar, et plus encore des aspirations de la famille de son mari, les Folkungs, qui avaient déjà uni temporairement et partiellement la Suède et la Norvège, et qui voulaient y joindre, sinon tout le Danemark, du moins les provinces skaniennes, elle parvint à réaliser cette idée grandiose et à faire des trois royaumes confédérés l'État le plus étendu, mais non le plus peuplé, de toute la chrétienté. Voilà où elle arriva, malgré son sexe et malgré les circonstances défavorables, bien moins par la force des armes que par l'habileté de sa diplomatie.

Qu'un tel enchaînement de péripéties et de faits considérables soit de nature à tenter les historiens, on le conçoit, et cependant jusqu'ici aucun ouvrage spécial n'avait traité, dans son ensemble, de l'œuvre de Marguerite : les histoires générales des trois royaumes du Nord lui faisaient sans doute une large part dans leurs récits; malheureusement celle de P. A. Munch, où la première moitié de la vie politique de Marguerite est fort approfondie, fut interrompue par la mort de l'auteur à l'année 1397. C. F. Allen ne commence son histoire de l'Union que sous l'avant-dernier roi, en 1497; enfin C. Paludan-Müller ne remonte pas au delà de l'avènement de la dynastie d'Oldenburg. En revanche, ce critique pénétrant a éclairci, dans des mémoires spéciaux, plusieurs points de l'histoire de Marguerite. Comment se fait-il que ces historiens éminents n'aient pas devancé M. Erslev ? Ils ne nous l'ont pas appris, mais, malgré l'importance du sujet, ils ont dû en être détournés par les lacunes qu'il offre et par les obscurités qui, sans l'envelopper, le voilent encore de plusieurs côtés. M. Erslev s'est efforcé d'en dissiper une partie dans divers articles de la *Revue historique* de Copenhague, où il fait preuve d'une grande érudition et de beaucoup de perspicacité; mais il s'en faut que lui ou ses émules aient tout éclairé.

Désespérant peut-être d'y parvenir jamais, faute de documents, il a laissé de côté l'ingrate besogne de chercher et de préparer les matériaux pour passer de suite au travail plus relevé et plus attrayant de la mise en œuvre. On ne saurait l'en blâmer: il ne faut pas condamner à perpétuité au labeur du maçon ou du tailleur de pierres l'esprit lucide qui sait concevoir un plan et l'exécuter en habile architecte. Mais, s'il est loisible à l'artiste d'opter selon ses facultés, il est tenu de choisir un sujet qui lui permette de déployer ses talents. Or il nous semble que le règne de Marguerite n'a pas encore été suffisamment étudié pour passer des mains de l'érudit dans celles du littérateur. On en peut faire une histoire pragmatique, déjà bourrée de faits et de dates, malgré ce qui manque encore à cet égard, mais il n'est pas possible de les faire entrer tous dans une harmonieuse contexture; ils ne sont pas assez bien reliés entre eux; la plupart du temps on ignore leurs relations mutuelles et leur place respective. La succession des événements n'est pas toujours clairement établie, de sorte que tel fait, regardé comme la conséquence d'un autre, peut au contraire l'avoir précédé. On ne connaît même pas le jour de la naissance de Marguerite, ni celui du décès de son fils Olaf, le dernier roi de la dynastie norvégienne. Ce qui a plus d'importance que ces détails biographiques, c'est le fameux traité de Kalmar; on ne possède pourtant qu'un protocole des résolutions prises à la conférence, encore n'est-il signé que de quelques-uns des contractants, et l'on ne sait même pas s'il fut jamais rédigé sous forme d'acte authentique. Comment serait-il possible de déduire de faits si mal élucidés les secrets desseins de Marguerite? c'est là pourtant l'unique ressource de l'historien, cette princesse n'ayant laissé qu'une ou deux lettres intimes; les nombreux documents émanés d'elle sont presque exclusivement des pièces de chancellerie. En outre, on n'a pas pour cette période, comme pour les temps modernes, de mémoires contemporains qui suppléent en partie au silence des hommes dirigeants. Les chroniques et annales scandinaves de l'époque sont fort maigres; et si celles des Hanséates sont beaucoup plus circonstanciées, elles ne parlent qu'incidemment des affaires septentrionales. Dès lors, l'élément psychologique fait défaut à l'historien, qui risque d'attribuer aux personnages des plans étrangers à leurs vues et d'en faire de plus fins politiques qu'ils n'étaient en réalité. Étant en présence de faits accomplis qui peuvent être l'effet du hasard aussi bien que de savantes combinaisons humaines, on est porté à glorifier le succès et à déprécier les vaincus; pour éviter cet écueil, il conviendrait de suspendre son jugement dans la plupart des cas, au lieu de le baser sur des témoignages incohérents, sur des scènes fragmentaires, sur des épisodes décousus, en un mot sur des matériaux incomplètement élaborés; mais alors, adieu les larges tableaux sur lesquels on peut peindre l'homme moral, qui conçoit, combine et exécute; on n'a plus devant soi que des squelettes; moins encore, des ossements épars et vermoulus, auxquels le plus habile magicien ne saurait rendre la vie.

Puisque tel est le présent sujet et qu'il faudrait, à chaque pas, l'en-

trecouper de dissertations, il ne se prête pas à un récit bien suivi et élégamment arrondi que l'on puisse offrir aux gens du monde; l'auteur ne devrait donc pas s'inquiéter d'eux; il n'a à se préoccuper que des érudits; son principal but doit être de justifier chacune de ses assertions; il ne doit pas craindre les digressions pour établir les faits et la chronologie; ses notes et ses citations doivent tenir plus de place que ses propres considérations; en un mot, il doit continuer ce que Munch avait si bien commencé, sauf à s'appuyer ensuite sur ce travail d'érudition pour le résumer, sous une forme plus littéraire, en faveur du grand public. M. Erslev a suivi la marche opposée, quoiqu'il se plaigne à chaque instant de l'insuffisance des documents. Il nous détaille les mobiles de ses personnages, comme s'il était possible aujourd'hui de pénétrer dans leur esprit; il ne discute que quelques points qui ne sont pas toujours les plus nouveaux ni les plus contestables; il réduit les notes à la plus simple expression, les renvoyant à la fin du volume, comme s'il avait affaire à des lecteurs de romans. Conformément au précepte un peu démodé de Buffon, qui conseille l'emploi du terme le plus général, il n'aime pas à préciser, ne fût-ce que par un renvoi, l'auteur auquel il emprunte, pour les faire passer dans son récit, des bons mots ou des traits caractéristiques; il se réfère ici « à une vieille chronique; » là, à une lettre de Marguerite, sans dire qu'elle a été publiée dans tel volume et à telle page du *Diplomatorium norvegicum;* plus loin, « à un contemporain, » sans le nommer, comme on omet de le faire dans le style oratoire. Il cite en gros les monographies sur lesquelles il s'appuie, et il écrit *ad narrandum non ad probandum,* de sorte que son œuvre est beaucoup plus subjective qu'objective. Si l'on admet la légitimité de cette méthode, on devra le louer d'avoir tiré le meilleur parti possible de ruines et de décombres pour en construire un édifice plus apparent que solide. Mais, si l'on pense que tout discours historique doit avoir pour base une histoire pragmatique, on regrettera qu'un savant si profond, qu'un arrangeur si habile n'ait pas choisi un sujet plus moderne et plus facile à élucider, comme par exemple le règne de Christian IV ou celui de Frédéric III; mais déjà d'autres études l'ont amené jusqu'au XVIe siècle; espérons qu'en descendant le cours des temps, il arrivera jusqu'au XVIIe, où des sources abondantes lui fourniront la matière de quelque récit aussi brillant que bien documenté.

E. BEAUVOIS.

La Démocratie et ses conditions morales, par le vicomte Philibert D'USSEL. Plon, 1884, in-18 de 288 pages.

L'Académie des sciences morales et politiques avait proposé pour le prix Stassart, au concours de 1881, le sujet suivant : « Quels sont les éléments moraux nécessaires au développement régulier de la démocratie dans les sociétés modernes? » Le mémoire couronné, précédé d'une

introduction importante, est publié dans le remarquable volume que nous annonçons. L'auteur avait déjà attiré sur lui la vive attention des hommes de pensée par un ouvrage très distingué dont il a été parlé ici même (XIII, 382). Sous ce titre : *De l'esprit public dans l'histoire*, il étudiait les idées générales sur lesquelles ont reposé les sociétés successives, et il employait pour cette étude la méthode française, profonde sans obscurité et philosophique sans arbitraire, qui a si heureusement conduit les recherches de Guizot et de M. Taine. Cette fois il s'attaque à un sujet plus restreint et plus moderne, mais sans manquer jamais de préparer ses conclusions par des exemples historiques empruntés aux peuples qui ont pratiqué la démocratie. Traitant non plus du passé, mais du présent et même de l'avenir, étudiant la démocratie, observant ce qu'elle est, cherchant ce qu'elle doit être, il a l'occasion de déployer des facultés nouvelles, celles du moraliste. Et les facultés du moraliste sont doubles, elles embrassent l'esprit d'observation qui pénètre les âmes dans leurs ressorts les plus intimes, et la conception de l'idéal qui leur désigne le but à atteindre. Comme observateur, M. d'Ussel s'intéresse aux rouages sociaux, il veut savoir comment vivent les autres, dans quel cadre, dans quel milieu, sous l'influence de quels mobiles; et cette curiosité lui dicte des chapitres de la plus vivante et de la plus fine psychologie, par exemple le portrait du politicien, ce frelon bruyant de la ruche démocratique. Comme homme d'idéal, véritable ami de la démocratie, qui ne la flatte pas, mais qui cherche à la diriger, à la servir par d'utiles conseils, il témoigne une préférence significative pour des vertus particulières, l'énergie morale, l'esprit de sacrifice, le respect, la domination des sentiments de l'âme sur les instincts de la matière. On voit combien l'ouvrage que nous recommandons renferme d'aliments pour l'intelligence et aussi pour le cœur. Il est en outre très bien composé, et comme organisé en divisions nombreuses qui correspondent chacune à une face distincte du sujet. Le style est d'un écrivain qui se signale par de précieuses qualités de naturel, d'agrément et de discrète élégance.

C. P.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** 19e année, 72e livraison. 1er oct. 1884. — Abbé L. Duchesne. Vigile et Pélage. Étude sur l'histoire de l'église romaine au milieu du VIe s. (deux caractères remarquables sont mis en relief dans cette étude, celui du roi goth Totila, et celui du pape Pélage Ier). — Gérin. La légation du cardinal Chigi en France, 1664 (recherche comment Alexandre VII a exécuté le traité de Pise du 12 févr. 1664 que lui imposa brutalement Louis XIV : le pape n'en laissa jamais paraître le moindre ressentiment. Quant au roi, il voulait, par la force ou par la corruption, mettre dans ses intérêts la famille Chigi et amener le pape à favoriser ses vues sur la succession éventuelle à la couronne d'Espagne; mais le cardinal Chigi resta honnête, et Alexandre VII indépendant. Le coup était manqué). — Brémond d'Ars. Les conférences de Saint-Brice entre Henri de Navarre et Catherine de Médicis, 1586-87 (s'efforce surtout de rétablir l'exactitude des dates et des faits ; ces conférences, où Catherine ne cherchait qu'à brouiller Henri avec les étrangers, et où le roi de Navarre ne cherchait qu'à gagner du temps, ne pouvaient aboutir. En réalité, elles ne profitèrent qu'à Henri. Catherine, qui les avait proposées, éprouva dans cette circonstance un échec de plus). — V. Pierre. Les émigrés et les commissions militaires après fructidor (55 personnes furent traduites devant ces commissions, où les accusés ne pouvaient avoir de défenseurs, et fusillées ; on ne parle plus de ces commissions après le 30 prairial an VII). — Ad. Tardif. Les livres blancs de Toulouse (le ms. lat. 9187 de la Bibl. nat. est l'ancien *Liber albus consuetudinum Tholosae seu Consulatus*, et le ms. 9993 est le *Liber albus senescalliae*). — A. de Barthélemy. L'émigration bretonne en Armorique (approuve dans leur généralité les conclusions historiques du livre de M. Loth; conteste ses conclusions géographiques, et par exemple ce qu'il dit de Corisopitum identifié à Jublains. Rien n'autorise à voir dans Jublains le chef-lieu d'une *civitas*. Il faut en revenir à l'hypothèse de M. Longnon et admettre l'existence au IVe siècle d'une *civitas Corisopitensis*, qui devint le diocèse de Cornouailles ou Quimper). = Bulletin bibliographique. *Sauvage*. Actes des saints du diocèse de Rouen. I. Actes de saint Mellon (fait avec une sage critique). — *Ch. d'Héricault* et *G. Bord*. Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française (très curieux). — *H. d'Ideville*. Romme le Montagnard ; étude critique. — *A. de Bourmont*. La fondation de l'Université de Caen

(détails intéressants). — *Bled.* Le Zoëne, ou composition pour homicide à Saint-Omer jusqu'au XVIIe siècle (curieuse étude historique et juridique). — *A. de Villaret.* Les antiquités de Saint-Paul d'Orléans (excellent). — *J. de Coussemaker.* Notice sur la commanderie de Saint-Antoine de Bailleul (ne donne rien de précis avant 1415; lamentable histoire de cette commanderie jusqu'à sa suppression en 1790). — *A. de Montet.* Extraits de documents relatifs à l'histoire de Vevey.

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. XLV, année 1884, 5e livr. — LELONG. Jules Tardif (sa vie; ses travaux; bibliographie de ses œuvres, notice remarquable). — L. DELISLE. Le plus ancien ms. du Miroir de S. Augustin (le ms. 16 du fonds Libri est composé de fragm. soustraits à nos biblioth. françaises; le second morceau de ce ms. consiste en 13 feuillets d'un très ancien exemp. du *Speculum* de S. Augustin; il était encore en place en 1820. Il provient d'un ms. de Saint-Benoît-sur-Loire). — VAESEN. Catalogue du fonds Bourré à la Bibliothèque nationale; suite. — KOHLER. Un réfugié à Jérusalem au VIe s. de notre ère (Grégoire de Tours, au ch. VI de son *De gloria martyrum,* parle d'un individu qui disait avoir reçu un voile de soie qui enveloppait le bois de la vraie croix, et qui, par conséquent, opérait des miracles, d'un certain abbé Futès, fort en crédit auprès de l'impératrice Sophie. Cet abbé n'est autre que le Photius dont parle Procope, fils naturel d'Antonine, la femme de Bélisaire. Histoire de ce singulier personnage). — L. RICHARD. La chronique des tribulations franciscaines, d'après un ms. de la Laurentienne (décrit et analyse l'*Historia de septem tribulationibus ordinis minorum,* dont Wadding s'est servi, mais qui paraissait être perdu depuis. Le ms. est daté du 17 fév. 1381; l'auteur est inconnu, mais il parle en homme qui a pris une part active aux luttes que l'ordre eut à subir au XIVe s.; à ce point de vue, son récit a une valeur supérieure même à celle de Salimbene). = Bibliographie. *Bond* et *Thompson.* The palæographical Society; fac-similes of mss. and inscr. (on donne ici la table des matières et l'ordre de classement de cet important recueil). — *Boucher de Molandon.* Inscriptions tumulaires des XIe et XIIe siècles à Saint-Benoît-sur-Loire. La maison de Jeanne d'Arc à Domremy, et Nicolas Gérardin son dernier possesseur (curieux). — Voyage de Nicolas Loupvant en terre sainte (analyse le ms. de cette relation que possède le comte Dauger). — Contrat relatif à la confection de plusieurs livres, 30 sept. 1522, pour le prieur de Saint-Pierre-le-Monastier du Puy.

3. — **La Révolution française.** 1884, 14 oct. — COLFAVRU. L'assemblée législative; son œuvre; son action. — MALLET DU PAN. Le Comité de salut public, la Convention et les Jacobins. — A. DUBOST. Danton et les massacres de septembre; suite (le pouvoir exécutif, dont Danton était le chef, a été impuissant à arrêter les massacres. Il lutta

de toutes ses forces contre la Commune; Danton n'y alla qu'une fois pendant les massacres pour y déchirer le mandat d'arrestation lancé contre Roland. Enfin les massacres n'étaient pas aussi odieux au peuple de Paris qu'ils nous le paraissent, car, aux élections faites le 7 sept., les chefs des égorgeurs passèrent les premiers; Danton ne fut élu qu'un des derniers); suite le 14 nov. = 14 nov. AULARD. Organisation intérieure de la Gironde. — A. FOLLIET. Évêques constitutionnels : F. T. Panisset, évêque du Mont-Blanc. — G. VILLAIN. Étude sur le calendrier républicain. — Ét. CHARAVAY. Autographes révolutionnaires : le général Joubert (trois lettres adressées au général Cervoni; février et août 1797, mars 1799).

4. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1884, n° 42. — *Trigev*. La procession des Rameaux au Mans; recherches sur la corporation des mézaigers et les francs-bouchers du Mans (très curieux. Les mézaigers subsistent encore aujourd'hui). — Variétés. CHUQUET. Un dernier document sur le suicide d'un soldat français après la capitulation de Verdun en 1792. = N° 43. *Sick*. Notice sur les ouvrages en or et en argent dans le Nord (très intéressant opuscule). — *Michel*. Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la cour de Vienne, 1794-98 (l'éditeur a eu tort de s'en tenir aux seules lettres de Mallet; il aurait trouvé à Vienne beaucoup de documents très intéressants sur les rapports de cet écrivain avec la cour de Vienne, et pu mieux apprécier ainsi la valeur politique et historique de ses correspondances. Les ministres autrichiens tenaient en médiocre estime Mallet et ses renseignements, tout en les mettant à profit). = N° 44. *Læschke*. Die Enneakrounos-episode bei Pausanias (s'efforce, en suivant et en rectifiant Pausanias, de fixer l'emplacement de l'Odéon, de l'Ennéakrounos, de l'Eleusinion, du sanctuaire d'Artemis Eukleia, du Theseion à Athènes. Interprétation très judicieuse des textes). — *Meyer*. Tibur, eine rœmische Studie (est un impudent plagiat d'une des *Promenades archéologiques* de M. Boissier). — Henrici de Bracton, De legibus et consuetudinibus Angliae libri V; edidit *sir T. Twiss* (cette édition n'a aucune valeur au point de vue critique; les préfaces dont sir T. a fait précéder chaque volume renferment d'utiles détails pour la biographie de Bracton et quelques dissertations juridiques bonnes à noter). — *Kervyn de Lettenhove*. Les Huguenots et les Gueux (excellent). — Duc *Des Cars*. Mémoires de Mme la duchesse de Tourzel, 1789-95 (intéressant; mais pas de notes, et beaucoup de noms propres estropiés). — N° 45. *Thürheim*. Briefe des Grafen Mercy-Argenteau an Grafen L. Starhemberg, 1791-94 (Mercy était alors gouverneur des Pays-Bas; Starhemberg, son ami, était ambassadeur d'Autriche, d'abord à La Haye, puis à Londres; 118 lettres presque toutes intéressantes). — *Koskinen*. Suomen kansan historia (très savante histoire du peuple finnois). — *Id*. Yrjœ M. Sprengtportenin (correspondance officielle de ce grand patriote finlandais, qui fut gouverneur général de la Finlande en 1808 et 1809; la

plupart de ses lettres sont en français). = N° 46. *Ch. Tissot.* Géographie comparée de la province romaine d'Afrique; t. Ier : géographie physique ; géographie historique ; chorographie (analyse fort instructive de cet excellent ouvrage. Le t. II, laissé inachevé par la mort de l'auteur, va être publié par les soins de M. S. Reinach, exécuteur testamentaire de l'éminent épigraphiste). = N° 47. *Schlumberger.* Œuvres d'A. de Longpérier (recueil du plus haut intérêt). — *Grandjean.* Le registre de Benoit XI (publication utile et très bien faite). — Pisma k. M. P. Pogodinu iz slavjanskich zemelj (lettres adressées à M. P. Pogodine des pays slaves, 1835-61 ; très importantes pour ceux qu'intéresse l'histoire de la renaissance slave au XIXe s.). = N° 48. Variétés. CLERMONT-GANNEAU. Notes d'archéologie orientale : les inscriptions araméennes de Teima; le dieu Çelem. = N° 49. *Dejob.* De l'influence du concile de Trente sur la littérature et les beaux-arts chez les peuples catholiques (la thèse que l'auteur cherche à démontrer est contestable; mais ses recherches ont été très fructueuses dans les bibliothèques et archives de Rome). — *Busson.* Christine von Schweden in Tirol (récit attachant du séjour de la reine à Innsbruck, où elle abjura le protestantisme). = N° 50. *Ruelens.* La première édition de la Table de Peutinger (excellent). — *Chardon.* La vie de Rotrou mieux connue (beaucoup d'heureuses trouvailles biographiques). — Comte *de Martel.* Les historiens fantaisistes : M. Thiers (relève nombre de menues inexactitudes dans les récits de Thiers sur le traité d'Amiens, les affaires de la rade de l'île d'Aix et de Walcheren en 1809).

5. — **Bulletin critique.** 1884, 15 sept. — *Durrieu.* Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fezensaguet et à la mort du comte de Pardiac (cette maison finit au XVe s. avec Géraud de Pardiac, que châtia rudement le connétable Bernard VII; nombreux documents habilement mis en œuvre). — Épigraphie du département du Pas-de-Calais; t. Ier (fait sans méthode ni soin). = 15 oct. *Weil.* Les plaidoyers civils de Démosthène; texte grec, 2e édit. (excel.). — *Welschinger.* Les almanachs de la Révolution (étude conscienc. et piquante). = 1er déc. *A. Perrin.* Catalogue du médaillier de Savoie (excellent). — *Hauck.* Die Bischofswahlen unter den Merovingern (veut prouver que l'agrément du roi pour la nomination des évêques n'était pas encore la règle au début du VIe siècle. Quant à la participation du peuple à l'élection, elle était tombée en désuétude à la fin de la période mérovingienne). — *Weiss.* Le droit fétial et les Fétiaux à Rome (très bonne étude).

6. — **Journal des Savants.** Juin 1884. — E. E. Conjectures sur le nom et les attributions d'une magistrature romaine, à propos de la biographie du philosophe Musonius Rufus (il avait, nous dit l'empereur Julien dans une lettre, le soin des poids, ἐπιμέλετο βαρῶν, lorsqu'il fut exilé par Néron. On aurait dit en latin « exactor » ou « curator ponderum et mensurarum. » Le philosophe avait donc une charge ana-

logue à celle de vérificateur des poids et mesures). = Octobre. G. Paris. La légende de Rome au moyen âge (très intéressante analyse de l'ouvrage de M. A. Graf, second volume). — Wallon. Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration ; 4e et dernier art. = Nov. Alf. Maury. Œuvres de A. de Longpérier ; 4e et dernier art. (sur la numismatique française).

7. — **Revue archéologique.** 3e série, t. IV, sept. 1884. — S. Reinach. Les chiens dans le culte d'Esculape, et les *kelabim* des stèles peintes de Citium (il s'agit ici de chiens sacrés qui prêtaient leur concours à Esculape dans les guérisons où se manifestait la puissance de ce dieu). — Gaidoz. Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue ; suite. — Drouin. Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe, 1er art. (examine : 1° les monnaies qui ont eu cours dans l'Asie antérieure avant l'époque sassanide ; 2° les monnaies sassanides ; 3° les monnaies pehlvi-arabes des premiers califes, c'est-à-dire celles qui ont été frappées par des populations iraniennes entre le Tigre et l'Indus, depuis le IIIe s. avant J.-C. jusqu'après la conquête arabe). — Melon. La nécropole phénicienne de Mahdia.

8. — **Bulletin d'archéologie chrétienne.** Édition française. 4e série, année II, livr. 3, 4. — Les monuments chrétiens du territoire des Capénates, et leur distribution géographique (montre qu'il exista de très bonne heure des communautés chrétiennes, là où rien de tel n'est connu ni par l'histoire, ni par les traditions, ni par les légendes : à Civitucola, où était le temple de la déesse Feronia, à Nazzano, où était adorée la divinité des Sépernates, à Rignano, près duquel se trouve le grand cimetière souterrain de Théodora, où furent ensevelis les martyrs Abundantius, Abundius et leurs compagnons. Rignano est un faubourg de l'ancienne Capène. Ce mémoire est accompagné de planches et de fac-similés d'inscriptions). — Ce fascicule est malheureusement le dernier de l'édition française du Boll. d'arch. christ., qui cesse de paraître.

9. — **Bulletin des bibliothèques et des archives.** Année 1884, n° 1. — Actes relatifs aux bibliothèques et archives en général. = N° 2. État des catalogues des bibliothèques publiques de France (recueil très utile, rédigé par ordre alphabétique des noms de villes). — Note de l'administrateur général de la Bibliothèque nationale sur le legs fait à cet établissement par Mme la comtesse de Bastard d'Estang (la comtesse de B. d'E. a fait don à la Bibl. nat. d'un exemplaire unique des *Peintures et ornements des mss.* entreprises sous la direction du comte A. de B. d'E. Trois des douze volumes qui composent ce don princier sont consacrés à des mss. de nationalités étrangères. Ainsi l'on y trouvera plus fidèlement reproduites que partout ailleurs les peintures du fameux *Hortus Deliciarum* de Herrade de Landsberg, détruit dans le bombardement de Strasbourg par les Allemands en 1870). — Note sur la rédaction des catalogues de mss. (instructions des plus utiles, avec un modèle de rédaction portant sur 50 articles très divers et bien choisis).

10.—Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1884, sept.-oct. N° 5. — Prou. Les coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe s.; fin (cette remarquable étude vient de paraître à part chez Larose et Forcel). — Ad. Tardif. Sur la date du formulaire de Marculf (discute l'opinion récente de Zeumer; maintient que le Landri de la préface de Marculf est bien saint Landri, évêque de Paris, et que Marculf est un moine de ce diocèse, peut-être de Saint-Denys; il a terminé son formulaire pendant l'épiscopat de saint Landri, c'est-à-dire de 650 à 656. On peut donc se servir en toute sécurité de ce recueil pour l'histoire du droit public et privé sous les derniers Mérovingiens). — Brutails. Étude critique sur Los Paramientos de la Caza (œuvre de pure fantaisie; ces ordonnances sur la chasse, attribuées à Sanche le Sage, roi de Navarre, sont dénuées de toute autorité).

11. — Revue de l'Histoire des religions. 5e année, nouv. série, t. X, n° 2, sept.-oct. — M. Nicolas. Les origines de l'Académie protestante de Montauban (premier chapitre d'une *Histoire de l'Académie protestante de Montauban,* qui va bientôt paraître chez Fischbacher).

12. — Revue des études juives. N° 17; juill.-sept. 1884. — J. Halévy. Découvertes épigraphiques en Arabie. — Loeb. Deux livres de commerce du commencement du XIVe s.; suite (les monnaies, les prix, le taux de l'intérêt, tableau des opérations faites par les Juifs, personnages avec lesquels les Juifs sont en relations). — Neubauer. Documents inédits; suite (Jacob, fils de Moïse de Bagnols; chartes intéressant les Juifs de Corbeil, Pontoise et Aubervilliers). — Loeb. Un convoi d'exilés d'Espagne à Marseille en 1492 (analyse une série de pièces relatives à ce triste épisode). — Dejob. Documents tirés des papiers du cardinal Sirleto, de quelques autres mss. de la Vaticane, sur les Juifs des États pontificaux (pièces relatives aux conversions obtenues de bonne grâce, aux confessions forcées, à la censure du Talmud). — R. de Maulde. Les Juifs dans les États français du pape au moyen âge; suite.

13. — Revue des Deux-Mondes. 1884, 1er nov. = J. de La Gravière. La fin d'une grande marine : les chiourmes enchaînées (dans l'antiquité et à l'époque moderne). — H. de La Ferrière. Marguerite de Valois; 2e art. Sa réconciliation avec le roi son mari; sa fuite d'Agen; sa captivité; son retour à la cour; ses dernières années. = 15 nov. Rothan. Souvenirs diplomatiques. La France et l'Italie. 1er art. : 1866-70; 2e art. (1er déc.) : l'Italie pendant la guerre (montre comment la question de Rome, que Napoléon III ne voulut à aucun prix, même le 3 août 1870, laisser occuper par l'Italie, empêcha tout projet de traité d'unir la France à l'Italie et à l'Autriche; que le gouvernement de la Défense nationale partagea les mêmes illusions que l'empereur au sujet de l'attitude de l'Italie à notre égard. Détails sur le séjour de l'auteur en Italie, où il fut envoyé pour représenter la

France à partir du 1er déc. 1870. Récit très intéressant et très poignant). = 1er déc. Boissier. Promenades archéologiques : le pays de l'Énéide. 1er art. : Ostie et Lavinium.

14. — La Nouvelle Revue. 1884. 1er et 15 décembre. — Alf. Duquet. La bataille de Rezonville, 16 août 1870 (récit très vivant et très étudié).

15. — Le Correspondant. 1884, 10 octobre. — Vicomte de Meaux. Le protestantisme, la papauté et la politique française en Italie au xvie s.; fin (Henri IV voulait voir les étrangers hors de l'Italie, tous les États italiens maintenus et fortifiés, avec le pape à leur tête. En post-scriptum, l'auteur croit devoir se défendre contre l'accusation portée sur lui par le *Journal de Rome* d'avoir calomnié les papes et l'Église romaine). = 25 oct. Fr. de Bernhardt. Napoléon III et lord Malmesbury (extraits des mémoires de ce dernier). — A. Lecoy de La Marche. Les classes populaires au xiiie s., 2e art. : les serfs ; 3e art. (10 nov.) : l'agriculture ; 4e et dernier art. (25 nov.) : l'industrie et le commerce (détails intéressants ; montre l'action bienfaisante de l'Église romaine, qu'il loue à la fin de son humanité envers les Juifs). = 10 nov. Langlois. Le journal d'Henry Gréville, 2e série, 1852-56. — Mayol de Lupé. Un pape prisonnier ; Rome, Savone ; d'après des documents inédits ; 1er article.

16. — La Controverse et le Contemporain. 1884, 15 oct. — H. de l'Épinois. Le saint-siège et la Ligue ; fin. — N. Le Danois. Le roi d'Yvetot ; esquisse historique (d'après le livre de M. Beaucousin). = 15 nov. Allard. Les chrétiens après Septime Sévère. La paix d'Alexandrie et la persécution de Maximin ; 1er art.

17. — Revue politique et littéraire. 3e série, 4e année. N° 9. — J. Darmesteter. Les études orientales en France en 1883-84 (rapport lu à la *Société asiatique* en août dernier ; notices nécrologiques sur Lenormant, Defrémery, le docteur Sanguinetti, ami et collaborateur de Defrémery. Analyse les études récentes sur l'Annam et le Tonkin). = N° 15. Fr. Bouillier. Une thèse en Sorbonne au xviiie s. ; l'abbé de Prades (intéressant récit de la tempête soulevée par cette thèse, qui ameuta contre elle à la fois les jésuites, les jansénistes et le Parlement. Le malheureux abbé avait été cependant reçu docteur à l'unanimité ; il lui fallut fuir à l'étranger. Curieux épisode de l'histoire du cartésianisme). = N° 19. Th. Reinach. L'émancipation des Juifs au xixe s. = N° 22. Lehugeur. Vers inédits du xviie s. Peut-on les attribuer à Bossuet ? (peut-être, répond l'auteur, en rapprochant certains quatrains copiés par le Grand Dauphin, enfant, de passages semblables dans la *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Mais dans le numéro suivant, l'auteur déclare que ces vers sont de Godeau, évêque de Grasse, auteur d'une *Institution du prince, pour Louis XIV, roi de France et de Navarre*, en 143 quatrains).

18. — Revue de l'Art français. 1884. N° 10. — Jouin. Que sont devenus les Mémoires du duc d'Antin ? (Lemontey les cite à plusieurs reprises, mais on ignore où ils sont). = N° 11. Ginoux. Le peintre de vaisseaux Gaspard Doumet (publie : 1° un brevet de maître peintre au port de Toulon, 1767; 2° un arrêté de Louis XVI accordant à cet artiste une récompense nationale, févr. 1792).

19. — Bulletin d'histoire ecclésiastique (Romans). 1884, sept.-oct. — Abbé Toupin. Justine de la Tour Gouvernet, baronne de Poët-Célard; épisode des controverses religieuses en Dauphiné durant les vingt premières années du XVII° s. — Dr Francus. Visite des églises du Bas-Vivarais en 1675-76, par M. Monge, délégué de l'évêque de Viviers. — Bellon. Catalogue historique des commandeurs de Saint-Vincent-les-Charpey, diocèse de Valence. — Chan. Ul. Chevalier. Documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné de 1484 à 1585.

20. — Le Spectateur militaire. 4e série, t. XXVII. 1884, 15 oct. — Souvenirs militaires du général baron Hulot; suite le 1er et le 15 nov., le 1er et le 15 déc. = 1er déc. Brunoys. L'Europe au XIX° s. et la politique coloniale de la France. — Wolff. Souvenirs d'un lieutenant du génie; suite : le siège de Constantine en 1837. Suite le 15 déc.

21. — Revue africaine. 28e année, 1884; mai-juin. — Rinn. Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères; 11e art.; 12e art. en juillet-août. — Robin. Histoire du chérif Bou Bar'la; 15e art. — H.-D. de Grammont. Relations entre la France et la régence d'Alger au XVII° s.; 4e partie : les consuls lazaristes et le chevalier d'Arvieux, 1646-88; 1er art., 2e art. en juillet-août. — L.-Ch. Féraud. Notes historiques sur la province de Constantine. Les Ben-Djellab, sultans de Touggourt; 19e art., 20e art. en juillet-août. = Juillet-août. Arnaud. Voyages extraordinaires et nouvelles agréables, par Mohamed Abou Ras ben Ahmed ben Abd-el-Kader En-Nasri; 22e article.

22. — Revue de l'Agenais. 11e année; 9e-10e livr. — Faugère-Dubourg. Nos pères sous Louis XIV; extraits des mémoires sur la généralité de Bordeaux en 1715; suite (ch. 4 : de l'administration de la justice; ch. 5 : « les finances que le roy retire de cette généralité, et la manière dont S. M. les retire »). — Tholin. Les cahiers du pays d'Agenais aux états généraux; suite (préliminaires des états de 1789; projets relatifs au rétablissement des états de la province). — Lauzun. Documents inédits relatifs à l'entrée du duc d'Aiguillon à Agen et à Condom en 1751; suite.

23. — Revue bourbonnaise. N° 10, 15 oct. 1884. — Richerolles. La Roche Guillebaud (son histoire et liste de ses seigneurs depuis le XIII° s.). = 15 nov. Grégoire. La châtellenie de Belleperche. = Mme F.

DES CORATS. Anne de France, duchesse de Bourbonnais. — BERTRAND. Les découvertes romaines et gallo-romaines de l'Allier ; suite.

24. — Revue de Gascogne. T. XXV, 11e livr. Nov. 1884. Abbé C. DOUAIS. Le Père Polycarpe de Marciac, capucin (son rôle et celui des capucins de Bordeaux pendant la peste de 1605-1606). — Abbé DUCRUC. Les curés de Cazaubon au siècle dernier.

25. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XVI, 2e livr. 1884, second semestre. — Comte DE BEAUCHESNE. Guillaume Le Clerc, sieur de Crannes, capitaine de Laval, 1574-97 (histoire du comté de Laval pendant la Ligue ; suivi de pièces justificatives). — JOUBERT. La seigneurie de La Garaudière, dépendance de l'abbaye de la Roë, d'après les documents inédits, 1216-1776 (étude suivie de la liste des hameaux, métairies et closeries composant cette seigneurie au XVIIIe s.). — ALOUIS. Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé. 1re partie, de 1370 à 1508 ; fin. = Livres nouveaux. *Dubois*. Un prêtre du Maine et sa famille pendant la Révolution (d'après les notes prises pendant l'émigration par l'abbé Davoust de Lassay, mort en 1837 curé du Ribay). — Le prieuré de Saint-Denis de Saint-Calais (prieuré des bénédictines fondé en 1636). — *Quéruau-Lameric*. La vie à Laval au XVIIIe s. (extraits des correspondances de Mmes Lemonnier de La Jourdonnière, 1766-70, et Rayet-Dubignon, 1779).

26. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 2e série, 1884, n° 2. — DUMÉRIL. La captivité de François Ier considérée comme un épisode de l'histoire de l'équilibre européen (François Ier trompa Charles V par le traité de Madrid ; libre, il négocia avec les puissances italiennes et promit de les soutenir, de concert avec Henri VIII, contre l'empereur, mais il les trompa à leur tour : pour délivrer ses fils donnés en otages, il laissa carte blanche à l'empereur en Italie. Mais pourquoi l'Italie et l'Angleterre se laissèrent-elles si aisément tromper par le roi de France ? C'est qu'il fallait à tout prix sauver l'équilibre européen en arrêtant Charles-Quint). — HOCHART. La persécution des chrétiens sous Néron (il n'y avait pas à Rome, sous Néron, des hommes que le peuple appelait *chrétiens;* ils n'ont été désignés ainsi qu'après l'époque où Tacite écrivait ses Annales. Il faut voir dans l'inimitié supposée du gouvernement et de la population contre les Juifs le transport à l'époque de Néron d'un état d'esprit qui s'est produit beaucoup plus tard, quand leurs associations se montrèrent hostiles au pouvoir politique et religieux des empereurs. La Saint-Barthélemy des chrétiens sous Néron est donc imaginaire ; la légende a pris germe dans l'idée apocalyptique qui avait fait de lui l'antéchrist. C'est un faussaire qui a introduit dans les Annales de Tacite le récit dramatique qui est aujourd'hui empreint dans toutes les imaginations. Pour prouver que cette interpolation a été faite par un moine du moyen âge, l'auteur, entre autres arguments, produit le fac-similé d'une page du

ms. des Annales conservé à la Laurentienne, et qui vient du Vatican. La thèse nous paraît des plus hardies).

27. — Académie des inscriptions et belles-lettres. 1884. Séances. 3 et 31 oct. — M. J. Reinach lit un mémoire sur les fouilles exécutées à Carthage sous sa direction et sous celle de M. Babelon. = 10 oct. M. Bréal interprète comme suit une inscr. en osque gravée sur un casque acquis récemment par le musée de Vienne : Spedius Mamercius Saepinas consecravit. — M. Germain analyse un précieux cartulaire intitulé : *Liber instrumentorum memoralium,* qu'il se propose de publier pour la Société archéologique de Montpellier ; les textes de ce cartulaire intéressent également la philologie et l'histoire. = 7 nov. M. Hauréau lit un mémoire sur la vie d'Alain de Lille, dit « le docteur universel, » et sur ses écrits. — M. Perrot lit les dernières pages du t. III de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité,* sur le rôle historique des Phéniciens. = 21 nov. M. Ed. Le Blant communique l'introduction de l'ouvrage qu'il va publier sur les sarcophages chrétiens de la Gaule, pour faire suite à son livre sur les sarcophages chrétiens d'Arles. — M. Desjardins parle d'inscriptions trouvées en Tunisie dans le domaine de l'Enfida ; une d'elles mentionne une cité jusqu'ici inconnue : le Municipium Aurelium Augustum Segemes.

28. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. T. XXII. 1884, nov.; 11e livr. — J. Simon. Suppression des anciennes académies, 8 août 1793.

29. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 3e série, 3e année, no 10. 1884, 15 oct. — J. Bonnet. Les quatre martyrs de Dijon, 1557 (Philippe de La Cène, Jacques Valtan, Séraphon Archambaut, Du Rousseau, brûlés tous quatre. Dijon devait être plus heureux en 1572; grâce à l'intervention du comte de Charny, gouverneur de la province, les horreurs de la Saint-Barthélemy lui furent épargnées). — Testament de Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange (18 nov. 1581). — Picheral-Dardier. Voyage d'Ant. Court en Suisse dans l'été de 1746. = N° 11. Chenot. Jean l'Archer, ministre à Héricourt, 1731-32. — Ph. Corbière. Des consistoires et de la confiscation de leurs biens, 1685. — Un pèlerinage à Canterbury : le cardinal de Châtillon (traduction du procès-verbal dressé, deux jours après la mort mystérieuse du cardinal, par deux commissaires chargés de l'enquête. Un des signataires, sir R. Manwood, était « chief-baron » de l'Echiquier. Au verso on lit cette mention : il ne paraît y avoir aucun fondement au soupçon qu'il aurait été empoisonné).

30. — Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 5 nov. — M. Mowat communique (de la part de M. Germer Durand) une inscription gauloise inédite conservée à l'Ermitage de N.-D. de Laval, près Colias (Gard) ; elle se termine par une formule déjà connue,

dede bratonde kanten... = Séance du 12 nov. M. Courajod lit une note sur deux manuscrits de la bibliothèque de Vienne (Autriche). Le premier est un traité dédié à Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie ; il est orné de miniatures françaises, rédigé en français par un jurisconsulte napolitain, Michel Rizi, membre du Parlement de Paris sous Louis XII. Le second est une traduction française de l'*Histoire des Juifs* de Josèphe, splendidement illustrée de miniatures, datée de 1463, et attribuée à un auteur imaginaire, le moine Regules. = Séance du 19 nov. M. Mowat donne lecture d'une lettre de M. Germer-Durand, relative à l'inscription tumulaire de Sainte-Enimie à Mende (Lozère). M. Germer-Durand la déchiffre et la complète de la manière suivante : *in hac aula requiescit corpus beatae Enimiae;* ce texte paraît dater de l'an 950 à 1060. A cette occasion, M. Longnon fait remarquer qu'au XIIIe siècle le mot *Aula* désignait un lieu de réunion en général.

31. — Société de l'Histoire de Paris. Bulletin. 11e année, 1884, 4e livr. — J. J. Guiffrey. Les grands relieurs parisiens du XVIIIe s. — Abbé Val. Dufour. Le bénédictin Jacques du Breul, 1528-1614 ; ses rapports avec Pierre de l'Estoile ; sa maison natale sur le Petit Pont. — G. Lefèvre-Pontalis. Fragment d'un ms. du Journal d'un bourgeois de Paris, 1408-1449 (copié par André Duchesne sur le ms. du Journal qui est aujourd'hui au Vatican). = 5e livraison. Omont. Traité de commerce entre le tzar et des marchands parisiens (« obtenu à Mosco, au mois de mars 1587 »). — F. Aubert. Notes pour servir à la biographie de Pierre de Cugnières (extraites des registres du Parlement. On ne sait toujours pas la date de sa naissance, ni de sa mort). — Id. Nouveaux textes concernant Guillaume Du Breuil (pièces relatives au différend élevé entre l'auteur du *Stilus Parlamenti* et Baratz de Châteauneuf, 1341-48). — Omont. L'*Essai historique sur la bibliothèque du Roi,* de Le Prince, sa 1re et sa 2e édit. (publie la plainte de Bignon, bibliothécaire du roi, demandant que la vente de l'ouvrage fût arrêtée, la défense de Le Prince, enfin le rapport fait au garde des sceaux, qui autorisa la mise en vente, 1782). — A. Dufour. L'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs en 1641. — H. Stein. Deux Milanais à la Bastille en 1713.

32. — Société de l'Histoire de Normandie. Bulletin. Années 1880-83 ; fin. — D. de Beaucourt. La double entrée de Charles VII à Rouen (en 1417 et en 1449 ; avec deux documents inédits).

33. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1884, 2e trim.—Barbier de Montault. Une lettre inédite de Mabillon (à dom Jean Navières, prieur de l'abbaye de Nouaillé ; Paris, 29 avril 1700 ; parle du manuscrit de l'histoire de Nouaillé par d. Cl. Estiennot ; on pourra peut-être le retrouver parmi les papiers des bénédictins qui sont à la Bibliothèque nationale). — Alf. Richard. Le ms. n° 51 de la bibliothèque de Poitiers a-t-il eu un caractère officiel ? (ce ms., connu sous le nom de M. de Saint-Hilaire, contient la copie des statuts

de l'échevinage de Poitiers, les règlements des corps de métiers et quelques autres pièces relatives à la vie municipale. Il a été formé par voie d'adjonctions successives, d'abord au xve s., puis au xviie s. Ce n'était pas un registre officiel, mais le livre du maire, qui trouvait là diverses formules de serment et un cérémonial; après les modifications que Louis XIV fit subir à la commune, ces statuts, formules, etc., devinrent inutiles, et le ms. devint propriété privée). — M. de La Bouralière. Une lettre inédite de Théophraste Renaudot (13 août 1617, de Loudun, où il exerçait la médecine).

34. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin. T. XII, 1884, 2e trim. — Dumas de Rauly. Fragments de vies de saints en langue romane du xive s. (proviennent de l'abbaye de Moissac). — Ed. Forestié. Baptêmes, mariages et sépultures au xive s. à Montauban. = 3^e trim. Abbé Galabert. Les mœurs chrétiennes au xve siècle (notes prises dans des archives de notaires, pour Caylus et les environs). — Rumeau. La peste à Grenade pendant les xvie et xviie s. = Bibliographie. *Ch. de Saint-Martin.* La judicature de Verdun avant son annexion à la Guyenne (détails intéressants sur l'administration de la justice aux xive et xve s.). — *Rumeau.* Monographie de Labastide-de-Sérou (ancienne Villa Montis Esquivi de Serona; renseignements curieux sur l'organisation municipale de cette ville, dont les privilèges sont consignés dans une charte de Roger IV, comte de Foix, le 24 juin 1252).

35. — Société historique et archéologique du Gâtinais. Annales. 1884. 1er trim. — Liste des monuments historiques du Gâtinais. — A. Dufour. Un atelier monétaire à Corbeil de 1654 à 1658. — La guerre d'Estampes en 1652, par René Hémard; relation inédite annotée par P. Pinson. — Duhamel. Notice sur des monnaies gauloises et carlovingiennes trouvées à Méréville. — H. Stein. Les archives de Maisse. = 2^e trim. Funck-Brentano. La mort de Philippe le Bel (ce très intéressant travail a été tiré à part; cf. *Rev. hist.*, XXVI, 455). — Simon. Le nom de *Comeranum* peut-il s'appliquer à Boiscommun, Loiret? (ce mot est le résultat d'une coquille. Dans un texte du xvie s. publié par D. Morin, on a lu « Comerani ecclesiam » au lieu de « Consecravi ecclesiam »).

36. — Société d'émulation de l'Ain. Annales. 17e année. Juillet-sept. 1884. — Jarrin. La Bresse et le Bugey, 20e et 21e parties (conquête du pays par Henri IV; les protestants à Bourg jusqu'à la guerre de 1635). — Tiersot. La Restauration dans le département de l'Ain; documents complémentaires.

---

37. — Messager des sciences historiques de Belgique. Année 1884, 3e livr. — Varenbergh. Le don patriotique des dames d'Ypres en

1790. — Alph. DE VLAMINCK. Nouvelles considérations sur l'habitat des Aduatuques et des Ménapiens (Strabon et César prouvent avec la dernière évidence que les Ménapiens étaient établis à l'embouchure du Rhin ; les événements dont la Ménapie fut le théâtre lors de la guerre des Gaulois se sont donc passés hors de la Belgique actuelle). — D. Cartulaire du béguinage de Sainte-Élisabeth à Gand, recueilli par le baron de Béthune. — DE HAERNE. Analogies hiberno-flamandes, ou affinités entre la langue irlandaise et la flamande. — Vicomte DE GROUCHY et comte DE MARSY. Un administrateur au temps de Louis XIV ; suite (Robertot à Ypres en 1658).

---

38. — **Revue d'Alsace.** 1884, juillet-sept. — MUHLENBECK. Étude sur l'origine de la Sainte-Alliance : Marie-Gottliebin Kummer, Jean-Frédéric Fontaines ; Madame de Krudener (Marie Kummer était une somnambule extra-lucide ; elle fit la conquête de Fontaines, pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, puis de la baronne de Krudener. En 1809, ils allèrent tous fonder à Catharinen-plaisir, en Wurtemberg, une colonie chrétienne, noyau de la « Sainte-Alliance » future, dont les adeptes échapperaient au cataclysme imminent promis aux méchants. Chassée de là, Mme de Krudener, définitivement gagnée au millénarisme et au mysticisme, entreprit de convertir les Genevois ; puis elle entama avec Roxandre de Stourdza la correspondance fameuse qui fit tant d'impression sur le mystique Alexandre Ier : en 1815, elle communiqua à l'empereur le plan de la Sainte-Alliance rêvée par Marie Kummer, et prêchée par Fontaines dès 1801).

---

39. — **Historische Zeitschrift.** N. F. Bd. XVII, Heft 1. — W. LANG. CAVOUR et la guerre de Crimée (résume les livres récents sur le sujet). — LOSERTH. Publications récentes sur Wiclif (résume, d'après ces travaux, la vie et la doctrine de l'hérésiarque). — WENZELBURGER. A la mémoire de Guillaume le Taciturne. — BROSCH. La reine Marie-Caroline de Naples (critique et réfute en bien des points les ouvrages de Helfert sur la question. Prend contre ce dernier la défense de Colletta, qu'il estime un historien véridique, malgré les erreurs de détail qu'il a pu commettre). — PFLUGK-HARTTUNG. De la façon dont il convient de reproduire par la photographie les documents du moyen âge. = Bibliographie. *Herzog.* Geschichte und System der rœmischen Staatsverfassung. Bd. I. Kœnigszeit und Republik (excellent manuel à mettre entre les mains des étudiants qui y trouveront non seulement une exposition précise et une appréciation originale des faits, mais encore les textes mêmes des auteurs latins transcrits avec soin). = *A. de Ceuleneer.* Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère (excellent). — *Andrae.* Via Appia (sujet bien étudié, intéressant malgré bien des longueurs). — *Vallentin.* Les Alpes cottiennes et graies (très bonne des-

cription du pays et surtout des routes romaines qui le traversaient). — *Gautier*. Rénovation de l'histoire des Franks (prétend qu'il n'y a jamais eu d'invasion franque en Belgique, que les Francs Saliens ne sont que les descendants des Belges du temps de César. C'est un pur roman). — *Schwemer*. Innocenz III und die deutsche Kirche, 1198-1208 (bon; étudie en détail le Registrum super negotio romani imperii). — *Franz*. Die Chronica pontificum Leodiensium; eine verlorene Quellenschrift des XIII Jahrh. (essaie de prouver que cette chronique, aujourd'hui perdue, est la source originale où ont puisé Aubri de Trois-Fontaines, Gilles d'Orval, etc. Les conclusions générales sont contestables; mais beaucoup de remarques de détail sont bonnes à retenir). — *Harnack*. Das Kurfürstenkollegium bis zur Mitte des XIV Jahrh. (cette étude aurait besoin d'être fortement corrigée sur plus d'un point essentiel; mais c'est un travail très consciencieux).— *Weizsæcker*. Deutsche Reichstagsakten. Bd. IV, 1400-1401 (excellent). — *Schilling*. Quellenbuch zur Geschichte der Neuzeit (compilation très utile; mais il faut prendre garde, en dépit du titre, qu'elle importe seulement à l'histoire d'Allemagne). — *Balan*. Monumenta reformationis Lutheranae, 1521-25 (recueil précieux, mais trop incomplet, de documents, où d'ailleurs il est à peine question de Luther). — *Arteche y Moro*. Guerra de la Independencia, 1808-14, 4 vol. (travail gigantesque, malheureusement gâté par des préjugés nationaux de l'auteur). — *Fern. de Cordova*. La revolucion de Roma y la expedicion española à Italia en 1849 (souvenirs personnels de l'auteur sur cette expédition). — *Capasso*. Sulla circoscrizione civile ad ecclesiastica, e sulla popolazione della città di Napoli, dalla fine del sec. XIII fino al 1808 (bon). — *Martens*. Recueil des traités et conventions conclues par la Russie avec les puissances étrangères, t. V, VI; traités avec l'Allemagne, 1656-1808 (les préfaces de ces deux volumes sont très importantes pour la politique extérieure de la Russie au XVIIIe s.). — *Schouler*. History of the United states of America under the Constitution. 2 vol., 1789-1817 (c'est la meilleure histoire que nous ayons sur cette époque).

40. — Forschungen zur deutschen Geschichte. Bd. XXIV, Heft 3. — G. Winter. Etude critique sur l'histoire de la guerre de Sept ans de Tempelhoff, et sur les mémoires militaires du comte Henckel de Donnersmark (pour la campagne de 1761, Tempelhoff a constamment suivi Henckel, lorsque ce général parle en témoin oculaire des événements. Il puise prudemment à d'autres sources, lorsque celui-ci ne fait que reproduire les opinions d'autrui. Tout n'est pas original, en effet, dans Henckel, ni impartial. Il est le porte-voix de la coterie qui prétendait rabaisser les talents militaires de Frédéric II au profit du prince d'Anhalt, comme le journal de Gaudy représente la coterie qui opposait le prince Henri de Prusse au roi son frère. Ce dernier journal encore inédit devrait être publié; on verrait qu'il est l'unique source de beaucoup de mémoires hostiles au roi, et que par conséquent leur

nombre n'ajoute rien à la force de leur témoignage. Pour décider la question, il faudrait publier la correspondance militaire de Frédéric sur le modèle de sa correspondance politique). — Fr. Wagner. Le troisième « Livre impérial » des margraves de Brandebourg. (L'électeur Albert-Achille de B. avait pris soin de faire recopier méthodiquement tous les actes originaux intéressant ses États. Ces actes sont rangés par matière : les uns concernent la Marche de Brandebourg, les autres la Franconie, d'autres l'empire, etc. Ces derniers sont répartis en trois livres. Le troisième et dernier, comprenant les années 1487-92, est ici analysé.) — Pflugk-Harttung. Le privilège d'Otton Ier pour la cour de Rome (les deux privilèges publiés par Sickel sont des originaux, non de simples copies contemporaines). — Hahn. Les sermons attribués à saint Boniface (dans les Jahrb. d. frænk. Reichs, 741-752, publiés en 1863, l'auteur avait admis l'authenticité de ces sermons. Il est aujourd'hui d'un avis tout différent; c'est dans les seules lettres de Boniface qu'il faut chercher la peinture fidèle de ses idées et de sa vie). — Diekamp. La légende de la fondation et la prétendue charte de création du monastère de Freckenhorst.

41. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1884. N° 18. — *Boretius.* Capitularia regum francorum, t. Ier (répond aux critiques adressées à son édition des Capitulaires par M. Waitz et M. Jos. Tardif; « si, dit l'auteur en terminant, je tenais pour fondées les critiques de W. et de T., je n'aurais pas le courage de terminer mon édition; je ne me décide à continuer mon travail qu'après m'être convaincu que ces critiques ne sont pas fondées »). — *Schæffler* et *Henner.* Die Geschichte des Bauernkrieges in Ostfranken von Mag. L. Fries. — *Vogt.* Die bayrische Politik im Bauernkrieg et der Kanzler Dr. L. von Eck, das Haupt des schwæbischen Bundes (deux publications importantes sur la guerre des Paysans. La première paraît correcte; la seconde au contraire contient beaucoup de fautes et de lecture et de chronologie). — = N° 19. *Nitzsch.* Geschichte des deutschen Volkes bis zum Augsburger Religionsfrieden; Bd. II, hgg. von *Matthæi* (excellent exposé de l'histoire d'Allemagne aux XIe et XIIe siècles, et en particulier de l'histoire des Investitures. C'est un modèle quant à la méthode; connaissance approfondie des sources). — *Kruse.* Verfassungsgeschichte der Stadt Strassburg, XII-XIII Jahrh. (bon). — *Schooss.* Verfassungsgeschichte der Stadt Trier, bis zum J. 1260 (bon).

42. — Deutsche Rundschau. 1884, nov. — Ebers. Richard Lepsius; esquisse biographique.

43. — Alemannia. Bd. X, Heft 3, 1884. — Crecelius. Lachrymæ Suevo-germanæ (poème latin de 1640). — Id. Poèmes historiques et politiques sur la guerre de Trente ans. — L. Baumann. Chronique rimée du monastère d'Irsee (publie cet ouvrage composé en 1500 par J. Kurtz). — Bruno Stehle. La cabane des messiers à Thann en Haute-Alsace (histoire et attribution de cette charge; publie des notes

chronologiques qui ont été écrites sur les parois de la cabane de 1606 à 1831). — Birlinger. Extraits de l'ouvrage de Conrad Dietrich d'Ulm contre les superstitions au milieu du xviie siècle.

44. — Auf der Hœhe. Jahrg. 3. Bd. X, févr.-mars 1884. — Von Radics. Le passé et le présent de l'Autriche (parle de quelques publications littéraires très caractéristiques du xviie et du xviiie siècle). — Littrow. Les Juifs en Europe (expose les mesures prises par les diverses nations chrétiennes contre les Juifs jusqu'à notre époque). = Jahrg. 4, Bd. XIII, Heft 37. Oct. Pujol. La vie intellectuelle dans l'Espagne visigothique, 1er art. (expose l'organisation scientifique de l'Espagne romaine. L'influence de la philosophie païenne sur la vie sociale cesse de se faire sentir à partir du iiie s. Situation déplorable des sciences exactes et naturelles sous l'influence de la superstition païenne. Pratique honteuse des sciences secrètes; les mathématiques mêmes sont poursuivies et punies).

45. — Nord und Süd. Bd. XXXI, Heft 91; oct. 1884. — Rud. Gneist. Les récentes réformes des universités anglaises, en rapport avec le système national de l'instruction publique dans le pays (histoire des universités anglaises depuis leur fondation; l'influence des classes moyennes et des dissidents a transformé ces établissements, d'abord exclusivement cléricaux, en institutions nationales. Actes pour la réforme de leur organisation, et pour l'admission des étudiants sans déclaration confessionnelle. Au commencement de ce siècle, l'enseignement primaire était tout à fait négligé; progrès accomplis à cet égard).

46. — Stimmen aus Maria Laach. Heft 8-9. 1884. — Beissel. Egbert, archevêque de Trèves, et la question byzantine (montre que l'influence byzantine sous les empereurs Otton II et III a été très faible, comme on peut le constater d'après les œuvres d'art de l'époque. Egbert étudié comme ayant favorisé l'art et la science en Allemagne). = Comptes-rendus : *Schwane*. Dogmengeschichte I. Der vornicænischen Zeit. II. Der patristischen Zeit, 325-787. III. Der mittlern Zeit, 787-1517 (bon). — *Ibach*. Der Kampf zwischen Papstthum und Kœnigthum von Gregor VII bis Calixt II (bon).

47. — Unsere Zeit. Leipzig, 1884, Heft 7. — Zernin. La journée d'Alsen (conquête de l'île d'Alsen, le 29 juin 1864, notes extraites des papiers de feu le général von Gœben). — Von Hellwald. L'Annam et le Tonkin; suite (histoire de l'occupation française). = Heft 9. Schliemann. Mes nouvelles fouilles à Tirynthe (découvertes faites dans les palais des anciens rois de Tirynthe; elles sont étonnantes; elles permettent de reconstituer le plan d'un palais de la Grèce primitive très analogue à celui de Troie; elles montrent en outre que Tirynthe, comme Mycènes, a été déjà complètement détruite à l'époque préhistorique).

48.—Dr. A. Petermann's Mittheilungen. Bd. XXX, Heft 2, 1884. — Kartoum et le Soudan égyptien (hist. de la révolte dans le Soudan).

= Heft 5. HELD. Carte des nationalités en Moravie et en Silésie (de l'extension de l'élément allemand dans ces deux provinces). — GLASER. Mes voyages à travers Arhab et Hâschid (hist. des tribus arabes de Hâschid et de Bakîl à Bilâd Arhab, portion de l'anc. empire Himyarite; leurs lois et leurs usages, qui remontent à l'époque antér. à l'Islam). = Heft 6. POLAKOWSKY. Nouvelles notions sur l'histoire de la découverte de l'Amérique centrale (analyse très élogieuse du livre de M. Manuel M. de Peralta : *Costa-Rica, Nicaragua y Panama en el siglo XVI*). = Heft 7. LAURIDSEN. Première expédition de Vitus Bering et le promontoire de Serdze Kamen (ce promontoire n'a rien à voir avec l'expédition de Béring en 1728).

49. — Philologus. Supplementband V, Heft 1. — FRŒHNER. Analectes critiques (publie cent corrections à des textes classiques et à des inscr. grecques et latines, avec un copieux commentaire). — LANDWEHR. Recherches sur l'ancienne histoire de l'Attique (1° d'après des fragments nouvellement découverts de l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote, l'auteur arrive souvent à des résultats nouveaux. De cet ouvrage d'Aristote il ressort que, tandis que Solon attribuait l'archontat aux seuls eupatrides, et non, comme on l'admettait jusqu'ici, aux Pentakosiomédimnes, une réforme dans l'élection des archontes s'opéra dans un sens libéral en 590 sous l'archontat de Damasias; ce mouvement prit fin avec les réformes d'Aristide; 2° sur les réformes de Solon, l'auteur pense qu'elles étaient purement sociales et destinées uniquement à briser la tyrannie du capital. Au point de vue politique, Solon n'a favorisé le peuple qu'autant que cela parut indispensable; d'où le mécontentement du peuple à l'égard des lois de Solon; 3° quant aux trois partis politiques des Pédiéens, des Paraliens et des Diacriens, il est certain qu'ils n'existaient pas avant Solon. Explications sur l'âge et les fonctions des eupatrides, des géomores et des démiurges; 4° il est tout à fait inexact que Mégaclès ait été archonte en 612; 5° recherches sur la réforme de Clisthène et sur le nombre des dèmes attiques; 6° sur le sens littéral de la proposition de Thémistocle conseillant de construire de nouveaux vaisseaux; l'auteur la place en 483).

50. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XXXIX, Heft 4. 1884. — BUECHELER. Inscription osque gravée sur un casque (texte, traduction et commentaire; cette inscript. votive provient sans doute d'un Lucanien qui prit part à l'entreprise de Saepinum en 293 avant J.-C. Cf. plus haut, p. 172). — KAEKMANN. Les μεγάλαι Ἠοῖαι d'Hésiode dans Pausanias (ce titre, dans Pausanias, désigne l'ensemble des deux ouvrages d'Hésiode, le Catalogue et les Eées). — BERGK. Sur les ταμίαι et sur l'armée de l'archontat de Thémistocle (il fut archonte dans la 4e année de la 71e ol., année où fut commencée la construction des murs). — BAUER. Les Ioniens au combat de Salamine (le récit d'Hérodote est très digne de foi, ce qu'on ne pourrait pas aussi bien dire sur le récit d'Éphore). — ZANGEMEISTER. Sur la topographie romaine (situation et

importance de ce qu'on appelle Septimiana). — Id. Sur la lecture et l'intelligence des itinéraires romains. — Deecke. Études étrusques (explique par l'indo-européen les mots étrusques « erus » = soleil et « lusχnei » = lune).

51. — Jahrbücher für classische Philologie. 14er Supplementband, Heft 1. Leipzig, 1884. — Sittl. L'aigle et la boule du monde considérés comme attributs de Zeus dans l'art grec et romain (l'aigle convient à Zeus comme au maître du ciel; le globe aux empereurs, au cas où ils sont représentés avec les attributs de Jupiter). — Jeep. Recherches sur les sources des historiens grecs de l'Église (sur les sources de Philostorgios, Socrates, Sozomenos, Theodoretos, Theophanes, Olympiodoros, etc.).

52. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXIX à CXXX, Heft 7. 1884. — Bachof. Timée considéré comme source de Diodore pour les discours contenus dans les livres 13 et 14 (Timée est l'auteur des discours mis dans la bouche de Nikolaos et de Gylippos au 13e livre de Diodore; de là la manière déloyale dont Timée présente les faits, lorsqu'il s'agit de justifier Syracuse et Corinthe, et au contraire de calomnier Sparte. Le caractère de Gylippos est particulièrement travesti). — Beloch. L'établissement de la tribu Ptolémaïs (cette tribu fut ainsi appelée de Ptolémée Evergète, elle fut établie vers 230 av. J.-C.; ce résultat modifie la chronologie des inscriptions attiques).

53. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. V, Heft 1. Romanische Abtheilung. 1884. — Pernice. Parerga; suite (sur les rapports du droit public romain avec le droit privé). — Schneider. La lex Junia Norbana (la loi s'appelle en réalité seulement Lex Junia; elle fut promulguée sous Auguste à peu près en même temps que la Lex Papia Poppæa, la Lex Aelia Sentia, etc.).

54. — Neue militærische Blætter. Jahrg. XIII, Bd. XXV, Heft 1-2. 1884. — Le combat de Haynau, le 26 mai 1813 (expose les motifs stratégiques de Blücher dans cette journée). — Les marches les plus longues et les plus rapides de tous les temps; suite (exemples empruntés surtout à la guerre franco-espagnole en 1811). — Von Br. La vérité sur la chute de l'armée de l'Est et sur le désarmement de la garde nationale (contre l'ouvrage publié par la veuve de J. Favre). = Comptes-rendus : *Von Jagwitz*. Vœlkerrecht und Naturrecht (bon). — *Von Malachowsky*. Ueber die Entwickelung der leitenden Gedanken zum ersten Feldzuge Napoleons (bon). — *Heilmann*. Feldmarschall Fürst Wrede (bon). — *Wilhelmi*. Zur Geschichte der ersten und zweiten Leib-Husaren-Regiments, 1741-1812 (excellent).

55. — Beiheft zum Militær-Wochenblatt. 1884, Heft 1-2. — Zimmermann. Extraits de la correspondance militaire de Frédéric II (expose d'après ces documents et d'après les rapports des généraux de

Frédéric l'origine et l'exécution du plan prussien pour la campagne de 1757 jusqu'à la bataille de Prague. Le plan du roi près de Prague consistait à mettre autant que possible l'armée autrichienne hors d'état de combattre, pour pouvoir se tourner sans retard contre ses autres adversaires). = Heft 3. Wachs. La mer Méditerranée au point de vue historique; la situation qu'y occupent les Anglais. = Heft 4-5. Schroeder. Rimpler (biographie et travaux de cet ingénieur qui fut tué au siège de Vienne, en 1683).

56. — Historisch-politische Blætter für das katholische Deutschland. Bd. XCIII. Munich, 1884. — L. P. Histoire de l'église catholique en Écosse (parle en termes très favorables du livre de Bellesheim sur ce sujet). — La reine Marie-Caroline de Naples (d'après Helfert, la reine avait de grands défauts, entre autres une violence déréglée; mais on ne peut, sans injustice, l'accuser d'avoir été cruelle et de ne pas aimer ses enfants). — Schumm. L'École et la Révolution jusqu'à la fin de la Convention (expose l'état des écoles en France sous l'ancien régime et l'influence exercée par la Révolution dans l'enseignement primaire; elle ne sut que détruire l'ancien système sans rien mettre de durable à la place). — Bellesheim. La politique ecclésiastique de la Prusse sous Frédéric II (le 4e vol. des documents publiés sur ce sujet par Lehmann montre que la situation des catholiques en Prusse était très peu favorable; Frédéric II ne cessa de voir un parti politique ennemi dans le clergé catholique). — Knœpfler. L'élection de Grégoire VII (fut tout à fait régulière; aucune des règles ecclésiastiques alors en vigueur ne fut violée). — Souvenirs de la période révolutionnaire en Italie, 1859-69. = Comptes-rendus : *Janner*. Geschichte der Bischœfe von Regensburg (très bon). — *Hosak*. Zur religiœsen Volkslitteratur des XV Jahrh. (très bon). — *Schmitz*. Die Bussbücher und die Bussdisciplin der Kirche (bon). — Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner-und Cistercienser-Orden : Jahrg. IV (bon). — *Lossen*. Zur Geschichte des Kœlnischen Krieges (nombreuses observations de détail). — *Steichele*. Das Bisthum Augsburg (remarquable).

57. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. VII, Heft 1. — Ebbes. L'âge des tombeaux et des églises de Pierre et Paul à Rome (ces églises furent commencées dans les dernières années de la vie de Constantin, vers 335. La petite église de Saint-Paul hors les murs, au deuxième mille sur la route d'Ostie, fut rapidement terminée et prête, au bout d'un an ou deux, à recevoir les reliques; mais la grande église, élevée en l'honneur du prince des apôtres, ne fut terminée que sous Constance, après 352. Saint Pierre ne put donc être transporté dans l'église du Vatican qu'entre 355 et 359). — Wille. Les articles de religion de la paix de Kadan, 1534. — K. Müller. Revue critique des travaux sur l'histoire de l'Église : 1° travaux relatifs au xiv° et au xv° s., parus de 1875 à 1884 (histoire de la papauté à l'époque de Philippe le Bel et de Henri VII; 2° de Louis de Bavière; 3° de Charles IV; 4° droit

canonique et administration ecclésiastique; 5° vie religieuse et courants intellectuels. Revue complète et très instructive). — Dræseke. Le « platonisme des pères de l'Église. » — Bernoulli. Une prière parodie du xv° s. (publie « Oremus pro omni gradu ecclesie, et primo pro salute vagorum »). — Martin. Une lettre de Jacob Wimpfeling (1505 : Humanissimo viro N. gymnasii Davantrini fidelissimo duci et praeceptori). — Schneider. Les monastères de Blaubeuren et de Hirsau donnés à l'abbaye impériale de Weingarten, 1659.

58. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXVI, Quartalheft 2. Tubingue, 1884. — Funk. La pénitence dans le christianisme primitif (très sévère pendant les trois premiers siècles; ce n'est pas sans exciter une vive opposition que l'Église se laissa aller à remettre tous les péchés). = Comptes-rendus. *Schmitz.* Die Bussbücher und die Bussdisciplin der Kirche (bon). — *Kaulen.* Assyrien und Babylonien (bon). = Quartalheft 4. Baüll. Sur l'authenticité des actes du martyre de saint Ignace d'Antioche (montre que les raisons données jusqu'ici contre leur authenticité ne sont pas décisives; ils concordent avec les lettres de saint Ignace et avec les renseignements historiques que nous avons sur le règne de Trajan). — Schmid. Études sur la réforme du bréviaire et du missel romain, sous Pie V; fin (elle avait été préparée au concile de Trente). — Knœpfler. Un synode à Constance, en 1549 (d'après un ms. inconnu jusqu'ici, qu'on a trouvé à Ravensburg, l'auteur publie le texte des résolutions prises par ce synode lors de la première interruption du concile). = Comptes-rendus. *Lipsius.* Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden. Bd. II (bon). — *Steichele.* Das Bisthum Augsburg. Bd. II-IV (très bon). — *Piper.* Die Schriften Notkers und seiner Schule (bon).

59. — Theologische Studien und Kritiken. 1885, Heft 1. — Benrath. Les Anabaptistes sur le territoire de Venise vers le milieu du xvi° siècle (trois directions réformatrices se manifestent à cette époque à Venise : une dans le sens de l'orthodoxie luthérienne, l'autre anabaptiste modérée, la dernière anabaptiste radicale; cette dernière, bien que fort nombreuse, échoua complètement; quant aux autres hérétiques, le supplice de nombreux adhérents tels que Gherlandi, Della Sagra, Rizzetto, eut pour effet de ruiner le parti). — Koffmane. Lettres et propos de table de Luther (publie des anecdotes manuscrites).

60. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XXXVIII, Heft 1, 1884. — Jacobi. Sur l'origine des sectes Çvetambara et Digambara (étudie les légendes relatives à ces deux sectes des Jainas et au schisme de leur église; pense que des guerres ont poussé une partie des Jainas à émigrer vers le sud de l'Inde, où, favorisés par le climat, ils sont arrivés à un degré d'ascétisme plus complet que leurs frères non émigrés). — Houtum-Schindler. Additions au dictionnaire Kourde. — Harlez. L'avestique « Mada » et la tradition per-

sane (soutient, contre Neriosengk, que ce mot ne signifie pas « sagesse; » les traducteurs persans l'expliquent par « magie, » et la glose lui donne le sens de « méchanceté impure »). — Roth. Où croît la plante soma? (cette question est étroitement liée à celle de la patrie primitive des peuples arias; expose les efforts tentés dans ces derniers temps pour retrouver cette plante, dont le suc, ou soma, était si cher aux deux grandes familles du peuple aria, dans l'Asie moyenne). — Gildemeister. Amuletum (ce mot vient, non de l'arabe, mais du latin). — Nœldecke. Deux chameaux d'or consacrés comme ex-voto chez les Arabes. — Reyer. Métallurgie de l'Orient ancien (les sources juives et grecques prouvent que les peuples civilisés de l'antiquité pré-classique ne peuvent être considérés comme ayant découvert l'art de travailler les métaux; il leur a été transmis par les Chetites et autres peuples habitant entre l'Arabie et la Syrie). = Comptes-rendus. Ibn-Wadih qui dicitur al Jaqubî historiae I-II. Edidit indicesque adjecit *M. Houtsma* (très utile pour les études orientales). — *Cruel*. Die Sprachen und Vœlker Europas vor der arischen Einwanderung (obscur, mais non sans valeur). = Heft 2-3. Holtzmann. Brama dans le Mahâbhârata (dans sa forme actuelle, ce poème n'est pas une source directe pour étudier l'ancienne mythologie épique des Indiens; c'est un remaniement postérieur des anciennes légendes des dieux où Brama paraît déjà cependant. Interprète certains passages du Mahâbhârata pour montrer la formation épique de Brama considéré comme dieu du Destin). — Teufel. Études sur les sources de l'histoire moderne des Khanats (analyse la chronique manuscrite de Mohammed Amin-i Buchari, qui se trouve à l'université de Pétersbourg, relativement à l'histoire du Khanat de Boukara sous la maison des Astrachanides au commencement du XVIIIe siècle). — De Goeje. Un fragment de la chronique d'Al-Belâdhori (trouvé par Ahlwardt; publie et commente les passages du 1er livre relatifs à l'histoire et à la généalogie du Prophète, ainsi qu'à ses successeurs immédiats). — Spiegel. Sur l'histoire du calendrier de l'Avesta (explique comment étaient divisés l'année et le jour et quelles étaient les époques des fêtes dans l'Avesta). — Oldenberg. Recherches sur les origines du Rig-Vêda.

61. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. VII, Heft 3, 1884. — Gildemeister. Contributions à la connaissance de la Palestine d'après les sources arabes (extraits intéressants du voyageur et savant El-Mukaddasi qui composa, en 948 après J.-C., une description des pays de l'Islam). — Dechert. Les bains médicinaux en Palestine (l'usage des thermes en Orient existait déjà avant l'époque chrétienne. Tableaux de la vie dans ces bains aux différents siècles). = Stickel. Monnaies juives de Jérusalem (rapport sur des monnaies du 1er siècle avant et après J.-C. trouvées dans cette ville).

62. — K. Akademie der Wissenschaften. *Abhandlungen*, 1883. Berlin, 1884. — Schrader. De l'origine de la civilisation de la Babylonie ancienne (les textes assyriens ne sont pas, comme le croyait

Guyard, en une seule langue; à côté d'une langue sémitique, ils en contiennent une autre toute différente, puisqu'elle a les caractères des langues agglutinantes). = *Sitzungsberichte*. Heft 43 u. 44. Berlin, 1884. Dillmann. Les exploits du roi 'Amda Sion contre les Musulmans (publie la traduction de ce prince abyssinien qui appartient au xive s. Son récit, bien que maintes fois remanié, repose cependant, pour les points essentiels, sur des données certaines).

63. — **Preussische Jahrbücher**. Bd. LIV, Heft 2. Berlin, 1884. — Duncker. J.-G. Droysen (sa vie et ses œuvres). = Comptes-rendus. *Von Noorden*. Historische Vortræge (très bon). — *D. Schæfer*. Deutsches Nationalbewusstsein im Lichte der Geschichte (bon). = Heft 3. Delbrück. La méthode guerrière de Frédéric II (sa stratégie ne se distinguait en rien de celle de ses contemporains, ce qui était d'ailleurs impossible, étant donnés les règlements militaires de l'époque).

64. — **Altmærkischer Verein für Vaterlændische Geschichte und Industrie zu Salzwedel**. 20er Jahresbericht. 1884. — Parisius. Quatre chartes provenant des archives de Gardelegen (1266, 1287, 1337; elles contiennent des concessions faites à Gardelegen par les ducs de Brunswick). — Hofmeister. Explications historiques sur un diplôme d'Otton Ier de l'an 956 (important pour l'origine et l'histoire primitive de la Vieille-Marche; ses plus anciennes limites).

65. — **Zeitschrift des historischen Vereins für den Regierungsbezirk Marienwerder**. Heft 9. 1883. — Strützki. Sur le droit coutumier de Kulm (explique les termes techniques qui s'y trouvent; montre la façon différente dont sont nées et se sont développées les villes allemandes; histoire de la « Handfeste » à Kulm). — Treichel. Sur le rôle des pierres dans les légendes de la Prusse occidentale et de la Poméranie. — Id. Quelques années de guerre du monastère des Chartreux (pub. des notices historiques recueillies par les moines de cette maison sur leur existence pendant la guerre du Nord et la guerre de la succession de Pologne; elles montrent la barbarie avec laquelle les Polonais et les Russes se faisaient la guerre). — Von Muelwerstedt. L'administration conventuelle dans les districts administratifs de l'ordre teutonique au district de Marienwerder; (liste des « Comthure » pour ce district, jusqu'à leur suppression), suite dans Heft 10. = Heft 10. Id. Les chevaliers de Schortz (cette famille noble de Prusse est d'origine slave). — Von Flanss. Sur l'histoire des chevaliers von Zehmen et Güldenstern. — Id. Histoire de la propriété foncière dans la Prusse occidentale. — Treichel. Origine des tumulus prussiens appelés mogily. — Rapport sur des fouilles opérées dans des tombeaux en pierre de Schwetz, Stuhm et Schlochau. = Heft 11-12. Cramer. Histoire du ci-devant évêché de Poméranie (liste des évêques, de 1409 à 1529; leur histoire d'après les documents contemporains).

66. — **Schlesische Gesellschaft für Vaterlændische Geschichte**. 61er Jahresbericht. 1884. — Kœhler. Luttes de Dantzig contre la

Pologne, en 1576-77 (montre la résistance opiniâtre opposée par cette république à Étienne Batori, qui fut obligé de reconnaître ses privilèges). — Fechner. Les relations politiques et commerciales de la Silésie avec l'Autriche, de 1740 à la seconde guerre de Silésie (expose les tentatives faites par l'Autriche pour frapper le commerce de la Silésie après la perte de cette province, et pour créer à Troppau une concurrence à Breslau).

67. — **Neues Archiv für Sæchsische Geschichte und Alterthumskunde.** Bd. V, Heft 3, 1884. — Issleib. Le siège de Magdebourg par le prince électoral Moritz de Saxe, 1550-51 (l'opposition de Magdebourg aux décisions du concile de Trente et l'intérim permirent à Charles V de prononcer contre la ville la mise au ban de l'empire; Moritz fut chargé de l'exécuter. Négociations secrètes entre Moritz et les Évangéliques). — Senf. Les remparts préhistoriques dans la Haute-Lusace (rapport sur des recherches minutieuses opérées dans quatre forts vitrifiés qui doivent remonter à une époque préslave, ils étaient casemates). — Schepss. Le poème héroïque de Jak. Hamerer sur la guerre de Smalcalde (l'original a été trouvé dans la bibliothèque du prince Œttingen-Wallenstein à Maihingen; c'est une apologie de la conduite de Charles-Quint à l'égard des protestants; elle a peu de valeur historique). = Comptes-rendus. *Bartsch.* Kleider-Verordnungen aus der Zeit 1450-1750 in Sachsen (bon). — Chronicon Islebiense, 1530-1738, hgg. von Dr. *Græssler* u. *Sommer* (travail soigné). — *Pæschel.* Eine Gelehrtenfamilie im Erzgebirge (intéressante contribution à l'histoire des mœurs au xviie s.).

68. — **Hansische Geschichtsblætter.** Bd. IV, 1884. — Brehmer. Les plaques tombales en laiton employées à Lubeck au xive s. (sont d'origine flamande). — Bippen. La Frise orientale érigée en comté d'empire (son histoire au xve s.; c'est en 1464 que l'érection eut lieu, sous Ulrich; une charte qui montre Ulrich élevé dès 1454 à la dignité de comte, avec de grands privilèges, est fausse). — Frensdorff. Le droit coutumier de Ripen dans ses rapports avec celui de Lubeck (ce droit, accordé, en 1269, à Ripen, ville du Sleswig, est emprunté à celui de Lubeck; c'est l'endroit le plus septentrional où il ait pénétré). — Koppmann. La Hanse et les rapports de la Prusse avec l'Angleterre, de 1375 à 1408 (expose, d'après des documents contemporains, les causes de l'hostilité de la Hanse et des Prussiens contre les Anglais à l'époque de la guerre de Cent-Ans, ainsi que le résultat des négociations entamées en vue d'une alliance avec la Hollande et la Bourgogne contre l'Angleterre; paix séparée de la Prusse avec celle-ci). — Wetzel. Les origines de la ville de Kiel (fondée vers 1240, elle prit une rapide extension à cause de son commerce maritime). — Frensdorff. Sur les deux plus anciens recès de la Hanse. — Hœhlbaum. La Hanse et Novgorod en 1392 (d'après quelques vers sur l'histoire de la Hanse, qu'on a trouvés dans le protocole du conseil de Reval). — Ehrenberg. Un prix courant pour les mar-

chandises et les échanges à Hambourg, au XVIe s. — WOHLWILL. Les villes de la Hanse et le traité franco-prussien, en 1796 (ce traité était destiné à assurer la neutralité de l'Allemagne du Nord contre une invasion française). — WEILAND. A la mémoire de R. Pauli (rappelle les travaux historiques de cet érudit éminent, surtout ceux qui se rapportent à l'histoire de la Hanse).

69. — **Zeitschrift für Geschichte und Alterthumskunde Westfalens.** Bd. XLII, Abth. 1-2, 1884. — TIBUS. Histoire de la seigneurie de Gemen, ses seigneurs et leurs maisons; fin (les documents publiés contiennent des détails intéressants sur le droit du moyen âge). — REIGERS. Contributions à l'histoire de la ville de Bocholt (1° cérémonial de l'hommage employé à Bocholt au moyen âge primitif; 2° les guerres de cette ville; 3° de la part qu'elle prit à la guerre de Munster, 1450-57; d'après les archives municipales). — DIEKAMP. Mss. westphaliens (inventaire des mss. relatifs à la Westphalie, qui se trouvent à la bibliothèque de la cour de Vienne et aux archives secrètes de la maison, de la cour et de l'État). — ID. Sur l'histoire de la réforme catholique dans l'évêché de Munster (1° publie des extraits d'un ms. des archives secrètes de l'État à Vienne, qui se rapportent à la lutte engagée par l'empereur Rodolphe au sujet de l'évêché de Munster, en 1580; 2° pièces relatives à des visites faites dans les couvents de dames séculières, en 1571). — TURNBÜLT. Revue des travaux relatifs à l'histoire de Westphalie, publiés en 1883. — DARPE. Horstmar, ses seigneurs et ses bourgeois (tableau généalogique de la maison de Horstmar; documents relatifs à des fondations, à des achats et ventes, etc.). — DÜRRE. Noms de lieu dans les Traditiones Corbeienses (leur origine et leur explication). — HOLSCHER. L'ancien diocèse de Paderborn; suite (ses anciennes limites, ses archidiaconés, ses gaue, ses juridictions). — NORDHOFF. Sur l'histoire de l'imprimerie en Westphalie. — KORTH. Les globes de Kaspar Vopelius de Medebach à Cologne, 1511-61 (ses globes du ciel et de la terre, conservés aux archives de Cologne, sont très inexacts).

70. — **Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereines.** Bd. VI, Heft 1-2. 1884. — OPPENHOFF. Le droit pénal au tribunal des échevins d'Aix-la-Chapelle depuis 1657 (curiosités juridiques intéressant l'histoire de la ville et celle des mœurs). — HANSEN. Contributions à l'histoire de Schœnau (explique le terme « Sonnenlehen; » notes chronologiques sur la famille de Schœnau, de 1189 à 1674, suivies de documents inédits). — PICK. Pattern et ses rapports avec Gewenich (publie trois chartes en allemand du XVe s. sur les relations entre ces deux paroisses). — VON OIDTMANN. Bollheim près de Zulpich et ses seigneurs (dix chartes relatives à la famille de Hompesch). — PICK. Documents sur l'histoire de Ratheim. — VON REUMONT. Friedrich von der Trenk à Aix-la-Chapelle (ce personnage, frère du fameux chef des Pandours, habita Aix de 1765 à 1780; mais son humeur querelleuse et les avanies faites au clergé l'obligèrent à quitter la ville et à errer çà et là

jusqu'à ce qu'il fût guillotiné à Paris, en 1794. Sa vie et ses écrits se distinguent également par son goût pour le mensonge et par son immoralité). — PAULS. Sur l'époque de la domination étrangère (détails intér. sur le culte de la Raison et de l'Être suprême à Aix-la-Chapelle, ainsi que sur une sédition des troupes françaises dans cette ville). — BRAUN. Antiquités romaines (1° une pierre milliaire qu'on vient de trouver permet de placer entre 169 et 180 la construction de la route de Juliers à Eschweiler; 2° rapport sur des fouilles opérées dans des tombeaux romains près de Hilfarth dans le cercle de Heinsberg). = Comptes-rendus : Niederrheinischer Geschichtsfreund (bon).

71. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Ergænzungshefte I, 1884. — KRUSE. Institutions municipales de Strasbourg surtout au XIIe et au XIIIe s. (jusqu'au XIIIe s., on ne trouve à Strasbourg aucune trace d'administration municipale indépendante; cependant au début du XIIIe s., les fonctionnaires ou « ministeriales » de l'évêque s'entendirent, pour assurer leur situation en regard de l'évêque, avec les plus riches parmi les bourgeois; ceux-ci, profitant d'embarras où l'évêque se trouva, forcèrent l'entrée de ce conseil composé de « ministeriales. » Telle est l'origine de ce conseil qui, par sa nature, était tout à fait aristocratique). — SCHOOP. Institutions municipales de Trèves, depuis ses plus anciens privilèges jusqu'en 1260 (jusqu'en 1226, l'évêque n'était pas limité dans son droit d'engager d'importantes affaires litigieuses; à partir du XIIIe s., le « schœppencollegium » ou collège des échevins, dont les membres devinrent peu à peu héréditaires, devint un conseil fermé. Les Guildes et leurs situations dans les diverses périodes du développement de la ville. En appendice sont publiées les pièces afférentes au travail).

72. — Annalen des historischen Vereines für den Niederrhein. Heft 41. Cologne, 1884. — KAUFMANN. Additions aux données fournies par les sources, et remarques sur les légendes rhénanes recueillies par Karl Simrock (publie plusieurs variantes de ces légendes, et explique les principes sur lesquels elles reposent). — MERLO. Les maisons de Saalecke et Mirweiler à Cologne (nombreux détails sur plusieurs familles patriciennes de Cologne). — KORTH. Chartes provenant des archives d'État de Cologne (publie celles de ces pièces qui se rapportent à des papes, à des empereurs et à d'autres princes). — CARDAUNS. Une maison bourgeoise à Cologne au XVIe s. (publie un inventaire de 1519; explique les termes du patois bas-allemand). — UNKEL. Le château de Reitersdorf (rapport sur la découverte de fortifications qui sont vraisemblablement d'origine romaine).

73. — Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte. Jahrg. VII, Heft 2. 1884. Notes biographiques sur un professeur de Tubingue au XVIIIe siècle (notes d'un certain Hegelmaier sur son père, professeur de théologie à l'Université, qui eut des rapports avec le duc Karl de Wurtemberg). — PFISTER. L'armée de Condé en

Wurtemberg (les émigrés de cette armée n'avaient aucune discipline; ils étaient un danger pour la sécurité du pays). — HIRZEL. Fondation du couvent des capucins à Ellwangen (raconte les négociations qui durèrent de 1719 à 1733, et l'effet qu'elles produisirent dans le pays). — SCHNEIDER. La succession dans la maison princière de Wurtemberg, d'après le traité de Münsingen (recherches sur les articles de ce traité qui interdisaient le partage de la succession). — Additions et rectifications à la liste des évêques de Wurtemberg. — BUCK. Sur un privilège de l'empereur Maximilien I relatif au métier de chaudronnier. — BECK. Disputes de préséance entre les comtes et les prélats impériaux à la diète de Ratisbonne au milieu du XVIIIe s. — SEUFFER. Sur les gens « non honorables » (détails tirés des archives de la corporation des forgerons d'Ulm au XVIIe et au XVIIIe s., il montre avec quelle étroitesse d'idées on appréciait le prétendu « point d'honneur de métier; » ainsi on considérait la corporation comme offensée par le meurtre d'une chatte ou d'un chien, ou si un des membres connaissait particulièrement le bourreau). — KLEMM. Recherches héraldiques. — ID. Additions à l'histoire de Geislingen et de ses environs (1° origine de la ville; 2° histoire des fouilles les plus importantes; 3° détails sur les plus anciens métiers du XVIe s.; 4° biographie des principaux bourgeois). — J. HARTMANN. La plus ancienne description du pays de Wurtemberg (publie une description inconnue jusqu'ici, qui a été composée entre 1498 et 1503, par Ladislas Suntheim de Ravensburg). — STAELIN. Une bulle des archives du Vatican sur l'histoire du duché de Souabe (publie cette pièce où le pape Alexandre IV en 1255 demanda au clergé souabe de soutenir le roi Alphonse de Castille). — FISCHER. Documents pour l'histoire de la lutte entre les seigneurs et la ville de Weinsberg, au sujet des privilèges de cette dernière, 1375-79). — BIHL. La principauté de Hohenlohe-Kirchberg jusqu'à sa médiatisation, 1764-1806. — BECK. Procès de sorcellerie dans la Franconie Wurtembergeoise.

74. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften. Philos.-philolog.-und historische Classe. *Sitzungsberichte.* Munich, 1884, Heft 2. — ROCKINGER. Un extrait de la *Lex romana Visigothorum* utilisé dans le coutumier dit Schwabenspiegel (en mettant en regard plusieurs articles de ces deux documents, l'auteur montre les emprunts faits par le second à l'*Epitome Aegidiana;* il montre comment a été utilisé cet Épitome). — HEIGEL. Sur l'histoire du prétendu traité de Nymphenbourg du 22 mai 1741 (des correspondances diplomatiques extraites des Archives de Paris et les notes autographes de l'électeur de Bavière, Charles VII, montrent que ce traité est une pure fiction imaginée sans doute par les adversaires de l'alliance franco-bavaroise; des témoignages contemporains l'attestent déjà). — PRANTL. Art. nécrologique sur Konrad Bursian. — GIESEBRECHT. Art. nécrol. sur Am. Roget et C. von Noorden. — GEIGER. La patrie et l'âge de l'Avesta (montre que l'Avesta n'est pas, comme on l'admettait jusqu'ici, de l'Iran occidental, mais plutôt de l'Iran oriental; l'époque précise où il fut composé ne peut être

indiquée avec précision; mais elle est antérieure aux rois mèdes et perses. Recherches sur les noms géographiques de l'Avesta et sur la civilisation des anciens Iraniens).

75. — Beitræge zur Anthropologie und Urgeschichte Bayerns. Bd. VI, Heft 1, 1884. — Zapf. Un château des Waldstein dans le Fichtelgebirge (histoire et description des seigneurs de Waldstein et du château du même nom qui fut détruit une première fois par les Hussites, puis en 1523 par la ligue souabe. Détails intéressants sur des découvertes d'antiquités slaves et franques). — Naue. Les tumulus de Pullach (la comparaison des ornements et des vases d'argile trouvés dans ces tombeaux avec de semblables qui se trouvent dans le sud et en Italie ont conduit l'auteur à cette conclusion, que partout règnent une même forme essentielle et un même système décoratif; on ne peut rien dire de précis sur la nationalité des individus enterrés; mais ils n'appartenaient pas à un degré inférieur de civilisation; ils étaient au contraire bien doués du côté des arts). — Mehlis. Les tombeaux de Leimershein (rapport sur d'intéressants ornements de bronze trouvés en quatre endroits dans cette localité).

76. — Historischer Verein für Niederbaiern. Verhandlungen. Bd. XXIII, Heft 1-2. Landshut, 1884. — Schreiner. Rapport sur des découvertes d'antiquités romaines faites à Eining, en 1883. — Sax. Konrad II de Pfaffenhausen, le 37e évêque d'Eichstadt, 1297-1305 (l'histoire de l'évêché sous ce prélat est importante en ce que l'évêque, par voie d'acquisition et d'héritage, réussit à donner à son siège une grande indépendance à l'égard de la Bavière). — Stadlbaur. Les derniers abbés de Niederaltaich (leur biographie, de 1550 jusqu'à la sécularisation de l'abbaye; cette histoire montre que les mœurs des moines étaient fort relâchées). — Braunmüller. Monumenta Windbergensia.

77.— Mitteilungen des Vereines für Geschichte und Altertumskunde in Hohenzollern. Jahrg. XVII. Sigmaringen, 1884. — Zingeler. Le différend entre les maisons de Werdenberg et de Sonnenberg (l'histoire de cette querelle est curieuse en ce qu'elle montre combien la loi était méprisée en Allemagne au début du xvie s.). — Bauer. Sur des fouilles exécutées à Otterswang (on y a ouvert des tombeaux qui sont antérieurs à la période franque). — Hornstein-Grueningen. Généalogies des seigneurs de Hertenstain. — Locher. Les seigneurs de Neuneck; fin (les membres et les possessions de cette famille de 1586 à 1638). — Zingeler. Le livre des coutumes de Ringingen (publie ce recueil juridique composé en 1545). — Id. Ouvrages publ. sur le Hohenzollern, depuis 1824.

---

78. — Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. V, Heft 4. — Al. Schulte. L'annalistique alsacienne à l'époque des Hohenstaufen : Marbach, Neuburg, Maursmünster, Strasbourg (analyse une compilation contenue dans un ms

de Jena; elle a été formée entre 1220 et 1235 à l'aide de quatre et peut-être de cinq chroniques alsaciennes). — Zimmermann. Le diplôme du roi André II pour les Allemands de Transylvanie, en 1206 (le diplôme de ce roi pour les Allemands à Karako, Cnapundorph et Rams est authentique. Les Allemands qui ont fondé ces communautés, Bavarois pour la plupart, sont venus au xrᵉ s., de Szathmar-Neméthi, et sont entrés en Transylvanie, par la vallée du Szamos. Suit le texte de 6 chartes, de 1206 à 1301). — Laschitzer. Quelle méthode faut-il suivre pour cataloguer les gravures sur bois et sur cuivre? — Kaltenbrunner. Le « Liber rubeus » des Archives du Vatican (descr. de ce ms. utile pour l'hist. de la papauté au xvᵉ s.).— Diekamp. Sur le diplôme du roi Arnoul pour le couvent de Ridigippi (ce diplôme, publié dans le précédent fasc. des *Mittheil.*, jette un jour nouveau sur les origines du règne d'Arnoul). — Stieve. Rapport d'un noble bavarois sur les paysans de l'Autriche en amont de l'Enns, 14 février 1641. = *Harnack*. Das Kurfürstencollegium bis zur Mitte des XIVᵉ Jahrh. (critique très détaillée de ce livre qui ne tient pas toutes ses promesses). — *Balzani*. Early Chroniclers of Europe : Italy (bon). — Hansische Wisbyfahrt (excellent). — *Strauch*. Studien über Jansen Enikel (bon). — *Doppler* et *Hauthaler*. Urbar des Stiftes Nonnberg in Salzburg (publie le pouillé de ce monastère; les documents qu'il renferme se placent entre les années 1334 et 1405).

79. — **Archæologisch-epigraphische Mitteilungen aus Œsterreich-Ungarn.** Jahrg. VIII, Heft 1. Vienne, 1884. — Tocilescu. Nouvelles inscriptions de la Dobroudcha et de la Roumanie (fournissent d'intéressants compléments à la biographie des légats et gouverneurs de la Basse-Mœsie). — Studniczka. Autels de Mithra et autres monuments de la Dacie; suite. — Téglas et Kœnig. Nouvelles inscr. de la Dacie (proviennent de Sarmizegethusa et de Porolissa; la legio Flavia Félix, dont le quartier général était la Mœsie supérieure, stationnait aussi à Sarmizegethusa). — Hauser. Fouilles à Carnuntum (cet ancien camp est entièrement détruit; on n'y avait trouvé jusqu'ici que quelques débris des divinités du camp). — Studniczka. Œuvres d'art de Carnuntum (décrit : 1° une statue cuirassée d'Elagabal; 2° une autre statue du même personnage en costume de prêtre. Planches). — Hirschfeld. Inscriptions trouvées à Carnuntum (publie 8 inscriptions militaires). Mélanges épigraphiques (textes d'inscriptions provenant d'Illyrie, de Dalmatie, du Norique et en particulier d'Aguntum, de Brigetio, de Vindobona, etc.). — Domaszewski. Lettres des Attalides aux prêtres de Pessinonte (publie ces inscr. grecques très étendues qu'on a trouvées dans le voisinage de Pessinonte). — Kubitscheck. De la foi qu'on peut avoir en Cyriacus d'Ancone (cet archéologue du xvᵉ s. était un impudent faussaire). — Frankfurter. Rapport épigraphique de l'Autriche (publie plus de 100 inscr. ou fragments d'inscr. provenant de Dalmatie, et en particulier de Salone).

80. — Mittheilungen des Vereins für die Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XXII, Heft 2-4, 1884. — LOSERTH. Documents relatifs à l'histoire de la Bohême aux XIVe et XVe siècles (15 chartes en latin provenant d'un ms. de la bibliothèque de Breslau; elles fournissent beaucoup de renseignements sur la situation des couvents cisterciens d'Autriche, de Bohême-Moravie et de Silésie, à la veille de la guerre hussite). — WALLNER. La résistance d'Iglau à reconnaître Georges de Podiebrad (raconte, d'après les Archives municipales, le siège de la ville catholique d'Iglau en 1458 par ce roi utraquiste). — J. K. S. Usages agraires du pays de Schœnbach (ils ont leur origine dans l'ancienne mythologie germanique). — TEIGE. Les débuts de la maison de Riesenburg (famille noble de la Bohême qui joua un grand rôle surtout pendant la guerre entre Ottokar de Bohême et Rod. de Habsbourg). — URBAN. Extrait du Livre des légendes de la ville de Plan (légendes historiques). — KLIMESCH. Les seigneurs de Michelsberg considérés comme possesseurs de Weleschin (après une courte introduction sur l'origine de ce château, l'auteur expose d'après les chartes et les chroniques du temps la politique de Jean I et de Benesch I à l'époque des rois Wenceslas II et Jean I de Bohême, et leurs efforts pour faire pénétrer en Bohême la civilisation allemande vers la fin du XIIIe et le commencement du XIVe s.). — LOSERTH. L'introduction du wycléfisme en Bohême (de très importants renseignements sur ces points sont contenus dans le ms. 1294 de la bibliothèque de la cour de Vienne; ce ms., écrit en Angleterre même par des étudiants tchèques, fut apporté en Bohême en 1408 par Nicolas Faulfisch et Georges de Knyehnicz; il y fut relié et devint la possession de Simon de Tisnov). — NAAFF. L'année dans les chants et dans les usages populaires de la Bohême allemande (elle commence à Noël, non au 1er janvier. Description des fêtes de Noël). — KŒPT. Chartes de Budweiss mal datées (rétablit les dates de 16 chartes relatives à la fondation de cette ville qui ont été datées de 90 à 100 ans trop tôt). — VON JAKSCH. Caspar Brusch en Carinthie (publie un acte sur parchemin écrit de la main même de cet humaniste, 16 octobre 1554). — LOSERTH. Mélanges (1° sur la mort de Ladislas le Posthume; publie le texte latin d'un récit intéressant, mais peu digne de foi, qui se trouve dans un ms. de l'Université de Cracovie en 1458, sur la mort de ce jeune roi; on l'attribue aux hérétiques hussites; 2° Extraits d'une lettre de Johannes Crux de Telcz à Johannes Nosydlo, bourgeois de Leimeritz, son bienfaiteur, relative aux rapports de la cour romaine avec le hussitisme en 1462; 3° le ms. 1387 de l'Université de Leipzig, fol. 277, contient des vers latins sur la décadence de l'Université de Prague après le départ des Allemands). — SCHLESINGER. Institutions villageoises de la Bohême allemande (recueil d'anciennes coutumes locales et de chartes relatives à la condition des paysans dans ce pays; pièces concernant les paysans avant et après la guerre de Trente ans, ainsi que l'extension des colons allemands sous la protection des couvents et de l'ordre teutonique). — VON GŒRNER. Un ms. de

Mathæus Meisner (le ms. de la bibliothèque du couvent de Stratom à Prague, qui est de l'an 1575, contient : 1° des formules de consécrations et de prières; 2° des prophéties relatives à l'histoire de Bohême, et 3° une chronique de la ville de Leimeritz). — Loserth. Mélanges (la déposition de Venceslav; l'intéressant récit qui se trouve dans le texte latin jette une grande lumière sur les rapports du pape Boniface IX avec Venceslav et l'adversaire de ce dernier, Robert, comte Palatin). — Id. Sur l'histoire de l'établissement des Allemands dans le nord de la Moravie et en Silésie (publie deux actes de 1301 et 1412 qui se trouvent depuis cette époque en la possession héréditaire de la famille de paysans de Kunzendorf, et qui lui confèrent certains privilèges). = Comptes-rendus : *Volkmer* et *Hohaus*. Geschichtsquellen der Grafschaft Glatz. Bd. I (méritoire). — *Weidl*. Geschichte der Stadt Plan (sans valeur). — *Bilek*. Geschichte der Confiscationen in Bœhmen nach dem Jahre 1618 (excellente contribution à l'histoire de Wallenstein et de son apologie). — *Stieve*. Briefe und Akten zur Geschichte des 30 jæhr. Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher. Bd. V (excellent). — *Hæfler*. Kritische Untersuchungen über die Quellen der Geschichte Philipps des Schœnen, Erzherzogs von Œsterreich, Herzogs von Burgund, Königs von Castilien (ouvrage solide et d'une portée universelle). — *Hæfler*. Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, Vincenzo Quirino und don Diego de Guevara als Berichterstatter über König Philipp, 1505-1506 (intéressant). — *Frant*. Graf Kaspar Zdenek Kaplir, Vorsitzender der Interims-Regierung zu Wien zur Zeit der Türkenbelagerung, 1683 (biographie détaillée de Kaplir). — *Gradl*. Die Minderung des Egerlandes (bon). — *Loserth*. Huss und Wiclif, zur Geschichte der hussitischen Lehre (ouvrage excellent; très utile contribution à l'histoire de la Réforme hussite). — *Bachmann*. Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrich III und Max I, mit besonderer Berücksichtigung der œsterreichischen Staatengeschichte. Bd. I (clair, bien composé, index excellent; comble une lacune dans l'histoire de l'Empire). — *Hallwich*. Heinrich Matthias Thurn als Zeuge im Process Wallenstein (excellente contribution à l'histoire de Wallenstein). — *Kraus*. Das Nürnberger Reichsregiment; Gründung und Verfall, 1500-02 (étude intéressante sur l'histoire du XVI° s.). — *Pribram*. Œsterreich und Brandenburg, 1685-86 (bon). — *Pæschel*. Eine Erzgebirgische Gelehrtenfamilie (curieux pour l'histoire des mœurs au XVII° s.). — *Schulz*. Kunst und Kunstgeschichte. Abth. I (bon et bien écrit). — *Schulz*. Untersuchungen zur Geschichte der schlesischen Maler, 1500-1800 (bon). — *Emler*. Libri confirmationum ad beneficia ecclesiastica Pragensem per archidiocesim. Liber VI, 1399-1410 (très méritoire). — *Buddensieg*. Johann Wiclif's lateinische Streitschriften aus den Handschriften zum erstenmale hgg. (excellent). — *Ludikar*. Die Malteser Ritter mit besonderer Rücksicht auf Bœhmen (érudition insuffisante). — *Bernhardi*. Jahrbücher der deutschen Geschichte : Konrad III (possède admirablement son sujet). — *Hassel* et

Graf Vitzthum. Zur Geschichte des Türkenkrieges, 1683 (bon; traite surtout de la part prise au siège par les troupes de la Saxe électorale). — *Plachy*. Denkwürdigkeiten Pilsens hgg. von Strnad (bonne monographie). = Revue des dissertations historiques publiées dans les programmes des gymnases allemands de Bohême en 1883. = Jahrg. XXIII, Heft 1, 1884. — Loserth. Contributions à l'histoire ancienne de la Bohême (origine du duché de Bohême; la souveraineté partagée entre plusieurs ducs se concentre à la fin du IXe s. dans la main des Premyslides). — Walfried. Le district de Kaaden en Bohême (histoire primitive; époque slave; immigration des Allemands sous les Premyslides depuis le XIIIe s., favorisée par la maison de Luxembourg; la guerre des Hussites et les troubles qui la suivirent). — X. Sur l'histoire de la Contre-réforme à Eger (elle a été introduite, comme en Bohême, par Ferdinand II, à partir de 1628. Publie des ordonnances impériales sur la religion). — Scheinpflug. Le monastère cistercien d'Osegg à l'époque de Joseph II (étudie les causes pour lesquelles ce monastère fut épargné lors de la suppression des couvents ordonnée par l'empereur). — Urban. L'industrie minière à Michaelsberg en Bohême (des rapports originaux conservés aux Archives municipales de Michaelsberg montrent l'état florissant de cette industrie aux siècles derniers). — Schmidt-Reder. Le monastère bénédictin « Porta apostolorum. » = Comptes-rendus : *Posse*. Die Markgrafen von Meissen und das Haus Wettin bis zu Konrad dem Grossen (très intéressant pour l'histoire de la Bohême). — *Tomaschek*. Die Gothen in Taurien (sérieuse étude ethnologique). — *Bendel*. Die Deutschen in Bœhmen, Mæhren und Sachsen (suffisant). — *Herold*. Malerische Wanderungen durch Prag. Bd. II (intéressants tableaux de l'histoire des mœurs). — *Ballagi*. Die kroatischen Arkebusiere von Wallenstein, 1623-26 (bon). — *Bresslau*. Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II (bonne étude critique). — *Dove*. Deutsche Geschichte (bon). — *Bœhmer*. Regesta imperii et Regesta archiepiscoporum Moguntinensium (travail de première importance). — *Kerler*. Deutsche Reichstagsakten. Bd. VIII, 1421-26 (très important). — *Von Schubert*. Die Unterwerfung der Alemannen unter die Franken (bon).

81. — **Zeitschrift für die Œsterreichischen Gymnasien**. Jahrg. XXXIV. Vienne, 1883. — Heinrich. Qu'est-ce que Korupedion? Où était-il situé? (la bataille où tomba Lysimaque eut lieu au champ de Cyrus, Κυρουπεδίον, plaine ainsi appelée à cause de la victoire remportée par Cyrus sur Crésus; elle se trouve à l'est de Sardes, sur la frontière du côté de la Phrygie). — Rettig. Sur la République des Athéniens (déclare vides et erronées les idées de L. Lange sur ce sujet).

82. — **Zeitschrift des Ferdinandeums f. Tirol und Vorarlberg**. Bd. XXVI. Innsbruck, 1882. — Waldner. Dr Jakob Strauss à Hall et son sermon du jeudi saint 1522 (biographie de ce prédicateur qui joue un rôle très important dans le mouvement réformateur en Tyrol; his-

toire de ce mouvement). — Seebœck. La triple chronique de Hall dans la vallée de l'Inn (publie un ancien ms. qui entre autres contient la chronique qu'on croyait perdue, d'un certain Schrotzer, de 1572 à 1596; elle n'a de valeur qu'au point de vue de l'histoire des mœurs). — Noggler. La vie au xive s. (raconte une guerre de succession entre deux familles tyroliennes; détails qui montrent l'absence de toute sécurité dans le pays, même sous un seigneur puissant). — Zingerle. Actes d'un procès de sorcellerie jugé à Brixen en 1644. — Wieser. Découvertes archéologiques faites à Martinsbühel et à Vœls (là on a fouillé des tombeaux germains; à Vœls, on a trouvé un dépôt d'urnes funéraires très considérable, et qui appartient à l'époque préhistorique). = Bd. XXVII. — Noggler. Un voyage inconnu d'Oswald de Wolkenstein (appelle l'attention sur ce chevalier et minnesænger, surtout en ce qui concerne le séjour de l'empereur Sigismond à Perpignan et les événements contemporains de la France; raconte les luttes du poète et des nobles tyroliens contre le duc Friedrich, qui finit par succomber). — Id. Le pamphlet des seigneurs de Starkenberg contre le duc Friedrich d'Autriche (publie cette pièce composée en 1425 par deux nobles tyroliens). — Von Kolb. Descriptions de monnaies tyroliennes de l'an 1809. — Steger. Une pièce du butin fait lors du soulèvement de 1809 (publie le livre d'ordre d'un régiment d'infanterie thuringienne du duc de Saxe qui tomba aux mains des révoltés au combat d'Oberau. Seul de l'armée de Lefebvre, ce régiment observait une exacte discipline. Comment fut employée cette troupe jusqu'à la catastrophe d'Oberau).

83. — Steiermærkische Geschichtsblætter. Jahrg. V. Heft 2. Chronique allemande du monastère de Gœs au xviie siècle; suite. — Binder. Situation extérieure de l'Autriche de 1809-1818 (suite du « Précis » annoncé au tome précédent, p. 210; il est tout en français). — Trois lettres du chevalier Hormayr au comte F. von Saurau, 1819, 1820 et 1829. = Bibliographie : *Giesecke*. Die Hirschauer wæhrend des Investiturstreites (montre très bien le rôle capital joué par les moines de Hirschau, de l'ordre de Cluny, dans la lutte des Investitures). — *Reichel*. Abriss der Steirischen Landesgeschichte (bon manuel).

---

84. — The Academy. 1884, 11 oct. — *Browning*. The political memoranda of Francis, fifth duke of Leeds (notes d'un homme médiocre par lui-même, mais que sa naissance fit arriver aux plus grands honneurs. Détails intéressants sur les hommes d'État anglais dans les vingt dernières années du xviiie s.). — *Mackensie*. History of the relations of the Government with the Hill tribes on the North-East frontier of Bengal (bon). — *M. de Peralta*. Costa-Rica, Nicaragua y Panama en el siglo xvi (précieuse collection de documents). = 18 octobre. *Earl of Malmesbury*. Memoirs of an Ex-minister : an autobiography (lecture agréable; des anecdotes curieuses sur des personnages marquants et

des souverains du XIXe s.; mais rien de bien important). — *Bancroft*. The history of the Pacific states of North America (colossale compilation, mais peu de sens littéraire ou critique). = 25 oct. *Thijm*. De gestichten van liefdadigheid in België van Karel den groote tot aan de XVIe eeuw (bonne histoire des institutions charitables en Belgique depuis la mort de Charlemagne). = 1er nov. *Friedmann*. Anne Boleyn, 1527-36 (important). = 8 nov. *Mac-Carthy*. A history of the 4 Georges. Vol. I (récit plein de vivacité). — *Max Müller*. Biographical Essays (détails instructifs pour l'histoire orientale). = 22 nov. *Parkman*. Montcalm and Wolfe (excellent; un des meilleurs parmi les volumes consacrés par M. Parkman à l'histoire du Canada français). = 6 déc. *H. Wylie*. History of England under Henry IV. Vol. I (très consciencieux).

85. — The Athenaeum. 1884, 18 oct. — *Naville*. Native religions of Mexico and Peru (collection de faits très curieux). = 25 oct. *Jennings*. The correspondence and diaries of the late R. H. John Wilson Croker, secretary to the admiralty, 1809-30 (utile collection de documents qui permettent d'atténuer le jugement très sévère porté sur J. Croker, par Macaulay, Disraeli et autres). — *Froude*. Thomas Carlyle; a history of his life in London, 1834-81 (publication très hâtive et qui est loin d'être favorable à la mémoire de Carlyle; intéressante néanmoins). = 1er nov. *Moule*. Descriptive catalogue of the charters and others documents of the borough of Weymouth, 1252-1880 (bon). — *Carter*. The Midland antiquary (bon). = 15 nov. *Napier*. Passages in the early military life of General sir G. Napier (bonne monographie; utile surtout pour l'histoire de la guerre d'Espagne où le général Napier servit avec distinction sous Wellington). = 29 nov. *Malleson*. A sketch of the military life of G.-E. Freiherr von Loudon (très bonne biographie de ce général autrichien, d'origine écossaise, qui tint plus d'une fois en échec la fortune de Frédéric II dans la guerre de Sept-Ans). = 6 déc. *Verres*. Luther; an historical portrait (livre écrit avec un parti pris excessif par un prêtre catholique allemand réfugié en Angleterre).

86. — The Nineteenth Century. Déc. 1884. — Aug. Jessopp. La Peste noire dans l'est de l'Angleterre (article écrit dans une forme très déclamatoire; contient cependant quelques indications utiles sur les rôles des cours de manoirs en Angleterre et sur les renseignements précieux qu'ils pourraient fournir à l'historien du fléau, qui sévit particulièrement dans l'est du pays en 1348 et 1349).

---

87. — The Nation. 1884. 18 sept. — *Hurst*. Short history of the Reformation (très insuffisant). = 25 sept. *Fry*. Mac Dowell and Tyler in the campaign of Bull Run, 1861 (ce récit, tracé d'après les documents originaux par le propre major-général de l'armée commandée par Tyler, corrige sur bien des points le récit tracé par ce dernier, mais tracé de mémoire, et trop souvent erroné). — *Walcott*. Concord in the

colonial period, 1635-89 (bon). = 2 oct. *Fry*. Operations of the army under Buell, 10 june-30 oct. 1862 (très bon récit, qui fait bien comprendre le rôle si discuté du général Buell dans cette campagne). = 30 oct. *Gay*. J. Madison (bonne biographie). = 6 nov. *Nourse*. The early records of Lancaster, Mass. 1643-1725 (ouvrage très consciencieux).

---

88. — Archivio storico italiano. T. XIV, disp. 5 de 1884. — Gorrini. Lettres inédites des ambassadeurs florentins à la cour des papes d'Avignon en 1340 (publie 6 lettres intéressantes pour les débuts de la guerre de Cent ans). — Cantù. La république, le royaume d'Italie et la Toscane; suite : 1806-1812. — Rondoni. Règlements et histoire de l'ancienne université de Florence; suite et fin. — Guasti. Filippo Neri (analyse l'ouvrage en 3 vol. de Capecelatro sur ce fondateur de l'Oratoire à Naples au xvie s.). = Bibliographie. *R. de La Blanchère*. Terracine; essai d'histoire locale (analyse très élogieuse).— *Marcellino da Civezza*. Storia universale delle missioni francescane. Vol. VII (ce vol. se rapporte au xvie s. et aux persécutions que les Franciscains eurent à subir de la part des Réformés). — *Cinci*. Dall' archivio di Volterra; memorie e documenti (contient beaucoup de bonnes choses sur l'histoire de Volterra). — *Zorzi*. Relazione del regno di Francia, 1627-29 (relation très intéressante de l'ambassadeur vénitien). — *Bertocchi*. Ragguagli storici di Montignoso di Lunigiana, 1701-1784. — *Selmi*. Lettere inedite di Muratori (cette publication aurait pu être plus complète et dû être plus correcte). = Les papiers Strozzi; suite (préface au t. I de cet inventaire, signée C. Guasti). = Disp. 6. Vito La Mantia. Notes et documents sur les coutumes des cités de Sicile; suite (coutumes de Sciacca, texte latin publié en entier). — Banchi. Mesures prises par la république de Sienne contre la peste, en 1411 et 1463. — Reumont. Le couronnement de Charles-Quint à Aix-la-Chapelle décrit par Baldassar Castiglione. — Venturi. Un artiste distingué de Modène au xve s. Guido Mazzoni. = Bibliographie : *Gorrini*. Il comune astigiano e la sua storiografia (contient beaucoup d'inexactitudes; écrit d'ailleurs avec verve). — *Balzani*. Il regesto di Farfa. Vol. II-III (recueil très important de documents). — *Vitelli* et *C. Paoli*. Collezione fiorentina di facsimili paleografici greci e latini (cette nouvelle publication est « le triomphe de la science et de l'art italien »). — *Venturi*. La R. Galleria Estense in Modena (fort beau volume, sur lequel la *Rev. hist.* a déjà appelé l'attention des lecteurs). — Article nécrologique sur Atto Vannucci (suivi de l'indication complète des mémoires qu'il a publiés dans l'*Arch. stor. ital.*).

89. — Archivio storico lombardo. Anno XI, fasc. 3. 30 sept. 1884. — Mongeri. Le château de Milan (sa construction et son histoire; ce château, dont on demande aujourd'hui la démolition, au moins partielle, doit être conservé comme monument historique). — Tamassia. Quelques

observations relatives au « Comes Gothorum » dans ses rapports avec la constitution romaine et avec l'établissement des barbares en Italie; suite et fin (affirme le caractère essentiellement germanique de cette magistrature). — Intra. L'antique cathédrale de Mantoue et les tombes des premiers Gonzague. — Ghinzoni. L' « Inquinto, » taxe odieuse du xve s. (documents relatifs à cet impôt additionnel en 1474; c'était un impôt du 5e ou de 20 0/0, dit aussi « inquintamento del datio dela carne, del pane bianco e della bullatura del vino, » ou « dazio dei cinque mesi. » Galéas-Marie Sforza songea un moment en 1474 à le supprimer ou à le transformer; mais il existait encore au xvie s.). — B. T. Une question pour une carte géographique (publie diverses protestations contre une carte publiée en 1778 par Francesco Manfroni, et où le principat de Trente était indiqué comme incorporé au comté du Tirol). = Bibliographie : *Balzani*. Le cronache italiane nel medio evo (très bon). — *Gorrini*. Il comune Astigiano (composé avec beaucoup de critique). — *Sforza*. La patria, la famiglia e la giovenizza di Niccolo V (la famille de ce pape est connue à Sarzana depuis le xive s.; bonne biographie de Nicolas V avant son pontificat). — *Cusani*. Storia di Milano, t. VIII (œuvre mal proportionnée, mais méritoire).

90. — Archivio veneto. Nouv. série, anno XIV; fasc. 54.— Pinton. Sur l'origine du siège épiscopal de Caorle, dans l'estuaire vénitien (les évêques de Concordia furent plusieurs fois contraints de transporter le siège épiscopal dans la petite île de Caorle; mais celle-ci n'eut d'évêque séparé qu'au temps du patriarche Candidianus, ou mieux des papes Deusdedit et Honorius Ier; c'étaient des évêques schismatiques). — Morsolin. Un épisode de la vie de Charles-Quint (publie deux relations contemporaines du séjour fait par l'empereur sur le territoire de Vicence en 1532).— Cecchetti. La vie à Venise vers l'an 1300; la cité, la lagune; suite. — Cipolla. Recherches sur les traditions relatives aux émigrations anciennes dans la lagune, 1er art. (étude très érudite. Ce premier art. étudie les traditions sur les origines de Torcello). — Giomo. Les rubriques des *Libri misti* du Sénat aujourd'hui perdus; suite et fin. — Giuriato. Souvenirs relatifs à Venise dans les monuments de Rome; suite. — Cipolla et Sgulmero. Inscriptions du moyen âge à Bonaldo. = Bibliographie : *Lampertico*. Scritti storici e letterari; vol. II (recueil d'intéressants articles, relatifs pour la plupart à Vicence. — *Manfrin*. I veneti salvatori di Roma (beaucoup d'inexpérience et de légèreté dans les jugements; livre en somme agréable). — *Mantovani*. Lagune (le critique apporte de nouvelles et de singulières preuves de la façon dont a été fabriqué cet impudent plagiat). = Bulletin de bibliographie vénitienne; suite. = Documents relatifs à l'histoire de la bibliothèque capitulaire de Vérone. = Fasc. 55. Cecchetti. La vie des Vénitiens en 1300 : la cité, la lagune; suite. — Caffi. Gugliemo le Bergamasque, ou Vielmo Vielmi di Alzano (architecte et sculpteur du xvie s.). — Ronzon. Les « vicarii » de Cadore (étude sur la compétence de ces magistrats, avec la liste des vicaires : 1° jusqu'en 1420; 2° de 1420 à

1497; cette dernière seule est complète). — Degani. Le château de Cusano; notes et documents, xive s. — Cipolla. Recherches sur les traditions relatives aux émigrations antiques dans la lagune; suite. — Sdekauer. Le jeu à Venise à la fin du xviie s. — G. di Sardagna. Documents sur le fief della Muta à Riva di Trento. — R. Fulin. Bulletin de bibliographie vénitienne; suite (il y a beaucoup à prendre dans ces bulletins donnés maintenant d'une façon régulière dans chaque numéro). — Giuliari. Documents relatifs à l'histoire de la bibliothèque capitulaire de Vérone. — Perosa. Sur les mss. de la bibliothèque Querini-Stampalia, récemment mis en ordre et catalogués (cette importante bibliothèque est à Venise).

91. — Archivio storico siciliano. Nouv. série, anno IX, fasc. 1-2. — Coglitore. Études historiques et archéologiques : Mozia, fin (cette bonne monographie locale a été publiée à part). — Salinas. Observations sur deux diplômes grecs relatifs à la topographie de Palerme (décrit deux actes sur parchemin de 1186 et de 1259; le texte vient d'en être publié dans les *Diplomi greci ed arabi di Sicilia* de Cusa). — Amari. Extraits du Tarih Mansuri (chronique composée par Abou al Fadayl Muhammad Ibn Alî da Hamah, qui la termina en l'an 631 de l'hégire, soit en 1234, à Emèse, où il était depuis peu au service d'un Mansour, fils et héritier présomptif de Malik Mugahid, seigneur du pays. Donne la traduction des passages relatifs au séjour des Sarrasins en Sicile, et surtout à leur soulèvement contre Frédéric II). — Starrabba. Documents relatifs à un épisode des guerres entre les factions latine et catalane au temps du roi Louis d'Aragon, 1349 (ces documents se rapportent surtout au siège des châteaux de Vicari et de Cefalà). — Vasi. Observations critiques sur la *Monografia critica* des colonies lombardes en Sicile, par L. Vigo (discute les idées de l'auteur sur le lieu où des colonies s'établirent, le dialecte qu'elles parlaient et le degré de civilisation où elles étaient arrivées). — Lionti. L'usure chez les Juifs (des lois qui défendaient l'usure et des moyens par lesquels les Juifs y échappaient en Sicile au xve s.; analyse un acte de 1664 où sont énumérées les magistratures, tant civiles qu'ecclésiastiques, des Juifs).

92. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno IX, fasc. 3. — Barone. Les cédules de trésorerie des archives d'État à Naples, de 1460 à 1504; suite. — Fiorentino. Egidio de Viterbe et les Pontaniani de Naples (biographie de ce moine augustin, plus tard général de son ordre et cardinal, contemporain et correspondant de Gioviano Pontano, d'A. Politien, de Sannazar). — Giampietro. Un registre aragonais de la bibliothèque nationale de Paris; suite. — Nunziante. Quelques lettres inédites du cardinal Mazarin, du 24 janvier au 24 avril 1648 (40 lettres, en italien, relatives à la révolution napolitaine; elles sont tirées d'un ms. de la bibliothèque royale de Dresde). — Capasso. Le *Pactum* juré par le duc Serge aux Napolitains; suite. — Colombo. Le palais et le jardin de la duchesse, à Naples, de 1487 à

1760. = Bibliographie : *Landau*. Rom, Wien, Neapel wæhrend des spanischen Erbfolgekrieges (bien étudié; bonne étude sur l'histoire de la lutte entre la papauté et l'empire au début du XVIIIe s.). — *Orlando*. Storia di Nocera de' Pagani. Vol. I (ce premier volume ne contient que la partie ancienne, jusqu'en 1130; elle fourmille d'erreurs). — *Scarabelli*. Riccio da Parma, uno dei 13 campioni di Barletta (bon). — *Arcella*. Anarchia popolare di Napoli dal 1 dic. 1798 al 23 gennaio 1799, ms. ined. di P. Drusco, ed i Monitori repubblicani del 1799.

93. — Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino. Vol. III, fasc. 1-2 (Rome, 1884). — CARDUCCI. L'hymne de Manzoni, « la Risurrezione » et saint Paulin d'Aquilée (cette hymne fut composée en 1812 sur le modèle d'une hymne en latin du VIIIe s., par saint Paulin). — PREDELLI. Chartes anciennes de l'abbaye de san Lorenzo à Trente (publie 9 de ces pièces allant de 1146 à 1353). — JOPPI. Inventaire du trésor de l'église patriarcale d'Aquilée, fait entre 1358 et 1378, avec des documents inédits (indique un grand nombre de livres, tous de théologie ou de liturgie). — F. M. La commune de Rovereto et les prétentions d'Innsbruck en 1564. — ORSI. Variétés sur le Trentin (un jugement de Dieu à Rendena en 1155; un nouveau document sur Bellenzani; les écrits du Père Tovazzi; artistes qui ont été employés dans le Trentin). — SUSTER. Les étudiants du Trentin à l'université de Bologne, aux XVIe et XVIIe siècles. — BIADEGO. Six lettres inédites de C. Rosmini, 1792-1822 (détails sur des travaux littéraires). — BERTOLOTTI. Lettres inédites du ciseleur A. Caprioli 1595-96.— MORPURGO. Marchands florentins à Capodistria au XIIIe s. — PAPALEONI. Girolamo Tartarotti et Scipione Maffei, 1743. = Bibliographie : *Fr. de Pizzini*. I primi tempi de Ala (cette première partie d'un ouvrage posthume fait désirer qu'on publie le reste). — *Benussi*. L'Istria sino ad Augusto (prouve que les Istriotes ne sont pas d'origine colchique ni illyrienne, mais bien vénitienne; croit que les Venètes à leur tour sont d'origine thrace, ce qui est fort douteux. Cet ouvrage détruit bien des opinions erronées, mais est loin d'être définitif).

94. — Archeografo triestino. Nouv. série, vol. XI, fasc. 1-2. Sept. 1884. — BENUSSI. L'Istrie jusqu'à Auguste; index analytique. — MARSICH. Regeste des pièces en parchemin conservées dans les Archives du révérendissime chapitre de la cathédrale de Trieste, 1511-86; suite. — C. DE FRANCESCHI. Étude critique sur l'acte de la prétendue rectification de frontières, passé le 6 mai 1325, 8e indiction, entre le patriarche d'Aquilée, Raimondo della Torre, le comte Albert de Goritz et d'Istrie et les Vénitiens (cet acte, composé en langue slave, a été rédigé seulement au XVIe s., après la réforme, et par des prêtres convertis au luthéranisme; on s'efforçait alors de restaurer la nationalité slave dans les provinces turco-slaves, et l'on fit croire que les résultats de la prétendue rectification de frontières avaient été communiqués au peuple, non en latin, mais en slave. — Suit la traduction de cet acte par le chanoine

Giov. Senebal di Pinguente, faite en 1548). — PERVANOGLU. De l'origine du nom d'Italie (l'origine de ce mot est béotienne ou phénicienne; ce sont les Béotiens qui donnèrent à la péninsule ce nom synonyme du leur, car *italus* est le synonyme de *bos*). — VESNAVER. Notices historiques sur le château de Portolo en Istrie; fin (publie le statut municipal de Portolo traduit en langue vulgaire italienne, avec une carte topographique de la commune). — MORTEANI. Notes historiques sur la cité de Pirano. — FRAUER. Sur les aborigènes de l'Istrie, les Istriotes et leurs voisins.

95. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e memorie. 3e série, vol. II, fasc. 2-3. Mars-juin 1884. — BRIZIO. Un village préhistorique à demeures souterraines, trouvé dans la campagne d'Imola. — F. von DUHN. Observations critiques sur le récent ouvrage de H. Nissen : *Italische Landeskunde*, t. I. — BALDUZZI. Bagnacavallo et les seigneurs de Polenta, 1394-1438. — LUSCHIN VON EBENGREUTH. Nouveaux documents concernant la Nation allemande à l'université de Bologne. — MALAGOLA. Les livres de la Nation allemande à l'université de Bologne; notes historiques et bibliographiques.

96. — La Rassegna nazionale. Anno VI, 1884. 1er févr. Extraits de la correspondance littéraire et politique du marquis L. Dragonetti, sénateur du royaume; 4e série, suite le 1er août (ce sont des lettres du comte Antonio Papadopoli, de 1829 à 1831). — NUNZIANTE. Un voyage en Europe au XVIe s.; suite le 1er août (analyse un ms. de la bibliothèque royale de Dresde qui contient le récit d'un voyage du cardinal Alessandrino, légat apostolique, auprès des rois de France, d'Espagne et de Portugal; notes prises par Gio-B. Venturino, de Fabriano, 1571. Ces deux premiers articles ne parlent que de l'Espagne et du Portugal). — Cl. LUPI. De l'épithète « laconicum » appliquée au sudatorium antique (l'usage des étuves, ou « calor siccus, » est venu de Sibaris, qui le tenait de Sparte; de là le mot). — Lettres inédites d'Ercole Ricotti e Leonardo Fea (ce dernier, écrivain, artistique, puis bibliothécaire de la Chambre des députés, mort il y a dix ans. Les lettres vont de 1839 à 1870). = 1er mars, VASSALLO. Sur la vie et les écrits de C. Witte; fin le 16 avril (art. nécrologique sur le savant professeur de Halle, et des écrits relatifs surtout à Dante). — A. GOTTI. Des titres et de la noblesse au XIXe s. — MARTELLI. Les Bonshommes de saint Martin (fondation de cette confrérie de charité par Ant. Pierozzi à Florence au XVe s.; son histoire jusqu'à nos jours). — CONTI. La vie de saint Philippe Neri. — CASTAGNA. La république de Senarica (aujourd'hui petit village de la prov. Teramana, autrefois minuscule république, dont l'histoire remonte aux rois lombards; elle perdit toute indépendance depuis le XVIIe s.). = 1er mai. GOTTI. Cavour. — FEA. La jeunesse et les premières années d'Alexandre Farnèse (avec des documents inédits); suite le 1er juil. et le 1er oct. = 1er sept. SILINGARDI. La 10e édition de l'histoire universelle de C. Cantù. = 16 sept. V. DE VIT. Quels Bretons ont donné leur nom à l'Armo-

rique? (entreprend de démontrer que la Bretagne française a reçu son nom des Bretons du Continent et non des Bretons insulaires chassés par les Anglo-Saxons. Critique les opinions de Mommsen, de Gaidoz et de Loth).

97.— Indicateur d'histoire suisse. XIVe année, 1883.— W. Gisi. Sur un passage de Frédégaire. — F. Fiala. Nomina canonicorum Basiliensium (Saec. IX). — Th. von Liebenau. Délibérations du concile de Bâle pendant le mois d'août 1432. — Idem. Dépêches suisses sur la bataille de Cérisoles, 1544. — Idem. Sur l'histoire de l'abbaye de Massino (bords du lac Majeur). — G. Meyer von Knonau. Le pape Grégoire IX et l'abbaye de Saint-Gall, 1240. — Idem. Notes sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Gall, 1239-1244. — Th. von Liebenau. Trois chartes du roi Rodolphe, 1277-1286. — Idem. Projet d'une ligue des villes (Strasbourg, Bâle, Fribourg, Zurich, Berne et Lucerne), en 1366. — A. Daguet. Papiers inédits du XVIe siècle (suite). — W. Gisi. Notes sur les catalogues des évêques de Sion et de Genève. — Th. von Liebenau. Le Plattifer et le Doisel (détermination de deux montagnes nommées dans le pacte de Zurich, du 1er mai 1351). — E. Blœsch. Supplément au Recueil officiel des anciens Recès fédéraux. — Th. von Liebenau. Christophe Haller de Hallerstein (diplomate allemand mort à Lucerne en 1581). — F. Thomae. Manuscrits de la bibliothèque de l'université de Heidelberg relatifs à la Suisse. — Th. de Liebenau. Annales de l'abbaye de Murbach. — W. Gisi. Le passage des Alpes par Charlemagne en 776, 780 et 801. — Baeschlin. Les Armagnacs devant Schaffhouse. — Th. von Liebenau. La filiation du couvent de Saint-Urbain. — Idem. Lettre du roi Henri VIII aux Confédérés, 1517. — J.-G. Mayer. Statuts synodaux de l'évêque de Coire, Henri de Hœven, 1491-1503. — F. Fiala. Notices nécrologiques.

98. — Quellen zur Schweizergeschichte. Bd. VI, 1884. — *Conradi Türst de situ Confœderatorum descriptio,* 1495-1497, publié par G. de Wyss et H. Wartmann. — *Baldi descriptio Helvetiae,* 1500-1504, p. p. A. Bernoulli. — *Fratris Felicis Fabri descriptio Sueviae,* 1488-1499, p. p. H. Escher (édition nouvelle d'une partie de l'ouvrage connu depuis le XVIIe siècle sous le titre de *Historia Suevorum*). — Un journal de voyage de Jean Stumpf, 1544, p. p. H. Escher (notes sur l'histoire d'Engelberg, Brigue, Saint-Maurice, Lausanne, Soleure, etc.).

99. — Jahrbuch für Schweizerische Geschichte. Bd. IX, 1884. — E. Blœsch. L'État et l'Église à Berne pendant la seconde moitié du XVe siècle (excellente introduction à l'histoire de la Réformation bernoise du XVe siècle). — J.-J. Metzger. La situation et l'histoire du canton de Schaffhouse pendant la guerre de Trente ans. — K. Henking. Les papiers de Jean de Müller (extraits de la correspondance inédite de Jean de Müller pendant les années 1797-1799). — F. Vetter. La Réformation de la ville et du couvent de Stein sur le Rhin.

---

100. — Historisk Tidskrift. Vol. IV, cahier 3. — E. Holm. La milice nationale de Frédéric IV et son influence sur l'état des paysans en Danemark (l'auteur prouve que les seigneurs n'avaient pas, comme on l'a prétendu, le droit d'enrégimenter leurs paysans comme ils le voulaient, que l'ordonnance du 8 février 1724 n'a pas introduit le domicile forcé, le stavnsbaand ; c'est au successeur de Frédéric IV, à Christian VI, qu'on doit ces mesures si malheureuses pour les paysans). — Gjellerup. Le maréchal de camp Henrik Holck. = Compte-rendu critique : *Hjort-Loventzen* et *Thiset*. La noblesse du Danemark, 1884 (excellent). = Mollerup. Bibliographie historique, 1883.

101.—Oversigt over det K. Danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger. 1884. Cahier 1. — J. L. Heiberg. Un faux touchant Archimède (un manuscrit grec de l'ouvrage d'Archimède sur l'hydrostatique, περὶ ὀχουμένων, n'a pas existé à l'époque de la Renaissance ; Tartaglia doit avoir consulté une traduction en latin, et le fragment, publié par Ang. Mai, n'est qu'une retraduction en grec). — Cahier 2. Madvig. Remarques sur la différence qui existe entre les lois sur l'affranchissement des serfs et sur la condition des affranchis chez les Grecs et chez les Romains.

102.—Aarbœger for nordisk Oldkyndighed. 1884. Cahier 1. — G. Stephens. Les études du professeur S. Bugge sur la mythologie scandinave (supplément). — S. Bugge. La pierre runique de Strand en Ryfylke. = Cahier 2. F. Jónsson. Svarfdæla Saga. — Gislason. Du mot Edda, employé comme titre d'un ouvrage.

103.—Blandinger udgivne af Universitets-Jubilæets danske Samfund. Cahier 3. — O. Nielsen. Noms de lieux en Danemark. — G. Stephens. Le « Danelag » de M. Joh. Steenstrup. — Rœrdam. Noms de famille en Danemark.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 17 septembre dernier est mort M. François Ravaisson-Mollien, l'éditeur des *Archives de la Bastille,* à l'âge de soixante-treize ans.

— Le 7 octobre est mort M. Marguerin, auteur de plusieurs livres de vulgarisation sur l'histoire de France.

— Le 16 octobre est mort M. Paul Lacroix, plus connu sous le nom de Bibliophile Jacob, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Très fécond écrivain, on lui doit des contes, des romans historiques en grand nombre, même des livres d'histoire dans lesquels il ne faut pas avoir une confiance exagérée, des ouvrages richement illustrés sur les arts, les lettres, les mœurs, le costume en France aux diverses époques de notre histoire. Ces derniers sont les plus connus de la génération actuelle; ce sont peut-être aussi ceux qui font le plus d'honneur au Bibliophile Jacob; mais il ne faut s'en servir aussi qu'avec précaution. M. P. Lacroix est resté toute sa vie un romantique, moins encore, un auteur de romans. Son érudition était prodigieuse, mais sa critique médiocre.

— A M. Ad. Régnier, décédé le 21 octobre à l'âge de quatre-vingts ans, on doit surtout des travaux philologiques et littéraires. Mais nous ne pouvons omettre la part considérable qu'il prit aux grandes éditions publiées par la maison Hachette : Mme de Sévigné, Saint-Simon, etc. Érudit consommé autant que modeste, c'était un homme d'une rare noblesse de caractère.

— Nous pensons rendre service aux candidats à l'agrégation d'histoire en leur donnant quelques indications bibliographiques relatives aux auteurs et aux thèses qu'ils ont à préparer :

Textes grecs. I. Aristophane. *Les Oiseaux,* vers 809-1053. Se servir de l'édition Kock : *Ausgewaehlte Komoedien des Aristophanes*, t. IV, 2e édit., Berlin, Weidmann. 1876. Ce quatrième volume contient les Oiseaux, une introduction substantielle et des notes. Indications bibliographiques dans l'introduction. = Nous signalerons pourtant en particulier : Droysen, *Des Aristophanes Vœgel und die Hermokopiden, Rheinisches Museum,* 1835, p. 161, et 1836, p. 27. Bursian, *Ueber die Tendenz der Vœgel des Aristophanes*, dans les *Sitzungsberichte der philosoph. philol. hist. classe der Akademie d. Wiss. zu München,* 1875, t. II, p. 375-393. — Sur la fondation des villes, Fustel de Coulanges, *Cité antique.* La question est largement tracée dans l'ouvrage capital d'Emile Kuhn : *Ueber die Entstehung der Staedte der Alten, Komenverfassung und Synoikismos.* 1878. V. l'article critique de Martin : *Revue*

historique, tome XXIII, p. 161. — On ne négligera pas de consulter les manuels d'antiquités grecques de Hermann (*Lehrbuch der griechischen Antiquitæten,* cf. *Rev. hist.,* XXVI, 415) et de Schœmann (*Griechische Alterthümer,* premier volume traduit par Galuski, Picard, 1883).

II. Dio Cassius, liv. LII, chap. 19-40. = *Éditions.* Texte de Dinford. Collection Teubner. 5 vol. — A consulter : Édition Sturz, 9 vol., 1824-1843. Leipzig, Weigel (donne une traduction latine avec le commentaire de Reimar et de Reiske complété). — Édition Gros, continuée par Boissée. 10 vol. 1845-1870. Didot. Traduction française médiocre. = Voir en particulier édit. Sturz, tome VII, p. 506-572. *De vita et scriptis Cassii Dionis.* — Egger, *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste.* Paris, 1844, chap. VIII. — Nicolai, *Griechische Literaturgeschichte in neuer Bearbeitung,* Bd. II, 2e partie. Magdebourg, 1877, p. 569-575. = Sur le discours de Mécène : R. Wilmans, *De Dionis Cassii fontibus et auctoritate.* Berlin, 1836. — Rothkegel, *Einige Betrachtungen über die Rede des Maecenas bei Dio Cassius,* Gymn. Progr. de Gd. Strehlitz. Breslau, 1873. — Anatole Feugère, *C. Cilnius Maecenas C. Octaviano Augusto ad adipiscendum gerendumque principatum quantum profuerit.* Thèse latine. 1874. Paris, Didier. — Le discours de Mécène à Auguste n'a pas encore fait l'objet d'un travail en rapport avec l'importance de la matière. Les candidats, pour en préparer le commentaire, devront avoir constamment sous les yeux les meilleurs manuels d'institutions romaines, par M. Madvig, l'*État romain,* traduit par Morel (Vieweg) ; Mispoulet, *les Institutions politiques des Romains* (Durand et Pedone Lauriel), et surtout Willems, *Le droit public romain* (ibidem, 5e édition). Ils trouveront dans ce dernier ouvrage, et aussi dans les deux volumes du *Manuel de philologie classique* de Reinach (Hachette, 1883-1884), les indications bibliographiques nécessaires pour pousser leurs recherches plus loin. Nous signalerons néanmoins les travaux suivants :

1. Sur le gouvernement et l'administration de l'empire en général : *Handbuch der Rœmischen Alterthümer* von Joachim Marquardt und Theodor Mommsen, Leipzig, Hirzel. Voir : Mommsen, *Staatsrecht,* II, 2e partie, et Marquardt, *Staatsverwaltung,* I, II, III. Otto Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der Rœmischen Verwaltungsgeschichte.* Bd. I : *Die Kaiserlichen Verwaltungsbeamten.* Berlin. Weidmann. 1877 (excellent. Voir surtout les deux derniers chapitres. Die procuratorische Carriere et Rückblick). — 2. Sur l'ordre sénatorial et sur l'ordre équestre au temps de l'empire : Belot : *Histoire des chevaliers romains,* fin du deuxième volume (Durand et Pedone Lauriel, 1873). Otto Hirschfeld, l. c. Bloch, *De decretis functorum magistratuum ornamentis.* Thèse latine, 1883. — 3. Sur l'administration de l'Italie : *Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains,* par Camille Jullian. Thorin, 1883. Le dernier travail de Mommsen sur l'armée impériale, *Die Conscriptionsordnung der Rœmischen Kaiserzeit* (Hermes, 1884), vient d'être résumé par M. Jullian dans le Bulletin épigraphique

de la Gaule. — 4. Sur la restauration religieuse d'Auguste : Boissier, *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*. Tome I, Hachette, 1874. — 5. Sur l'administration de la cour et la société en général : Friedlaender, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von August bis zum Ausgang der Antonine*. 5e édition, Leipzig, Hirzel, 1881, t. I (la traduction française est faite sur les éditions antérieures, et est d'ailleurs insuffisante). = Sur le règne d'Auguste, consulter, outre l'histoire de Duruy, le nouveau commentaire du monument d'Ancyre par Mommsen, *Res gestae divi Augusti;* Berlin, Wiedmann, 1883; et le premier volume de la nouvelle histoire de l'empire de Schiller, *Geschichte der Römischen Kaiserzeit*. 1883. Gotha, Perthes. — Voir enfin les articles du dictionnaire de Daremberg et Saglio (Hachette).

Textes latins : I. Tacite. *De Moribus Germanorum*. = Éditions : Édition complète de Tacite de Nipperdey. Berlin, 1871-74, 3 parties. — Traduction française dans l'édition Panckoucke, Paris, 1840, 7 volumes. — Éditions spéciales de la Germanie : Massmann, Quedlinbourg, 1847 (avec tout l'appareil critique); — Holtzmann-Holder, Leipzig, 1873, avec traduction all. et commentaire. — Schweizer-Sidler, Halle, 1884. Éditions scolaires de Haupt-Kritz, Holder, Müllenhoff. — Consulter pour le texte de la Germanie l'appendice III du t. I de la *Deutsche Verfassungsgeschichte* de Waitz, 3e édition. = Travaux sur Tacite en général : Dubois-Guchan, *Tacite et son siècle*. Paris, 1862, 2 vol. — Gerlach : *Die roemische Geschichtsschreiber*. Stuttgart, 1855, et les histoires de la littérature romaine de Baehr et de Teuffel (trad. franç. de Bonnard et Pierson). = Travaux spéciaux sur la Germanie de Tacite : Geffroy, *Rome et les barbares. Étude sur la Germanie de Tacite*. Paris, Didier, 2e éd. 1874. — Baumstark, *Ausführliche Erläuterung der Germania des Tacitus*. 2 parties. Leipzig, 1875 et 1880. — Curtze, *Die Germania des Tacitus ausführlich erklaert*. Ch. I-X. Leipzig, 1868. — Brunot, *Un fragment des Histoires de Tacite*. Paris, 1883. = Travaux sur l'histoire et les institutions de la Germanie primitive. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. I, 3e éd. — Baumstark, *Urdeutsche Staatsalterthümer*. Berlin, 1873.

II. Lettres de Pline le Jeune. = Édition Keil, Teubner, 1876, avec l'*Index nominum* de Mommsen. Cet index donne les renseignements les plus précis sur les personnages nommés dans les lettres de Pline. = Sur la carrière de Pline, sur sa correspondance et ses amis, il y a le travail capital de Mommsen, traduit par Morel dans le quinzième fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études : « *Étude sur la vie de Pline le Jeune*. » Voir aussi l'article Pline le Jeune dans l'histoire de la littérature romaine de Teuffel, traduite par Bonnard et Pierson. Vieweg, 1879-1883. On trouvera dans Teuffel tous les renseignements et indications bibliographiques pour le commentaire des lettres traitant plus particulièrement des questions littéraires (I, 20, III, 11). Sur la lettre III, 11 (persécution des philosophes sous Domitien), voir Renan, *les Évangiles*, et Boissier, *l'Opposition sous les Césars*. Sur le livre VII, 20 (relations de Pline et de Tacite) voir Teuffel, articles Pline et Tacite

et Mommsen, l. c. Voir aussi la biographie de Tacite en tête de l'édition de Nipperdey (*Cornelius Tacitus erklaert von Karl Nipperdey*. I. Weidmann, 1871). = Sur les fondations charitables de Pline (VII, 18), Mommsen, l. c., Ernest Desjardins, article *Alimentarii pueri et puellae* dans le dictionnaire de Saglio, et thèse latine, *Disputatio historica de Tabulis alimentariis*. Paris, 1854. — Un bon résumé de la question des Institutions alimentaires se trouve dans le *Manuel de Philologie classique* de Reinach, tome I, 2e édit., 1883, p. 352-54.

Textes français. Froissart, liv. I, §§ 100-122. — Sources à consulter. — *Chronique des quatre premiers Valois* (1327-1393), publiée pour la Société de l'Histoire de France, par Siméon Luce. Paris, 1862, in-8°. — *Grandes chroniques de France*, publiées par M. Paulin Paris. Paris, 1836-1838, 6 vol. in-8° (t. V et VI). — *Jean de Venette*, continuateur de Guillaume de Nangis; t. II de la chronique latine de Guillaume de Nangis, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par H. Géraud. Paris, 1843, in-8°. — *Jean le Bel*. Les vrayes chroniques de messire Jehan le Bel, publiées par M. L. Polain. Bruxelles, 1863, 2 vol. in-8°. — *Chronique normande du XIVe siècle*, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par A. et E. Molinier. 1882, in-8°. — *Chronique de Bertrand du Guesclin*, par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle, publiée pour la première fois par Charrière. Collection des documents inédits, 1839, 2 vol. in-4°. — Rerum britannicarum medii ævi scriptores : 1° *Eulogium historiarum*, chronicon ab orbe condito usque ad annum M. CCC. LXVI. a monaco quodam Malmesburiensi exaratum, t. III. — 2. Thomas Walsingham. A : *Historia Anglicana*, t. I, 1272-1381; B : *Ypodigma Neustriæ*, 1 vol. in-8°. — Robertus de Averbury. *Historia de mirabilibus gestis Edwardi III magnifici regis Angliae*. Ed. Th. Hearne, Oxford, 1720, in-8°. — Les *Istorie*, de Villani, dans Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, t. XIV, 1729, in-f°. — Baluze. *Vitae paparum Avenionensium*. Paris, 1693. 2 vol. in-4°. = Textes diplomatiques dans Rymer. *Foedera*, Londres, 1704-1735, 20 v. in-f°. La Haye, 1739-1745, 20 v. in-4° ou 10 v. in-f°. = Ouvr. à consulter : Anselme de Sainte-Marie, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne*, 3e édition, revue par le P. Simplicien. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-f°. — Morice (Dom), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique de Bretagne* (de dom Lobineau), 1742-1746, 3 vol. in-f°. — *Histoire de Bretagne*, 1750-1756, 2 vol. in-f°. — Vaissète (Dom), *Histoire générale de la province du Languedoc*, 1730-1745, 5 vol. in-f°; 10 vol. gr. in-8°, 1838-1847. — Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre*. Paris, 1755-1758. — Luce (Siméon). *Histoire de la Jacquerie*, 1859, 1 vol. in-8°. — Id., *Histoire de Bertrand du Guesclin*, Hachette, 1876, 1 vol. in-8°. — Id., *Négociations des Anglais avec le roi de Navarre pendant la révolution parisienne de* 1358. Mém. de la Société de l'hist. de Paris, t. I, 1875. — Perrens, *Étienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au XIVe siècle*, 1860, 1 vol. in-8°. Nouv. édit. dans la grande collection in-4° de l'Histoire

de Paris. — Id., *Démocratie en France au moyen âge*, 1873, 2 vol. in-8°. — Delisle (Léopold), *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, 1867, 1 vol. in-8°. — Combes (M.-F.), *Lettre inédite du dauphin Charles sur la conjuration d'Étienne Marcel et du roi de Navarre*, adressée aux comtes de Savoie (31 août 1358) : Mémoires lus à la Sorbonne, Histoire, 1869, 1 vol. in-8°. — Picot (Georges), *Histoire des États généraux*, 1872, 4 vol. in-8°. — Jourdain (Charles), *l'Université de Paris au temps d'Étienne Marcel*. Revue des questions historiques. Octobre 1878. — Flammermont (J.), *la Jacquerie en Beauvaisis*, Revue historique, IX, I, (1879). — Chérest (Aimé), *l'Archiprêtre*. Épisodes de la guerre de Cent ans au XIVe siècle. Paris, 1879, in-8°. Cf. sur ce chef de bandes une étude par le baron de Zurlauben, dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. XXV. — Germain, *Texte du projet de descente des Danois en Angleterre pour la délivrance du roi Jean* (1358-1359). *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*. T. IV. Voy. aussi le rapport de M. Delisle, *Revue des Sociétés savantes*, année 1866, 4e sér., IV. = Articles de Revues : *Revue critique*, 1873, t. II, p. 82-87 : Article critique par Siméon Luce sur la *Démocratie en France* de Perrens. *Bibliothèque de l'École des chartes* : Tome II, p. 350-387 : Acte d'accusation contre Robert le Coq, évêque de Laon, p. par Douet d'Arcq; Tome XII, p. 257-263 : Complainte sur la bataille de Poitiers, p. par Ch. de Beaurepaire; Tome XVIII, p. 415-426 : Du rôle politique de Jean Maillart en 1358; Tome XXI: A. p. 73-92 : Pièces inédites relatives à Étienne Marcel et à quelques-uns de ses principaux adhérents, p. par Siméon Luce. Cf. p. 241-282.

Thèse d'histoire ancienne. *Les principales lois agraires sous la République romaine*. — On trouvera les renseignements essentiels, faits et bibliographie, dans les articles du Dictionnaire des antiquités de Daremberg et Saglio : ager publicus — agrariae leges — agrimensor — colonies romaines. — Consulter surtout : Macé, *Des lois agraires chez les Romains*, Paris, 1846, en ayant soin de le compléter et de le corriger avec les articles critiques de Laboulaye dans la *Revue de législation et de jurisprudence*, année 1846. — *Corpus Inscriptionum Latinarum*. Tome I, Mommsen. Texte et commentaire de la loi agraire de 643 (avec la bibliographie relative à cette loi). On trouvera un texte de cette loi dans le volume plus portatif de Bruns, *Fontes juris romani antiqui*, 4e édition. Fribourg-en-Brisgau et Tubingue, 1879. — Gérard, *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains*. Aix, 1838. — Garsonnet, *Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée*. Paris, Larose, 1879. — Belot, *Histoire des chevaliers romains*, tome II. — Voy. encore Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*. Paris, 1840. — Sur les Gracques, outre les histoires romaines de Duruy et de Mommsen (trad. Alexandre), les ouvrages de Nitzen, *Die Gracchen*, 1847, et de Lau, *die Gracchen und ihre Zeit*, 1854. = Étudier les discours de Cicéron contre Rullus dans l'édition de Zumpt : *M. Tullii Ciceronis Orationes tres de lege agraria*. Berlin, Duemmler, 1861 (commentaire abondant). — Le traité

de la possession de Savigny a été traduit en français par Stædtler. Bruxelles, 1866.

Thèse d'histoire du moyen age. Nous donnerons des indications bibliographiques plus étendues pour la thèse sur les *rapports de la royauté avec les villes*. Tout d'abord on ne saurait se faire une idée juste de la politique des rois à l'égard des villes en ne l'étudiant qu'à partir du règne de Philippe-Auguste, il paraît indispensable de commencer cette étude au règne de Louis VI. L'*Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, par M. A. Luchaire (Paris, Picard, 1883, 2 vol. in-8°), fournira, avec les recueils de documents que nous indiquons plus bas, toutes les ressources nécessaires pour les règnes de Louis VI et de Louis VII.

Sur l'ensemble de la question nous citerons : Deux dissertations de Bréquigny intitulées, l'une : *Recherches sur les communes* (1769), l'autre : *Recherche sur la bourgeoisie* (1777), qui forment la préface des t. XI et XII du *Recueil des ordonnances*.

Dans ces deux volumes ont été réunies la plupart des chartes concédées aux villes par les rois que les éditeurs du Recueil ont pu rassembler. Les deux dissertations de Bréquigny ont été réimprimées dans le recueil de Leber.

On devra également consulter Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs*. Paris, 1727, 2 vol. in-4° (particulièrement chap. IX et XV).

Indépendamment du *Recueil des monuments de l'histoire du tiers état*, nous rappelons que les œuvres d'Aug. Thierry contiennent nombre d'autres travaux où il s'est occupé de la question. Nous citerons notamment les *Lettres sur l'histoire de France* et les *Considérations sur l'histoire de France* qui précèdent les *Récits des temps mérovingiens*. L'*Essai sur l'histoire du tiers état*, le *Tableau de l'ancienne France municipale* et la *Monographie de la constitution communale d'Amiens*, qui se trouvent dans le *Recueil des monuments du tiers état*, ont été réimprimés dans les *œuvres complètes* d'A. Thierry. Les leçons de Guizot sur l'histoire des institutions municipales comptent parmi les travaux les plus indispensables à étudier. On les trouvera soit dans son *Cours d'histoire moderne*, soit plus commodément dans le tome IV de l'*Histoire de la civilisation en France*.

Pour le règne de Philippe-Auguste, le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* de M. L. Delisle (Paris, 1856, in-8°) renseignera amplement les candidats sur toutes les sources auxquelles ils devront recourir.

Il n'a été publié sur le règne de Louis VIII aucun travail qui mérite d'être cité.

Pour le règne de Louis IX, les étudiants devront consulter le livre d'E. Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, et un mémoire de M. A. Molinier, *Étude sur l'administration de saint Louis et d'Alfonse de Poitiers en Languedoc*, qui se trouve au t. VII de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* de D. Vaissete.

Le règne de Philippe III n'a encore donné lieu à aucune publication,

mais les candidats pourront trouver dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de* 1885 à l'École des chartes les conclusions d'un travail de M. Langlois sur l'administration de Philippe le Hardi.

Ils devront également étudier A. Molinier, *La commune de Toulouse et Philippe III,* dans *Bibl. de l'École des chartes,* t. XLIII, 1882.

Le règne de Philippe IV a été étudié par Boutaric, *La France sous Philippe le Bel.* Paris, 1861, in-8°.

Un mémoire de M. N. Valois, *Établissement et organisation du régime municipal à Figeac* (*Bibl. de l'École des chartes,* t. XL, 1880), fournit une importante contribution à l'étude des relations de Philippe le Bel avec les villes.

Le programme de l'agrégation indique quatre villes qui devront être prises pour exemple.

Amiens. Les documents ont été rassemblés pour la plupart dans le t. Ier des *Monuments de l'Histoire du tiers état.*

Laon. Aug. Thierry a écrit l'histoire de la commune, principalement d'après Guibert de Nogent, la chronique d'un chanoine de Laon, les textes des ordonnances et les documents de la *Gallia christiana* (t. IX) dans ses *Lettres sur l'histoire de France* (lettres 16 à 18). Les chartes de commune sont au t. XI des Ordonnances. On trouvera de nombreux arrêts indiqués dans Boutaric, *Actes du Parlement de Paris.* On devra également consulter une brochure de M. A. Matton, *La Commune de Laon au XIIIe siècle.* Laon, 1866, in-8°.

Beauvais. Guizot, au t. IV de l'*Histoire de la civilisation en France,* a raconté avec détail les révolutions de Beauvais, et a publié en appendice un grand nombre de documents sur cette commune, mais traduits en français. On en trouvera le texte dans le recueil des *Ordonnances.* Aug. Thierry en a également parlé dans ses *Lettres sur l'histoire de France* (lettres 15 à 21).

Indépendamment de ces ouvrages et des recueils de pièces, il ne sera pas inutile de consulter : Louvet (P.), *Histoire de la ville et cité de Beauvais et des antiquités du Beauvoisis,* 1635, 2 vol. in-8°, et Loisel (Antoine), *Mémoires des pays, villes, comtés... de Beauvais et Beauvoisis.* Paris, 1617, in-4°.

Rouen. Les deux ouvrages principaux à consulter en dehors des recueils ont été indiqués au programme de l'agrégation : Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale,* Rouen, 1844, 2 vol. in-8°, et Giry, *les Établissements de Rouen* (55e fasc. de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*). Le 2e volume de cet ouvrage paraîtra au mois de janvier 1885.

De ce que les noms de quatre villes seulement figurent au programme on peut légitimement induire que le jury s'interdira de poser aux candidats des questions sur les détails de l'histoire d'autres localités, — mais non pas qu'il suffira d'étudier, pour préparer cette thèse, l'histoire de quatre communes. Il est clair qu'il faut avoir examiné les

relations des rois avec le plus grand nombre de villes possible pour arriver à se faire une idée de leur politique à cet égard. Si l'on s'en tenait à l'histoire des quatre villes qui figurent au programme, on n'aurait aucune notion sur une foule de questions qui y sont certainement comprises et que les candidats doivent préparer; nous citerons, comme formant autant de catégories différentes, les villes du centre ou du midi, les villes du domaine, les villes des grands vassaux, les villes de simple bourgeoisie, les villes neuves, fondées en si grand nombre au XIIIe siècle, etc. Sur chacune de ces questions, les candidats devront eux-mêmes choisir et citer les exemples qu'ils auront choisis. Nous indiquerons ici divers ouvrages qui leur faciliteront les recherches.

Les coutumes de Lorris peuvent être considérées comme l'un des types les plus répandus des chartes de franchises accordées par les rois de France aux villes qui n'étaient pas des communes. M. Prou a publié en 1884 dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, et à part, en un vol. in-8°, un excellent mémoire, *les Coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles*. Ce texte et beaucoup d'autres analogues se trouvent dans Thaumas de la Thaumassière, *Coutumes locales de Berry et celles de Lorris*. Paris, 1680, in-8°.

Les villes neuves ont fait l'objet de plusieurs publications qu'il ne faut consulter qu'avec défiance. Nous indiquerons : Menault, *les Villes neuves, leur origine et leur influence dans le mouvement communal*, série d'articles parus d'abord dans la *Revue moderne* et à part, 1868, 1 vol. in-8°, qu'il faut corriger à l'aide d'un excellent compte-rendu critique de M. Courajod dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, t. V, 1869. Curie-Seimbres, *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France sous le nom générique de bastides*. Toulouse, 1880, in-8°. On trouvera des rectifications et un complément de renseignements dans un compte-rendu critique paru dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLII, 1881. Un grand nombre de chartes de *pariages* relatives aux villes fondées par les rois sur les domaines ecclésiastiques ont été publiées dans les trois volumes des *Layettes du Trésor des chartes* de MM. Teulet et de Laborde.

L'une des questions les plus importantes à traiter est celle des rapports de l'autorité royale avec les villes au point de vue des finances. On devra étudier soigneusement les chapitres de la *Coutume de Beauvoisis* où Beaumanoir rend responsables les communes de la mauvaise gestion de leurs finances. On trouvera un grand secours pour l'étude de cette question dans les comptes financiers des villes rendus en exécution de l'Ordonnance de saint Louis, dite de 1256; ces comptes, qui composent l'une des layettes du Trésor des chartes intitulée : *Dettes des villes*, ont été publiés par M. de Laborde dans le t. III des *Layettes du Trésor des chartes*. Les comptes des villes picardes ont été réunis et publiés par M. Dufour dans le tome XV des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*. Ceux des villes normandes l'ont été par M. Delisle dans le *Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII,*

etc. (t. VI, 1852, des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*). M. Giry compte publier très prochainement une série d'autres comptes municipaux de la même époque, restés jusqu'ici inédits, et qui compléteront ce que l'on pourrait nommer le dossier des affaires financières des communes à la fin du XIIIe siècle. Il ne faudra pas omettre de consulter sur la même question un article de M. de Boislisle intitulé : *Une liquidation communale sous Philippe le Hardi*, qu'il a publié dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*.

Nous terminerons ces renseignements par l'indication de divers ouvrages, recueils de pièces ou monographies, relatifs aux diverses régions de la France.

Nous nous bornerons bien entendu pour chacune à quelques travaux importants et nous négligerons les provinces, qui de 1180 à 1314 ont échappé presque complètement à l'action des rois de France.

Région du Nord (Picardie, Flandre, Artois). Wauters, *Les libertés communales, essai sur leur origine et leurs premiers développements en Belgique, dans le nord de la France et sur les bords du Rhin*. Bruxelles, 1869-1878, 3 vol. in-8°. — Warnkœnig, *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année* 1305, Trad. Gheldolf. Bruxelles, 1835-1864. — Bouthors, *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, Amiens, 1845, 2 vol. in-4°. (Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province, t. I et II.) — Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle*. Paris, 1877, 1 vol. in-8°. (31e fasc. de la *Bibl. de l'École des hautes études*.) — Flammermont, *Histoire des institutions municipales de Senlis*. Paris, 1881, 1 vol. in-8°. (45e fasc. de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*.) — *Le livre rouge de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin*, publié par H. Bouchot et E. Lemaire. Saint-Quentin, 1881, in-4°.

Région de l'Ouest (Normandie, Poitou, Saintonge, Aunis, Guyenne). — L. Delisle, *Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi*. Caen, 1852, in-4°. (*Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie, 2e série, t. VI.) — Giry, *Les Établissements de Rouen*. — *Archives municipales de Bordeaux. Le livre des Bouillons*. Bordeaux, 1867, in-4°. — *Archives municipales d'Agen*. Chartes (1189-1328) publiées par A. Magen et Tholin. Villeneuve-sur-Lot, 1879. 1 vol. in-4°.

Région de l'Est (Champagne, Bourgogne, Lyonnais). — Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*. Paris, Durand, 1859-1866, 7 vol. in-8°, t. IV. — Varin, *Archives administratives de Reims* (*Documents inédits sur l'histoire de France*). — Pérard. *Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Bourgogne*. 1664. 1 vol. in-fol. — Garnier, *Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne*. Dijon, 1867-1877. 3 vol. in-4°. — Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*. Auxerre, 1854-1860. 2 vol. in-4°. *Recueil de pièces pour faire suite au cartulaire*

général de l'Yonne. Paris, 1873, in-8°. *Recherches sur le tiers état au moyen âge.* Auxerre, 1851, in-8°. — *Cartulaire municipal de la ville de Lyon,* publié par M. C. Guigue. Lyon, 1876, 1 vol. in-4°.

Région du Centre (Orléanais, Touraine, Berry). — Raynal, *Histoire du Berry.* Bourges, 1845. 4 vol. in-8°. — Bonnardot (F.), *Essai historique sur le régime municipal à Orléans.* Orléans, 1881, in-8°. (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.*)

Région du Midi (Auvergne, Languedoc). — L. Clos. *Recherches sur le régime municipal dans le midi de la France au moyen âge,* dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions. Antiquités de la France,* t. III, 1857, p. 229-470. — *Histoire générale du Languedoc,* par D. Devic et D. Vaissete, t. VI, VII et VIII de l'éd. Privat. Toulouse, 1879, in-4°. — Rivière, *Histoire des institutions de l'Auvergne.* Paris, 1874, 2 vol. in-8°. — (G. Bloch. — G. Monod. — J. Roy. — A. Giry.)

— M. C.-M. Briquet vient de publier en une brochure de 18 pages (Genève, Schuchardt) un article paru dans le *Journal de Genève* du 29 octobre dernier intitulé : *La légende paléographique du papier de coton.* De l'analyse microscopique d'un grand nombre de papiers qui passaient pour avoir été fabriqués avec du coton et où l'on ne retrouve que les fibres du lin ou du chanvre, M. Briquet se croit autorisé à conclure qu'il n'y a jamais eu du papier de coton. M. Aimé Girard, professeur de chimie au conservatoire des Arts et Métiers, et notre collaborateur, M. A. Giry, ont entrepris depuis quelque temps des recherches, et doivent publier prochainement un travail sur le même sujet. Comme M. Briquet, ils ont analysé un grand nombre de fragments de papiers dits de coton, de toutes provenances, et n'y ont jamais non plus trouvé la fibre du coton. Ces résultats identiques de chercheurs, partis de points de vue très divers, en opérant sur des papiers différents, donnent beaucoup d'autorité à la conclusion de M. Briquet.

— M. A. de Boislisle vient d'être élu (7 déc.) membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette récompense était bien due à l'éditeur de Saint-Simon, de la correspondance des intendants avec les contrôleurs généraux, des documents sur la Chambre des comptes et la famille des Nicolaï. Le t. IV de *Saint-Simon,* qui vient de paraître, ne contient que l'année 1697, mais est enrichi, outre les notes, et plusieurs appendices où se trouvent les correspondances sur la campagne d'Allemagne et sur l'élection du prince de Conti, d'une étude sur les *Conseils sous Louis XIV.* C'est un mémoire de plus de 60 pages d'un texte serré qu'aucun historien ne pourra se dispenser de connaître, car il élucide complètement un sujet très compliqué. Nous devons attendre au t. V pour lire une étude du même genre sur les postes de Louis XIV.

— Le 12 décembre ont été élus membres de la même Académie M. Gustave Schlumberger et M. E. Benoist.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a prorogé jusqu'au

31 décembre 1884 le concours sur la question suivante : donner l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques qui ont été faites au moyen âge d'ouvrages de philosophie ou de science grecs, arabes ou même latins. Le sujet sur la civilisation sous le khalifat est retiré du concours et remplacé par celui-ci : étudier d'après les chroniques arabes, et en particulier celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute des Omeyyades et l'avènement des Abassides (31 déc. 1886). — L'Académie proroge au 31 déc. 1886 l'examen historique et critique de la bibliothèque de Photius et l'étude grammaticale et historique sur la langue des inscriptions latines comparée avec celle des écrivains romains depuis les guerres puniques jusqu'au temps des Antonins. = Elle rappelle qu'elle a mis au concours pour 1886 (31 déc. 1885) le sujet suivant : faire, d'après les textes et les documents figurés, le tableau de l'éducation et de l'instruction que recevaient les jeunes Athéniens aux ve et ive s. avant J.-C., jusqu'à l'âge de dix-huit ans. — Elle propose pour 1887 (31 déc. 1886) une étude sur les contributions demandées en France aux gens d'église depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de François Ier. = Prix Bordin. L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour 1886 (31 déc. 1885) une étude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le titre de Chronique de Normandie, et une étude sur la numismatique de l'île de Crète. — La question sur Christine de Pisan est retirée du concours et remplacée par une étude sur les formes vulgaires des noms de saints en langue d'oc et en langue d'oui. — L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours pour 1886 (31 déc. 1885) une étude sur les sectes dualistes telles qu'elles se montrent dans l'Orient musulman, et propose pour 1887 (31 déc. 1886) l'examen critique de la géographie de Strabon. — Le prix Louis Fould, pour l'histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès, sera décerné, s'il y a lieu, en 1887. — En 1886, l'Académie décernera le prix Delalande-Guérineau : 1° au meilleur ouvrage dans l'ordre des études du moyen âge ; 2° au meilleur ouvrage dans l'ordre des études orientales.

— Parmi les sujets mis au concours par l'Académie des sciences morales et politiques, nous mentionnerons ou rappellerons les suivants : pour le terme du 31 déc. 1885 : Histoire de l'enseignement du droit avant 1789 (prix O. Barrot, 6,000 fr.). Histoire économique des céréales en France (prix du budget, 1,500 fr.). La forme des emprunts publics en France, en Angleterre et en Hollande aux xviiie et xixe siècles (prix Bordin, 2,500 fr.). Constater l'état de l'indigence ; rechercher les causes qui ont pu l'atténuer ou l'aggraver, les raisons de sa persistance depuis le xvie s. jusqu'en 1789 (prix Beaujour, 5,000 fr.). Les assemblées provinciales dans l'empire romain (prix Bordin, 2,500 fr.). — Pour le terme du 31 décembre 1886 : Exposer les origines, la formation et le développement jusqu'en 1789 de la dette publique en France (prix du budget, 1,500 fr.). Richelieu et le Père Joseph (id.). — Pour

le terme du 31 déc. 1887 : L'administration royale sous François Ier (prix du budget, 1,500 fr.). Histoire du droit public et privé dans la Lorraine et les Trois évêchés, depuis le traité de Verdun en 843 jusqu'en 1789 (prix de Barrot, 5,000 fr.).

— Programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1885. Section d'histoire et de philologie : 1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux. 2° Les villes neuves, les bastides, les sauvetats et autres fondations analogues à partir du XIIe siècle. 3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage. 4° Origine, étendue, régime et formes d'aliénation des biens communaux au moyen âge. 5° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers. 6° Origine, importance et durée des anciennes foires. 7° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille. 8° État de l'instruction primaire et secondaire avant 1789. 9° Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle. 10° Origines et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle. 11° Études des anciens calendriers. 12° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry. 13° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France depuis la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle. 14° Rôle des maîtres écrivains dans l'instruction populaire et la rédaction des actes. 15° Étude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

Dans la section d'archéologie, nous indiquerons les articles suivants : 1° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique. 2° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique. 3° Signaler les édifices antiques de l'Afrique, tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de villes, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes. 4° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. 5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

De même pour la section des sciences économiques ou sociales : 1° La législation et le régime des routes et chemins en France, aux XVIIIe et XIXe siècles. 2° Étudier, au point de vue de leur valeur comparative, les divers documents qui peuvent être utilisés pour l'évaluation

des populations de l'ancienne France (évaluation en feux dans les recensements dressés par les officiers des élections ou les agents des seigneurs, évaluation en communiants dans les pouillés et les registres des visites pastorales, etc...).

— Voici la liste des thèses déposées par les élèves de l'École des chartes, pour être soutenues le 26 janvier 1885 : Auvray. Étude sur Fulbert, évêque de Chartres de 1006 à 1028, et sa correspondance. — Barroux. Étude sur Jacques de Vitry. — Dunoyer de Segonzac. La rançon de Brétigny. — Dupond. Jean Ier de Grailly, sénéchal de Gascogne (1235-1300). — Duvernoy. Les corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar aux xive et xve siècles. — Funck-Brentano. La politique extérieure de Philippe le Bel. — Grand. L'image du monde, poème didactique du xiiie siècle, recherches sur les versions non interpolée, interpolée et en prose. — Langlois. Le gouvernement de Philippe III, étude sur le pouvoir royal de 1270 à 1285. — Lefèvre-Pontalis. Étude sur l'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons aux xie et xiie siècles. — Legrand. Histoire des Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'au milieu du xvie s. — Millot. Rapports de Louis XI avec la ville de Troyes. — Perret. Louis de Graville, amiral de France (144?-1516). — Stein. Etude biographique, littéraire, bibliographique, sur Olivier de La Marche. — Alaus. Étude sur le cartulaire de Gellone (804-1236). — Cagé. Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France (1418-1475). — Coville. Recherches sur les États de Normandie au xive siècle. — Huet. Étude sur Gasse Brulé, poète du xiie siècle, et édition critique de ses chansons. — Hugues. Étude sur le collège d'Autun. — Lazard. Essai sur la condition des Juifs dans le domaine royal au xiiie siècle. — Martin. Recherches sur Robert Ier de Sarrebruck, damoiseau de Commercy (1414-1464?).

— M. Émile Ferrière a publié, chez F. Alcan, une étude sur le *Paganisme des Hébreux jusqu'à la captivité de Babylone*. Il s'efforce de montrer qu'avant la captivité le peuple hébreu n'a pas été monothéiste; que Jéhova, le dieu national, n'a été qu'un dieu parmi plusieurs autres. Le monothéisme est l'œuvre du clergé. Le clergé jéhoviste n'a pu réellement fonder son organisation et sa hiérarchie qu'au retour de l'exil; l'année 442, où fut promulgué le *Lévitique*, peut être considérée comme la date où le clergé, éducateur souverain de la nation, créa un Israel entièrement nouveau. Nous croyons que cette thèse contient une petite part de vérité; mais la certitude avec laquelle l'auteur affirme son opinion en matière si controversée nous met en défiance. C'est affaire aux hébraïsants de trancher le débat.

— M. B. Zeller vient d'ajouter deux nouveaux volumes à sa petite collection (à 0,50 c.) de l'Histoire de France racontée par les contemporains (Hachette). Ils se rapportent aux règnes de saint Louis et de Philippe le Hardi.

— La librairie Leroux commence une traduction des *Rœmische Alterthümer* de L. Lange sous le titre : *Histoire intérieure de Rome*, traduite par MM. A. Berthelot et Didier. L'ouvrage formera deux volumes paraissant en fascicules à 1 fr. 25.

— Le premier fascicule des *Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire*, contenant les articles suivants : Bouriant, Deux jours de fouilles à Tell-el-Amarna ; Loret, Le tombeau et la stèle de l'Am-xent Amen-hotep ; Bouriant, L'église copte du tombeau de Déga ; Dulac, Quatre contes arabes en dialecte cairote ; Loret, La tombe de Kham-ha (Leroux).

— Nous possédions déjà une bonne traduction de l'important ouvrage de sir Henry Sumner Maine sur les Institutions primitives ; il vient de paraître à la même librairie (Thorin) une traduction d'une nouvelle série d'*Études sur l'ancien droit et la coutume primitive*. Ce sont des articles détachés, mais réunis cependant par une idée commune, celle de l'unité fondamentale des coutumes de tous les peuples indo-européens et de la nécessité de remonter aux origines pour comprendre les institutions des divers peuples sortis de la souche aryenne. M. Sumner Maine n'est pas le fondateur de la science comparée du droit ; on peut dire cependant qu'il a porté dans cette science un esprit novateur, et que son sens historique très pénétrant l'a embrassée avec plus d'ampleur qu'on ne l'avait fait avant lui. A ce titre, il est un maître et un créateur.

— On lira avec intérêt les notes biographiques de M. Hild sur *Juvénal* (Leroux, 60 p. in-8°). M. Hild place la naissance de Juvénal vers 57, la composition de ses satires sous Trajan, Hadrien et Antonin, nie qu'il ait été exilé comme le prétendent tous ses biographes, et ne voit dans ses satires les plus virulentes que des exercices de rhétorique composés impunément en un temps de liberté, après la mort de tous ceux qui auraient pu s'en offenser.

— M. Thédenat a donné une bonne traduction de la remarquable *Étude sur le camp et la ville de Lambèse*, par G. Wilmanns (Thorin, 75 p. in-8°).

— Dans ses *Remarques sur les Formules du Curator et du Defensor civitatis dans Cassiodore* (*Mélanges de l'École française de Rome*, t. IV), M. Ch. Lécrivain montre que ces fonctionnaires étaient spécialement chargés des questions relatives à l'approvisionnement et au prix des denrées.

— M. Ch.-Émile Ruelle vient de faire paraître la 3e livraison de la *Bibliographie générale des Gaules*, qui contient la première partie du catalogue alphabétique par noms d'auteurs (A-GU), les deux premières parties contenant déjà le catalogue méthodique.

— M. A. Brun vient de publier à Marseille (Lebon) et à Toulon (Isnard) une *Histoire de Saint-Nazaire* (au département du Var) où l'on trouve quelques notes sur l'itinéraire ancien de Toulon à Marseille.

— M. Henri JADART, secrétaire général de l'académie de Reims, a consacré une intéressante étude de 70 p. à Buridan, jurisconsulte du XVIIe s., professeur de droit à l'université de Reims et commentateur des coutumes du Vermandois.

— Les *Œuvres de A. de Longpérier*, réunies par M. Gust. SCHLUMBERGER, et les *Œuvres de A. J. Letronne*, par M. E. FAGNAN, sont aujourd'hui complètes, chaque ouvrage en 6 vol. (Leroux).

— M. l'abbé ALBANÈS, historiographe du diocèse de Marseille, vient de faire paraître l'*Armorial sigillographique des évêques de Marseille*, avec des notices historiques sur chacun de ces prélats, et plusieurs documents inédits, dont deux du IXe s.

— La librairie Hachette vient de donner une 4e édit. de *Louis XIV et Strasbourg*, par M. LEGRELLE.

— M. E. MILLER, de l'Institut, vient de publier le catalogue des mss. grecs de la Bibliothèque nationale de Madrid : mss. N. 126-141 et O. 1-103 ; c'est un supplément aux *R. Bibliothecae Matritensis codices graeci* d'Iriarte. Il fait partie du t. XXXI des *Notices et extraits des mss.*

— Depuis le commencement de l'année 1884, la Société d'émulation de l'Auvergne publie une *Revue d'Auvergne* (Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis). Dans les deux numéros déjà parus, on trouve une bonne étude de M. Fr. MÈGE sur un prêtre révolutionnaire, Pascal Grimaud.

— La librairie Hachette vient de mettre en vente la 1re livraison de l'*Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours*, par M. Auguste LONGNON. Il comprend : 1° la Gaule à l'arrivée de César ; une petite carte annexe représente la division de la Gaule au temps d'Auguste ; 2° la Gaule vers l'an 400 de notre ère ; une carte annexe indique la répartition des cités de la Gaule selon les tribus romaines. Les planches 3 et 4 contiennent 18 cartes représentant la division ecclésiastique de la Gaule sous les Mérovingiens et les différents partages de l'empire franc du VIe au VIIIe s. Ces cartes figuraient déjà pour la plupart dans la *Géographie de la Gaule au VIe s.*, du même auteur. Enfin la planche 5 donne la carte de la Gaule et des pays voisins sous Charlemagne, lors du partage de 806. L'Atlas est accompagné d'un fascicule contenant le texte explicatif des planches. Ce fascicule contient, outre l'introduction, la liste complète des peuples de la Gaule vers l'an 58 avant J.-C., le texte de la *Notitia dignitatum* relatif à notre pays, une liste générale de tous les noms géographiques inscrits sur la carte de la Gaule vers l'an 400 ; enfin une liste alphabétique, avec les équivalents modernes, des noms qui figurent sur la carte de l'an 806. L'ouvrage entier paraîtra en 7 livraisons de 5 planches chacune, avec un fascicule du texte. On assure qu'il paraîtra au moins une livraison par an. Il sera bon de rectifier dans les tirages subséquents la position de Florence et de Fiesole.

— Le dernier ouvrage de F. LENORMANT, *les Origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux*, vient de paraître dans une nouvelle édition en 3 vol. in-12 (Maisonneuve).

— M. A.-S. Morin a réuni en volume sous le titre d'*Essais des critiques religieuses* (Alcan) une série de courtes études, qui roulent pour la plupart sur le christianisme primitif et sur le rôle religieux du catholicisme.

— M. Lecoy de La Marche vient de publier chez Quantin (bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts) un livre sur *les Manuscrits et la miniature,* qui paraîtra imparfait aux gens du métier, mais où le grand public trouvera plus d'une notion utile, présentée d'une façon claire et agréable. Mentionnons aussi, dans la même collection, une *Histoire de la musique*, de M. H. Lavoix.

— Le P. De Smedt a entrepris de publier, comme supplément aux *Analecta Bollandiana,* un catalogue des mss. hagiographiques de la bibliothèque royale de Bruxelles.

— M. le comte de Marsy a résumé, en la critiquant, la vie de Pierre l'Ermite par M. Hagenmeyer, dans un livre intitulé : *Pierre l'Ermite, son histoire et sa légende.*

— Depuis 1884 paraît sous la direction de M. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, à Niort, une *Revue poitevine et saintongeaise.*

— MM. H. Thédenat et Héron de Villefosse ont commencé un ouvrage intitulé : *les Trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule,* qui paraîtra par fascicules in-4° avec des planches en héliogravure et des figures intercalées dans le texte ; le 1er fasc. est déjà publié (*Bulletin critique,* 1er oct. 1884). — Ils viennent en outre de donner chez Champion le recueil complet des Inscriptions latines de Fréjus.

— Parmi les mémoires qui composent le t. XLIV des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* on trouve le texte inédit d'une vie de saint Tudual attribuée au vie s., que publie M. A. de Barthélemy ; il est intéressant pour la géographie ancienne du nord de l'Armorique.

— Parmi les publications prochaines annoncées par la Société des anciens textes français, citons les *Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir,* éditées par M. Suchier, et *les Contes de Boson*, recueil intéressant, dont l'étude jettera un jour nouveau sur la formation du recueil célèbre sous le titre de *Gesta Romanorum.* La Société va bientôt mettre en distribution le t. IV d'*Eustache Deschamps.*

— M. le vicomte Guy de Brémond d'Ars a fait paraître en volume les intéressants articles publiés dans le *Correspondant* sous le titre : *le Père de Madame de Rambouillet : Jean de Vivonne ; sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la cour de Rome* (Plon et Nourrit).

— M. F. Kuhn termine dans un troisième volume son ouvrage sur *Luther, sa vie et son œuvre* (Sandoz et Thuillier). Nous avons déjà dit les mérites et les lacunes de cette œuvre (*Rev. hist.*, XXVI, 128). Les uns et les autres sont surtout sensibles dans ce dernier volume, mais

la grandeur et le charme de la figure de Luther y sont rendus avec une émotion communicative.

— Sous le titre : *la Hollande et la liberté de penser au XVIIe et au XVIIIe s.*, avec une introduction de L. Ulbach (C. Lévy), on vient de publier les trois mémoires, ou plutôt les trois discours de MM. Parrot-Larivière, Hora-Siccana et L. Fortoul sur le sujet mis au concours par l'Association littéraire internationale.

— M. le comte de Reiset vient de publier chez Didot le Livre-Journal de Mme Éloffe, couturière-lingère ordinaire de la reine Marie-Antoinette et des dames de sa cour, 1787-93. (2 vol. in-4°; prix, 60 fr.)

— M. G. Tardy vient de consacrer une courte notice, contenant quelques documents intéressants, à *l'abbé Jallet, curé de Chevigné* (Niort, Clouzot, 26 p. in-8°), celui des députés du clergé aux états généraux qui, le premier, se réunit aux députés du tiers.

— M. Marcellin Pellet a continué, dans le journal *la République française*, la série des Variétés révolutionnaires commencée par Louis Combes et par G. Avenel. Il vient de réunir en volume ces *Variétés révolutionnaires* (F. Alcan), qui commencent aux Almanachs de la Révolution et nous conduisent jusqu'à la propagande philosophique sous la Restauration. Bien que la plupart de ces articles soient des comptes-rendus d'ouvrages, ils sont écrits par un homme qui a une connaissance personnelle très sérieuse des documents du temps, et qui a vu ces petits côtés de l'histoire qui lui donnent la vie. Si nous reprenions un à un avec lui les divers sujets qu'il traite, nous aurions plus d'un sujet de discussion. Nous trouverions qu'il flatte trop Mme Dubarry et ne fait pas bénéficier les royalistes des circonstances atténuantes qu'il accorde volontiers aux révolutionnaires, qu'il n'a pas mis en lumière les côtés très neufs et curieux de l'œuvre d'A. Schmidt, etc.; mais nous préférons nous féliciter de voir rentrer dans la carrière littéraire et historique l'auteur des deux monographies sur Loustallot et sur les Actes des Apôtres, parues il y a tantôt 17 ans. — M. Ranc, dans la préface qu'il a mise au livre de M. P., accuse M. Taine de n'avoir pas tenu compte de la démonstration, faite par M. Robinet, de l'intégrité de Danton au point de vue de l'argent. M. Taine a pris soin de consacrer une note de son 3e volume à signaler et à réfuter la démonstration de M. Robinet. On peut trouver que la réfutation n'est pas probante, mais on ne peut accuser M. Taine d'avoir jugé Danton sans loyauté. On peut trouver M. Taine partial ; cette partialité tient à la nature même de son tempérament et de son esprit, elle fait sa puissance et ses lacunes ; mais il est impossible de méconnaitre la conscience et la sincérité qu'il apporte dans ses recherches et ses jugements.

— Sous le titre : *Une Académie sous le Directoire* (C. Lévy), M. J. Simon a consacré un livre charmant à l'histoire de la seconde classe de l'Institut, celle des sciences morales, la première forme de l'Académie des sciences morales et politiques. Née d'une pensée de Mirabeau, qui la

concevait comme une section de philosophie, cette classe des sciences morales eut une éphémère et brillante existence, car, après la section des sciences, c'est elle qui contenait le plus grand nombre d'hommes éminents. C'est précisément la valeur des hommes qui y étaient réunis et leur esprit d'indépendance qui la désignèrent à l'hostilité de Bonaparte, et qui amenèrent sa suppression. M. J. Simon a raconté dans ce livre un épisode intéressant de l'histoire de l'Institut, une des créations révolutionnaires qui font assurément honneur à la Convention.

— M. P. Bonassieux, dont nous avons signalé à plusieurs reprises les études sur l'histoire administrative et économique du XVIIIe s., vient de publier encore un travail très intéressant sur les *Cahiers de* 89 *au point de vue industriel et commercial* (Berger-Levrault). Il fait ressortir avec raison, en même temps que les erreurs économiques commises par les rédacteurs des cahiers, les idées justes qu'ils renfermaient, et dont les meilleures ont été réalisées par la Constituante.

— Le 3e volume des *Mémoires du baron de Vitrolles* (Charpentier), publié par M. E. Forgues, est de beaucoup le plus remarquable de tout l'ouvrage. Non seulement il contient un portrait de Talleyrand qui est un chef-d'œuvre, mais il nous donne sur les premières années de la Restauration, sur le rôle de Fouché, du duc de Richelieu, de M. Decazes, sur la faiblesse et l'apathie de Louis XVIII, sur Mme de Caylus, sur la fondation du *Conservateur* et sur la part qu'y prirent Châteaubriand et Lamennais, enfin sur la révolution de 1830, les détails les plus curieux et les jugements les plus originaux. Le témoignage de M. de Vitrolles est indispensable pour comprendre le rôle de l'extrême droite sous la Restauration et l'anarchie d'idées politiques qui a amené la révolution de Juillet.

— Le 3e volume de la *Correspondance de M. de Rémusat* (Lévy) est surtout important pour la connaissance du caractère de l'homme. Il nous apparaît à vingt ans dans tout le charme de sa jeunesse épanouie, spirituel et sérieux, amoureux et raisonneur, un des meilleurs représentants de la France ressuscitée et heureuse de vivre au sortir de la prison de l'empire.

— Le t. X des *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta,* publié par M. J. Reinach, s'étend du 9 novembre 1881 au 26 janvier 1882, c'est-à-dire qu'il contient tous les discours se rapportant au ministère du 14 novembre. L'appendice naturel de ce volume est formé par tous les projets de loi préparés par le cabinet dont M. Gambetta était le chef. Ce volume, d'un intérêt exceptionnel, contient, comme on le voit, les preuves et documents du livre de M. Reinach sur le *Ministère du 14 novembre.*

— La librairie Oudin publie un bon livre de vulgarisation, *Nos petites colonies.* Les auteurs, MM. F. Hue et G. Haurigot, n'ont pas craint de présenter au public tout un volume sur des possessions dont bien des noms restent encore ignorés de lui. Aussi se sont-ils attachés à en

rendre la lecture attrayante par le détail pittoresque. Après la description géographique, la plus large place est faite au tableau des mœurs, coutumes, légendes même ; et il est inutile d'indiquer la variété de pages qui, successivement, dépeignent la sauvagerie des Gabonais, la douceur des Tahitiens, les élégances de la Société créole de Pondichéry, la rude vie des habitants fixes ou passagers de Saint-Pierre et Miquelon. Les renseignements précis qu'exige tout ouvrage de géographie, sur la statistique, les productions, le mouvement du commerce ont été pris aux sources en général; enfin l'histoire de la colonisation est nettement traitée et avec d'intéressants récits. Depuis la composition de l'ouvrage, quelques additions ou corrections sont devenues nécessaires, surtout au sujet d'Obock et de Porto-Novo ; et la cession aux Anglais de nos établissements de la côte de Guinée ne nous semble plus à craindre. Nous ne pouvons que souhaiter sur le reste de notre empire colonial la continuation d'un travail bien fait pour intéresser le grand public.

— Le Dr Gabriel Legué a publié une nouvelle édition revue et augmentée de son intéressant livre sur *Urbain Grandier et les possédées de Loudun* (Charpentier, 348 p. in-12). Ce n'est nullement une apologie de Grandier ; M. L. ne cache ni ses vices ni ses fautes; mais, en analysant dans le plus grand détail l'odieuse procédure dont le curé de Loudun fut victime, les phénomènes hystériques dont le couvent des Ursulines fut le théâtre et le déploiement d'ineptie et de férocité dont cette épidémie fut l'occasion, il a écrit un chapitre des plus attachants et des plus lugubrement instructifs sur l'histoire de la justice, de l'administration et du clergé au XVIIe s.

— M. E. Hatin a publié, sous le titre : *l'Histoire, la Fantaisie et la Fatalité* (Féchoz, 16 p. in-8°), une mordante critique du livre de M. Gilles de la Tourette sur Renaudot. On se convaincra en lisant ces pages piquantes que la *Revue historique* avait été trop indulgente pour M. de la Tourette et que la *Revue critique* n'avait pas été trop sévère envers lui.

— La collection de biographies qui paraît chez Picard-Bernheim sous le titre : *les Grands Français,* s'est enrichie de deux bonnes biographies de Vauban et de Villars par M. Bondois.

— M. Melchior de Vogüé a réuni en volume les remarquables études sur l'histoire russe qu'il a publiées dans la *Revue des Deux-Mondes* (*Le Fils de Pierre le Grand, Mazeppa, Un Changement de règne,* C. Lévy, 363 p. in-12). M. de Vogüé n'est pas seulement un historien intéressant qui travaille sur les documents originaux, c'est un écrivain de talent, un fin psychologue qui connaît à fond la Russie et les Russes, aussi fait-il revivre les scènes qu'il raconte avec l'exactitude d'un critique et la magie d'un romancier.

— M. J.-A. Petit continue intrépidement son *Histoire contemporaine de la France* (Palmé) : le t. VII, consacré à la Restauration et aux Cent-Jours, vient de paraître.

— La librairie Dourlacher a mis en vente une *Histoire des écoles communales et consistoriales israélites de Paris, de* 1809 *à* 1884, par M. Léon Kahn.

— Le livre de M. Ch. de Ribbe : *Le Play d'après sa correspondance* (Didot, 454 p. in-12), est d'une lecture un peu difficile à cause de l'incohérence de sa composition. Ce sont des souvenirs personnels jetés au courant de la plume, où abondent les répétitions et les digressions. On y apprend néanmoins à mieux connaître, surtout par ses lettres, cet homme supérieur, ce noble penseur, cet homme de bien, dont l'influence n'a pas été malheureusement aussi grande qu'elle aurait pu et dû l'être. La solidarité qui, en partie par la faute de Le Play, mais aussi par la faute des libéraux de l'école révolutionnaire, s'est établie entre les doctrines de Le Play et les doctrines catholiques, a confiné son influence dans un petit cercle d'adhérents, dans une sorte de petite église. Les idées de réforme sociale de Le Play méritaient une meilleure destinée et son grand ouvrage sur les ouvriers européens n'a pas la renommée qu'il mérite.

— *La Patrie Hongroise* par Mme Edmond Adam (*Nouvelle Revue,* 323 p. in-8°) n'est pas un livre d'histoire; mais ces attrayants et enthousiastes souvenirs de voyage renferment beaucoup d'utiles renseignements sur l'histoire politique de la Hongrie pendant ces quarante dernières années et surtout sur les hommes qui ont fait la Hongrie actuelle. Si l'on s'étonne quelque peu de voir un seul pays produire un si grand nombre de héros immaculés, il est aisé de faire, dans les portraits tracés par Mme Adam, la part de la reconnaissance due à des hôtes qui n'ont rien épargné pour fêter la France et sa gracieuse représentante.

Livres nouveaux. — Documents. — *H. Stein.* Les archives de Maisse (Seine-et-Oise). Menu (Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais). — *Demaison.* Document inédit sur une assemblée d'états convoquée à Amiens en 1424. Reims, impr. Monce. — La ligue à Metz; extrait des archives de François Buffet, ministre de S. E. à Metz, 1580-88. Pilet et Dumoulin. — *Douglas et Roman.* Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières; t. II et III. Grenoble, impr. Allier. — La guerre d'Estampes en 1652, par R. Hémard; relation inédite publiée par *P. Pinson.* Champion (Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais). — *Comte de Marsy.* Obituaire et livre des distributions de l'église cathédrale de Beauvais, xiiie s. Beauvais, impr. Pere (extrait du t. XII des Mém. de la Soc. acad. de l'Oise). — *Ledieu.* Archives d'Abbeville. Inventaire analytique des dénombrements de seigneuries. Amiens, Hecquet; Paris, Picard. — *Finot.* Inventaire sommaire des archives de l'hôpital de Comine, dép. du Nord. Lille, imp. Danel. — *Kervilor.* Documents pour servir à l'histoire de Saint-Nazaire, chap. 2 : les délibérations du général de la paroisse. 2e série : 1759-90. Saint-Nazaire, imp. Girard. — *Mavidal* et *Laurent.* Archives parlementaires, de 1787 à 1860 ; 1re série, t. XIX : du 16 sept. au 23 oct. 1790. P. Dupont. — Archives historiques de la Gironde, t. XXIII. Bordeaux, imp. Gounouilhou. — *Cabié.* Chartes de coutumes inédites de la Gascogne toulousaine (fasc. 5 des archives hist. de la Gascogne). Champion. — Inventaire sommaire des archives départementales de la Sarthe, antérieures à 1790, par *V. Duchemin.* Série H;

fin; t. IV. Le Mans, impr. Monnoyer. — *Laval*. Cartulaire de l'université d'Avignon, 1303-1791. Avignon, Seguin.

Histoire locale. — *Loth*. L'assemblée du clergé de Rouen pour les états généraux de 1789. Rouen, impr. Cagniard. — *Noyelle*. Basoche et basochiens à Amiens au xvie s. Amiens, impr. Douillet (Mém. de la Soc. des ant. de Picardie, t. XXVIII). — *Benoist*. Notice historique et statistique sur Mary-sur-Marne. Meaux, Le Blondel. — *Bizouard*. Histoire de l'hôpital d'Auxonne, 1374-1884. Dijon, Grigne. — *Tolra de Bordas*. L'ordre de Saint-François d'Assise en Roussillon; fragments et récits sur l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Elne. Perpignan, Latrobe; Paris, Palmé. — *Bérard*. Étude historique et archéologique sur l'abbaye de Thoronet, Var. Avignon, Seguin. — *Fichot*. Statistique monumentale du département de l'Aube; t. I. Paris, Quantin; Troyes, Lacroix. — *Fleury*. Notes historiques sur le vieux collège de Mamers. Mamers, Fleury et Dangin. — *Mugnier*. Chronologies pour les études historiques en Savoie. Chambéry, impr. Ménard (Mém. et Doc. publiés par la Soc. savoisienne d'hist. et d'arch.). — *Delpech*. Le Roussillon avant la Révolution et le maréchal de Mailly, gouverneur de cette province, 1763-89. Amiens, impr. Yvert. — *Le Boucq de Ternas*. Recueil de la noblesse des Pays-Bas, de Flandre et d'Artois. Douai, impr. Dechristé. — *Lauzun*. Le château de Bonaguil en Agenais; description et histoire, 2e édit. Champion. — *Pagart d'Hermansart*. La ghisle ou la Coutume de Merville, 1451. Saint-Omer, impr. d'Homont (extrait du t. XIX des Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie). — *Penjon*. Cluny; la ville et l'abbaye. 2e édit. Cluny, Renaud-Bressoud. — *Puech*. Une ville au temps jadis, ou Nîmes à la fin du xvie s., d'après le compois de 1592 et des documents inédits. Nîmes, Grimaud. — *P. de Cyrnos*. Histoire de la Corse, depuis les origines jusqu'en 1506; traduite pour la première fois par *A. Tozza*. Bastia, Ollagnier. — *Labat*. Documents sur la ville de Royan et la Tour de Cordouan, 1622-1789. Bordeaux, impr. Gounouilhou. — *Antoine*. Histoire du Forez. Saint-Étienne, Chevalier. — *Féraud*. L'ancien château féodal d'Orange. Tours, impr. Bousrez (congrès de la Soc. franç. d'arch., sept. 1882). — *Goiffon*. Villeneuve-lez-Avignon; son abbaye, sa chartreuse, ses établissements religieux, sa paroisse. Nîmes, Gervais-Bedot. — *Lallié*. Les prisons de Nantes pendant la Révolution. Nantes, imp. Forest et Grimaud (Rev. de Bret. et de Vendée, 1883). — *Lefèvre*. La seigneurie et l'église de Champreuil, arrond. de Corbeil. Fontainebleau, impr. Bourges. — *Le Gros*. Vie de saint Clair, prêtre et martyr, précédée d'une notice historique sur Saint-Clair-s.-Epte. Saint-Clair, Périer. — *P. de Verax*. Notice sur la seigneurie de Masoncles en Charollais. Lyon, impr. générale. — *Legeay*. Recherches historiques sur Saint-Pavin-des-Champs, Maine. Le Mans, impr. Monnoyer (Soc. d'agricult. sciences et arts de la Sarthe. Bulletin). — *Bataulit*. Notice historique sur les hôpitaux de Chalon-sur-Saône avant 1789. Chalon, Mulcey; Paris, Lechevalier et Champion. — *Plantax*. Monographie d'Araches (mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, t. VII). — *Bordas*. Histoire sommaire du Dunois, de ses comtes et de sa capitale. 2 vol. Châteaudun, Pouillier et Dieudonné. — *Tallon*. Catalogue des prieurs, curés et vicaires de l'église de Saint-Pierre-ès-liens de Vans, 1349-1804. Privas, imp. du Patriote. — *Benoist*. Lizy-sur-Ourcq; la seigneurie au xviiie s. Meaux, impr. Destouches (Bulletin de la société d'arch. de Seine-et-Marne). — *Brassart*. La féodalité dans le nord de la France : bans et arrière-bans dans la Flandre wallonne sous Charles le Téméraire et Maximilien d'Autriche. Douai, Crépin (extrait du t. IV, 2e série, des souvenirs de la Flandre wallonne). — *Dutilleux* et *Depoin*. L'abbaye de Maubuisson; histoire et car-

tulaire. Pontoise, impr. Paris (soc. hist. du Vexin; documents). — *Rogeron*. Les fortifications et la tour de César à Provins, notice historique. Provins, Vernant. — *Bulliat*. Chartreuse et seigneurie du Val Saint-Martin de Sélignac, près de Bourg-en-Bresse. Paris, impr. Philipona. — *Drochon*. L'ancien archiprêtré de Parthenay. Visites des paroisses, 1598-1740. Poitiers, Oudin. — *Dumas de Rauly*. Détails historiques sur le prieuré bénédictin de N.-D. de la Daurade de Toulouse. Toulouse, impr. Chauvin. — *Hu*. Le bailliage seigneurial de Pontlevoy. I : impôts royaux et droits seigneuriaux. Blois, impr. Marchand. — *J. Le Fizelier*. Études et récits sur Laval et le Bas-Maine. Laval, impr. Moreau. — *Lacaze*. Les imprimeurs et les libraires en Béarn, 1552-1883. Pau, impr. Véronèse (Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau). — Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais; t. III. Arras, Sueur-Charruey. — *Gap*. Essai sur l'administration municipale, judiciaire et militaire de la commune de Séguret, avant 1790. Picard (Bulletin hist. et arch. de Vaucluse). — *Vannier*. Histoire du prieuré de Saint-Nicolas du Marteroy de Vesoul, de l'église de Saint-Georges et de l'insigne chapitre de N.-D. de Calmontier. Vesoul, impr. Varignault.

Biographies. — *Imbert de Saint-Amand*. Les femmes des Tuileries; la cour de l'impératrice Joséphine. Dentu. — *Josse*. Biographie de Mlle Rallu, fondatrice de l'hôpital de Montdidier, 1677-1741. Amiens, impr. Douillet (Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, tome XXVIII). — *É. de Barthélemy*. Catherine de Médicis à Épernay pour la négociation de la paix de Nemours conclue avec les Guises en 1585. Champion. — *Noulens*. Maison de Clinchamp, histoire généalogique. — *Queruau-Lamerie*. Les députés de la Mayenne à l'Assemblée législative de 1791. Mayenne, libr. Poirier-Bealu. — *A. de Monvaillant*. Jean Cavalier, 1681-1740. Dentu. — *Le Boucq de Ternas*. Généalogie de la famille de Becquet de Mégille, fixée à Douai en 1532. Douai, impr. Dechristé. — *Castonnet-Desfosses*. M. de Durfort de Civrac, maire de Pondichéry, 1790-92. Angers, impr. Lachèse et Dolbeau. — *Charvériat*. Un réformateur au XVIIe s.: J.-B. Schenk, de Schweinsberg, prince-abbé de Fulda. Lyon, impr. Pitrat (Revue lyonnaise, mai 1884). — *Maggiolo*. La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire, 1789-1831, 1er fasc. Nancy, Berger-Levrault (mém. de l'Académie de Stanislas, 1883). — *Fargues*. Tanneguy-Duchatel; réhabilitation d'un chevalier breton. Nantes, impr. Mellinet. — *Brianville*. Recueil généalogique de l'ancienne et illustre maison de Monty, autrefois Crociany. Réimpression de l'ouvrage publié chez P. Querro, en 1684. Nantes, Forest et Grimaud. — *Desjardins*. Jehan Vittement, recteur de l'Université de Paris, sous-précepteur de Louis XV, 1655-1731. Châlons-sur-Marne, Thouille. — *Gillet*. C. Le Tellier de Louvois, bibliothécaire du roi, 1675-1718. Hachette.

Belgique. — Le 10 octobre dernier est mort à Bruxelles M. Alphonse Vandenpeereboom, ministre d'État, qui occupait une place honorable parmi les historiens amateurs. Tous les loisirs que lui laissa une carrière politique des plus remplies, il les consacra à l'histoire de la Flandre, et avant tout à celle d'Ypres, sa ville natale. Les six forts volumes de ses *Ypriana* (1878-1883) sont remplis d'aperçus et de documents nouveaux. M. Vandenpeereboom était âgé de soixante-quatorze ans. Un an avant sa mort, le 30 septembre 1883, il avait été l'objet d'une manifestation touchante et grandiose à l'occasion de la publication du dernier volume de ses *Ypriana*. (Cf. *Rev. hist.*, XXIV, p. 237.)

— Dans la section d'histoire et d'archéologie du congrès néerlandais, tenu à Bruges en septembre dernier, la question des chansons historiques relatives aux Pays-Bas et écrites en langue néerlandaise a été traitée en détail par MM. Paul Fredericq, professeur à l'université de Gand, et J. de Winkel, professeur au gymnase de Groningue. La question de l'étymologie et de l'orthographe des noms de lieux a fait aussi l'objet d'un débat intéressant.

— M. Théodore Juste, qui a déjà publié cette année plusieurs œuvres historiques nouvelles, vient de nous donner une seconde édition de son grand ouvrage, *les Pays-Bas sous Philippe II* (1555-1565) (Bruxelles, Lebègue et Cie). C'est un travail revu, corrigé et mis au courant de tout ce qui a paru pendant les trente dernières années. L'auteur consacre tout un long chapitre (p. 297-353) à étudier l'inquisition néerlandaise du XVIe siècle.

— M. le baron Kervyn de Lettenhove poursuit avec activité la publication de sa volumineuse histoire des vingt-cinq années les plus tragiques du XVIe siècle (1560-1585) en France et dans les Pays-Bas, sous le titre de : *les Huguenots et les Gueux* (Bruges, Beyaert-Storie). Le tome IV comprend l'époque de 1576-1578.

— A l'occasion des fêtes brillantes organisées à Bruges en l'honneur d'un comte de Flandre du XIIe siècle, Charles de Danemark, ou le Bon, que l'Église a béatifié, M. l'abbé Ad. Duclos a publié une histoire populaire de ce prince, qui ne manque pas de mérite historique et est le fruit de recherches consciencieuses. (En flamand. Bruges, de Zuttere.)

— M. R. Serrure fils continue la publication de son remarquable *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie* (Paris et Bruxelles), qui est entré dans sa quatrième année.

— M. Alphonse Goovaerts, archiviste-adjoint d'Anvers, a dressé avec soin le *Catalogue de la bibliothèque Vander Sraelen-Moons-van Lerins*. (2 vol. Anvers, Vanos-Dewolf.) Cette riche bibliothèque, importante surtout pour l'histoire de la vieille métropole anversoise, a été fondée au siècle passé et formée par trois générations de bibliophiles appartenant à la même famille. Le catalogue comprend 3,380 numéros.

— M. Ch. Piot, archiviste-adjoint du royaume, s'est chargé de continuer la *Correspondance du cardinal Granvelle*, laissée inachevée par le regretté Edmond Poullet, son confrère à l'académie et à la commission royale d'histoire. M. Piot vient de publier le tome IV, gros in-4°, qui embrasse les documents allant du mois de février 1570 jusqu'au mois d'octobre 1573 (Bruxelles, Hayez).

— Le général Brialmont, qui est considéré en Belgique comme l'officier le plus distingué que possède le pays, a consacré une notice au *Comte Todleben, sa vie et ses travaux*.

— M. le chanoine Daris a publié une importante *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVIe s.* (Liège, J. Demarteau.)

— M. A. Giron, conseiller à la cour d'appel et professeur à l'université libre de Bruxelles, étudie dans son remarquable livre : *le Droit public de la Belgique,* les origines historiques des institutions.

— La Bibliothèque Gilon, qui est la Bibliothèque utile de la Belgique, vient de s'enrichir d'un petit volume intéressant de M. Raymond Serrure, *la Monnaie en Belgique.*

— Dans le domaine de l'histoire locale, signalons deux nouveaux livres : *Histoire des rues de Malines et de leurs monuments,* par M. l'abbé G. van Caster, et *Histoire de la ville de Binche* (en Hainaut), par M. Th. Lejeune.

— M. le chanoine F. D. Doyen a fait paraître la première partie d'une *Bibliographie namuroise* (1473-1639), qui rendra des services à l'histoire locale.

— Le P. Carlos Sommervogel a entrepris la publication d'un *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés par des religieux de la compagnie de Jésus,* depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Le t. Ier, comprenant 791 pages et allant de A à Q, a paru.

— M. Michel Brenet a publié récemment son mémoire, couronné par l'académie royale de Bruxelles, *Grétry, sa vie et ses œuvres* (Bruxelles, Hayez).

— M. J. Jooris, ministre résident du roi des Belges, a écrit un *Aperçu politique et économique sur les colonies néerlandaises aux Indes orientales.* M. de Harven, de son côté, étudie *la Nouvelle Zélande au point de vue économique de la Belgique.*

— Sous le titre : *L'Anglais chez lui. Institutions politiques,* M. W. F. Baring nous donne un tableau intéressant de la situation actuelle de l'Angleterre.

— Deux monographies, consacrées à Henri Conscience et au poète van Rijswijck, deux des principaux promoteurs de la renaissance littéraire en Flandre après 1830, constituent des matériaux importants pour l'histoire future du « mouvement flamand. » Ce sont : *Hendrik Conscience in zijn leven en in zijne werken geschetst,* par M. Pol de Mont, professeur à l'Athénée royal d'Anvers (Haarlem, W. Gosler), et *Theodoor van Rijswijck, zijn leven in verband met zijnen tijd* (Anvers, Janssens), par M. J. Staes.

— M. Aug. Reynaert, membre de la Chambre belge, a publié le tome Ier d'une grande *Histoire de la discipline parlementaire.* Règles et usages des assemblées politiques des deux mondes.

— Le regretté L. Galesloot a édité cette année l'*Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant.* 2 vol.

— Malgré la mort de l'auteur, M. Louis Hymans, le grand ouvrage historique illustré *Bruxelles à travers les âges* (Bruxelles, Bruylant-

Christophe) continue à paraître par fascicules, qui tous se distinguent par des révélations de détail et des planches curieuses.

— M. Théodore Juste a publié un petit livre sur *Bruxelles en* 1815 (Bruxelles, Lebègue et Cie), à l'époque de la bataille de Waterloo et de la fondation du royaume des Pays-Bas. Au même sujet se rattache la monographie de feu L. Galesloot, *Le duc de Wellington à Bruxelles.*

— M. J. Demarteau a consacré une notice de 72 pages au fameux *Guillaume de la Marck, le Sanglier des Ardennes,* xve siècle. (Extrait de la *Gazette de Liège.*)

— Dans une communication faite à la commission royale d'histoire, M. Napoléon de Pauw, procureur du roi à Bruges, a récemment exposé son plan de publication d'une *Histoire généalogique des Artevelde au XIVe siècle,* avec cartulaire de 3,000 pièces inédites tirées des archives de Belgique et de l'étranger. (*Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire,* t. XII, 4e série.)

— Dans la Collection des guides belges a paru la 4e édition refondue du remarquable livre de M. W. H. James Weale, *Bruges et ses environs,* qui contient beaucoup d'indications nouvelles sur l'histoire de la vieille métropole flamande, sur ses monuments, ses musées, ses œuvres d'art, ses maisons les plus remarquables, ses hommes célèbres, etc., ainsi que sur les petites villes environnantes, telles que Damme, l'Écluse, Male, Middelburg, Aardenburg et autres localités auxquelles se rattachent beaucoup de souvenirs historiques. — Dans la même collection a paru un ouvrage analogue sur *Tournai et le Tournaisis,* par M. L. Cloquet, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler ici même. (Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie.)

— M. Émile de Borchgrave, ministre plénipotentiaire, a fait à la classe des lettres de l'académie royale de Bruxelles une intéressante lecture sur *l'Empereur Étienne Douchan de Serbie et la Péninsule balkanique au XIVe siècle.*

— L'académie royale de Belgique a mis au concours pour 1886 les sujets suivants : « Faire l'histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice, dans les anciens Pays-Bas, depuis le xve s. jusqu'à la fin du xviiie. » — « Faire, d'après les auteurs et les inscriptions, une étude historique sur l'organisation, les droits, les devoirs et l'influence des corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains. » (Médailles d'or de 800 fr.)

— Le livre de M. Otto Friedrichs : *Un crime politique. Étude historique sur Louis XVII* (Bruxelles, Tilmont, 1884), est une indigeste compilation destinée à revendiquer les droits des descendants de Naundorff, le plus fameux des faux Louis XVII. Nous ne croyons pas que l'œuvre de M. Friedrichs ébranle les résultats des travaux de MM. de la Sicotière et Chantelauze.

Allemagne. — Le 27 oct. est mort, à l'âge de soixante et un ans,

M. F. Kapp, député au Reichstag et écrivain remarqué. Après les événements de 1848-49, auxquels il prit une part active, il se rendit en Amérique, où il demeura jusqu'en 1870. Parmi ses nombreux écrits, mentionnons : *Soldatenhandel deutscher Fürsten nach Amerika,* 2e édit. en 1874 ; *Aus und über Amerika,* 2 vol., 1876; *Friedrich der Grosse und die Vereinigten Staaten von Amerika,* 1871 ; *Geschichte der deutschen Einwanderung in Amerika,* 2 vol., 1868; *Geschichte der Sklaverei in den Vereinigten Staaten von Amerika,* 1861.

— M. Reinhold Koser, archiviste de l'État à Munster, a été nommé professeur d'histoire à l'Académie de cette ville.

— La *Jablonowskische Gesellschaft* de Leipzig met au concours pour 1887 l'histoire du développement social dans les provinces de l'empire byzantin, au moins de Justinien le Grand jusqu'à l'établissement de la domination latine. Le prix est de 1,000 marcs.

— Sous la forme d'un programme de fin d'année du Gymnase catholique de Saint-Étienne à Augsbourg, dom Eugen Gebele, dominicain et professeur dans cet établissement, a publié une brochure intéressante sur les Français de l'armée du Rhin et Moselle en Souabe et en Bavière, et en particulier dans le ci-devant évêché d'Augsbourg en 1796. L'auteur a utilisé les rapports officiels qui furent demandés par l'évêché aux curés et aux bénéficiers, sur la foi de leur probité professionnelle, et les annales des monastères d'Elchingen et d'Ursberg. Cette brochure donne des détails vraiment affligeants sur la condition déplorable où fut réduite la population de la Souabe et de la Bavière, et en particulier sur les maux que les femmes eurent à souffrir de la part des envahisseurs.

— La 25e réunion plénière de la Commission historique, constituée au sein de l'Académie des sciences de Bavière, s'est tenue à Munich, en oct. dernier. Dans le courant de l'année 1884 ont été publiés sous ses auspices : le t. II des *Briefe des Pfalzgrafen J.-Casimir,* réunis et publiés par M. F. von Bezold ; le t. II des *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II,* par M. H. Bresslau; les livraisons 86 à 96 de l'*Allgemeine deutsche Biographie.* Les autres publications entreprises par l'Académie avancent rapidement. Tout récemment vient de paraître, dans la collection des *Stædtechroniken,* le 1er vol. des *Lübecker Chroniken* préparé par M. Koppmann ; le second contiendra la fin de la chronique de Detmar jusqu'en 1395 continuée jusqu'en 1400, la chronique dite de Rufus et plusieurs pièces de moindre étendue. Le même éditeur va bientôt donner le t. VI des *Hanserecesse,* pour la période 1411-1420.

— M. X. Kraus, professeur à l'université de Fribourg-en-Brisgau, vient de publier (Mohr) une édition des lettres de Benoît XIV, écrites au chanoine P.-Fr. Peggi à Bologne, 1729-58, avec le journal du conclave de 1740.

— La 3e édition du t. I du *Handbuch der Kirchengeschichte,* par le cardinal Hergenrœther, vient de paraître; elle est fortement remaniée.

— M. R. Tante va faire paraître à la librairie Findel de Leipzig une bibliographie très détaillée des ouvrages anciens et modernes sur la franc-maçonnerie.

— La librairie Schmidt et Günther de Leipzig annonce une traduction de l'Histoire de l'empire romain de M. Victor Duruy par M. Gustav Hertzberg; elle comprendra 4 vol. richement illustrés.

— La librairie Herder à Fribourg-en-Brisgau vient de publier une seconde édition très remaniée de la *Geschichte der kirchlichen Armenpflege* par le Dr G. Ratzinger.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Pflugk-Harttung*. Urkunden der Pæpste, 97-1197. Bd. II. 1e Abth. Stuttgart, Kohlhammer. — *Id*. Iter italicum, 2e Abthellung.; ibid. — *Klaic*. Geschichte Bosniens; traduit du croate par *J. v. Bojnicic*. Leipzig, Friedrich. — *Post*. Die Grundlagen des Rechts und die Grundzüge seiner Entwicklungsgeschichte. Oldenbourg, Schulze. — *Guba*. Der deutsche Reichstag, 911-1125. Leipzig, Veit. — *Bergengrün*. Die politischen Beziehungen Deutschlands zu Frankreich wæhrend der Regierung Adolf's von Nassau. Trübner, Strasbourg. — *Schilling*. Quellenbuch zur Geschichte der Neuzeit. Berlin, Gærtner. — *Hoyns*. Geschichte des deutschen Volkes in Staat, Religion, Literatur und Kunst. Bd. I. Leipzig, Brockhaus. — *Mücke*. Aus der Hohenstaufen-und Welfenzeit. Gotha, Perthes. — *Prowe*. Nicolaus Coppernicus. Bd. II : Urkunden. Berlin, Weidmann. — *Hermann*. Die Stændegliederung bei den alten Sachsen und Angelsachsen. Breslau, Kœbner. — *Lexer*. Turmair's genannt Aventinus Bayerische Chronik. Bd. II. Munich, Kaiser. — *De Aedo y Gallart*. Schilderung der Schlacht bei Nœrdlingen, 1634; traduit par Weinitz. Strasbourg, Trübner. — *Bezold*. R. Agricola. Festrede. Munich, Franz. — *Brieger*. Aleander und Luther, 1521. 1re part. Gotha, Perthes. — *Wiermann*. Der deutsche Reichstag. 2e part. Leipzig, Renger. — *Galitzin*. Allgemeine Kriegsgeschichte des Mittelalters. Vol. I, 1re partie, 1350-1618. Cassel, Kay. — *Alexi*. John Law und sein System. Berlin, Lehmann. — *Lœwenberg*. Geschichte der geographischen Entdeckungsreisen von Magellan bis zum Ausgang des XVIII Jahrh. Leipzig, Spamer. — *Voss*. Republik und Kœnigthum im alten Germanien. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Ritschl*. Geschichte des Pietismus in der lutheran. Kirche des XVII u. XVIII Jahrh. Bonn, Marcus. — *Stauffer*. H.-Chr. Graf von Russworm, K. Feldmarschall in den Türkenkæmpfen unter Rudolf II. Munich, Ackermann. — *Mücke*. K. Heinrich IV, K. Philipp, u. Otto IV von Braunschweig. Gotha, Perthes. — *Erler*. Deutsche Geschichte von der Urzeit bis zum Ausgang des Mittelalters. Leipsig, Dürr. — *Schwarz*. Landgraf Philipp von Hessen und die Packschen Hændel. Leipzig, Veit. — *Becker*. Catalogi bibliothecarum antiqui. Bonn, Cohen. — *Kolligs*. Wilhelm von Oranien und die Anfænge des Aufstandes der Niederlande; ibid. — *Laue*. Ferreto von Vicenza; seine Dichtungen und sein Geschichtswerk. Halle, Niemeyer. — *Reumont*. Aus K. Friedrich-Wilhelm's gesunden und kranken Tagen. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Huber*. Geschichte Œsterreichs. Bd. I. Gotha, Perthes. — *Von Læher*. Beitræge zur Geschichte und Vœlkerkunde. Bd. I. Francfort-sur-le-Mein, Liter. Anstalt.

Antiquité. — *Pflugk-Harttung*. Perikles als Feldherr. Stuttgart, Kohlhammer. — *Cauer*. De fabulis graecis ad Romam conditam pertinentibus. Berlin, Calvary. — *Beloch*. Die attische Politik seit Perikles. Leipzig, Teubner. — *Wer-*

nicke. De Pausaniæ Periegetæ studiis Herodoteis. Berlin, Weidmann. — *Matthias.* Commentar zu Xenophon's Anabasis, Heft 3. Berlin, Springer. — *Nadrowski.* Ein Blick in Roms Vorzeit. Thorn, Dombrowski. — *Leist.* Græco-italische Rechtsgeschichte. Jéna, Fischer. — *Wiedemann.* Ægyptische Geschichte. 2e part. Gotha, Perthes. — *Baumeister.* Denkmæler des classischen Altertums. Munich, Oldenburg. — *Kirchhoff.* Duae quaestiones Papinianae. Berlin, Mayer et Müller. — *Antoniadès.* Kaiser Licinius. Munich, Litt. Anstalt. — *Frænkel.* Studien zur rœmischen Geschichte. Heft 1. Breslau, Kern. — *Grohs.* Der Werth des Geschichtswerkes des Cassius Dio, als die Quelle für die Geschichte der Jahre 49-44. Berlin, Calvary. — *Sternkopf.* Quaestiones chronologicae de rebus a Cicerone inde a tradita Cilicia provincia usque ad relictam Italiam gestis. Marbourg, Elwert.

Histoire locale. — *Schliephake.* Geschichte von Nassau, von den æltesten Zeiten bis auf die Gegenwart; fortgesetzt von *Menzel.* Bd. VI. Wiesbaden, Kreidel. — *Machatschek.* Geschichte der Bischœfe des Hochstiftes Meissen, in chronologischer Reihenfolge. Dresde, Meinhold. — *Vuy.* Geschichte des Trechirgaues und von Oberwesel. Leipzig, Günther. — *Zurbonsen.* Das Chronicon Campi S. Mariæ in der æltesten Gestalt, 1185-1422. Paderborn, Schœningh. — *Tæpke.* Die Matrikel der Universitæt Heidelberg, 1386-1662. Heidelberg, Winter. — *Mehlis.* Studien zur æltesten Geschichte der Rheinlande. 8e part. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Schmidt.* Urkundenbuch des Hochstifts Halberstadt und seiner Bischœfe. Th. II. Leipzig, Hirzel. — *Jacobs.* Geschichte der in der preussischen Provinz Sachsen vereinigten Gebiete. Gotha, Perthes. — *Holzherr.* Geschichte der Reichsfreiherrn von Ehingen bei Rottenburg a. N. Stuttgart, Kohlhammer. — *Fuchs.* Peter von Dusburg und das Chronicon Olivense. Kœnigsberg, Schubert. — *Heigel.* Quellen und Abhandlungen zur neueren Geschichte Bayern. Munich, Rieger. — *Hœniger.* Der Rotulus der Stadt Andernach, 1173-1256. Bonn, Cohen. — *Schwebel.* Die Herren und Grafen von Schwerin. Berlin, Abenheim. — *Schuster* et *Francke.* Geschichte der sæchsischen Armee. 3e partie. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Westkamp.* Herzog Chr. von Braunschweig und die Stifter Münster und Paderborn im Beginne des 30 jæhr. Krieges. Paderborn, Schœningh.

Autriche-Hongrie. — Le P. Denifle, dominicain autrichien, se livre depuis de longues années à des recherches étendues dans les Archives pour un volumineux ouvrage sur les Universités au moyen âge. Le 1er vol. est sous presse.

Livres nouveaux. — *Von Fries.* Abriss der Geschichte Chinas seit seiner Entstehung. Vienne, Frick. — *Von Borch.* Das hœchste Wergeld im Frankenreiche. Innsbruck, Rauch. — *Balan.* Monumenta saeculi xvi historiam illustrantia. Vol. I. : Clementis VII epistolae per Sadoletum scriptae, quibus accedunt variorum ad Papam et ad alium epistolae. Innsbruck, Wagner. — *Hærdtl.* Astronomische Beitræge zur assyrischer Chronologie. Vienne, Gerold. — *Huber,* Ludwig I von Ungarn und die ungarischen Vassallenlænder. Ibid.

Grande-Bretagne. — La 13e et dernière livraison des fac-similés publiés par la *Palæographical Society* vient de paraître; elle contient un traité sur les modifications des divers systèmes d'écriture.

— Le t. I du *Cartularium saxonicum,* publié par M. W. de Gray Birch, est complet avec le fasc. 9 qui vient de paraître. Il va jusqu'au milieu du ixe s.

— On sait qu'il est question en ce moment d'apporter des modifications considérables à l'organisation municipale de la cité de Londres. Parmi les enquêtes préparatoires qui ont déjà été faites pour éclairer les pouvoirs publics, il en est une, récemment publiée, qui offre un grand intérêt historique. Elle est consacrée aux Compagnies à livrées, qui ont joué et jouent encore un si grand rôle dans l'administration de la Cité. Le 1er vol. (*City of London livery Companies' Commission Report and Appendix*. Londres, impr. Eyre et Spottiswoode; prix : 3 sh. 10 d.) contient : 1° les rapports des Commissaires sur l'histoire et l'état présent des Guildes ou compagnies à livrées; et 2° le procès-verbal des dépositions recueillies par les commissaires. Ces rapports (faits au nom de la majorité et de la minorité) sont très intéressants au point de vue historique; c'est un excellent résumé des travaux de M. Stubbs (aujourd'hui évêque de Chester), de M. Brentano, de M. Froude, etc.

— La *Camden Society* doit mettre en distribution en 1885 : 1° un cartulaire de Battle abbey de l'époque d'Édouard Ier, publié par M. Bird; 2° des rapports sur des procès jugés par la Chambre étoilée et la Cour de Haute Commission sous Charles Ier, publiés par M. Gardiner; 3° le 3e vol. des *Lauderdale papers*, publ. par M. Airy.

— Le New-College à Oxford n'avait pas craint de vendre récemment au prix de 1 l. 10 sh. une partie de ses archives modernes; elles ont été heureusement retrouvées, juste au moment où elles allaient être converties à des usages peu scientifiques pour l'armée du Salut. M. Greville J. Chester, qui dénonce le fait à l'*Academy* (25 oct.), a pu en acheter plusieurs liasses; le reste a été pris par la Bodléienne. Là, du moins, ces papiers seront en sûreté.

— M. Hubert Hall vient de terminer une histoire détaillée des contributions indirectes en Angleterre, rédigée entièrement d'après les documents originaux.

Italie. — M. Carlo Perini, mort à Trente le 28 déc. 1883, était également passionné pour la botanique et pour l'histoire. On lui doit entre autres ouvrages : *Storia e descrizione di Trento e del suo territorio; il concilio di Trento, riassunto storico*, publié en 1683 à l'occasion du 3e centenaire de la clôture du concile; *Cenni storici, statistici e biografici relativi al Trentino* (1863). Il a laissé des Mémoires inédits, importants, paraît-il, pour l'histoire de Trente au XIXe s.

— L'*Accademia di conferenze storico-giuridiche*, établie depuis sept ans, a déjà publié 5 vol. de *Studi e documenti di storia e diritto;* nous donnons régulièrement l'analyse de cette revue. Elle a de plus commencé une bibliothèque composée de travaux particuliers. Le t. I est déjà publié; c'est celui de M. C. Re : *Statuti della città di Roma del sec. XIV*. Le t. II : *Statuti dei mercanti di Roma dal sec. XIII al XVI*, par M. Gatti; les t. III : *S. Hilarii tractatus de mysteriis et hymni. Peregrinatio ad loca sancta*, 367-70, par M. Gamurrini; et V : *Regesto della*

chiesa di Tivoli, par M. Bruzza, sont en cours de publication. Enfin M. Marini prépare le tome IV : *Iscrizione antiche doliari*, et M. Malatesta, le t. VI : *Statuti del gabelliere maggiore di Roma del sec. XIV*.

— Le 1er vol. des *Documenti e Studi*, publiés par la R. Deputazione di storia patria pour les provinces de Romagne, contiendra : 1° les parties du diaire inédit de Paride Grassi, dont l'une se rapporte à la poursuite de Bentivoglio par Jules II, et l'autre à la prise de possession par ce dernier du duché de Ferrare ; 2° un fragment inédit de l'histoire de Bologne, par Carlo Sigonio ; 3° des pièces tirées des Archives romaines par A. Bertolotti, sur les artistes de Bologne, de Ferrare et autres, des États de l'Église du xve au xviie s. ; 4° des études sur les humanistes bolonais, par M. Aug. Corradi.

— Une *Deputazione municipale di storia patria* s'est formée à Ferrare, sous la présidence du maire, M. Trotti.

— Un Musée byzantin s'organise en ce moment à Ravenne, dans l'ancien réfectoire des Camaldules.

— Une seconde édition du livre de M. G. Panzavolta, *I Manfredi signori di Faenza*, 1313-1501, est parue à la librairie Marabini (Bologne).

— Depuis le mois de juillet dernier paraît à Rome une *Rivista critica della letteratura italiana*.

— Vient de paraître à Bologne (Tipog. Regia) le fasc. 7 et dernier du t. III, 1re série, des *Monumenti storici pertinenti alle provincie della Romagna*. Il contient le relevé des mots employés dans les statuts de la commune de Bologne, de 1250 à 1267, et qui n'ont pas été notés dans le Glossaire de Du Cange.

— Le *R. Istituto veneto di Scienze, lettere ed arti* a mis au concours les sujets suivants : Prix ordinaire biennal : Origines et vicissitudes des biens communaux en Italie. — Prix Querini-Stampalia : Origines et progrès de la bienfaisance publique en Italie ; et : Histoire du comte Fr. di Carmagnola (31 mars 1886). — Prix Tomasoni : Étude sur la vie de saint Antoine de Padoue. — Le fasc. 64 des *Diari* de Marino Sanuto contient la fin du t. VII.

— M. le baron A. Sansi a terminé sa *Storia del comune di Spoleto*, une des monographies de villes les plus remarquables qu'on ait vues depuis plusieurs années.

— L'étude archéologique très minutieuse du professeur I. Coglitore, sur l'île de Mozia, qui a paru dans l'*Archivio storico siciliano*, a été tirée à part et forme une contribution importante à l'histoire de la Sicile dans l'antiquité et au moyen âge.

Livres nouveaux. — Autografi ed altri documenti relativi al risorgimento italiano esistenti nelle collezioni di A. Ancona. Milan, tip. Boniardi-Pogliani. — *Brandileone*. Il diritto romano nelle leggi normanne e sueve del regno di Sicilia. Turin, Bocca. — Brano di storia veneta, estratto dal codice cartaceo in fol. del sec. xv, detto la Cronaca veneta. Asolo, tip. Vivian (per nozze A. Loredan-

Razzolini). — *Carutti*. Il conte Umberto I Biancamano e il re Arduino. Rome, Lœscher. — *Cusani*. Storia di Milano, vol. VIII et dernier. Milan, tip. Gattinoni. — *Mariotti*. San Francesco, san Thommaso e Dante nella civiltà cristiana, e le relazioni tra loro. Venise, tip. dell'Ancora. — *Nisco*. Storia d'Italia, 1814-80; vol. II, 1820-30. Rome, tip. Voghera. — *Rosa*. Statistica storica della provincia di Brescia. Brescia, Apollonio. — *Rusconi*. Assedio di Novara 1495; doc. inediti. Novare, tip. Miglio. — *Salvo di Pietraganzili*. I Siculi; ricerca di una civiltà italiana anteriore alla greca. Palerme, tip. del Giornale di Sicilia. — *Scarabelli-Zunti*. Riccio da Parma, uno dei 13 campioni di Barletta. Milan, Dumolard. — *Brentari*. Storia di Bassano e del suo territorio. Bassano, tip. Sante-Pozzato. — *De Gasparis*. Sull'autorità del diritto romano e longobardo nell'Italia meridionale, 1016-1194. Naples, tip. dell'Accad. delle Scienze. — *G. de Luca*. Storia della città de Bronte. Milan, tip. Giuseppe. — *Gnecchi*. Le monete di Milano, da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II, descritte ed illustrate. Milan, Dumolard. — *Villari*. Arte, storia e filosofia; saggi critici. Florence, Sansoni. — *Castellani*. Le biblioteche nell' antichità, dai tempi più remoti alla fine dell' impero romano d'Occidente. Bologne, Monti. — *P. Da Forti*. Annali illustrati dell' ordine dei Frati minori Cappuccini; vol. II. Milan, San Giuseppe. — *E. Ferrero*. Storia del medio evo. Turin, Lœscher. — *Manno*. La prima pagina di storia della R. Accademia delle scienze di Torino. Ibid. (Atti dell' Accad., vol. XIX). — *P. Vigo*. Disegno della storia universale. Vol. I. Livourne, Fr. Vigo. — *Forcella*. Iscrizioni delle chiese e d'altri edifizii di Roma, dal sec. XI fino ai nostri giorni. Vol. XIV. Rome, Lœscher. — *Marquise C. d'Azeglio*. Souvenirs historiques tirés de la correspondance avec son fils Emmanuel, de 1835 à 1861. Turin, Bocca. — *Beltrani*. Cesare Lambertini e la società famigliare in Puglia durante i sec. XV e XVI. Vol. I, 1re partie : documents. Milan, Hœpli. — *Bertocchi*. Ragguagli storici di Montignoso di Lunigiana, 1701-84. Lucques, tip. del Serchio. — *Ciccaglione*. Storia del diritto italiano, dalla caduta dell' impero romano alla costituzione del regno d'Italia. Naples, tip. del Vaglio. — Diario di Nicola Roncalli, 1849-70. 2 vol. Turin, Bocca. — *Fumi*. Raccolta di documenti concernenti la storia d'Orvieto. Florence, Vieusseux (t. VIII des doc. di storia italiana pour les provinces de Toscane, des Marches et de l'Ombrie). — *Occioni-Bonaffons*. Bibliografia storica friulana, 1861-82. Udine, Gambierasi. — *Zamponi*. Maria Adelaide di Savoia duchessa di Borgogna, delfina di Francia. Florence, Galletti e Cocci. — *E. Bollati di Saint-Pierre*. Le congregazioni dei tre stati della valle d'Aosta; t. IV et dernier (t. XIV et XV des Histor. patr. Mon.). Turin, Vigliardi. — *Filangieri*. Documenti per la storia, le arti e le industrie delle provincie napoletane. Vol. II. Naples, tip. dell' Accad. delle scienze. — *Malagola*. L'archivio di stato in Bologna della sua origine a tutto il 1882. Modène, tip. Vincenzi et Rip. — *Manno*. Origine e variazioni dello stemma di Savoia. Turin, tip. Bocca. — *Antonelli*. Catalogo de' mss. della civica biblioteca di Ferrara. Ferrare, Taddei. — *Balan*. La politica di Clemente VII fino al sacco di Roma, secondo i documenti vaticani. Rome, tip. Monaldi. — *Daurignac*. Istoria della compagnia di Gesù. Gênes, tip. Arcivescovile. — *B. Eavre*. Recherches historiques sur le Valdigne. De la révocation de l'édit de Nantes à la paix d'Utrecht, 1685-1713. Aoste, impr. Mensio. — *Jozzi*. Storia della chiesa e dei vescovi di Acqui. Acqui, tip. Dina. — *Luciani*. Catalogo illustrato delle antiche monete romane, disposte in Acquaviva delle Fonti. Bari, Gissi et Avellino. — *Bonfadini*. Milano nei suoi momenti storici, 2e sér. Milan, Trèves. — *Guerrini*. Viaggio fatto 1521 in Francia, Spagna, Inghilerra, etc. da D. Rigeto. Bologne, Zanichelli (per le nozze Guerrini-

De Philippi). — *Sergi*. Antropologia storica del Bolognese; reso conto delle antiche necropoli felsinese. Modène, tip. Vincenzi. — *Teoli*. Teatro istorico della città di Velletri; ristampato sulla edizione originale del 1664. Velletri, Bertini. — *Carraresi*. G. Capponi, lettere; vol. III. Florence, Le Monnier. — *Faraone*. Pier della Vigna di Caiazzo; risposta ai signori Capasso e Jannelli. Caserte.

Suisse. — M. le Dr J. Strickler vient de publier la 2e livraison du tome V et dernier de son *Aktensammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte*. Elle contient, d'une part, les tables analytiques qui forment le complément indispensable d'un pareil recueil; de l'autre, un très intéressant appendice bibliographique, où sont enregistrés, dans l'ordre chronologique, tous les écrits des années 1521-1532 qui peuvent jeter quelque jour sur l'histoire de la Réformation suisse.

— La direction des Archives fédérales vient de publier un nouveau tome du *Recueil officiel des anciens Recès fédéraux*, qui renferme les Recès des années 1681-1712 (rédacteur, M. l'archiviste Kælin, de Schwyz).

— M. Th. Dufour a fait tirer à part l'article du *Journal de Genève* (15 juillet) dans lequel il a mis en lumière un certain nombre de documents relatifs au séjour que Giordano Bruno fit à Genève en 1579.

— Un ancien élève des Universités de Zurich et de Genève, M. J. Hagmann, de Degersheim (Saint-Gall), a consacré à l'*Essai sur les mœurs* la dissertation inaugurale qu'il a présentée à la Faculté de philosophie de Leipzig (*Ueber Voltaire's Essai sur les mœurs*. Rapperswil, impr. Steiner; brochure in-8° de 68 p.). C'est une bonne contribution à l'histoire de la littérature historique du xviii° siècle.

— M. Camille Favre a publié dans le *Journal de Genève* du 9 décembre 1884 une notice biographique sur le général de Rœder, ministre de l'empire d'Allemagne en Suisse, mort le 8 novembre dernier à Berne. « Le nom de ce diplomate appartient à la grande politique de notre temps. » Les quelques pages que M. Favre consacre à sa mémoire sont pénétrées de cette émotion que peuvent seuls donner des souvenirs personnels.

— M. G. Meyer von Knonau a édité l'an dernier les souvenirs de son grand-père (*Ludwig Meyer von Knonau, Lebenserrinerungen*, 1769-1841). Il vient de publier, comme introduction, une intéressante brochure intitulée : *Aus einer zürcherischen Familienchronik* (Frauenfeld, 1884, in-8°, vi et 100 pages), dans laquelle il retrace l'histoire de sa famille depuis le xiv° siècle jusqu'à la fin du xviii° siècle.

— M. Ed. Marcour a publié dans la *Sammlung historischer Bildnisse* (Fribourg-en-Brisgau, Herder) une nouvelle édition remaniée de l'intéressante biographie de *Tilly*, par F. Keym.

Danemark. — On vient de célébrer partout dans les pays scandinaves, comme autre part du reste, le deuxième centenaire de la naissance de Ludvig Holberg, de celui qu'on a appelé avec raison le père

de la littérature danoise et norvégienne. L'illustre auteur naquit à Bergen, le 3 décembre 1684. Après avoir passé plusieurs années de sa jeunesse à l'étranger, en Hollande, en Angleterre, en France et en Italie, il rentra de ses voyages et fut nommé en 1718 professeur de métaphysique à l'université de Copenhague; trois ans plus tard, il obtint la chaire d'éloquence qu'il changea en 1730 pour celle d'histoire; il mourut le 28 janvier 1754. Déjà en 1719 il avait enthousiasmé le public par sa grande épopée comique *Peder Paars*, et bientôt ses nombreuses comédies devaient créer un théâtre national. Pleines de verve comique et pénétrante, elles ont donné à l'esprit de la nation danoise une empreinte ineffaçable; elles font partie du répertoire courant, jusqu'à nos jours, des théâtres des pays scandinaves; il en a été pendant longtemps de même aussi en Allemagne. Outre ses œuvres poétiques, Holberg a écrit avec succès sur la morale, sur le droit naturel, sur la géographie et sur l'histoire.

Pour Holberg, l'histoire si riche en exemples est une science éminemment instructive; elle parle à tout lecteur et jamais elle ne doit perdre de vue ce qui dans les choses est essentiel et caractéristique. C'est à ce point de vue qu'il a écrit son *Histoire de Danemark*, en trois volumes, puisée aux sources mêmes. C'était alors la première fois que l'histoire de la nation depuis les temps les plus reculés se présentait écrite avec une vue précise de l'ensemble. Sans doute, l'auteur n'était pas un érudit de profession; sans manquer de critique, l'étude minutieuse et détaillée des sources n'était ni de son goût ni de son talent; aussi pour le moyen âge son livre reste très insuffisant; mais, pour les temps modernes, il avait consulté beaucoup de documents jusque-là inconnus et, ici, comme du reste dans toutes les parties du livre, on observe son jugement équitable, guidé par un rare bon sens. Son style est vif et animé, précis et spirituel; à cet égard, nul historien danois n'a su plus tard le surpasser. Mais Holberg voulait aussi répandre la connaissance de l'histoire universelle; il écrivit donc une très intéressante *histoire générale de l'église* (1738), des *biographies de héros et d'héroïnes comparées* à la manière de Plutarque (1739, 1745), l'*histoire des Juifs* (1742), beaucoup d'*épîtres* sur des sujets historiques, etc. Enfin il ne faut pas oublier ses livres d'instruction et surtout sa *Synopsis historiae universalis*. Ce petit catéchisme d'histoire universelle a paru en Danemark, en Hollande et en Allemagne, dans dix éditions en latin, de 1733 à 1771; cet ouvrage a été traduit en hollandais, en anglais (trois éditions), en allemand (quatre éditions), et encore en 1808 il en a paru pour la troisième fois une traduction russe.

Dans les ouvrages historiques de Holberg se révèlent son caractère, son talent, ses idées politiques et morales. Son idéal est un absolutisme éclairé et libéral : la liberté la plus grande possible pour les sujets, nulle censure littéraire et surtout la tolérance religieuse. Il craint la hiérarchie et la papauté comme dangereuses au pouvoir royal et ennemies du libre développement des facultés

des hommes; voilà pourquoi dans les combats de l'église au moyen âge il prend le parti des rois contre les prélats. Il admire des princes comme Pierre le Grand et Frédéric II de Prusse, et il soutient que les rois ne doivent pas être jugés seulement par leurs guerres et leurs victoires, mais plutôt par la prospérité de la nation; aussi Holberg s'occupe-t-il beaucoup de l'histoire intérieure des pays, des mœurs des peuples, de leurs croyances, de leur état civil et militaire. Les portraits qu'il nous trace des princes et des personnages historiques sont toujours intéressants, et il peint avec prédilection le caractère des différentes nationalités. Le grand savoir de Holberg dans toutes les sciences, sa profonde connaissance des hommes, son jugement équitable rendent ses observations intéressantes, même quand elles ne possèdent pas la solide base d'études approfondies. Naturellement son talent comique se manifeste dans ses ouvrages sérieux; mais il ne s'en sert jamais pour persifler ou persécuter; comme dans ses comédies la satire dont il se sert est toujours sans amertume, pleine d'humanité et de bonhomie.

Russie. — Dans la livraison d'octobre de la *Revue* (russe) *du ministère de l'Instruction publique,* M. Bestoujev Rioumine, professeur d'histoire à l'Université de Saint-Pétersbourg, apprécie en ces termes la traduction de la *Chronique de Nestor,* récemment publiée par notre collaborateur, M. Leger (E. Leroux) : « On doit reconnaître, dit-il, un grand mérite à M. Leger qui a reproduit notre chronique avec une pleine connaissance de la matière, une intelligence nette du texte, et dans une langue excellente..... Ce travail ne saurait être négligé même par les savants russes..... La traduction est en général exacte, élégante et, dans un certain nombre de passages particulièrement difficiles, elle présente une heureuse interprétation du texte..... Nous avons sous les yeux le rare exemple d'un étranger qui a fait sur notre ancienne langue de persévérantes et profondes études. A dater d'aujourd'hui, la chronique devient le bien commun de la science européenne. Ce remarquable travail fait honneur à la science française qui, malgré la difficulté des temps,..... travaille à ne point perdre le rang élevé qu'elle occupe dans le mouvement intellectuel de l'Europe. »

Roumanie. — Notre collaborateur, M. Al.-D. Xénopol, professeur d'histoire à l'université de Jassi, vient de publier en français (chez E. Leroux), un ouvrage important, sur lequel nous croyons devoir attirer l'attention des érudits; ce n'est d'ailleurs que le développement d'un article publié ici même, il y a peu de temps, par M. Xénopol. On sait qu'il y soutient, contre M. Rœsler, contre M. Hunfalvy et autres historiens, la thèse de la continuité, dans les pays qui forment la Roumanie et dans la Transylvanie actuelle, de l'ancienne population dace romanisée. Pour lui, les Daces ont été entièrement romanisés. Quand les empereurs eurent donné l'ordre d'évacuer la Dacie, les riches émigrèrent; les pauvres, les paysans restèrent; à l'époque des grandes invasions, ils se réfugièrent dans les montagnes; ils commencèrent d'en

descendre depuis le XIe siècle pour occuper les plaines où ils sont encore aujourd'hui. A l'appui de cette thèse, l'auteur développe dans ce nouveau travail un grand luxe d'arguments tirés des textes historiques, des chartes du moyen âge, de la langue, des noms de lieu. On trouvera peut-être que cet ouvrage ne force pas la conviction du lecteur, qu'il renferme parfois plus de raisonnements que de raisons; mais on ne saurait méconnaître que c'est une étude très approfondie et conduite dans un véritable esprit scientifique. Les questions d'origine sont les plus difficiles qui s'imposent à la sagacité de l'historien, c'est un grand point quand on sait rajeunir une vieille discussion en la mettant sous un nouveau jour. Il est certain qu'on ne pourra désormais étudier les origines du peuple roumain sans recourir au livre de M. Xénopol.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

ALLARD. Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles, d'après les documents archéologiques. Lecoffre, XXXIX-461 p. in-8°. — BRIÈLE. Collection des documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris; t. III : collection des comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris ; second fascic. Picard, in-4°, XV-2, p. 201-427 (fin). — Duc DE BROGLIE. Frédéric II et Louis XV, d'après des documents nouveaux, 1742-44. C. Lévy, 2 v., 418 et 443 p. in-8°. — CALLANDREAU. Ravaillac. Picard, 189 p. in-8°. — CHARDON. La vie de Rotrou mieux connue, documents inédits sur la société polie de son temps et la querelle du Cid. Paris, Picard; Le Mans, Pellechat. — DESNOIRESTERRES. La comédie satirique au XVIIIe s. Perrin (librairie académique), VIII-458 p. in-8°. — GARRIGOU. Ibères, Ibérie; étude sur l'origine et les migrations de ces Ibères, premiers habitants connus de l'Europe. Foix, typ. veuve Pomiès, XV-182 p. in-18. — Ch. D'HÉRICAULT et G. BORD. Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française. Sauton, 384 p. in-8°. — JURIEN DE LA GRAVIÈRE. La marine des Ptolémées et la marine des Romains. Plon et Nourrit, 2 vol., 252 et 216 p. in-12. — Edw. LE GLAY. Histoire du bienheureux Charles le Bon, comte de Flandre. Lille, Desclée et de Brouwer (Soc. de Saint-Augustin), III-332 p. in-8° goth. — LEMAIRE. Les fêtes publiques à Saint-Quentin pendant la Révolution et sous le premier empire (extrait du Journal de Saint-Quentin). Saint-Quentin, impr. Moureau, 244 p. in-18. — LE PAULMIER. Ambroise Paré, d'après de nouveaux documents. Charavay, VIII-418 p. in-8°. Prix : 10 fr. — R. DE MAGNIENVILLE. Claude de France, duchesse de Lorraine. Librairie académique (Perrin), 241 p. in-12. Prix : 3 fr. 50. — MASSON. Le cardinal de Bernis depuis son ministère, 1758-94. Plon et Nourrit, IV-560 p. in-8°. — Th. REINACH. Histoire des Israélites, depuis leur dispersion jusqu'à nos jours. Hachette, XVIII-423 p. in-16.

Prix : 3 fr. — Comte DE SAO-MAMEDE. Don Sébastien et Philippe II. Pedone-Lauriel, 129 p. in-8°. — Abbé SICARD. L'éducation morale et civique avant et pendant la Révolution, 1700-1808. Poussielgue, IX-V-583 p. in-8°. — Edm. STAPFER. La Palestine au temps de J.-C. Fischbacher, 531 p. in-8°. — STEIN. Le Cartulaire de l'ancienne abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, sous Ribemont, au dioc. de Laon (Mém. de la soc. acad. de Saint-Quentin, t. V). Saint-Quentin, impr. Poette, 231 p. in-8°.

W. BUSCH. Drei Jahre englischer Vermittlungspolitik, 1518-21. Bonn, Marcus, XI-194 p. in-8°. Prix : 4 m. — H. VON HOLST. Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten von Amerika seit der Administration Jackson's. Bd. III. Berlin, Springer, XIX-800 p. in-8°. Prix : 16 m. — Ad. KOCH. Hermann von Salza, Meister des Deutschen Ordens. Leipzig, Duncker et Humblot, IX-140 p. in-8°. Prix : 3 m. 20. — KOSER. Unterhaltungen mit Friedrich dem Grossen. Memoiren und Tagebücher von H. de Catt. Leipzig, Hirzel, XXXIII-504 p. in-8°. — SICKEL. Diplomata regum et imperatorum Germaniae. T. I, pars 3a, XIX-321-740 p. Hanovre, Hahn. — WAITZ. Ottonis et Rahewini Gesta Friederici I imperatoris; editio altera; ibid., XXXI-305 p. 8°.

ZEISSBERG et VIVENOT. Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Œsterreichs wæhrend der franz. Revolutionskriege, 1790-1801. Bd. IV. Vienne, Braumüller.

GRAF. Roma nella memoria e nelle imaginazioni del medio evo. Vol. II. Turin, Lœscher, 598 p. in-8°. Prix : 8 l. — ZAMPONI. Maria-Adelaide di Savoia, duchessa di Borgogna, delfina di Francia. Florence, Galetti et Cocci, 447 p. in-8°. Prix : 3 l.

ERRATA DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

Page 419, ligne 1, au lieu de *Militari*, lire : *Militare.*
Page 419, lignes 21, 22, au lieu de : *dans sa conclusion, par exemple,* lire : *Ainsi, dans sa conclusion, l'exemple de Rome,* etc.
Page 420, ligne 26, au lieu de : *provisoire,* lire : *positive.*
Page 421, ligne 33, au lieu de : *Levot, le savant professeur de Brest,* lire : *Levot, le savant Bibliothécaire du port de Brest.*

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LA

MISSION DU PÈRE JOSEPH

A RATISBONNE

1630.

(*Suite.*)

A la suite du départ du fils de Bouthillier (22 août), les négociations avaient été suspendues le temps nécessaire pour en donner communication aux électeurs, prendre leur avis et leur faire part des résolutions de l'Empereur, elles furent reprises le dernier août. Ce jour-là, les commissaires portèrent ces résolutions à la connaissance de nos envoyés. L'Empereur avait fait demander au nouveau duc de Savoie[1] s'il voulait se contenter de l'indemnité accordée à son père, il avait demandé à la duchesse de Lorraine et à Spinola leurs pouvoirs pour statuer sur les intérêts de la première et sur ceux de l'Espagne. L'arbitrage du suzerain des fiefs en litige était une voie plus rapide pour arriver à une solution qu'une discussion directe et un accord entre les intéressés. La sentence impériale rendue et les termes de la soumission du duc de Mantoue arrêtés, l'Empereur restituera à celui-ci sa bienveillance et le rétablira dans ses droits. Il ne faisait pas actuellement d'objection aux propositions concernant le désarmement et l'évacuation, il attendrait les nouveaux pouvoirs de nos agents pour faire connaître à cet égard, d'une façon plus précise, ses intentions qui étaient subordonnées aux circonstances. Les commissaires revinrent sur la nécessité d'établir entre lui et le roi une paix générale impliquant la renonciation aux alliances contraires.

1. Charles-Emmanuel était mort le 26 juillet et avait eu pour successeur Victor-Amédée.

Enfin, conformément à l'idée suggérée par les électeurs[1], ils signalèrent l'opportunité de terminer les différends pendants au sujet des Trois Évêchés et de dissiper les inquiétudes que l'armée de Champagne inspirait aux princes de l'Empire et particulièrement au duc de Lorraine. Ces déclarations étaient trop générales pour faire le sujet d'une discussion approfondie, elles n'appelaient que des observations ayant le même caractère. En annonçant qu'il s'occupait à réunir les pouvoirs nécessaires pour prononcer son arbitrage, Sa Majesté Impériale ne laissait rien pressentir du sens dans lequel il serait conçu; nos négociateurs exprimèrent l'espoir qu'il serait de nature à être accepté par leur maître et qu'il ne s'écarterait pas des conditions arrêtées en Italie. Elle promettait de rendre au duc de Mantoue sa bonne grâce; ils trouvaient ce terme bien vague, c'était l'investiture qui faisait tout le prix de cette rentrée en grâce, et c'était l'investiture qu'il fallait promettre. Ce n'était pas sans intention que le mot réclamé par eux avait été évité, il y avait là un calcul dont le protocole des conclusions adoptées le 29 août par les commissaires nous a conservé le secret[2]. Les déclarations relatives à une paix générale, aux Trois Evêchés et à l'armée de Champagne furent accueillies avec la réserve commandée par la nouveauté de ces questions qui n'avaient pas été soulevées en Italie et par le défaut d'instructions[3].

Le seul but de cette entrevue avait été de faire connaître aux représentants de la France les intentions de Ferdinand, et leurs observations n'étaient que l'expression spontanée et non concertée de leurs impressions. Le 4 septembre, ils furent appelés à manifester leur opinion réfléchie sur cette communication, particulièrement sur la question d'une paix générale. L'ambassadeur loua de nouveau le projet de donner la paix à la chrétienté en établissant l'harmonie entre l'Empereur et la France, mais, avant d'aller plus loin, il fallait éclaircir un point. Ce point, le P. Joseph l'indiqua en ces termes : S'il se concluait un traité en Italie, ne mettrait-il pas fin à la présente négociation? La vérité est, leur

1. Avis donné à l'empereur par le collège électoral, 27 août. Khevenhiller, XI, 1210, 1212, 1213.

2. « Conclusum ut..... ubi dicitur de Nivernensi, previa deprecatione et submissione, investiendo, saltem dicatur in gratiam et statum pristinum restituendo. » Arch. de cour et d'État à Vienne. Friedensacten, liasse 9 A.

3. Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 2 septembre 1630. Arch. des aff. étr. Allemagne, VII, f. 137.

répondit-on, que, d'après le rapport de Collalte, Mazarin s'est remis à négocier la paix en Italie, mais Sa Majesté Impériale n'a pas pris de parti définitif sur la valeur de ce qui s'y fait et a seulement ordonné de continuer à traiter ici[1]. Le P. Joseph se plaignit ensuite d'avoir affaire à Ratisbonne à des propositions fort différentes de celles qui avaient été faites en Italie et de voir les chances de la paix diminuer à mesure qu'on négociait davantage. Les commissaires répondirent que les pourparlers qui avaient eu lieu au delà des Alpes, n'ayant pas abouti, étaient non avenus. Ils allaient trop loin. Autant l'espoir d'obtenir des conditions plus avantageuses que celles qui avaient été ménagées par Mazarin était légitime chez Ferdinand, autant il était impossible de ne pas tenir compte des préliminaires de paix auxquels avait participé son représentant autorisé et que lui-même avait acceptés à Ratisbonne comme base de négociations nouvelles[2].

1. Heyne exagère la portée du langage tenu par les commissaires en leur faisant dire que la négociation ne sera pas reprise en Italie. Il se trompe plus gravement en présentant cette déclaration comme un succès pour le P. Joseph et pour la France (p. 115 et n. 2). Tous les documents, notamment la dépêche du P. Joseph à Richelieu du 20 septembre (Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 140), nous montrent nos agents désireux, pour les raisons que nous avons dites, de voir la paix signée en Italie plutôt qu'en Allemagne. En posant cette question, ils n'avaient d'autre but que d'éviter l'équivoque et le malentendu qui pouvaient naître de deux négociations parallèles, ils n'avaient aucune arrière-pensée. Le lecteur en jugera par le texte du protocole qui, il faut l'avouer, n'est pas parfaitement clair. « Er [Brulart]..... befinde auch nothwendig zu sein, ehe man zu fernerer Handlung schreiten mœchte, etwas zu erwæhnen und zu erlauttern, damit diese wohlgemeinte Tractation nicht etwan mœchte gehindert oder confundirt werden, so der P. Joseph mit mehrern würde erklaren, welcher darauf vermeldet : Es stehe zu befahren, dasz nicht etwan diese Friedenshandlung durch Tractatus in Italien, wann dorten auch dergleichen ihren Fortgang erreicheten (wie ohngesehr vorkomme) ins Stecken gebracht u. verhindert würde, derowegen gebeten ob und was die Deputirten deswegen für Nachrichtung hætten damit allerseits desto behutsamer gegangen, confusiones verhütet und eins in das andere nicht vermischt werden mœchte. » Vorauf die Deputirten geantwortet : « Dass nicht weniges andem sey, wie der Graf von Colalto berichte, dasz der Mazarino die Tractatus wieder reassumirt, und zu dero Vorstellung allererth (? le texte imprimé porte *allbereit*) diligentias angewerndet darüber aber Ihre Kays. Maj. unsers wissen bis noch nichts resolvirt, sondern die allhier angefangene Handlung zu prosequiren befohlen hætten. » Khevenhiller, XI, 1214. Nous avons rectifié le texte de Khevenhiller d'après le protocole ms. conservé à Vienne. Arch. de cour et d'État, Friedensacten, liasse 9 A.

2. Dépêche de Brulart et du P. Joseph à Richelieu, 22 août 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 116.

Nos envoyés firent observer qu'il s'écoulerait beaucoup de temps avant que l'Empereur eût réuni les pouvoirs des parties intéressées et rendu son arbitrage ; d'ici là, la guerre pouvait rendre vaine l'œuvre de la diplomatie. Il serait juste de faire connaître au roi, avant qu'il demande au duc de Mantoue d'accepter d'avance la sentence impériale, l'étendue des sacrifices qu'elle imposera à celui-ci, la nature et l'importance des satisfactions qu'elle accordera aux prétendants. A leurs yeux, le mieux, en ce qui concerne le duc de Savoie, est de s'en tenir à ce qui a été fait en Italie, c'est-à-dire à 18,000 couronnes de revenu annuel assignées sur Trino et sur des terres voisines et possédées non en vertu des stipulations arrêtées en Italie, mais en vertu de la décision impériale. Il n'a jamais été question de donner des terres au duc de Guastalle, mais seulement une somme de 50,000 couronnes environ, le duc de Nevers ne se résignera jamais à lui céder des terres, le roi y répugne aussi et il importe également à l'Empereur et à l'Empire que le Mantouan, qui n'est déjà pas grand, ne soit pas réduit ou démembré. Les quatre terres qu'on veut lui enlever sont, dit-on, les meilleures et les plus riches. Il ne sera pas possible de prononcer de sitôt sur les prétentions de la duchesse de Lorraine, il ne faut pas ajourner pour cela la conclusion de la paix, on propose de soumettre ses prétentions à l'arbitrage de la reine mère; la duchesse, qui connaît la bienveillance de sa cousine germaine, ne s'opposera vraisemblablement pas à ce compromis. Si Charles de Gonzague a offensé Sa Majesté Impériale, c'est sans le vouloir, l'innocence de ses intentions doit lui mériter l'indulgence et lui épargner des excuses trop humiliantes. On leur donna en effet l'espoir qu'on ne se montrerait pas trop exigeant à cet égard. Ils ajoutèrent qu'ils ne comprenaient pas pourquoi la promesse de l'Empereur de rendre sa bonne grâce au duc de Nevers et de le rétablir dans ses droits ne faisait pas mention de l'investiture, qui était l'objet le plus important du traité, le fruit principal de cette bonne grâce, et ils attendaient sur ce point les explications des commissaires. Le licenciement ou l'éloignement des troupes, l'évacuation et la restitution des lieux occupés actuellement et de ceux qui pourraient l'être, le rasement des fortifications nouvelles, tout cela doit être réglé en Italie, aussi prient-ils instamment l'Empereur d'y envoyer immédiatement ses pleins pouvoirs pour conclure une paix qui prévienne les accidents auxquels peut donner lieu le voisinage des armées. N'ayant pas encore reçu la réponse de Richelieu au

sujet de l'assurance réciproque contre tout acte d'hostilité, ils n'avaient pas de raison pour sortir de la réserve dans laquelle ils s'étaient tenus à cet égard. Ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient l'accueillir sans en avoir référé au roi et qu'ils doutaient que l'Espagne se tînt pour liée par les engagements de l'Empereur, ils croyaient donc plus à propos de régler sans retard la question italienne et de remettre la question allemande au roi lui-même, si favorablement disposé pour l'établissement de la paix et de la bonne harmonie. Ici les commissaires essayèrent de mettre nos envoyés, particulièrement le P. Joseph, en contradiction avec eux-mêmes. Dans la dernière conférence n'avaient-ils pas accueilli avec reconnaissance la proposition de traiter d'une paix générale, le P. Joseph n'avait-il pas même assuré qu'elle serait très agréable au roi ? A défaut de pleins pouvoirs et ceux qu'ils attendaient ne devant pas s'étendre à cette question imprévue, n'avaient-ils pas proposé de dresser un projet qui serait envoyé au roi et validé ensuite, aussitôt que possible, par l'Empereur[1] ? Reculer maintenant, conclure la paix en Italie et la laisser en suspens (? *anstellen*) en Allemagne, sous prétexte de pouvoirs insuffisants, paraîtrait singulier et produirait un mauvais effet, dont les affaires d'Italie elles-mêmes pourraient souffrir. Après bien des discussions, les représentants de la France déclarèrent que tout ce qu'ils pouvaient prendre sur eux, c'était de consentir à un article général exprimant la volonté de leur maître de ne léser d'aucune manière, par lui-même ou par autrui, Sa Majesté Impériale, ses États héréditaires ni l'Empire[2]. Tout ce qu'on peut demander, ajoutèrent-ils, est compris dans cet article. Quant à spécifier en détail la portée de cette déclaration et à promettre la renonciation du roi à ses alliances, ils ne pouvaient le faire sans ordres. Les anciens et les nouveaux différends soulevés par les Trois Évêchés n'ont rien à faire dans la négociation actuelle et ils ne sont pas en mesure d'en traiter. On pourrait convenir d'un délai et d'une conférence pour les régler et s'engager à maintenir, en

1. « ..... Modus vorgeschlagen, wie solche Tractatus pacis universalis vorzustellen, auf gewisse aginstamenti zu richten, nacher dem kœnig aus Franckreich zu fertigen und zuzuschicken..... » Khevenhiller, XI, 1218. On voit par le texte du protocole que les commissaires étendent à la question de la garantie réciproque la proposition qui, dans la pensée du P. Joseph, ne s'appliquait qu'aux affaires d'Italie.

2. « ..... dass der kœnig Ihro Kays. Maj..... weder durch sich noch durch andere quocunque modo offendiren oder beleydigen wolle... » Ibid., 1219.

attendant, le *statu quo*. Les troupes françaises seront éloignées des frontières de l'Empire et la Lorraine ne sera pas envahie (*investirt*), pourvu que les troupes impériales s'éloignent également des frontières françaises. Ils demandent de nouveau qu'on envoie à Collalte le projet de traité dont on tombera d'accord à Ratisbonne avec l'ordre de le ratifier et de l'exécuter aussitôt que la validation de leur souverain lui sera parvenue. De cette façon on gagnera du temps et l'on préviendra les accidents dont la guerre est journalière. Sa Majesté Impériale préfère-t-elle arriver au même but par une suspension d'armes? Qu'elle daigne envoyer un courrier à son général, ils l'en prient instamment, et, de leur côté, ils demanderont à leur maître d'en faire autant[1].

Les commissaires impériaux ayant rendu compte à Ferdinand de cette conférence, celui-ci les chargea d'annoncer aux négociateurs français qu'il consentait à envoyer à Collalte l'ordre de signer une suspension d'armes; c'est lui qui réglerait les points relatifs à l'évacuation et à la restitution des lieux occupés et l'on débattrait les autres questions à Ratisbonne. Les agents de la France seraient tenus au courant de ce qui se traiterait en Italie[2]. La mission de Collalte n'était pas pour cela limitée au règlement des conditions dans lesquelles s'effectueraient la pacification et le désarmement, il conservait les pouvoirs nécessaires pour traiter de la succession de Mantoue. Ces pouvoirs ne lui avaient jamais été expressément enlevés; en s'autorisant de la présence de négociateurs français à Ratisbonne et du désir de l'Empereur de négocier lui-même pour décliner la tâche de conclure la paix, ce général avait eu pour but de se dérober aux instances de Mazarin et de donner à Spinola le temps de prendre Casal[3].

1. Protocole de la conférence du 4 septembre dans Khevenhiller, XI, 1214-1220.

2. Khevenhiller, XI, 1220. « Velle proinde S. M. Cæs. ut puncta de abducendo milite, restituendis locis, deserendis passibus in Italia pertractentur, nos vero hic ad ulteriora progrediamur. Protocole de la conférence du 17 sept. Arch. de cour et d'État à Vienne. Friedensacten, liasse 9 A.

3. « ... Significavimus [ce sont les commissaires impériaux qui parlent] ipsis [Brulart et le P. Joseph] primo ad nuperum quæsitum au comes Collalti adhuc haberet plenipotentiam, intellexisse nunc procul dubio dominum P. cappuccinum quod nunquam d^no com. Collalto plenipotentia semel concessa fuerit adempta vel revocata. » Protocole de la conférence du 17 sept. *Ubi supra*. « Al conte di Collalto li viene tacitamente a cessare domandandoli S. M. informatione di molte cose per concluder ella la pace con li ministri di Francia in Ratisbona. »

Les ordres de Ferdinand avaient été devancés : le 4 septembre avait été signée à Rivoli entre nos généraux et Spinola une trêve, dont le terme avait été fixé au 15 octobre. Cette trêve, pendant laquelle la ville et le château de Casal devaient être occupés par Spinola, tandis que la citadelle restait dans les mains de Toiras, faisait dépendre le sort définitif de la capitale du Montferrat de l'issue des tentatives qui seraient faites du 15 au 31 octobre pour secourir la citadelle. Si celle-ci était secourue, la ville et le château seraient rendus aux Français ; si les Français ne parvenaient pas à forcer les lignes des assiégeants, la citadelle serait elle aussi remise au général espagnol. Ces conditions, qui livraient, sans coup férir, à celui-ci la ville et le château, n'auraient été que désavantageuses pour la France, si les Espagnols ne s'étaient obligés à fournir des vivres aux défenseurs de la citadelle jusqu'à la fin d'octobre, c'est-à-dire même après la reprise des hostilités. Cette convention singulière, imaginée surtout pour donner satisfaction à l'amour-propre de l'illustre Génois, en mettant la garnison à l'abri de la famine, en faisant de la place le prix exclusif de la valeur, dissipait les incertitudes de nos négociateurs sur la durée de sa résistance et leur imposait le devoir de devancer le 15 octobre par un traité aussi avantageux que possible, de même qu'elle imposait à nos généraux et à notre gouvernement celui d'augmenter et d'organiser nos forces pour le rendez-vous que les deux armées s'étaient donné sous les murs de Casal comme deux braves en champ clos.

Dans la conférence du 9 septembre, les commissaires impériaux proposèrent une rédaction de l'article relatif aux relations futures de la France et de l'Empire. Elle plut à nos agents, qui se réservèrent toutefois de l'examiner plus à loisir, et elle était destinée à devenir le premier article du traité. Le P. Joseph, dans une dépêche du 20 septembre[1], s'en applaudissait comme d'un succès dû à ses efforts et à ceux de l'ambassadeur, et il n'avait pas tort. Que l'on compare l'article 2 du projet envoyé à Richelieu et accepté par lui[2] avec l'article admis par nos représentants et

Lettre de Mazarin à d'Effiat. *Ubi supra*. Dépêche de Richelieu à M. de Léon, 5 septembre. *Ubi supra*.

1. « Nous avons beaucoup rabbatu de l'article qui concerne la paix en general, où il n'est plus fait mention de renoncer à aucune alliance et n'y a que des termes communs et qui sont ordinaires en touttes sortes de traittés dont le roy de Suède et les Estats ne se peuvent offencer. » *Ubi supra*.

2. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 109, 123.

définitivement adopté[1], on verra que l'un oblige la France à rompre, avec ménagement sans doute[2], mais enfin à rompre ses alliances avec les agresseurs de l'Empire, pour ne rester fidèle qu'à ses alliances défensives, tandis que l'autre ne lui impose que l'obligation d'exhorter les rebelles à l'Empire et ses ennemis à la justice (*ad æquitatem*), au respect et à l'obéissance. Ainsi, dès les premiers jours de septembre, alors qu'ils ignoraient encore les intentions de leur gouvernement au sujet d'une exigence aussi fâcheuse qu'inéluctable, nos envoyés avaient fait prévaloir une rédaction qui réduisait l'engagement de notre pays, dans ses rapports avec ses alliés en guerre avec l'Empire, à leur prêcher de meilleurs sentiments. Il importe d'autant plus de le remarquer que cette rédaction devait être repoussée par Richelieu et lui fournir un de ses griefs les plus graves contre le traité et ses signataires.

A côté de cette importante question, il en est une autre qui fut aussi résolue, du moins en apparence, dans la conférence du 9 septembre; nous voulons parler des prétentions de la duchesse de Lorraine. On se rappelle que le projet de Mazarin déférait ces prétentions à l'arbitrage de Marie de Médicis, et que les commissaires avaient demandé que l'impératrice et l'électeur de Bavière fussent adjoints à la reine mère, sous la condition qu'ils se rangeraient à son avis. Dans la conférence du 4 septembre, nos agents s'en étaient tenus, on l'a vu, au premier de ces expédients; dans celle du 9, ils acceptèrent ou même, s'il faut en croire le protocole rédigé par les commissaires, ils proposèrent ces trois arbitres. Cette concession, dont il ne faut pas exagérer la portée, puisqu'il restait entendu que l'avis de la mère du roi devait être décisif, leur fut sans doute arrachée par la prétention de la duchesse d'obtenir, en garantie de ses droits, le séquestre d'une partie du Montferrat. Ils déclarèrent que cette garantie était tout à fait inutile, car le duc de Nevers ne se refuserait jamais à satisfaire aux revendications qui seraient reconnues légitimes et à se soumettre à la sentence arbitrale. La réserve des droits de la duchesse rendrait la paix absolument précaire, car elle pourrait les trans-

1. Protocole de la conférence du 9 septembre. Arch. de cour et d'État à Vienne, Friedensacten, liasse 9 A. Art. 1 du traité de Ratisbonne dans Gastelius, *Tractatus de statu publico Europeae*, p. 697.

2. Voy. plus haut l'interprétation de Richelieu.

férer à l'Espagne qui, si frivoles qu'ils fussent, n'hésiterait pas à les revendiquer les armes à la main[1].

On s'occupa dans la même conférence de l'indemnité du duc de Savoie. Les commissaires firent savoir que l'Empereur lui attribuait Trino et une rente de 20,000 écus assignée sur des terres voisines du Piémont. Nos envoyés répondirent que cette indemnité avait été fixée en Italie à une rente de 18,000 écus, y compris les revenus de Trino; pourquoi revenir sur une décision qui avait été acceptée successivement par le feu duc et par le duc régnant? Ils ne se permettraient pas de discuter la décision de Sa Majesté Impériale, ils la suppliaient seulement d'avoir égard à ce qui avait été convenu précédemment et de ménager le duc de Nevers. Il était difficile de répondre à un argument aussi sérieux : on ajourna la question et on décida seulement qu'on débattrait à Ratisbonne le chiffre de la rente et qu'on en déterminerait l'assiette en Italie[2].

Dans la conférence suivante, celle du 12 septembre, on tomba d'accord sur la forme et les termes de la soumission de Charles de Gonzague. Les commissaires commencèrent par rappeler que l'amende honorable à laquelle la tradition soumettait les princes rebelles de l'Empire consistait à confesser leur faute et à en demander le pardon à genoux. Telle était la réparation que l'Empereur aurait le droit d'exiger du duc de Nevers. Nos agents représentèrent toute la différence qu'il fallait faire entre le prince français et des rebelles comme le palatin ; le premier n'avait pas été agresseur, mais réduit à se défendre, il avait toujours été fort éloigné de l'idée d'offenser son suzerain et il ne méritait pas une humiliation publique. On était convenu naguère que sa soumission aurait lieu par écrit. Les commissaires renoncèrent sans beaucoup de peine à une idée qu'ils n'avaient mise en avant que pour donner à leur maître le mérite d'en faire le sacrifice et faire valoir sa modération. Ils étaient si bien préparés à ce sacrifice qu'ils avaient rédigé le projet d'une lettre d'excuses, qui, après une discussion dont le procès-verbal de la séance ne dit rien, fut accepté par l'ambassadeur et le P. Joseph. Ceux-ci reçurent la promesse qu'après avoir réparé le passé et pris des engagements pour l'avenir, le duc de Nevers obtiendrait l'investiture du Man-

1. Cette crainte n'était pas chimérique. Voy. Mém. de Richelieu, II, 101.
2. Protocole de la conférence du 9 septembre. *Ubi supra.*

touan et du Montferrat à l'intercession de Sa Sainteté et du roi très chrétien et en la demandant par un plénipotentiaire avec les formes convenables. Ce n'était donc plus seulement la bienveillance de son suzerain qui devait être le prix de cette démarche, les conseillers de l'Empereur avaient dû sortir de l'équivoque calculée dans laquelle ils avaient essayé de se renfermer et tenir compte des observations qui leur avaient été présentées. Nos négociateurs étaient convaincus que le pape ne refuserait pas d'intercéder par son nonce en faveur de Charles de Gonzague, et l'ambassadeur agirait de même au nom de son maître.

Serait-ce son résident ordinaire ou un ambassadeur spécial que le duc chargerait de porter sa soumission et de demander l'investiture? Le projet de Mazarin attribuait cette mission au premier, mais depuis quelque doute semblait s'être élevé sur les intentions de l'Empereur à cet égard et, sous prétexte que notre protégé n'avait personne auprès de lui pour accomplir cette démarche, le P. Joseph demandait si son résident ordinaire, l'évêque de Mantoue, serait agréé. Quant au désarmement et à l'évacuation, on arrêterait à Ratisbonne les principes et on laisserait aux généraux le soin de régler les détails d'exécution. Le P. Joseph fit connaître les conditions qu'il avait l'ordre de stipuler à ce sujet en communiquant un article du projet qui se trouvait aussi dans les mains de Mazarin. Enfin il demanda que les Vénitiens fussent compris dans le traité, que le traité de Monçon fût confirmé et qu'on donnât satisfaction au roi au sujet de Moyenvic. On lui répondit qu'il ne fallait pas s'écarter de l'ordre adopté pour la discussion, que ces questions, qui étaient indépendantes du véritable objet du traité, pouvaient être ajournées à la fin de la négociation, et la séance fut levée[1].

Ferdinand tenait à garder un pied dans les pays litigieux jusqu'à l'exécution du traité et même au delà; il resterait ainsi maître de la situation et augmenterait le prestige du Saint-Empire. Il ne lui suffisait pas de retenir, jusqu'au moment où le traité serait exécuté, ses postes des Grisons et de la Rhétie. Richelieu avait fait droit à ce qu'il y avait de légitime dans cette prétention, en admettant que l'Empereur devait conserver, au même titre et aux mêmes conditions que les passages des Grisons,

1. Protocole de la conférence du 12 septembre. Arch. de cour et d'État à Vienne. Friedensacten, liasse 9 A.

Mantoue, que la conquête lui avait donnée, et Casal, si Casal avait le sort de Mantoue. Mais ce n'était pas assez pour lui; il visait à rester en Italie même après le rétablissement d'un ordre régulier et définitif dans ce pays, à y rester le dernier, à y rester les mains garnies.

Dans la conférence du 14 septembre, ses commissaires commencèrent par représenter que leur maître, dans l'impossibilité de faire accepter aux parties une transaction amiable, devait trancher leurs différends par un jugement et qu'il lui fallait dès lors un gage que ce jugement serait obéi. Ce gage, ils ne le spécifiaient pas, mais par là ils entendaient certainement une place. Nos agents auraient donc pu leur donner satisfaction en leur accordant ce que Richelieu lui-même accordait, mais ils ne se savaient pas encore autorisés à le faire, et ils combattirent cette prétention en disant qu'ils ne désespéraient pas d'obtenir des parties leur adhésion aux compensations qui leur avaient été attribuées, et que, dans le cas même où il faudrait renoncer à cet espoir, il n'était pas besoin de gage pour s'assurer de l'obéissance du duc de Nevers à la sentence impériale. D'ailleurs, si l'Empereur stipulait une garantie de ce genre, le roi très chrétien demanderait, de son côté, à être mis en possession d'une place jusqu'à ce que la sentence fût rendue.

Le but de Ferdinand se dévoila bien plus nettement quand ses représentants déclarèrent que son intention était de démanteler Casal, que la citadelle fût prise par les Espagnols ou débloquée par les Français, et de tenir garnison dans celle de Mantoue pendant un certain temps après l'investiture et l'entrée en possession de Charles de Gonzague. Cette prétention, qui, si elle avait été accueillie, aurait mis à sa discrétion le duc de Mantoue, fut repoussée par les négociateurs français, qui la présentèrent comme devant entraîner la rupture des négociations et leur rappel immédiat. Devant cette menace les commissaires n'insistèrent pas. Cette idée ne fut cependant pas abandonnée; seulement, à Ratisbonne comme en Italie, les représentants de l'Empereur devaient y revenir sans en faire une condition *sine qua non*[1].

Ainsi, le 14 septembre, deux questions seulement[2] étaient réso-

1. Relatio ad Caesarem de gestis apud oratorem Gallicum inde Hispanicum et ducem Savelli. Arch. de cour et d'État à Vienne. Friedensacten, liasse 9 A.

2. Protocoles des conférences du 12 et du 17 septembre. Friedensacten, liasse 9 A.

lues. Deux questions, disons-nous, et non trois, car si l'on s'était mis d'accord sur la forme de la garantie réciproque contre tout acte d'hostilité, si l'on avait adopté les termes de la lettre de soumission du duc de Mantoue, sauf une expression trop étendue que nos négociateurs voulaient faire effacer, l'entente n'était pas faite au sujet de l'arbitrage qui devait statuer sur les prétentions de la duchesse de Lorraine. D'une part, en effet, les pleins pouvoirs de celle-ci n'étaient pas encore arrivés et c'était sans son aveu que l'on songeait à un arbitrage pour régler ses intérêts, de l'autre les envoyés français qui, en acceptant la participation de l'impératrice et de l'électeur de Bavière à cet arbitrage, n'avaient pas stipulé la promesse écrite de l'adhésion de ces deux arbitres à la décision de la reine mère, exigeaient maintenant une lettre reversale[1]. Que de points encore à régler avant l'expiration de la trêve ! Cette trêve, ils la connaissaient maintenant, et tous leurs efforts allaient tendre à prévenir la reprise des hostilités, auxquelles ils ne croyaient pas la France suffisamment préparée.

Ferdinand ne voulait rien diminuer des compensations qu'il avait accordées aux ducs de Savoie et de Guastalle, l'ambassadeur et le P. Joseph ne voulaient pas aller au delà de celles dont on était convenu en Italie[2]. La discussion tombait dans des redites dont nous faisons grâce au lecteur. Enfin, le 19 septembre, les commissaires impériaux, en demandant l'ajournement du débat sur l'indemnité du duc de Savoie jusqu'au jour où l'on se serait entendu sur les autres questions, laissaient par cela même entrevoir qu'ils se contenteraient, comme ils le firent, du chiffre primitif[3]. En revanche, l'Empereur persistait à attribuer au duc de Guastalle Dozzolo, Luzzara, Suzara, Reggiolo et la souveraineté de Montagnaira ou du moins autant de ces domaines qu'il en faudrait pour produire un revenu égal au montant de sa rente[4]. Vainement nos agents produisirent contre cette exigence tous les arguments qu'ils avaient déjà fait valoir, ils sentirent qu'ils avaient

1. Le protocole de la conférence du 9 sept. ne parle pas du moins de lettre reversale, mais nos agents cherchèrent à l'obtenir assez longtemps avant le 20 septembre (Dépêche du P. Joseph à Richelieu à cette date, *loc. cit.*), sans doute à la suite d'un ordre du cardinal qui a échappé à nos recherches.

2. Voy. l'art. 2 du traité.

3. Protocole des conférences du 17 et du 19 septembre. Friedensacten, liasse 9 A.

4. Ibid.

affaire à un parti pris invincible et ils finirent par concéder le principe d'une indemnité territoriale. Ils consentirent d'abord que l'indemnité pécuniaire fût, à défaut de payement dans le délai fixé, hypothéquée sur des biens-fonds voisins du duché de Guastalle. Puis, pressés de nouveau, ils acceptèrent l'assignation, non plus conditionnelle, mais immédiate, d'un capital modéré sur des terres souveraines. Mais, ajoutèrent-ils encore, ce capital ne devait pas être très supérieur à celui qui avait été fixé en Italie, autrement la concession qu'ils venaient de faire serait non avenue[1].

Ce ne fut probablement pas avant le 19 septembre[2] que nos plénipotentiaires reçurent les instructions dictées par Richelieu le 4 et le 5 de ce mois. Les intentions du cardinal résultaient, on se le rappelle, d'une dépêche adressée à Brulart, de deux dépêches destinées au P. Joseph, des apostilles dont il avait revêtu le projet de Mazarin, du projet de garantie réciproque qu'il avait adopté en le modifiant légèrement. Cette communication s'était fait un peu attendre, elle n'arrivait cependant pas trop tard. Sauf le jour où ils avaient admis pour le duc de Guastalle le principe d'une garantie territoriale, nos envoyés n'avaient rien fait qui fût en contradiction avec elle. D'un autre côté, elle ne leur laissait aucun doute sur le but qu'ils devaient poursuivre et qui consistait dans ces deux choses difficiles à concilier : sauver Casal et obtenir des conditions meilleures qu'en Italie.

1. Protocole de la conférence du 19 septembre. *Ubi supra.*

2. En effet, d'une part, Brulart, dans sa dépêche du 18 septembre (*ubi supra*), n'accuse réception que de la dépêche du 27 août et des pièces qui l'accompagnent, et, de l'autre, le P. Joseph, qui garde le même silence dans une dépêche du 15 septembre (Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 140), accuse réception dans celle du 28 de deux dépêches de Richelieu du 4, qui sont évidemment celles que nous avons analysées. Nous devons dire toutefois que dans la conférence du 14 (protocole du 16), notre capucin parle d'une lettre où Richelieu dit que Collalte refuse de négocier, parce qu'il n'en a pas le pouvoir et que la négociation est transportée à Ratisbonne. Or nous ne connaissons qu'une lettre de Richelieu où cela se trouve, et cette lettre est celle du 5 septembre (*ubi supra*). Si le 14 nos agents l'avaient déjà entre les mains, ils devaient avoir aussi les autres pièces dictées en même temps et portées par le même courrier. Faut-il supposer que cela se trouvait déjà dans une dépêche antérieure parvenue à Ratisbonne avec le duplicata des pouvoirs de Brulart (même protocole du 16) avant la conférence du 14 ?... Quoi qu'il en soit, le silence des envoyés français, d'autant plus significatif que l'un d'eux annonce la réception du courrier du 27 août, nous paraît s'opposer à la fixation d'une date antérieure au 19 septembre.

Ils firent tous leurs efforts pour ne pas s'écarter du projet envoyé par Richelieu et qui, sans avoir le caractère d'un ultimatum, les fixait parfaitement sur ses volontés, mais ils avaient affaire à un souverain entêté de sa prééminence, extrêmement jaloux de sa dignité, désireux d'attester la première par sa façon de négocier et de sauvegarder la seconde en montrant que le duc de Mantoue ne devait ses États qu'à sa bonne grâce et non à l'intervention de la France, il était encouragé dans ces dispositions par Echemberg et l'ambassadeur d'Espagne[1] et aigri par les menées souterraines de nos agents et par l'échec de plus en plus assuré de la candidature du roi de Hongrie. Pour se montrer si libéral en faveur du duc de Guastalle aux dépens de Charles de Gonzague, il ne donnait pas d'autres motifs que son bon plaisir et le droit de conquête[2] et nos envoyés désespéraient si bien de le faire revenir sur sa résolution qu'ils demandaient l'autorisation de faire quelques concessions sur ce point, s'ils reconnaissaient qu'il était le seul obstacle à la paix[3]. On leur assurait d'ailleurs que les revenus de Reggiolo étaient plus que suffisants pour garantir la rente du duc de Guastalle[4], et, si ce renseignement venant de personnes bien informées était exact, ils pouvaient consentir à ce que voulait l'Empereur sans aller au delà des intentions de Richelieu, qui se résignait, ainsi que le duc de Mantoue, au sacrifice de Reggiolo[5]. Il ne faut pas oublier en effet que les quatre terres désignées n'étaient attribuées au duc de Guastalle qu'éventuellement et seulement dans le cas où on ne pourrait pas lui constituer à moins un revenu de 6,000 écus.

Quant à la duchesse de Lorraine, leurs efforts, joints à ceux des électeurs, ne réussirent pas à lui faire accepter un arbitrage et la constitution de l'Empire ne permettait pas de lui refuser le droit de faire valoir ses prétentions au pétitoire. On l'obligea seulement à l'exercer dans le délai de six mois et on lui interdit de le céder, on convint de plus que l'Empereur ne pourrait en connaître sans

1. Voy. les conseils du prince de Tursi dans le protocole du 16 septembre. *Ubi supra.*

2. Dépêche du P. Joseph à Thomas, c'est-à-dire à Bouthillier, 10 octobre 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 220.

3. Dépêche de Brulart à Richelieu, 20 septembre 1630. *Ibid.*, fol. 474.

4. Dépêche précitée du P. Joseph à Bouthillier, 10 octobre 1630.

5. Dépêche précitée du 10 octobre et dépêche de Brulart et du P. Joseph à Bouthillier du 19 octobre. Allemagne, VII, fol. 451. Lettre du roi à M. de Léon, 8 octobre. Avenel, III, 932. Mém. de Richelieu, II, 289, col. 2.

l'assistance des électeurs. Ceux-ci assuraient nos plénipotentiaires que, grâce à ces restrictions, la réserve faite en faveur de la duchesse était sans danger[1].

Il est une autre concession qui coûta certainement plus à l'ambassadeur et au P. Joseph que ne le laissent croire les documents, peu explicites sur ce sujet. Il avait toujours été entendu dans les négociations poursuivies sous les auspices de Mazarin que l'investiture suivrait immédiatement la requête et les excuses du duc de Mantoue et ne serait pas subordonnée à la mise en possession des prétendants, il suffisait que les droits de ceux-ci fussent reconnus et consacrés par le traité[2]. C'est ainsi que le P. Joseph l'avait compris[3]. Mais les commissaires impériaux soutinrent que Collalte avait toujours entendu parler non pas d'une satisfaction sur le papier, mais d'une satisfaction effective, et, après un débat dont une dépêche du 19 octobre donne la preuve, mais non la physionomie[4], nos négociateurs acceptèrent l'ajournement de l'investiture à six semaines, pendant lesquelles les ducs de Savoie et de Guastalle seraient mis en jouissance de leurs indemnités.

L'Empereur et la France devaient, on s'en souvient, garder en gage de l'exécution du traité, l'un Mantoue et certaines positions dans les Grisons et la Rhétie, l'autre Suse, Veillane, Briqueras et Pignerol. Il y avait là une inégalité plus apparente que réelle, car, ainsi que les conseillers de Ferdinand le reconnaissaient dans un rapport à leur maître, la capitale des États de Charles de Gonzague, avec Castel Porto, sa citadelle, valait bien les quatre places du Piémont. Les représentants de l'Empereur n'en représentèrent pas moins cette disposition comme peu équitable, et ils demandèrent ou qu'on réduisît le nombre des places qu'on laissait entre les mains du roi, ou qu'on ajoutât Caneto à celles dont leur maître devait rester dépositaire. Après avoir longtemps essayé d'échapper à cette alternative, l'ambassadeur et le P. Joseph consentirent à cette dernière concession, comme moins désavantageuse, en se disant avec raison que la possession de Caneto

1. Dépêche précitée du 10 octobre.

2. Dépêche de Richelieu à M. de Léon, 8 octobre 1630. Avenel, III, 933-934. Art. 3 du projet de Mazarin.

3. « Sur quoy n'i aiant apparence de remettre l'actuelle exhibition de l'investiture jusques à la decision de ces petits incidents... » Apostilles du P. Joseph sur le projet de Mazarin. *Ubi supra*.

4. *Ubi supra*.

n'ajouterait presque rien à la situation de l'Empereur qui, maître de Mantoue, l'était de tout le Mantouan [1].

Ferdinand n'avait pas renoncé au désir de sortir le dernier des lieux en litige; il y allait pour lui de son amour-propre autant que de son intérêt. A défaut de la citadelle de Mantoue, que nos négociateurs avaient péremptoirement refusé de lui laisser, il voulut rester en possession des passages des Grisons après l'abandon réciproque et simultané des quatre places du Piémont, de Mantoue et de Caneto. Leur évacuation n'était plus dès lors garantie que par des otages. Désespérant de faire passer la combinaison primitive, nos plénipotentiaires demandèrent que par compensation le roi ne rendît pas Suse, en même temps que Pignerol, Briqueras et Veillane, mais qu'il gardât cette place jusqu'à l'évacuation des passages. Cela était d'autant plus naturel qu'il l'occupait en vertu d'un traité particulier avec le duc de Savoie. De cette façon, le principe d'équité, dont s'étaient sur ce point inspirés les projets antérieurs, était respecté, mais c'était précisément ce principe qui choquait l'Empereur, enivré de sa prééminence. Ce ne fut pas toutefois cette considération que ses représentants firent valoir à l'appui de sa prétention, ils assurèrent qu'il ne tenait à garder ces positions que pour rapatrier en sûreté ses troupes, qui seraient sans cela exposées à la vengeance des Grisons. Quant à Suse, c'était un fief impérial [2], tombé par suite de la guerre dans les mains des Français, et l'Empereur ne pouvait se dispenser de le faire restituer. L'ambassadeur et le P. Joseph furent tentés de rompre sur cette question, puis ils se résignèrent à se contenter d'otages en garantie d'une évacuation qui devait suivre de près toutes les autres [3].

Ils demandèrent avec insistance la démolition des fortifications de Trino qui devait être rendue au duc de Savoie. Les commis-

1. Relatio gestorum cum oratore Gallico et deliberatorum super litteris comitis Collalti et super voto electorum. Arch. de cour et d'État à Vienne. Friedensacten, liasse 9 A.

2. C'est un exemple de plus de l'extension que Ferdinand donnait à la suzeraineté impériale.

3. Mémoire justificatif du P. Joseph sur le traité. Sur l'art. 11. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 406. En lisant le commentaire du P. Joseph sur cet article, on croirait que nos agents ont commencé par demander qu'on laissât Suse au roi; la vérité est qu'ils ne l'ont demandé que pour répondre à l'exigence de l'empereur au sujet des passages des Grisons. Ce n'est pas la seule inexactitude de ce commentaire.

saires impériaux y auraient consenti volontiers moyennant le démantèlement de Casal[1], mais, ne l'ayant pas obtenu, ils refusèrent de raser les ouvrages défensifs que le duc de Savoie avait élevés autour d'une place dont il allait redevenir maître[2]. Nos agents demandèrent alors qu'on respectât aussi les fortifications récentes de Mantoue et de Casal, qui profiteraient ainsi à Charles de Gonzague. On leur répondit que ces places étaient déjà assez fortes pour pouvoir se passer de ce que l'art avait ajouté, depuis l'ouverture des hostilités, à leurs anciens moyens de défense. Enfin on convint de ne pas résoudre la question dans le traité, ce qui revenait, ainsi que le P. Joseph en prenait acte, à laisser Mantoue et Casal dans leur état actuel, mais l'ambassadeur et lui s'opposèrent vainement à l'introduction d'une clause stipulant que la citadelle de Casal serait démolie, si les généraux en étaient tombés d'accord avant la conclusion du traité[3].

Dès le 12 septembre, on l'a vu, l'entente s'était faite sur les termes des excuses, de la requête et de la promesse que le duc de Nevers devait adresser par écrit à son suzerain. L'ambassadeur avait envoyé à Richelieu le texte de la lettre où tout cela était exprimé[4]. Le P. Joseph et Brulart n'y voyaient qu'un mot à effacer. Le duc promettait de renoncer à toutes les alliances hostiles ou désagréables à l'Empereur et à l'Empire (*adversis vel ingratis*). Cette dernière épithète leur paraissait trop étendue, et d'Avaux, notre ambassadeur à Venise, à qui le P. Joseph avait envoyé la rédaction adoptée pour la soumettre à celui qu'on faisait parler, en jugeait de même[5]. Quant à ce dernier, ce n'était pas seulement le mot en question qui lui paraissait inacceptable, mais l'aveu qu'on lui faisait faire d'être entré dans des alliances hostiles à l'Empereur, ce qui était, écrivait-il au P. Joseph[6], absolument contraire à la vérité. La renonciation et l'aveu qu'elle

1. Relation précitée du 25 septembre.

2. Relation précitée du 25 septembre. *Ubi supra*. Mém. justificatif du P. Joseph sur le traité. Sur le 8e art. *Ubi supra*.

3. Mém. justificatif et art. 10 du traité.

4. Le texte envoyé à Richelieu est aux Archives des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 194 (nouv. 104). Il est assez incorrect.

5. Dépêche de d'Avaux à Bouthillier. Arch. des aff. étrang. Venise, 28 septembre 1630.

6. Lettre du 2 octobre 1630. Arch. des aff. étrang. Mantoue, 3e année, 1630.

impliquait n'en subsistèrent pas moins dans le texte, d'où disparut seulement le mot *ingratis*[1]. On se rappelle que le point de savoir par qui cette lettre serait remise était resté douteux ; il fut résolu selon le désir de Richelieu et dans le sens du projet de Mazarin : ce fut l'évêque de Mantoue, résident ordinaire de Charles de Gonzague à la cour impériale, qui fut chargé de cette mission[2].

On n'a pas oublié que Richelieu se flattait de placer les États de ce prince sous la garantie d'une ligue défensive formée sur l'initiative de l'Empereur, et nous avons dit l'arrière-pensée qui se cachait sous ce projet en apparence inoffensif. Sans doute, il eût été piquant d'obtenir le patronage impérial pour une confédération dont la France aurait été l'âme et la maison d'Autriche la victime, mais on comprend que le chef de cette maison se soit refusé à jouer ce rôle, même dans des conditions qui ne mettaient plus sa dignité en jeu. Il ne voulut même pas d'abord promettre au duc sa protection dans le traité, il finit cependant par le faire dans les termes les plus explicites et les plus étendus[3].

Telles furent les dernières discussions et les conclusions définitives auxquelles donna lieu le règlement de la succession de Mantoue. Mais cette question n'était pas la seule que nos envoyés eussent à traiter. Ils devaient encore faire insérer dans le traité deux articles garantissant l'exécution du traité de Monçon et réservant les anciens droits du roi contre la maison de Savoie et obtenir l'évacuation de Vic et de Moyenvic, ainsi que la démolition de la citadelle récemment construite dans cette dernière place.

Mais ce fut en vain qu'ils renouvelèrent leurs efforts pour rendre l'Empereur solidaire des obligations contractées par

1. Mémoire justificatif du P. J. Sur le 5e article. *Loc. cit.* Le texte définitif se trouve aux archives de cour et d'État à Vienne. Friedensacten, liasse 9 A.

2. Dépêches et lettres précitées de d'Avaux et du duc de Mantoue. Richelieu aurait préféré que l'amende honorable se fît verbalement, comme cela avait été convenu en Italie, et non par écrit, mais il accepta cette dernière forme, qui ménageait davantage la dignité de Charles de Gonzague, et il envoya à nos agents une rédaction corrigée de la lettre. Cette rédaction ne leur parvint pas et nous ne l'avons pas retrouvée. Lettre du roi à M. de Léon, 8 octobre 1630. Avenel, III, 952.

3. Protocole de la conférence du 19 septembre. *Ubi supra*. Mém. justificatif. Sur l'art. 7, *ubi supra*. Art. 7 du traité.

l'Espagne envers les Grisons, ils ne purent pas même en tirer l'engagement écrit qu'il exercerait toute son influence sur son neveu pour l'amener à les remplir. Ferdinand, qui, suivant ses intérêts, tantôt ne voulait pas entendre parler du traité de Monçon et tantôt se préoccupait de son exécution[1], répéta ici par la bouche des commissaires qu'il était inconnu pour lui. Il voulait bien promettre ses bons offices auprès du roi catholique, mais il ne consentait pas à faire consigner cette promesse dans le traité. Aussi le P. Joseph croyait qu'il ne fallait pas y compter et qu'il fallait chercher ailleurs, c'est-à-dire dans une ligue entre les Suisses, Venise et les Grisons, le moyen de rétablir ces derniers dans la jouissance de leurs droits[2].

L'évacuation et le démantèlement de Vic et de Moyenvic étaient destinés dans la pensée de Richelieu à compenser la fâcheuse apparence d'avoir été chercher la paix à Ratisbonne[3]. Quand nos négociateurs revinrent sur cette demande, qui à deux reprises n'avait obtenu qu'une réponse dilatoire[4], on leur déclara qu'en construisant des fortifications et en mettant garnison à Vic et à Moyenvic, l'Empereur n'avait fait qu'user de son droit, puisque ces places étaient dans l'Empire, puis, opposant grief à grief, on se plaignit des usurpations commises dans les Trois Évêchés et on en demanda la réparation. L'ambassadeur et le P. Joseph contestèrent la légitimité de ces plaintes et insistèrent sur la démolition de la citadelle de Moyenvic. On leur proposa alors de remettre à une commission internationale le soin de régler ces réclamations respectives, mais ils répondirent que leurs instructions ne prévoyaient pas cette proposition et qu'ils en référeraient au roi. Les questions soulevées restèrent donc en suspens, et l'on convint seulement que cet ajournement ne nuirait en rien

1. Il y eut au moins un moment où il considéra que le traité ne serait pas entièrement exécuté, tant que celui de Monçon ne le serait pas aussi. Voyez plus haut.

2. Protocole des conférences du 12 et du 19 septembre. *Ubi supra*. Relation du 25 septembre. *Ubi supra*. Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 130.

3. Voyez plus haut. C'était le duc de Lorraine qui avait fait construire au nom de l'empereur la citadelle de Moyenvic; il était aussi l'auteur des usurpations qui menaçaient l'évêque de Metz, frère naturel de Louis XIII. *Mém. de Richelieu*, II, 500, col. 2, 507, et *supra*.

4. Protocoles des conférences du 12 et du 19 septembre.

à la paix et que, pour écarter tout risque de conflit, les armées seraient respectivement éloignées des frontières [1].

Dans leurs dernières entrevues, les plénipotentiaires discutèrent encore sur la réserve des droits du roi contre la maison de Savoie, entre autres du droit de passage pour porter secours au duc de Mantoue, et sur l'admission du duc de Lorraine et des Vénitiens au bénéfice du traité. L'Empereur refusa de ratifier de son autorité les conventions particulières du roi et du duc de Savoie par les raisons qu'il avait déjà données pour ne pas confirmer par le traité ceux de Suse et de Monçon. Nos agents, de leur côté, s'opposèrent longtemps à ce que le duc de Lorraine, qui n'avait pris aucune part, au moins ostensible, à la guerre, fût compris dans la paix qui y mettait fin. Ils cédèrent cependant, à la persuasion de l'électeur de Bavière, qui leur promit d'user de son influence pour maintenir son neveu dans le devoir [2].

Ce ne fut pas sans peine qu'ils obtinrent pour les Vénitiens le même avantage. Ferdinand aurait préféré traiter directement avec eux, en d'autres termes leur dicter les conditions qu'il aurait voulu [3]. Mais laisser la République, déjà alarmée et mécontente d'avoir été oubliée dans le traité de Monçon et dans la suspension d'armes [4], débattre toute seule ses intérêts avec l'Empereur, c'était la livrer aux ressentiments de celui-ci, et, si déchue qu'elle fût, en dépit de sa pusillanimité et son avarice, elle tenait encore un rang trop élevé parmi les petits États italiens, elle pouvait trop servir les desseins de Richelieu sur l'Italie pour que la France fît bon marché de son alliance et la réduisît à se mettre à la discrétion de la maison d'Autriche, sans compter que cet abandon aurait discrédité du même coup notre parole et notre foi auprès de nos autres alliés. L'ambassadeur et le P. Joseph ne consentirent donc à aucun prix à se désintéresser de la cause de la République. Ils

1. Relatio gestorum, etc. du 25 septembre. *Ubi supra*. Mém. justificatif du P. Joseph. *Ubi supra*. Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 4 novembre 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f. 524.

2. Relation du 25 septembre. *Ubi supra*. Mém. justificatif du P. Joseph. *Ubi supra*. Art. XVI du traité.

3. Protocole de la conférence du 19 septembre. *Ubi supra*. Mém. justificatif du P. Joseph. Sur le 14e article. *Ubi supra*. Relation de Sébastien Venier dans *Fontes rerum austriacarum*, XXVI vol. *Die Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland u. Osterreich im XVII Jahrh.*, p. 130-131.

4. Mém. de Richelieu, II, 265, col. 2.

ne prétendaient d'ailleurs la couvrir que pour sa participation au conflit actuel et non pour tous les différends qu'elle pouvait avoir avec l'Empereur. C'était moins pour elle qu'ils stipulaient l'oubli et la réparation du passé, car ils avouaient qu'elle était peu intéressante et qu'ils avaient à s'en plaindre, que pour le roi, dont la dignité et la réputation étaient en jeu. Les conseillers impériaux furent d'avis qu'il y avait plus d'avantage que d'inconvénient à admettre les Vénitiens au bénéfice de la paix en leur imposant, dans les termes acceptés par la France, l'engagement de n'attaquer l'Empire ni directement ni indirectement et de désarmer. Cependant, pour ne pas mettre obstacle aux desseins de Collalte contre la Sérénissime République, ils firent insérer dans le traité qu'elle n'y serait comprise qu'autant que les généraux ne seraient pas convenus antérieurement du contraire, clause qui ne faisait qu'appliquer à un cas particulier la disposition générale d'après laquelle la préexistence d'un traité signé en Italie rendait celui de Ratisbonne caduc, et à laquelle, pour cette raison, nos envoyés ne s'opposèrent pas[1].

Ces débats furent les principaux, mais ils ne furent pas les seuls qui remplirent les dernières conférences. Bien des fois et jusqu'à la veille de la signature, les représentants de la France furent sur le point de rompre et de soumettre à leur gouvernement les modifications qu'on faisait subir aux projets primitifs. Les instances du nonce, des électeurs et surtout de l'électeur de Bavière, l'ignorance de ce qui se passait à la cour et sur le théâtre de la guerre, le silence de Richelieu, le désir de devancer la reprise des hostilités qui pouvait être fatale à Casal, les décidèrent à déroger à leurs instructions et à consentir à des concessions dont la gravité était affaiblie par la déclaration qu'ils dépassaient leurs pouvoirs et par la clause que le traité n'avait qu'une validité conditionnelle.

Le traité fut signé le 13 octobre, à neuf heures du matin. Le P. Joseph refusa longtemps d'apposer sa signature à côté de celle de l'ambassadeur; il ne faisait en cela que se renfermer dans les limites de ses attributions, qui l'autorisaient à parler au nom du roi, mais non à le lier. Cependant ici comme toujours la vérité de la situation l'emporta sur les apparences; tout le monde savait

1. Protocole de la conférence du 19 septembre. *Ubi supra*. Relation du 25 septembre. *Ubi supra*. Mém. justificatif du P. Joseph et dépêche précitée du 4 novembre. *Ubi supra*.

que l'adhésion écrite d'un homme, qui était en étroite communauté d'idées avec le cardinal, était la meilleure garantie de celle du cardinal lui-même, les électeurs, le nonce, les commissaires, l'ambassadeur combattirent ses scrupules, l'Empereur fit de cette question une condition *sine qua non*, et le capucin mit son nom au bas du traité en le faisant suivre de la qualification d'assistant de l'ambassadeur[1].

La première conséquence de ce qu'on venait de faire était d'empêcher la reprise des hostilités, qui étaient à la veille de recommencer. Le jour même de la conclusion, un courrier impérial partit de Ratisbonne pour porter à Collalte, avec le traité, l'ordre de laisser entrer dans la citadelle de Casal des vivres et des troupes fraîches, il était accompagné de commissaires chargés de vaincre les résistances des Espagnols à l'exécution des volontés de l'Empereur. Le sieur de Saint-Étienne, beau-frère du P. Joseph[2], partit en même temps pour le camp français. Il était porteur de l'instrument de paix, d'un duplicata des ordres donnés à Collalte et d'une lettre à Schomberg, par laquelle nos agents lui recommandaient de ne suspendre sa marche pour débloquer la citadelle que si les Espagnols se prêtaient franchement au ravitaillement et à l'introduction de troupes fraîches. La remise des otages, qui devaient garantir l'évacuation des lieux occupés par les belligérants, était aussi à leurs yeux la condition préalable de l'arrêt de nos troupes. Ils enjoignirent à Saint-Étienne de ne pas divulguer la paix, voulant laisser le maréchal seul maître d'en profiter ou de ne pas en tenir compte, suivant la situation des assiégés et de l'armée de secours dont il disposait[3].

Parmi les motifs qui avaient déterminé nos plénipotentiaires à s'écarter de leurs instructions, nous avons signalé le silence de Richelieu. En effet, depuis la communication qu'il leur avait adressée dans les premiers jours de septembre et qui leur était parvenue le 19 de ce mois, ils n'avaient reçu qu'une dépêche,

1. Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre 1630. *Ubi supra*. Lepré-Balain, p. 400.

2. Jean de Beaumont, marquis de Saint-Étienne, avait épousé Marie Le Clerc, sœur du P. Joseph.

3. Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre 1630. *Ubi supra*. Dépêche de Brulart et du P. Joseph à Bouthillier, 19 octobre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 451. Dépêche de Brulart, 18 octobre. *Ibid.*, fol. 501.

aujourd'hui perdue, en date du 22, qui leur arriva le 9 octobre et qui n'était pas de nature à les faire revenir sur leurs concessions, car, s'il en avait été autrement, le P. Joseph ne se serait pas borné à en accuser réception[1]. Tout autres étaient les dépêches du 8 et du 9 octobre, dont ils eurent connaissance le 17, quatre jours après la signature. Ratifiant deux des concessions accordées par eux, elles les présentaient comme les seules modifications acceptables au dernier projet et enjoignaient à nos représentants de faire accepter ce projet ainsi modifié pour la dernière fois ou de se retirer, de façon à sauvegarder du moins l'honneur de la France. Passant en revue toutes les exigences de l'Empereur, Richelieu les critiquait avec amertume. Que la soumission du duc de Mantoue se fît par écrit au lieu de se faire verbalement, comme on en était convenu en Italie, il y consentait et il renvoyait, après l'avoir corrigée, la lettre dont on était tombé d'accord, il passait encore sur la cession de Reggiolo, si la paix était à ce prix, mais l'ajournement de l'investiture jusqu'au moment où les adversaires de Charles de Gonzague auraient été mis en possession revenait pour lui à priver immédiatement ce prince d'une partie de ses États et à subordonner à des chicanes la restitution du reste. L'omission des Espagnols dans le traité était une véritable duperie, car de cette façon l'Empereur nous liait envers eux sans qu'ils le fussent envers nous et lui-même ne l'était pas davantage, car il pourrait sous leur nom violer ses propres engagements. Son refus de ratifier le traité de Monçon qu'il n'avait pas fait se comprenait, mais pourquoi l'Espagne, qui l'avait souscrit, ne promettait-elle pas de l'exécuter? La proposition de démanteler Casal, de laisser entre les mains des Impériaux Castel-Porto et une autre place en garantie des droits de la duchesse de Lorraine ne méritait pas d'autre réponse que l'indignation avec laquelle

1. Dépêche du P. Joseph à Bouthillier, 10 octobre 1630. *Ubi supra*. Le P. Joseph accuse aussi réception d'une dépêche du 15 septembre, mais nous croyons qu'il a écrit 15 au lieu de 5 et qu'il a voulu désigner la dépêche de Richelieu à Brulart, datée de ce jour. Nous avons rencontré dans la correspondance diplomatique de nos agents avec Richelieu plus d'une erreur de ce genre. La dépêche de Bouthillier, en date du 29 septembre, n'arriva à Ratisbonne qu'au moment où la paix venait d'être signée. Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre. Le début de la dépêche de Brulart, du 18 octobre, citée plus bas, prouve clairement que celle du 22 septembre n'était pas de nature à mettre fin à leur incertitude.

elle avait été accueillie. L'idée de porter à 20,000 écus la rente du duc de Savoie et d'en faire faire l'assignation par Collalte, de concert avec des commissaires du roi, était déraisonnable et ouvrait la porte à des discussions interminables, à des prétentions illimitées d'où la guerre pouvait renaître. Le cardinal ne comprenait pas que l'Empereur trouvât contraire à sa dignité de promettre qu'il n'entreprendrait rien contre le duc de Mantoue, mais le protégerait au contraire contre toute agression. Il repoussait la nouvelle rédaction de l'engagement réciproque concernant les rapports généraux de l'Empire et de la France et s'en tenait à celle qu'il avait envoyée à Ratisbonne[1].

On ne peut certes pas reprocher à ces instructions de n'être pas assez catégoriques, mais elles avaient le grave défaut d'arriver trop tard[2]. Nous essayerons tout à l'heure d'expliquer la rareté des dépêches de Richelieu, disons tout de suite que, s'il se montrait aussi décidé à ne rien céder de plus, s'il envisageait avec tant de fermeté la rupture des négociations et la reprise des hostilités, c'est qu'il espérait que la citadelle allait être secourue. Ces négociations ne lui avaient pas fait négliger les préparatifs d'une attaque énergique des lignes espagnoles. Confiant dans l'issue de la lutte qui allait recommencer, il ne voulait pas aller plus loin dans la voie des concessions et n'admettait que deux choses : ou un traité conforme, à peu de chose près, aux préliminaires arrêtés en Italie, ou une tentative énergique, aussitôt après le 15 octobre, pour débloquer la citadelle. Cette tentative, la trêve ne donnait que quinze jours à nos généraux pour la faire. Ce n'est pas que le cardinal se crût obligé de livrer la citadelle aux Espagnols, si une armée française n'avait pas réussi du 15 au 31 octobre à percer leurs lignes d'investissement. Les chefs de notre armée en avaient bien pris l'engagement dans la suspension d'armes, mais Richelieu avait trouvé un moyen de s'y soustraire en y mettant une condition qui le rendait à peu près illusoire.

1. Lettre du Roi à M. de Léon, 8 octobre 1630. Dépêche de Richelieu à Ezechiely, 9 octobre. Dépêche de Richelieu à Schomberg, 6 octobre. Avenel, III, 932, 939, 927.

2. « C'est un malheur extresme, écrit Brulart, que nous n'avons receu plus tost la dépesche que vous nous avez envoyée du 8e du présent mois en responce de la nostre du 10e du passé. Nous l'avons attendue jusques à l'extrémité et les raisons que vous verrez par nostre lettre commune nous l'ont fait prévenir de trois jours... » Dépêche du 18 octobre. *Ubi supra.*

Mazarin lui avait fait espérer que le duc de Savoie joindrait ses armes à celles du roi, si le dernier projet de traité, qu'il trouvait équitable, n'était pas accepté par les Impériaux et les Espagnols. A la vérité, la lettre où Victor-Amédée devait annoncer cette résolution n'avait jamais été écrite, mais Richelieu ne feignait pas moins de compter sur son concours et il entendait bien ne livrer la citadelle qu'à ce prix. Cela revenait à tenir pour non avenue la trêve de Rivoli, dont les conditions n'avaient pas obtenu tout d'abord son approbation[1]. Défense fut donc faite à Toiras de remettre la citadelle, quand même elle n'aurait pas été secourue, sans un ordre du roi, et cet ordre ne devait être donné que si toutes les obligations contractées envers la France, notamment par le duc de Savoie, avaient été remplies[2].

Lorsque le traité fut connu à Lyon par un résumé de Brulart[3], c'est-à-dire le 20 octobre, Louis XIII et Richelieu venaient de quitter cette ville. Il y fut accueilli par une allégresse générale. La reine mère et la reine régnante y voyaient la fin d'une guerre qui affermissait le crédit du ministre dont elles essayaient, quelques jours avant, d'arracher la disgrâce au roi moribond. Le nonce Bagni, représentant d'une cour qui avait poursuivi avec tant de persévérance son œuvre de médiation, partagea le sentiment public. Bouthillier lui-même approuva entièrement le traité, et, convaincu que le cardinal ferait de même, il en répandit la nouvelle, écrivit aux ducs de Parme et de Mantoue pour en presser l'exécution et rédigea une lettre de ratification et de compliments à l'adresse des plénipotentiaires[4]. Enfin, Richelieu, qui était alors à Roanne, abusé par l'analyse peu fidèle de Brulart[5], fit porter ses félicitations aux deux reines et annonça la ratification[6]. Mais

1. Avenel, III, 887, 904, 909, 911, 912. Griffet, II, 31. Mém. de Richelieu, II, 260.

2. Lettre du Roi à Toiras. Avenel, III, 925.

3. Lettre de Bouthillier à Richelieu, 20 octobre, citée par Avenel, III, 943, note 2, et lettre du Roi à M. de Léon, datée du 22, écrite en réalité le 26 octobre. *Ibid.*, p. 962 *in fine*. Nous n'avons pas retrouvé ce résumé du traité et nous ne savons quand il fut envoyé.

4. Dépêche de Contarini. Lyon, 22 octobre. Filza 79, p. 44. Lettres de Bouthillier à Richelieu, des 20, 21 et 23 octobre. Dépêche écrite par Bouthillier à M. de Léon au nom du Roi. Avenel, III, 943, n. 2.

5. Voyez la lettre précitée du Roi à M. de Léon, du 22 (26) octobre.

6. « Mentre sto dispacciando, viene in maggior diligenza de quello che si aspettava un gentilhuomo espedito dal Re et dal cardinale per congratularsi

son impression et ses dispositions changèrent entièrement quand il eut sous les yeux le texte lui-même, que le secrétaire de l'ambassadeur apporta à Lyon le 22 octobre[1] et qui, quelques heures après, était à Roanne. Désolé de ce qui avait été fait à Ratisbonne, il prit et fit prendre au roi la résolution de ne pas l'accepter purement et simplement. Devait-on ratifier le traité avec des réserves, le déclarer nul en indiquant les conditions auxquelles la France en conclurait un autre, ou attendre, avant de se prononcer, des nouvelles de l'armée d'Italie? Tels sont les trois partis qu'il envisagea dans un de ces mémoires où il avait l'habitude d'examiner une question sous toutes ses faces, la plume à la main, afin de mieux saisir les considérations décisives et de préparer pour le roi et le conseil la justification de ses décisions. De ces trois partis, le second lui parut le meilleur, mais tempéré par le troisième, qui était imposé par la prudence; résolu à considérer le traité comme nul et à faire des propositions pour le remplacer par un nouveau, il ne voulut pas déclarer ses intentions avant de savoir ce que nos généraux avaient fait et ce qu'ils étaient en état d'entreprendre[2]. Dans un conseil tenu le 24 au soir, il fit prévaloir son opinion sur celle de Marillac, qui était d'avis d'accepter le traité, sauf à en fixer l'interprétation et à en poursuivre la modification dans des conférences ultérieures[3]. Cependant, un courrier, brûlant les

con le Regine della pace sentita da S. M. con sommo gusto e con gran sollievo delle sue indutioni..... Il cardinale ha scritto a Bottiglier che mandera la ratificatione e fara le altre espeditioni à Ratisbona..... » Dépêche de Contarini, 22 octobre. Filza 79, n° 239.

1. « Hoggi arriva il segretario di Leon partito ai 14 da Ratisbona con le capitulationi della pace..... » Dépêche de Contarini. Lyon, 22 octobre. Filza 79, p. 44.

2. Avenel, III, 949. L'opinion définitive de Richelieu ne se dégage pas très nettement de ce mémoire, qui reflète les fluctuations de son esprit. On se tromperait tout à fait sur sa conclusion si l'on oubliait que le mot *cependant*, qui se trouve à la fin, a ici, comme en général à cette époque, le sens de : en attendant. Il résulte de ce qui a été dit plus haut que, des deux dates entre lesquelles a hésité M. Avenel, il faut adopter la seconde, celle du 22.

3. Contarini reproduit l'argumentation de Richelieu contre Marillac, telle qu'un membre du Conseil la lui avait rapportée : « Andato poi da altro confidente, che si trovò nel consiglio di hieri sera, trovai che corsero due opinioni, una del guardasigillo, che voleva si approvasse il trattato, modificandolo pero et interpretandolo per via de commissarii e d'altro. Il card. rispose che, se con ratificar il trattato, anche senza modificatione, fosse certa la pace, vorrebbe persuaderne il Re, se ben con tanto indecoro e vergogna sua, ma che egli era

relais, portait à nos généraux l'ordre de ne pas tenir compte de ce qui avait été conclu en Allemagne et de poursuivre leur marche. Une lettre, revêtue de la signature royale, annonçait à Brulart que le résultat de la négociation n'était pas approuvé, elle était accompagnée d'observations sur les clauses qu'on jugeait inadmissibles et de l'interprétation qui pourrait les rendre acceptables. L'ambassadeur recevait l'ordre d'obtenir de Sa Majesté impériale, avec le concours des électeurs et en la suivant à Vienne, si elle y était rentrée, des explications et des modifications satisfaisantes; s'il ne pouvait y parvenir, il devait retourner auprès du roi[1]. Il était enjoint à Charnacé et à Beaugis de combattre la mauvaise impression que le traité aurait pu produire sur le roi de Suède et sur les États généraux et de leur faire savoir qu'il n'était pas ratifié[2]. La reine mère n'arriva à Roanne que pour trouver des résolutions arrêtées, des mesures prises, et approuva tout, soit que Richelieu ait réussi à lui faire partager son opinion, soit plutôt qu'elle déclinât la lutte ouverte sur le terrain politique contre un adversaire si supérieur et qu'elle eût hâte de la reprendre par les voies obliques et souterraines qui convenaient seules à cette nature tortueuse, mesquine et bornée[3].

sicuro che non se ne sarebbe ottenuto l'effetto, perche era trattato captioso e fraudolente, di modo che vedendosi la necessita di continuar le armate et i dispendii, era meglio il farlo con honore, con cuore e dolcezza degli amici, che di questa maniera vituperosa. Quanto alle interpretationi del trattato, furono universalmente rejete con l'essempio del trattato di Monzon, le cui interpretationi hanno posto in servitu quei popoli et non si è fatto nulla, il che seguirebbe anche nell' Italia, oltre ch' essendo il negocio di molti capi per via de commissarii non si terminerebbe in anni e bisognerebbe continuar tanto tempo sempre con le armi in mano. Opinione del cardinale è pero fin hora che si disaprovi il trattato..... con una dichiaratione però della costanza del Re alla pace d'Italia, esplicando i punti di uno in uno piu da vicino che si possa all' intentione de medesimi Imperiali et escludendo totalmente et apertamente tutti gli altri punti, che sono fuori di esso negotio d'Italia, la qual opinione par che prevaglia et che ad essa et il guardasigillo et Castelnuovo adheriscano... » Filza 79, p. 59-60.

1. Lettre précitée du Roi à M. de Léon, 22 (26) octobre. *Ubi supra*. Avenel, 958, n. 2. Dépêche de Contarini. Roanne, 27 octobre. Filza 79, n° 243. Mém. de Richelieu, II, 288-291.

2. Mém. de Richelieu, II, 291-292. Avenel, III, 951, n. 2. Ce fut le P. Joseph qui se chargea de rassurer la sérénissime République. Voyez sa lettre à d'Avaux, signée : *Humolpe*. Ratisbonne, 11 novembre. Arch. des aff. étrang. Venise, 1630, vol. 49, à la date.

3. La reine mère arriva à Roanne le 26 au soir et partit le lendemain. Le

au P. Joseph l'ordre de traiter à tout prix[1], ni même qu'il n'ait repoussé la paix que parce qu'elle permettait au roi de se passer de lui[2]. Non, il ne joua ni la surprise, ni l'irritation, ni l'abattement, il éprouva bien réellement tous ces sentiments. Mais furent-ils aussi justifiés qu'ils étaient sincères? Le traité méritait-il toutes ses critiques, les plénipotentiaires tous ses reproches? Pour se faire une opinion sur la valeur de l'œuvre et sur la responsabilité de ses auteurs, il faut examiner successivement dans quelle mesure et pour quelles raisons ils ont dépassé leurs pouvoirs et se sont écartés de leurs instructions, puis si, en le faisant, ils ont sauvegardé ou compromis les intérêts de la France, s'ils lui ont assuré tous les avantages qu'elle pouvait tirer de la négociation. On verra par ce double examen si ces plénipotentiaires ont manqué à leurs devoirs professionnels, si le sens politique a fait défaut à ces hommes politiques. Est-il besoin d'ajouter qu'il ne nous éclairera pas moins sur le rôle de Richelieu dans cette circonstance et en général sur sa manière de diriger les affaires

quanto sara possibile non ostante che io m' allontani ogni giorno piu, come pur faccio anco a Ratisbona per sola informatione dei publici rapresentanti, perche conosco l'importanza di questo periodo, che fin hora pare dover portar le cose ad una crudelissima et longhissima guerra piu tosto che alla pace, ma però bisogna suspender il giudicio sin tanto che arrivi la Regina, la quale acconsentendo alla rottura col cardinale, crede fermamente sara anco impegnata a sostener le armi et a non opporsi come per l'adietro. Prego Dio Signore di darmi vigore per ben servirle et di esser fruttuoso in emergenti di tanto peso... Da Roana a 25 ottobre 1630. Filza 79, dépêche 241. M. A. Baschet a traduit quelques lignes de cette dépêche dans son *Histoire de la chancellerie secrète*, p. 328. Contarini reproduit aussi le témoignage d'un confident intime du cardinal sur les impressions de celui-ci. Dépêche du 24 octobre. Filza 79, p. 55.

1. Les partisans du P. Joseph affirmaient qu'il produirait à son retour cet ordre secret (Dépêche de Contarini, 10 décembre 1630, Filza 79, n° 258) et l'opinion qu'il l'avait reçu était assez répandue pour être adoptée par l'historien contemporain Nani, *Historia della Republica veneta*, I, 535. Ce qui a pu l'accréditer, c'est qu'il y eut un moment où Richelieu désira tellement la paix qu'on put le croire disposé à l'accepter à n'importe quelles conditions. Dép. de Contarini, 1er septembre, Filza 78, p. 202. Son désir passionné pour la paix n'est pas seulement attesté par l'ambassadeur vénitien, on en trouve aussi les preuves dans sa correspondance. Nos négociateurs n'apprirent officiellement la maladie du roi que par la dépêche du 9 octobre qui leur apprenait en même temps sa guérison.

2. Cette explication a été donnée par Aretin, *Bayern's auswaertige Verhaeltnisse*, I, 295-296, et même par Ranke, *Gesch. Wallensteins*, 3e éd., 1872, p. 145. Voy. aussi Siri, *Memorie recondite*, VII, 246-247.

et de les présenter à la postérité? Ici comme toujours on ne peut mettre en lumière les idées et la conduite du P. Joseph sans pénétrer davantage dans les secrets de la politique et du gouvernement de Richelieu.

Il serait facile de déterminer jusqu'à quel point nos agents ont dépassé les intentions de leur gouvernement, si, au début ou dans le cours des négociations, ces intentions avaient été exprimées sous une forme impérative et absolue. Mais ce n'est que dans les dépêches tardives du 8 et du 9 octobre qu'on trouve un ultimatum. On serait tenté d'attribuer ce caractère à la dernière forme du projet de Mazarin, telle qu'elle résulte des modifications que Richelieu lui avait fait subir dans les premiers jours de septembre; en effet, celui-ci a prétendu tirer du rapprochement de ce projet et de ses apostilles avec le traité la condamnation des plénipotentiaires[1] et, en signalant certains articles comme n'étant pas de ceux dont le rejet devait entraîner une rupture, il semblait bien dire implicitement qu'il n'en était pas de même des autres[2]. Mais ce qui prouve péremptoirement que nous n'avons pas là le dernier mot du cardinal, c'est qu'il alla plus loin dans la voie des concessions, c'est qu'il accepta, par exemple, l'engagement de ne pas attaquer directement ni indirectement l'Empire, une indemnité territoriale pour le duc de Guastalle, la transformation de la soumission verbale du duc de Mantoue en une soumission écrite. Ses rares dépêches n'offrent rien non plus qui ressemble à un mandat impératif.

Cela se comprend. Richelieu ne pouvait pas limiter d'une façon rigoureuse la liberté d'action de nos représentants, puisqu'il n'était pas fixé lui-même sur l'étendue de ses sacrifices et de ses exigences. Il attendait les événements, et ce fut seulement quand ils eurent pris une tournure décidément favorable qu'il refusa de mettre à la paix un prix qui dès lors lui parut trop élevé. Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée; nous ne contestons nullement que l'ambassadeur et le P. Joseph aient poussé l'esprit de conciliation au delà de ce qu'autorisaient leurs instructions, leurs aveux mêmes nous démentiraient, car ils ont parfaitement senti et

1. « Conferant ce projet avec le traicté passé à Ratisbonne, on verra clairement comme le s^r de Leon n'a suivy en aulqune façon les ordres qui luy ont esté donnés ains les a excedés en toutes choses. » Arch. des aff. étrang., Allemagne, VII, f. 150.

2. Voy. les apostilles du projet. *Ubi supra.*

nettement déclaré qu'ils couraient le risque d'être désavoués. Tout ce que nous disons, c'est que la dernière communication de leur gouvernement qui leur soit parvenue en temps utile ne suffit pas à les condamner, c'est qu'il faut tenir compte, pour déterminer la mesure dans laquelle ils ont été infidèles à leur mandat, des concessions ultérieures du cardinal, bien qu'elles n'aient fait que sanctionner ce qu'ils avaient déjà pris sur eux. Or c'est ce que celui-ci ne fait pas. Tout ce qui, dans le traité, est étranger à l'Italie, était aussi, d'après lui, étranger à leur mission. Il feint de ne pas voir que la présence de négociateurs français à Ratisbonne suffisait pour faire sortir la négociation des limites où elle s'était renfermée en Italie et pour la faire porter sur l'ensemble des relations entre l'Empire et la France, il oublie ou fait semblant d'oublier qu'il s'était résigné à cette nécessité en acceptant une renonciation réciproque à tout acte d'hostilité, qu'il a agrandi lui-même le terrain de la négociation en demandant le démantèlement et l'évacuation de Vic et de Moyenvic et la confirmation du traité de Monçon. Dans ses reproches pour la façon dont ses instructions ont été remplies, il y a donc une part d'injustice, mais il y a une plus grande part de vérité. Nos plénipotentiaires n'ont pas agi de leur chef autant qu'il l'a dit, ils l'ont fait assez pour être désavoués.

Il faut voir maintenant le tort que le traité faisait aux intérêts et à la dignité de la France. Mais n'est-ce pas revenir sur une question déjà vidée, et ne peut-on pas dire qu'il était préjudiciable à notre pays précisément dans la mesure où il n'était pas conforme aux instructions de Richelieu? L'admettre, ce serait poser en principe que lui seul avait le juste sentiment de ces intérêts et de cette dignité et qu'on ne pouvait pas les comprendre autrement que lui, ce serait accepter sans examen toutes ses critiques et sacrifier à la légère un personnage dont les titres et les services sont encore à établir, au ministre en faveur duquel le génie et le succès ont créé de légitimes préventions. C'est seulement en examinant la valeur intrinsèque et la valeur relative de l'œuvre de nos plénipotentiaires que nous pourrons savoir si elle méritait toute la sévérité du cardinal.

Si on étudie le traité en faisant provisoirement abstraction de ses dispositions accessoires, on voit qu'il rétablissait le duc de Mantoue dans ses États et qu'il assurait par conséquent à la

France la satisfaction qu'elle avait poursuivie en faisant la guerre. A la vérité, Charles de Gonzague n'obtenait pas la restitution immédiate et intégrale du Mantouan et du Montferrat; d'une part, il devait céder certains territoires, de l'autre, l'Empereur ne lui accordait l'investiture qu'au bout de six semaines, la jouissance qu'au bout de deux mois et après la liquidation et l'attribution des indemnités convenues en faveur des ducs de Savoie et de Guastalle. Cet ajournement aurait été grave s'il avait dissimulé l'intention de revenir sur la reconnaissance des droits du duc de Mantoue, mais il était suffisamment justifié par la nécessité d'attendre les lettres d'intercession du pape et du roi et surtout par l'opération assez longue et assez délicate de la liquidation des indemnités, conditions préalables pour l'exécution desquelles Richelieu avait accepté un mois. Si l'investiture avait été immédiate, comme le portait le projet de Mazarin, Charles de Gonzague aurait recueilli la qualité et les droits d'héritier avant d'avoir désintéressé ses concurrents. Tout ce qu'on pouvait dire à l'encontre de cette façon de procéder, c'est qu'une fois la liquidation terminée et acceptée par tous les intéressés, la mise en possession des ducs de Savoie et de Guastalle n'aurait pas dû précéder l'investiture et la mise en possession du duc de Mantoue, mais que l'entrée en jouissance de tous les trois aurait dû s'accomplir en même temps. Mais le léger avantage accordé aux deux premiers ne portait vraiment atteinte ni aux intérêts ni à la dignité du roi. On n'avait pas à craindre que ce délai se prolongeât par suite de désaccords sur le règlement des indemnités, il était de rigueur, et, si les intéressés ne s'entendaient pas, les commissaires impériaux devaient les mettre d'autorité en possession des territoires que, de concert avec les commissaires français, ils leur auraient assignés. Le traité contenait, il est vrai, sur ce point, une clause inacceptable : dans le cas où, par le fait des commissaires, le règlement ne serait pas terminé dans les six semaines, il attribuait exclusivement aux commissaires impériaux le droit d'y procéder. A part cette clause, qui avait échappé à l'attention des négociateurs et dont la modification ne pouvait soulever aucune difficulté, l'ajournement de l'investiture n'autorisait pas à soupçonner la sincérité de l'Empereur et ne mettait pas en péril les droits du duc de Mantoue. Ce qui devait rassurer complètement la France sur l'intention dans laquelle ce délai avait été

introduit, c'est que Ferdinand n'avait aucun intérêt à recommencer la guerre dans six semaines, comme cela serait inévitable s'il refusait l'investiture, car il la recommencerait dans des conditions moins favorables. Pour suspecter sa bonne foi, il fallait lui prêter la pensée déraisonnable de soutenir, sans général et avec une armée réduite, deux guerres à la fois, l'une en Italie contre la France, l'autre en Allemagne contre Gustave-Adolphe. D'un autre côté, ni la constitution d'une rente de 18,000 écus, dont partie était représentée par Trino, au profit du duc de Savoie, ni l'assignation au duc de Guastalle d'une rente de 6,000 écus, qui ne semblait pas devoir absorber le revenu de Reggiolo, ni la réserve des droits chimériques de la duchesse douairière de Lorraine, avec les restrictions dont elle était entourée, n'empêchaient Charles de Gonzague de devenir le souverain légitime du Mantouan et du Montferrat et la France d'installer au sud de la Savoie et du Milanais, sur les confins du Vénitien, un prince français, maître de deux des plus fortes places de l'Europe. Le P. Joseph avait donc pleinement raison d'écrire que la France tirait autant d'avantage du traité qu'elle aurait pu le faire d'une guerre heureuse, à part le prestige que donnent toujours des succès militaires[1].

Mais il y a autre chose dans ce traité qu'un règlement avantageux pour la France de la succession de Mantoue. Ce qu'elle obtenait sur ce point, elle l'achetait peut-être sur d'autres par des concessions onéreuses. C'était bien ce dont l'Empereur se flattait quand il imposait à notre pays l'obligation d'abjurer tout projet d'agression contre l'Empire. Il voyait là le moyen de le brouiller avec ses alliés et de paralyser l'hostilité des États et surtout de Gustave-Adolphe. Son espoir semblait fondé. La négociation de Charnacé avec le roi de Suède se heurtait à plus d'une difficulté, et peu s'en fallut qu'elle n'échouât. Aux discussions d'étiquette et d'argent, aux préventions que Des Hayes Cormenin avait inspirées au roi contre Charnacé et contre le cardinal, s'ajoutaient sans contredit, pour la mettre en péril, l'inquiétude et la défiance que

1. Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre. Arch. des aff. étrang., Allemagne, VII, f. 130. Brulart, de son côté, justifiait le traité en disant qu'il rétablissait le duc de Mantoue dans ses États, ce qui était l'essentiel, et qu'en présence de ce résultat, les avantages faits aux ducs de Savoie et de Guastalle n'avaient pas d'importance. Relation de Vénier. *Ubi supra*, p. 136.

la mission de nos envoyés à Ratisbonne excitait chez lui et qui étaient soigneusement entretenues par des émissaires de l'Empereur[1]. Celui-ci ne s'en exagérait pas moins beaucoup le compte que notre gouvernement devait faire d'une pareille obligation et même le trouble qu'elle pouvait apporter dans nos alliances. Nous avons dit qu'en prenant cet engagement, Richelieu s'était bien promis de ne pas le tenir, et cependant, sous la forme acceptée par lui, il entraînait l'obligation de se dégager des alliances qui y étaient contraires, tandis que la rédaction définitive, qu'il repoussait, ne l'obligeait qu'à faire son possible pour ramener les ennemis de l'Empire à des sentiments pacifiques. Les autres différences qui la distinguaient des articles approuvés par le cardinal ne rendaient les obligations de la France ni plus étendues, ni plus étroites. Les commissaires impériaux avaient, il est vrai, refusé de comprendre parmi les États du roi que leur maître promettait de respecter les pays en *la possession* de Sa Majesté très chrétienne, parce que ces termes semblaient impliquer l'abandon des prétentions de l'Empire sur les Trois Évêchés, mais ils avaient accepté le mot *ditiones*, qui disait tout autant, et la clause où il se trouvait sauvegardait d'autant mieux nos droits sur les pays conquis qu'on n'y retrouvait pas le mot *hæreditarias*, qui faisait partie de la disposition correspondante relative aux pays de l'Empire[2]. Ce qui achevait de réduire beaucoup la valeur de cet engagement réciproque, c'est que les traités de Cateau-Cambrésis et de Vervins en contenaient un analogue[3]. Les signataires de ces deux traités n'avaient pas cru, en l'y insérant, s'imposer un lien bien gênant et Richelieu, à cet

1. Dépêche du P. Joseph à Richelieu, dernier septembre. Arch. des aff. étrang., Allemagne, VII, f. 158. Dép. de Richelieu au P. Joseph, 9 octobre. Dép. du P. Joseph à Richelieu, 4 novembre. *Ibid.*, f. 524. Voy. sur Des Hayes Cormenin des détails biographiques nouveaux dans Avenel, VIII, 81-82.

2. Les plénipotentiaires s'applaudissaient comme d'un succès de l'omission de ce mot qu'ils avaient repoussé. Mém. justificatif du P. J. Sur le premier art. *Ubi supra*.

3. Nos plénipotentiaires, pour montrer qu'une pareille promesse était de tradition et presque de style, envoyèrent les articles de ces deux traités où elle était consignée. L'ambassadeur vénitien considérait le projet envoyé de Ratisbonne comme la reproduction de la clause du traité de Vervins et mettait le cardinal en garde contre le danger d'une pareille stipulation, quels qu'en fussent les termes. Dép. à Vico. Filza 79, p. 10. Voy. dans Dumont le texte des traités de Cateau-Cambrésis et de Vervins, V, 1re partie, p. 35 et 561.

égard, ne se sentait pas plus gêné qu'eux. Le seul reproche qu'il pouvait faire sur ce point à l'ambassadeur et au P. Joseph, c'était d'avoir consacré à cette question le premier article et d'avoir donné par là une idée exagérée de son importance[1], tandis qu'elle aurait dû faire dans ses intentions l'objet d'une convention particulière[2]. Mais il faut dire qu'elle occupait la même place dans le traité de Cateau-Cambrésis et que ce précédent expliquait suffisamment celle que les négociateurs de Ratisbonne lui avaient donnée.

Ainsi, des deux questions principales sur lesquelles avait porté l'effort de la négociation, l'une, la succession de Mantoue, avait été résolue de façon à satisfaire l'intérêt capital qui s'y attachait pour nous, l'autre, l'abstention de la France dans la lutte contre la maison d'Autriche, ne nous avait coûté qu'une promesse équivoque, dont les précédents réduisaient encore la valeur et qui ne pouvait avoir d'autre inconvénient que d'éveiller chez nos alliés des méfiances faciles à dissiper. Mais la critique de Richelieu ne vise pas seulement ces deux points[3]. Il reproche encore au traité son silence sur le traité de Monçon et sur la ratification de l'Espagne. Et cependant, il faut en convenir, les raisons de l'Empereur pour ne pas vouloir sanctionner ce qui avait été fait à Monçon en 1626, ces raisons étaient sans réplique. Si le gouvernement de Madrid avait pris part aux négociations et au traité, rien de plus naturel que de lui demander le renouvellement d'engagements oubliés ou violés, mais il s'en était bien gardé, car il comptait que Casal tomberait bientôt dans ses mains et il espérait ne pas s'en dessaisir[4]. L'obligation que l'Espagne n'avait pas contractée directement, l'Empereur ne pouvait la prendre en son

1. Si aggravava la Francia principalmente del primo capitolo... che fosse capitolo fuori di necessità e posto nel principio con apparenza che lo rendeva molto piu indegno e pregiuditiale. Relation de Vénier. *Ubi supra*, p. 135.

2. En tête des articles renvoyés aux plénipotentiaires, après avoir été corrigés par Richelieu, on lit : « Ce traitté doit être séparé du traitté général pour la paix d'Italie, il la présupose faite, mais il doit être séparé, parce qu'il est particullier entre l'Empereur et le Roy. » Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 506.

3. On trouvera ses objections dans Avenel, III, 947, 949, 960, et dans ses Mémoires, II, 288, 2e col. — 290.

4. Dépêche du P. Joseph à M. Thomas [Bouthillier], 10 octobre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 220. Dépêche de Brulart à Richelieu, 18 oct. *Ubi supra*. Dépêche du P. Joseph et de Brulart à Richelieu, 22 octobre. Allemagne, VII, fol. 233.

nom. Sa qualité de chef de la maison d'Autriche ne l'autorisait pas à engager son neveu sur les questions particulières qui pouvaient se débattre entre celui-ci et la France. Tout ce qu'il pouvait faire, et il le fit, c'était de garantir que Philippe IV accepterait et respecterait, comme les ducs de Savoie et de Guastalle, les résolutions du chef du Saint-Empire au sujet de fiefs impériaux. Mais, aux yeux de Richelieu, ce n'était pas assez pour lier l'Espagne de la parole de l'Empereur, il aurait fallu stipuler sa ratification. Il est incontestable qu'elle avait fait à la paix une opposition passionnée et qu'il était permis d'avoir des doutes sur la résignation avec laquelle elle l'accueillerait. Mais, même en prenant au sérieux ses rodomontades, il ne faut pas s'exagérer les conséquences du désaveu par lequel elle pouvait se soustraire aux obligations contractées en son nom. Elle assumerait dès lors sur elle seule le poids de la guerre, et Richelieu, prévoyant le cas où elle resterait isolée, s'était déjà fait fort d'en avoir vite raison[1].

Un autre de ses griefs contre les plénipotentiaires, c'était d'avoir réveillé, en les mentionnant dans le traité, les prétentions de l'Empire sur les Trois Évêchés. Étaient-elles aussi assoupies qu'il le disait? Quoi qu'il en soit, l'article qui les constatait laissait la question entière et n'était que le procès-verbal des réclamations réciproques échangées à ce sujet et au sujet de Moyenvic. Il était mieux fondé à se plaindre de la protection accordée au duc de Lorraine contre les ressentiments de la France. Il est aussi une disposition dont on ne peut se dissimuler la gravité; c'est celle qui laissait les passages de la Valteline et de la Rhétie entre les mains de l'Empereur, après l'évacuation des places du Piémont par les troupes françaises. La menace d'une nouvelle invasion pesait ainsi sur l'Italie pacifiée. L'article qui accordait ces places au roi, à titre de gage, ne parlait pas des vallées et des routes qui y conduisent et par lesquelles elles pouvaient recevoir des troupes et des approvisionnements. Cette omission prêtait aussi à la critique de Richelieu, mais il est évident que la faculté de communiquer librement avec ces places était inséparable du droit de les conserver et que les commissaires impériaux n'auraient fait aucune difficulté pour la consigner par écrit dans une de ces conventions annexes qui règlent les détails d'exécution des traités.

1. Sur l'espoir de séparer Collalte et le duc de Savoie de Spinola, voy. Avenel, III, 882, 888, 904.

Somme toute, malgré ses défauts, le traité de Ratisbonne, considéré en lui-même et abstraction faite des circonstances, ne mérite pas le mal que Richelieu en a dit. Reste à savoir si c'était le meilleur que nos plénipotentiaires pussent conclure. Pour résoudre cette question, il faut se rendre compte de la situation politique et militaire au moment où il a été signé.

La trêve de Rivoli avait donné un temps de répit à la citadelle de Casal, serrée de près par les assiégeants. Ce temps avait été bien employé. Nos généraux avaient reçu des renforts et de l'argent. Le maréchal de Marillac devait conduire en Italie, vers le 12 octobre, l'armée de Champagne forte de 12,000 hommes[1]. Les troupes étaient pleines d'entrain ; à la veille de l'expiration de la trêve, elles avaient reçu dix-huit jours de vivres. La marche jusqu'à Casal promettait d'être facile. Toiras était prévenu de la tentative qu'on allait faire pour le débloquer et devait y concourir[2]. Sans doute les assiégeants conservaient sur nous l'avantage du nombre et de la position[3], mais l'infériorité matérielle de nos troupes était compensée par leur supériorité morale, par leur confiance et leur élan. L'événement le prouva bien, car leur attitude résolue allait tant en imposer à l'ennemi qu'il refusa le combat et livra Casal sans coup férir. Arrêter cet élan, laisser nos soldats inactifs dans leurs cantonnements pendant deux mois, ce n'était pas seulement renoncer aux chances d'une tentative, en vue de laquelle beaucoup d'efforts avaient été faits et qui promettait d'être heureuse, c'était mettre en péril l'existence même de notre armée. Séparée de la France par les Alpes et vivant en pays ennemi, éprouvant par conséquent de grandes difficultés à s'approvisionner, elle allait devenir pendant deux mois la proie du découragement, de la maladie et de la désertion, et si, au moment fixé pour l'investiture, les Espagnols refusaient d'évacuer

1. Sur l'entrée en scène de ce nouveau corps d'armée, voy. une lettre du maréchal de la Force à Richelieu. Arch. des aff. étrang. France, 790 (nouveau numéro), fol. 266.

2. Avenel, III, 908, 912, 914, 915, 916, 917, n. 2, 818, 924. Mém. de Richelieu, II, 267, col. 2, 273, 274, et col. 2, 276. Relation de Schomberg dans Griffet, III, 714. Relation du 25 septembre. *Ubi supra*. Lettres de Bouthillier à Sabran du 4 et du 14 oct. Arm. Baluze 155.

3. Relation de Schomberg. *Ubi supra*. Relation de Brulart. Arch. des aff. étrang. France, ancien 53, nouveau 403, pièce 47. Testament politique, 1re partie, p. 20-21. Guron dans sa relation présente l'issue de la lutte comme très douteuse. Dans Griffet, III, 712.

la ville et le château de Casal, elle ne pourrait essayer de dégager la citadelle qu'avec un effectif réduit et au cœur de l'hiver[1].

En même temps que la France se préparait à jeter dans la balance des négociations le poids de son épée, les circonstances politiques semblaient conspirer en sa faveur. Tandis que la guérison inespérée du roi la sauvait de l'anarchie, l'Empereur, en face d'ennemis extérieurs plus menaçants, d'électeurs plus indépendants et plus hostiles, était réduit à l'impuissance. Il avait perdu avec Wallenstein son meilleur général, une partie de son armée avait été licenciée. Il n'avait pas réussi à rompre la ligue catholique, même en offrant à son chef, le duc de Bavière, le commandement de l'armée impériale. Les électeurs catholiques étaient résolus à s'opposer à la levée de contributions de guerre, si Maximilien n'obtenait pas ce commandement aux conditions exigées par lui et qui lui assuraient une véritable indépendance[2]. De leur côté, les électeurs protestants étaient décidés à résister à l'exécution de l'édit de restitution[3]. Gustave-Adolphe, maître de la Poméranie, menaçait le Mecklembourg et la Silésie[4]. Une armée hollandaise était entrée dans l'Empire[5]. Les Turcs formaient des rassemblements en Hongrie[6].

Les circonstances politiques et militaires permettaient donc à nos plénipotentiaires ou d'obtenir des conditions meilleures ou d'attendre avec confiance le résultat de l'attaque des lignes espagnoles et l'effet inévitable des événements sur les dispositions de l'Empereur. Ils devaient surtout ne pas priver leur parole par trop d'empressement et de facilité de l'autorité qu'un succès de nos généraux pouvait lui donner, et ne pas condamner notre armée à une impuissance presque certaine, en arrêtant le coup décisif qu'elle allait frapper. Ils auraient en effet très probablement puisé dans la pensée d'une armée, imposante par le nombre

1. Voy. notamment, pour les inconvénients de l'inaction et d'une campagne d'hiver, la fin de la dépêche de Richelieu à Schomberg du 19 septembre, Avenel, III, 905, et les raisons contre la prolongation de la trêve, *Ibid.*, 914.

2. Dépêches du P. Joseph des 13, 15 et 20 septembre. *Ubi supra.*

3. Lettre de l'empereur au roi d'Espagne. Khevenhiller, XI, 1232.

4. Mémoire des progrès du roi de Suède envoyé par Brulart et le P. Joseph avec leur dépêche du 22 août. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 50. Mémoire de nouvelles envoyé par le P. Joseph avec sa dépêche du 13 octobre. *Ibid.*, fol. 440.

5. Mém. de Richelieu, II, 300, col. 1 et 2.

6. Nouvelles envoyées par le P. Joseph avec sa dépêche du 13 octobre. *Ubi supra.*

et l'ardeur, l'énergie nécessaire pour repousser certaines exigences, s'ils avaient été instruits de sa réorganisation et de ses dispositions, c'est-à-dire des chances d'une entreprise contre les assiégeants. Mais autant ils connaissaient les embarras politiques de Ferdinand, autant ils étaient peu au courant des améliorations qui s'étaient produites dans notre situation militaire. Les derniers renseignements que Richelieu leur avait envoyés sur Casal leur représentaient la place comme désespérée et comme ne pouvant être sauvée que par la paix[1]. A vrai dire, l'armistice les avait rassurés sur l'imminence de ce dénouement; mais, ignorant le parti que Richelieu avait tiré du premier, ils considéraient le second comme simplement ajourné. Richelieu lui-même douta jusqu'à la fin du succès, il ne pouvait donc pas le leur présenter comme certain, mais il devait du moins les informer de tout ce qu'il faisait pour l'assurer. On aura de la peine à croire que des négociateurs soient laissés dans l'ignorance des événements qui doivent régler leur conduite, il semble qu'il n'aurait pas dû s'accomplir à la cour un événement de nature à modifier la direction de la politique, qu'il n'aurait pas dû partir pour l'armée un renfort, nous dirons presque un convoi, sans qu'ils en fussent instruits. Il n'en fut rien pourtant. Tandis qu'ils recevaient sur la marche de Gustave-Adolphe des informations venues des lieux mêmes, aucune nouvelle ne leur parvint soit du théâtre de la guerre, soit de leur gouvernement, sur les préparatifs de l'ouverture de la campagne. La lenteur des communications pourrait expliquer pourquoi leurs renseignements à ce sujet ont été moins fréquents qu'ils auraient pu l'être de nos jours, elle ne suffit pas à expliquer l'absence complète de renseignements. On comprend la conséquence de ce silence au point de vue de la responsabilité de nos agents : ne soupçonnant pas que le salut de Casal pût venir de l'emploi de la force, croyant au contraire que la reprise des hostilités lui serait fatale, ils crurent remplir leur devoir en sauvant cette place par un traité qui ne coûtait à la France que des sacrifices secondaires d'intérêt et d'amour-propre.

La considération de Casal fut décisive, et elle devait l'être, car sa perte aurait entraîné celle du Montferrat et peut-être même de nos conquêtes en Savoie et en Piémont[2]. Mais elle ne fut pas la

1. Dépêche de Richelieu à Brulart, 5 septembre. *Ubi supra*.
2. Telles sont les conséquences que Richelieu lui attribue.

seule qui détermina les plénipotentiaires à se montrer plus accommodants que Richelieu n'aurait voulu. Il importe de faire connaître les autres, moins pour justifier l'ambassadeur et le P. Joseph, car l'idée qu'ils se faisaient du danger de Casal les justifie suffisamment, que pour connaître tous les mobiles de leur conduite et écarter ceux qu'on leur a prêtés sans fondement.

Il y a un motif dont il faut, sinon nier, du moins réduire beaucoup l'influence ; c'est la maladie du roi. A en croire Bachelier, Saint-Étienne[1] et le P. Joseph lui-même, la crainte de la mort du roi et de ses conséquences n'aurait pas moins contribué que la position critique de Casal à les faire aller dans la voie des concessions au delà des intentions de leur gouvernement, mais il est difficile de lui attribuer une aussi grande influence quand on sait que les plénipotentiaires ne furent informés de l'extrémité où se trouvait Louis XIII que le 12 octobre, alors que dès le 10 les clauses du traité avaient été arrêtées et que le texte en avait été envoyé à notre gouvernement et à Collalte. Nous savons bien que le 12 au soir on le discutait encore, mais la discussion ne pouvait évidemment plus porter que sur des détails de rédaction, sur l'interprétation de certains passages et sur les voies d'exécution. Cela ne l'empêchait pas d'ailleurs d'être fort vive et de mettre en question la conclusion définitive[2].

L'éventualité de la disgrâce de Richelieu ne fut pour rien dans la résignation avec laquelle l'ambassadeur et le P. Joseph acceptèrent certains sacrifices. Celui-ci connaissait mieux que personne les complots qui visaient à écarter violemment le cardinal par un coup de main, et les influences intimes qui faisaient appel contre lui aux sentiments les plus sacrés et les plus doux du roi. Il saisissait les preuves des intelligences que la faction avait à l'étranger, il dénonçait la divulgation de certains secrets d'État et les faux bruits que le garde des sceaux Marillac faisait courir sur le premier ministre[3]. Rien n'indique toutefois qu'il ait cru la

1. Dépêche de Contarini, 12 novembre. Filza 79, n° 244. Dép. du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 130.

2. Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre. *Ubi supra*. Dépêche de Brulart à Richelieu, 13 octobre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 446.

3. Dépêche précitée du P. Joseph à Richelieu du 5 août. *Ubi supra*. « Il est vray que des personnes de la cour font scavoir icy plusieurs choses que j'estimoys fort secretes. Le P. Joseph n'a peu encores descouvrir d'où cela vient. » Dép. du P. Joseph à Richelieu, 22 août. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, à la date. « Si l'on peut bien sortir à peu près de Casal, il y a moyen de rele-

situation de celui-ci menacée. Si Richelieu a mis cette raison au nombre de celles qui expliquent les prétendues faiblesses de l'ambassadeur et du capucin, c'est à la fois par bienveillance pour eux et par complaisance pour lui-même.

La crainte d'un accord de Ferdinand avec Gustave-Adolphe et les protestants, et de la liberté d'action que cet accord aurait assuré au premier contre la France, exerça au contraire sur l'issue des négociations une influence réelle. Venant des électeurs, intéressés à triompher des hésitations des négociateurs, la nouvelle en était suspecte et ceux-ci avaient refusé d'y croire; mais l'attitude des représentants des électeurs de Saxe et de Brandebourg leur parut la confirmer[1].

ver les afaires au dehors, *ce qui n'importe pas peu au dedans.* » Dép. du P. Joseph à Richelieu, 15 septembre. *Ubi supra.* « Quant à ce qui est arrivé au garde des sceaux, Ezechiely a bien reconu au lieu d'où il vient qu'il se mettoit assés librement au hazard par ses pratiques à recevoir du deplaisir du s^r du Chesne et au moins qu'il luy en donnoit subjet. De quoy il y a six semaines ou plus que je donnay quelque avis au s^r Amadeau. » Dépêche du P. Joseph à Richelieu. Vaucouleurs, 8 décembre 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 544.

1. « L'Empereur fera ce qu'il pourra pour la paix avec le Roy de Suède, mais il ne le pourra pas si tost, les raisons que le P. Joseph scait seroient trop longues à dire. » Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 15 septembre. *Ubi supra.* « Durant cette contestation, l'ambassadeur d'Espagne a fait tous ses efforts pour porter l'Empereur à s'accommoder avec le Roy de Suede et le duc de Saxe qui commance à lui faire peur et le prince Ekemberg, qui pressoit les électeurs de s'y vouloir résoudre et de preferer le repos de l'Allemagne à celuy de l'Italie qui les debvoit moins toucher. Nous avons eu quelque crainte que cela se disoit pour nous intimider, mais les électeurs nous ont juré le contraire, ce que nous avons aussy recogneu par les praticques secretes des ambassadeurs de Saxe et de Brandebourg, lesquels ils [l'ambassadeur et le P. Joseph] recogneurent vouloir profiter de cette occasion, et encores que les électeurs n'y fussent pas portéz, Ekemberg les y vouloit contraindre, faisant que l'Empereur revocast l'edit de la restitution des biens d'Eglize, ce qui en un moment eust appaisé Saxe et les protestants sans lesquels le Roy de Suede ne peut rien... » Dépêche du P. Joseph à Thomas [Bouthillier], 10 oct. *Ubi supra.* « Nous avons creu aussy par ce moyen empescher la resolution que l'Empereur avoit prise certainement de faire la paix avec le Roy de Suede, qui de son costé n'en estoit pas esloigné et tourner toutes ses forces et le dessein de la guerre vers l'Italie, de quoy l'ambassadeur d'Espagne le pressoit incessamment, et, pour cet effect, les principaux colonels des trouppes imperiales sont demeurés en cette ville, comme aussy le duc de Fritland à Meminghem, tous pres à prendre leur chemin et faire aller les regiments vers l'Italie ou la Silesie, où ils sont allés après la paix, et quelqu'un à la Pomeranie. » Dép. de Brulart et du P. Joseph à Bouthillier, 19 octobre. *Ubi supra.* « Il est certain que sans les électeurs l'Empereur eust envoié, il y a six sepmaines, beaucoup plus de trouppes en

La perspective de la mort de la duchesse de Mantoue eut aussi sa part dans leurs résolutions. L'impératrice leur faisait craindre que cet événement, en enlevant une princesse qu'elle avait élevée, qu'elle chérissait comme sa fille[1] et qui inspirait de l'intérêt à l'Empereur, ne rendît celui-ci moins conciliant. Du reste, cette considération ne put avoir d'autre effet que de les rendre moins difficiles pour les détails de la rédaction et de leur faire sentir davantage le prix de la diligence, car ils apprirent le danger de la duchesse aussi tardivement que la maladie du roi[2].

On a expliqué aussi leur conduite par des motifs personnels : on a dit qu'ils avaient voulu ôter à Mazarin l'honneur de conclure la paix, qu'ils n'avaient pas voulu le partager avec l'ambassadeur de Venise qui arriva quelques heures après, qu'ils avaient cherché à complaire à la reine mère dont les sentiments pacifiques leur étaient connus. On a attribué au P. Joseph la pensée de se créer des titres au chapeau en réalisant le vœu de la papauté pour le rétablissement de la concorde entre les princes chrétiens[3]. Ces insinuations malveillantes ne sont appuyées sur rien et ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Pour une autre raison, nous ne nous arrêterons pas non plus sur les avantages qu'ils espérèrent acheter au prix de certains sacrifices et qui en furent à leurs yeux la compensation. Nous ne pourrions le faire ici sans anticiper sur l'étude des autres objets et des autres résultats de leur mission. Nous n'avons voulu indiquer pour le moment que les dangers dont la crainte l'emporta chez eux sur le respect scrupuleux des intentions de leur gouvernement.

Italie qu'il n'a fait, ayant esté sur le point de faire tourner toutes ses troupes de ce costé là par la violance du Roy d'Espagne, et offrir au Roy de Suede toutes sortes de conditions, qui lors ne s'en esloignoit pas, voyant qu'on luy offroit ce qu'il n'aura pas maintenant que par une longue guerre, comme seroit Melchebourg et plusieurs autres places sur la mer... S'il [le roi de Suede] est marry de ceste paix, c'est qu'elle luy empesche de faire la sienne si aventageuse et sera cause qu'il ne la pourra si tost et peut estre de longtemps, d'autant que l'Empereur ne luy voudra rien bailler, et luy ne voudra pas tout quitter. » Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 4 novembre 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol 524. Sur les conditions et les chances d'un accord entre Ferdinand, Gustave-Adolphe et les électeurs de Saxe et de Brandebourg, voy. O. Heyne, 164 et suiv.; Droysen, Gustaf Adolf, II, 241-243.

1. Relation de Brulart. *Ubi supra.*

2. Dépêche de Brulart et du P. Joseph à Bouthillier, 19 octobre. *Ubi supra.*

3. Dépêches de Contarini, 6 septembre et 7 oct. 1630. Filza 78, p. 205. Filza 79, fol. 71. Relation de Vénier. *Ubi supra*, p. 131.

De quelle façon les faits qui précèdent permettent-ils d'établir les responsabilités? Résumer les premiers, ce sera indiquer suffisamment les secondes. Les plénipotentiaires ont connu trop tard les résolutions définitives de leur gouvernement et les espérances attachées à la reprise des hostilités. Pour sauver Casal qu'ils ne croyaient pouvoir être sauvée autrement, pour prévenir un rapprochement entre l'Empereur, Gustave-Adolphe et les protestants, qui aurait déjoué tous les plans politiques de la France et tourné contre elle tout l'effort des armes impériales, pour ménager d'autres intérêts encore dont nous parlerons en leur lieu, ils ont renoncé à certains avantages acquis en Italie, en apparence du moins, et accepté certaines conditions nouvelles et fâcheuses, mais ils n'ont fait en cela que subir les conséquences d'une négociation directe avec l'Empereur et des événements militaires. Quoi qu'il en soit des nécessités auxquelles ils ont obéi, ils n'en ont pas moins été au delà des intentions de leur gouvernement, non pas autant que Richelieu l'a dit et qu'on l'a répété après lui, mais assez néanmoins pour être désavoués. Ils en ont eu conscience, ils l'ont déclaré bien haut et ils ont fait pressentir un désaveu, mettant ainsi leur gouvernement à même ou de profiter du traité pour sauver Casal, si cette place ne pouvait être sauvée autrement, ou de le repousser si elle pouvait l'être par les armes ou par des négociateurs plus heureux. Le traité au bas duquel ils ont mis leur signature, sans valoir le projet négocié par Mazarin, sur lequel en définitive l'accord n'avait pu se faire, assurait à la France le principal fruit d'une guerre qui, malgré ses succès contre le duc de Savoie, n'avait pas tourné à son avantage, puisqu'elle avait fait tomber Mantoue dans les mains de nos adversaires, et que Casal était menacée du même sort. Son défaut, c'était d'avoir compté sans l'armée française, que nos négociateurs ne croyaient pas en état de reprendre la campagne, et de n'avoir pas assez tiré parti à l'avance des embarras politiques que l'avenir réservait à Ferdinand. Schomberg n'a donc fait que devancer le jugement de l'histoire en rendant aux plénipotentiaires ce témoignage, vraiment généreux de la part d'un rival et d'un rival heureux : « Je crois que M. de Léon n'a peu mieulx faire[1]... » Mais, dira-t-on, ce même Schomberg avait fait autrement, et sa conduite les condamne si son témoignage les absout.

1. Lettre à Richelieu, 22 octobre. Avenel, III, 966, n. 1.

La réponse est trop facile : Schomberg connaissait la situation militaire aussi bien qu'ils la connaissaient mal, il ne pouvait dès lors renoncer à l'espoir de secourir la citadelle et d'assurer ainsi au duc de Mantoue la possession immédiate de la ville elle-même, pour accepter un traité qui ajournait cette possession à deux mois, c'est-à-dire à une époque où l'armée, démoralisée par l'inaction, réduite par la désertion et la maladie, ayant à surmonter les difficultés d'une campagne d'hiver, n'aborderait plus la lutte avec les mêmes chances de succès, si la lutte redevenait nécessaire. Ces considérations, décisives pour des généraux, ne pouvaient frapper des diplomates qui ignoraient même si la France avait une armée digne de ce nom. Au reste, Schomberg lui-même marquait très bien cette différence de position et de point de vue dans cette même phrase où les devoirs des généraux sont rapprochés de la conduite des plénipotentiaires : « Je crois, disait-il, que M. de Léon n'a peu mieulx faire et que nous eussions très mal fait icy sy nous eussions relasché ce point (la cessation des hostilités) qui eust esté la perte infaillible de Casal, de l'honneur du Roy et de toute la grande despence que S. M. a faite pour le sauver[1]. »

On ne peut justifier, comme nous l'avons fait, l'ambassadeur et le P. Joseph sans mettre en cause Richelieu. Le silence où il se renferma du 5 septembre au 8 octobre[2], malgré des demandes réitérées d'instructions[3], fait retomber entièrement sur lui la responsabilité des imperfections du traité. Ce silence s'explique par les préoccupations personnelles d'un homme valétudinaire, aussi occupé des intrigues de cour que des affaires de l'Europe, chagrin, très accessible au découragement, toujours anxieux sur les vrais sentiments du roi et auquel le danger de son maître avait fait voir de près la ruine de ses entreprises et de sa situation, la perte peut-être de sa liberté et de sa vie. Il s'explique mieux encore par son incertitude de l'avenir. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, il attendait les événements, ou, pour mieux dire, il les préparait, mais sans savoir si ses efforts ne seraient pas déjoués par les mille circonstances qui conspiraient contre leur succès, et il n'était pas beaucoup plus fixé que nos négociateurs sur les exi-

1. *Loc. cit.*
2. Voy. plus haut.
3. Voy. notamment la dépêche de Brulart à Richelieu du 20 septembre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 474.

gences possibles, sur les concessions nécessaires. Leurs dépêches lui avaient fait comprendre que la situation militaire en Italie ôtait beaucoup d'autorité à leur parole et que notre diplomatie serait impuissante, tant que nos généraux ne pourraient lui prêter leur appui. Il croyait plus utile de préparer le secours de Casal que de donner à nos négociateurs des ordres pénibles pour son patriotisme, s'ils étaient en rapport avec les circonstances présentes, prématurés, s'ils étaient conformes à ses espérances[1]. S'il leur avait dit le fond de sa pensée, il leur aurait dit : Faites pour le mieux ; mais il n'avait garde de leur donner un pareil blanc-seing, car il se serait ainsi ôté le droit de les désavouer, qu'il se réservait d'exercer, si les circonstances devenaient plus favorables. On comprend que nous expliquons son silence, que nous ne le justifions pas, car plus la latitude qu'il leur laissait était grande, plus il devait les mettre à même d'en user en pleine connaissance de cause et pour le plus grand profit de la France, en les tenant constamment au courant de tout ce qui pouvait faire espérer un retour de fortune.

Ce qui semble plus difficile à expliquer que son silence, c'est son irritation. Pouvait-il se dissimuler que les signataires du traité étaient à l'abri de tout reproche et qu'il était le seul coupable ? D'un autre côté, quel mécontentement pouvait lui causer un traité à l'égard duquel ceux-ci avaient réservé sa liberté d'action en déclarant qu'ils n'étaient pas autorisés à aller aussi loin ? Ce mécontentement et cette irritation se comprennent aussi cependant. Il avait espéré obtenir à Ratisbonne des conditions plus avantageuses qu'en Italie, et ni la prise de Mantoue, ni l'extrémité de Casal n'avaient dissipé cette illusion. Or le projet de Mazarin, loin de s'améliorer pour nous à Ratisbonne, s'y était aggravé. Et non seulement le traité ne répondait pas à son attente, mais il ne répondait pas davantage aux promesses de l'avenir. Son impatience, sa mauvaise humeur étaient bien naturelles. Le sentiment de sa responsabilité ne pouvait les diminuer. L'équité est toujours rare chez les hommes d'État à l'égard de

1. Aussi sa correspondance avec Schomberg et d'Effiat ne subit jamais d'interruption. Nous avons des lettres de lui à ces deux généraux du 19, du 23, du 25 septembre. Avenel, III, à ces dates. Le retard qu'il mit à répondre à nos agents s'explique aussi par des circonstances secondaires. Ainsi cette réponse fut différée de plusieurs jours pour permettre au roi convalescent de présider le conseil. Dépêche de Contarini, 7 oct. Filza 79, p. 9.

leurs auxiliaires; quand par hasard son heure vient, ce n'est jamais sous le coup d'une déception qui fait évanouir un succès longuement préparé, complaisamment escompté. Dans le premier moment, Richelieu oublia, il devait oublier, et l'aveu qu'il avait donné à certaines concessions contre lesquelles il se récriait maintenant, et l'ignorance où il avait laissé nos plénipotentiaires sur ses résolutions définitives et sur l'état de l'armée, il ne vit, il ne pouvait voir qu'une chose : ses espérances et ses efforts frustrés par des concessions inopportunes. Il n'avait, à la vérité, qu'à refuser la ratification; les déclarations des représentants de la France semblaient lui rendre cet expédient facile, mais il ne pouvait le faire sans assumer sur lui l'impopularité d'une mesure qui contrariait le vœu unanime du pays[1], qui autorisait ses adversaires à le représenter comme éternisant la guerre pour affermir son pouvoir aux dépens de la prospérité du royaume, de la tranquillité et de la santé du roi, sans discréditer enfin la parole de la France en ajoutant un désaveu de plus à ceux par lesquels il s'était déjà soustrait aux engagements pris en son nom[2].

Du reste, ses griefs contre l'ambassadeur et le P. Joseph ne résistèrent pas à la réflexion. Il leur conserva toute sa confiance, et il ne tarda pas à leur en donner de nouvelles preuves en chargeant le premier de négocier les modifications qui pouvaient rendre le traité acceptable, et en confirmant le second, dès son retour, dans la direction des affaires d'Allemagne. Ces témoignages significatifs de son estime furent pour eux la réparation la plus éclatante des appréciations passionnées de la première heure, mais ils ne furent pas la seule. Il se fit aussi leur avocat auprès de la postérité, et il s'appropria même en grande partie l'apologie présentée par le P. Joseph. Il n'a plaidé, il est vrai, que les circonstances atténuantes, et ce qu'il dit du traité dans

1. In ogni caso però dubito che sarebbe piu tosto impossibile che difficile il muover questi animi dalla pace, quando anche vi si potesse scoprire qualche pregiudicio perche contro la passione si è desiderata di longa mano et con troppo aplauso intesa et abbracciata. Dép. de Contarini. Lyon, 22 octobre 1630. Filza 79, p. 47. Voy. aussi ibid., p. 56.

2. Contarini écrit le 27 octobre : « Si l'on repoussait purement et simplement le traité, après le desaveu de Sillery, de Fargis, de Bassompierre et d'autres, personne ne voudrait plus traiter avec la France. Je crois, ajoute-t-il, que le cardinal ne voudra désormais traiter que directement et non plus par plénipotentiaires, car tous font à leur tête et pas un n'est puni. » Filza 79, p. 65 et 66. Voy. aussi App., pièce II, au sujet de la personne du P. Joseph, art. 8.

ses mémoires[1] et dans son *Testament politique*[2] n'est entièrement conforme ni à la vérité ni à la justice. Il se montre toujours trop sévère pour l'œuvre de nos plénipotentiaires, il prête à ses instructions un caractère impératif qu'elles n'avaient pas, et parmi les excuses qu'il fait valoir en faveur de ses agents, il n'a garde de parler de la principale, c'est-à-dire de son silence. Mais Richelieu, on le sait de reste, n'a pas écrit ses mémoires pour y consigner l'aveu de ses fautes, et il est naturel qu'il ait laissé à d'autres le soin de dire la vérité tout entière et de rendre pleine justice à ses agents.

Son chagrin et sa désapprobation affectèrent beaucoup le P. Joseph, mais sans le faire changer d'avis sur les mérites de la transaction à laquelle il avait mis son nom, et il ne cessa de la défendre avec la modestie et la réserve d'un homme qui craint, en ayant trop raison, de mettre le ministre dans son tort[3].

La justification de nos négociateurs n'implique nullement d'ailleurs la désapprobation du parti pris par Richelieu au sujet du traité. Ce dont il faudrait le blâmer au contraire, ce serait de l'avoir ratifié, malgré des dérogations notoires à ses instructions, alors que les circonstances lui permettaient d'en conclure un meilleur. Les différences par lesquelles le règlement définitif de la succession de Mantoue se distingue de celui qui avait été adopté à Ratisbonne justifient entièrement le cardinal de s'être montré plus exigeant que les plénipotentiaires. Il sut profiter de la situation de plus en plus critique de l'Empereur pour rendre plus rapide et plus sûr le rétablissement du duc de Mantoue dans ses États. Déjà la convention faite entre les généraux, le 26 octobre, avait stipulé l'évacuation du Montferrat par les belligérants et livré Casal à son légitime souverain, en mettant seulement la place, jusqu'à l'investiture, sous l'autorité nominale d'un commissaire impérial. Les traités signés à Cherasco, le 6 avril et le

1. II, 287-288. On y retrouve en grande partie la dépêche du P. Joseph à Bouthillier, du 10 octobre.

2. Éd. 1764, 1re partie, p. 24-25.

3. Dépêches de Contarini, 27 octobre. Filza 79, p. 63, 10 décembre. *Ibid.*, n° 258, 31 décembre 1630. *Ibid.*, n° 263. On lit dans une lettre anonyme dont l'auteur paraît avoir approché la reine mère : « Ho visto il povero Padre Giosef incommodato di corpo e di spirito me ne fa compassione... » Arch. des aff. étrang. France 54, fol. 332. Voy. aussi une lettre de Zingelsheim à Hotman-Villiers, 4 décembre 1630. Arch. des aff. étrang. Palatinat, 4 (1620-1639), pièce 45.

19 juin 1631, fixèrent un délai de vingt-cinq jours pour l'investiture, subordonnèrent à cette formalité l'attribution de l'indemnité due au duc de Savoie, rendirent simultanée l'évacuation de Mantoue, de Castel-Porto, de Caneto, des positions des Grisons d'une part, de Saluces, de Veillane, de Briqueras et de Pignerol de l'autre. Un accord particulier entre les ducs de Mantoue et de Guastalle [1] mettait entre les mains du dernier deux des terres qui lui avaient été assignées, en attendant que le duc de Parme, commissaire impérial, eût déterminé la garantie territoriale qui devait lui être définitivement attribuée. Mais notre diplomatie ne réussit pas seulement à obtenir une révision avantageuse du traité de Ratisbonne ; à ce succès elle en joignit un autre tout à fait inattendu et qui, préparé dans le plus grand mystère et assuré avant même la conclusion des traités du 6 avril et du 19 juin, fit l'effet d'un coup de théâtre : par un traité secret signé dès le 31 mars au même lieu, le duc de Savoie cédait Pignerol au roi. En rentrant en possession de cette place qui lui avait si longtemps appartenu, la France acquérait une porte en Italie et avec elle le moyen d'y balancer l'influence espagnole et d'exercer sa protection en faveur de ses alliés italiens d'une façon rapide et efficace. Il est vrai qu'elle n'avait pu le faire sans imposer à Charles de Gonzague certains sacrifices, et qu'elle avait dû agrandir la part du duc de Savoie dans le Montferrat pour le décider à cet abandon.

Ce n'était pas, nous l'avons dit, pour négocier un accord au sujet de la succession de Mantoue que le P. Joseph et Brulart avaient été envoyés à Ratisbonne. Lorsque les électeurs avaient pris l'initiative de négociations nouvelles sur cette question, nos plénipotentiaires ne s'étaient pas dérobés à ces ouvertures, et ils n'auraient pu le faire sans révéler clairement qu'ils n'étaient pas envoyés dans une pensée de conciliation. Mais, tout en s'y prêtant, ils n'oubliaient pas le but principal de leur mission, et c'était même en partie pour l'atteindre qu'ils avaient cru nécessaires les concessions qui furent jugées excessives. Malheureusement, c'est précisément quand elle s'applique à de plus grands objets, c'est quand elle met en jeu les qualités les plus délicates du diplomate, que l'activité du P. Joseph nous échappe. Les protocoles officiels, qui nous ont tant aidé à retracer la marche,

1. On le trouvera dans Siri, *Memorie recondite*, VII, 361.

quelquefois la physionomie de ses discussions avec les commissaires impériaux, nous font naturellement défaut pour la diplomatie secrète à laquelle il a consacré le meilleur de son temps et de son talent, et les correspondances diplomatiques elles-mêmes n'y font que de rares allusions. Comment montrer notre religieux soufflant la discorde et prêchant l'union, entretenant des intelligences avec l'impératrice, le confesseur, le parti anti-espagnol, échauffant les passions et alarmant les intérêts, envenimant les divisions de l'Empereur et des électeurs, atténuant celles des électeurs entre eux, mêlant avec la plus grande sincérité la religion et la politique, la corruption et l'appel aux sentiments et aux traditions d'indépendance qui faisaient l'âme de la constitution germanique? Comment déterminer avec certitude le poids dont son influence a pesé sur les résolutions et l'issue de l'assemblée? Tandis que nous avons pu donner aux négociations qui ont abouti au traité de Ratisbonne une place en rapport avec leur importance, quelques pages nous suffiront pour indiquer le caractère et le résultat de ses menées souterraines. Heureusement on peut, sans se hasarder beaucoup, juger de ce qu'il a fait par ce qu'il avait à faire, et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il a rempli et au delà les instructions qu'il avait rédigées pour l'ambassadeur et pour lui.

Ces instructions, — qu'on nous pardonne d'y revenir, — leur prescrivaient de combattre les efforts de Ferdinand pour associer les électeurs à sa lutte contre la France et les Hollandais, d'envenimer leurs griefs particuliers et de les mettre en garde contre les promesses illusoires, de capter leur bienveillance en faisant valoir les services rendus et en rassurant leurs ministres sur le paiement de leurs pensions, de garder une grande réserve sur la question du Palatinat, afin de ne s'aliéner ni le roi d'Angleterre ni le duc de Bavière, tout en s'assurant auprès du premier le mérite du rétablissement du Palatin, s'il venait à être rétabli; de faire échouer la candidature du roi de Hongrie en formant, par l'initiative de l'électeur de Trèves, une majorité hostile, d'offrir aux électeurs l'intervention armée de la France pour faire respecter la liberté de leurs suffrages, de les encourager à se rendre indépendants de l'Empereur et à ne pas servir d'instruments aux desseins ambitieux de l'Espagne.

Ces instructions auraient été superflues, et elles attesteraient de la part du gouvernement français une ignorance singulière de

la situation de l'Allemagne, si, comme on l'a dit, nos envoyés avaient eu cause gagnée avant d'arriver à Ratisbonne, si les électeurs avaient déjà été résolus à faire ce qu'on venait leur demander. C'est la conclusion à laquelle O. Heyne s'est laissé entraîner[1] par son ardeur à réfuter Gfrœrer qui, sur la foi de l'abbé Richard, attribue au P. Joseph l'initiative de toutes les résolutions des électeurs et en fait de véritables marionnettes dont notre capucin aurait tenu les fils. Le livre de l'abbé Richard[2] porte des signes si évidents de précipitation et de défaut de conscience[3], qu'on s'étonne qu'il ait jamais pu égarer quelqu'un, mais il ne suffit pas de prendre le contre-pied de ses assertions pour être dans le vrai. Il est trop évident que le P. Joseph n'a pas eu besoin d'éclairer les électeurs sur leurs intérêts, mais n'est-ce pas en partie grâce à lui qu'ils ont su et osé les défendre, et Heyne n'en convient-il pas lui-même quand il dit qu'ils n'auraient jamais obtenu les résultats qu'ils obtinrent, sans l'attitude de la France?

Si l'on ne peut attribuer à notre héros aucune part dans la révocation de Wallenstein, il n'en est pas de même pour l'accueil fait à la candidature du roi de Hongrie. A la veille de la réunion du collège, le cabinet français croyait pouvoir compter sur le vote négatif des électeurs protestants, mais il n'était pas aussi fixé sur les intentions des électeurs catholiques. Il était sûr de l'évêque de Trèves, qui était comme le gérant d'affaires de la France en Allemagne, mais les dispositions des électeurs de Mayence, de Cologne et de Bavière ne lui inspiraient pas une sécurité aussi absolue. Nos relations avec le premier n'étaient pas empreintes d'une grande confiance[4]. L'archevêque de Cologne avait, à la vérité, déclaré à Marcheville l'année précédente que

1. *Op. laud.*, p. 131-137. Voy. aussi Aretin, *Baierns auswaertige Verhaeltnisse*, I, p. 295. Ranke au contraire exagère l'influence du P. Joseph, *Rœmische Paepste*, II, 366.

2. *Histoire de la vie du R. P. Joseph Le Clerc du Tremblay*, etc., 2 vol. in-12. Paris, 1702. *Le Véritable P. Joseph*, Saint-Jean-de-Maurienne, 1704, in-12, et 1750, 2 vol. in-12. Ce dernier ouvrage n'est que la reproduction du premier avec de légères modifications qui suffisent cependant à en faire une satire.

3. Cela ne l'empêche pas d'ailleurs de contenir beaucoup de vrai. L'auteur en est redevable à la biographie de D. Damien Lerminier, qui n'est elle-même qu'un abrégé de celle de Lepré-Balain.

4. Lettre du cardinal Bagni à Jocher, conseiller secret de l'électeur de Bavière. Grenoble, 17 mai 1630. Archives secrètes d'État de Bavière, à Munich, série Bavaroise 488/2.

ni lui ni ses collègues ne se prêteraient à l'élection et qu'ils accepteraient, si on voulait la leur arracher par l'intimidation, l'appui de nos armes[1], mais sa résolution définitive dépendait de celle de son frère, Maximilien. Or tout ce que Charnacé avait pu obtenir de ce dernier, c'était l'assurance que le collège n'entendrait à aucune élection avant que l'Empereur eût désarmé (commencement de 1629). Richelieu insista, il fit demander à Maximilien de promettre formellement qu'il ne concourrait pas à l'élection, du vivant de l'Empereur ou au moins tant que celui-ci tiendrait des armées sur pied en Allemagne, en Italie et dans les pays voisins. Il lui faisait savoir que l'électeur de Brandebourg s'était engagé, sous le plus grand secret, à ne pas voter pour un membre de la maison d'Autriche, et avait promis de pousser l'électeur de Saxe à faire comme lui. La détermination de celui-ci était encore inconnue[2]. Maximilien se contenta de reproduire sa déclaration précédente et, pour s'excuser de ne pas aller plus loin et prévenir de nouvelles instances, il invoquait les lois de l'Empire, les engagements mutuels des électeurs qui leur interdisaient d'entrer, à l'insu les uns des autres, dans des négociations positives au sujet de l'élection[3]. Richelieu restait inquiet, il craignait que les électeurs, agissant individuellement, sans concert préalable, n'eussent pas le courage de voter d'une façon indépendante, il revint donc à la charge pour demander au chef de la ligue catholique de faire ajourner l'élection. Il l'informait sous le sceau du secret que l'électeur de Trèves, auquel il appartenait d'opiner le premier, avait promis de proposer cet ajournement et d'obtenir l'adhésion de ses collègues, on était sûr de celle du margrave de Brandebourg et on espérait celle du duc de Saxe. Il ajoutait que Gustave-Adolphe venait d'accorder au roi la neutralité des États de la ligue et de son chef. L'évêque de Scythie, envoyé en mission auprès de l'Empereur et du collège, avait aussi pour instruction de faire remettre l'élection et de veiller, si elle avait lieu, à sa régularité[4].

Les déclarations réitérées de Maximilien semblaient bien faites

1. Heyne, p. 56.

2. Lettre de Bagni à Jocher. Fontainebleau, 5 oct. 1629. Copie de leur correspondance. Arch. des aff. étrang. Bavière, I, pièce 25.

3. Lettre de Jocher à Bagni. Munich, 13 novembre 1629. *Ibid.*

4. Lettre du P. Joseph à Bagni. Suse, 9 mars 1630. *Ibid.* Lettre de Bagni à Jocher. Grenoble, 17 mai 1630. Arch. de Bavière, série Bavaroise 488/2.

pour tranquilliser Richelieu, car elles lui garantissaient l'intention unanime des électeurs de se refuser à toute élection avant la pacification de l'Empire. Or, comment prévoir que Ferdinand révoquerait son général, licencierait ses troupes, obéirait aux injonctions de la ligue, se mettrait, pour ainsi dire, dans ses mains? Et cependant les inquiétudes persistantes du cardinal étaient justifiées. Pour en être exempt, il aurait fallu ignorer tout ce qui pouvait ébranler la résolution des électeurs, l'influence de la peur, des défiances réciproques, de la corruption [1], ne pas se rendre compte des satisfactions et des compromis qui pouvaient les désarmer, ne pas songer en un mot à l'imprévu que comporte toute assemblée, même aussi peu nombreuse. Ce qui prouve que ces inquiétudes n'étaient pas sans fondement, c'est la confiance de l'Empereur [2]. Les représentants de Jean-Georges de Saxe et de Georges-Guillaume de Brandebourg arrivaient à Ratisbonne avec l'ordre de décliner, en prétextant le défaut d'instructions, toute tentative pour obtenir leur suffrage; l'électeur de Trèves était plein de zèle pour nos intérêts, mais ceux de Mayence, de Bavière et de Cologne, tout en étant fort irrités de la politique agressive et sans ménagement dans laquelle l'Empereur s'était engagé depuis la fin de 1628 [3], tout en étant parfaitement décidés à exiger, même par les armes, la révocation de Wallenstein et l'allégement des charges militaires et à ne pas seconder Ferdinand dans ses entreprises belliqueuses, tout en se montrant par conséquent peu disposés à lui complaire dans ce qu'il avait le plus à

1. « ... Il est bon... qu'il nous soit permis de promettre quelques pensions à quelques ministres des princes jusqu'à dix mil escus en tout... L'on voit combien par l'exemple du Roy d'Espagne ces petites aides empeschent de grands maux et font de grands effects, sans cela il n'y a pas moyen d'agir. » Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 15 septembre 1630. *Ubi supra.* « Doria, ambassadeur d'Espagne, a receu depuis peu quatre cent mil escus. Le banquier qui [les] luy a donnés l'a dict au P. Joseph. Par ce moyen, il donne de grandes tentations à plusieurs. L'eslecteur de Trèves a dit au P. Joseph qu'on luy avoit offert cinquante mile pistolles contant, ce qu'il avoit rejetté avec horreur, à ce qu'il luy a dit. Toutefois il est vray que depuis cela il agist plus foiblement, jusqu'à ce point que les autres eslecteurs ont soupçon de luy et s'en sont descouverts au P. Joseph qui sur cela parle souvent à l'électeur de Treves, luy disant ce qu'il faut, et jusqu'à present le P. Joseph a sujet de croire qu'il fera bien. » Dép. du P. J. à Richelieu, 13 septembre. Allemagne, VII, f. 140.

2. On comptait si bien sur l'élection autour de l'empereur qu'on laissa publier un poème de félicitations à son adresse composé par un médecin de la cour. Relation de Christophe von Forstner. Mercure français, XVI, 396.

3. Heyne, II, 14.

cœur et à fortifier son autorité en assurant à son fils la couronne impériale, ces électeurs, disons-nous, voulaient conserver leur liberté d'action et se servir de cette espérance et au besoin de cette concession pour lui arracher ce qu'ils désiraient. Dans un long mémoire où ils donnent à Maximilien leur avis sur la façon de traiter avec le P. Joseph, les conseillers de ce prince lui font remarquer que, le traité d'alliance défensive avec la France une fois conclu, le capucin, encouragé par ce succès, redoublera d'efforts pour empêcher l'élection[1]; la candidature du roi de Hongrie avait donc encore des chances, et Maximilien n'avait pas encore pris à cet égard un parti définitif, puisque les instances du P. Joseph étaient de nature à l'embarrasser.

On sait que Ferdinand capitula devant les exigences des électeurs, qu'il sacrifia Wallenstein, licencia une partie de son armée, réduisit les contributions, s'obligea à ne plus en lever arbitrairement. Il dut renoncer à dissoudre la ligue catholique et, au lieu de fondre l'armée de la ligue dans l'armée impériale, comme il l'avait tenté, il plaça celle-ci sous le commandement de Tilly, ce qui revenait à la placer sous celui de Maximilien. Enfin il reconnut l'impossibilité d'entraîner les électeurs dans une guerre contre la France et les Provinces-Unies et se vit forcé d'abandonner l'Espagne à elle-même dans sa lutte contre ces deux puissances. Ces concessions inattendues n'obtinrent pas le prix qu'il s'en était promis : le roi de Hongrie ne fut pas élu. Les électeurs pensèrent sans doute qu'en déférant à la demande du chef de l'Empire, ils se priveraient du seul moyen d'assurer le maintien de ses concessions ou d'en obtenir de nouvelles. Il ne les avait pas faites, en effet, sans avoir la pensée de les reprendre, et l'assemblée n'était pas encore dissoute qu'il songeait à rendre à Wallenstein son commandement[2]. Ce fut à nos agents que les électeurs durent la hardiesse et l'entente[3], qui ne leur étaient pas

1. Post conclusionem articulorum wirdt P. Josef baldt weitter gehen und die Electionem Regis Romanorum, desto stercker verhindern wœllen. Append., pièce II.

2. Dépêche de Brulart et du P. Joseph à Richelieu, 26 août 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 115. Nouvelles envoyées par le P. Joseph avec sa dépêche du 13 octobre 1630. *Ibid.*, fol. 440.

3. « L'assurance que les électeurs prennent du secours du Roy au besoin les fait parler et agir d'une autre sorte que l'Empereur ne s'attendoit. » Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 septembre 1630. *Ubi supra*. « Sur cela nous avons pris sujet d'essayer à y joindre estroittement les électeurs catholiques et les

moins nécessaires que l'intelligence de leurs intérêts. Le P. Joseph assura chacun d'eux qu'il ne serait pas isolé dans son opposition contre la candidature du roi de Hongrie, il dissipa les malentendus et les défiances semées entre eux par les agents de l'Empereur et de l'Espagne[1], il pénétra assez avant dans leur confiance pour recevoir les confidences des uns sur les autres[2]. En l'absence même de son témoignage, on pourrait affirmer que l'offre de l'intervention armée de la France dut exercer une influence décisive sur l'attitude générale des électeurs et en particulier sur l'accueil qu'ils firent à la demande de Ferdinand. On peut juger du prix qu'ils attachaient à notre protection par leurs instances pour décider nos envoyés à déroger à leurs instructions et à conclure la paix. Ils annonçaient l'intention d'écrire au roi pour prendre sur eux la responsabilité de leur consentement ou pour se plaindre de leur refus, ils déclaraient qu'ils seraient réduits à se remettre à la discrétion de l'Empereur, si la France, occupée en Italie, les laissait sans assistance[3]. Ces instances étaient inspirées par le vif désir de la voir consacrer toute son attention et toutes ses forces à leurs intérêts[4]. Le roi était regardé en Allemagne comme le protecteur de ce qu'on appelait la « liberté publique, » c'est-à-dire de la vieille constitution germanique, il y était populaire, les Allemands considéraient leur indépendance comme liée à la prospérité et à la grandeur de notre pays[5].

électeurs protestans... Le P. Joseph est après pour le [l'électeur de Baviere] bien unir avec l'électeur de Saxe... » Dép. du P. Joseph à Richelieu, 20 sept. 1630. *Ubi supra*. « M. de Leon et Ezechiely continuent à faire tout ce qui se peut pour mettre entr'eux [les électeurs] une bonne intelligence. » Dép. du P. Joseph et de Brulart à Richelieu, 22 octobre 1630. *Ubi supra*. Mémoire pour les instructions des sieurs de Lisle et de Gournay, 29 janv. 1631, à l'Appendice.

1. Dép. du P. Joseph à Richelieu du 22 août, des 13 et 20 septembre et du 10 octobre 1630. *Ubi supra*.

2. Dép. précitées du 15 et du 20 septembre, du 10 et du 13 octobre.

3. Dépêche du P. Joseph à M. Thomas, 10 octobre 1630. *Ubi supra*. « Et io ardisco ben dire a V. E. che senza la vigorosa interpositione di S. A. [l'électeur de Bavière] (essendo nate alcune spinose difficolta sul fine della negotiatione o piu tosto sul punto della sottoscrittione) il trattato saria andato a monte o al manco la conclusione e per conseguenza la pace d'Italia tanto bramata da S. M. ritardata. » Dép. [du nonce de Bavière ?] au card. Bagni, 21 oct. 1630. Archives de Bavière à Munich, série Bavaroise 488/2.

4. Dépêches précitées du 20 septembre, du 10 et du 13 octobre. *Ubi supra*. Mémoire pour le s^r de Gournay, 29 janvier 1631, à l'Appendice.

5. « Nous n'eussions jamais creu que cette cour où il y a plusieurs princes,

La part de celui-ci dans l'échec de la proposition impériale fut en raison de son prestige, de l'appui que les électeurs en attendaient, de ses sacrifices pour sortir d'une guerre qui semblait devoir l'empêcher de se vouer entièrement à son rôle de médiateur en Allemagne. Nos envoyés surent certainement faire valoir leur complaisance pour le vœu des électeurs et la sécurité que la paix leur donnait, pour les déterminer à un refus dont ils sentaient l'avantage, mais dont la hardiesse les faisait hésiter. La paix, qui rassurait les catholiques, inquiétait au contraire et à juste titre les protestants ; ils se rendaient compte qu'ils en feraient les frais et que Ferdinand chercherait la compensation de ce que lui coûtait l'accord de la France et des électeurs ecclésiastiques, dans l'exécution rigoureuse de l'édit de restitution, comme dans la poursuite énergique des hostilités contre Gustave-Adolphe. Le P. Joseph et l'ambassadeur réussirent cependant, ils s'en flattaient du moins, à leur faire comprendre que si la paix donnait à l'Empereur plus de facilité pour les opprimer, elle en donnait aussi davantage au roi pour les défendre[1].

Le P. Joseph ne visait pas seulement à rapprocher les électeurs passagèrement et en vue d'une circonstance spéciale, il voulait établir une union permanente entre eux d'abord, entre eux et le roi ensuite pour tenir l'Empereur en bride et faire contre-poids à la maison d'Autriche. Il jeta à Ratisbonne les bases de cette union. Il obtint des électeurs catholiques la promesse de ne pas conclure

ambassadeurs et deputés eust temoigné une si grande ardeur pour cette paix, hormis les partisants du Roy d'Espagne. Tous advouent que la liberté publique despend du bon estat de la France. Plusieurs de grande qualité, catholiques et protestants, nous sont venus trouver pour nous le temoigner, et semble que l'ancienne affection de cette nation vers nos Roys qui a esté longtemps refroidie durant nos troubles de religion, se rechaufe plus que jamais par l'estime que tous universellement font du Roy à un si haut point qu'ils n'ont autre contentement que d'en parler, tous ont son tableau et tous sont vestuz à la françoise, mesme ceux de la maison de l'Empereur. » Dép. précitée du 10 oct. « Je ne vous puis representer la passion que tous les princes qui sont en cette diette, comme aussy les deputés des villes qui sont de toutes les parties de l'Allemagne, ont tesmoigné de veoir cette paix conclue et le contentement qu'ils en ont reçu, estimants que leur bonheur est conjoint à celuy de France, etc. » Dép. du P. Joseph à Bouthillier, 13 oct. « Je ne vous puis dire l'allegresse qu'en ont [de la paix] tous les princes et les deputés des villes qui sont en cette diette, qui prennent plus d'interet au repos de la France que la plus part des François. Durant nos disputes, chascun estoit en tristesse et en peines (??). » Dép. du P. Joseph à Richelieu, 13 oct. *Ubi supra.*

1. Dép. précitées des 10 et 22 octobre et du 4 novembre 1630.

avec Ferdinand, contrairement à leur serment de confraternité, des conventions particulières intéressant la constitution germanique, et de ne pas laisser violer contre leurs collègues protestants les lois de l'Empire et l'édit de pacification. Ils promirent également de faire tout leur possible pour adoucir la rigueur de l'édit de restitution. Seulement ils comptaient sur le roi pour empêcher que ces dispositions conciliantes ne tournassent contre eux et que les protestants n'abusassent du prétexte de l'intérêt public pour acquérir la prépondérance[1]. Le dessein politique qu'il laissait en bonne voie[2], quand il quitta Ratisbonne, a été exposé par lui dans un mémoire rédigé au moment où la réunion des protestants à Leipzig et des catholiques à Francfort fournissait l'occasion de le reprendre et de le faire avancer[3]. Il consistait à assurer définitivement l'indépendance politique des électeurs et l'influence de la France, qui venaient de se manifester d'une façon si éclatante, à les encourager dans le maintien des résolutions et des réformes adoptées et conquises à Ratisbonne, à faire disparaître par une médiation constante les divisions que la maison d'Autriche mettait à profit, à établir l'équilibre entre les deux partis en fortifiant les protestants qui étaient les plus faibles, sans les laisser devenir menaçants pour les catholiques. Si ce plan réussissait, notre pays deviendrait l'arbitre de l'Allemagne, partagée entre un Empereur impuissant pour l'offensive et deux partis unis contre la maison d'Autriche, divisés par la religion et par certains intérêts et dont chacun était trop faible pour se passer de nous. Mais n'était-ce pas se donner bien de la peine pour arriver par un savant équilibre à la pacification de l'Allemagne, c'est-à-dire à un résultat qui n'était pas dans nos intérêts? Le P. Joseph allait au-devant de cette objection. Après que la France aura établi l'accord entre les électeurs catholiques et les électeurs protestants, il restera en Allemagne, disait-il, assez de causes de trouble pour empêcher l'Empereur d'inquiéter ses voisins et permettre au roi de diriger les événements suivant ses intérêts et de

1. Mémoire pour le s^r de Lisle, à l'Appendice.

2. « Ce desseing est bien advancé, mais il a besoin d'être maintenu par bonne conduite et praticque, de quoy Ezeciely parlera plus au long [à] M. le cardinal. » Dép. du P. Joseph à Richelieu, 4 nov. 1630. *Ubi supra.*

3. Mémoire sur l'estat des affaires d'Allemagne. Janvier 1631, à l'Appendice. Mémoire pour le s^r de Lisle allant en l'assemblée de Leipsic. *Ubi supra.* Mémoire pour le s^r de Gournay allant à l'assemblée de Francfort, à l'Appendice.

saisir l'occasion favorable pour une paix avantageuse. L'essentiel, c'était que la paix ne se fît pas toute seule, par la lassitude des partis, parce qu'alors Ferdinand en aurait eu l'honneur et le profit, mais que le cabinet français en choisît le moment et en dictât les conditions. Il ne pourrait d'ailleurs recueillir le fruit de cette politique que s'il se décidait à prendre au besoin une part directe aux hostilités et s'il promettait, non en termes vagues, mais d'une façon positive, l'appui de ses armes à celui des deux partis qui serait attaqué par la maison d'Autriche ou par le parti contraire. Ce n'est pas ici le lieu de montrer dans quelle mesure notre diplomatie poursuivit l'exécution de ce programme, ni comment il fut déjoué par les événements, faute d'avoir prévu les succès foudroyants d'un conquérant qui allait remplir trop bien le rôle que le plan de Richelieu et du P. Joseph lui avait assigné, et jeter définitivement dans des camps opposés les protestants et les catholiques en imposant aux premiers son alliance et en forçant les seconds à faire cause commune avec l'Empereur. Il était seulement à propos de faire connaître la pensée générale à laquelle se rattachaient les efforts de notre héros pour établir entre les catholiques et les protestants les fondements d'un concert et d'une action communes. Ce sont bien ses vues personnelles qu'il exprime dans ce mémoire. Il ne l'a pas écrit pour fixer des idées échangées entre Richelieu et lui et dans lesquelles il serait bien difficile de ne pas attribuer au premier la meilleure part. Il n'a consulté personne pour tracer ces principes généraux de la politique française en Allemagne, pour lui fixer son but et ses moyens ; c'est Richelieu au contraire qui lui a demandé son avis sur un sujet que personne ne connaissait mieux que lui. Cela ne veut pas dire que tout soit nouveau dans ce document. L'idée de rendre les électeurs indépendants de l'Empereur et de les unir avec la France n'appartient pas en propre au P. Joseph, elle n'appartient même pas à Richelieu, elle faisait partie des traditions de notre politique, elle date du jour où la France est entrée en lutte avec la maison d'Autriche et où elle a reconnu dans la constitution fédérative et les divisions religieuses de l'Allemagne des points vulnérables.

En même temps qu'il voulait amener les électeurs des deux religions à faire passer le souci de leur commune indépendance avant leurs passions religieuses et leurs intérêts particuliers, le P. Joseph provoquait l'Empereur à assurer par l'abandon de

l'Espagne le repos de la chrétienté et les progrès de la réaction catholique. Ferdinand manifestait souvent pour le roi des sentiments d'estime et de sympathie où il y avait une grande part de sincérité. Ce n'était pas sans scrupule qu'il faisait la guerre au roi très chrétien, au triomphateur de l'hérésie, au vainqueur de la Rochelle, et cela malgré les objurgations du pape qui le conjurait d'y mettre fin pour se consacrer entièrement à l'œuvre de réparation commencée au profit du catholicisme. Le P. Lamormaini avait fait confidence au P. Joseph de ces angoisses d'une âme chrétienne et, partisan décidé de la paix avec la France, il les entretenait chez son pénitent. On imagine facilement le parti que notre capucin sut en tirer. Quand il exhortait son pieux interlocuteur à sacrifier des questions d'amour-propre et une solidarité compromettante à la paix de la chrétienté et à l'intérêt de la religion, ses exhortations empruntaient une singulière autorité aux services qu'il avait rendus et qu'il rendait tous les jours à l'Église, au renom d'austérité et de zèle qui, en dépit de l'activité déployée par lui au service d'une cause dont le triomphe ne paraissait pas devoir profiter à l'orthodoxie, en dépit de la défiance inspirée par son double caractère politique et religieux, s'attachait à sa personne. Il dut être d'autant plus persuasif qu'il était sincère, que la passion avec laquelle il travaillait à l'abaissement de la maison d'Autriche ne l'empêchait pas de rêver l'union de cette maison et de la France dans une œuvre commune de propagande religieuse. Ce rêve était aussi celui de l'Empereur, et ses représentants exprimaient une idée qui lui était chère, quand ils parlaient des services que son union avec le roi rendrait à la religion. Ces sentiments eurent leur part dans ses résolutions, mais cette part ne fut que secondaire. Il est à peine besoin de dire que la piété qui était commune aux deux souverains, la sympathie réciproque qu'elle était de nature à leur inspirer, ne pouvait opérer entre l'Empire et la France, contrairement aux intérêts politiques, un rapprochement durable, et que la séparation des deux branches de la maison d'Autriche ne pouvait être que passagère. Le P. Joseph lui-même, tout en attribuant aux sentiments de l'Empereur une portée et des conséquences exagérées, considérait comme la plus sûre garantie de son attitude pacifique l'impossibilité où il était d'en avoir une autre.

G. FAGNIEZ.

(*Sera continué.*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE BARON DE LISOLA

SA JEUNESSE ET SA PREMIÈRE AMBASSADE EN ANGLETERRE[1]

(1613-1645).

La plupart des adversaires de Louis XIV jouissent d'une grande renommée, et leur nom est étroitement lié, dans l'histoire, à celui du grand Roi. Guillaume d'Orange, Heinsius, Marlborough, le prince Eugène ont eu des biographes attentifs, complaisants, qui nous ont raconté leurs exploits et même dévoilé leurs desseins les plus secrets. Parmi les hommes qui ont à cette époque combattu la politique française, il en est un cependant qui n'a pas une réputation égale à son mérite, c'est le Baron de Lisola, diplomate au service de la cour impériale, et connu seulement comme l'auteur d'un livre qui a eu un moment de célébrité : *Le bouclier d'estat et de justice.*

Lisola s'est pourtant trouvé mêlé aux négociations les plus importantes de cette époque. Il a surtout combattu la politique de Louis XIV pendant les premières années de ce grand règne. La guerre du droit de Dévolution d'abord, puis la guerre de Hollande ont été pour lui l'occasion de développer une incroyable activité. Mémoires, dépêches, démarches personnelles, voyages en Espagne, en Angleterre, en Hollande, promesses et instances poussées jusqu'à l'indiscrétion, il ne néglige rien pour chercher des ennemis à Louis XIV et unir les autres princes de l'Europe dans une puissante coalition. Habile à

1. Cet article était entre les mains de l'imprimeur, lorsque M. Hermile Reynald a été enlevé par une mort subite et prématurée. Il n'eut point le temps d'ajouter à son travail quelques notes et l'indication précise de ses sources ; ces lacunes, il nous a été impossible d'y suppléer, à notre grand regret. Il est bon de se rappeler d'ailleurs que la plupart des dépêches utilisées par M. Reynald étaient écrites en latin. On n'en trouvera donc ici qu'une traduction le plus souvent abrégée. (*Note de la Rédaction.*)

deviner les projets du grand roi, prompt à les dénoncer dans des écrits pleins de logique et d'éloquence, il ne lui a manqué pour obtenir dans l'histoire une place considérable que d'avoir été au service d'un maître moins indécis ou d'avoir vécu plus longtemps, car il est mort au milieu de la guerre de Hollande, et, s'il n'a pas vu la fortune de Louis XIV triompher par la paix de Nimègue, il n'a pas eu la consolation de pressentir les désastres par lesquels ce souverain a expié ses premières prospérités.

Mais il n'avait pas attendu le règne de Louis XIV pour attaquer la politique française, et les archives de Vienne nous le montrent déjà sous Ferdinand occupé à combattre les projets de Richelieu; enfin des documents trouvés dans les archives de l'hôpital de Besançon nous ont fourni sur sa famille et sur sa jeunesse quelques détails complètement nouveaux. Nous avons donc pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de remettre en lumière quelques traits d'une figure trop effacée.

Nous allons exposer à l'aide de documents inédits les deux périodes les moins connues de cette vie si agitée, la jeunesse de Lisola et sa première ambassade en Angleterre sous le règne de Charles Ier [1].

PREMIÈRES ANNÉES DE LISOLA; SON RÔLE A BESANÇON.

François-Paul de Lisola est né à Salins le 22 août 1613. Comme son nom l'indique, sa famille était probablement d'origine italienne et appartenait à cette colonie de banquiers lombards qui, dans le cours du XVIe siècle, se transporta de Milan à Lyon. C'est en effet dans cette dernière ville qu'était né son père, Jérôme de Lisola. Mais en 1592 celui-ci quitta Lyon pour venir s'établir à Besançon, où, nous dit un extrait d'une délibération municipale, « il a été reçu citoyen (23 juin 1592) moyennant le serment qu'il a presté aux saints corporellement touchés, accoustumé, en payant les douze escuts pour ce dehuz à la cité. » Il avait probablement été décidé à chercher une nouvelle patrie par l'archevêque de Besançon, car dès l'année suivante

1. Les documents qui concernent la jeunesse de Lisola nous ont été communiqués par le savant bibliothécaire de Besançon, M. Castan. Quant à l'ambassade en Angleterre, nous avons trouvé les détails les plus précieux dans les archives impériales de la cour de Vienne, que M. d'Arneth dirige avec autant de bienveillance que d'habileté. Nous ne saurions trop dire combien nous lui sommes redevable.

nous le voyons présenter un mandement d'institution « de l'estat de greffier des cours de justice de vicomté et mairie de la cité, obtenu de l'archevêque, jusqu'à ce que autrement soit ordonné. » Il fut admis au serment le 9 avril 1593.

Cette situation avait son importance. Les tribunaux de vicomté et mairie de Besançon étaient tenus en fief de l'archevêque par la maison de Chalon, éteinte dans les Nassau, princes d'Orange. Par le fait de la confiscation des biens de Nassau, dans les pays relevant de la couronne d'Espagne, les tribunaux de vicomté et mairie étaient régis par le suzerain, c'est-à-dire par l'archevêque. Ces deux tribunaux étaient avec la *régalie*, que l'archevêque administrait directement, les juridictions ordinaires de la ville de Besançon. Au criminel, ces juridictions étaient alternatives. La commune qui avait le droit de prévention renvoyait les accusés alternativement devant chacune de ces juridictions. Le corps municipal instruisait le procès et formulait la sentence. Celle-ci était prononcée et exécutée par le juge de la juridiction saisie. En matière civile, on appelait de la mairie à la vicomté et de celle-ci à la régalie; mais le jugement appartenait toujours à la municipalité.

Quelques mois après (3 juin 1598), Lisola devenait secrétaire du suffragant de l'archevêque de Besançon, Jean Doroz, évêque de Nicopolis *in partibus infidelium*. Il n'en restait pas moins attaché à l'administration de la justice, car neuf ans plus tard (8 janvier 1607), nous le trouvons procureur d'office en la cour de la Régalie. Cette carrière ne suffisait pourtant pas à son ambition. Marié et désireux d'augmenter sa fortune, il se lança bientôt après dans une entreprise financière à laquelle s'intéressait d'ailleurs la ville même de Besançon. Une délibération municipale du 26 avril 1614 nous le fait voir agissant comme associé des sieurs de Lemuyd, Maubouhan, Duprel, Varin et Estienne, associés en l'amodiation des salines de Salins. La ville de Besançon place elle-même dans cette affaire une somme de douze mille francs.

Cette entreprise dut prospérer, car à sa mort Lisola laissait une certaine fortune; il avait en outre été anobli.

De son mariage, Jérôme Lisola eut deux fils auxquels ne manqua pas non plus la protection du clergé. L'aîné, celui dont nous avons à nous occuper, fit son droit à Dole, et dès 1633 jouissait d'une certaine réputation, car à cette époque, âgé de vingt ans à peine, il fut, malgré sa jeunesse, l'objet d'une distinction importante. L'infante Isabelle venait de mourir; la ville de Besançon décida qu'on lui ferait des obsèques solennelles et pour prononcer son oraison funèbre fit choix de Messire François-Paul de Lisola,

docteur ès droits. Celui-ci s'acquitta heureusement de sa tâche. Quelques jours après (7 janvier 1634), MM. Belin et Chassignet furent commis par le conseil municipal pour aller trouver « messire François-Paul de Lisola, docteur ès droits, et le remercier de la belle et docte harangue funèbre qu'il avait faite mercredi dernier en l'église des Cordeliers, aux obsèques de la Sérénissime Infante », et le conseil décida en même temps que « présent lui seroit fait d'un goubelet d'argent en valeur de dix escus, en recognoissance de sa peine. »

En 1634, un autre fils de Jérôme de Lisola est déjà chanoine au chapitre métropolitain de Besançon; l'aîné lui-même est pourvu d'un bénéfice ecclésiastique, mais qu'il ne garde pas. Nous voyons en effet dans les archives de l'hôpital Saint-Jacques que, le 27 mars 1638, François-Paul de Lisola, docteur ès droits, citoyen de Besançon, résigna, entre les mains du chapitre métropolitain de Besançon, un canonicat et prébende de ce chapitre à lui conféré par Sa Sainteté Urbain VIII. Cette résignation avait pour cause une permutation de bénéfices conclue par Lisola (16 octobre 1636) et en vertu de laquelle Louis Oudot, dit Chandiot, fut pourvu du canonicat résigné, après avoir cédé à Lisola le patronage d'une chapelle fondée par cet Oudot en l'église de Saint-Maurice de Besançon. Ce bénéfice fut immédiatement conféré par François-Paul de Lisola, en vertu de son droit de patron, à son frère le chanoine Jérôme de Lisola. Une difficulté survint pour ce motif que, lors de la provision faite du canonicat à François-Paul de Lisola, celui-ci n'était pas clerc. Un recours eut lieu sur ce chef en cour de Rome et Sa Sainteté, par de nouvelles bulles confirmant les premières, valida l'acte de cession du canonicat au chapitre.

Ce n'était pas en effet du côté de l'Église que devait se tourner le jeune Lisola. Actif, ambitieux, plein d'ardeur et même d'emportement, il se sentait né pour les luttes de la politique et s'y jeta de bonne heure. Ce fut à Besançon même, et pour une question municipale, qu'il signala d'abord son impétuosité.

La ville était menacée par les forces réunies des Suédois et des Français qui mettaient à feu et à sang la Franche-Comté. Un conseil composé des gouverneurs, des anciens gouverneurs, des vingt-huit et autres notables avait décrété un impôt extraordinaire pour réparer les défenses de la ville, en vue d'attaques qui n'étaient que trop à craindre. Cette mesure n'en provoqua pas moins un grand tumulte dans les journées du vendredi 21 et du samedi 22 mai 1638. Lisola se trouva mêlé à ce mouvement, que les circonstances rendaient très dangereux. Le duc de Lorraine et les deux agents espagnols, D. Diego de Saavedra et D. Gabriel de Toledo, furent d'avis

qu'il fallait prendre garde d'aigrir le mal par un châtiment; le peuple irrité est, dirent-ils, une bête farouche difficile à gouverner.

On se contenta donc de condamner aux arrêts en leur logis, sous peine de mille écus, les sieurs François-Paul de Lisola, docteur ès lois, et Jean-Claude Nardin, reconnus pour chefs et instigateurs de la sédition. Mais ces mesures n'obtinrent pas le succès qu'on espérait. Encouragé par la modération de ses adversaires, Lisola, dès les premiers jours de juin, convoqua chez lui des assemblées nombreuses et en profita pour fomenter le désordre.

Le 21 juin, une procession devait se faire en mémoire du refoulement des Huguenots, qui avait eu lieu en 1575; le chanoine Lisola avait été choisi pour faire la prédication habituelle en l'église Saint-Pierre. Les gouverneurs déclarèrent que, si Lisola montait en chaire, ils se retireraient. « Connaissant le naturel dudit chanoine estre un peu libertin et porté à contrarier les magistrats, » on appréhendait qu'à cause des émotions passées dans lesquelles son frère avait trempé, il ne lui échappât quelques paroles désobligeantes.

Le chanoine consentit à ne pas prêcher, mais les désordres se prolongèrent, par la faute même des gouverneurs. Le 24 juin devaient avoir lieu les nouvelles élections des vingt-huit notables. Les gouverneurs ne pouvaient pas les supprimer; mais, avec les notables en exercice, ils décidèrent pour le bien et repos de la cité que les sieurs François-Paul de Lisola, Jean-Claude Nardin et Antoine Despoutot, auteurs des émotions passées, seraient inhabiles à être élus soit notables, soit gouverneurs.

Une mesure aussi arbitraire ne pouvait qu'assurer le succès de ces candidats; tous trois en effet furent élus dans leurs quartiers ou bannières. Les gouverneurs, sommés de justifier l'interdiction dont ils les avaient frappés, expliquèrent que « le peuple s'est assemblé à main armée sous la conduite de ces trois hommes le 22 mai, demandant par une requête artificieuse la surséance de l'impôt, puis son anéantissement, et que les gouverneurs eux-mêmes ont été obligés de sortir par force de l'hôtel de ville. » Mais leur conduite ne fut pas généralement approuvée. Dans la séance du 26 juin, l'assemblée des vingt-huit se divisa; neuf d'entre eux se retirèrent, les autres validèrent les trois exclus. Lisola fut même élu président annuel des vingt-huit.

Le lendemain, les vingt-huit notables élurent les quatorze gouverneurs; mais Lisola ne voulait pas d'une demi-victoire ni d'un succès contesté. Il refusa de faire ouvrir le coffre et de dépouiller le scrutin, tant que les neuf notables dissidents n'auraient pas reconnu la légitimité de son élection. Pour assurer son triomphe, il ne craignit pas d'en

appeler au peuple et de provoquer de nouveaux désordres. Il convoqua en effet le peuple pour le 4 juillet. Ce jour-là toute une multitude armée d'épées et de pistolets vint mettre le siège devant l'hôtel de ville. Les gouverneurs de l'année précédente trouvèrent pourtant le moyen d'y rentrer et en firent fermer les portes. Enfin l'archevêque proposa sa médiation qui fut acceptée; les dissidents durent se rendre et le coffre fut ouvert.

Les nouveaux gouverneurs n'étaient pas favorables à Lisola et à ses amis; à peine installés, ils décidèrent que, quand on convoquerait les vingt-huit, Lisola, Nardin et Despoutot ne seraient point appelés. La querelle se prolongea pendant tout le mois de juillet, les gouverneurs persistant à ne pas donner audience aux vingt-huit, tant que les trois exclus resteraient parmi eux. La situation de la ville devenait tous les jours plus fâcheuse; elle était à la fois menacée par l'ennemi et décimée par la peste.

Au mois d'août a lieu une nouvelle scène de violence. Le 19 les trois exclus forcent la porte du conseil : Lisola dépose sur le bureau une protestation des plus véhémentes, et les vingt-huit se retirent. La protestation dit en substance que la volonté du peuple est méconnue et que le peuple en appelle à la justice de l'Empereur. Besançon en effet, quoique reconnaissant pour gardien le roi d'Espagne, n'appartenait pas au cercle de Bourgogne et relevait de l'Empire.

Un des gouverneurs, François d'Orival, fut aussitôt envoyé à Vienne pour répondre aux accusations de Lisola. Mais celui-ci n'était pas homme à se laisser juger sans se défendre. François d'Orival quitta Besançon le 16 septembre; le 2 octobre Lisola partait lui-même pour Vienne.

Ce voyage ne termina pas la lutte. Au mois de novembre, il fut décidé que la contribution serait maintenue; elle devait seulement être réduite de moitié, avec de grandes facilités pour le paiement. Mais la majorité des notables refusa de venir délibérer, et l'année finit sans que rien fût décidé.

Nous voyons en effet que, dans une séance du 19 janvier, Despoutot annonça aux gouverneurs une lettre écrite de Vienne par Lisola. Il leur écrit que d'Orival, dans un mémoire présenté à l'Empereur, accuse les vingt-huit et tous les citoyens d'avoir de l'inclination pour le parti français. Despoutot demande réparation de cette calomnie.

Malheureusement les circonstances semblaient justifier les accusations de d'Orival. La situation était en effet des plus critiques. Weimar s'était emparé des montagnes comtoises pour y faire ses

quartiers d'hiver. Quelques jours après (28 janvier), il entrait dans Pontarlier. Besançon était sérieusement menacée. L'Empereur se plaignait avec raison qu'en de pareils moments la ville fût troublée par des désordres intérieurs, mais sa voix n'était pas écoutée. Un secours de douze cents hommes envoyé à Besançon fournit un prétexte à de nouvelles résistances. La mère de Paul de Lisola, Suzanne Recy, refuse de loger un soldat, en déclarant qu'elle ne reconnait pas la légitimité des gouverneurs. Elle est condamnée à en loger deux outre celui qu'elle a refusé. Le frère de Lisola, le chanoine, déclare également qu'il ne reconnait que les vingt-huit, mais non les gouverneurs.

La lutte continua encore quelque temps et ne se termina qu'en 1640. Comme toujours, c'est la ville qui en paya tous les frais. Dans une grande assemblée plénière tenue le 15 février, on vota un impôt de 25 à 30,000 francs, plus un impôt de 4 blancs par chaque mesure de grain qui se moudra. Voilà à quelles conditions le calme fut rétabli. Mais Lisola ne prit aucune part à ces derniers événements; son voyage à Vienne avait eu pour lui un résultat plus important. Il lui avait fourni l'occasion de voir le ministre de l'Empereur et l'Empereur lui-même, qui furent frappés de ses brillantes qualités. Ferdinand lui offrit d'entrer à son service. Lisola ne pouvait guère hésiter. Détachée de l'Espagne, à qui elle était pourtant soumise de fait, la Franche-Comté était alors menacée par les armes de la France. On pouvait prévoir le moment où elle serait conquise par son redoutable voisin; en tout cas Besançon ne suffisait pas à l'activité ardente de Lisola. L'Espagne, dont il était si éloigné, ne l'attira pas davantage; il accepta les offres de l'Empereur, qui le plaça aussitôt dans la diplomatie et l'envoya en Angleterre.

Lisola était encore fort jeune, mais il avait déjà donné la mesure de ce qu'il serait un jour. Dévoué à l'Empire, du moment qu'il se met à son service, ennemi implacable de la France, il poursuivra pendant toute sa vie ce double but : défendre la maison d'Autriche, provoquer contre les Français la coalition de toutes les puissances. Intelligent, hardi, exempt de scrupules, il déploiera dans l'accomplissement de cette tâche toutes les qualités d'un esprit rare et d'un caractère inflexible. Il y portera aussi ses défauts, c'est-à-dire une ardeur et une passion qui fermeront quelquefois ses yeux aux vérités les plus claires, et donneront des apparences solides aux visions les plus chimériques. C'est un des diplomates les plus habiles de cette époque, et cependant c'est un de ceux qui ont le moins réussi.

AMBASSADE EN ANGLETERRE.

I. — 1640.

La mission confiée à Lisola était des plus importantes. Ferdinand III, qui venait de succéder à son père, désirait vivement la paix. Pour l'obtenir il voulut avoir l'appui de l'Angleterre, et cette tentative avait quelques chances de succès. La différence de religion qui séparait autrefois les deux couronnes n'élevait plus entre elles une barrière insurmontable. La guerre allumée en 1618 entre catholiques et protestants avait peu à peu perdu son caractère religieux pour devenir exclusivement politique ; c'était un cardinal français, Richelieu, qui ralliait autour de lui les adversaires de la maison d'Autriche. Les Stuarts avaient plusieurs fois essayé de se rapprocher de l'Espagne et les intérêts commerciaux des Anglais étaient d'accord avec les inclinations secrètes de leur souverain. Enfin Charles Ier désirait par-dessus tout le rétablissement du Palatinat avec la dignité électorale, pour son neveu Charles-Louis, le fils de Frédéric V, vaincu à la Montagne-Blanche et mis au ban de l'Empire. Ni les Suédois, ni Richelieu, malgré leurs promesses, ne se hâtaient de lui accorder cette satisfaction. Il se tournerait facilement vers l'Empereur si celui-ci voulait servir la cause de Charles-Louis.

Négocier entre Ferdinand III et Charles Ier le rétablissement du Palatin, avec l'intervention de l'Espagne, tel était le premier but que Lisola devait poursuivre. Quant à la France, il allait essayer de diriger contre elle une double attaque : exploiter l'hésitation de Charles Ier et seconder dans leurs efforts contre le cardinal les exilés qui préparaient à Londres une guerre civile avec la complicité de l'étranger.

Malheureusement pour Lisola, il allait se trouver en présence de difficultés qu'il n'avait pas prévues. Il arrivait en Angleterre au moment même où le roi, forcé de convoquer un parlement, allait commencer contre ses sujets une lutte où il devait perdre la couronne et la vie. Ces circonstances ne permettaient pas à Charles Ier de s'engager avec un peu de hardiesse dans la politique extérieure. Elles allaient paralyser tous les efforts de Lisola, mais elles donnent un double intérêt à ses dépêches, qui nous font étudier en même temps la politique de l'Europe et les affaires intérieures de l'Angleterre.

Voici comment il dépeint la situation dans deux mémoires adressés, dès les premiers jours de janvier 1640, au ministre, le comte de Trautmansdorf, et à l'Empereur lui-même.

Il signale au ministre le mécontentement provoqué en France par l'accroissement des impôts et lui indique comment il serait facile d'entretenir les révoltes encore mal étouffées ou même d'en provoquer de nouvelles.

Gassion vient d'être envoyé en Normandie avec quelques régiments pour apaiser une sédition; mais le chef des rebelles, Nu-Pied, se défend avec énergie. Il a tué six cents hommes à Gassion. Richelieu a envoyé à Rouen le chancelier, avec des maitres des requêtes pour supprimer le Parlement. Celui-ci veut bien ouvrir les portes de la ville au chancelier, mais sans les soldats de Gassion.

Lisola voudrait profiter de cette occasion ; il a précisément sous la main, en Angleterre, deux ennemis acharnés du cardinal de Richelieu, le comte de Soubise et le duc de La Valette qui n'ont plus d'espoir que dans la guerre civile et brûlent de s'y précipiter. Or Nu-Pied a écrit pour s'entendre avec le duc de La-Valette qui lui a envoyé un de ses agents, Monsigot. Quant à Soubise, un de ses amis est allé trouver de sa part le chef de l'insurrection des Croquants pour l'exciter à réveiller la révolte endormie. Lisola est tout disposé à se rendre lui-même en France, pour favoriser le développement de ces désordres, s'il en obtient la permission du comte de Trautmansdorf et de l'Empereur; en attendant, il ne peut que voir les mécontents, les exciter et leur promettre l'appui de son maître.

Les dernières nouvelles sont moins bonnes. Un gentilhomme qui a traversé Rouen vient d'arriver en Angleterre. Il lui a appris que cette ville avait été obligée (2 janvier) d'admettre Gassion, qui s'abandonne aux plus grandes insolences ; le Parlement a été supprimé par le cardinal Richelieu. Il reste pourtant encore quelque espoir : Avranches s'est révoltée et a massacré la garnison; Gassion a été obligé de s'y transporter. Nu-Pied s'est dirigé du côté du Mont-Saint-Michel; la guerre n'est donc pas finie.

Le même gentilhomme lui a dit qu'en France on était peu affectionné au gouvernement et prêt à se révolter, seulement chacun attend que l'autre commence ; il faut donc se hâter d'agir.

Cette dépêche est intéressante ; elle nous montre Lisola prêt à se jeter dans toutes les intrigues, habile à manier les hommes et à profiter des événements, mais trop porté à s'exagérer les faits ou les indices qui lui paraissent favorables. Il en sera toujours ainsi par exemple, même sous Louis XIV, en ce qui concerne la France, qu'il verra toujours prête à se révolter. Mais c'est justement ce mélange d'informations exactes, de conjectures ingénieuses et d'entrainements passionnés qui donnent à cet homme d'État une physionomie si curieuse et si originale.

Le Mémoire adressé à l'Empereur est bien plus important. C'est un exposé très détaillé et très complet non seulement de la situation, mais des combinaisons qui peuvent être tentées en tout sens pour créer à la France de nouvelles difficultés.

Il n'y a point de paix à espérer tant que le cardinal Richelieu pourra continuer la lutte; et le meilleur moyen de combattre ce ministre, c'est d'exciter la guerre civile, en France même; la victoire des Impériaux à Thionville (7 juin 1639) n'a pas empêché les Français de prendre Hesdin (29 juin); c'est chez eux qu'il faut les attaquer.

Le roi est tenu en captivité par le cardinal de Richelieu, mais le déteste; il l'accuse d'avoir entretenu dans son intérêt une guerre qu'il est seul capable de soutenir. Mais le roi craint de trouver en lui, s'il le renversait, un ennemi dangereux; en attendant, Richelieu l'empêche de s'occuper des affaires; il recourt même, pour lui interdire tout travail, à la complicité des médecins, c'est ce qu'il a fait, par exemple, après la bataille de Thionville.

Le cardinal est également détesté de la Cour et du peuple, mais tout tremble sous son autorité. Le comte de Soissons est relégué à Sedan et réduit à l'impuissance. Le cardinal le berce de l'espoir de le marier avec sa nièce, Mme de Combalet. La mère du comte de Soissons désire cette alliance; mais le cardinal n'y consentira pas; c'est un appât qu'il garde pour s'en servir dans toutes les occasions.

La retraite du comte de Soissons à Sedan l'a fait accuser de s'entendre contre le cardinal avec le duc d'Orléans, mais celui-ci est à Blois, sans rien faire, ses principaux officiers sont aux gages du cardinal. Il a promis que, s'il arrivait quelque chose, il s'y associerait volontiers, mais on ne peut pas avoir en lui une grande confiance. Il est adonné aux plaisirs et méprisé. On pourrait pourtant le décider sans trop de peine à sortir de France, surtout si le roi d'Angleterre voulait lui offrir un asile, mais ce n'est pas nécessaire, au moins pour le moment.

Le prince de Condé a été représenté au roi par le cardinal comme dangereux. Il est surtout timide, quoique ambitieux. Lisola l'a fait sonder par un ami, qui n'a pas encore reçu de réponse. Seulement ce prince a dit, il y a peu de temps, qu'il voyait le danger et ne voulait pas se fermer la porte de l'Espagne. Pour le moment, le cardinal Richelieu vient de le mander à la Cour; et, s'il y va, ce sera au péril de sa vie ou de sa liberté.

La Reine est dans les mains du cardinal, qui lui a promis le gouvernement pendant la minorité de son fils. Il la trompe aussi, comme il trompe les Espagnols, par l'intermédiaire de la duchesse de Chevreuse. Celle-ci, qui vient de passer quelque temps à Londres, feint d'être dévouée aux Espagnols, mais des hommes pénétrants la soupçonnent d'avoir des intelligences secrètes avec le cardinal pour obtenir sa grâce.

Dans le pays, la haine contre le Richelieu est universelle : particu-

liers, communautés, parlements, corps constitués, tous le détestent. Il a naguère déposé vingt membres du Parlement de Paris; le peuple est désespéré par l'accroissement continuel des charges publiques. Aux contributions déjà établies depuis les guerres civiles, il en a ajouté encore de plus pesantes : la nouvelle taille du sel, le taillon, l'emprunt, la subsistance, la levée, le nouvel emprunt, la taxe des aisés, la taxe des étrangers, la taxe sur le traitement des fonctionnaires, sans excepter les charges achetées, la taxe sur les chefs de famille. On s'attend encore à d'autres impôts dont deux pour lesquels des fermiers ont déjà offert l'un 24, l'autre 18 millions.

Ces impôts sont exigés avec la dernière rigueur. Un négociant ayant refusé de payer 60,000 francs pour la taxe des aisés, a dû en payer dix mille de plus; il est mort de chagrin. Les collecteurs sont des hommes mal famés, impitoyables, qui exigent le double de l'argent demandé par le cardinal.

Le peuple a surtout été exaspéré par une mesure prise contre les pièces de monnaie un peu légères. De là, plusieurs révoltes qu'on n'a pu réduire que par les plus cruels supplices.

En Normandie, toute la noblesse est irritée; un chef, nommé Nu-Pied, s'est soulevé; il occupe le pays avec plus de sept mille hommes. Les Poitevins sont tellement disposés à se révolter qu'ils ont envoyé un émissaire à Soubise, pour le prier de se mettre à leur tête. Les provinces les plus portées à la sédition sont la Normandie, le Poitou, la Bretagne et la Saintonge. Il suffirait pour les entraîner d'un chef ayant avec lui quelques troupes.

Il faut donc que l'Empereur intervienne. Il serait très utile de favoriser, d'encourager et de soutenir ceux qui sauveraient ainsi la chrétienté tout entière d'une ruine imminente et lui rendraient son repos. Enlever le pouvoir au cardinal, secourir les opprimés et leur fournir le moyen de secouer la cruelle tyrannie sous laquelle ils sont près de succomber, ce serait accomplir une œuvre très charitable. Si l'on ne s'y décide pas promptement, le cardinal triomphera de tous ses ennemis.

Après avoir ainsi marqué le but à poursuivre, Lisola indique les moyens qu'il faudrait employer.

D'abord engager des généraux français avec des soldats de leur propre pays; car des étrangers seraient suspects, et leur présence réconcilierait les deux partis, comme les enfants d'une même mère qui se battent dans ses bras, mais se réunissent pour repousser ceux qui veulent l'attaquer.

Ces chefs et ces soldats devraient être soutenus par une puissance étrangère capable de les entretenir et les faire vivre; il faudrait réunir dans ce but une armée au moins de dix mille hommes.

Il faudrait en outre avoir une bonne somme d'argent, pour attirer à nous les soldats au service du roi de France, et corrompre les officiers qui ont sur eux une grande autorité.

En ce moment même, il y a en Angleterre, à Londres, deux chefs qui se proposent et qui paraissent envoyés par le ciel même pour rendre les services les plus utiles. Le premier est le comte de Soubise, frère du duc de Rohan, que les nobles du Poitou ont naguère prié de se mettre à leur tête. Il est très irrité contre le cardinal à qui il attribue la mort de son frère; il l'accuse de l'avoir empoisonné; le second est le duc de La Valette, qui, lui aussi, s'est réfugié en Angleterre, il a vu ses biens confisqués et a été lui-même pendu en effigie; son père, le duc d'Épernon, a été destitué de tous ses emplois, mais il a encore un grand crédit.

Nous nous sommes, ajoute Lisola, entretenu longtemps avec eux et de divers sujets. Ils sont tous deux prêts à sacrifier leur vie, mais ils veulent avoir des garanties de la cour de Vienne. Voici les mesures qu'ils proposent : Former en Angleterre une armée de dix mille hommes, et préparer des navires qui la transporteraient dans l'île de Ré, où l'on s'emparerait de Saint-Martin ; de là se diriger sur la Rochelle, où ils entretiennent depuis longtemps une correspondance très active; la ville est sans garnison et sans munitions; il faudrait aussi s'emparer du Bec-d'Ambès, dont le château a été démoli par Richelieu, et qui commande la Guyenne et l'embouchure de la Garonne. Aucune résistance ne serait plus possible jusqu'à Toulouse. Soubise et d'Épernon, qui connaissent le pays, y feront la guerre avec succès. Dix mille fantassins et mille chevaux seraient nécessaires, mais ce chiffre suffirait. Ce serait le noyau d'une armée où viendraient s'engager les proscrits, les affligés et les désespérés. En même temps les Nu-Pieds reprendraient les armes et d'Épernon livrerait Marsal. D'un autre côté, l'armée impériale ferait son entrée en Bourgogne, et le roi catholique en ferait autant du côté de l'Artois; on assurerait le succès de cette entreprise, si l'on pouvait conclure aussi un traité avec les Hollandais.

Si l'on adopte ces mesures énergiques, le peuple français sera exaspéré et le cardinal abandonnera la position qu'il occupe ou perdra beaucoup de son autorité. L'armée impériale entrera en France, y exercera beaucoup de ravages et s'y nourrira; et dans le cas même où elle ne remporterait pas de victoire décisive, les Français, épuisés par une triple défense, ne pourront plus secourir ni les Weimariens ni les Suédois. En tout cas, l'Autriche n'aurait plus d'invasion à redouter, car le but que se proposent les chefs et leurs complices serait d'organiser les cinq provinces désignées plus haut, en former une république permanente, à l'exemple des Hollandais; ce qui affaiblirait les forces de la France et l'empêcherait de rien tenter désormais en dehors de ses propres limites. Le cardinal aurait là de la besogne pour le reste de sa vie.

Pour atteindre heureusement notre but, aucun pays ne nous convient mieux que l'Angleterre, nul ne peut être moins suspect, nous avons d'ailleurs, avant de rien proposer à V. S. M. Impériale, eu recours à toutes les précautions ; ainsi, le comte de Soubise et le duc de La Valette

ont fait part de leurs projets au roi d'Angleterre, comme ne parlant qu'en leur propre nom. Celui-ci a donné sa parole que non seulement il n'y ferait pas opposition, mais qu'il permettrait secrètement de faire tous les préparatifs dans l'intérieur de son royaume ; il donnera même son appui, sans se déclarer publiquement. Il s'y est engagé sur sa parole royale sacrée. Le roi et la reine, pour des raisons différentes, ne désirent rien tant que la chute du cardinal. On pourrait s'entendre avec les princes du Nord de l'Allemagne pour faire attaquer les Suédois dans la Baltique. Un envoyé des Hollandais vient d'arriver en Angleterre, chargé d'une mission importante. Les Provinces-Unies s'excusent d'avoir attaqué la flotte espagnole dans les eaux anglaises. Elles promettent en même temps d'obtenir la délivrance du comte palatin, et ces offres ont été écoutées par le roi d'Angleterre d'une oreille bien complaisante. Il faudrait empêcher cette négociation d'aboutir. Dans ce but, l'empereur pourrait envoyer à Londres un agent spécial, ou bien en désigner un à Londres même.

Pour les dix mille hommes qui sont nécessaires, le roi d'Angleterre les laisserait lever chez lui ou emprunter à l'Écosse; il se débarrasserait ainsi d'hommes turbulents qui sont pour lui un danger. Dans le corps d'armée, il serait très avantageux d'avoir deux ou trois régiments de vieilles troupes bien éprouvées qu'on pourrait tirer de Belgique. Quant aux navires, Soubise et La Valette y ont pourvu ; les Hollandais les fourniront.

La question d'argent, qui est la plus difficile, regarde l'empereur; sans argent tout serait inutile. Si l'empereur n'en a pas, il pourrait en demander à S. M. catholique, et lui représenter la nécessité absolue de cette dépense, qui montera environ de six à sept cent mille florins ainsi décomposés : pour les navires loués aux Hollandais, 200,000 florins; pour les hommes levés en Écosse, 140,000 ; pour mille chevaux, 180,000; pour les soldats levés en France, 60,000 ; pour frais divers, 40,000. Si le roi d'Espagne voulait fournir quatre régiments, il réduirait de beaucoup la dépense qui serait, dans tous les cas, soumise au contrôle de commissaires espagnols.

S. M. C. n'aura pas de peine à donner cet argent. Son ambassadeur à Londres, Cardenas, nous a dit que les consuls espagnols avaient ici en lettres de change des sommes considérables réservées pour les grandes occasions.

Dans le cas où le roi d'Espagne ne voudrait pas contribuer lui-même de son propre argent, l'empereur devrait le lui emprunter; il aurait ainsi toute la gloire de l'expédition.

Le succès lui paraît assuré; les exilés français ne demandent rien que la mort du cardinal; ils en attendent la fin de leur exil et de tous leurs maux; ils désirent seulement qu'une retraite leur soit assurée en cas d'insuccès.

Le seul obstacle sérieux pourrait venir des Hollandais qui sont maîtres de la mer; il leur serait facile d'arrêter l'expédition. Pour éviter ces

inconvénients, il se présente plusieurs moyens : 1° agir en secret; 2° traiter avec le prince d'Orange à l'insu des provinces et des villes. Ce prince ne déteste rien tant que le cardinal de Richelieu, depuis la mission du président Coigneux; 3° obtenir un accord secret entre le prince d'Orange et le cardinal infant qui commande en Belgique.

L'expédition une fois commencée, il faudra fortifier les places occupées, permettre aux chefs déjà désignés (Soubise et La Valette) de n'employer que des soldats français, enfin obtenir une diversion du roi catholique et du cardinal Infant.

Après cela, il ne reste plus qu'à se confier à l'habileté des chefs et à la Providence; en tout cas, les Français perdront mille fois plus que nous. V. S. Majesté n'aura point à diviser ses troupes, Richelieu, au contraire, sera forcé de faire de grosses dépenses en argent et en soldats.

Si cette entreprise déplait à l'empereur, Tasselt et Lisola, en restant en Angleterre, pourront néanmoins lui rendre de grands services. Ils étudieront les affaires et les hommes importants dont ils s'attacheront à pénétrer les plus intimes secrets; ils entretiendront en même temps en France des intelligences clandestines, sans espérer pourtant d'arriver à tout savoir, car le cardinal trompe même ses meilleurs serviteurs. Il y a pourtant à la cour des hommes qui pourront donner de bons avis. Celui qu'on pourrait consulter avec le plus de fruit, c'est le marquis de Rambouillet, très lié avec Mme de Combalet. Il a déclaré qu'il était tout entier à V. S. M. Impériale. Il sera nécessaire qu'il reçoive des marques de votre bienveillance impériale, quand il nous aura donné quelque preuve des services qu'il saura nous rendre. Nous lui demandons des nouvelles des préparatifs faits en France pour le printemps prochain, et nous attendons une réponse dont nous sommes assurés.

Tel est cet important mémoire où Lisola se peint tout entier avec son activité extraordinaire, ses prévisions qui descendent jusqu'au moindre détail, son habileté à nouer des intrigues, mais aussi avec cette imagination qui dédaigne les obstacles et les considère d'avance comme vaincus. Il avait, dans l'ardeur de son zèle, projeté de se rendre lui-même à Bruxelles pour négocier avec les Espagnols, mais il crut bientôt devoir renoncer à ce projet. Il trouva plus avantageux de traiter avec les envoyés de l'Espagne à Londres même. D'ailleurs les événements prenaient en Angleterre une gravité qui ne lui permettait pas de s'éloigner. Le roi venait de convoquer le Parlement (avril 1640), et aussitôt allait commencer cette lutte que Lisola devait suivre pendant plusieurs années d'un œil très attentif, mais avec le sentiment égoïste d'un homme uniquement préoccupé des intérêts de son maître. Cette situation nouvelle est clairement indiquée dans une dépêche des mois de mars-avril et qui porte les deux signatures de Tasselt et de Lisola.

Nous avons différé notre voyage à Bruxelles, le roi d'Espagne ayant

envoyé à Londres deux agents extraordinaires, outre son ambassadeur. Les Espagnols ont ici beaucoup d'argent, et il n'est pas nécessaire d'aller traiter l'affaire chez eux, ce qui serait une grosse perte de temps. Ils approuvent l'expédition projetée et se mettront en relation avec les chefs dont j'ai déjà parlé. Ils feront aussi savoir au cardinal Infant avec quel soin le comte de Trautmansdorf et V. S. M. Impériale veillent aux intérêts de l'empire.

Il passe ensuite aux nouvelles de France. Le roi averti du siège de Casal a envoyé deux courriers aux Vénitiens. Il les prie, ainsi que le saint-père, de joindre leurs troupes à celles du comte d'Harcourt. Les Espagnols croient que les Vénitiens ne feront rien. Le chef de l'artillerie La Meilleraie annonce que les troupes de Picardie étaient insuffisantes. Le roi a ordonné à tous les chefs d'avoir leurs régiments complets, sous peine de mort. On s'attend au siège de Thionville, mais je crois plutôt à une attaque du côté de Saint-Omer ou d'Arras. Le cardinal a autorisé le duc de Chevreuse à faire revenir sa femme de Londres à Paris; mais celle-ci avertie à temps s'est sauvée à Bruxelles. C'est peut-être une ruse du cardinal pour maintenir à la duchesse la confiance de l'Espagne.

Lisola nous donne aussi des nouvelles de la politique intérieure et des luttes déjà engagées entre le roi et les Écossais.

Le Parlement s'est réuni, le roi a montré une lettre écrite par les Écossais au roi de France :

« Votre Majesté étant l'asile et le sanctuaire des princes et estats affligés, nous avons trouvé nécessaire d'envoyer ce gentilhomme, le sieur de Colvil, pour représenter à V. Majesté la candeur et naïfveté tant de nos actions et procédures que de nos intentions, lesquelles nous désirons estre gravées et escrites à tout l'univers avec un rayon de soleil aussi bien qu'à Votre Majesté. Nous vous supplions donc très humblement, sire, de luy adjouster foy et créance à tout ce qu'il dira de notre part, touchant nous et nos affaires, très assurés, sire, d'une assistance égale à Votre Clémence cy-devant et si souvent monstrée à cette nation, la quelle ne cèdera la gloire à nulle quelconque d'estre éternellement de Votre Majesté

Les très humbles et très obéissants serviteurs [1], etc. »

Après cette lecture, le chancelier a prononcé un discours dont la conclusion était de demander de l'argent pour fortifier l'armée royale et réduire les rebelles à l'obéissance. L'assemblée du clergé a offert au roi 400,000 écus; la noblesse et le peuple ne se sont pas encore prononcés.

Il revient ensuite à la politique étrangère; un envoyé de l'Espagne, le marquis de Velada, était venu demander au roi d'Angleterre

1. Voyez au sujet de cette lettre, interceptée par le roi d'Angleterre, Gardiner : *History of England*, IX, p. 98.

d'armer une flotte contre les Hollandais, mais, dit Lisola, le roi ne se décide à rien, parce qu'il craint les Écossais et qu'on ne lui a pas fait les offres qu'il attendait.

La dépêche suivante, adressée à l'Empereur, indique nettement les difficultés auxquelles se heurte cette entreprise.

Tasselt, qui était allé à Vienne pour s'entretenir de vive voix avec l'empereur, est revenu à Londres le 6 avril. Il est passé par Bruxelles, mais sans rien obtenir; en Angleterre, les envoyés de l'empereur n'ont pas été plus heureux. Lisola donne de ces lenteurs des raisons excellentes.

Les Bruxellois sont tellement occupés de leur propre sûreté qu'ils sont à peine capables d'écouter nos propositions. Nous sommes suspects et peu agréables. Nous ne savons d'ailleurs à qui adresser nos propositions, parce qu'à la cour de Bruxelles la plupart des ministres ne sont pas d'accord; s'ouvrir à l'un d'eux, c'est se brouiller avec les autres. D'un autre côté les chefs qui se sont engagés à porter en France la guerre civile ne veulent pas être nommés; tout ce qu'ils ont permis, c'est qu'il soit parlé du projet en termes généraux et sans rien préciser.

Nous devons traiter surtout avec le président de Rose, ce qui est fâcheux, parce qu'il est irrésolu, et il faudrait agir promptement, pour profiter du moment où le roi de France va entrer en campagne.

Tout ce qui concerne la France est facile à exécuter; le reste dépend des Espagnols; il y a pour le projet de Lisola trois causes de succès : il est d'une grande utilité. Les Espagnols sont absolument forcés de tenter une diversion, car les Hollandais qui méditent d'attaquer les Flandres se sont unis encore plus intimement avec les Français et avec le landgrave de Hesse. Enfin le marquis de Velada est venu prier le roi d'Angleterre d'armer une flotte contre la France; et le roi catholique lui a permis d'offrir l'argent nécessaire. Hier même est arrivé d'Espagne un nouvel envoyé, un Italien nommé Matuezzi, ami intime d'Olivarès; il est chargé de renforcer les offres du marquis de Velada. Malheureusement le roi d'Angleterre n'agira pas. Il est trop occupé chez lui, et puis le cardinal Richelieu vient de le gagner en lui offrant de mettre en liberté le comte Palatin.

Dans tous les cas, les Espagnols auront besoin d'avoir des intelligences en France, nous allons faire des ouvertures à Velada et Matuezzi.

Il noue en effet des négociations avec les envoyés espagnols, et les dépêches du mois de mai nous donnent sur ce sujet de curieux détails; elles montrent en même temps combien l'exécution sera difficile.

Le 18 mai Lisola écrit au comte de Trautmansdorf :

Il a eu une longue discussion avec les envoyés de l'Espagne. Ceux-ci ont reconnu l'avantage de la proposition qui leur était faite. Ils ont averti le cardinal Infant et envoyé un courrier en Espagne pour rece-

voir les pouvoirs nécessaires et qu'ils n'ont pas encore. Ils sont sans commission spéciale et n'ont même pas le pouvoir de distribuer de l'argent. Ils se sont pourtant engagés si fortement qu'il leur serait à peu près impossible de retirer leur parole. Un scrupule singulier les a d'ailleurs empêchés d'avoir aucune relation avec le protestant Soubise; ils ne veulent traiter qu'avec La Valette.

L'accord est fait; reste à chercher les moyens d'agir, et ici se présentent de grosses difficultés : il est absolument impossible de demander des soldats à la Belgique menacée par deux puissantes armées. Il faudrait en demander au roi d'Angleterre, mais les députés espagnols ne l'oseront pas à cause de la reine, qui tout en détestant Bouthilier n'en garde pas moins une certaine affection pour la France. Ils ont décidé qu'on devait s'adresser à l'empereur et même aux puissances protestantes. Nous avons répondu que l'état de l'Allemagne l'empêchait absolument de fournir des soldats, mais que l'empereur ferait pour les soutenir tout ce qui serait possible. Tous désirent l'expédition et comptent sur le succès; il faut cependant attendre des nouvelles de Belgique.

Les troubles qui menacent le roi d'Angleterre serviront peut-être notre projet. Une querelle vient d'éclater entre le Parlement et le roi qui veut réformer certains abus, les Espagnols essaient d'en profiter; ils offrent à Charles de l'argent en ne lui demandant que des soldats. Le roi accepterait volontiers, mais les Français ont ici un parti puissant qui l'en détournera.

En terminant, Lisola touche à un sujet pénible et sur lequel il reviendra souvent, c'est l'extrême détresse où il est réduit par la pénurie de l'Empereur et les retards de la Chambre aulique. Ses appointements sont insuffisants et inexactement payés; Tasselt et lui sont dans le plus grand embarras. Dans ces conditions, dit-il tristement, il nous serait absolument impossible de vivre, « impossibile nobis esset diutius vivere. »

Une dépêche du même, mais adressée à l'Empereur, confirme les détails donnés au comte de Trautmansdorf.

Il n'y a rien de nouveau. Les Espagnols persistent dans leurs intentions, mais n'agissent pas. Nous faisons tous nos efforts pour les amener à conclure cette année une trêve avec les Hollandais; le marquis de Velada entre dans ce projet. Le prince d'Orange serait facilement gagné; il se défie des Français et nous avons jeté de l'huile sur ces soupçons pour les enflammer. D'un autre côté, les Français pressent vivement les Hollandais d'envahir la Belgique et d'attaquer Bruges. Mais ceux-ci ne veulent rien faire tant que les Français n'entreront pas en campagne.

L'Angleterre est profondément troublée et l'on prévoit de grandes séditions. Les Puritains tiennent tous les jours des conciliabules et

arrivent à une insolence excessive. L'archevêque de Canterbury a été obligé de se sauver dans une barque; la foule a délivré les prisonniers que la police avait fait arrêter. Ces événements devraient décider Charles à accepter les secours des Espagnols.

L'empereur est sans troupes et sans argent. Les Espagnols manquent de décision. Quant à Charles Ier, les embarras de la politique intérieure l'absorbent tout entier. Les Écossais sont entrés en Angleterre et s'y maintiennent en vertu d'un traité. Le Parlement refuse d'accorder aucun subside avant d'avoir obtenu la réparation de ses griefs. Le roi est obligé de le dissoudre; mais il demande en vain de l'argent à toutes les puissances. Dans sa détresse, il sollicite le secours de la France, et lui demande quatre millions aux conditions qu'elle voudra fixer. Richelieu a d'ailleurs mis en liberté le jeune prince Palatin et Charles en a été sensiblement touché. Pour le moment, les ennemis de la France n'ont rien à espérer de ce côté.

II. — 1641.

Les archives impériales ne possèdent aucune dépêche de Lisola pendant la fin de l'année 1640 et les premiers mois de 1641. Cette lacune est vraiment regrettable, car cette période est remplie d'événements importants et auxquels il ne pouvait manquer de s'intéresser.

En Angleterre, Charles Ier avait réuni à Londres, le 3 nov., le Long Parlement, qui avait débuté par les mesures les plus violentes; Hampden et Pym présentèrent une longue liste de griefs dont ils réclamaient le redressement; les impôts levés par le roi furent déclarés illégaux, et ses principaux ministres mis en accusation. Finch et Windebank purent se réfugier en France (déc.); l'archevêque Laud emprisonné à la Tour attendit longtemps que son sort fût décidé, mais Strafford, arrêté en même temps, ne tarda pas à être condamné à mort et exécuté (12 mai 1641). Le Parlement décida en outre que les Chambres se réuniraient au moins tous les trois ans; il ne laissa au roi le pouvoir ni de les convoquer, ni de les dissoudre; si au mois de septembre de la troisième année elles n'étaient pas convoquées par le roi, c'était à la Chambre des lords que ce soin était confié; ils devaient lancer les lettres de convocation au nom du roi. En cas de retard, les sheriffs et les maires des villes auraient le droit d'ordonner les élections; à leur défaut, les bourgeois et les francs-tenanciers (Free-holders) iraient voter sans avoir été convoqués. Le Parlement ne pouvait être dissous par le roi, ni prorogé tant que la session n'aurait pas duré quinze jours. Le roi voulait résister à ces mesures, mais elles furent adoptées par la Chambre des lords (20 janvier 1641) et il fut obligé de les approuver.

L'Épiscopat s'était fait l'allié de la royauté, il ne fut pas plus ménagé; au mois de mars, la Chambre des communes décida que l'exercice de l'autorité judiciaire ou législative, soit dans la Chambre des lords, soit dans les tribunaux civils, empêchait les évêques de remplir leurs devoirs spirituels et était en général nuisible à l'État, que par conséquent les pouvoirs devaient leur être enlevés par une loi. Aussitôt après commença le procès de Strafford. En même temps la multitude réclamait à grands cris que les lois contre les catholiques fussent exécutées sans aucune exception. Indignée de ces attaques spécialement dirigées contre elle, la reine voulut quitter l'Angleterre et rentrer en France. Richelieu, qui avait déjà des intelligences dans le Parlement, refusa de la recevoir. Obligée de rester en Angleterre, la reine essaya de provoquer un mouvement de réaction en faveur du roi ; elle comptait dans l'armée du Nord des officiers dévoués ; quelques seigneurs écossais, Napier et Montrose, promettent leur concours, si Charles Ier voulait reconnaître les mesures adoptées par les Écossais, et venir à Édimbourg présider lui-même le Parlement ; en Irlande, l'armée formée par Strafford était prête à tout entreprendre en faveur de la royauté ; elle offrait de venir à Londres délivrer le ministre emprisonné et rétablir Charles dans toute l'étendue de son pouvoir ; ces tentatives mal conçues, privées de l'appui de la France, ne servirent qu'à exaspérer le Parlement averti par les dénonciations de Pym ; il exige la mort de Strafford, demande l'abolition de la chambre étoilée et de la haute commission qui jugeait les affaires ecclésiastiques ; puis il réforme l'administration intérieure, la maison du roi, celle de la reine, chasse du palais les prêtres catholiques et même détruit l'Église anglicane. Mais la Chambre des lords repoussa ces projets et Charles Ier reprit un peu de courage. Il se persuada qu'il viendrait à bout de ses adversaires, s'il pouvait séparer les intérêts de l'Angleterre de ceux de l'Écosse, et trouver dans ce pays des secours contre les ennemis qu'il laissait à Londres. Il partit donc pour Édimbourg vers le milieu du mois d'août.

Il y trouva la révolution déchaînée. Le Parlement, convoqué l'année précédente à Édimbourg, n'avait siégé qu'une semaine, mais ce peu de temps lui avait suffi pour accomplir des réformes radicales. Réuni sans la présence du roi ou d'un de ses représentants, il avait d'abord adopté de nouveau les propositions votées par l'Assemblée que le roi avait prorogée. Il décide en outre que le clergé ne ferait plus partie du parlement et serait remplacé par la petite noblesse *(gentry)*, qui occuperait un rang intermédiaire entre les grands seigneurs et les bourgeois. Le Parlement ainsi renouvelé se

réunirait tous les trois ans ; toute proclamation contraire aux lois et aux privilèges du Parlement serait poursuivie comme un acte de haute trahison. Les Écossais, et seulement les Écossais décidés à maintenir la religion réformée, telle qu'elle était établie dans le pays, devraient avoir le commandement du château fort d'Édimbourg, de Stirling et de Dumbarton. Les grands commandements militaires seraient distribués selon le vœu du Parlement. Le clergé, qui s'était toujours montré plein de complaisance pour la Couronne, serait exclu des cours de justice ; la monarchie était conservée, mais entourée de pouvoirs indépendants, dont relèverait son autorité. Provisoirement le gouvernement était confié au comité des États, composé de membres qui tous étaient les instruments d'Argyle.

Ces mesures n'avaient pas trouvé, en Écosse même, une approbation complète. Mais le parti qui les appuyait était le plus audacieux. Il se sentait d'ailleurs appuyé par la complicité du Parlement anglais. L'armée écossaise déjà entrée en Angleterre continua sa marche et s'avança jusqu'à Newcastle dont elle s'empara (30 août 1640).

Le roi, qui, par un traité conclu à Ripon le 26 octobre 1640, avait autorisé l'armée écossaise à séjourner en Angleterre, ne parut l'année suivante à Édimbourg que pour approuver les actes du Parlement. Encouragée par cette concession, cette Assemblée en demanda une nouvelle ; au mois de septembre, elle vota que désormais les postes les plus importants dans l'administration et la magistrature ne seraient donnés qu'avec son approbation. Le roi céda encore. Il voulait à tout prix gagner les Écossais, afin d'en tirer les moyens de dompter la révolution en Angleterre.

Le continent avait aussi à cette époque été le théâtre d'événements considérables. La campagne de 1640 avait été particulièrement funeste pour l'Espagne. Elle laissa les Français s'emparer de Turin et d'Arras ; sa flotte fut battue devant Cadix par le jeune et intrépide Brézé ; la Catalogne révoltée traita avec la France, et le Portugal, détaché de l'Espagne par une révolution, implora lui aussi le secours des Français et des Hollandais. Les succès de Richelieu s'étaient continués l'année suivante. Le comte de Soissons réfugié depuis quatre ans à Sedan, mais sommé par le roi de quitter cette ville, privé de ses pensions et menacé par un corps d'armée, se laisse entraîner à la révolte sur les instances du duc de Bouillon et malgré les avis de Paul de Gondi, qui ne devait pas toujours être aussi prudent. L'Empereur et le cardinal Infant, qui commandaient à Bruxelles, promirent de fournir aux rebelles de l'argent et quatorze mille soldats. Mais Soissons fut tué à la rencontre de la Marfée (6 juillet 1641) et sa mort mit fin à la révolte. Le complot préparé à Paris par Gondi pour

soulever les Halles et prendre la Bastille n'eut pas le temps d'éclater. La mort du cardinal Infant (9 nov.) pendant le siège d'Aire, que les Espagnols réussirent pourtant à prendre (7 déc.), leur enleva le seul homme capable de retarder leur rapide décadence. En Piémont, Harcourt s'empara de Côme, et le prince de Monaco, après avoir chassé de sa capitale la garnison espagnole, se mettait sous la protection de la France.

Pendant toute cette période, à notre grand regret, nous ne possédons de Lisola aucune dépêche importante. Nous trouvons seulement dans une pièce, à la date du mois de juin 1641, une lettre écrite de France, sans adresse, sans signature, indiquant quelque complot qui se rattachait sans doute à l'entreprise du comte de Soissons. Nous la donnons en entier.

Monsieur de La Valette et Soubise attendent de vos nouvelles et ne veulent traitter de l'affaire que vous sçavez qu'avec Sa Majesté Impériale et le comte de Trauttmansdorff. Ceux de Flandre ne songent pas plus avant que de faire un effort pour le comte de Soissons pour mettre la Flandre à couvert, et ne considèrent que la Flandre, n'aiant égard qu'à cela seul. Ce n'est pas l'advantage de S. M. Impériale qui peut tirer de grands prouffiets de cette négociation et autres qui se peuvent faire, si Elle veut y apporter l'attention nécessaire. Croiez-moi qu'il est totalement nécessaire que M. de Soubise joue son personnage pendant que les dispositions y sont belles de toute part; autrement, si le cardinal n'a affaire que d'un côté, il en viendra aisément à bout.

Je vous mandais par une précédente qu'il serait bon que Sa Majesté leur procurât des passeports et vous le confirme encore.

Le roy de France est malade en Picardie; j'ai disposé une puissante batterie pour porter un grand coup au cardinal de Richelieu auprès du roy; il pourrait arriver que S. M. Impériale y pourrait beaucoup contribuer.

Nous avons vu que ces prévisions n'avaient point pu se réaliser. Richelieu triomphait de ses ennemis au dedans comme au dehors et voyait son pouvoir grandissant avec la fortune de la France. Lisola cependant ne désespérait pas de le renverser, et dès le mois d'octobre il commence une nouvelle campagne. Il avait quitté l'Angleterre pendant quelque temps et s'était transporté en Belgique pour organiser une nouvelle prise d'armes.

Il revient enfin à Londres avec une double pensée : se servir des réfugiés français pour allumer en France la guerre civile; profiter pour gagner Charles Ier de l'intérêt qu'il porte au prince palatin. Il s'empresse donc de négocier avec eux un traité qu'il veut faire accepter par l'Empereur et par les Espagnols. C'est de Londres qu'il annonce ses projets à la cour de Vienne dans les dépêches suivantes :

Dès qu'il a reçu les ordres de l'empereur, il s'est rendu à Courtrai. Il n'a pas pu voir le cardinal Infant qui était malade, mais s'est entretenu avec ses ministres, Antonio de Sarmiento, le président Rose et le marquis de Mathuzielli, il est alors reparti pour l'Angleterre où il est arrivé le 4 octobre. Le roi d'Angleterre est en Écosse; il s'est mis à sa disposition, mais doit l'attendre à Londres; il ne recevra de réponse que dans douze jours. En attendant il est allé trouver l'ambassadeur d'Espagne Antonio Cardenas. Il tâchera de s'entendre avec lui, pour n'être pas renvoyé par lui à la cour de Belgique et par la cour de Belgique en Espagne.

L'ambassadeur d'Espagne paraît approuver le traité conclu avec les princes palatins. On gagnerait ainsi le roi d'Angleterre et on s'assurerait son concours. Les avantages que l'empereur pourrait tirer de la Bavière sont très éloignés, les dangers au contraire très pressants. C'est le seul prince qui puisse rivaliser avec la maison d'Autriche et lui disputer l'empire. Quant à lui, il n'a d'ailleurs pris aucun engagement, et a, tant qu'il a pu, évité de s'expliquer. Il s'en est tenu à des termes généraux, assurant que l'empereur veut seulement le repos de la chrétienté.

En Angleterre se sont accomplis de grands changements. Les amis que l'Autriche avait dans les conseils du roi ont été renvoyés; parmi les puritains plusieurs sont favorables à la France. Le roi ne peut rien sans le Parlement, mais le Parlement s'intéressera-t-il aux princes palatins? Pour le moment il l'ignore.

Lisola se trompe évidemment quand il accuse le cardinal Richelieu d'avoir poussé Charles Ier à réclamer le pouvoir absolu, pour le jeter dans les embarras d'une guerre civile. Mais il juge avec beaucoup de perspicacité l'état de l'Angleterre. Les adversaires du roi sont déjà divisés. La lutte a commencé entre les Anglicans et les Puritains qui ont déjà pris l'avantage.

Il examine ensuite avec soin quelles sont les dispositions des divers partis, en ce qui concerne la guerre.

Le roi d'Angleterre la voudrait, parce qu'il s'intéresse aux princes palatins et puis parce qu'il aurait là une occasion de lever une armée et de ressaisir son autorité. Seulement il faut compter avec le Parlement où se croisent des volontés très diverses et discutent des intérêts très opposés. Parmi les puritains beaucoup seraient favorables à une guerre contre la maison d'Autriche. Les plus influents sont le comte de Warwick et lord Mandeville. La plupart ont des monopoles et le roi leur a accordé des concessions dans les Indes, ce qui les rend très hostiles aux Espagnols; la cause du prince palatin leur servirait de prétexte. L'ambassadeur de France, La Ferté, les appuie; il promet, au nom de son roi, de jeter dix mille hommes sur le Rhin, pourvu que l'Angleterre envoie une flotte dans les Indes ou sur les côtes de Belgique. Les lords sont gagnés à ce projet.

L'ambassadeur d'Espagne a été prévenu de ce danger; pour le prévenir, il faudrait ménager les intérêts des Anglais; il a promis au roi de lui fournir des soldats pour soutenir le prince palatin, mais là encore se présentent bien des difficultés. Le roi avait autorisé des levées de troupes en Irlande; le Parlement a défendu aux Irlandais de sortir du royaume, il leur a ensuite interdit de s'armer; peut-être cette mesure est-elle dirigée contre les Écossais, dans le cas ou ils voudraient soutenir Charles Ier.

Ce qu'il y a de plus sérieux, c'est qu'en ce moment les forces de l'Angleterre ne sont pas grandes; l'argent lui manque; on l'a bien vu dans les affaires de l'Écosse. Pourtant, si la France voulait en fournir, l'Angleterre pourrait lui donner des soldats et des vaisseaux. Quant à la France, elle ne tient pas au rétablissement du palatin; mais elle se servira de ce prétexte; elle tient d'ailleurs ce jeune homme dans sa main. Le prince palatin, qui habite ce pays, est d'un esprit très médiocre; il se laisse gouverner par sa sœur aînée qui passe pour très habile. Celle-ci, à son tour, est dirigée par son conseiller, le Rhingrave, qui est tout à fait au cardinal, aussi par ce fil lointain le prince palatin est-il absolument attaché à la France. J'espère pourtant m'intéresser auprès de lui par Soubise. Mais, pour le détacher de la France, le meilleur moyen serait de le marier avec une femme dévouée à la politique impériale.

Dans une seconde dépêche à la même date, Lisola explique que les ministres espagnols à Bruxelles sont très divisés; ils ne s'entendent que pour combattre don Francisco de Mellos. Quant à lui, sa situation n'est pas très bonne; il se défie de la poste et a dû faire avertir l'Empereur par le colonel Trauns; il craint d'être obligé de se rendre à Édimbourg, et ce voyage dévorerait tout son argent. Il termine en disant que, si l'Empereur voulait céder sur la question du Palatinat, il pourrait en même temps demander qu'on cessât en Angleterre de persécuter les catholiques; ce serait le moyen d'acquérir de nombreux partisans, entre autres la reine.

Quelques jours après (25 octobre), une dépêche au comte de Trautmansdorf confirme ces détails et en ajoute d'autres qui sont assez importants.

Lisola ne croit pas pouvoir écrire sans danger; ses lettres sont interceptées par l'ordre du Parlement, il a donc pris le chiffre du colonel Trauns.

Le roi prétend qu'il ne restera pas longtemps en Écosse. Il prie donc Lisola de l'attendre en Angleterre.

Je ne sais qu'en penser, ajoute Lisola, car on dit ici qu'il restera longtemps en Écosse. Dès son arrivée, je me hâterai de le voir, car ses conseillers l'engagent à la guerre, contrairement aux intérêts de l'Empire.

Il n'y a d'ailleurs à la cour personne à qui je puisse me confier; le roi ne veut pas la guerre, mais les Puritains l'y poussent. Je suis tous les jours plus persuadé du mauvais état des finances; non pas que l'argent manque, mais les Puritains ne veulent pas permettre au roi de lever des impôts. Tous sont ses ennemis; cependant, en haine des Puritains, les Anglicans commencent à se rapprocher de lui. Mais ce qu'il faut craindre surtout ce sont les menées de la France. Ils pourront fournir de l'argent et par ce moyen ils obtiendront des soldats. Je vois déjà la faction française se fortifier, surtout parmi les Puritains, dont les principaux ont de fréquents rapports avec l'ambassadeur de France. Le cardinal Richelieu s'y emploie avec ardeur, ce que ne font pas les Espagnols.

L'Angleterre est destinée à des troubles encore plus considérables. Le roi s'appuie sur les Écossais, et les Puritains sentent que toute réconciliation avec lui est impossible. Le roi désirerait régler l'affaire du Palatinat par un traité; les Puritains, au contraire, poussent à la guerre; la France en fait autant. Le Palatin n'est satisfait ni du roi d'Angleterre, ni de la France; on pourrait le gagner par un mariage. Il n'y a pas beaucoup à compter sur l'Espagne. L'ambassadeur me renvoie toujours aux ministres de la cour de Belgique. Quant à la France, elle ne négligera rien pour empêcher la paix et s'en tiendra aux conditions les plus extravagantes.

C'est donc la France qu'il faut attaquer et dès le mois d'octobre, il prépare contre elle de nouvelles manœuvres. Il annonce d'abord à l'empereur qu'il a exécuté ses ordres en ce qui concernait les chefs de la rébellion. Il a vu La Valette qui lui a déclaré être toujours disposé à la guerre civile, et lui a fait les mêmes protestations au nom de Soubise, alors absent. Il lui a exprimé le désir qu'avait l'empereur de rétablir la paix, tandis que Richelieu veut s'y opposer.

Lisola rappelle rapidement le passé, ses entrevues avec La Valette et Soubise, puis avec les envoyés de l'Espagne, qui sont munis de pouvoirs absolus; aussi ont-ils pris des engagements définitifs; puis il ajoute :

Quant à moi, comme il ne m'était pas permis de faire intervenir le nom de Sa Majesté, ni de conclure un traité, puisque mes instructions ne m'y autorisaient pas, je me suis tenu sur la réserve. Les Espagnols n'ont rien fait, se trouvant empêchés par les troubles de la Catalogne. La Valette et Soubise n'en sont pas moins tenus par les pensions qu'ils reçoivent de l'Espagne; La Valette a douze mille écus, pour Soubise j'ignore le chiffre exact; mais tous deux ont les mains liées. La Valette qui est oisif voudrait bien faire quelque chose. En attendant qu'on puisse exciter en France une guerre civile pour envahir la Guyenne, il médite une entreprise contre Metz. Il connaît la forteresse, il y a des intelligences et sait qu'elle n'est gardée que par 200 soldats. Il demande 500 chevaux et 3,000 fantassins. Le plus grand secret est nécessaire, il ne peut employer que des soldats bien disciplinés pour qu'ils ne com-

mettent aucun excès. Il demande pour lui le gouvernement de la ville, quand il s'en sera emparé. Il faut en outre trouver un prétexte, afin de ne pas alarmer l'Espagne qui voudrait prendre la ville pour elle; afin de dissimuler ses desseins, La Valette se rendrait à Luxembourg, c'est son pays, il ferait peu à peu venir les soldats destinés au coup de main qui serait tenté pendant la nuit; tout milite en faveur de cette expédition. L'Espagne ne peut pas agir et n'agira pas avant longtemps, et cette ville ne peut être prise que par stratagème, sa possession offrirait les plus grands avantages. C'est un ancien fief de l'empire qui lui reviendrait, et par là serait enlevée aux Français toute communication entre l'Alsace et la Lorraine. Une fois prise, la ville serait facile à défendre; ce serait une situation très avantageuse pour les quartiers d'hiver et de là il serait facile de diriger des excursions contre la France. On s'assurerait d'ailleurs par là le concours de la Valette qui serait compromis à tout jamais.

Le même projet est exposé dans une dépêche à Trautmansdorf, du 20 novembre; on voit même qu'il a été fait quelques préparatifs pour l'exécuter.

La Valette a reçu une lettre d'un parent lui annonçant qu'il lui ouvrira une porte de Metz. Il en a exprimé une joie extraordinaire, affirmant qu'après cela il mourrait content. Il compte s'emparer facilement de la citadelle. L'aide de l'empereur et de l'Espagne lui permettra de lever sans peine une armée; ce sera pour Richelieu un coup mortel. La possession de Metz est bien plus avantageuse que celle de Sedan; c'est une place avantageuse pour les quartiers d'hiver. Elle permettra de nourrir en France une faction favorable à l'empire; enfin on enlèvera à la France toute relation avec Brisach, puisqu'il n'y a pour y arriver que Toul, Metz et Pont-à-Mousson. La Valette n'a qu'une crainte, c'est que la cour impériale ne s'oppose à l'entreprise, à cause des rivalités qui divisent les ministres, ou ne la laisse connaître, ce qui permettrait à l'Espagne d'en réclamer l'investiture. Il faut donc que l'empereur dérobe aux Espagnols la connaissance de ce projet; à cet effet il demandera seulement au roi d'Espagne d'employer La Valette provisoirement, puis l'expédition s'accomplira comme si elle était imprévue. Dans le cas où l'empereur ne voudrait rien faire sans le roi d'Espagne, il ne devrait révéler ce projet qu'à ceux qui lui sont particulièrement dévoués, et surtout n'en parler à personne avant que le traité avec La Valette fût signé, de façon que celui-ci n'ait rien à craindre. Il faudra réunir des troupes auprès de Metz sous prétexte de leur faire prendre leurs quartiers d'hiver dans le Luxembourg.

Lisola prévoit que la réponse de l'Empereur ne peut pas arriver avant un mois; il insiste donc pour avoir des instructions précises et un mandat spécial, qui l'autorise à traiter avec l'Espagne. Afin de n'avoir rien à révéler au roi d'Angleterre, il pourrait au besoin aller

achever la négociation à Bruxelles ; il feindrait d'être appelé en Belgique par ses intérêts particuliers. D'ailleurs l'absence de Charles Ier, toujours retenu en Écosse, lui laisse le temps de faire ce voyage.

Lisola revient ensuite à la question du Palatinat, qui est l'objet de ses plus grandes préoccupations. Le prince Charles-Louis était en effet dans ce moment attiré du côté de la France et des Puritains. Ceux-ci le favorisaient, parce que sa cause se liait avec celle des protestants en Allemagne. Ils considéraient au contraire les conseillers du roi, le roi lui-même comme unis aux catholiques, et la Grande remontrance (nov. 1641) dénonçait l'existence à la cour d'une faction espagnole dont elle exigeait impérieusement le renvoi. L'ambassadeur de France La Ferté marchait d'accord avec les Puritains. Arrivé en Angleterre au mois de juin, il avait d'abord assuré la reine de l'amitié de Louis XIII et du Cardinal. Mais il n'en suivit pas moins la politique de Bellièvre ; il se lia aussitôt avec le chef de la faction française, lord Holland, « très puissant au Parlement et très mal à la Cour. » Par lui il entra facilement en relation avec les Puritains. « Il avait, dit la reine, commerce particulier avec les parlementaires, même avec les personnes de la plus basse condition qu'il visitait très soigneusement. » Il regardait les conseillers de la reine, surtout les catholiques, comme des partisans de l'Espagne, et ne voulut rien faire pour eux.

Les Puritains partageaient ces préventions ; plusieurs d'entre eux avaient intérêt à faire la guerre à l'Espagne dans les Indes ; ils s'inquiétaient des démarches de Lisola, qui voulait précisément former entre l'Espagne et l'Angleterre une alliance dans laquelle entrerait la Hollande ; ils promirent à La Ferté d'engager le roi à rompre avec l'Espagne pour s'allier avec la France.

Lisola est très au courant de cette situation.

Les Puritains sont de plus en plus liés avec la France. Leurs principaux chefs ont dîné chez l'ambassadeur français, qui leur a proposé, s'ils voulaient envoyer des soldats dans le Palatinat, de leur donner le libre passage à travers la France avec Metz pour quartier principal. L'ambassadeur d'Espagne en est très ému ; quant à moi, je n'y vois qu'une ruse du cardinal, qui préférerait voir les Anglais attaquer les Espagnols dans les Indes.

Pour déjouer ces plans il voudrait voir l'empereur s'entendre avec les Espagnols, ou même se charger seul des intérêts du jeune comte Palatin. Celui-ci traite avec Richelieu, mais par des intermédiaires, et le cardinal ne veut pas non plus s'adresser à lui directement pour ne pas mécontenter le duc de Bavière. Dans ces circonstances, il serait aisé à l'empereur de réussir ; il pourrait même agir sans attendre le roi d'Angleterre. Dans l'état où ce prince est réduit, l'empereur ne doit pas espé-

rer en tirer un grand service. Le rétablissement du Palatin, s'il s'en chargeait, lui concilierait les protestants et surtout la veuve de Frédéric V. Quant à l'Espagne, elle a tout intérêt à entrer dans cette négociation. Elle pourrait, si elle s'alliait à l'Angleterre, tirer des soldats de l'Irlande et s'opposer aux entreprises commerciales que quelques Anglais veulent créer dans les Indes. « Je l'ai insinué agréablement (*suaviter*) à l'ambassadeur du roi d'Espagne pour lui montrer que son maître était plus intéressé à cette affaire que l'empereur lui-même, car, si la négociation échoue, toutes les forces de l'Angleterre se tourneront contre l'Espagne. »

Il indique enfin quelques mesures à prendre. Il faut persuader au roi d'Angleterre qu'il a besoin des souverains étrangers et qu'il ne doit pas compter sur la France qui s'allie avec le Parlement; on pourrait se servir du prince d'Orange, qui est en ce moment très irrité contre Richelieu. Il a écrit à Lisola qu'il désirerait le voir pour des affaires qui intéressent l'empereur. Lisola lui a répondu qu'il ne pouvait pas aller en Hollande, mais qu'il recevrait ses lettres avec plaisir. De son côté, le roi d'Espagne a beaucoup de crédit auprès des Suédois et de la veuve du landgrave de Hesse; ce sont des relations qui pourraient servir.

De nouveaux désordres viennent d'éclater en Écosse; le Parlement a ordonné une prise d'armes générale, sans doute pour rendre le roi suspect, et comme s'il préparait quelque mouvement de complicité avec les Écossais. Lisola n'en est pas fâché. « Les troubles de l'Angleterre ont cela de bon, qu'ils nuisent aux intrigues de la France. »

Une dépêche du 27 octobre au comte de Trautmansdorf revient sur les mêmes questions.

Le roi a écrit au Parlement qu'il prolongera son séjour en Écosse. Après avoir consulté l'ambassadeur d'Espagne, Lisola a écrit à Charles pour lui proposer de se rendre en Écosse; il n'a pas encore reçu de réponse. Les événements prennent une mauvaise tournure. Le Parlement est très animé contre lui et surtout contre la reine. La guerre civile ne peut pas tarder. Les Français y poussent les Puritains, sans rompre avec le roi toujours entouré de nouveaux pièges. La reine déteste Richelieu, mais elle est menée par une créature du cardinal, un nommé Germain. Le roi est en Écosse, mais sans autorité. Il cherche à lever dans ce pays une armée contre le Parlement en séduisant quelques généraux; il n'y réussira pas. Il s'est confié à Hamilton qui a dévoilé ses projets; celui-ci le trahissait depuis longtemps, et recevait de la France une pension de vingt mille florins. Les Écossais ne sont pas sûrs. Ils ont donné une garde au roi sous prétexte de l'honorer, mais en réalité pour le surveiller.

On a publié à Londres un écrit annonçant que des protestants d'Allemagne, entre autres le duc de Luxembourg, avaient traité avec l'empereur, ce qui rendrait impossible le rétablissement du comte palatin; c'est simplement une insulte adressée au roi, mais il n'y a là rien de

vrai. Si l'empereur voulait détacher le Palatin du parti français, il faudrait gagner d'abord le Rhingrave (comitem Rheni) qui habite en ce moment la Hollande, et gouverne la princesse palatine (la reine de Bohême) ainsi que toute la maison. Soubise a eu une autre idée; il a songé à marier le prince Charles-Louis avec une fille de son propre frère le duc de Rohan. Si ce projet déplaît à l'empereur, Lisola trouvera facilement le moyen de l'empêcher.

Les généraux suédois ont réclamé une année de solde à Richelieu; autrement ils seraient forcés de passer au service de l'empereur. Ce serait pour l'Espagne le moment de prouver sa générosité. Elle devrait acheter ces troupes, sans laisser au cardinal le temps de trouver de l'argent. On écrit aussi de France que les affaires vont mal pour elle en Allemagne. Les princes de Lunebourg, de Hesse, de Saarbruck et des Deux-Ponts voudraient accepter l'amnistie et traiter avec l'empereur : on annonce aussi, mais très en secret, que le roi est à toute extrémité; il faudrait se préparer à en profiter. Ce serait la perte de Richelieu et le duc d'Orléans est bien disposé envers S. M. Impériale.

Nous avons réservé pour la fin un passage très important, parce qu'il indique nettement quelle sera désormais la politique de Lisola. Catholique sincère et partisan très dévoué de la monarchie absolue, il désire naturellement le triomphe de Charles Ier. Mais ce qu'il poursuit avant tout, c'est le triomphe de la politique impériale. Si les Puritains viennent à triompher, il ne faut pas les avoir pour ennemis ; il y a donc avantage à entretenir avec eux de bonnes relations. Il ne le fait pas encore lui-même, mais il pousse dans ce sens l'ambassadeur d'Espagne. « Il est pour le roi, dit-il, mais il devrait s'entendre avec le Parlement, ce qui ne serait pas difficile s'il consentait à faire quelques dépenses. »

Deux autres dépêches du mois de novembre témoignent de la même activité.

Lisola voulait aller trouver le roi en Écosse, mais Charles a annoncé son prompt retour, il se résigna donc à rester à Londres. En attendant, il s'est lié avec le maître des cérémonies Gerbier qui a longtemps résidé à Bruxelles. Gerbier veut lui être utile, et se dit très dévoué à l'empereur; il se plaint d'avoir été desservi près de V. Majesté par un certain Teller. Je l'ai rassuré, mais n'ai pas voulu m'avancer davantage, ni m'ouvrir à lui, dans la crainte qu'il ne serve la faction française.

Le Parlement redouble de violence. Il a cité le confesseur de la reine et l'a fait conduire à la cour. C'était un homme très dévot et plus favorable aux Espagnols qu'aux Français; aussi est-ce l'ambassadeur de France qui l'a rendu suspect au Parlement. C'est regrettable, car il aurait été un instrument excellent de la politique impériale. La France se sert du Parlement pour chasser ceux qui pourraient favoriser l'Es-

pagne. Il serait pourtant bien facile à l'ambassadeur de ce pays de se faire des partisans avec un peu d'argent. Le représentant de la reine mère, Monsigot, a aussi été cité devant le Parlement, sans doute sur le conseil de l'ambassadeur de France; il a refusé de comparaître; on le cherche partout pour le mettre en prison; il n'y a plus de sécurité pour personne.

On dit que le cardinal Richelieu a promis de conclure la paix; il s'est fait apporter les traités passés autrefois avec l'Espagne pour les étudier pendant huit jours sans interruption. Ce n'est qu'une ruse : tous les ans, pendant l'hiver, il promet la paix pour surprendre ses ennemis à l'improviste et empêcher les Français de se soulever. Il fait répandre ce bruit par les capucins qui lui sont très dévoués. L'ambassadeur d'Espagne croit à ces nouvelles, et je crains qu'il ne les fasse accepter en Belgique; Richelieu veut surtout empêcher les protestants de s'entendre et les Hollandais de conclure une trêve.

On dit les troubles apaisés en Écosse, je ne les crois qu'endormis. L'Irlande reste fidèle à Charles; elle ne veut pas reconnaître le Parlement, mais dépendre uniquement du roi. Le Parlement ne l'a pas moins imposée d'une somme de six cent mille florins, et il lève une armée pour la soumettre. Aussi a-t-on à craindre des persécutions contre les catholiques.

Si Votre Excellence pouvait conclure l'affaire du Palatinat, Elle rendrait un grand service à la reine et au roi d'Angleterre, surtout si Elle obtenait la liberté pour les catholiques.

L'ambassadeur vénitien qui réside à Londres va se rendre à Vienne; il fait ici des offres continuelles au prince Palatin, il faudra l'écouter, mais avec défiance, il passe pour favorable aux Français. Quant aux menaces des Anglais, elles ne méritent pas d'être prises en considération; ils sont pour le moment hors d'état d'agir. S'ils font la guerre, ce sera dans les Indes.

Le duc de La Valette est toujours dans les mêmes intentions; il croirait plus facile d'agir pendant l'hiver, parce que les nuits sont plus longues.

Quelques jours après il donna au comte de Trautmansdorff de nouveaux détails.

Le roi arrivera la semaine prochaine; Lisola est très impatient de le voir, car il ne manque pas de personnes pour persuader au roi et au prince Rupert que les propositions de l'empereur ne sont qu'une véritable tromperie. Ici les factions continuent. L'Irlande s'échauffe, l'Écosse promet cinq mille soldats, mais il lui sera difficile de les fournir. Le Parlement veut armer dix mille soldats, mais personne ne se soucie d'aller faire la guerre en Irlande et le Parlement ne sait à qui se fier. Dix mille hommes d'ailleurs seraient insuffisants, si l'on considère les avantages remportés par les Irlandais auxquels il ne manque absolument que de l'argent.

On a ouvert les lettres de l'ambassadeur de Venise. Le Parlement croyait trouver dans ses papiers des lettres pour la reine. On y a vu que Venise voulait s'allier avec les autres princes de l'Italie contre le Pape. J'ai fait savoir au Parlement que j'étais à Londres pour l'Empereur, mais qu'avant d'avoir vu le roi, je n'avais osé faire aucune visite. On m'a donné toutes les garanties de sécurité et assuré la remise de mes lettres, en même temps qu'il a été défendu aux soldats de pénétrer dans mon domicile.

L'intendant de la duchesse de Chevreuse vient d'être mis en prison, ainsi qu'un certain Krafft. La duchesse de Chevreuse avait préparé en Belgique un asile pour la reine d'Angleterre. C'est le Parlement qui l'a découvert; peut-être avait-il été averti par quelque personne de la cour, car il y en a bien peu de fidèles.

Le Parlement a feint de vouloir s'entendre avec la reine et a pris pour intermédiaire le duc de Vendôme qui devait lui chercher un asile à Venise; les négociations ont ensuite été rompues. Ce n'était qu'une ruse pour rendre la reine odieuse au peuple. L'ambassadeur français s'est également opposé à ce départ. Le duc de Vendôme a donné alors à la reine un conseil très délicat, celui de convoquer les chefs du Parlement et de leur déclarer qu'elle était prête à faire ce qu'ils voudraient. Elle ne s'est pourtant pas encore décidée à cette démarche; peut-être a-t-elle changé d'idée.

On dit le roi de France très malade; s'il mourait, il faudrait s'entendre avec les Français réfugiés en Angleterre, dont le duc de Vendôme; mais la plus grande précaution sera nécessaire. Vendôme possède encore en France une grosse fortune et craindrait de la voir confisquer.

Richelieu a offert à l'évêque de Metz une abbaye de cent mille écus en échange de son épiscopat. Le duc de La Valette demande qu'on ne perde pas un moment, car, si la négociation réussit, Richelieu changera la garnison. J'attends tous les jours une réponse sur cette affaire. La Valette prie aussi l'ambassadeur d'Espagne d'écrire à son souverain pour qu'il favorise cette expédition. L'Empereur devrait y employer le procureur général du cercle de Bourgogne; c'est un véritable trésor, qui rendra les plus grands services si on lui en donne l'occasion, et surtout dans le cas où l'archiduc Léopold se rendrait en Belgique. Le conseiller du prince palatin, le Rhingrave, se fera aussi le serviteur de l'Empereur et ira à la cour de Vienne, s'il y est appelé. Je n'ai pas osé m'avancer plus loin, tant que je ne serai pas mieux instruit des volontés de Votre Excellence.

L'arrivée du roi à Londres ramène l'attention de Lisola sur l'état de l'Angleterre; il est témoin de l'accueil fait au souverain et s'en exagère la portée. Il reconnait pourtant le peu d'espérance que l'on peut fonder sur le roi et s'occupe plus que jamais d'employer à ses desseins les réfugiés français. Il cherche aussi à s'insinuer auprès des conseillers du Palatin, pour le détacher du Cardinal.

Voici d'abord ce qu'il dit dans une dépêche du mois de novembre :

Le roi d'Angleterre est arrivé hier et a été très bien reçu. De grands changements vont s'accomplir en sa faveur. On a élu lord-maire un anglican dévoué au roi, malgré le Parlement. Le roi est opposé à la plupart des mesures adoptées par la Chambre des communes, il sera soutenu par le peuple, qui attendait du Parlement des améliorations matérielles, tandis que les impôts ont augmenté et que le commerce a diminué. Des querelles ont éclaté entre les Anglicans et les Puritains. Ceux-ci tiennent de nombreux conciliabules auxquels assiste l'ambassadeur français. Les luttes qui mettent les Anglicans et les Puritains aux prises permettront au roi de rétablir son autorité, tout au moins de maintenir l'équilibre entre eux ; malheureusement, il n'est pas bien conseillé. Hamilton est un traître ; Lennox a trop de faiblesse. Ce qu'il y a de plus évident, c'est qu'au milieu de ces divisions l'Angleterre ne peut inspirer aucun danger. Les Puritains, s'ils arrivaient au pouvoir, attaqueraient l'Allemagne. Ils viennent de faire, à la Chambre haute, des propositions pour exclure les évêques du Parlement et s'emparer de l'administration [1].

Lisola les considère comme très hardis, mais pas dangereux dans ce moment ; les chances ont tourné en faveur du roi, mais peut-il compter sur le roi lui-même ? Sa dépêche trahit de ce côté une certaine défiance.

J'ai abordé le roi et traité avec lui la question du prince Palatin, mais non sans précautions, car il a donné sa confiance à des membres du Parlement qui sont pensionnaires du roi de France. Il est d'ailleurs occupé d'autres affaires. Il croit avoir le peuple pour lui et veut supplanter le Parlement. Il traite avec l'Écosse et dissimule jusqu'à ce qu'il trouve une occasion favorable. Les troupes manquent pour envoyer une expédition en Irlande. L'Écosse a bien offert des troupes à Charles Ier pour rétablir le comte Palatin, mais une pareille entreprise n'est guère possible de longtemps.

Aussi Lisola préfère-t-il recourir à d'autres moyens. Il compte d'abord sur les réfugiés français. Soubise et La Valette veulent s'allier avec le comte Palatin ; il faudrait aussi gagner le Rhingrave. Il est vaniteux et avare ; on peut se l'attacher par un titre et de l'argent. Il est sujet de l'empire, et une fortune modeste mais assurée dans sa patrie lui plairait mieux que la fortune en France. Le duc de Vendôme, lui aussi, après sa disgrâce, était allé se réfugier en Angleterre.

Lisola est allé le voir et s'est efforcé de l'attirer à lui. Il est très bien disposé, si le roi meurt, mais il veut attendre que les nouvelles se confirment.

1. En conséquence de la pétition pour l'abolition de l'épiscopat présentée à la Chambre des Lords le 11 déc. 1640. Voyez Gardner : *History of England from the accession of James I*, t. IX, 247, et X, 60 (nov. 1641).

Une dépêche du mois de décembre revient sur cette tentative, mais avec plus de détails. Il informe l'Empereur qu'il a voulu traiter avec le duc de Vendôme.

Celui-ci a en France une position excellente; il a parmi les mécontents remplacé le comte de Soissons, il est soutenu par deux fils capables, des amis et des clients. C'est en outre un ennemi irréconciliable du duc de Richelieu; mais la crainte l'empêche de beaucoup avancer. Il est d'ailleurs tout à fait brouillé avec le prince de Condé, qu'il n'a jamais voulu reconnaître comme prince du sang. Il mène à Londres une vie très modeste. Je l'ai mis en rapport avec le duc de La Valette, qu'il voit maintenant tous les jours. Je l'ai vu moi-même chez La Valette. Il a déclaré naïvement que, s'il pouvait agir contre le cardinal, il le ferait, mais qu'il ne voulait pas s'exposer.

Je lui ai dit qu'il ne pourrait rentrer en France que par la force, qu'il devait donc rechercher l'appui d'un prince étranger et lui ai promis celui de Votre Majesté, l'assurant qu'elle veut seulement la paix de la Chrétienté et ne prétend rien faire contre la France. Je lui ai dit que je ne pouvais point écrire à Votre Majesté si je n'avais pas sa parole qu'il ne se réconcilierait jamais avec le cardinal. Il m'a prié d'écrire à Votre Majesté, mais a refusé de s'engager définitivement. Il faudrait lui ménager l'appui de l'Espagne.

Son projet serait d'envahir la France par le duché de Bourgogne et le Lyonnais. Il faudrait que les Espagnols lui donnassent la ville de Gray sur la Saône, et que l'Empereur lui fournît dix mille soldats. Il serait en outre nécessaire de réunir une armée à Besançon, avec de l'argent. Cette place est plus sûre que Sedan et la province de Bourgogne mieux disposée à une révolte. Les paysans bourguignons, belliqueux et ruinés, iraient au-devant de Vendôme, et ses fils soulèveraient la noblesse.

Seulement c'est un projet indiqué dans une conversation beaucoup plus qu'une proposition formelle. Vendôme n'agira que s'il est assuré d'obtenir, comme Guise, le titre de général et une pension en cas d'insuccès.

Voici quel serait mon avis : attaquer le duché de Bourgogne; cette province n'a pas de grands fleuves, elle est éloignée des armées françaises, et ce pays se prête aux invasions. Il suffirait en ce cas d'envoyer quelques navires sur les côtes de la Guienne; cette diversion assurerait la conquête de la Bourgogne. Quant à Vendôme, on peut se fier à lui; cette attaque combinée avec celle de Metz produira le meilleur effet. La France, ainsi attaquée de toutes parts, serait forcée de faire la paix.

Il faut commencer par Metz et lui envoyer l'autorisation de traiter avec Vendôme.

Cette politique, ces nombreuses négociations, nouées de tous les côtés à la fois, se trouvent très clairement résumées dans un mémoire

adressé à l'Empereur par Lisola vers les derniers jours de décembre 1641, et nous ne pouvons mieux faire que d'en donner une analyse très complète.

Après avoir annoncé à l'Empereur qu'il lui a envoyé Tasselt, chargé de lui donner des explications de vive voix, il trace lui-même un tableau de la situation, et montre comment il a décidé le Palatin à une démarche des plus sérieuses.

Le Prince a peu de secours à attendre de ceux qui lui en promettent. Richelieu veut s'en servir pour continuer la guerre qui divise l'Allemagne. Dans ce but, le cardinal s'est rendu nécessaire au roi d'Angleterre et au Parlement par ses promesses à l'égard du prince palatin. Il a proposé un traité entre le prince Palatin, le roi d'Angleterre, les Écossais, le Parlement, la France, la Suède, les protestants d'Allemagne et le roi de Danemark. Peut-être le roi d'Angleterre et le roi de Danemark veulent-ils en effet rétablir le Palatin, mais Richelieu, la Suède et le Parlement en sont très éloignés. Ils ne songent qu'à ruiner la maison d'Autriche et ne redouteraient rien tant qu'un traité définitif. Ils ne signalent les tentatives de l'Empereur que comme mensongères. La France promet de l'argent et des soldats, mais ne se soucie pas d'en donner. La guerre civile met l'Angleterre dans l'impossibilité d'agir. Les Écossais promettent des soldats, qu'il leur sera impossible de soutenir sans l'argent de l'Angleterre. Le roi de Danemark seul a une armée. La France pousse l'Angleterre à la guerre pour se rendre nécessaire aux deux partis, les protestants et le Danemark pour empêcher la paix générale.

Afin de remédier à ces maux, j'ai cru devoir les couper à la racine en détachant le Palatin de l'alliance française. Il fallait prouver à ce prince qu'il n'avait rien à espérer de Richelieu et qu'il avait tout à attendre de l'Empereur. Gerbier m'avait engagé à voir le Palatin; je lui ai déclaré ne pouvoir le faire que si le Palatin était réconcilié avec l'Empereur. Je me défiais de Gerbier que je savais attaché à la France, et j'avais pour arriver au Palatin des hommes plus sûrs et plus dévoués à Votre Majesté. La Valette m'a offert son appui et m'a fourni un meilleur intermédiaire. C'est un ami du comte de Soissons, compromis dans l'affaire de Sedan, Variceville, qui a vécu en Hollande, où il a connu la famille du Palatin. Il travaillait depuis deux ans à le détacher de la France. Je l'ai chargé des affaires suivantes : amener le Prince à s'entendre avec l'Empereur; poursuivre avec Soubise et La Valette la ruine du cardinal, suspendre tout traité avec la maison d'Autriche, savoir du Palatin ce qu'il accorderait à l'Empereur dans le cas où il serait rétabli. Variceville devait faire entendre au prince palatin qu'il n'avait que deux moyens de reconquérir ses États, les armes ou les négociations. Par les armes il ne peut rien. Il n'a de secours à attendre que de l'Angleterre, du Parlement, de la France, de la Suède et du roi de Danemark. Le roi d'Angleterre est réduit à l'impuissance par la guerre

civile; le Parlement se trouve dans la même situation: il est occupé dans sa lutte contre le roi. La France ne songe pas à le servir pour bien des raisons. Le cardinal sait que, terminer cette question, ce serait ramener la paix en Allemagne, ce qu'il ne veut pas. Il désire au contraire retenir dans son parti le roi de Danemark contre l'Empereur. Le prétexte du Palatinat lui est nécessaire pour continuer à soulever les protestants d'Allemagne. Il ne veut pas se brouiller avec le duc de Bavière. Il n'a jamais songé à restituer le Palatinat, puisqu'il n'a pas même rendu au Prince les pays occupés par les Français. Il a retenu le Prince en France contre la foi des traités, pour l'empêcher de prendre les Weimariens à son service. Les Suédois perdent de leurs forces et ne songent qu'à leurs intérêts. Le roi de Danemark n'est pas capable de soutenir la lutte sans le secours de la France, qui le destine seulement à troubler l'Allemagne.

Le Palatin n'a donc d'espoir que dans l'Empereur, mais celui-ci ne peut traiter que s'il est d'abord assuré de la soumission du Prince. Il se prêtera d'ailleurs sans peine à un accommodement. Mais le Palatin doit d'abord enlever tout prétexte au soupçon en se séparant des intérêts français; il faut aussi qu'il détourne le roi de Danemark de s'allier avec la France avant qu'un traité n'ait été conclu à Vienne. L'Empereur est seul en état de rétablir le Palatin, puisque le roi d'Espagne et le duc de Bavière ont été investis par ses ordres des terres et des dignités enlevées à ce prince. D'un autre côté, il n'est pas absolument le maître, puisqu'il y a des intéressés. Il n'accepte donc la réconciliation que si le Prince lui assure quelques avantages.

Variceville a donc suggéré au Palatin quelques propositions, mais comme venant de lui : s'associer à ceux qui doivent attaquer le cardinal; obtenir pour ce but quelques soldats fournis par le roi d'Angleterre; unir le roi d'Angleterre à l'Empereur; détourner le Danemark de l'alliance française; décider la veuve du landgrave de Hesse et le duc de Luxembourg à traiter avec l'Empereur.

J'ai chargé La Valette et Variceville d'interroger le Palatin sur ces derniers points. Dans leur première entrevue, ils se sont contentés d'exciter les soupçons du Palatin, d'écouter ses plaintes et d'exciter ses défiances contre le Cardinal. Six jours plus tard, Variceville s'est rendu seul chez le Prince. Celui-ci l'a bien accueilli, mais lui a déclaré ne pouvoir rien faire sans se rendre suspect à ses amis, dont il ne voulait pas se séparer avant d'être assuré de son rétablissement. Il voudrait au moins avoir un mot de l'Empereur. Variceville n'a pas cru ce jour-là devoir aller plus loin.

J'ai dit moi-même à Variceville que Votre Majesté ne pouvait pas engager sa parole, parce que l'affaire ne dépendait pas de lui seul, que c'était d'ailleurs au Palatin à se montrer digne de la grâce qu'il sollicite. Ce prince pourrait ne s'engager que conditionnellement, et en attendant suspendre toute négociation avec la France. La Valette et Variceville l'y ont poussé, dans un nouvel entretien, mais toujours comme

parlant en leur nom. Enfin, le 19 décembre, le Palatin s'est transporté chez Soubise et a signé l'engagement suivant :

Son Altesse Électorale donne sa parole et engage sa foi, dans le cas où S. M. Impériale le rétablirait pleinement dans la possession de ses honneurs et de ses dignités, d'embrasser entièrement les intérêts de S. M. Impériale, de ne faire aucun traité ni alliance avec les ennemis de l'Empereur, ni directement ni indirectement, et de ne rien entreprendre sans la connaissance et le consentement de l'Empereur. Pour reconnaître dignement un si grand bienfait et prouver le dévouement avec lequel il s'est consacré au service de S. M. Impériale, Son Altesse Électorale promet de se joindre à tous ceux qui s'efforceront d'assurer le bonheur et la paix de la Chrétienté, l'autorité de la maison impériale et la ruine de l'ennemi commun de ces deux projets, qui est le cardinal de Richelieu.

Son Altesse Électorale promet aussi que, pendant deux mois (en comptant du 20 décembre selon le nouveau calendrier, du 10 selon l'ancien), elle s'abstiendra de conclure aucun traité avec les ennemis de l'Empereur ou contraire à ses intérêts, sous prétexte d'obtenir son rétablissement ou de toute autre manière. Si pendant cette période la résolution définitive de l'Empereur ne procure pas à Son Altesse électorale une pleine satisfaction, en ce cas, Son Altesse Électorale reprendra la liberté entière d'agir comme elle croira le plus utile à ses intérêts.

Tout est ici à l'avantage de Votre Majesté. Si la négociation réussit, le Prince dépendra absolument d'elle. Il sera désormais un ennemi de la France et surtout du Cardinal. Le roi d'Angleterre et le roi de Danemark n'auront plus de prétexte pour combattre l'Empereur; ils devront, au contraire, accepter son alliance à la suite du prince palatin.

Dans le cas où le traité ne serait pas conclu, le Palatin n'en sera pas moins obligé par les promesses qu'il aura faites, et nous aurons le temps de commencer des négociations plus avantageuses. D'ailleurs le nom de Votre Majesté n'est pas engagé dans l'affaire.

Quant au roi de Danemark, j'ai fait voir au Palatin qu'il avait intérêt à le détourner de l'alliance française, car le moindre mouvement de l'armée danoise le rendrait suspect et rapprocherait le duc de Bavière de Votre Majesté.

Le prince palatin a répondu qu'il était absolument de cet avis, mais qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher le roi de Danemark d'agir; il ne pourrait même pas lui écrire sans se rendre suspect à ses amis. Il peut seulement s'engager à faire traîner en longueur toutes les négociations.

Il a déclaré qu'il avait beaucoup d'influence sur les Suédois et les Weimariens, et que, s'il avait une promesse de Votre Majesté, il s'emploierait aussitôt pour ramener à l'Empereur la veuve du landgrave de Hesse et le roi de Danemark.

Je suis d'avis qu'en rétablissant le Palatin, Votre Majesté gagnerait

les protestants d'Allemagne et détruirait tous les plans préparés par les Français.

Le cardinal Richelieu essaiera sans doute de soutenir le duc de Bavière et de s'unir aux catholiques, mais il n'aura guère de crédit.

Dans le cas contraire, et si le prince n'était pas rétabli, une paix durable ne pourrait pas s'établir en Allemagne, et la France n'aurait aucune peine à continuer la guerre avec le secours des protestants.

Nous sommes placés entre deux écueils qu'il faut éviter avec la même prudence. Les prétendus protecteurs du Palatin ne veulent que continuer la guerre; il faut leur enlever ce prétexte et éclairer là-dessus l'esprit du Palatin.

Il est également nécessaire que les ambassadeurs du roi d'Angleterre ou du roi de Danemark ne soient pas d'abord gagnés par la France (præoccupati sint a Gallia).

Votre Majesté devrait intervenir sans perdre de temps; elle gagnerait ainsi la confiance du prince palatin, qui demande lui-même que cette affaire soit promptement soumise à l'Empereur; en attendant, il a les mains libres. Il faudra aussi autoriser La Valette et Soubise à se présenter comme intermédiaires de la part de l'Empereur et témoigner au Prince que cette négociation est vue d'un bien bon œil à Vienne. On pourrait encore obtenir l'appui du roi d'Angleterre et traiter avec ce prince, qui fournirait au Palatin des soldats pour attaquer la France.

Il serait bon, pour s'assurer le prince et toute sa famille, de lui ménager un mariage avantageux, et de faire épouser aussi quelque prince allemand à sa sœur ainée qui le gouverne, un Neubourg, par exemple, ou tout autre.

Dans le cas où l'Empereur croirait la restitution du Palatinat impossible, il n'en faudrait pas moins amuser le prince des mêmes espérances, et lui fournir des prétextes plausibles (speciosa admodum et probabilia allegare) pour que ses amis ne lui inspirent pas quelques soupçons et ne l'entraînent pas du côté de la France.

Il ne serait pas moins utile d'entretenir les troubles en Angleterre pour que le Palatin ne puisse en tirer aucun secours. Il conviendrait également d'entretenir le roi d'Angleterre des mêmes espérances que le prince Palatin, d'autant plus que l'ambassadeur de France essaie d'unir le Parlement et le Roi dans la même entreprise.

Pour empêcher cette entente, il faudrait que l'Espagne, si elle le pouvait, accordât quelque secours au Roi, car, tant qu'il se croira puissant, il ne voudra pas céder, surtout aux communes, avec la disposition de la Reine, qui se conduit d'après ses passions plus que d'après la politique, et déteste le Parlement.

Il faudra fournir quelques subsides aux Irlandais près de succomber, mais qui, s'ils étaient soutenus, créeraient aux Anglais de sérieux embarras. C'est l'affaire principale du Pape, et le cardinal Barberini y contribuerait volontiers, le Pape devrait donner un bref et déclarer une

guerre qui aurait un caractère purement religieux (bellum instituere puræ religionis). Les Irlandais y courraient alors jusqu'au martyre, ils sont prêts à se révolter, et, si l'on pouvait amener le Pape à donner de l'argent, ils agiraient avec ardeur.

Le roi d'Angleterre a été sollicité de déclarer rebelles les Irlandais; il n'a pas voulu consentir, ce qui indigne le Parlement, qui le soupçonne de s'entendre avec eux.

Il faudrait créer des embarras à la France et la faire attaquer chez elle par les moyens déjà indiqués, donner quelques espérances au roi de Danemark ou bien décider les Hollandais à le combattre.

Dans tous les cas, il est indispensable d'annoncer le traité, et le mieux serait de le conclure tout de suite. La principale difficulté consiste en ce que le Palatin réclame le titre d'Électeur; on pourrait modifier la Constitution de l'Empire et créer deux électeurs nouveaux, dont l'un appartiendrait à la maison d'Autriche. Cette maison serait ainsi assurée d'avoir deux suffrages de plus, car le Palatin, par reconnaissance, ne pourrait pas lui refuser le sien.

III. — 1644-1645.

La dernière partie de cette correspondance nous transporte au milieu de la guerre civile. De grands événements se sont accomplis en Angleterre et en Europe. Charles Ier est en lutte ouverte avec le Parlement, et c'est par les armes que le dénouement de la crise sera décidé. A mesure qu'il se précipite, le roi et ses ennemis sont moins préoccupés des affaires extérieures, le roi surtout, car les Puritains rattachent volontiers leurs intérêts à ceux des protestants d'Allemagne. Aussi le Prince palatin essaie-t-il de se rapprocher d'eux et de la France.

Dans ce dernier pays se sont aussi accomplis de grands changements. Richelieu est mort et Louis XIII l'a suivi de près. Heureusement, après une indécision de courte durée, la politique du grand Cardinal a été reprise par un successeur digne de lui, Mazarin, qui, mêlant les négociations aux batailles, prépare la paix de Westphalie. Le rétablissement du Prince palatin est un des buts qu'il poursuit, afin d'affaiblir l'Empereur et de se ménager l'appui des Protestants. C'est encore un trait d'union avec les Puritains et le Parlement. Cependant Mazarin n'oublie pas les liens de parenté qui existent entre les Stuarts et les Bourbons. Il essaie donc de rétablir la paix entre le roi d'Angleterre et son parlement. Le comte d'Harcourt est chargé de cette mission délicate, d'autant plus difficile à remplir que le Cardinal ne veut pas s'engager dans cette affaire jusqu'à compro-

mettre les intérêts de la France, et qu'au roi vaincu le futur allié de Cromwell préférera les Puritains triomphants.

C'est au milieu de ces embarras que Lisola poursuit ces négociations. On prévoit aisément leur insuccès : l'Empereur n'a pas la décision nécessaire ; les Espagnols battus partout ne songent qu'à eux-mêmes ; le Palatin se donne aux Puritains et aux Français victorieux. Le roi d'Angleterre en est réduit à défendre sa couronne et sa vie ; la révolution, tous les jours plus animée contre le roi et ses partisans, étend le cercle de ses soupçons et de ses violences ; les agents étrangers sont soumis à la surveillance du Parlement, exposés aux colères de la foule. Lisola brave ces dangers aussi longtemps qu'il est possible, mais, quand il voit ses courriers interceptés, sa maison pillée, il demande son rappel, et quitte l'Angleterre sans assister aux derniers événements de la révolution, mais bien convaincu que l'Empereur ne peut rien attendre de ce pays.

Sa première dépêche est datée du 1er janvier 1644. Le comte d'Harcourt est venu de France pour négocier un accord entre Charles Ier et le Parlement. Lisola essaie de le brouiller en même temps avec les deux partis. Il voit d'ailleurs bien des obstacles à cette négociation. La discorde est plus forte que jamais en Écosse, et le prince Maurice fait le siège de Plymouth.

Cependant quelques jours après il écrit pour annoncer que d'Harcourt se rend à Oxford. Il aurait lui-même besoin de lettres de créance pour le suivre. Harcourt a d'ailleurs imaginé un stratagème assez ingénieux pour rétablir la paix, tout en permettant au roi de ne pas traiter directement avec ses adversaires. Il pourrait formuler un certain nombre de propositions, et, si les deux partis les agréaient, l'accord suivrait naturellement. Il est difficile, ajoute Lisola, que l'accord se fasse dans ces conditions. Le Parlement d'ailleurs poursuit ses violences ; il vient de chasser un Français établi dans un ancien couvent de capucins. Il accable à dessein d'affronts les Français et leur ambassadeur.

La guerre continue, avec quelques succès pour le roi ; le prince Rupert a battu Waller, et Hamilton vient d'être arrêté comme traître.

Cependant la situation s'aggrave, il se rend à Oxford pour voir le roi ; il veut l'empêcher de conclure avec la France une alliance offensive et défensive. Mais il est nécessaire que l'Empereur prenne vite un parti, car le Parlement pourrait élire un nouveau roi. En attendant, Lisola excite la défiance contre les Français, seulement il est bien isolé et sans secours. Don Francisco de Mellos a déclaré qu'il n'avait pas d'argent à donner ; il n'y a rien à attendre de l'Espagne.

A la fin du même mois, Lisola expose la situation à l'Empereur dans un long mémoire dont nous allons donner l'analyse.

Il s'est rendu auprès du roi pour empêcher Harcourt de le réconcilier avec les Puritains. Afin d'éviter tout soupçon, il a pris pour prétexte les souhaits de la nouvelle année.

Le roi m'a bien reçu et m'a interrogé sur les attaques dirigées par les Suédois contre le roi de Danemark, qui lui causent beaucoup d'impatience. Je lui ai dit ce que j'en avais appris et j'ai essayé de lui faire voir combien notre cause était la sienne, combien au contraire les Français étaient nos ennemis. Le Parlement se félicite de la guerre faite au roi de Danemark; il est lié avec les Suédois et les Puritains de Hollande : les Français sont dans le même camp. Le roi a été frappé de mes paroles, et, depuis, il est souvent revenu à ce sujet. Il m'a exprimé l'espérance que Votre Majesté n'abandonnerait pas le roi de Danemark. Je lui ai répondu que je n'avais encore rien reçu sur cette question, mais que je ne doutais pas que l'Empereur ne fît tout ce qui dépendrait de lui. Je lui ai montré les Puritains prêts à s'allier avec les Suédois, les Écossais, les Hollandais et les Puritains d'Allemagne pour détruire toutes les monarchies, et la France les secondant pour combattre la maison d'Autriche.

Dans ce premier entretien, il n'a pas été question du prince Palatin, mais j'ai su que le roi avait, il y a peu de temps, écrit en France à ce sujet; il a demandé que cette puissance soutînt à Munich la cause du Palatin et réclamât pour lui une indemnité en argent avec le rétablissement de la dignité électorale. C'est donc sur la France que reposent aujourd'hui toutes les espérances du Palatin. Je n'ai pas voulu aborder ce sujet. Il a paru en Angleterre sur la même matière, en français, un libelle qui doit être l'œuvre de quelque Anglais, car il est plein de fautes contre la langue, mais je n'ai pas non plus voulu faire de réponse, parce que j'ignorais les volontés de Votre Majesté et que je ne suis pas au courant de certaines questions, par exemple des protestations de l'Électeur de Saxe et de Brandebourg contre la pensée de donner l'Électorat à la famille de Bavière.

Harcourt, que je surveille avec le plus grand soin, n'a encore rien obtenu ni du roi ni des ministres, mais la reine fait tous ses efforts pour marier son fils aîné avec la fille du duc d'Orléans. Seulement le prince Thomas a les mêmes vues pour le prince de Savoie, son neveu. Harcourt a d'ailleurs beaucoup perdu de son crédit auprès du roi et même auprès de la reine, pour avoir voulu persuader au Parlement qu'il prétendait rester neutre; la cour a en outre appris qu'il avait souvent des conférences avec les Puritains.

On m'a dit à Oxford que l'envoyé de la France avait obtenu du roi la permission de lever trois mille hommes en Irlande. J'en ai parlé à quelques chefs irlandais actuellement à Oxford pour savoir la vérité.

Je leur ai insinué combien il leur serait dangereux d'obéir aux ordres du roi avant que la paix soit conclue. Je leur ai fait voir que ces soldats combattraient contre des catholiques en faveur des protestants; ils ont été stupéfaits de ces nouvelles dont ils n'avaient aucune connaissance. Ils m'ont promis de s'y opposer, mais n'ont pu obtenir aucun éclaircissement du roi ni des ministres, tant la chose est tenue secrète. Je me suis donc adressé au secrétaire d'État Derby, en lui déclarant que je n'en croyais rien; en ce moment, lui ai-je dit, l'Angleterre ne pouvait pas se déclarer contre l'Espagne en faveur de la France. Derby a fini par m'avouer qu'à l'heure présente le roi d'Angleterre avait besoin du secours de la France. J'ai répliqué que l'Angleterre avait bien peu à espérer de la France, qu'elle devrait plutôt pousser à une paix générale qui permettrait aux catholiques de le secourir; il se nuit à lui-même en fournissant des soldats à la France. Il y a trois ans le roi d'Angleterre avait procuré aux Espagnols de lever six mille hommes en Irlande. Les troubles n'ont pas permis d'exécuter ce projet, mais ce sont là des promesses que le roi doit tenir d'abord. Elles sont antérieures à celles qui ont été faites aux Français. Derby m'a répondu que, si les Espagnols voulaient exécuter leur projet, ils étaient libres de le faire. Je n'ai rien répliqué, n'ayant point à parler au nom de l'Espagne. Les Irlandais m'ont promis de s'opposer aux tentatives de la France; ils porteront l'affaire devant le Parlement d'Irlande; ils demanderont au moins que tout roi ami de l'Angleterre ait le droit de lever des troupes. Les Français pourront obtenir cette autorisation, mais nous en profiterons aussi, les Irlandais étant d'ailleurs beaucoup mieux disposés en faveur de l'Espagne qu'envers la France. J'en avertirai Don Francisco de Mellos.

L'ambassadeur de France presse de plus en plus le roi de traiter avec le Parlement et de le reconnaître comme légitime. Il a même paru pencher en faveur du Parlement, ce qui l'a rendu suspect. Il n'a rien obtenu et partira sans doute dans quelques jours; cependant le roi essaie de traiter avec la cité de Londres.

Le Parlement de Westminster est de plus en plus irrité contre les princes Palatins, surtout contre Rupert, que le roi vient de nommer duc de Sussex.

Le Parlement d'Oxford va se réunir. On attend dans cette ville un grand nombre de royalistes et des membres de la Chambre basse expulsés par force du Parlement de Londres.

Mais ceux qui connaissent bien les affaires pensent que cette mesure sera funeste au roi et lui créera de nouveaux ennemis. S'il ne peut s'entendre avec cette assemblée, il sera forcé de la dissoudre. Dans le cas contraire, il sera obligé de subir la domination d'un Parlement que l'on croit hostile aux catholiques. L'armée d'Oxford est assez belle, mais celle de Maurice paraît épuisée.

L'armée d'Irlande commandée par Biron est forte et nombreuse; elle a soumis au roi la province de Chester, mais les dissentiments sont

Les négociations de Munster, auxquelles il aurait vivement souhaité de prendre part, le préoccupent également. Il loue l'Empereur d'avoir repoussé les propositions des Français. Les ambassadeurs de cette nation multiplient les retards et en rejettent la responsabilité sur le roi d'Espagne ou l'Empereur ; il serait bon d'avertir la nation française, à qui par ces moyens on extorque de l'argent. Quant aux propositions des plénipotentiaires, elles ne servent qu'à montrer leur insolence. « J'avais suggéré à l'ambassadeur d'Espagne de s'entendre avec le Parlement pour envoyer des secours à Gravelines, il a parfaitement approuvé cette idée. Nous suivons cette affaire, malheureusement cet ambassadeur est valétudinaire ; nous marchons pourtant assez bien, mais nous avons affaire à tant de monde qu'il est bien difficile de prévoir le résultat. Francisco de Mellos demande au Parlement vingt vaisseaux, auxquels il en joindrait vingt autres, qu'il tirerait d'Ostende et de Dunkerque pour attaquer la flotte hollandaise qui, selon moi, ne s'exposera pas pour les Français. Si je ne puis obtenir le secours, j'essaierai d'amener le Parlement à traiter avec les Hollandais, pour que ceux-ci troublent les opérations des Français devant Gravelines. »

Il était alors dans de très bons termes avec le Parlement, grâce à une circonstance assez singulière. Quelques agents du Parlement avaient, peu de jours auparavant, voulu piller sa maison. Lisola se plaignit et ses réclamations furent bien accueillies. Les auteurs de ces violences furent jetés en prison. Mis en rapport avec les membres du Parlement, Lisola leur montre une lettre de l'ambassadeur de France qu'il avait interceptée, se félicite d'avoir excité leur défiance et espère les décider à secourir Gravelines. Il se flatte même que la question va être décidée tout de suite ; beaucoup de Puritains sont de cet avis, surtout dans la Chambre basse et parmi les membres de l'Amirauté. Il annonce même, dans une de ses dépêches, que la mesure sera adoptée dans la séance. Il reconnaît pourtant bientôt que les Anglais apporteront quelques retards. « Ils voudraient d'abord, écrit-il enfin, sonder les Hollandais, mais je crois que ceux-ci ne feront rien. »

Les Espagnols pourraient lui être plus utiles. Ils viennent de remporter sur les Portugais une victoire importante, ce qui n'a pas empêché l'envoyé portugais d'allumer des feux de joie en grande pompe. Il n'y a gagné que de se couvrir de ridicule ; des lettres reçues par des marchands ont rétabli la vérité, et le pauvre Portugais, après tant de fanfaronnades, est obligé de chanter la palinodie.

Quelques jours plus tard, il exprime l'espoir que l'Empereur pourra conclure la paix avec la Hongrie. Quant au roi d'Angleterre,

il n'y a pas à compter sur lui. Ses affaires paraissent aller mieux pour le moment, mais il est difficile de savoir la vérité exacte. Voici ce qu'on raconte : les Écossais auraient été battus par le prince Rupert, ainsi que Fairfax et Waller ; ce seraient trois armées détruites[1]. Le Parlement nie ces défaites, mais ne s'abandonne à aucune de ces manifestations qui suivent ses succès. Il a même donné une audience solennelle aux ambassadeurs hollandais, venus pour essayer de réconcilier le roi avec le Parlement et que celui-ci avait d'abord refusé de recevoir.

Pourtant les Hollandais ne devaient pas réussir. Lisola, tout en constatant les succès du roi, remarque qu'ils sont plus apparents que sérieux, et, dans le mois de juillet même, la bataille de Marston-Moor (2 juillet) vint justifier ses appréhensions.

Les Puritains font des avances au prince Rupert et essaient de le séduire par des offres magnifiques. Peut-être veulent-ils simplement exciter ainsi la défiance du roi d'Angleterre, et lui faire craindre que le prince Palatin soit élu roi. Au fond les Puritains ne se soucient pas du roi et veulent continuer la guerre. Ils savent que le prince Rupert est très occupé de la question du Palatinat, ils connaissent l'ambition de sa mère, ils désireraient les gagner à leur parti. C'est dans ce but qu'ils veulent lui offrir la couronne, ou tout au moins le bercer de cette espérance. Ils ont d'ailleurs plusieurs raisons d'agir en ce sens. S'ils étaient forcés de rétablir un roi, ils préféreraient celui-là, par suite de la haine qu'ils portent à la famille royale. C'est un protestant hostile aux catholiques. Il n'est ni riche ni puissant. Il restera donc soumis au Parlement ; sa mère est très aimée des Écossais et des Puritains. Ce sera un moyen de se concilier tous les Protestants et particulièrement les Suédois.

Deux documents du même mois nous font encore plus clairement connaître quelle était, sur la politique de l'Europe et sur celle de l'Angleterre, l'opinion de Lisola, pour que l'on puisse avoir une idée exacte du style parfois si étrange de notre diplomate.

Le premier est une note adressée à lord Digby pour engager l'Angleterre à prendre le parti de l'Empereur contre la France. Il est curieux de voir avec quelle habileté il groupe tous les faits qui peuvent servir sa passion.

Votre Seigneurie se rappellera sans doute de tout ce que je lui ai exposé, soit de vive voix, soit dans mes lettres ; mon opinion a toujours été que nos ennemis n'ont point des intentions sincères et ne sont pas

1. Les troupes de Waller avaient été battues en effet par Charles Ier le 29 juin à Cropredy, sur les bords du Charwell, près d'Oxford.

décidés à la paix. Je vous envoie les nouvelles de tout ce qui s'est fait à Munster en Westphalie, elles vous montreront clairement que mes conjectures avaient un fondement solide. Votre Excellence verra aussi que l'instruction du plénipotentiaire français, défectueuse sur tous les points essentiels, est pleine d'injures contre la maison d'Autriche; elle contient en outre des conditions dont l'exécution est moralement impossible. J'ai indiqué les principales raisons qui ont décidé sa Sacrée Majesté Impériale à ne point reconnaître des pleins pouvoirs de cette nature; elle n'aurait pu le faire sans porter atteinte à son propre honneur, à l'heureuse mémoire de son père, et sans causer un préjudice à tout l'Empire. Votre Excellence sait aussi que les envoyés français, après la conclusion des premiers préliminaires à Hambourg et l'échange des sauf-conduits, se sont arrêtés quatre ou cinq mois à La Haye; ce temps aurait été mieux employé à préparer les traités de paix, qu'à réunir de nouveaux matériaux pour propager la guerre et qu'à former des plans pour le siège de Gravelines. Enfin, après divers ajournements et un long retard, au grand ennui des députés présents et réduits à les attendre, ils sont arrivés à Munster; mais ils y étaient à peine rendus que les Suédois alliés des Français ont, contre tout droit, envahi à main armée le Danemark pour y exercer de cruelles déprédations[1]. Au même moment, le prince de Transylvanie, conformément aux traités conclus entre la France et la Suède, traités dont nous avons la copie autographe[2], a envahi la Hongrie; il était, grâce à l'intervention de la France, appuyé par des secours des Turcs et des Tartares. Mais il est arrivé que les Tartares ont été massacrés et mis en fuite. Quant aux Turcs, par une singulière faveur de la Providence, ils n'ont pas servi, malgré les pressantes sollicitations de nos ennemis, le dessein qu'ils avaient de nous nuire; mais ces projets montrent bien à quel point ils sont éloignés de toute paix, puisque, par leur invasion armée dans le Danemark, ils ont mis un obstacle essentiel aux traités pour lesquels le sérénissime roi de Danemark avait été choisi comme arbitre par ces mêmes Français et Suédois. Ils prévoyaient en effet que sa Sacrée Majesté Impériale, mon maître très clément, était trop magnanime pour consentir à aucun traité sans le roi de Danemark.

Par ce moyen, toutes les propositions de paix seraient suspendues pour un temps infini, et ils auraient le temps de poursuivre leurs desseins hostiles. Mais, avant tout, ils trahissent ouvertement leur intention par les lettres que les envoyés français ont écrites aux princes protestants de l'Empire. J'en envoie la copie à Votre Excellence. Ils y laissent voir tout leur zèle à les soulever contre leur prince légitime et à impliquer l'Allemagne dans des guerres et des révoltes plus cruelles

1. En décembre 1643.

2. Toute la correspondance échangée en 1642 entre la Suède, la Transylvanie et la Porte était tombée aux mains des Impériaux. Voy. Charvériat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, II, p. 482.

que jamais. Votre Excellence examinera ces lettres avec son jugement si perspicace et verra si elles ont été dictées par un esprit disposé à la paix et jusqu'où l'on peut avoir confiance dans des envoyés de cette sorte, abusant si monstrueusement de la foi publique et qui, à la faveur de sauf-conduits, viennent dans les provinces impériales sous prétexte de conclure la paix, mais en réalité pour semer les divisions. Sa Sacrée Majesté Impériale a eu raison de s'irriter contre cette injustice pleine de perfidie et je ne doute pas qu'elle n'inspire de l'horreur à tous les honnêtes gens. Je prie instamment Votre Seigneurie de peser avec maturité tous ces faits et de daigner en informer Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, pour qu'elle adopte les résolutions qui lui paraîtront les plus utiles à ses affaires, également intéressée dans cette paix, et qu'elle sache quelles dispositions y porte chacun. Nonobstant tout cela, j'assure Votre Seigneurie que mon maître très clément ne négligera rien pour assurer la tranquillité publique, et qu'il sera toujours prêt à accepter la paix, toutes les fois que l'on voudra la conclure clairement et sincèrement. Cependant, puisque nos ennemis sont si opposés à la paix, nous trouverons, je l'espère, les moyens de faire qu'ils se repentent bientôt de combattre. Car, si Sa Sacrée Majesté Impériale ne peut l'obtenir par des négociations honorables, nous les réduirons par la force à demander humblement ce qu'ils repoussent aujourd'hui avec arrogance. Le Transylvanien se voyant exposé à de fréquentes défaites, privé de tous secours, avec les soldats impériaux sur son dos, les Polonais le menaçant tous les jours de l'attaquer, abandonné par ses anciens alliés, sans armes et sans argent, demande et sollicite instamment la paix. L'Empereur devrait la lui refuser à cause de son excessive ingratitude, il ne l'a pourtant pas voulu, de sorte que le traité est déjà en bonne voie, et j'attends toujours la nouvelle qu'il a été définitivement conclu. Gallas est déjà en marche avec vingt-cinq mille soldats; une partie est destinée, conformément aux traités, à secourir le roi de Danemark, l'autre à défendre l'Allemagne contre ce qui reste d'ennemis et à s'emparer des villes où ils ont laissé une garnison. Vainqueur sur terre et sur mer, le roi de Danemark a infligé à ses ennemis tant de désastres dans son pays, que ses injustes agresseurs sont maintenant forcés de penser à leur propre défense. L'armée impériale qui est postée sur le Rhin poursuit le cours de ses victoires, reconquiert les forteresses les plus solides; le vicomte de Turenne n'a pas osé paraître et s'opposer à ses progrès. Votre Seigneurie a certainement été informée de la grande victoire remportée par les Espagnols en Catalogne; depuis ce succès, nous attendons ici tous les jours la capitulation de Lerida[1]. Elle verra en outre par la relation ci-jointe la victoire remportée par les Espagnols sur les Portugais, victoire, à mon avis, aussi importante que l'autre; de sorte que Dieu, dans sa prudence, paraît en ce

1. Le maréchal de la Motte-Houdancourt, enveloppé près de Lérida, fut battu le 15 mai 1644. Lérida capitula le 31 juillet.

moment tout disposer pour la paix, et y contraindra par la force tous ceux que la raison n'a pas pu persuader. Nous n'avons plus rien à craindre que la prise de Gravelines; les Français y emploient toutes leurs ressources, mais j'espère qu'ils ne pourront pas s'en emparer aussi facilement. Cette place n'intéresse pas moins l'Angleterre que l'Espagne. Ils ont bien fait de saisir l'occasion que leur fournissaient ses guerres civiles, car, si le royaume d'Angleterre n'avait pas été tellement paralysé par ses propres affaires, il n'aurait pas permis l'occupation de cette ville; s'ils y réussissent, ils réduiront votre puissance, troubleront votre commerce, vous disputeront perpétuellement l'empire de la mer, et élèveront dans votre voisinage un prince qui a contre vous tant de querelles invétérées et tant de sujets d'en exciter de nouvelles dans son intérêt privé.

Malgré ce pressant et éloquent appel, Lisola ne fonde pas de grandes espérances sur le concours de l'Angleterre. Il suffit, pour en être persuadé, de lire le Mémoire que, dans le courant du même mois, il adressait de Londres à l'Empereur :

Les affaires du roi d'Angleterre vont plus mal depuis qu'il a publié l'édit contre les catholiques; cette ingratitude a déplu même aux protestants.

Voici quelle est la situation actuelle des partis. Le roi d'Angleterre est à Bristol avec douze ou treize mille hommes; le prince Maurice vient de le rejoindre et lui a amené trois ou quatre mille soldats mal armés. Essex, qui est du même côté avec huit mille hommes, soumet au Parlement les petites places voisines. Waller, avec six mille hommes, occupe toutes les places voisines d'Oxford et lève des contributions. Les troupes du Parlement et les Écossais ont été battus près d'York; mais le prince Rupert a perdu toute son infanterie[1] et le comte de Newcastle s'est retiré à Hambourg par crainte ou par indignation. La province est abandonnée aux caprices de Fairfax et de Manchester.

Le Parlement veut pendant l'été s'emparer de toutes les places où le roi prenait ses quartiers d'hiver. Celui-ci n'a plus d'espoir que dans une bataille; en attendant, ses troupes se débandent, faute d'être payées; on le croit trahi par son conseil.

Charles Ier est perdu s'il ne reçoit des secours qu'il ne peut attendre que des Français ou des Irlandais; mais ces derniers, menacés par les Anglais et les Hollandais, ne voudront pas se dégarnir de leurs troupes, d'autant plus qu'ils n'ont pas obtenu pour leur religion les sûretés qu'ils réclamaient. Les Français parlent beaucoup de secourir le roi, et le Parlement s'en inquiète, surtout depuis que la reine s'est rendue en France; mais je ne sais rien de précis à ce sujet; le Parlement a intercepté des lettres écrites dans ce sens. La France a été très irritée de voir que quelques membres du Parlement avaient songé à secourir Gra-

1. A la bataille de Marston-Moor, 2 juillet 1644.

velines; elle penche d'ailleurs du côté des Puritains opposés à l'Espagne et est occupée par d'autres guerres. Je crois donc qu'elle ne pourra pas intervenir.

Tout dépendra des menées de la cour de France. Mazarin se sent très attaqué; il voudra peut-être agir contre l'Angleterre pour conserver son crédit auprès de la reine.

Si la France déclarait la guerre au Parlement, il serait à propos de voir ce que nous aurions à faire; la question est tout à fait problématique, car il y aurait en ce cas beaucoup à craindre et beaucoup à espérer.

Voici d'abord ce que nous aurions à craindre : 1° en prenant le parti du roi, la France pourrait le gagner et l'amener à nous déclarer la guerre; 2° sous prétexte de secourir le roi, elle pourrait occuper les ports et les principales villes de l'Angleterre; ce serait pour la maison d'Autriche un malheur irréparable; 3° la France ne secourra le roi d'Angleterre que si un traité assure le rétablissement du prince Palatin; 4° dans le cas d'un secours donné par la France, nous aurions toujours l'Angleterre pour ennemie, le roi vainqueur nous déclarerait la guerre; le roi vaincu, le Parlement nous ferait la guerre pour des motifs tirés de la religion; enfin, ce traité pourrait aussi réconcilier avec la France le roi de Danemark.

Si la France armait contre le Parlement, voici quels avantages nous en tirerions. La guerre durerait longtemps; les Puritains nous seraient moins hostiles, ils pousseraient à la révolte les protestants français. Une fois engagée dans cette lutte, la France serait obligée de diviser ses forces, tandis que les Puritains écossais se sépareraient d'elle et ne laisseraient plus lever de soldats dans leur pays.

J'ai dû examiner cette situation, parce que la reine d'Angleterre fera à la France les meilleures conditions pour en obtenir des secours, et sans doute la reine de France y donnera les mains.

Le roi de France pourrait ainsi prendre pied en Angleterre et devenir le maître de l'Océan. Il n'y a d'autre remède que de surveiller attentivement les menées des Français et les propositions de la reine. Celle-ci jettera la France dans de grands embarras et sa présence est très désagréable à Mazarin; il faudra en effet la secourir ou tout au moins on ne pourra pas l'empêcher de ramasser de l'argent et de lever des soldats, ce qui épuisera la France. Seulement les médecins déclarent qu'elle est très malade.

Ce qui nous est le plus avantageux dans ce pays-ci, c'est que les partis continuent à lutter avec des forces à peu près égales; aussi m'opposé-je de tout mon pouvoir à une réconciliation entre le roi et le Parlement. Dans le cas où la lutte finirait par la ruine de l'un des deux partis, nous devrions désirer le succès du roi, car les Puritains nous seront toujours hostiles.

La chute du roi entraînerait la ruine des catholiques; l'Angleterre deviendrait une république, ce qui serait un exemple funeste pour

toutes les monarchies. Le Parlement ferait avec les Suédois et les Hollandais un traité auquel accéderait la France; il reprendrait aussitôt l'affaire du Palatinat, car le fils aîné du prince Palatin a quitté le parti du roi, tandis que ses deux frères lui sont restés fidèles. Ces princes se sont ainsi divisés d'après le conseil de leur mère pour avoir toujours quelqu'un dans le parti victorieux. L'Irlande serait opprimée et les catholiques réduits à une condition encore plus malheureuse; enfin, le Parlement deviendrait le maître de l'océan et porterait la guerre dans les Indes occidentales.

Il est vrai que, si le Parlement triomphait, il se diviserait en partis très nombreux, surtout à cause des dissidences religieuses. Les Écossais sont les ennemis naturels des Anglais; ils sont d'une race adonnée au gain et à la richesse, menteuse, versatile, et très supérieure aux Anglais en intelligence. Déjà maîtres du comté d'York, ils essaieraient d'étendre encore leurs conquêtes; les Irlandais seraient forcés de se jeter dans les bras de l'Espagne. Le Parlement ne pourrait pas s'entendre avec les Hollandais; il serait difficile que deux républiques voisines, prétendant toutes deux à l'empire des mers, parvinssent à s'accorder; on voit déjà que dans les Indes des rivalités de commerce les mettent sans cesse aux prises. Peut-être les États généraux s'entendraient-ils avec l'Angleterre, mais ils trouveraient un obstacle dans le prince d'Orange.

Les luttes intestines de ce pays nous sont très avantageuses. Si Votre Majesté ne désire pas la ruine absolue du roi, il faut lui porter secours tout de suite, autrement il sera perdu ou forcé de se jeter dans les bras de la France. En lui accordant quelques secours, nous nous l'attacherions à jamais.

Ce Mémoire est accompagné d'une lettre d'envoi dans laquelle Lisola revient à un sujet qu'il est souvent obligé de traiter; il parle encore de ses embarras d'argent. Il a reçu un ordre de paiement pour la Chambre aulique, mais il est toujours gêné et n'a pas même obtenu de quoi subvenir à son train ordinaire.

A partir de cette époque, les lettres de Lisola sont plus rares et perdent beaucoup de leur intérêt. Nous devons pourtant signaler encore quelques fragments précieux, par exemple, au mois d'octobre, la traduction d'un écrit présenté au Parlement par le Prince palatin.

Ce prince déclare qu'il n'est pas venu en Angleterre par ambition, ni pour se mêler des affaires publiques. Il déplore la guerre civile et le spectacle donné par des membres de sa famille. Il n'est d'ailleurs pour rien dans les troubles de l'Angleterre. Il proteste devant le monde entier que c'est l'œuvre du Papisme et des Jésuites, ministres de l'Antechrist. Il espère que le Parlement le protégera contre les manœuvres et les attaques de l'Espagne, contre Rome et les portes de l'Enfer. Il avait quitté l'Angleterre pour ne pas se mêler aux

luttes des partis, il revient pour repousser les calomnies dont il a été couvert pendant son absence.

En envoyant ce document, Lisola ajoute que le Palatin est réduit à la dernière misère, et qu'il n'y a rien à redouter de lui. Cette proclamation pourrait, au contraire, être heureusement exploitée à cause du zèle que ce prince affiche pour la religion réformée.

Au mois de novembre, Lisola constate le nouveau succès du Parlement[1]. La reine d'Angleterre est à Paris, où on lui a fait un bon accueil, mais seulement pour la forme. D'ailleurs elle ne respirera pas longtemps l'air de la France; à Londres, l'ambassadeur français s'agite beaucoup, il demande de grands avantages commerciaux et proteste contre certains actes du Parlement, mais il ne fera rien de sérieux. Le roi a répondu au Palatin, qui se déshonore de plus en plus par sa soumission au Parlement. Ce prince vient de demander à être admis dans le nouveau synode formé à Londres, assemblée composée en majorité d'ouvriers, de maçons, de tailleurs et d'hommes de même farine, qui se croient tous de grands docteurs, grâce à l'inspiration du Saint-Esprit, dont ils disposent à leur gré. Sa demande a été accueillie par le Parlement et il est venu y siéger.

Lisola se félicite en même temps d'avoir intercepté une lettre de Servien à l'ambassadeur français; il l'a couverte à la marge de notes qui fermeront la bouche à l'ambassadeur, s'il veut la montrer.

Il insiste en finissant sur le mauvais vouloir de la Chambre aulique; elle refuse toujours de lui envoyer de l'argent.

Lisola devait rester encore près d'une année ambassadeur en Angleterre, mais de nom plutôt que de fait. La guerre en était arrivée à un tel degré de violence, qu'il n'y avait plus de place dans les deux camps pour des négociations étrangères. Aussi Lisola ne tente rien de ce côté; c'est en Espagne et surtout dans les Pays-Bas qu'il voudrait trouver un appui sérieux pour l'Empereur. Il se transporte donc souvent à Bruxelles, et y réside beaucoup plus qu'à Londres; mais là encore il s'aperçoit bien qu'il n'aura rien à faire. « Depuis mon arrivée, écrit-il au mois de janvier 1645, nous nous sommes bornés à chercher les moyens d'agir; mais, pour avouer la vérité, les meilleurs esprits de cette cour me paraissent écrasés par le fardeau des affaires ou consternés par les défaites. L'hiver s'avance, rien n'est prêt et l'on doit s'attendre à des désastres encore plus terribles. Castel Rodrigo est le seul dans lequel je trouve une exquise honnêteté avec des intentions très droites; mais ce qu'il y a de plus

1. Allusion à la seconde bataille de Newbury gagnée par le comte de Manchester, le 27 octobre 1644.

malheureux, il nous manque l'âme de la guerre et des négociations : l'argent. »

Cette détresse de l'Espagne lui fait sans doute faire un retour sur lui-même, car, dans cette dépêche encore, il se plaint de la Chambre aulique, qui le laisse dans la misère.

Le temps s'écoule, sans apporter aucun changement à sa situation. Il reste à Bruxelles, mais sent qu'il y est inutile, puisqu'il n'a pas de lettres de créance. Un dernier incident l'oblige à demander qu'on le relève de ses fonctions.

Pendant qu'il est en Belgique, sa maison à Londres a été envahie et pillée sur les instructions d'un capitaine français, sous prétexte qu'il avait chez lui 80,000 livres sterling appartenant aux Catholiques. Castel Rodrigo a énergiquement protesté auprès de l'envoyé du Parlement à Bruxelles. Quant à lui, il déclare être peu sensible aux pertes qu'il a faites, quoique très considérables, mais très étonné de l'affront fait à Sa Majesté Impériale. Il eut au moins sur ce point une véritable satisfaction, car le Parlement lui fit faire des excuses. Mais il n'avait plus aucune autorité; il supplia l'Empereur de le rappeler. Il pourrait être plus utilement employé ailleurs, et sa position est des plus cruelles. Il adresse la même demande au comte de Trautmansdorf: « Voilà sept ans que je me suis humblement consacré tout entier au service de Sa Majesté Impériale; cinq ans que j'ai quitté la cour de l'Empereur, ma maison, ma femme, mes amis, pour vivre au milieu de nations étrangères, ne songeant qu'à se massacrer mutuellement, ennemies des catholiques, toujours dans l'incertitude et ballotté au hasard, souvent dans la misère, toujours avec des dettes. J'ai appris la langue allemande, et je pourrais être utile ailleurs; tout ce que décidera votre bonté, je l'accepterai comme une marque certaine de la bonté de Dieu envers moi. Ma situation à Londres est impossible, je n'ai obtenu aucune réparation, et l'Empereur n'a rien fait pour moi. »

Il est enfin rappelé au mois de septembre 1645 et en exprime sa reconnaissance, d'abord au comte de Trautmansdorf, puis à l'Empereur. « C'est vous, écrit-il au ministre, qui, après Dieu et l'Empereur, m'avez servi de votre puissante autorité; je désire revenir en votre présence, si pleine de douceur, et prosterné à vos pieds embrasser vos mains bienfaisantes. Avec la protection de Dieu, j'espère le faire bientôt, dès que j'aurai pu emprunter à mes amis, d'un côté ou de l'autre, l'argent qui m'est nécessaire, car jusqu'à présent on ne m'a rien envoyé. »

Son départ fut en effet retardé, plus qu'il ne pensait, d'abord par la maladie, puis par le manque d'argent. La Chambre aulique se

borna à lui envoyer trois cents florins. Il put enfin quitter l'Angleterre avant que l'année 1645 fût terminée.

Telle fut, d'après les dépêches de Lisola lui-même, cette ambassade, qui n'aboutit à aucun résultat sérieux, qui nous a pourtant paru digne d'être étudiée avec quelques détails, pour les lumières qu'elle jette sur certains événements encore peu connus et sur Lisola lui-même.

H. Reynald.

OBSERVATIONS SUR DEUX SOURCES DU RÈGNE DE LOUIS VII.

M. Waitz a publié en 1880 un intéressant article[1] sur deux sources du règne de Louis VII, « Historia Ludovici septimi » et « Gesta Ludovici septimi[2]. » Les recherches suivantes, faites presque simultanément[3] à l'aide de manuscrits que M. Waitz n'a pu avoir entre les mains, confirment la plupart de ses conclusions.

L'intérêt de ces recherches est double : à défaut d'histoires plus détaillées, l'*Historia* et les *Gesta Ludovici septimi* nous donnent de précieuses informations pour le règne dont elles racontent les principaux événements. D'autre part, il y a là un assez curieux problème de critique de sources : ces deux fragments sont presque identiques, et en même temps ils se rattachent étroitement, l'un aux continuations des *Gesta Francorum* d'Aimoin, l'autre à Guillaume de Tyr et à sa version française, tous deux aux grandes Chroniques de Saint-Denis.

Les manuscrits de l'*Historia* et des *Gesta Ludovici septimi* ne sont pas très nombreux.

I. — *Manuscrits de l'Historia.* — Le manuscrit 12711 du fonds latin de la Bibliothèque nationale est le plus important. Il y a deux parties distinctes : la première s'étend jusqu'au fol. 165 v°; elle est fort ancienne. M. Luce, qui l'a examinée avec soin, l'attribue au règne de Philippe Ier[4]. C'est une compilation de textes historiques

1. *Neues Archiv*, tome VI, 1880, p. 119.
2. *Histor. de France*, t. XII, p. 124, 196.
3. Pour la conférence d'histoire du moyen âge de l'École des hautes études, dirigée par M. Monod.
4. *Notices et documents publiés à l'occasion du Cinquantenaire de la Société de l'Histoire de France.*

dont l'œuvre d'Aimoin forme le fond; on y remarque des passages significatifs sur l'histoire intérieure de Saint-Germain-des-Prés. — La seconde partie commence au fol. 166 avec l'année 1031; l'écriture en est différente, d'apparence beaucoup plus récente. Après de courts fragments empruntés à Hugues de Fleuri et à la vie de Louis le Gros de Suger, vient (fol. 171) l'*Historia Ludovici septimi* qui s'étend jusqu'au fol. 174; le fol. 173 a été arraché et remplacé au XVIe siècle par une copie sur papier. Il faut remarquer surtout que dans le ms. l'*Historia* renferme trois passages concernant Saint-Germain-des-Prés que ne contient pas le texte publié dans les *Historiens de France*[1] (fol. 171, 171 v°, 172 en marge).

L'*Historia* nous est encore parvenue dans le ms. 15046 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, datant sans doute du milieu du XIIIe siècle; — dans le n° 6265 du même fonds. Ce dernier manuscrit nous donne un texte isolé (fol. 51) où les passages sur Saint-Germain-des-Prés ne se trouvent pas; il a appartenu à Claude Fauchet; l'écriture est du XVIe siècle. — Signalons enfin la présence de quelques fragments de l'*Historia* dans les nos 12710 (fin du XIIe siècle)[2] et 5949A (XIVe siècle)[3]. Il n'y a pas lieu de citer les ms. de Londres, d'Oxford et de Rome qui n'ont pas été examinés, mais qui ne sauraient donner de renseignements nouveaux.

II. — *Manuscrit des Gesta.* — Il n'existe qu'un exemplaire, n° 5925 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. D'après M. Delisle qui l'a étudié[4], le ms. « offre la réunion de beaucoup de textes dont s'est inspiré le rédacteur des *Grandes Chroniques de Saint-Denis.* » Son exécution date pour la plus grande partie du milieu du XIIIe siècle. Mais les feuillets des *Gesta* ne sont point contemporains de l'ensemble, c'est une intercalation faite dans les premières années du XIVe siècle, entre la *Vie de Louis le Gros* et les *Gesta Philippi Augusti* de Rigord. « Quand on a voulu compléter ce recueil par une *Vie de Louis VII,* dit M. Delisle, on intercala entre les feuillets 3 et 4 du chapitre XX deux cahiers nouveaux; » si bien que les *Gesta* ne seraient qu'une addition très postérieure.

Les manuscrits étant connus, examinons successivement les deux textes. — A diverses reprises on a tenté d'attribuer l'*Historia* ou les

1. Ces passages se trouvent dans l'édit. d'Aimoin par du Breul, 1603, p. 372, 373, 374; et aussi dans *Hist. de France*, tome XII, p. 123, ex continuatione historiae Aimonii.

2. Voir *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XXXIV, 1873, p. 583.

3. Voir *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXIV, 1873, p. 248.

4. *Mémoires de la Soc. de l'Hist. de Paris*, tome IV, p. 202 seq.

Gesta à Suger[1] qui, au dire de son biographe, avait commencé une histoire de Louis VII[2]. De sérieux arguments présentés par les auteurs de l'*Histoire littéraire* et par dom Brial[3], surtout la découverte de quelques fragments de l'œuvre de Suger[4], ne permettent plus de soutenir une telle opinion.

Ce premier fait acquis, prenons isolément d'abord l'*Historia Ludovici septimi* qui semble plus ancienne, plus précise, plus vivante que les *Gesta*. Quelle en est la date ? le lieu de composition ?

Comme l'a remarqué Jaffé[5], l'auteur est contemporain : les expressions « meminimus, » « factum nostris temporibus inauditum, » puis certains récits (mariage d'Adèle de Blois avec Louis VII, naissance de Philippe-Auguste)[6] le prouvent suffisamment. On peut même avec M. Waitz préciser davantage. Le dernier fait rappelé est le couronnement de Henri, fils aîné du roi d'Angleterre Henri II, en 1170; d'autre part, Guillaume de Blois est dit archevêque de Sens, or il devint archevêque de Reims en 1176; enfin saint Bernard canonisé en 1174 est appelé simplement « Bernardus abbas Clarevallensis; » l'*Historia* a donc été écrite entre 1170 et 1174[7].

Le lieu où elle a été composée est très probablement Saint-Germain-des-Prés, même si l'on considère comme des interpolations les passages sur l'abbaye que nous trouvons dans le texte du ms. 12711. On peut l'induire des détails donnés sur la mission de l'abbé Thibaut près du pape[8] et sur l'annonce au monastère de la naissance de Philippe-Auguste; il est encore curieux de rapprocher les renseignements très précis donnés sur Vézelay[9] de ce fait que les deux abbés contemporains de Saint-Germain-des-Prés, Thibaut et Hugues de Monceaux, avaient commencé leur vie monastique à l'abbaye de Vézelay[10].

Une troisième question, qu'il est bien difficile de résoudre, est celle de la forme primitive de l'*Historia*. Est-ce une simple continuation d'Aimoin ou plutôt de la compilation historique contenue dans le plus ancien ms. n° 12711 ? — Est-ce au contraire une œuvre isolée,

1. P. Paris, *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, t. III, p. 357, 419.
2. *Œuvres de Suger*, édit. Lecoy de La Marche, p. 382.
3. *Hist. littéraire*, tome XII, p. 403. — *Hist. de France*, tome XII, p. xij.
4. *Bibl. de l'École des chartes*, tome XXXIV, 1873, p. 583.
5. *Schmidts Zeitschrift*, etc., tome II, 1844.
6. *Hist. de France*, tome XII, p. 125, 129, 131, 133.
7. *Hist. de France*, tome XII, p. 126, 128, 129.
8. *Id.*, id., p. 130.
9. *Id.*, id., p. 126, 130, 132.
10. D. Bouillart, *Hist. de Saint-Germain-des-Prés*, p. 90, 91.

insérée plus tard dans cette compilation ? — M. Waitz a adopté la première hypothèse ; la seconde peut être également soutenue. L'*Historia* dans le texte des *Historiens de France* nous apparaît comme une œuvre de circonstance, tout à fait indépendante, dont le but est de célébrer la naissance de Philippe-Auguste, héritier tant désiré du trône. Au début, en effet, l'auteur expose la situation des maisons souveraines dans les pays voisins ; il compare la France heureuse d'une succession assurée avec l'Empire et l'Angleterre livrés aux compétitions et aux rivalités [1] ; il montre comment pareil malheur faillit arriver à la France ; il énumère les femmes et les filles de Louis VII ; il rappelle les tristesses de ce roi [2]. Mais tous les événements racontés sont autant de titres à la bienveillance et à la miséricorde divines ; aussi en 1165 les prières sont-elles exaucées, les bonnes œuvres récompensées [3]. Le récit se termine alors par la naissance et le baptême du fils du roi.

Deux objections ont été faites. C'est d'abord la variété des événements racontés ; mais cette variété s'explique facilement par ce qui vient d'être dit. D'autre part, M. Waitz cite une indication chronologique : « Eodem anno quoddam grave infortunium...[4], » inintelligible dans le texte isolé et épuré des *Historiens de France ;* au contraire, cette indication se comprend aisément dans le ms. 12711 (fol. 171) ou dans les éditions d'Aimoin [5] à l'aide d'un des passages déjà cités sur Saint-Germain-des-Prés : « Anno ab incarnatione Domini nostri M. CXL, felicis memorie Hugo, abbas Sancti Germani... Eodem anno, etc. » Ces passages nécessaires au sens ne sont donc point des interpolations ; le texte qui les contient est bien l'original, c'est précisément l'*Historia* présentée comme continuation d'Aimoin. — Mais, s'inspirant d'autres passages du manuscrit [6], ne peut-on modifier le texte des Historiens des Gaules et faire ainsi la part de l'interpolateur : « Anno ab incarnatione Domini nostri M CXL [felicis memorie Hugo, abbas Sancti Germani..... Huic successit Gilo ejusdem ecclesiae monachus. Eodem anno] quoddam grave infortu-

1. *Hist. de France,* tome XII, p. 125.
2. *Id.*, id., p. 129.
3. *Id.*, id., p. 133 : « Propter haec et alia multa opera quae piissimus rex Ludovicus praedictae ecclesiae et pluribus aliis, intuitu divinae majestatis exhibuit... divina bonitas tot bonorum operum renumerationem condignam ei contulit. »
4. *Hist. de France,* tome XII, p. 126, 1re ligne.
5. Édit. Du Breul 1603, p. 372.
6. Voir ce que M. Luce dit dans sa notice sur le ms. 12711 des interpolations de la 1re partie, p. 63, 64.

nium...? » Ce serait là un début de paragraphe dont l'*Historia* fournit d'autres exemples[1]. — Nous devons noter encore que, au fol. 172 du ms. 12711, la note relative à un nouveau changement d'abbé est mise en marge, comme si le compilateur avait oublié de faire l'interpolation. Enfin il serait peut-être plus prudent d'attribuer l'écriture du ms. 12711 aux dernières années du XIIe siècle, au lieu d'en faire avec M. Waitz un original rédigé de 1170-1174[2]. Il est bon de rappeler que, dans son catalogue des ms. latins de Saint-Germain-des-Prés, M. Delisle date le même ms. du XIIe siècle, « sauf les continuations[3]. » — En somme, sans rien affirmer, car les preuves décisives manquent, il est permis de se figurer l'*Historia Ludovici septimi* comme une œuvre de circonstance inspirée par la naissance de Philippe-Auguste, écrite isolément d'abord à Saint-Germain-des-Prés, puis insérée peu de temps après dans le ms. 12711[4].

Les *Gesta Ludovici septimi* se rattachent à l'*Historia* qu'ils reproduisent assez fidèlement, aux *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, et, pour le récit de la seconde croisade, à la Version française de Guillaume de Tyr, l'*Estoire d'Eracles*.

A Saint-Denis, dans ce que Guillaume le Breton appelle : « In archivis ecclesiae beati Dyonysii[5], » se trouvaient réunis de nombreux ouvrages historiques dont on chercha à faire de vastes compilations françaises et latines. Les *Gesta* sont sortis de là. En effet, l'unique exemplaire est un ms. de Saint-Denis, écrit au commencement du XIVe siècle. De plus, deux passages sur l'oriflamme[6] qui manquent dans l'*Historia*, mais qu'on peut rapprocher d'un diplôme de Louis VI (1124)[7], ne laissent aucun doute sur le lieu de composition.

Les *Gesta* sont très postérieurs à l'*Historia* et même à la version française de l'*Historia* qui forme le règne de Louis VII dans les *Grandes*

1. *Hist. de France*, tome XII, p. 126, 133.

2. On peut comparer, du reste, la fin du ms. 12711 avec les fragments de l'*Historia* du n° 12710 (fol. 51 v°) que M. Lair attribue avec raison aux dernières années du XIIe siècle. (*Bibl. de l'École des chartes*, 1873, p. 583.)

3. L. Delisle, *Catalogue des ms. latins de Saint-Germain-des-Prés*.

4. Telle semble avoir été l'opinion de Cl. Fauchet, qui, dans le ms. 6265, fol. 51, a mis en marge : « Hec ad finem usque inseruit historie sue Aimonius, » — et de dom Brial, qui, dans le tome XII des *Hist. de France*, a publié à part les passages sur Saint-Germain-des-Prés, p. 123. C'est aussi l'opinion qui a été présentée, à l'École des Hautes Études, par M. Monod.

5. Voir aussi Bibl. nat., fonds lat. 12710, fol. 69 v° : « In archivo Regali. » — Ph. Mouskes, *Chron. rimée*, tome I, v. 6, *Fierabras*, p. 1.

6. *Hist. de France*, tome XII, p. 200.

7. *Œuvres de Suger*, édit. Lecoy de La Marche, p. 417.

Chroniques. L'antériorité de l'*Historia* est incontestable. Les *Gesta* appellent saint Bernard « Sanctus[1] ; » bien des détails précis, qui à distance perdent leur importance, ont disparu ; des noms propres ont été négligés ; enfin il est parlé de la sépulture de Louis VII, mort en 1181[2]. — Quant aux *Grandes Chroniques*, M. P. Paris avait déjà remarqué qu'elles avaient dû précéder les *Gesta*. L'unique ms. n° 5925 suffirait à le démontrer : les *Gesta* y apparaissent insérés au commencement du XIVe siècle au milieu de textes écrits vers 1250 ; or, c'est précisément entre ces deux dates, en 1274, que les *Grandes Chroniques* ont été terminées pour la première partie. On peut encore apporter comme preuves les additions propres aux *Gesta*, ignorées de l'*Historia* et des *Chroniques*, sur la prise de Montjai, le mariage de Louis VII avec Constance, l'oriflamme[3].

Bien plus, les *Gesta* semblent non sans raison une version latine des Chroniques françaises. Les procédés de style font penser à une sorte de thème avec tous les défauts inséparables de ce genre de travail, manque de précision, de simplicité, de propriété dans les expressions. Voici deux exemples curieux :

I.

Historia.	*Grandes Chroniques.*	*Gesta.*
Proinde Hugo Senonensis archiepiscopus convocavit utrumque, videlicet regem Ludovicum et reginam Alienordem ante praesentiam suam apud Baugenciacum, qui convenerunt ibidem praecepto istius die Veneris ante dominicam de ramis palmarum. Ubi etiam interfuerunt Samson Remensis, Hugo Rotomagensis et cujus nomen non teneo Burdigalensis archiepiscopus, quidam quoque suffraganei ipsorum nec non optimatum et baronum regni Franciae non minima pars.	Et pour ceste chose enquerre, fit li rois assembler au chastel de Baugenci, le mardi devant Pasques Flories, Huom l'arcevesque de Seanz, et fu en cele assemblée Sanses li arcevesque de Rains, Hues cil de Rouam, et cil de Bordiaus et plusor de lor évesques et des barons de France grant partie.	Et ut istius rei veritas posset veracius indagari, die Martis ante festum Paschatis Floridi in castro Beaugenciaci Hugonem archiepiscopum Rotomagensem et quartum Gaufredum Burdegalensem cum pluribus suis coepiscopis et baronibus Franciae fecit solemniter convenire.

1. *Hist. de France*, tome XII, p. 199.
2. *Hist. de France*, tome XII, p. 196.
3. *Id.*, id., p. 199, 203.

II.

Historia.	*Grandes Chroniques.*	*Gesta.*
Henricus ante dominum suum regem Ludovicum defecit a justitia.	... come orgelous et rebelles refusa à faire et prendre droit en sa cort.	... qui citatus ad curiam, venire noluit ad jus faciendum vel capiendum in regni praesentia, Palatii judicium omnino respuit et contempsit.

Ainsi les *Gesta* ne sont qu'une version latine des *Grandes Chroniques* presque traduites elles-mêmes de l'*Historia*, et ces *Gesta* ont dû être rédigés sous Philippe le Bel, dans les premières années du XIVe siècle, afin de compléter un ensemble de chroniques latines dont le ms. 5925 offre le plus remarquable exemple.

Quant aux rapports des *Gesta* avec Guillaume de Tyr, il est aisé de constater que le récit de la croisade est traduit de l'*Estoire d'Eracles*, version française de l'historien du royaume de Jérusalem ; mais toutes les remarques que l'on pourrait faire à ce sujet seraient sans grande importance, car les *Gesta* ne font que suivre les *Grandes Chroniques* qui avaient déjà reproduit le récit français de l'*Estoire d'Eracles*.

A. Coville.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Enseignement supérieur. — On sait quelle large part revient à M. Lavisse dans l'œuvre de la réforme de notre haut enseignement. Il a été l'âme de la Société d'enseignement supérieur, qui, par ses discussions et ses publications, a fait peu à peu pénétrer dans le monde universitaire et dans l'administration de l'instruction publique des idées qui restaient jusque-là renfermées dans le petit cercle des rédacteurs de la *Revue critique* et des professeurs de l'École des hautes études ; ses articles de la *Revue des Deux-Mondes* ont donné ensuite à ces mêmes idées l'audience et la faveur du grand public ; enfin à la Faculté des lettres, associé avec M. Croiset à l'œuvre de réforme dirigée par le doyen, M. Himly, il a travaillé avec autant de talent que d'autorité à transformer la vieille Sorbonne en une véritable École d'instruction supérieure. Lorsque M. Lavisse est ainsi devenu le plus brillant et le plus écouté des avocats et des ouvriers de la réforme de l'enseignement supérieur, il y avait déjà quelques années que le petit groupe d'hommes dont nous parlions tout à l'heure soutenait les mêmes idées dans la *Revue critique* et les mettait en pratique à l'École des hautes études. Mais ces apôtres de la première heure étaient inconnus du grand public et assez mal vus dans le monde universitaire; ils n'avaient guère pour appui que M. Du Mesnil, le directeur de l'enseignement supérieur, et M. Waddington, qui n'étaient pas des universitaires. On leur reprochait, bien à tort du reste, d'être des ennemis de l'Université, de n'attacher de prix qu'à l'érudition pure, de mépriser l'enseignement secondaire, et surtout d'être imbus d'esprit germanique. Ce fut un bonheur pour la réforme d'avoir trouvé alors pour la défendre trois hommes, M. Boutmy, M. Dumont et M. Lavisse, à qui on ne pouvait pas, sans absurdité, faire les mêmes reproches; aussi ont-ils pu faire mettre en pratique très rapidement une réforme qui jusque-là faisait assez lentement son chemin dans les esprits. Le volume que M. Lavisse vient de publier et qui contient l'admirable notice sur Charles Graux publiée en tête des Mélanges Graux, des articles de revue sur l'enseignement supérieur

et des allocutions aux étudiants de la Faculté des lettres[1], donne une idée très complète de ce qu'il a voulu et de ce qu'il a fait pour le progrès des études. Son but principal a été de former un public de véritables étudiants; par un véritable étudiant il faut entendre non seulement un élève assidu et docile, mais celui qui, non content de préparer consciencieusement les examens qui lui sont imposés, se préoccupe à la fois des progrès de la science et, s'il se destine au professorat, de ses devoirs pédagogiques, celui enfin qui se sent solidaire de la Faculté où il travaille et des condisciples à côté de qui il se trouve. Ce public de véritables étudiants existe aujourd'hui, et pour ces étudiants la Sorbonne est une patrie intellectuelle et morale. En second lieu, M. Lavisse est très préoccupé des liens qui doivent exister entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, de l'influence que celui-ci doit exercer sur celui-là. Bien loin de croire les aptitudes de l'érudit opposées à celles du professeur, il pense qu'il faut savoir ce qu'est la science pour la bien enseigner. Il ne veut pas séparer l'instruction générale des études spéciales; joignant les exemples aux préceptes, il donne à ses élèves des modèles excellents de ce que doit être l'enseignement au lycée et même à l'école primaire. Enfin M. Lavisse désire que l'enseignement supérieur acquière tout le développement et toute l'influence dont il est susceptible, par la création d'Universités jouissant d'une certaine autonomie, et où les diverses Facultés se fortifieront les unes les autres par les liens qui les uniront; mais il est très éloigné de vouloir des créations hâtives, calquées sur l'étranger. Les critiques qu'il adresse aux institutions étrangères sont de nature à rassurer ceux qui craignent qu'on sacrifie nos qualités nationales à une manie d'importations étrangères; ce qu'il veut, c'est favoriser le développement normal et spontané des institutions françaises, en s'éclairant des expériences étrangères. La biographie de Charles Graux couronne dignement ce volume, car, comme le dit M. Lavisse, il a été un parfait modèle de ce que doit être l'étudiant d'enseignement supérieur et le professeur d'enseignement supérieur. G. Monod.

Publications de textes. — Les lecteurs de la *Revue* ne s'étonneront pas de voir le nom de son directeur cité à côté de celui de M. Lavisse. De la conférence d'histoire dirigée depuis l'origine par M. Gabriel Monod à l'École des hautes études, sont sortis de nombreux élèves dont plusieurs sont à leur tour devenus des maîtres. Là aussi ont été préparés des tra-

1. *Questions d'enseignement national*. Colin. — M. Lavisse vient aussi de publier chez le même éditeur un petit volume de *Sommaires d'histoire universelle*, qui serviront d'utile mémento aux élèves des écoles normales et même à ceux de nos lycées.

vaux justement remarqués. Pour ne parler que des plus récents, on peut rappeler l'*Étude sur la vie latine de sainte Geneviève*, par M. Ch. Kohler, et tout dernièrement le Mémoire de M. Prou sur le *De Ordine Palatii* (Vieweg). On sait quelle est l'importance de cette œuvre d'Adalhart, reprise par le célèbre archevêque de Reims, Hincmar, pour l'étude des institutions carolingiennes au IXe siècle ; mais on sait aussi que les éditions qu'on en possède sont ou incomplètes, ou défectueuses, et que l'intelligence est loin d'en être toujours facile. Il y avait donc lieu de l'étudier de près. C'est ce qu'a fait avec un plein succès M. Prou. Quant au texte lui-même, comme on n'en connaît aujourd'hui aucun manuscrit, il a bien fallu reproduire l'édition *princeps* donnée en 1602 par le jésuite Jean Buys (Busæus) ; cependant d'utiles corrections ont pu y être apportées[1]. M. Prou a de plus rendu un double service, en donnant de la lettre d'Hincmar une traduction très fidèle, et en l'éclairant de notes nombreuses. Ces dernières, qui sont le résumé des travaux dirigés pendant deux ans par M. Monod à sa conférence, méritent d'attirer l'attention de tous les érudits. Distinction des lois et des capitulaires, intervention du peuple et des grands dans leur rédaction, origine et compétence des officiers de la maison impériale, assemblées générales des Francs, élection canonique des évêques, tels sont les principaux points étudiés dans ces notes, dont quelques-unes, malgré leur forme concise, sont de véritables traités sur la matière. La préface, très instructive, expose les idées d'Hincmar, en particulier, et du clergé français, en général, sur les rapports du roi et de l'église. On y voit très nettement formulée, dès le IXe s., la théorie du droit divin. On comprend mieux alors le rôle politique si considérable joué par les évêques dans les luttes où s'épuisèrent les derniers carolingiens, et le caractère clérical de la révolution de 987. Cette étude sur le *De ordine Palatii* forme l'introduction naturelle au beau livre de M. Luchaire sur les Institutions monarchiques de la France.

M. Luchaire vient justement de donner un précieux complément à

1. J'en signalerai une particulièrement importante : à la fin du chapitre XXIX, Hincmar expose ce que venaient faire aux Champs de mai les clercs et les laïques : « Seniores, propter concilium ordinandum ; minores, propter idem consilium suscipiendum et interdum pariter tractandum..... ; *caeterum autem propter dona generaliter danda.* » Les précédents éditeurs rejetaient ces derniers mots, imprimés en italiques, au début du chapitre XXX : « Caeterum autem, propter dona generaliter danda, aliud placitum..... habebatur ; » on en devait conclure que les dons étaient offerts au roi au plait général tenu en automne, ce qui est contraire à la vérité historique. La correction est très juste et très heureuse.

cet ouvrage dans ses *Études sur les actes de Louis VII* (Picard). Ces études comprennent d'abord le catalogue des actes du roi, ensuite le texte d'un grand nombre de pièces inédites, enfin une étude diplomatique sur les chartes qui composent la série dite des lettres patentes. Cette dernière est le morceau capital de l'ouvrage, auquel je ne saurais reprocher que son format si incommode (un grand in-4°). Pour cet ordre de recherches, nouveau pour un professeur qui ne sort pas de l'École des chartes, M. Luchaire avait un modèle excellent dans l'introduction qui précède le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* par M. L. Delisle; il l'a suivi exactement, et il ne pouvait mieux faire. Les sources où il a puisé n'étaient pas d'ailleurs tout à fait les mêmes; il n'avait pas à sa disposition la série précieuse des registres de la chancellerie de France, qui commence seulement au milieu du règne de Philippe-Auguste. L'auteur y a suppléé en fouillant les bibliothèques et archives de Paris et de la province, en dépouillant un grand nombre d'ouvrages imprimés. La moisson a été très fructueuse; le catalogue n'énumère pas moins de 798 actes. Ces actes ont été examinés au point de vue de leur forme extérieure avec une grande précision; ce qu'on appréciera surtout, c'est le chapitre IV relatif à la succession des grands officiers de la couronne pendant le règne de Louis VII, et le tableau chronologique des séjours de Louis VII, d'après les chroniques et les chartes, qui remplit tout le chapitre V. Le texte des documents inédits est correctement établi; une bonne table des noms de lieu et de personnes termine le volume qu'enrichissent encore plusieurs fac-similés ayant pour but de montrer les divers types d'écriture employés par les scribes royaux pendant une moitié du XIIe s. Quant aux pièces elles-mêmes, on éprouvera peut-être à première vue quelque déception; nombre d'entre elles n'ont qu'un intérêt restreint, particulier à tel évêché ou à telle abbaye, plus rarement à des laïques; fort peu présentent une véritable importance politique, quelques-unes seulement se rapportent à la seconde croisade, à Thomas Becket, aux relations de la France et de l'Angleterre. C'est encore un caractère qui distingue ces *Études* du *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*. Mais cette comparaison même entre les deux recueils comporte avec soi son enseignement; elle permet de mesurer les progrès de la monarchie capétienne, de Louis VII à son fils. Sous le premier de ces princes, le royaume de France n'était presque encore qu'un grand fief; sous le second, il devint une grande puissance européenne.

A la même époque à peu près se rapporte le *Cartulaire de l'ancienne abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés sous Ribemont* (dioc. de Laon), très exactement publié par M. Henri STEIN d'après le ms. ori-

ginal des Archives nationales (extrait du t. V, 4e série des Mémoires de la *Société académique de Saint-Quentin*). L'abbaye a été fondée en 1083 par Anselme, comte de Ribemont; le cartulaire, écrit au milieu du XIIIe s., comprend 112 pièces, qui se placent entre les années 1083 et 1227; M. Stein l'a complété au moyen d'autres documents inédits dont le dernier est de 1401. Il a eu aussi le soin, que les éditeurs de registres ou de cartulaires ne prennent pas toujours, d'indiquer celles de ces pièces qui avaient été déjà publiées; de même il a pris beaucoup de peine pour identifier les noms de lieu et pour confectionner de bonnes tables. C'est l'œuvre d'un travailleur exercé.

M. Stein sort de l'École des chartes. Un des maîtres les plus respectés de l'École, M. Ad. Tardif, a entrepris, on le sait, un recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire du droit (Picard). Au *Coutumier d'Artois*, texte en français du XIVe s., il vient d'ajouter les *Coutumes de Toulouse*, publiées d'après deux rédactions officielles, dont l'une pour l'usage des consuls, l'autre pour celui du sénéchal. Je n'ai pas besoin de dire que le texte est reproduit avec le soin le plus scrupuleux et le plus intelligent, ni de rappeler que le plan du recueil ne comporte aucune note. L'éditeur a suivi le texte du registre de la sénéchaussée, plus correct, et surtout plus complet; plusieurs articles ont été en effet rejetés, par ordre de Philippe III, de la rédaction faite pour la commune; on notera que ces suppressions n'ont qu'une importance juridique. Quant aux démêlés très graves de la commune avec Philippe III, il faut en chercher le récit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. XLIII, 1882). L'article est de M. A. Molinier, l'homme de France qui connait le mieux l'histoire du Languedoc.

Voici un document tout à fait de premier ordre pour l'histoire de Charles le Mauvais en particulier, et en général pour l'histoire politique, financière, économique de la France au milieu du XIVe s. C'est le *Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, de 1367 à 1370*, publié par M. Izarn, avec une introduction, nourrie de faits nouveaux, par M. Gustave-A. Prévost (Picard). C'est un travail considérable. Le compte a pris presque 500 pages de texte très serré. La préface très détaillée devra être consultée par tous ceux qu'intéresse l'histoire des institutions de l'ancienne France; elle montre ce qu'était au XIVe siècle un grand apanage, quels étaient les rapports de l'apanagiste avec la royauté, quels dangers il pouvait lui faire courir. Les revenus que Charles le Mauvais tirait de ses fiefs normands s'élevaient, tout compté, à une somme de plus de 5 millions, en valeur métallique; c'est presque un budget d'État. Encore l'auteur de l'introduction

s'excuse-t-il de n'avoir pas mis en lumière tous les résultats qu'on pourrait tirer de l'étude minutieuse du texte. Il est certain, en effet, qu'il n'a pas tout dit; on voudrait même que le texte fût accompagné de notes et d'un commentaire suivi; mais il ne faut pas demander l'impossible, et il convient de s'estimer heureux quand on possède un document de cette importance et présenté avec autant d'érudition.

Pour le XVe siècle, je n'ai à signaler que l'*Étude sur une négociation diplomatique de Louis XI*, par M. S. Mouffler (Marseille, Blanc et Bernard), où l'on trouvera le texte latin des harangues de Guillaume Fichet, docteur en théologie, prononcées au nom du roi de France devant le duc de Milan et autres princes d'Italie pour les décider à appuyer la demande d'un concile général en janvier 1469, plus cinq lettres de Galéas Marie sur le même sujet de janvier 1470. (Il faut sans doute, quoi qu'en dise l'auteur, rapporter tous ces documents à la même année.)

Le t. III des *Comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris*, publiés par M. Brièle, est terminé avec le second fascicule qui vient de paraître (Picard). Je n'ai plus à faire l'éloge ni de cette précieuse publication, ni du zèle de l'archiviste à la persévérance de qui nous la devons. Un fait m'a frappé dans ce fascicule, qui s'étend de 1536 à 1581; on y trouverait vainement, je crois, une mention de protestant, la moindre trace de la Saint-Barthélemy. En retour, il abonde en renseignements précieux, non seulement sur la situation financière de l'Hôtel-Dieu, ce qui va sans dire, mais encore sur une foule de personnages, nobles ou bourgeois, sur le vieux Paris, sur les villages de la banlieue, sur le prix des choses, le chiffre des gages et traitements des médecins et internes attachés à l'hôpital, des religieuses employées en ville à soigner les malades, etc. D'excellentes tables rendent ce gros volume, bourré de noms et de chiffres, très commode à consulter. Je me contenterai de renvoyer les Parisiens à la longue et curieuse liste des maisons à enseigne (table des matières).

Le t. II des Documents historiques concernant la Marche et le Limousin, publiés par nos collaborateurs, Alf. Leroux, E. Molinier et Ant. Thomas, est aussi intéressant que le premier (Limoges, Ducourtieux). Il contient deux cartulaires de l'aumônerie de Saint-Martial, des XIe et XIIe siècles, un curieux compte de l' « Assiette d'impôt sur le pays de Combraille » en 1357, des extraits de la chronique de Pierre Foucher, théologien limousin, qui vivait dans la première moitié du XVIe s.; des extraits du premier registre consistorial de Rochechouart, 1596-1635, qu'il convient de signaler aux historiens du protestantisme français; un long mémoire sur la généralité de Limoges, dressé en 1698 par l'intendant L. de Bernage pour

l'instruction du dauphin; divers documents pour servir à l'histoire des collèges classiques de la Marche et du Limousin, surtout à la fin du siècle dernier. On ne peut que remercier les diligents éditeurs de cette nouvelle contribution à l'histoire de notre pays.

Les personnes qui lisent la *Revue de la Révolution*, publiée chez Sauton, sous la direction de M. Ch. D'HÉRICAULT et de M. G. BORD, connaissent déjà les *Documents* que ces habiles chercheurs viennent de réunir en volume (Sauton). Ils n'ont même pas pris soin de réunir les diverses parties d'un même article, ni, à plus forte raison, de ranger les pièces dans un ordre quelconque. Ce désordre est fâcheux dans un volume d'ailleurs intéressant et orné de curieuses gravures du temps reproduites par la photogravure. Analyser un pareil livre serait impossible; on ne pourrait que copier la table des matières. Tout au plus peut-on signaler une série de lettres sur la chouannerie en l'an IV; la correspondance d'un député de la noblesse de la sénéchaussée de Marseille avec la marquise de Créquy, de mai à août 1789; des lettres inédites de Restif de la Bretone au citoyen Fontaine et à sa femme à Grenoble, en l'an V et en l'an VI; enfin et surtout une longue série d'articles sur les prisonniers enfermés à la Bastille sous Louis XVI, qui me paraissent la partie la plus importante du volume. Le dossier de la Révolution grossit chaque jour, et il n'est pas près d'être clos, s'il l'est jamais[1].

OUVRAGES DIVERS. MOYEN AGE. — M. Edmond STAPFER vient de combler très heureusement une lacune dans notre littérature historique. Il a consacré son volume intitulé : *La Palestine au temps de Jésus-Christ* (Fischbacher), à décrire le milieu géographique, politique, intellectuel et social où le Christ est né, s'est développé et a vécu. Bien qu'attaché par ses croyances au christianisme traditionnel, c'est en véritable historien que M. Stapfer a étudié et traité son sujet. J'ajouterai qu'il s'est montré à la fois érudit consciencieux et attachant écrivain. Il a su faire revivre avec une précision pittoresque la population de la Judée, d'où sortirent Jésus et ses disciples, et le clergé qui le persécuta; il a su, ce qui était plus difficile, nous faire comprendre les idées religieuses et philosophiques au sein desquelles le christianisme a pris naissance, et il nous permet ainsi de mieux saisir ce qu'il a emprunté et ce qu'il a ajouté à ce qui existait avant lui et autour de lui. C'est donc tout le cadre de la Vie de Jésus et même quelque chose de plus que nous donne M. Stapfer.

1. Je ne puis qu'annoncer le t. III des *Chartes de Cluny*, publié par M. Bruel (doc. inédits), et le t. I des *Mémoires de Villars*, publiés par M. de Vogüé. Je ne les ai pas eus entre les mains.

M. Renan avait consacré au même sujet, dans sa *Vie de Jésus*, des pages admirables ; mais, dans un livre où il s'agissait de recréer à force de psychologie, d'imagination, de divination et d'art une figure de héros difficile à discerner à travers les brumes dorées de la légende, il s'est gardé de donner au cadre une importance et une précision qui eussent ôté tout relief et toute réalité à la figure centrale. Aussi le livre de M. Stapfer est-il une utile préparation ou un utile complément à la lecture de la vie de Jésus ou à celle des Évangiles. Il nous permet d'ailleurs d'apprécier l'influence considérable exercée sur les esprits par l'œuvre de M. Renan sur les origines du christianisme. Nous disions dans notre dernier article qu'il avait fait passer le christianisme du domaine de la religion, de la théologie ou de la légende, dans celui de l'histoire. Voici un livre composé par un homme de foi et qui pourtant n'aurait été ni conçu ni écrit dans cet esprit sévèrement historique sans M. Renan.

Ce n'est pas sans un sentiment de regret que j'annonce aujourd'hui le 1er volume des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de notre maître vénéré J. Quicherat. Quicherat est mort le 8 avril 1882, à l'âge de soixante-huit ans, frappé en pleine activité intellectuelle, sans avoir terminé les importants travaux qui devaient être le résumé d'une longue carrière consacrée sans partage à la science. Quelques fragments seulement de son cours d'archéologie ont été rédigés, ainsi qu'une partie de son Histoire de l'industrie et du commerce de la laine. C'est que Quicherat donnait à l'enseignement le plus clair de son temps, et aucun de ses élèves n'oubliera ses leçons si solides, si méthodiques, exposées en une langue si nerveuse et si précise; c'est aussi que, comme son maître et son ami, J. Michelet, il avait au plus haut point le souci de la forme; il avait horreur de l'à-peu-près dans l'expression comme dans l'idée, et donnait autant de soin à un simple article critique qu'à un gros livre. Outre les ouvrages complets que tout le monde connaît, comme le Procès de Jeanne d'Arc, l'Histoire du costume, Rodrigue de Villandrando, etc., il a produit un grand nombre d'articles dispersés dans les revues d'érudition, surtout de rapports à la Société des Antiquaires de France ou au Comité des Sociétés savantes des départements. Ses amis et ses disciples ont eu la pieuse pensée de réunir la plupart de ces articles presque perdus dans ces nombreux recueils. MM. A. Castan, de Lasteyrie, J. Roy, A. Giry, etc., se sont partagé le travail. Le t. I de ces *Mélanges*, préparé en grande partie par M. Giry, est consacré aux antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines de notre pays. On y retrouvera ces mémoires, dont la publication a suscité autrefois tant de controverses, sur le Pilum, sur la longueur de la lieue gauloise,

sur l'endroit voisin de Lutèce où Labiénus a vaincu les Gaulois, surtout sur la question d'Alésia. C'est M. Castan qui a été chargé de réunir les principaux articles de Quicherat sur cette discussion mémorable. On est généralement d'accord aujourd'hui pour conclure contre Quicherat en faveur d'Alise-Sainte-Reine en Bourgogne, et non pour Alaise en Franche-Comté; mais, quelque opinion qu'on professe, on ne saurait méconnaître, avec la parfaite bonne foi du maître, son érudition profonde et son remarquable talent d'exposition. M. R. de Lasteyrie, qui remplace si dignement Quicherat à l'École des chartes, a publié à nouveau, en manière d'introduction au volume, l'excellente notice sur sa vie et sur ses travaux, qui avait déjà paru dans le Bulletin du Comité des travaux historiques [1].

La *Revue* a déjà (voyez plus haut, p. 219) annoncé la première livraison de l'*Atlas historique de la France*, par M. A. Longnon (Hachette). Il ne sera pas hasardé de dire que cette publication est destinée à faire époque. M. Longnon est, sans contredit, au premier rang de nos géographes. Dans ses travaux sur les *Pagi* de la Gaule, sur la Géographie de Grégoire de Tours, sur la France à l'époque de Charlemagne, de saint Louis [2], de Jeanne d'Arc, il a montré qu'il possédait une connaissance approfondie des textes épigraphiques, historiques, littéraires et autres, des livres, mémoires ou articles qui ont paru dans ce domaine infini de la science, enfin des lois phonétiques qui ont présidé à la formation des noms de lieu. Il était indispensable, en effet, d'être aussi bien philologue et historien que géographe. M. Longnon réunit à un degré éminent ces qualités diverses; habile metteur en œuvre du reste, il a autant de savoir-faire que de savoir. Ajoutons qu'il a organisé l'enseignement scientifique de la Géographie historique de la France; le cours qu'il professe à l'École des hautes études, où il a été autrefois élève, peut être considéré comme une création. Membre enfin très assidu de l'ancienne commission de topographie des Gaules, il

1. Le second volume comprendra l'archéologie du moyen âge; le troisième, des écrits divers relatifs à l'histoire de cette même époque; le quatrième enfin, les chapitres achevés de l'Histoire de la laine. Il est juste d'ajouter que, si ces *Mélanges* paraissent, on le doit en partie au dévouement de l'éditeur, Alphonse Picard. Sur Quicherat, voyez encore la notice que lui a consacrée ici même M. Giry, XIX, 241.

2. La 13e planche de l'*Atlas* est réservée à « la France après le traité d'Abbeville, 1259. » M. Longnon n'admet-il donc pas comme fondées les raisons que j'ai données autrefois pour prouver que cette désignation est de tout point inexacte? J'ose encore espérer que, quand il en sera là, M. Longnon adoptera le nom de « Traité de Paris. »

s'est trouvé pendant de longues années au centre des informations les plus sûres. Toutes ces raisons réunies faisaient bien augurer de la publication considérable à laquelle on savait qu'il travaillait depuis longtemps. L'attente n'a pas été déçue. Obligés de nous contenter jusqu'ici de Spruner, notoirement insuffisant pour la France, nous allons être enfin largement dédommagés. Si l'on a pu faire aux admirables cartes déjà parues quelques critiques de détail, elles n'en constituent pas moins un guide des plus certains pour l'étude de l'ancienne France. Autre avantage très précieux : chaque livraison est accompagnée d'un texte explicatif, auquel je souhaiterais pour ma part qu'il fût ajouté une bonne bibliographie. A chacun le sien. La plus importante peut-être des cartes contenues dans cette première livraison est celle de la Gaule vers l'an 400 de notre ère : elle donne, surtout d'après la plus ancienne rédaction de la *Notitia dignitatum imperii*, la division romaine en *civitates*. De là sont sorties la division ecclésiastique, maintenue dans ses lignes essentielles jusqu'en 1789, la division en *pagi* de l'époque franque, les *pagi* étant des divisions ethniques identiques pour la plupart aux *civitates* romaines, enfin la division féodale. Quant à la carte de la Gaule à l'époque du partage de 806, il importe peu au fond de savoir si le partage a réellement eu lieu. M. Longnon le pense, et il donne ses raisons dans le texte explicatif; l'important ici, c'est la carte, qui est excellente et d'une fort belle exécution [1].

L'*Histoire du commerce de la France*, par M. Henri Pigeonneau (L. Cerf), est le fruit de lectures étendues et d'un long enseignement. Il y a deux ans, l'auteur avait publié, dans la petite collection à un franc qui paraît à la même librairie, un tableau très bref, mais bien fait, de cette histoire ; c'est un gros livre qu'il nous apporte aujourd'hui. Ce n'est d'ailleurs qu'un premier volume, qui s'arrête à la fin du xve siècle. M. Pigeonneau a beaucoup lu ; mais il ne se contente pas de résumer les livres des autres : il a vu de près les textes et en donne même d'inédits. Son œuvre lui est bien personnelle. Ce qu'on appréciera surtout en elle, c'est la clarté de l'exposition, l'intelligence des grands faits historiques dont le commerce a subi le contre-coup malheureux ou bienfaisant. L'auteur est historien et géographe avant d'être économiste. Il montre bien le puissant essor que les croisades imprimèrent au commerce ; peut-être aurait-il dû aussi insister sur leurs fâcheux résultats : tant de capitaux, tant de

1. M. Longnon a eu l'heureuse idée de marquer dans toutes ses grandes cartes, par un pointillé spécial, les divisions actuelles de la France en départements.

forces intellectuelles et sociales stérilement prodiguées; le commerce de l'Orient presque fermé aux chrétiens par le fanatisme religieux. Si le premier élan des croisades avait été héroïque, il était grand temps qu'elles prissent fin. Quant aux guerres anglaises, M. Pigeonneau en a exposé d'une façon remarquable les conséquences désastreuses. Le XIVe et le XVe siècle sont supérieurement traités. Il s'arrête au moment où la découverte du Nouveau-Monde, en jetant dans la circulation une masse de métaux précieux, va renouveler entièrement la face du monde économique. Un autre volume se terminera avec le XVIIe siècle ; un troisième sera consacré à ce XVIIIe siècle, si prodigieux en révolutions de toutes sortes, dans le monde des faits comme dans le monde des idées. J'ajouterai en terminant que ce livre ne s'adresse pas seulement aux gens du métier ; il est assez nourri de choses et présenté avec assez d'agrément pour plaire aux érudits et instruire le grand public [1].

Temps modernes. — Voici deux figures princières du XVIe siècle, à demi effacées, qu'on a tenté de faire revivre : *Claude de France, duchesse de Lorraine*, par M. R. de Magnienville (E. Perrin), et *Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX*, par M. Louis de Beauriez (J. Gervais) ; de cette dernière biographie, il n'y a pas à tenir autrement compte, car c'est une œuvre avant tout d'édification. L'autre est loin d'être un travail sans valeur. Bien que l'on perde trop souvent le personnage de vue au milieu des faits de l'histoire générale, malgré un style trop fleuri et aux allures trop dégagées, il a du moins le mérite de contenir bon nombre de documents inédits relatifs à cette fille de Catherine de Médicis, épouse de Claude III de Lorraine. Une moitié du volume est occupée par des pièces justificatives dont les historiens du XVIe siècle sauront faire leur profit.

Ce sont aussi les nombreux documents publiés en appendice qui font l'importance du livre consacré par le docteur Le Paulmier à *Ambroise Paré ;* mais il y a plus : sans prétendre retracer dans tous ses détails et avec l'ampleur nécessaire l'histoire du célèbre chirurgien huguenot [2], l'auteur a cependant rectifié ou précisé beaucoup de

1. Les gravures intercalées dans le texte sont bien choisies d'ordinaire, mais d'une exécution médiocre. L'inscription des *Nautae parisiaci*, par exemple, reproduit aussi peu que possible l'original.

2. M. Le Paulmier prouve que Paré, huguenot avant la Saint-Barthélemy, n'abjura pas après. Un mémoire rédigé par Paré en 1575, lors d'un procès avec la Faculté, contient une phrase qui lève sur ce point tous les doutes. Voyez p. 80. L'auteur a de même établi définitivement la date de la mort de Paré, survenue le 20 décembre 1590 à Paris, pendant le siège. Il avait quatre-vingts ans ; il fut enterré le 22 décembre dans l'église de Saint-André des Arts.

menus faits de sa longue vie ; il a fait mieux connaître sa famille, ses amis, ses œuvres, dont il a complété la liste. Parmi les contemporains d'Ambroise Paré, il accorde avec raison une mention particulière au médecin Julien Le Paulmier, avec qui Paré eut d'assez vives controverses ; sa biographie, qu'on trouvera à l'appendice, est un curieux chapitre de l'histoire de la médecine en France à la fin du XVIe siècle. Le volume, édité avec beaucoup de soin et de goût par les frères Charavay, est orné d'un beau portrait inédit daté de 1575.

Je n'aurais aussi que des éloges à faire au sujet de *la Vie de Rotrou mieux connue*, par M. Henri CHARDON (Paris, Picard ; Le Mans, Pellechat) ; là encore abondent les documents nouveaux habilement mis en œuvre ; mais, outre que l'ouvrage a déjà été plusieurs fois mentionné ici, à mesure qu'il paraissait dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, il intéresse surtout l'histoire littéraire, la querelle du Cid et la peinture de la société polie au temps de Rotrou et des débuts de Corneille. Ce serait donc sortir du cadre de la *Revue* que d'y insister plus longtemps.

Les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* connaissent aussi déjà les brillantes études de M. le duc DE BROGLIE sur *Frédéric II et Louis XV* (1742-1744). Les deux volumes récemment parus font suite aux deux précédents sur Frédéric et Marie-Thérèse, 1740-1742 (C. Lévy) ; ils racontent la retraite de Prague, qui est une admirable page d'histoire, la bataille de Dettingen, l'offensive reprise de tous côtés par Marie-Thérèse alliée à l'Angleterre et à la Sardaigne, la révolution causée en France par la mort de Fleury ; l'avènement de Mme de Châteauroux, le départ de Louis XV pour l'armée, l'invasion de l'Alsace et la maladie du roi à Metz. Bien que, pendant ces deux années, 1743 et 1744, Frédéric II ait été en paix avec tout le monde, il est toujours en scène, et au premier plan, l'oreille au guet, l'esprit tendu à tous les bruits qui lui viennent de Paris, de Londres ou de Vienne, se réjouissant avec cynisme des revers essuyés par les Français, ses alliés, dans la campagne de 1743, où ils perdent la Bohême et la Bavière ; puis flairant par avance le danger que l'inimitié de Marie-Thérèse peut lui faire courir après qu'elle a formé la ligue de Worms, revenant alors à l'alliance française et pressant Louis XV d'envoyer une grosse armée au delà du Rhin, au cœur de cette Allemagne qui nous haïssait, que nous détestions, dont Frédéric se déclarait tout haut le patriotique champion, et qu'il sacrifiait sans scrupule aux intérêts du Brandebourg. Un des chapitres les plus piquants du livre est consacré à cette singulière équipée de Voltaire, qui, à la veille d'être mis à la Bastille, est cependant chargé d'aller à

Berlin sonder les projets de l'impénétrable Frédéric. Certes Voltaire avait assez d'esprit pour jouer ce rôle d'ambassadeur extraordinaire pour lequel il semblait si peu fait, mais il avait aussi trop d'imagination pour y réussir. On le combla de prévenances et de compliments, mais il n'apprit rien de ce que nos ministres désiraient savoir. Sa vanité seule fut satisfaite. Malgré la riche variété des tableaux que contiennent ces nouveaux volumes, ils n'atteignent pas à l'intérêt dramatique des deux premiers. Là c'était le contraste si fortement accusé entre Frédéric II et Marie-Thérèse, dont le génie, ignoré la veille, se révèle soudainement au milieu de la grande crise de 1740; c'était la grandeur des intérêts européens engagés, le réveil de la politique d'aventures en France avec le maréchal de Belle-Isle. Mais, après l'abandon de Prague, Belle-Isle est écarté des affaires; Fleury meurt; il n'y aura plus de premier ministre; c'est le règne des maîtresses qui commence par un triple inceste de la main gauche. Marie-Thérèse, victorieuse et avide de représailles, n'est plus touchante. Voltaire a prouvé qu'il n'y avait pas en lui l'étoffe d'un homme d'État; Maurice de Saxe ne s'est pas encore révélé comme un grand capitaine. Nous sommes dans un moment de transition et d'attente. Espérons que M. de Broglie ne tardera pas à nous dédommager, en nous racontant les prodiges de cette année 1745, marquée par la victoire de Fontenoy, l'élection à l'empire de François Ier, l'époux chéri de Marie-Thérèse, les triomphes de Frédéric II et sa nouvelle défection.

Qui eût osé penser, au moment où le roi tombe malade à Metz en courant au secours de l'Alsace envahie par les Autrichiens, et où il éloigne Mme de Châteauroux par crainte de l'enfer, que, dix ans plus tard, l'Autriche se rapprocherait de la France, et que Mme de Pompadour, conseillée par l'abbé de Bernis, serait l'agent le plus actif de cette révolution diplomatique? Grâce à M. Fr. Masson, qui nous a fait connaître les mémoires de Bernis, l'histoire de ce prodigieux revirement a été mise en pleine lumière. On en sait les tristes résultats. Que devint Bernis après sa disgrâce (13 décembre 1758) et son exil? C'est encore M. Masson, ce chercheur si habile et si heureux, qui nous le raconte dans un livre plein de faits nouveaux, puisés aux meilleures sources : *Le cardinal de Bernis depuis son ministère* (Plon et Nourrit). Après un exil de six années obscurément passées à Vic-sur-Aisne (1758-64), Bernis rentra en grâce et fut nommé archevêque d'Albi; puis il dut aller à Rome en 1769 pour prendre part au conclave qui s'ouvrit après la mort de Clément XIII; c'est en grande partie par son influence que fut élu Clément XIV Ganganelli. Son succès fut même si grand que Choiseul lui proposa peu

après de représenter la France à Rome. Bernis accepta. Nommé en 1769, il resta dans ses fonctions pendant vingt-deux ans ; destitué en mars 1791, il n'en demeura pas moins à Rome, où il mourut le 3 novembre 1794, à l'âge de quatre-vingts ans, laissant la réputation d'un prélat fastueux, d'un grand seigneur aimable et aimé, d'un homme de goût et d'un homme de bien.

A-t-il mieux réussi à Rome qu'il n'avait fait à Versailles ? La grosse affaire qu'il eut à négocier pendant la plus grande partie de sa longue ambassade est celle des Jésuites. Chargé d'appuyer la demande de l'Espagne, qui réclamait avec une insistance de plus en plus âpre la suppression de cet ordre, et qui avait fait du concours de la France en cette circonstance la condition essentielle du maintien du Pacte de famille, il sut obtenir de Ganganelli, avant son élection, des engagements formels ; il sut forcer Clément XIV à les tenir ; il sut enfin, après la mort de ce pape (mort naturelle, comme le pense, avec raison, M. Masson, qui ne croit pas au poison [1]), exercer assez d'influence sur le nouveau pontife, Pie VI, pour couper court aux intrigues du parti jésuitique à Rome, pendant que le duc d'Aiguillon en triomphait à Paris. Bernis n'aimait pas les Jésuites. Non qu'il fût un esprit fort : sans être théologien, et bien qu'il fût, lui aussi, entré dans les ordres bien après avoir reçu des abbayes et même le chapeau rouge, il était bon prêtre et croyant sincère. Mais il ne voyait pas sans dégoût la grossière superstition que les Jésuites propageaient sous prétexte d'adorer le Sacré-Cœur. Plus tard il prit soin d'édifier son gouvernement sur les prétendus mérites d'un étrange personnage qu'ils voulurent faire canoniser : Benoît-Joseph Labre, mis enfin, après un siècle d'efforts et d'attente, au rang des saints. Surtout, il était gallican. Il était de ceux, comme il le dit lui-même, « qui croient qu'on naît sujet et citoyen avant que d'être prêtre et évêque, » et, comme dit M. Masson, « s'il était disposé à tous les sacrifices pour maintenir avec Rome l'unité de doctrine, il était prêt à demander à la papauté toutes les concessions, lorsqu'il s'agissait

1. Bon nombre de gens, et Bernis lui-même, ont cru que Clément XIV était mort empoisonné. On peut résumer les raisons contraires de M. Masson en citant, d'après lui, ce passage d'une dépêche du baron de Gleichen, ministre de Danemark, p. 299 : « On croit presque généralement que Clément XIV a été empoisonné par les Jésuites. Pour moi, je n'en crois rien. Ils n'étaient pas gens à commettre des crimes inutiles. Ce poison aurait été moutarde après dîner. Le marquis de Pombal, Charles III et le duc de Choiseul sont morts fort naturellement. Voilà les preuves de mon opinion. Clément XIV est mort de la peur de mourir ; son idée fixe était le poison, et la putréfaction subite de son cadavre n'a été que l'effet de l'angoisse terrible qui l'a tué. »

de la police de l'État » (p. 556). L'institution de la Société de Jésus n'était point fondamentale de l'Église; or les circonstances avaient fait que les Jésuites s'étaient rendus odieux aux gouvernements absolus. Ne reconnaissant d'autre chef que leur général toujours résidant à Rome au pied du trône de saint Pierre, ils semblaient s'être mis au-dessus des lois. C'est pour un crime semblable que Louis XIV avait persécuté les Jansénistes; c'est pour sauver le principe même du pouvoir monarchique que Charles III chassa les Jésuites d'Espagne, et qu'il intéressa tous les princes régnants de la maison de Bourbon à poursuivre leur destruction. Dans ce nouveau conflit entre l'Église et l'État, Bernis agit avec habileté; il appuya de toute son influence l'action des ministres espagnols pour empêcher un schisme inévitable, si le pape avait maintenu les Jésuites contre tous les Bourbons; mais il y apporta toute l'aménité de son caractère, tout son art d'habile temporisation. Il réussit, à force de souplesse, où la hauteur eût sans doute échoué. Ce n'est pas pour cela un grand diplomate; mais dans une situation de second ordre, où il n'avait qu'à faire exécuter les résolutions prises par d'autres, il était tout à fait à sa place. A Versailles, il avait été à la fois trop courtisan, trop clairvoyant et trop timide; à Rome, il établit et maintint sur un pied excellent les relations entre le roi et l'Église jusqu'au jour où la Révolution vint rendre inutiles tant d'efforts poursuivis depuis un millier d'années pour faire vivre le spirituel et le temporel en bonne intelligence.

Ainsi l'ouvrage de M. Masson dépasse les limites d'une simple biographie, et importe à l'histoire générale des idées, des institutions et de la politique. Celui de M. Desnoiresterres, sur la *Comédie satirique au XVIIIe siècle* (E. Perrin), est plutôt curieux. Le biographe si érudit et si consciencieux de Voltaire a été chercher dans les œuvres comiques du temps les éléments d'une histoire de la société française; mais il n'a réussi à en donner que la caricature. La satire est mauvaise langue, et le théâtre, lorsqu'on met sur sa scène les hommes et les choses du moment, ne vit que de médisance ou de calomnie. Ce ne sont pas des témoins fidèles. Il est bon néanmoins de les entendre, et l'on ne peut fermer l'oreille aux bruits de coulisse dans une époque qui a tant aimé le théâtre. Sous Louis XV et sous Louis XVI, le théâtre était la seule réunion publique autorisée; à défaut de tribune politique, on parlait au peuple par la bouche des comédiens. A défaut d'une presse libre, on écrivait des comédies. Voltaire et Beaumarchais ont été les maîtres du genre. La censure était d'ailleurs plus tracassière que redoutable; elle le devint sous la Révolution; c'est vrai-

ment alors qu'on ne put avoir de l'esprit, ou du cœur, impunément. Il était plus dangereux d'attaquer les jacobins, devenus les maîtres, qu'il ne l'avait été autrefois de fronder le gouvernement ou le clergé, et la guillotine était un châtiment plus sévère que la Bastille.

On avait tenté en effet de discipliner le théâtre même et d'en faire un instrument d'éducation politique. Dans la même série d'idées, mais bien autrement graves ont été les efforts tentés par les philosophes au XVIIIe siècle et par leurs disciples pendant la Révolution pour former, dès l'enfance, l'homme et le citoyen. *L'Éducation morale et civique avant et pendant la Révolution* a été étudiée par M. l'abbé Aug. Sicard dans un livre fort intéressant (Poussielgue). On devinera sans peine qu'aux yeux de l'auteur, tout système d'éducation doit reposer sur l'enseignement chrétien. Rollin en a tracé les règles. Hors de là, rien de bon ne peut être tenté. Les philosophes ont prétendu remplacer dans l'éducation la religion par la morale ; leurs doctrines ont été mises en pratique après 1789 ; mais les écoles de la Convention sont tombées sous le ridicule avec le culte de l'Être suprême imaginé pour donner une base religieuse à la nouvelle morale civique, avec les fêtes républicaines décrétées en l'honneur de la Nature divinisée. Le jour où Bonaparte a fait rentrer les aumôniers dans les collèges et lycées de la République, la société a été sauvée. Telle est l'idée mère de ce livre, écrit d'ailleurs en excellents termes et avec une connaissance étendue du sujet. Cette idée, on peut la combattre ; il est naturel que, du jour où la foi chrétienne a cessé de régner sans partage sur les cœurs, l'éducation ne soit plus exclusivement chrétienne, et que, chez un peuple de citoyens, elle doive se proposer pour objet essentiel de préparer l'enfant à devenir un bon citoyen. Il convient donc de séparer la religion de l'éducation nationale, ce qui ne veut pas dire qu'il faille la proscrire. La liberté sagement pratiquée est encore, en ce point comme dans les autres, le meilleur des systèmes.

Ce changement profond dans les principes de l'éducation nationale s'accomplit en même temps que se modifie tout le système politique et administratif de l'ancien régime. C'est sous Louis XVI que commence à s'opérer cette réforme prodigieuse qui, si elle eût été poursuivie avec vigueur par le gouvernement lui-même, eût sans doute fait à la France l'économie de la grande Révolution. Le chef de ces hardis réformateurs a été Turgot. C'est toujours à lui qu'il faut revenir quand on veut se rendre un compte exact de ce que devait faire l'ancien régime. M. Alfred Neymark, déjà connu par une étude sur Colbert et son temps, vient d'aborder à nouveau ce grand

sujet. Malgré un plan défectueux[1], et bien qu'en somme il soit très inférieur à l'*Essai* de M. Foncin, c'est un livre estimable; il pourra être utilement consulté par ceux qu'effraierait le livre si compact de son devancier. A part quelques extraits de la correspondance de Turgot avec l'intendant de Champagne, les faits sont connus; mais ils sont clairement exposés et les appréciations sont judicieuses. L'économiste, l'intendant, le ministre sont assez bien mis en lumière; mais on n'est pas fixé sur un point important, celui de savoir quelle fut au juste la valeur de Turgot comme homme d'État. On lui a reproché d'avoir compromis le succès de ses propres réformes par la hâte maladive avec laquelle il les appliqua coup sur coup, fatiguant et ameutant ainsi contre lui tout le monde. On sait le mot que lui dit Malesherbes : « Vous n'avez pas l'amour du bien public, vous en avez la rage ! » Ce reproche est-il fondé, et jusqu'à quel point? M. Neymark ne le dit pas nettement. Il fait quelque part une comparaison toute naturelle entre Turgot et Colbert. Pourquoi Colbert, réformateur impatient lui aussi, a-t-il pu rester plus de vingt ans au ministère et accomplir son œuvre sans se briser aux obstacles multipliés sur le chemin, tandis que Turgot y succomba? N'est-ce pas surtout que Turgot était le ministre d'un roi borné et indécis, à une époque où la royauté avait déjà perdu son prestige? Il eût fallu maintenir Turgot, en le modérant au besoin; il avait montré dans le Limousin qu'il savait le prix du temps et des ménagements.

A défaut de Turgot, il fallait soutenir Necker. C'est l'avis de M. René Stourm, dans son savant livre sur *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution* (2 vol., Guillaumin). M. Stourm s'est proposé de rechercher les origines de notre système financier actuel. Il l'a fait avec l'expérience d'un homme du métier et la compétence d'un érudit; il résume lui-même tout son ouvrage en ces lignes : « Ces origines remontent à l'ancien régime. Nombre de règlements encore en vigueur trouvent leur modèle dans le code des fermes générales; mais c'est à dater de l'avènement de Louis XVI que sont jetées les plus importantes fondations de l'édifice moderne. L'ancien régime transformé en fournit les matériaux. Dans les mains de Turgot, de Necker, des assemblées provinciales, de la dernière assemblée des notables, et enfin dans celles de l'assemblée nationale de

1. L'ouvrage est en deux volumes (Guillaumin). Il est intitulé : *Turgot et ses doctrines*. En voici le plan général : 1re partie, jeunesse de Turgot; l'intendance de Limoges; Turgot ministre; 2e partie, doctrines économiques et sociales; doctrines philosophiques et politiques; 3e partie, vie privée de Turgot; ses amis, ses ennemis, sa retraite et sa mort.

1789, la nouvelle organisation fiscale naît et se développe. Elle tend vers la perfection jusqu'à ce que la Révolution (l'auteur fait commencer la Révolution en 1792, avec la République) interrompe le cours de ses progrès. Puis les gouvernements réguliers se remettent à l'œuvre ; ils partagent avec les réformateurs du règne de Louis XVI et l'Assemblée constituante l'honneur d'avoir créé le système financier qui nous régit aujourd'hui » (II, 501). Comme on le voit, dans l'histoire de la Révolution l'auteur distingue soigneusement deux choses très différentes en effet : l'œuvre féconde de la Constituante et l'œuvre dévastatrice du gouvernement révolutionnaire. Les Constituants étaient des gens de l'ancien régime, formés par la libre discussion des affaires publiques dans les deux assemblées des notables de 1787 et 1788, dans les assemblées provinciales instituées par toute la France, dans les réunions où l'on rédigea les cahiers de 1789. Les réformes décrétées par l'Assemblée nationale étaient acceptées d'avance ou même déjà commencées : égalité de tous les citoyens devant l'impôt, répartition équitable entre les contribuables, les corvées en nature supprimées et transformées en prestations en argent, suppression des douanes intérieures, tarif uniforme de douanes à la frontière, abandon du système protecteur depuis le traité de commerce avec l'Angleterre, etc. Mais lorsque les hommes nouveaux de 1792 et de 1793 voulurent rompre avec les traditions nationales, ils ne surent rien fonder ; M. Stourm a fait le compte de ce que six ans de gouvernement révolutionnaire ont coûté à la France ; les chiffres sont effrayants. Les plus détestables pratiques de la monarchie déchue furent reprises par les Jacobins, et ils conduisirent l'État à la banqueroute, comme l'avait fait l'ancien régime ; et la banqueroute financière fut aussi, dans les deux cas, une banqueroute politique.

Le livre, un peu dur à lire, mais très suggestif, de M. Stourm apporte une nouvelle confirmation à la thèse présentée, avec un sens historique si profond, par Tocqueville dans l'*Ancien régime et la Révolution*. Il en est de même pour l'*Histoire de l'administration provinciale, départementale et commerciale en France*, par M. Émile Monnet (A. Rousseau). Ce n'est pas que ce dernier ouvrage ait la même valeur que celui de M. Stourm, il s'en faut de beaucoup. L'auteur est peu au courant des institutions de l'ancienne France ; ses sources d'informations ne sont ni abondantes, ni bien choisies ; ses appréciations sont timides et parfois contradictoires ; néanmoins c'est une étude estimable sur les origines de notre organisation locale. L'œuvre des réformateurs sous le règne de Louis XVI est assez bien résumée ; comme pour les finances, on voit qu'en matière

d'administration Turgot, Necker, les assemblées des notables et les assemblées provinciales ont préparé les travaux de la Constituante. Ici encore la réforme a réussi, non parce qu'elle a été l'œuvre de la Révolution, mais parce qu'elle était accomplie d'avance dans l'esprit du public. Quant aux vicissitudes éprouvées par notre organisation départementale et communale, elles sont exposées avec d'assez grands détails. Parfois on demanderait plus de clarté ; ainsi la différence entre les districts établis par la Constituante et les arrondissements de l'an VIII est à peine esquissée. Sur le régime communal, il y aurait eu beaucoup plus à dire, sans parler des erreurs qu'il y aurait à rectifier pour la partie ancienne.

Ainsi voilà trois auteurs qui, à des points de vue différents, aboutissent directement ou indirectement à la même conclusion, à savoir que, sous Louis XVI, on travailla très activement à réformer un régime ébranlé de toutes parts, qu'à la veille de la Révolution ce travail était déjà fort avancé. Ce n'est pas une découverte; il y a même longtemps qu'on a tiré argument de ce fait indéniable pour en faire le procès à la Révolution de 1789; on pourrait, avec autant de raison au moins, en tirer la condamnation d'un régime politique, dont les fautes, et plus encore peut-être la maladroite faiblesse l'ont rendue inévitable. L'erreur la plus dangereuse que puisse commettre un souverain absolu, c'est de ne pas gouverner.

Cette période de transition a été trop négligée par M. Victor Molinier dans son *Cours élémentaire de droit constitutionnel* (A. Rousseau), 1re partie d'un ouvrage d'ailleurs rempli de faits judicieusement coordonnés. La *Revue* aura sans doute plus d'une fois l'occasion de revenir sur cet ouvrage du savant professeur de droit à la Faculté de Toulouse. Qu'il suffise aujourd'hui d'appeler l'attention sur le chapitre relatif à l'égalité devant la loi, où l'on trouvera des détails intéressants sur la condition des personnes avant et depuis 89[1].

Histoire locale. — L'*Histoire du bienheureux Charles le Bon, comte de Flandre*, par M. Edward Le Glay (Lille, Desclée, De Brouwer et Cie), est une légende pieuse destinée à l'édification du lecteur. Quelques pages sur l'état de la Flandre au XIIe s., la traduction abrégée de la chronique de Galbert de Bruges, sont à peu près tout ce qui pourrait intéresser l'historien; quant au mouvement communal si curieux qui se produisit à Bruges après l'assassinat du comte,

1. Je signalerai seulement, p. 124, la note sur le Droit du seigneur; en s'appuyant exclusivement sur des textes du Midi, M. Molinier soutient que ce droit a réellement existé, ailleurs que dans le Midi. Il aurait fallu étudier de plus près le *Jus primae noctis* de Schmidt, qui a renouvelé entièrement la question.

il faut aller l'étudier ailleurs, et, par exemple, dans l'*Histoire de Saint-Omer*, par M. Giry.

Les érudits n'auront pas à tenir compte davantage de l'*Histoire de la ville d'Orléans*, par M. Eugène Bimbenet, ou du moins du premier volume qui vient de paraître (Orléans, Herluison), et qui s'arrête à Louis le Pieux. Il est clair que l'auteur, travailleur consciencieux, ignore entièrement la méthode historique. Il cite ses auteurs de toutes mains; il se lance dans la recherche des étymologies avec la témérité d'un homme qui n'en connaît pas les lois; il s'étend indéfiniment sur la période du moyen âge primitif, sans se douter du point où en est arrivée l'étude des Mérovingiens et des Carolingiens. Espérons qu'il prendra sa revanche, lorsqu'il arrivera à une époque où les Archives locales pourront lui fournir des documents.

J'arrive bien tard pour parler de l'intéressante étude publiée par le comte A. de Bourmont sur la *Fondation de l'Université de Caen et son organisation au XVe s.* (Caen, Le Blanc-Hardel). L'Académie des inscriptions l'a distinguée au concours des Antiquités nationales, comme un livre « bien fait, très net, très précis, s'appuyant sur de bons documents dont personne jusqu'ici n'avait encore pu faire usage. » Le plus important de ces documents est le « Matrologe » ou recueil des chartes de l'Université, rédigé, au commencement du XVIe s., par Pierre de Lesnauderie, qui fut deux fois recteur à Caen, en 1505 et en 1520. L'Université a été fondée en 1432, sans doute sous l'inspiration de Bedford; Charles VII la confirma quand il eut repris la ville; depuis, elle ne fit que végéter jusqu'à la fin du XVIIIe s. Son organisation fut calquée en partie sur celle de Paris et sur celle d'Oxford. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver ici beaucoup de nouveau; mais c'est un utile complément à la thèse de Thurot sur l'organisation de l'Université de Paris au moyen âge[1].

C'est à un ordre de faits analogues qu'appartient la nouvelle étude de M. Francisque Mège sur l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand* (Clermont, Thibaud). Fondée en 1747, la « Société littéraire » de Clermont fut autorisée en 1780 à prendre le titre longtemps sollicité d' « Académie royale. » Supprimée en 1794, elle fut reconstituée en 1824, et depuis lors elle a fourni une honorable carrière. M. Mège raconte avec un légitime orgueil les efforts persévérants accomplis sous les auspices de la Société pour dégager les ruines romaines découvertes au sommet du Puy-de-Dôme; en 1874,

1. M. de Bourmont a aussi publié dans le *Polybiblion*, et à part, une courte brochure sur la bibliothèque de l'université de Caen au XVe siècle, et l'inventaire qui en fut dressé en 1467.

on acquit la certitude qu'on se trouvait en présence d'un grand temple consacré à « Mercurius Dumias, » la principale divinité des Arvernes. La liste analytique des Mémoires publiés dans le recueil de l'Académie est dressée par M. Mège avec le soin qu'il apporte à tous ses travaux; c'est aussi la partie qui rendra le plus de services.

Il y a cinq ans, M. A. Janvier publiait (chez Hecquet, à Amiens) une *Petite histoire de Picardie;* ce sont de « simples récits, » comme l'auteur le dit lui-même, et sans prétention scientifique; et en effet la prétention serait mal justifiée. Il a voulu du moins utiliser de nombreux matériaux laissés sans emploi, et présenter au public les notes et éclaircissements volontairement omis tout d'abord; c'est sous forme d'un *Dictionnaire historique et archéologique* qu'il les donne aujourd'hui (Amiens, Douillet). Ce nouveau volume sera plus utile que le premier, mais ce n'est encore qu'une compilation hâtive et sans originalité propre, où il serait aussi facile de relever des erreurs que de signaler des lacunes. On regrette surtout de ne pas trouver une bibliographie plus abondante. Aux articles Senlis et Saint-Quentin, on chercherait vainement les excellentes monographies de M. J. Flammermont et de M. Charles Normand; comme au mot Abbeville, on parle indûment du « traité de 1258, » conclu en réalité à Paris en 1259, tandis qu'on ne dit rien du traité d'Amiens de 1802. Ce sont là des exemples pris au hasard, et qu'il serait trop facile de multiplier.

A propos de Saint-Quentin, voici un petit livre très curieux de M. E. Lemaire : *les Fêtes publiques à Saint-Quentin pendant la Révolution et sous le premier empire* (tiré à part du *Journal de Saint-Quentin*); ici, tout est puisé aux Archives municipales[1], que l'auteur connaît bien, et qu'il exploite depuis longtemps avec succès. Le caractère général de ces fêtes est connu, et M. l'abbé Sicard, dans l'ouvrage mentionné plus haut, a fort bien montré quelle part les Jacobins leur attribuaient dans l'éducation morale et civique du peuple; mais tout ce qui touche à la Révolution est intéressant, et maintenant plus que jamais les bonnes publications sur la Révolution en province seront les bienvenues.

Ch. Bémont.

1. L'auteur dit en note, à la page 4 : « Les archives départementales (de Laon) nous ont été complètement fermées, en vertu d'une circulaire de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, qui a interdit aux archivistes de Paris et des départements toute communication de documents relatifs à la Révolution. » Serait-il possible ! Nous réclamons un démenti formel du Ministère de l'Intérieur.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE ROMAINE[1]

(Années 1882 et 1883).

AUTEURS ANCIENS. LEURS SOURCES ET LEUR AUTORITÉ. — Le désir de voir réunis en un recueil critique les restes de tous les ouvrages fragmentaires concernant l'historiographie romaine a été enfin rempli et d'une façon tout à fait satisfaisante par Hermann PETER[2]. Les *Fragmenta historicorum Romanorum* édités par lui se divisent en trois groupes : le premier comprend les historiens romains jusqu'à la fin de la période républicaine; Peter en avait déjà réuni les fragments dans le premier volume de ses *Relliquiæ historicorum Romanorum*. Cette nouvelle édition a subi des remaniements très considérables; l'auteur a fait de nombreuses additions et a corrigé le texte en maint endroit; en outre, il a laissé de côté toute la partie qui n'était pas rigoureusement historique (p. ex. le *Jus pontificium* de Fabius Pictor) et surtout les prolégomènes étendus et le commentaire qui accompagnaient les *Relliquiae;* l'appareil critique a été réduit à son minimum. Les deux groupes qui suivent le premier sont traités de la même manière. Le second comprend les siècles d'or et d'argent de la latinité, le troisième les historiens du commencement du IIIe au commencement du Ve siècle. Il est naturel que ce recueil, principalement pour ce qui concerne les deux dernières parties traitées ici pour la première fois, soit encore incomplet sur plus d'un point, mais on n'en doit pas moins reconnaître que, relativement aux matériaux considérables que Peter avait à mettre en œuvre, bien peu lui ont échappé. L'auteur compte sur l'appui des hommes de la partie, sur leurs indications au sujet des omissions possibles, et ne regarde les deux dernières parties de l'ouvrage que comme un travail préparatoire. Il le reproduira, avec des prolégomènes et des commentaires, comme second volume de ses *Relliquiae;* nous souhaitons que celui-ci ne se fasse pas trop attendre.

Dans ses recherches sur Timée de Tauromenium, Ch. CLASEN[3] a

1. Ce Bulletin a été arrêté à la fin de juin 1884. Voir la première partie plus haut, p. 122.
2. *Historicorum Romanorum fragmenta*. Leipzig, Teubner, 1883.
3. *Historisch-kritische Untersuchungen über Timaios von Tauromenium*. Kiel,

discuté, mais d'une façon trop peu précise, les emprunts que les écrivains postérieurs ont faits aux Ἰταλικά de Timée, le plus ancien, avec Jérôme de Cardie, des historiens grecs qui aient traité tout au long de l'histoire de Rome. Il conclut, à l'encontre d'hypothèses antérieures, que l'on ne saurait trouver des traces de Timée chez les écrivains postérieurs ; on n'a fait d'emprunt ni à son histoire italique ni à sa biographie de Pyrrhus. R. Foerster[1] a résolu négativement et d'une façon très évidente cette question : les poèmes de Naevius et d'Ennius existaient-ils encore dans les bibliothèques du moyen âge, comme on l'a souvent admis ? L'importance littéraire d'Ennius a été discutée dans un ouvrage étendu de Lucien Müller[2]; l'auteur nous semble avoir encore plus exagéré les mérites du poète latin que ceux-ci n'avaient été rabaissés par quelques critiques tels que Mommsen et Vahlen. On trouvera de précieux renseignements historiques dans les chapitres que l'auteur consacre soit au développement intellectuel du peuple à Rome, au temps d'Ennius, soit à la vie du poète et à l'influence, étudiée ici pour la première fois d'une façon sérieuse, qu'il a exercée sur la littérature postérieure. On lira aussi avec fruit la reconstitution des Annales du poète, tentée par Müller; il faut considérer ce travail comme une introduction à l'édition des fragments d'Ennius, qui vient de paraître. Tout en accordant que la publication des annales a été successive, nous ne pouvons admettre avec Müller qu'Ennius ait donné quatre éditions de son propre ouvrage.

M. C. P. Schmidt[3] a réfuté d'une façon péremptoire l'opinion d'après laquelle Polybe aurait composé, outre ses histoires, trois traités géographiques et astronomiques intitulés, l'un, *De zonis et polis mundi*, l'autre, *Periplus orae Libycae*, et le troisième : Περὶ τῆς περὶ τὸν ἰσημερινὸν οἰκήσεως. Schmidt montre que tout ce que Polybe a écrit sur l'astronomie et sur la géographie se trouve, soit dans des fragments des *Histoires*, soit, sous une forme condensée, dans le 34e livre de ce même ouvrage. Les fragments, relativement nombreux, qui nous ont été conservés, de l'histoire de la guerre des Marses, composée par L. Cornelius

Lipsius et Tischer, 1883. — Voir aussi les recherches de H. Kothe sur le classement des fragments de Timée dans : *Neue Jahrb. f. Philologie u. Paedagogik*. B. 127, 1883, p. 809-813.

1. *Zur Handschriftenkunde u. Geschichte der Philologie. Rhein. Museum f. Philologie*. Vol. XXXVII, 1882, p. 485-491.

2. *Quintus Ennius. Eine Einleitung in das Studium der rœmischen Poesie*. Pétersbourg, Ricker, 1884. — Voir L. Müller : *Zu der Ennius Annalen. Philol.* XLII, fasc. 3, 1883, p. 544-547.

3. *Ueber die geographischen Werke des Polybios. Neue Jahrb. f. Philologie und Paedagogik*. Vol. CXXV, 1882, p. 113-122.

Sisenna, ont été publiés par A. Schneider[1] avec un commentaire historique où se trouvent des combinaisons ingénieuses, mais dans lequel l'auteur a fait trop de place à l'hypothèse, en assignant des dates historiques précises aux fragments isolés du contexte. L'écrit de Th. Greve[2], sur les sources de la biographie de Tib. Gracchus et sur sa vie politique, témoigne de recherches consciencieuses et étendues; l'auteur a résisté à la tentation de ramener à des sources précises les récits de Plutarque et d'Appien, que l'on avait tout d'abord à examiner; il réussit à caractériser avec précision ces deux récits et leur valeur intrinsèque; il montre très bien que, si Appien est un témoin impartial et contemporain des événements, Plutarque, par contre, semble bien n'avoir fait rien autre chose que de fondre, au hasard de son goût personnel, plusieurs ouvrages d'âge et de valeur très divers et souvent contradictoires. Il en résulte qu'on doit s'en tenir aux indications précises d'Appien pour ce qui regarde la vie publique de Tib. Gracchus et pour tous les cas où il y a divergence entre lui et Plutarque; on devra élever des doutes au sujet de l'exactitude de tout ce qui est affirmé par d'autres que par Appien, par exemple au sujet des lois financières de l'aîné des Gracques. Il aurait été désirable que l'auteur relevât, dans son étude, tous les renseignements fragmentaires de Tite-Live : ils confirment en partie les résultats auxquels il est arrivé.

La collection impatiemment attendue des fragments des *Antiquitates rerum humanarum* de M. Terent. Varron a été entreprise par P. Mirsch[3]; celui-ci ne s'est malheureusement pas suffisamment rendu compte des difficultés de la tâche et n'a pas apporté à son travail une connaissance assez générale de la littérature antique et notamment des grammairiens et des commentateurs romains. Aussi, cette collection des fragments ne peut nullement avoir la prétention d'être complète, bien que l'auteur ait fait voir, il est vrai, de nouvelles traces d'emprunts faits à Varron par des auteurs postérieurs; les hypothèses qu'il présente, dans des prolégomènes étendus, relativement à la composition, à la division et au contenu des *Antiq. rer. hum.*, pourraient donner lieu à maintes objections. C. F. Arnold[4] cherche à résoudre le problème difficile des sources

1. *De L. Cornelii Sisennae historiarum reliquiis.* Ienæ, Hossfeld, 1882.

2. *Kritik der Quellen zum Leben des aelteren Gracchus.* Aix-la-Chapelle, 1883. (Programme des cours.)

3. *De M. Terenti Varronis antiquitatum humanarum libris XXV.* Lipsiæ, Typis J. B. Hirschfelder. — Voyez aussi : *Leipziger Studien zur class. Philologie.* Vol. V, 1882, p. 1-144.

4. *Untersuchungen über Theophanes von Mytilene und Posidonius von Apa-*

auxquelles on a puisé les divers récits des guerres de Mithridate. Il raisonne avec perspicacité, mais ses arguments sont parfois un peu subtils. D'après lui, Appien raconte les campagnes de Pompée et de Lucullus en Asie en s'appuyant sur Théophanes de Mytilène, le favori de Pompée. C'est lui aussi qu'ont suivi Tite-Live et Plutarque. Par contre, pour la première et la seconde guerre de Mithridate, c'est l'ouvrage historique de Posidonius qui est à la base du récit d'Appien : Tite-Live, Plutarque, Diodore de Sicile, enfin Strabon dans ses ἱστορικὰ ὑπομνήματα, ont aussi amplement mis à profit Posidonius. Arnold suppose que l'ouvrage de Strabon a été utilisé par Appien, soit comme complément à Posidonius pour les chap. I-LXVI, soit comme source pour les renseignements tirés des annales de Claudius Quadrigarius et des commentaires de Sylla. La manière dont Arnold caractérise les divers passages d'Appien et de Plutarque, qu'il a étudiés, est fort juste en général, et il a fait faire un pas à la question de savoir quel degré de confiance méritent les récits de ces deux auteurs. Il a raison de constater la teinte grecque ou « pontique » des récits mis en œuvre par Appien ; mais, quand il recherche les auteurs sur lesquels s'est appuyé Théophanes et qu'il indique comme tels, expressément, des écrivains qui ne sont guère connus que de nom : Tyrannio d'Amisus, Castor de Phanagorie et Teucer de Cyzique, il est impossible de le suivre dans une voie si peu sûre. On ne pourra probablement jamais déterminer d'une façon absolue jusqu'à quel point Plutarque, dans sa vie de Lucullus, a utilisé (les sources grecques mises de côté) Tite-Live, d'une part, et Salluste, de l'autre. Néanmoins, SCHACHT [1] indique, avec la plus entière certitude, Tite-Live comme la « source principale », et de cette biographie, et des parties d'Appien qui s'y rapportent. En revanche, A. GLEITSMANN [2] ramène à Salluste la plus grande partie des renseignements de Plutarque au sujet de Lucullus.

Nous devons une étude intéressante sur les Commentaires de César, et sur les ouvrages qui s'y rapportent, au major Max JÆHNS [3] qui s'était fait connaître déjà par son *Handbuch der Geschichte*

mea. (Tirage à part du 13e vol. Supplém. des *Jahrb. f. classische Philol.* Leipzig, Teubner, 1882.) Une partie de cet ouvrage est la dissertation inaugurale de l'auteur : *Quaestionum de fontibus Appiani specimen.* Kœnigsberg, Hartung, 1881.

1. *Die Hauptquelle Plutarchs in der vita Luculli.* Lemgo, 1883. (Programme des cours.)

2. *De Plutarchi in Luculli vita fontibus et fide.* Rosenheim, 1883. (Programme des cours.)

3. *Caesars Kommentarien und ihre literarische und kriegswissenschaftliche Folgewirkung. Beiheft zum Militaer-Wochenblatt*, 1883. Berlin, Mittler et

des Kriegswesens. Cette étude renferme d'abord un chapitre d'introduction sur J. César, puis de courtes remarques sur le style, sur la véracité et sur la date de la composition des Commentaires, enfin, une table générale, dressée avec beaucoup de soin, de tous les ouvrages militaires et philologiques qui ont paru sur César depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours. Cette table contient non seulement la liste complète des éditions et des traductions des œuvres de César, mais encore celle des travaux relatifs à la critique du texte, des dissertations stratégiques et historiques, et même des principaux articles de revues. La bibliographie de César a encore été augmentée par les recherches de Basiner[1] sur le *De bello civili;* après avoir essayé d'établir que le texte de ces commentaires ne nous est parvenu qu'à l'état fragmentaire, il examine, en les comparant avec les passages correspondants de Plutarque, de Dion et d'Appien, toutes les indications fournies par César, à partir du début de la guerre civile jusqu'à son passage en Grèce; il aboutit à cette conclusion que le véritable état des affaires a été défiguré par César dans toute une série de circonstances, si bien qu'on ne saurait nullement ajouter une foi absolue à son récit.

On n'en finit pas avec Cornelius Nepos! L'hypothèse émise récemment par Unger, que l'ouvrage attribué à Cornelius : *De excellentibus ducibus exterarum gentium*, avait été composé par Julius Hyginus, l'affranchi d'Auguste, avait d'abord rencontré une approbation presque unanime; bientôt, cependant, de divers côtés des doutes s'élevèrent; on contesta entr'autres la différence que Unger avait cru reconnaître entre la langue des biographies des généraux et celle des biographies de Caton et d'Atticus, œuvres authentiques de Cornélius. A. Mayr[2] ne s'appuie, pour réfuter Unger, que sur des raisons tirées de la langue des deux groupes de biographies. B. Lups[3] et H. Rosenhauer[4], après avoir montré que la langue et le style des deux groupes sont identiques, apportent encore d'importants argu-

fils. — Voir aussi R. Menge. *Quaestiones Caesarianae*. Eisenach, 1883. (Programme des cours.)

1. *De bello civili Caesariano, Quaestiones Cæsarianae*. Pars 1, Dorpat, 1883. (Dissert. inaugurale.)

2. *Stimmt der Cato und Atticus des Cornelius Nepos in Sprache und Stil mit den demselben Schriftsteller zugeschriebenen Vitae überein oder nicht?* Cilli, 1883. (Programme des cours.)

3. *Cornelius Nepos oder Julius Hyginus? Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik*. Vol. CXXV, 1882, p. 379-401.

4. *Philolog. Anzeiger*. Vol. XIII, 1883, p. 733-739. Voir G. Gemss dans le *Jahresber. d. philolog. Ver. zu Berlin*. An. 1883, p. 384-397.

ments contre l'attribution de cet ouvrage à Hyginus. H. Rosenhauer[1] a soumis à une étude très consciencieuse le *De viris illustribus urbis Romae*, attribué à Aurelius Victor et que j'avais considéré moi-même, autrefois, comme un extrait du grand ouvrage de Cornelius Nepos : *De viris illustribus*. Rosenhauer regarde bien l'ouvrage biographique de Cornelius comme une des sources du Pseudo-Victor, mais il admet que la base de ce livre est un ouvrage historique non biographique, dont il place la composition en l'an 17 avant J.-C. ; une troisième source du Pseudo-Victor serait enfin un *Liber exemplorum*, soit d'Hygin, soit de Cornelius Nepos. L'auteur nous semble avoir tout à fait tort de nier que Tite-Live ait été utilisé ; il cherche d'ailleurs à retrouver les traces de ce qu'il appelle les sources primitives de son texte, à savoir : Calpurnius Pison, Valérius Antias et Claudius Quadrigarius. L'étude de A. Enmann[2], qui a paru en même temps que la précédente, fait apparaître sous un tout autre jour la composition du *De viris illustribus ;* d'après lui, ce livre n'est qu'un faible extrait d'un ouvrage biographique dont l'original a servi à Eutrope et à Ampelius; cet ouvrage aurait été composé à l'époque de Dioclétien et serait une compilation où seraient entrées une histoire des rois albains, contenue, sous forme abrégée, dans la *Origo gentis Romanae*, et une histoire perdue des empereurs romains jusqu'à Dioclétien. Cette compilation aurait été arrangée sous forme d'un « corpus » biographique de toute l'histoire romaine. L'auteur du *De viris illustribus* aurait utilisé simultanément un grand nombre de sources, qu'on ne peut plus reconnaître exactement maintenant, et parmi celles-ci les *Elogia* du forum Augusti occupaient sans doute une place prépondérante.

La correspondance de Cicéron, si importante pour l'histoire de la dernière période de la république, a été l'objet d'un grand nombre de recherches. Moll[3] et Schiche[4] se sont spécialement proposé de fixer le but, le lieu, la date et la suite chronologique des lettres écrites par Cicéron ou à lui adressées. Moll s'est borné à étudier les lettres des années 51 et 50 avant J.-C., lettres particulièrement inté-

1. *Symbolae ad quaestiones de fontibus libri qui inscribitur de viris illustribus urbis Romae.* Kempten, 1882. (Programme des cours.)

2. *Eine verlorene Geschichte der Rœmischen Kaiser. Philol.* Suppl. Bd. IV, p. 335.

3. *De temporibus epistularum Tullianarum quaestiones selectae.* Berolini, H. S. Hermann, 1883.

4. *Festschrift des Friedrich-Werderschen Gymnasiums.* Berlin, 1881, p. 225 sqq. — Idem. *Zu Cicero's Briefen an Atticus*, II. Berlin, 1883. (Programme des cours.) — Idem. *Zu Cicero's Briefen an Atticus. Hermes.* Vol. XVIII, 1883, p. 588-615.

ressantes pour l'histoire de l'administration de la Cilicie par Cicéron. Nous relèverons, parmi les résultats historiques auxquels aboutit cette étude consciencieuse, ce fait que, lors des élections consulaires de l'an 50 avant J.-C., outre Servius Sulpicius, ce fut M. Calidius qui échoua et non C. Lucilius Hirrus, comme on l'admettait jusqu'à ce jour. Schiche a étudié, dans diverses dissertations, un certain nombre de lettres du livre XV des lettres à Atticus, ainsi que les livres XII et XIII de la même collection. D'après ces dernières, il a tracé l'itinéraire de Cicéron d'avril 46 avant J.-C. à la fin de décembre 45 avant J.-C.

La question extrêmement compliquée relative à l'authenticité de la correspondance entre Cicéron et Brutus a été soulevée de nouveau, en 1881, par P. Meyer, qui, avec beaucoup de perspicacité, a cherché à prouver que toute cette correspondance n'est qu'une falsification de l'époque d'Auguste ou de Tibère. Au point de vue de la langue, la démonstration de P. Meyer a été complétée par H. Becher[1]; d'après ce dernier, le faussaire a imité, à la vérité, le style de Cicéron, mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait atteint son modèle et il est facile de distinguer sa langue maniérée et affectée de celle de Cicéron. E. Ruete[2] est au contraire un défenseur convaincu de l'authenticité de cette correspondance; son opinion est partagée et défendue entr'autres par L. Gurlitt[3] et par O.-E. Schmidt[4]. Ruete a traité dans son ensemble toute la correspondance de Cicéron dans les années 44 et 43 avant J.-C.; il a consigné, en rectifiant plusieurs opinions courantes, les résultats de ses consciencieuses recherches dans un tableau chronologique de tous les événements importants de la vie de Cicéron, depuis la mort de César jusqu'en août 43; la seconde partie de son ouvrage s'occupe en détail des lettres à Brutus. Ruete les revendique toutes comme la propriété de Cicéron. Ce jugement paraît exagéré. Gurlitt, qui semble tenir ici le juste milieu, estime que la plus grande partie des lettres est authentique, car on n'y trouve rien de choquant au point de vue historique et chronolo-

1. *Ueber die Sprache der Briefe ad Brutum. Rheinisches Museum für Philol.* N. F. Vol. XXXVII, 1882, p. 576-597.

2. *Die Korrespondenz Ciceros in den Jahren* 44 *u.* 43. Marbourg, Elwert, 1883. (Dissertation inaugurale de Strasbourg.)

3. *Die Briefe Ciceros an Brutus. Philolog. Supplementbd.* IV, fasc. 5, 1883, p. 551-630.

4. *Zu Cicero's Briefwechsel mit M. Brutus. Neue Jahrb. f. Philol. u. Paedagogik.* Vol. CXXVII, 1883, p. 559-567. L'auteur cherche à prouver que le passage *ad Brutum*, I, 3, § 4, est un fragment détaché d'une lettre authentique de Cicéron.

gique; presque toutes sont motivées par l'histoire journalière et concordent exactement avec les lettres reconnues authentiques; mais il regarde comme interpolé le passage I, 3, et comme supposés les passages I, 15, §§ 3-11, I, 16, et I, 17. Quant à l'argument tiré de la langue, Gurlitt pense qu'il n'est guère possible de relever des fautes incontestables chez un connaisseur de l'époque et du style épistolaire de Cicéron aussi fin que l'aurait été le faussaire. P.-E. Sonnenberg [1] a réfuté, par des arguments décisifs, l'identité admise depuis Muret entre le Volusius, auteur d'annales poétiques, attaqué par Catulle dans ses poésies (Cat., c. 36, *annales Volusi*, *cacata carta*, etc.), avec l'historien Tanusius Geminius cité par Suétone, Plutarque et Sénèque. E. Schelle [2] a publié, comme préliminaires à une étude sur la position occupée par le triumvir Antoine dans l'histoire de l'éloquence, un commentaire étendu des cinq lettres d'Antoine qui nous sont parvenues (Cic., *Ep. ad. Att.*, X, 8; X, 10, 2; XIV, 13; Cic., *Phil.*, VIII, 25; XIII, 22-48); ce travail fournit, à côté de plusieurs corrections du texte, des renseignements dignes d'attention sur diverses périodes de la vie de Cicéron.

Un grand nombre d'ouvrages ont été consacrés à Tite-Live et à l'étude des sources de cet historien.

E. Heydenreich [3] a caractérisé d'une façon remarquable, dans un opuscule dédié au grand public, la méthode de Tite-Live et son manque absolu de critique personnelle : l'auteur fait ressortir entre autres l'erreur commise par Tite-Live dans son tableau de la lutte entre les patriciens et les plébéiens, et il l'explique par ce fait que Tite-Live n'a pas su reconnaître la différence importante entre la *plèbe* des premiers siècles de la république et la populace de la capitale à l'époque d'Auguste. Baerwinkel [4] pense que Tite-Live a utilisé les annales d'Ennius pour ce qui concerne l'histoire la plus reculée de Rome. Cependant la question réclamerait encore, d'après lui, des investigations approfondies et notamment sur les arguments présentés par Niebuhr. Le travail de O. Gortzitza [5] sur les sources de l'histoire de la première guerre punique est tout à fait insuffisant;

1. *Der Historiker Tanusius Geminus und die annales Volusi. Historische Untersuchungen Arnold Schaefer gewidmet.* Bonn, Strauss, 1882, p. 158-165.

2. *De M. Antonii triumviri quae supersunt epistolis.* Particula I, Frankenberg, 1883. (Programme des cours.)

3. *Livius und die rœmische Plebs.* Berlin, Habel, 1882.

4. *Ueber Ennius und Livius.* Sondershausen, 1883. (Programme des cours.)

5. *Kritische Sichtung der Quellen zum ersten punischen Kriege.* Strasburg, in Westpreussen, 1883. (Programme des cours.)

l'auteur répartit d'une façon tout arbitraire, et sans tenir aucun compte des nombreuses études antérieures sur le même sujet, les récits de Polybe et de Diodore entre les diverses sources romaines et puniques admises par lui, et ne consacre que quelques lignes banales à Tite-Live, à Dion, à Eutrope et à Appien.

H. Hesselbarth[1] prépare un grand ouvrage sur les sources de la troisième décade de Tite-Live; les cinq chapitres qu'il vient de publier en guise d'échantillon montrent qu'il sait prendre vis-à-vis des opinions antérieures de la critique une position indépendante et qu'il possède un talent spécial pour traiter les problèmes dont il s'agit ici. Les parties étudiées sont relatives : 1° au traité entre les Romains et Hasdrubal, traité dont l'histoire et la teneur, d'après Hesselbarth, ont été altérées par Valérius Antias et adoptées, sous cette nouvelle forme, par Appien et par Tite-Live (XXI, 2; XXXIV, 13); 2° au début de l'expédition de l'an 217 avant J.-C.; 3° aux négociations engagées pour le rachat des prisonniers après la bataille de Cannes; 4° à l'échec des Scipions en Espagne, et 5° aux négociations pour la paix en 203 avant J.-C. Nous admettons volontiers avec l'auteur : 1° que la narration de Tite-Live, dans la troisième décade, se compose d'une partie puisée aux annales et d'une autre partie tirée de Polybe, et 2° qu'on ne peut nullement se fier à la tradition romaine, relative à la seconde guerre punique, telle qu'elle se trouve soit dans les fragments de Valérius Antias, de Cœlius Antipater, d'Acilius, etc., soit dans les récits, reposant aussi sur des annales romaines, d'Appien, de Dion Cassius et de Diodore; mais nous doutons qu'il soit possible à l'auteur d'établir que Valérius Antias est la source d'Appien et de Diodore et de donner, sur cette base, comme il le fait entrevoir, de nouvelles solutions au sujet du développement des annales romaines[2]. Il y aurait un grand profit pour lui à consulter les ouvrages récents et notamment le livre si bien fait (1880) de Zielinski sur les dernières années de la guerre d'Annibal. Fœhlisch[3] a combattu l'opinion, adoptée par plusieurs savants depuis Bœttcher (*Kritische Untersuchungen über die Quellen des Livius im XXI u. XXII Buche*, 1869), d'après laquelle les con-

1. *Historisch-kritische Untersuchungen im Bereiche der dritten Dekade des Livius.* Lippstadt, 1882. (Programme des cours.)

2. Conf. mon étude sur « la marche d'Annibal contre Rome, en 211 », *Mélanges Graux*, p. 23-34, dans laquelle j'ai tenté d'établir qu'Appien avait utilisé Cœlius Antipater.

3. *Ueber die Benutzung des Polybius im XXI und XXII Buche des Livius.* Pforzheim, 1883. (Programme des cours.)

cordances nombreuses de faits et d'expression entre Polybe et les livres XXI et XXII de Tite-Live s'expliqueraient par l'emploi d'une source commune, à savoir l'annaliste Cœlius Antipater ; il a insisté sur les traces, évidentes pour tout esprit non prévenu, de l'imitation directe de Polybe par Tite-Live. La dissertation de J.-B. Sturm[1] est encore plus hardie ; l'auteur cherche à établir que Cœlius Antipater, qui a passé jusqu'à ce jour pour la source principale de la troisième décade de Tite-Live, a été à peine suivi par l'historien latin : bien plus, Tite-Live n'aurait connu l'ouvrage de Cœlius Antipater qu'après avoir achevé la composition de l'histoire de la guerre d'Annibal et n'aurait fait qu'incorporer quelques données de celui-ci, comme variantes à son propre récit. L'auteur suit la vraie méthode : il compare les restes de Cœlius, fragment par fragment, avec le récit de Tite-Live; il arrive ainsi à ce résultat que, des fragments de Cœlius, onze sont en contradiction avec Tite-Live et six seulement d'accord avec lui; pour la plupart des autres fragments, on ne trouve aucun passage correspondant chez Tite-Live. De ce fait, l'auteur conclut, à tort selon nous, que Cœlius n'a pas été utilisé par Tite-Live pour la troisième décade; pour cela, il faudrait admettre que Tite-Live n'a puisé son récit de la seconde guerre punique qu'à une seule source; or, on admet généralement, au contraire, et de plus en plus, que l'histoire de la guerre d'Annibal a été puisée à plusieurs sources. Le fait que, parmi ces sources, l'ouvrage de Cœlius occupe un rang important, est prouvé non seulement par les nombreux points de contact qui existent évidemment entre Tite-Live et Cœlius Antipater, mais aussi, et surtout, par l'accord de Tite-Live avec Dion et Appien, dont Ziélinski a montré d'une façon si vraisemblable la dépendance vis-à-vis de Cœlius. Toutes ces raisons nous empêchent de considérer comme résolue, par les recherches de Sturm, la question des rapports de Cœlius avec Tite-Live. A. Müller[2] n'a embrassé dans ses recherches qu'un domaine très restreint : l'étude des sources d'après lesquelles les auteurs anciens ont raconté les campagnes de Marcellus en Sicile. Dans l'état actuel de la science, l'auteur ne pouvait apporter rien de bien nouveau. Il croit à juste titre, avec Soltau, que Polybe a été utilisé par Plutarque et Tite-Live, mais il rapporte d'une façon trop absolue un certain nombre de passages des deux auteurs à Cœlius, dont il ne semble pas avoir très clairement compris le

1. *Quae ratio inter tertiam T. Livi decadem et L. Cœli Antipatri historias intercedat.* Würzburg, Becker, 1883.

2. *De auctoribus rerum a M. Claudio Marcello in Sicilia gestarum.* Halle, Waisenhaus, 1882.

caractère littéraire. Nous devons à W. Sieglin[1] une étude très pénétrante de la méthode suivie par Tite-Live dans sa troisième décade; il prouve, d'une façon évidente, que les récits des deux ambassades romaines envoyées à Annibal, au commencement du XXIe livre, ne sont que la répétition du même événement raconté par Tite-Live d'après deux sources différentes. Le récit de Tite-Live d'un double passage des Apennins par Annibal repose, ainsi que les deux combats de la Trébie, sur la combinaison, faite sans esprit critique, de deux sources, dont l'une est assez probablement le rapport mensonger du combat, envoyé à Rome par le consul Sempronius. L. Bauer[2] a publié, sous une forme plus développée, ses recherches (déjà mentionnées par nous dans notre dernier compte-rendu) sur les rapports qui existent entre les *Punica* de Silius Italicus et la troisième décade de Tite-Live. A. Kerer[3] a consacré au même sujet une étude consciencieuse. Tous deux s'accordent sur ce point que les rencontres fréquentes des deux écrivains ne proviennent pas, comme l'avait admis Heynacher, de l'emploi des mêmes annales; mais plutôt du fait que Silius s'est servi de Tite-Live. Son autorité est donc très faible. J. Schinkel[4] étudie la tendance des *Punica*, les opinions philosophiques, politiques et religieuses du Ier siècle après J.-C. qui s'y révèlent, et enfin la langue du poète. On savait depuis longtemps déjà qu'il existe entre Lucain et Tite-Live un rapport analogue à celui qui existe entre Silius et Tite-Live, et que la plus grande partie des renseignements historiques de la Pharsale sont puisés chez l'historien romain; la dissertation que J. Platthner[5] consacre à ce sujet ne fait que reproduire ce que l'on avait déjà dit. C. Zangemeister[6] donne d'importants éclaircissements au sujet de la composition des *Periochae* de Tite-Live. L'auteur, dans sa nouvelle édition d'Orose, a soumis d'abord à un examen consciencieux les sources de cet écrivain; il a eu surtout égard aux divers passages empruntés à Tite-Live et a réussi, en comparant Orose au texte des *Periochae*, définitivement établi par la collation minutieuse du codex Nazarianus, à donner une juste solution au problème de l'origine des *Periochae*. Selon Zange-

1. *Zwei Doubletten bei Livius. Rheinisches Museum f. Philologie.* Neue Folge, vol. XXXVIII, 1883, p. 348-369.

2. *Das Verhaeltniss der* Punica *des C. Silius Italicus zur dritten Dekade des Livius.* Erlangen, Junge et fils, 1883.

3. *Ueber die Abhaengigkeit des C. Silius Italicus von Livius.* Bozen, 1881. (Programme des cours.)

4. *Quaestiones Siliana.* Leipzig, 1883 (Inaug. diss. de l'Université de Halle).

5. *Zur Quellenkritik der Geschichte des Bürgerkrieges zwischen Caesar u. Pompejus.* Bernburg, 1882. (Programme des cours.)

6. *Die Periochae des Livius.* Fribourg en B. et Tübingen, Mohr, 1882.

meister, la source des *Periochae* et d'Orose lui-même n'est pas directement l'histoire de Tite-Live, mais, semble-t-il, un épitomé très étendu de Tite-Live; cet extrait aurait servi également à Obsequens, à Cassiodore, à Vopiscus, à Eutrope, à Sex. Rufus, à Idace et peut-être aussi à Silius Italicus. Ce résumé était fait avec une certaine intelligence de la matière, mais le texte de Tite-Live y était parfois rendu avec une grande liberté et même, probablement, développé, à l'occasion, par des intercalations puisées à d'autres sources. L'auteur de cet épitomé devait vivre au IIe siècle après J.-C. S. Schweder [1] a continué ses recherches sur les sources des données statistiques et géographiques de Pline, relativement aux provinces de l'empire romain et sur les passages correspondants de Pomponius Méla. D'après lui, les deux écrivains ont utilisé le même document; Strabon l'aurait connu également et cité assez dédaigneusement sous le nom de ἡ χωρογραφία ou de ὁ χωρογράφος. L'auteur fait voir, dans une démonstration qui manque parfois de clarté, que cet ouvrage n'était probablement rien autre que la statistique provinciale officielle de l'empire romain : la *chorographia*, que l'empereur Auguste fit publier à l'occasion de la carte du monde romain. F. Philippi [2] a donné de nouvelles indications au sujet de la carte d'Agrippa, publiée sous les auspices d'Auguste. Partant de cette idée que les matériaux nécessaires à la reconstitution de cette carte ne doivent pas tant être cherchés dans les notices mesquines des anciens géographes que dans les cartes du moyen âge, il essaie, en s'appuyant avant tout sur la carte dite de Priscien, de déterminer la forme, les bases mathématiques et les contours généraux de la carte du monde; il résulte de son travail qu'Agrippa s'est contenté, pour établir cette œuvre monumentale, des résultats auxquels étaient arrivés les géographes grecs.

G. Nick [3] a écrit un article digne d'attention sur la critique et l'exégèse des Fastes d'Ovide et notamment sur les dates chronologiques qu'on y rencontre. O. Hennig [4] a traité des poètes de l'époque d'Auguste liés avec Ovide. A. de Gutschmid [5] a émis, au sujet de l'ouvrage historique de Trogue Pompée, l'hypothèse

1. *Beitraege zur Kritik der Chronographie des Augustus.* Theil III, Kiel, Schwers, 1883.

2. *Zur Reconstruction der Weltkarte des Agrippa;* dans les *Historische Studien Arnold Schaefer gewidmet.* Bonn, Strauss, 1882, p. 239-245.

3. *Philologus.* Vol. XLI, fasc. 3, 1882, p. 445-464.

4. *De P. Ovidi Nasonis poetae sodalibus.* Breslau, 1883.

5. *Trogus und Timagenes. Rhein. Museum f. Philologie.* Vol. XXXVII, 1882, p. 548-555.

que cet historien n'a pas réuni lui-même les riches matériaux dont il dispose dans son histoire, mais qu'il les a tirés d'une histoire universelle grecque qu'il a prise pour base de son travail et où il trouvait la matière déjà toute rédigée; des rencontres frappantes entre Trogue et quelques fragments de l'historien grec Timagène font voir en celui-ci la source où Trogue aurait puisé. H. Crohn[1] a entrepris la tâche méritoire de relever les emprunts faits à Trogue Pompée, — en dehors de Justin, — par les écrivains postérieurs.

B. Niese[2] a fait des recherches sur la vie de Strabon et sur la valeur et les sources des renseignements que nous lui devons au sujet soit de l'histoire primitive de la Campanie, soit de l'organisation de la province du Pont par Pompée, soit de l'histoire et de la constitution de la Galatie, soit enfin de l'histoire de Sertorius. Zimmermann[3] traite des sources où puise Strabon pour sa description de la presqu'île ibérique. A. Vogel[4] a discuté, avec une bonne méthode critique et avec connaissance de la question, les nouveaux ouvrages qui ont paru sur les divers événements de la vie de Strabon, sur son activité littéraire et sur les sources de ses *geographica*. La question relative à la manière de travailler de Diodore a été étudiée par E. Evers[5]; par l'énumération de tous les écrivains que Diodore a suivis, notamment dans le premier livre de la *Bibliothèque historique*, l'auteur pense que Diodore n'a pas copié machinalement, comme on l'admet en général, une seule source, mais qu'il a fait une œuvre personnelle en combinant les divers documents qu'il avait sous les yeux. L. Cohn[6] approuve l'hypothèse émise par Klimke sur les sources de l'histoire primitive de Rome, par Diodore; lui aussi voit dans les annales de Calpurnius Pison la source de Diodore, et il conteste habilement l'opinion soutenue par Niebuhr et par Mommsen, que Diodore nous a conservé des extraits des Annales de Fabius Pictor. Cohn admet qu'à côté de Pison, Diodore utilisa une liste des fastes, d'après laquelle il nota jour pour jour les noms des éponymes

1. *De Trogi Pompei apud antiquos auctoritate*. Strasbourg, 1882. (Inaug. Dissert.)

2. *Straboniana. Rheinisches Museum f. Philologie*. Neue Folge, vol. XXXVIII, 1883, p. 567-602. — Voir Beloch, *Le fonti di Strabone nella descrizione della Campania*. Roma, Salviucci, 1882.

3. *Quibus auctoribus Strabo in libro tertio geographicorum conscribendo usus sit*. Pars I, Halle, Karras, 1883.

4. *Jahresbericht über Strabon. Philologus*. Vol. XLI, fasc. 3, 1882, p. 508-531.

5. *Ein Beitrag zur Untersuchung der Quellenbenutzung bei Diodor*. Berlin, Weidmann, 1882.

6. *Diodor und seine römische Quelle. Philologus*. Vol. XLII, fasc. 1, 1882, p. 1-22.

romains, de même qu'il copia, d'après une liste des éponymes grecs, les noms des archontes athéniens. D'après Ed. Meyer[1], au contraire, chez Diodore, les fastes et le récit sont étroitement liés et Pison ne peut être la source de Diodore, car Pison n'a pas indiqué les consuls des années 447 et 448, tandis que Diodore les indique (liv. IX, 44). Bien que, d'après Meyer, on ne puisse indiquer un annaliste authentique comme étant l'auteur suivi par Diodore, cependant il est certain que Diodore a utilisé une chronique écrite en latin, très ancienne et sûrement antérieure à Pison : cette chronique était encore exempte de toutes les altérations introduites systématiquement par les annalistes romains postérieurs. Ainsi, au lieu d'admettre chez Diodore des erreurs causées par son ignorance ou par sa légèreté dans l'emploi des documents, chaque fois qu'il s'écarte des autres historiens (comme par ex. dans l'histoire du décemvirat), il faudrait bien plutôt essayer de reconstituer, à l'aide du récit de Diodore, les données des anciennes annales romaines; alors il serait possible de connaître comment les anciens annalistes envisageaient les luttes de classe, au point de vue social et politique. J. de Destinon[2], qui a publié, il y a quelques années, une étude sur le système chronologique qui sert de base aux ouvrages historiques de Fl. Josèphe, cherche à déterminer, dans un nouveau travail, les sources des livres XII à XVII des « Antiquités judaïques » de cet écrivain ; l'auteur regarde Nicolas de Damas comme une source principale pour la partie qui commence en 69 avant J.-C., c'est-à-dire depuis le moment où l'histoire juive touche plus intimement à l'histoire romaine. G. F. Unger[3] fixe avec raison entre 70 et 90 après J.-C. l'époque où aurait vécu, à la cour impériale, à Rome, le géographe Denys Périégète. Les consciencieuses recherches d'Aly[4] sur les sources du huitième livre de l'*Historia naturalis* de Pline fournissent d'utiles renseignements sur la manière de procéder de Pline, sans donner à cet égard une solution définitive. On doit à l'auteur l'indication de nombreux passages des auteurs anciens parallèles aux récits de Pline; mais nous ne le suivrons pas lorsqu'il revendique, en faveur des sources qu'il désigne, ces récits de Pline, et surtout quand il prétend que

1. *Untersuchungen über Diodor's rœmische Geschichte. Rheinisches Museum für Philologie.* Neue Folge, vol. XXXVII, 1882, p. 610-627.

2. *Die Quellen des Flavius Josephus.* Vol. I. Kiel, Lipsius et Tischer, 1882.

3. *Dionysios Periegetes. Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik.* Vol. CXXV, 1882, p. 449-464.

4. *Die Quellen des Plinius im 8ten Buch der Naturgeschichte.* Marbourg, Elwert, 1882.

Pline a composé les diverses parties de son histoire d'après un nombre très restreint de sources.

A. Bludau [1] s'est chargé d'un utile travail en faisant l'analyse des *Libri strategematon* de Jul. Frontin. La liste des auteurs (Tite-Live, Salluste, Trogue Pompée, César, Cœlius, Valérius Antias, Caton), qu'il donne comme ayant servi de sources, est sans doute incomplète; cependant son étude est une base solide pour tous les travaux futurs sur la composition de l'ouvrage de Frontin. Gundermann [2] et Zechmeister [3] ont fait faire un pas à la critique du texte de cet écrivain, assez négligée jusqu'à ce jour. Voici comment J. Holub [4] explique le passage bien connu de Tacite (*Agr.*, cap. 45) sur son absence de Rome pendant les années 89-96 après J.-C. Il rapproche ce passage de celui de Quintilien : *Institut. oratoria*, X, 1, 104 (Holub propose la leçon : habet amatores nec immerito *remoti* libertas) et dit que Tacite vécut pendant ces années dans un exil volontaire par crainte de la colère de Domitien, irrité de la franchise de son langage. L'énumération, entreprise par M. Manitius [5], des nombreux passages empruntés par Tacite, dans sa *Germania*, à la *Chorographia* de Pomponius Méla, jette un jour des plus intéressants sur la composition de la *Germania* de Tacite. Les rencontres frappantes de style et de faits qu'on constate chez les deux auteurs ne permettent pas de croire simplement à une source commune à tous deux, mais prouvent jusqu'à l'évidence, — surtout si l'on songe aussi aux réminiscences de Salluste et de César dans la *Germania*, — que la *Germania* est une compilation tirée des ouvrages les plus divers, sans travail critique particulier; il n'y a aucune raison pour admettre que Tacite ait vu par lui-même ce qu'il raconte, ni qu'il ait pris des informations personnelles. Au sujet de Pomponius Méla, Manitius a prouvé qu'il a emprunté à César presque tous les renseignements spéciaux relatifs à la Gaule et à la Germanie. On a affirmé à diverses reprises, dans le courant de ces dernières années, que Plutarque, dans ses portraits historiques, s'appuie de préférence, et presque exclusivement, sur des autorités grecques; il est doublement inté-

1. *De fontibus Frontini*. Braunsberg, 1883. (Inaug. Diss. von Kœnigsberg.)

2. *De Julii Frontini strategematon libro qui fertur quarto*. Lipsiae, 1881. (Inaug. Dissert. v. Leipzig.)

3. *De Julii Frontini stratagematon libris*. *Wiener Studien*, vol. V, 1883, p. 224-251.

4. *Warum hielt sich Tacitus von 89-96 nach Chr. nicht in Rom auf?* Weidenau in Schlesien, 1883. (Program. des cours.)

5. *Zur Quellenkritik der* Germania *des Tacitus und der* Chorographia *des Mela*. *Forschungen zur deutschen Geschichte*. Vol. XXII, 1882, p. 417-422.

ressant, à cette occasion, de rechercher, avec A. Sickinger[1], dans la langue de Plutarque, les traces de sources écrites en latin : dans ce travail, composé avec soin et perspicacité, on notera surtout le chapitre final, dans lequel l'auteur étudie les erreurs commises par Plutarque dans ses traductions.

J. E. Kuntze[2] ne partage pas la haute opinion que l'on a en général des Institutions de Gaïus pour l'histoire du droit romain. Il estime que ses connaissances historiques étaient faibles et ses vues dogmatiques peu solides. Ce n'était pas un juriste romain, mais un juriste de la province, qui se trouvait à côté du courant et non dans le courant de la jurisprudence romaine. Seb. Dehner[3] a recueilli les fragments des œuvres littéraires de l'empereur Hadrien. Il commence par une restitution et un commentaire très savant de l'allocution d'Hadrien, qui nous a été conservée sous forme d'inscription et que l'empereur avait prononcée en Afrique, en 128 ou 129, à la legio III^a^ Augusta et aux troupes auxiliaires (C. I. L., VIII, 2532); dans un excursus étendu, Dehner a traité des *equites legionarii* et a rassemblé, pour la première fois, d'une façon complète, tous les témoignages épigraphiques et littéraires ayant trait à cette question. La dissertation de O. Knott[4] traite de la confiance que l'on peut accorder aux *Strategica* de Polyen; il cherche à réfuter, sans y trop réussir, l'hypothèse de Wœlfflin, qui croit que Frontin a été utilisé par Polyen. Ruske[5] étudie les sources des *Nuits attiques*, d'Aulu-Gelle, mais sans arriver à des résultats bien nouveaux. Breitung[6] a fait des recherches au sujet des sources littéraires des biographies de Vespasien, de Titus, de Domitien, de Néron, de Trajan et d'Hadrien, par Dion Cassius (L. LXVI-LXIX); il pense que, pour cette partie de son ouvrage, Dion a surtout suivi Appien; nous ne pouvons partager son avis, car les renseignements historiques fournis par Appien, — comme il ressort du témoignage de Photius, — s'arrêtent à la fin du règne de Trajan et n'empiètent qu'accidentellement, dans la Ἰουδαικὴ peut-être, sur

1. *De linguae latinae apud Plutarchum et reliquiis et vestigiis.* Fribourg-en B., 1883. (Inaug. Dissert. v. Heidelberg.)

2. *Der Provinzialjurist Gaius wissenschaftlich abgeschætzt.* Leipzig, 1883. (Universitæts program.)

3. *Hadriani reliquiae; particula I.* Bonn, Georg, 1883.

4. *De fide et fontibus Polyaeni.* Leipzig, Teubner, 1883. (Inaug. Dissert. de Iena.)

5. *De A. Gellii Noctium Atticarum fontibus quaestiones selectae.* Breslau, 1883. (Inaug. Dissert.)

6. *Bemerkungen über die Quellen des Dio Cassius* LXVI-LXIX. Markirch, 188?. (Programme des cours.)

l'époque d'Hadrien. J. Kreutzer[1] a soumis à un examen comparatif les récits de Dion Cassius et d'Hérodien sur l'histoire du règne de Septime Sévère; il conclut qu'on n'est pas fondé à donner absolument la préférence au récit de Dion sur celui d'Hérodien. Nous reviendrons, ailleurs, sur les défauts de la démonstration de Kreutzer, qui déprécie à tort la valeur de l'histoire contemporaine de Dion. J'ai moi-même[2] essayé d'établir que les ouvrages suivants, attribués par Suidas à Dion Cassius : Περσικά, Τὰ κατὰ Τραϊανόν et Γετικά, sont la propriété de Dion Chrysostome, parent de Dion Cassius et plus âgé que lui; à cette occasion, j'ai tenté de déterminer la teneur probable et l'étendue des Γετικά, qui forment un pendant important à la *Germania* de Tacite. Walter Boehme[3] a entrepris la tâche très difficile de réunir les fragments de Hérennius Dexippe, qui sont dispersés chez les *Scriptores historiae Augustae*, chez le continuateur de Dion, chez Zozime, etc. Par l'exactitude de sa méthode, l'auteur est arrivé à des résultats très remarquables au point de vue de la critique des sources, notamment au sujet de Julius Capitolinus. Franz Goewe[4] a poursuivi ses recherches sur la valeur des témoignages littéraires relatifs aux persécutions des empereurs romains contre les premiers chrétiens. H. Peter[5] a résumé tous les travaux relatifs aux *Scriptores historiae Augustae* parus dans les années 1865-1882; il y a joint des observations originales importantes.

S. Brandt[6] a fait faire un pas à la connaissance de l'histoire de la langue romaine et de la littérature en Gaule, par son étude sur Eumène d'Autun; il y montre que, des quatre discours du *Corpus panegyricorum latinorum* attribués à Eumène, un seul, le quatrième, lui appartient, tandis que les trois autres (V, VII, VIII) sont l'œuvre d'autres écrivains. La poésie latine de Rufus Festus Avienus : *Ora maritima*, dont on ne connaît que le début (la description des côtes et des îles d'Albion jusqu'à Massilia) et qui est pour nous la source

1. *Zu den Quellen der Geschichte des Kaisers Septimius Severus*, dans les *Historische Untersuchungen Arnold Schæfer gewidmet*. Bonn, Strauss, 1882, p. 218-238.

2. *Dio Chrysostomus als Historiker*. *Philologus*. Vol. XLIII, fasc. 3, 1884, p. 385-404.

3. *Dexippi fragmenta ex Julio Capitolino, Trebellio, Pollione, Georgio Syncello collecta*. Lipsiae, 1882. (Inaug. Dissert. de Iena.)

4. *Zur Kritik einiger Quellenschriftsteller der römischen Kaiserzeit*, *III-IV*. *Philologus*. Vol. XLII, pp. 134-140, 615-624.

5. *Die Scriptores historiae Augustae in den Jahren* 1865-1882, *Philologus*. Vol. XLIII, 1882, p. 137-194.

6. Voyez *Rev. hist.*, XXVI, 147.

historique la plus ancienne sur l'ouest de l'Europe, a été soumise par G. F. Unger[1] à un examen des plus approfondis. Contre Müllenhoff (*Deutsche Alterthumskunde*, p. 73, sqq.) qui indique un Périple, composé par un Carthaginois au VIe siècle av. J.-C., comme la source principale d'Avienus, Unger soutient que le tableau des possessions politiques de la côte méditerranéenne, tel qu'il se trouve chez Avienus, et que les géographes cités par cet auteur font clairement reconnaître une source grecque, datant de 390-370 av. J.-C. Les passages les plus importants de la description des côtes sont commentés brillamment par Unger; il s'écarte souvent des opinions courantes et discute d'une façon minutieuse les conditions historiques et ethnologiques primitives de la Gaule et de l'Espagne. Les nombreux ouvrages relatifs à la critique du texte et des sources d'Eutrope, qui ont paru dans ces dernières années, ont été discutés par C. Wagener[2].

La dissertation mentionnée plus haut, de A. Enmann[3], sur le *De viris*, est un travail important; il y traite des biographies des empereurs qui existent sous le nom d'Aurelius Victor, et des passages correspondants d'Eutrope et des *Scriptores historiae Augustae*. Le principal résultat de cette dissertation, — et l'on n'y atteint, il est vrai, que grâce à des hypothèses assez hasardées, — est qu'il fut composé, sous le règne de Dioclétien, une histoire très étendue des empereurs, d'Auguste à Dioclétien. Dans une première rédaction, cette histoire sert de base aux *Caesares* d'Aurelius Victor; dans une seconde rédaction, à l'histoire d'Eutrope; enfin, de nombreux fragments en auraient passé dans les biographies des *Scriptores historiae Augustae*. C'étaient des biographies de l'époque des rois de Rome et de la République, contenues sous forme d'extraits dans le *De viris illustribus Romae* et chez Ampelius, qui formaient la première partie de cet ouvrage historique; il fut continué jusqu'au règne de Julien et cette partie fut utilisée aussi par Eutrope et par Victor. On ne connaissait jusqu'à ce jour que les treize premiers livres et le début du quatorzième livre de l'ouvrage de Fulgence : *De aetatibus mundi et hominis*. A. Reifferscheid[4] a publié la fin du quatorzième livre, qui se trouve en entier dans un manuscrit du Vatican. C'est un résumé, sans grande valeur historique malheu-

1. *Der Periplus des Avienus. Philol.* Supplem. IV, fasc. 3, 1882, p. 190-280.
2. *Philologus.* Vol. XLII, 1883, pp. 379-402, 511-533.
3. *Eine verlorene Geschichte der rœmischen Kaiser. Ibid.* Supplem. Bd. IV, fasc. 3, 1883, p. 335-501. Voyez *supra*, p. 384.
4. *Anecdotum Fulgentianum.* Breslau, 1883. (Programme de l'université de Breslau.)

reusement, de l'histoire des empereurs, de César à Valentinien III. Le large emploi que Jean Malalas a fait d'Eustathe et celui qu'Eustathe a fait de Priscus ont été exposés d'une façon très nette et très évidente par L. Jeep[1]; cependant nous n'accorderons qu'une valeur tout hypothétique à la date de 425 après J.-C., fixée par lui comme celle de la mort de Zozime.

B. Hasenstab[2] a consacré aux *Variae* de Cassiodore une étude approfondie; il a réussi à donner plusieurs solutions nouvelles, notamment sur la constitution de l'empire ostrogoth en Italie. Citons immédiatement, à ce propos, les deux nouvelles éditions de l'*Histoire des Goths* et de la *Chronique universelle* de Jordanis, l'une par Holder[3], l'autre par Mommsen[4]; cette dernière tire une importance toute particulière de la richesse de l'appareil critique et des prolégomènes étendus et lumineux sur des questions littéraires et historiques; c'est une édition qui fait époque.

L'édition critique de la chronographie de Théophanes, entreprise par Carl de Boor[5], sous les généreux auspices de l'Académie de Prusse, a fourni enfin une base solide à la critique des sources de l'historiographie byzantine, si difficile jusqu'à aujourd'hui à cause du mauvais état des textes imprimés. Au premier volume, qui contient le texte grec, viendra bientôt s'ajouter un second volume contenant : une dissertation étendue sur les manuscrits de Théophanes, la biographie des chronographes, la traduction latine d'Anastase et, enfin, une étude sur les sources de Théophanes et sur les chronographes postérieurs qui dépendent de lui. Les études de Boor[6] sur l'historiographie byzantine sont très variées; ainsi nous indiquerons ses recherches sur les sources de la *Chronique univer-*

1. *Die Lebenszeit des Zosimos. Rheinisches Museum f. Philologie.* Neue Folge. Vol. XXXVII, 1882, p. 425-433.

2. *Studien zur Variensammlung des Cassiodorius Senator.* I. Munich, Straub, 1883. (Programme des cours.)

3. *Jordanis de origine actibusque Getarum.* Edidit Alfr. Holder. Fribourg i/B. et Tübingen, Mohr, 1882.

4. *Jordanis Romana et Getica.* Rec. Th. Mommsen. Berlin, Weidmann, 1882. (*Monumenta Germaniae historica.* Auctores antiquissimi, tom. V, pars 1.)

5. *Theophanis chronographia.* Recensuit C. de Boor. Vol. I. Leipzig, Teubner, 1883.

6. *Zur Kenntniss der Weltchronik des Georgios Monachos*, dans les *Historische Untersuchungen Arn. Schaefer gewidmet.* Bonn, Strauss, 1882, p. 276-295. — *Zur Kenntnis der Handschriften der griechischen Kirchenhistoriker. Zeitschrift für Kirchengeschichte.* Vol. VI, fasc. 3, 1883, p. 478-494. — *Der Historiker Traianus. Hermes.* Vol. XVII, 1882, p. 489-492. — *Zu den Excerptsammlungen des Konstantinos Porphyrogennetos. Hermes.* Vol. XIX, fasc. 1, 1884, p. 123-148; vol. XVIII, 1883, p. 628-629.

selle de Georgios Monachos, qui existe dans des rédactions si diverses; d'après Boor, deux « codices Coisliniani » (134 et 310) représentent le mieux l'original de la chronique dont Georgios est l'auteur; en outre, des notes sur le codex Baroccianus 142, si important pour établir le texte des historiens de l'Église grecque, et pour juger leurs rapports de dépendance réciproque; la rectification d'une notice de Suidas sur Trajan, l'historien et le général de l'empereur Valens; enfin, des recherches sur la division de la grande encyclopédie historique de l'empereur Constantin Porphyrogénète et sur la succession des fragments qui s'y trouvent, de Polybe, de Denys d'Halicarnasse, de Jean d'Antioche, etc. H. Wæschke[1] s'est occupé également de cette dernière question. A. Freund[2] a examiné l'hypothèse émise par Holder-Egger (*Neues Archiv*, I, p. 214 et II, p. 47), d'après laquelle Jean Malalas aurait emprunté ses indications, relatives aux affaires de Constantinople et d'Antioche, à des notices officielles, composées en ces deux endroits et qu'il nommait : « Annales des fastes consulaires. » Il réfute victorieusement cette opinion au sujet des affaires d'Antioche et en amoindrit considérablement la valeur pour les affaires de Constantinople. L'auteur admet comme source primitive de Malalas : une chronique urbaine de Constantinople et une chronique semblable d'Antioche; cette dernière aurait été connue de Malalas par l'intermédiaire de Théophile, dont les renseignements remontent d'autre part à Pausanias et à Domninos; à cette occasion, Freund a fourni des indications précieuses au point de vue de la critique des sources de Théophanes, de Cédrénus, de Nicéphore, de Georgios Monachos, etc., et du *Chronicon paschale*. G. Kaufmann[3] combat, en principe, l'hypothèse, déjà indiquée, de Holder-Egger, relative aux annales de fastes consulaires qui auraient été rédigées d'office dans les capitales de l'orient et de l'occident de l'empire romain. Grâce à des recherches consciencieuses sur l'origine des renseignements fournis par l'*Anonymus Cuspinianus*, l'auteur aboutit à cette conclusion, que l'existence présumée de « fastes de Ravenne, » officiels et munis de notices, ne repose sur aucun fondement; en revanche, il faut admettre l'existence de tables chronologiques tenues par des particuliers et dans lesquelles ils prenaient note des événements qui les intéressaient particulièrement : ces tables auraient servi de base à

1. *Ueber die Reihenfolge der Excerpten Konstantins. Philolog.* Vol. XLI, 1882, p. 270-283.

2. *Beitraege zur Antiochenischen und zur Konstantinopolitanischen Stadtchronik.* (Inaug. Dissert. v. Iena, 1882.)

3. *Die Fasten von Constantinopel und die Fasten von Ravenna. Philolog.* Vol. XLII, fasc. 3, 1883, p. 471-510.

l'Anonymus Cuspinianus, ainsi qu'aux *Fasti Idatiani*. Guido Hertzsch[1] a essayé d'établir quelques points d'appui pour l'histoire de l'empereur Tibère Constantin; dans ce but, il étudie l'autorité, les sources et la dépendance réciproque des récits des historiens syriens et grecs : Bar-Hebraeus, Michel, Jean d'Ephèse, Théophylacte, Euagrius, Jean Epiphanes, Cédrénus, etc. K. Müller[2] a enrichi la bibliothèque militaire ancienne d'un traité sur la guerre maritime, qu'il a découvert dans un manuscrit de l'Ambrosienne. Ce traité, dont l'auteur est anonyme, était inconnu : il date très probablement du ve ou vi^e^ s. ap. J.-C. Le même savant a eu le bonheur de trouver un important manuscrit[3] des « machines de siège » et de la « Géodésie » de l'écrivain militaire byzantin Héron; ce manuscrit date du xie siècle et tous les autres manuscrits connus jusqu'à ce jour des xve et xvie siècles en sont dérivés : il renferme plusieurs leçons supérieures à celle du texte imprimé et est plus complet.

Les études sur la littérature des Pères de l'Église, par laquelle nous terminons, seront considérablement facilitées par les éditions critiques de Salvien, d'Ennodius, de Victor Vitensis, d'Orose, publiées coup sur coup par l'académie de Vienne dans son *Corpus scriptorum ecclesiasticorum*. Jos. Nirschl[4] a publié, en se mettant au point de vue théologique, un tableau général de la patrologie et de la patristique; ce livre se recommande autant par sa disposition pratique et claire que par la façon consciencieuse et intelligente dont sont traitées les questions littéraires. Parmi les études plus spéciales, nous nommerons : la défense habile de l'authenticité des lettres d'Ignace, présentée par F.-X. Funk[5], et la peinture magistrale des Pères du second siècle, par Hausrath[6]; ce dernier ouvrage jette une vive lumière sur l'état souvent très peu édifiant du christianisme, pendant la période primitive. Nous citerons encore l'étude de R. Kühne[7] sur l'Octave de Minutius Félix; selon Kühne, Octave est une conception à la fois philosophique et païenne du christianisme. V. Both[8] a fait imprimer

1. *De scriptoribus rerum imperatoris Tiberii Constantini*. Lipsiae, Teubner, 1882. (Inaug. Dissert. v. Iena.)

2. *Eine griechische Schrift über Seekrieg*. Würzburg, Stuber, 1882.

3. *Handschriftliches zur den Poliorketika und zu der Geodaesie des sog. Hero. Rhein. Museum f. Philologie*. Neue Folge. Vol. XXXVIII, p. 454-463.

4. *Lehrbuch der Patrologie. u. Patristik*. 2 vol. Mayence, Kirchheim, 1881-1883. Un 3^e^ vol. vient de paraître (1885).

5. *Die Echtheit der Ignatianischen Briefe*. Tübingen, Laupp, 1883.

6. *Kleine Schriften religionsgeschichtliches Inhalts*. Leipzig, Hirzel, 1883, p. 1-136.

7. *Der Octavius des Minucius Felix*. Leipzig, Rossberg, 1882.

8. *Des christlichen Dichters Prudentius Schrift gegen Symmachus*. Rastatt, 1882. (Programme des cours.)

une conférence populaire sur le poète chrétien Prudence et sa polémique contre Symmaque. C. Roos[1] a cherché à établir les sources littéraires auxquelles Théodoret a puisé dans son ouvrage intitulé : *Curatio affectionum Graecarum;* ce sont notamment, d'après lui, Clément d'Alexandrie et Eusèbe qu'il a compilés. A. Auler[2] a étudié d'une façon approfondie les principales circonstances de la vie de l'évêque Victor de Vita, la date de la composition de son *Historia persecutionis Africanae provinciae* et l'autorité qu'il faut accorder à cet ouvrage. Ses recherches ont montré que Victor n'était pas à la hauteur de sa tâche d'historien et que, en maintes reprises, il cède aux passions de parti et à sa tendance à l'exagération : les faits qu'il raconte sont dénaturés de la façon la plus grossière et l'on ne peut pas se fier à son histoire de la persécution des catholiques africains par les Vandales ariens.

Ouvrages divers. — Nous avons tenu jusqu'ici les lecteurs de la Revue au courant de la publication de l'*Histoire universelle* de Ranke. Elle s'étend dès maintenant jusqu'à l'époque byzantine[3] : c'est l'ouvrage d'ensemble de beaucoup le plus important qui ait paru ces dernières années. Il faut y joindre, pour l'histoire de l'époque impériale, l'ouvrage d'Hermann Schiller[4], dont les deux premières parties, les seules qui aient encore paru, embrassent la période qui va de la mort de César à l'élévation au trône de Dioclétien. L'auteur a réussi, en somme, nous le reconnaissons volontiers, à atteindre, malgré la difficulté de l'entreprise, le double but qu'il se proposait : d'une part, faire connaître au grand public les résultats de la science; de l'autre, donner une base à ceux qui cherchent à approfondir l'histoire romaine et notamment, en les renseignant sur les sources, à ceux qui se vouent à l'étude de l'histoire. Certes, ce n'est ni un ouvrage d'une lecture facile ni un livre attrayant; l'exposition des faits est presque toujours très froide et impersonnelle. Mais nous avons trop de ces travaux qui se contentent de paraphraser les historiens rhéteurs de l'époque impériale, ou qui tentent de reconstruire les faits en interprétant à leur guise la tradition, ou en s'appesantissant sur les motifs politiques et psychologiques. Cette méthode n'a pas fait faire un pas à la vérité historique, et elle a été incapable de don-

1. *De Theodoreto Clementis et Eusebii compilatore.* Halle, 1883. (Inaug. Dissert. d. Univ. Halle.)

2. *Historische Untersuchungen Arn. Schaefer gewidmet.* Bonn, Strauss, 1882, p. 253-275.

3. *Weltgeschichte,* 3e et 4e parties. Leipzig, Duncker et Humblot, 1883.

4. *Geschichte der rœmischen Kaiserzeit.* Bd. I, Abth. 1, 2. Gotha, Perthes, 1883.

ner une conception plus nette sur la vie et les idées des peuples soumis au sceptre romain. Schiller a entrepris, avec une extrême application, d'utiliser, pour la première fois, dans une histoire générale des empereurs, les monuments, les inscriptions et les monnaies de l'empire, afin de compléter et de rectifier les données des historiens pour tracer une image fidèle du développement politique et intellectuel du monde romain. Il s'agissait ici de donner, pour la première fois, un fondement solide à l'histoire impériale, dont une conception philologique et théologique étroite avait fait les peintures les plus discordantes; voilà pourquoi, pensons-nous, Schiller a retenu son jugement personnel et a cru devoir se contenter de montrer le développement exact des événements : il laisse parler les faits eux-mêmes et il en a réuni une grande abondance. Cependant, en maintes occasions, nous aurions souhaité une appréciation plus développée des personnages principaux : l'empereur Titus, p. ex., nous semble avoir été traité d'une façon bien sévère; en revanche, nous considérons comme peine perdue les efforts de l'auteur pour déterminer, avec une très grande précision de détails et en contradiction presque absolue avec la tradition, les traits caractéristiques des empereurs de la maison de César; il aurait mieux fait de renoncer simplement à une certitude à laquelle on ne peut arriver. L'énumération consciencieuse des ouvrages modernes les plus importants, de toutes les sources littéraires et épigraphiques utilisées pour chaque détail, augmente encore la valeur de cet ouvrage surtout pour les hommes d'étude, et lui assure, à côté de ses autres mérites, une place à part parmi les ouvrages historiques. G.-F. Hertzberg [1] a continué jusqu'à l'époque byzantine son tableau de l'histoire romaine qui fait partie de la collection de Oncken. Cet ouvrage témoigne, lui aussi, d'une critique indépendante des sources et d'un emploi intelligent des travaux antérieurs.

L'Histoire romaine illustrée de Roth [2], qui est une lecture excellente pour les collégiens et qui a trouvé aussi accès dans le grand public, a été revue avec beaucoup de soin par Adolf Westermayer, qui y a ajouté un tableau de l'état géographique et ethnographique de l'Italie et un aperçu très instructif de la littérature et de l'art romains jusqu'à la fin de la république; l'auteur, tout en conservant la tendance morale de la conception historique de Roth, a su

1. *Geschichte der Byzantiner und des Osmanischen Reiches.* Berlin, Grote, 1882-1883.

2. *Römische Geschichte nach den Quellen erzaehlt.* Seconde édition, remaniée par Westermayer. Theil I. Nœrdlingen, Beck, 1884.

mettre à profit les résultats de la critique moderne dans plusieurs chapitres de cet ouvrage, composé, comme on le sait, à un point de vue très conservateur. Il a paru une nouvelle édition du quatrième volume de l'Histoire universelle de G. Weber [1]. Ce volume, qui témoigne d'une connaissance approfondie de la matière, traite de l'empire romain et des migrations des peuples. On a réédité aussi et amélioré sensiblement les précieuses tables chronologiques de l'histoire romaine de C. Peter [2].

L'histoire et la topographie de la ville de Rome dans l'antiquité par Otto Gilbert [3], dont nous avons le premier volume sous les yeux, est un mélange singulier de recherches archéologiques, topographiques et historiques. L'auteur part des recherches de Helbig sur les populations italiques de la plaine du Pô; le résultat de ces recherches, évident aux yeux de Gilbert, est que l'organisation la plus ancienne de ces populations est le village renfermé dans une étroite enceinte, et non le pagus : l'auteur rattache ce résultat à l'histoire primitive de la ville de Rome en essayant de démontrer l'existence d'une série de villages indépendants, qui auraient été situés sur l'emplacement de la ville. D'après lui, le mont Palatin portait trois villages absolument indépendants les uns des autres à l'origine : le Velia, sur le versant oriental, le Palatium et le Cermalus, sur le versant occidental; ce n'est que dans le cours du temps que les habitants se réunirent, qu'ils créèrent des institutions sacrées communes et qu'ils s'accordèrent pour la construction d'une citadelle commune sur le sommet du Palatin. Le même phénomène eut lieu sur le mont Esquilin; les trois communes séparées primitives qui s'élevaient sur ses mamelons : le Fagutalis, l'Oppius et le Cispius, formèrent également une alliance et élevèrent une citadelle, renversée plus tard par un tremblement de terre, sur le mamelon qui forme la partie qui s'avance le plus dans la plaine de la ville postérieure. La commune Subura, située dans la plaine (entre l'Esquilin, le Viminal et le Quirinal), entra plus tard comme quatrième membre dans l'alliance du mont Palatin; et bientôt fut conclue une nouvelle union entre ceux du mont Palatin et ceux de l'Esquilin : c'est là le « septimonium » dont on a autrefois complètement méconnu le sens. Dans la suite, les communes

1. *Allg. Weltgeschichte.* 2e éd. Vol. IV : *Geschichte des rœmischen Kaiserreichs, der Vœlkerwanderung und der neuen Staatenbildungen.* Leipzig, Engelmann, 1883.

2. *Zeittafeln der rœmischen Geschichte.* 6e édition améliorée. Halle a. S. Buchhandlung des Waisenhauses, 1882.

3. *Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum.* Abtheilung I. Leipzig, Teubner, 1883.

du Capitole, du Quirinal, du Cœlius et de l'Aventin furent admises dans l'alliance. L'adhésion du Quirinal est d'une importance toute particulière; celui-ci, situé non loin de la colline du Capitole, était en la possession des Sabins, qui portaient, comme commune indépendante, le nom de Tities; trop faibles pour résister à la supériorité des Ramnes latins du Palatin, les Sabins Tities durent subir fortement l'influence de leurs puissants voisins, qui établirent sur le Quirinal le culte et les noms des Ramnes; l'influence des éléments non latins de la population primitive de Rome, c'est-à-dire des éléments étrusque, sabin, etc., n'a été, selon Gilbert, que très minime, soit au point de vue politique, soit au point de vue religieux. La ville palatine des Latins n'a pas été seulement le point de départ et la base de tout le développement de la cité, elle est restée aussi la maîtresse et la directrice dans toutes les questions. Le second volume de l'ouvrage poursuivra l'histoire et la topographie de la ville depuis la réunion des communes du Cœlius et de l'Aventin jusqu'à l'époque impériale. On pourrait supposer que cette conception de l'histoire primitive de Rome, originale à tous les égards et en contradiction presque absolue avec les récits des auteurs anciens aussi bien qu'avec les opinions reçues par la critique moderne, s'appuie sur des documents restés inconnus jusqu'ici. C'est le cas jusqu'à un certain point; Gilbert revendique à bon droit le mérite d'avoir le premier tenu compte des ordonnances sacrées, du culte et des fêtes religieuses; il insiste sur la valeur historique éminente du droit sacré qui pénétrait, en les consacrant et en les sanctifiant, tous les détails de la vie, ceux notamment de la vie politique. Aussi toute nouvelle phase du développement de la cité et de l'État avait-elle donné lieu à des créations sacrées parallèles, desquelles on peut remonter aux institutions politiques correspondantes. La légende romaine forme, d'après Gilbert, un second facteur important pour l'intelligence de la formation de la ville. Cette légende a reporté les faits et les aventures des diverses communes romaines sur un héros, un éponyme idéalisé; de telle sorte que les rois romains ne seraient rien autre que les communes personnifiées qui, réunies, formèrent la Ville de Rome; Romus, la forme primitive de Romulus, serait donc la personnification de la souche des Ramnes, Tatius la personnification de la souche sabine ou des Tities; Tullus Hostilius et Lucumon doivent être considérés comme les représentants des Luceres de la ville de l'Esquilin. Ainsi, selon Gilbert, la tradition de l'époque royale se révèle comme vraie et historique dans son noyau primitif; il en est de même, soit des relations réciproques des rois de la légende entre eux, soit des relations entre les rois et certains endroits, cultes, institutions et événe-

ments. En somme, nous trouvons dans ces récits un tableau exact et complet des périodes primitives de l'histoire de la ville de Rome. Nous ne pouvons entrer ici dans une critique approfondie de l'ouvrage de Gilbert, mais, tout en reconnaissant volontiers la science solide de l'auteur, il nous est impossible de ne pas éprouver des doutes très graves au sujet de la méthode qu'il a employée. Les recherches mêmes, au sujet de l'existence prétendue des communes indépendantes du Palatin et de l'Esquilin, sur lesquelles se fonde l'auteur, font connaître quels faibles points d'appui offrait à Gilbert la tradition relative aux antiquités sacrées, qu'il cite pourtant avec tant d'insistance. Même en admettant que les mamelons des deux collines aient porté, en réalité, les noms que leur donne Gilbert et aient, encore à l'époque historique, été topographiquement indépendants l'un de l'autre, en admettant en outre que quelques-uns d'entre eux aient possédé des sanctuaires d'une haute antiquité, il n'en résulte pas, et il s'en faut de beaucoup, que les établissements fondés sur ces hauteurs si rapprochées, par des races prétendues différentes, aient eu une existence politique indépendante. Le terrain n'est pas plus solide, quand Gilbert veut appuyer son hypothèse sur la tradition romaine. Si l'on croit pouvoir fixer la valeur historique des mythes par une explication subjective, on ne voit pas pourquoi Romulus ne serait pas tout aussi bien un héros sabin, comme l'a supposé dernièrement Zœller (*Latium und Rom*, Leipzig, 1878), qu'un représentant des Ramnes latins. Des raisons très importantes nous semblent d'autre part militer en faveur de l'existence réelle de Servius Tullius, que Gilbert considère comme un personnage allégorique. Avons-nous enfin le droit de nous appuyer, comme le fait l'auteur, sur les données de la tradition romaine? Le procédé est surtout violent lorsque l'auteur s'efforce de démontrer la situation inférieure du culte sabin et l'influence qu'ont exercée sur lui les institutions des Ramnes latins. De l'existence simultanée de cultes latins et sabins sur le Quirinal, — pour autant d'ailleurs qu'on peut la démontrer, — on pouvait à meilleur droit, ce semble, parce que ç'aurait été plus conforme à la tradition romaine, conclure à l'écrasement par l'élément sabin de l'élément latin, qui dominait primitivement. L'auteur accorde, du reste, au Latium toute une série d'institutions et de pratiques sabines (comme, p. ex., le culte du dieu Quirinus prétendu latin), sans se baser sur autre chose que sur de vagues spéculations mythologiques. Nous devons donc considérer comme manqué, malgré toute la perspicacité de l'auteur, ce nouvel essai d'une reconstitution de l'histoire romaine primitive : nous voyons là une grande preuve de ce fait qu'avec les documents imparfaits dont nous pouvons dis-

poser, il ne nous sera jamais possible de lever le voile qui couvre cette période.

On s'est adonné avec un zèle tout particulier, pendant ces deux dernières années, à l'étude de la chronologie et du calendrier romains. A côté de travaux relatifs à beaucoup de points sur lesquels, jusqu'à ce jour, on n'était pas d'accord, il a paru un ouvrage d'ensemble sur la chronologie romaine; c'est à H. Matzat [1] que nous devons ce système, qui repose sur des bases toutes nouvelles et est d'une grande importance au point de vue surtout de l'histoire primitive de la république; il part, pour constituer son calendrier vieux-romain, de cette idée que, jusqu'à la *lex Acilia* de l'an 563 de la ville, l'année romaine a toujours été d'un jour trop longue, et que, malgré cela, tous les vingt ans on ajoutait encore trois jours intercalaires pour empêcher que le 1er de l'an (primae calendae) ne tombât sur le premier jour de la semaine (nundinae). Comme Matzat n'admet pas que ces jours intercalaires aient jamais été négligés avant la *lex Acilia*, il arrive à ce résultat que le jour de l'an reculait d'année en année et qu'en un peu moins de 300 ans il parcourait tous les jours de l'année Julienne. Le second volume nous fait voir combien est radicale la réforme que subit l'histoire traditionnelle de Rome, par suite de ces calculs; il renferme un tableau des données chronologiques reconnues exactes pour la période qui s'étend de 505 à 219 av. J.-C.; l'auteur cherche à les faire concorder avec son système, mais comment? Dès le commencement de l'histoire de la république, il introduit quatre nouvelles paires de consuls; la date des décemvirs est fixée en 445-443 av. J.-C.; toute la guerre des Samnites est effacée comme n'étant qu'une invention de Valérius Antias; la loi « de faenore » de Licinius est représentée comme un doublet de la même loi, de l'an 343 av. J.-C., etc., etc. Dans toutes ces modifications, Matzat procède avec la même assurance que si ses calculs théoriques et astronomiques, combattus pourtant avec vivacité par les chronologistes les plus distingués, n'étaient pas, en grande partie, de pures hypothèses. L'histoire du calendrier romain, tirée des papiers du juriste A. Ernst Hartmann [2] de Gœttingue par L. Lange, est conçue dans un esprit tout autrement conservateur. Cet ouvrage malheureusement inachevé se distingue par un style de la plus grande clarté, même pour le lecteur qui n'est pas familier avec les recherches chronologiques, et par des jugements aussi modérés que perspicaces;

1. *Rœmische Chronologie*. Bd. I. *Grundlegende Untersuchungen*. Bd. II. *Rœmische Zeittafeln von* 505-219 *v. Chr.* Berlin, Weidmann, 1883-1884.
2. *Der rœmische Kalender*. Leipzig, Teubner, 1882.

l'auteur s'en tient à l'année de dix mois de Romulus jusqu'à la réforme de César, et combat les hypothèses, contraires à la tradition, de Mommsen, de Huschke et d'autres. Sur un autre point encore, l'auteur est en contradiction avec Mommsen, et il faut reconnaître que ses arguments sont très plausibles : il soutient, dans tout le cours de son étude, que le calendrier romain de l'époque républicaine, dans l'ensemble comme dans les détails, était admirablement ordonné; si souvent il n'a pas rendu service, ou s'il y a eu des erreurs, il ne faut pas en rendre responsables l'ignorance ou le manque d'intelligence des pontifes, mais bien plutôt la manière dont ceux-ci ont fait usage de leur calendrier sous des préoccupations politiques. L'écrit de L. Lange [1], relatif à l'influence de l'interrègne sur le commencement de l'année consulaire, question du plus haut intérêt pour l'intelligence de la chronologie romaine, sert de complément au chapitre final, resté inachevé, de l'ouvrage de Hartmann. Lange s'attache à réfuter l'opinion exprimée par Unger (*Die rœmische Stadtaera.* Abhandlungen der philos. philol. Klasse der Münchener Akademie der Wissenschaften. Vol. XV, 1879. Abth. I, p. 87-180), d'après laquelle, à toutes les époques, l'interrègne fut considéré et fut compté comme le commencement de l'année officielle suivante, de sorte que la durée du pouvoir des consuls, qui entraient en charge en retard, était d'autant plus courte que l'interrègne avait duré davantage. Lange cherche à prouver que les interrègnes les plus courts, lorsque l'année officielle s'était écoulée tout entière, étaient pris, il est vrai, sur l'année du consulat suivant; les autres interrègnes, en revanche, et notamment les plus longs, formaient, d'après lui, une période à part, comprise entre deux années consulaires entières; les commencements de l'année officielle étaient reculés d'autant. La démonstration rien moins que persuasive de Lange a été victorieusement réfutée par G.-F. Unger [2] : celui-ci, sous forme d'additions et de corrections à sa dissertation précédente sur l'ère de la ville de Rome, a soumis à un examen très approfondi les dates de l'entrée en charge des consuls romains, dans la période qui va de l'an 245 à 600 de Rome. G. Hinrichs a tiré des papiers posthumes de Th. Bergk [3] des études chrono-

1. *De diebus ineundo consulatui sollemnibus interregnorum causa mutatis commentatio.* Leipzig, Engelmann, 1882. (Universitæts-programm der Universitæt Leipzig.)

2. *Interregnum u. Amtsjahr. Philologus.* Supplem. Bd. IV, fasc. 3, 1882, p. 281-333.

3. *Beitraege zur rœmischen Chronologie. Jahrbücher f. class. Philologie.* Suppl. XIII, 1884, p. 579-662.

logiques fort importantes sur la prétendue année primitive de 10 mois, sur la place du *dies intercalaris*, sur la chronologie des années 698-700 et 700-707 de la Ville, sur la réforme du calendrier accomplie par César, sur l'extension et la division des saisons dans la chronologie grecque et romaine. Par contre, on n'accordera que peu d'importance aux chapitres consacrés à la chronologie romaine dans l'ouvrage, écrit sous forme populaire, de F.-B. Brockmann[1].

La science historique n'a jamais pu faire qu'un usage très circonspect, relativement à l'ethnologie primitive de l'Italie, des hypothèses des philologues, basées sur la comparaison des langues : les travaux relatifs à la langue étrusque en ont apporté une nouvelle et éclatante preuve. W. Deecke et C. Pauli, qui comptent tous deux parmi les meilleurs connaisseurs des langues italiques primitives, avaient, on s'en souvient, repoussé très énergiquement l'hypothèse de Corssen d'après laquelle les Étrusques étaient un rameau indo-européen, appartenant au groupe italique. On fut donc fort étonné lorsque Deecke[2], en 1881, exprima l'opinion, défendue avec vivacité dans plusieurs études subséquentes, que, néanmoins, l'élément indo-européen et italique était si considérable dans la langue étrusque qu'on ne pouvait le considérer comme un simple emprunt, ainsi que Pauli et lui l'avaient cru d'abord ; c'était là au contraire le fonds véritable de la langue étrusque, auquel s'étaient ajoutés de nombreux éléments d'origine étrangère et inconnue. Simultanément, Bugge[3] exprimait une opinion identique en reconnaissant dans la langue étrusque un rameau spécial de la langue indo-européenne, apparenté aux autres langues italiques, mais plus rapproché du grec que ne le sont celles-ci ; la langue étrusque présenterait en outre des rapports particuliers avec d'autres membres de la famille indo-européenne. C. Pauli[4] avait hautement protesté d'abord contre la défection de son collaborateur Deecke, il avait continué à combattre non seulement tout rapprochement avec le rameau italique, mais même toute incorporation de la langue étrusque à la famille indo-européenne ; subitement, lui aussi a fait une étonnante conversion. Il admet main-

1. *System der Chronologie*. Stuttgart, Enke, 1883.

2. *Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft*. Vol. XXVIII, 1881, p. 214 sqq. *Etruskische Studien*, hergg. v. W. Deecke u. C. Pauli, fasc. 2-5. Stuttgart, Heitz, 1882-1883.

3. *Beitraege zur Erforschung der etruskischen Sprache*. I. Etruskische Forschungen u. Studien, fasc. 4, 1883.

4. *Litterarisches Centralblatt*, 1882, col. 745-746. — *Die etruskischen Zahlwœrter*. Etrusk. Forschungen und Studien, fasc. 3, 1882. — *Altitalische Studien*, hergg. v. C. Pauli, fasc. 1, 2. Hannover, Hahn, 1883.

tenant que les Étrusques sont des Indo-Européens, mais qui ne se rattachent point au rameau italique; ils se rapprochent plutôt des Lithuaniens, tout en offrant certains phénomènes linguistiques qui les relient plus intimement aux Slaves que ce n'est le cas pour les Prussiens, les Lithuaniens et les Lettes. Cela ne durera guère, sans doute, et Pauli lui-même écartera cette dernière hypothèse, qu'il intitule sérieusement : « Solution de la question étrusque. »

M. Ring[1] a consacré aux plus anciens monuments de la langue latine, aux chants des Arvales et aux fragments des Saliens, une série d'études qui témoignent autant de sa profonde érudition et de sa sagacité que de son manque absolu de méthode scientifique. Ses recherches l'ont conduit non seulement à modifier du tout au tout les opinions reçues et à proposer de nouvelles lois pour la science de la sémasiologie et de la métrique latines primitives, mais aussi à représenter la religion latine comme une doctrine mystique et physique des éléments, et à dresser une série de tables généalogiques des dieux du pays. Au point de vue des études scientifiques sérieuses, les allégations de l'auteur ne peuvent être d'aucune utilité. Citons encore, parmi les ouvrages relatifs à la langue et aux inscriptions italiques primitives, les études de W. Deecke[2] sur le déchiffrement des inscriptions messapiques et les explications de C. Pauli[3], soit au sujet de l'inscription en latin archaïque du vase du Quirinal (publiée d'abord par Dressel dans les *Annali dell' Istituto*, vol. LII, p. 158-195), soit au sujet de l'inscription osque du censeur de Bovianum (Zwetajeff, *Inscript. osc.*, tab. IV, n° 1); ces deux derniers travaux font paraître sous un jour très peu favorable tous les essais de déchiffrement, ceux de l'auteur y compris, qu'on a tentés jusqu'à ce jour. Sur un terrain autrement solide reposent les *Umbrica* de Bücheler[4]; l'auteur y a réuni, après les avoir remaniés, ses judicieux commentaires sur les inscriptions ombriennes, si précieuses pour l'histoire de la civilisation et de la religion des populations italiques que l'on connaît sous le nom de *Tabulae iguvinae ;* il y a joint une étude attentive des monuments de la langue ombrienne de moindre importance ainsi qu'un court précis de la grammaire ombrienne, accompagné d'un glossaire. Nous devons au même savant une liste alphabétique très intéressante de tous les radicaux communs aux habitants établis sur le Pô et au pied des

1. *Altlateinische Studien*. Presbourg et Leipzig, Steiner, 1882.
2. *Rheinisches Museum für Philolog*. Neue Folge. Vol. XXXVII, 1882, p. 373-396.
3. *Altitalische Studien*, fasc. 1, p. 1-57; fasc. 2, p. 74-124.
4. Bonn, Cohen et fils, 1883. — *Lexicon Italicum*. Bonn, Georg, 1881. (Programm der Universität Bonn.)

Apennins, avant leur migration vers l'Italie centrale et l'Italie méridionale. Nous renonçons d'autant plus volontiers à juger l'hypothèse émise avec la plus incroyable présomption par Fligier[1] sur l'ethnologie italique, que Tomascheck[2] n'a pas ménagé à celle-ci la sévère critique qu'elle mérite; les habitants primitifs, Illyriens et Pélagiques de l'Italie, y jouent de nouveau le principal rôle. J.-G. Cuno[3] a poursuivi ses recherches sur l'expansion primitive des Étrusques, qui, d'après lui, se répandirent dans toute la presqu'île italique; sur la fondation de Rome par Évandre, il pense que les historiens grecs se sont mépris au sujet de ce héros, et qu'il faut voir en lui un dieu italique : Effandus, dont la patrie n'est pas l'Arcadie, mais bien Argessa, pays identique à l'Italie, d'après Dion Cassius (fr. 4); ce travail est suivi d'éclaircissements sur le culte de Janus et de Saturne chez les Italiens, sur les premiers éléments de la population de la Sicile, sur les Pélasges italiques, sur la parenté des Étrusques et des Italiens, etc.; malheureusement, les hypothèses et notamment les explications étymologiques hasardées y occupent une place trop importante. Dans une consciencieuse dissertation, E. Wœrner[4] analyse et critique la légende des pérégrinations d'Énée, d'après Denys d'Halicarnasse et d'après Virgile. On peut admettre, en somme, les opinions de l'auteur sur l'extension géographique primitive de la légende d'Énée, notamment en Crète, en Campanie et en Étrurie; on admettra aussi l'influence exercée sur Virgile par ces divers cycles légendaires, mais il faut accorder, semble-t-il, plus d'importance à l'imagination créatrice du poète que ne l'a fait l'auteur.

Jean-Émile Kuntze[5], le professeur de droit bien connu de Leipzig, a fait paraître un ouvrage tout à fait étonnant sous le titre de Prolégomènes à l'histoire de Rome. Le but principal de l'ouvrage est d'étudier les bases premières de la vie politique, religieuse et privée de l'ancienne Rome, que l'auteur voit dans les institutions de l'*Oraculum*, de l'*Auspicium*, du *Templum* et du *Regnum*. Mais l'auteur dépasse considérablement ces limites, et il a fait de son ouvrage, grâce à toute une suite d'excursus étendus, un tableau général du développement intellectuel du peuple romain depuis la construction

1. *Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien*. Vol. XII, 1882, p. 136-143.

2. *Ibidem*. vol. XIII, 1883, p. 70 et suiv.

3. *Etruskische Studien. Neue Jahrb. für Philol. und Paedagogik*. Vol. CXXV, 1882, p. 553-592.

4. *Die Sage von den Wanderungen des Aeneas bei Dionysios v. Halikarnassos und Vergilius*. Leipzig, Hinrichs, 1882. (Programme des cours.)

5. *Prolegomena zur Geschichte Roms*. Leipzig, Hinrichs, 1882.

de Babel, — c'est là en effet son point de départ, — jusqu'à l'époque des rois. D'après lui, tous les peuples de l'antiquité étaient dominés, dans leur conception de la vie et dans leur manière de vivre, par certains nombres cardinaux; c'était surtout le cas chez les Romains. Pour eux, toute chose durable devait être carrée, et l'idée de la Rome *quadrata* est intimement unie à celle de la Rome *aeterna*. Non seulement la maison et le temple, le camp et la ville des Romains étaient de forme carrée, mais aussi l'établissement des Latins, dans le territoire compris entre Lavinium, Tivoli, Préneste et Ostie, a été déterminé nécessairement par le besoin « de reconnaître dans cette portion carrée de la *Campagna* une fidèle table de résonnance (Resonanz-Boden) du monde intérieur, qu'ils portaient dans leur poitrine. » Plus tard, les Romains ajoutèrent de nouveaux carrés au carré du Latium. Les hauts faits de Rome prennent fin où finissent les carrés! A l'idée du carré s'ajoute celle du dualisme, que l'auteur retrouve dans la dualité des consuls, dans la séparation de l'empire d'orient et de l'empire d'occident, dans la formation de l'État romain issu des tribus réunies des Latins et des Sabins. L'opposition entre l'*oraculum* et l'*auspicium* repose sur ce même principe : l'*oraculum* a un caractère actif et viril, l'*auspicium* un caractère passif et féminin. Dans son chapitre sur le « Regnum, » Kuntze se déclare nettement en faveur de la tradition relativement aux rois de Rome; il estime « qu'il nous faudrait inventer un Numa Pompilius à la tête de Rome, s'il ne nous était fourni par la tradition. » Il ne nous paraît pas nécessaire d'ajouter une critique à ce résumé de la méthode de Kuntze; il n'est pas à craindre, en effet, qu'elle fasse autorité.

F. Bernhœft[1] est arrivé à des conclusions dignes d'attention dans le domaine du droit privé romain (notamment au sujet de la famille et du mariage), en le comparant aux divers droits étrangers, entre autres aux lois indiennes. Pour l'histoire du droit civil à Rome sous les rois, l'auteur n'avait plus les mêmes éléments de comparaison, aussi ses recherches n'ont-elles pas autant de valeur. V. Gardthausen[2] a consacré une étude du plus grand intérêt au roi Servius Tullius, qu'on regardait généralement comme un personnage légendaire; après l'argumentation serrée de l'auteur, il est impossible de douter de l'existence de Servius. Après avoir montré que les Étrusques en Italie, à l'époque où ils étaient le plus florissants, c'est-à-dire au VIIe siècle av. J.-C., ont étendu leur empire des Alpes à la Campanie,

1. *Staat u. Recht der römischen Kœnigszeit im Verhaeltniss zu verwandten Rechten*. Stuttgart, Enke, 1882.

2. *Mastarna oder Servius Tullius*. Leipzig, Veit et Cie, 1882.

l'auteur fait valoir les raisons qui militent en faveur soit de la réalité historique des trois derniers rois romains, soit de leur rattachement à une dynastie étrusque. Gardthausen identifie Servius Tullius, dont le nom étrusque, selon le témoignage de l'empereur Claude, était Mastarna, avec le Marce Camitlnas ou Marce Camitrnas qui tue le Cneve Tarchunies Rumach dans la peinture murale de la grotte funéraire de Vulci, découverte en 1857. Mastarna ou Marces Tarnes (en latin Marcus Tarquinius) était, d'après lui, le fils illégitime de Tarquin l'Ancien; il occupa le mont Cœlius avec la troupe mercenaire de Caelius Vibenna, dont la sortie de prison est représentée dans un second tableau de la grotte de Vulci, et prit ensuite possession du trône, grâce au meurtre de son demi-frère Cn. Tarquinius. Pour se rendre populaire et pour s'acquérir les sympathies de l'élément national latin, opprimé jusqu'alors par la noblesse étrusque, Servius Mastarna créa la constitution qui porte son nom; ce qui, du reste, ne l'empêcha pas d'être expulsé et assassiné par le fils de Cn. Tarquinius, Tarquin le Superbe. Cette hypothèse sur l'origine royale de Servius Mastarna et sur le meurtre qu'il aurait commis sur Cn. Tarquinius est ingénieuse et séduisante; mais elle dépend uniquement, après tout, de l'interprétation des inscriptions de Vulci; elle tombe ou se maintient suivant la façon de les expliquer. Or, les principaux spécialistes sont loin d'être d'accord sur ce point. L. de Ranke, dans son histoire universelle (Part. II, chap. I, p. 30), a présenté, en même temps que Gardthausen, des opinions tout à fait semblables aux siennes sur l'usurpation de Servius Mastarna et sur le caractère politique de son gouvernement; il termine cependant par cette remarque, que « des suppositions de cette nature dépassent les bornes de la science historique. »

C. Bardt[1] a apporté un appoint modeste, mais cependant digne d'attention, à l'histoire de l'origine et du développement de la légende romaine, avec sa dissertation sur l'augure Attus Navius. L'auteur analyse avec clarté la naissance, le développement et l'altération progressive de cette légende par les annalistes romains. O. Richter[2], dans son étude sur la destruction des 300 Fabius près de la Crémère, part de cette idée qu'à la vérité les récits des plus anciennes guerres de Rome avec ses voisins, notamment avec Fidènes et Véies, sont absolument inexacts dans leurs détails, mais que, dans leur ensemble, ils fournissent une donnée importante, soit pour leur

1. *Die Legende von dem Augur Attus Navius.* Elberfeld, 1883. (Programme des cours.)

2. *Die Fabier am Cremera. Hermes.* Vol. XVII, 1882, p. 425-440.

intelligence, soit pour leur critique : la donnée topographique. En utilisant habilement les renseignements topographiques, l'auteur établit d'une façon assez plausible que la célèbre expédition des Fabius n'était rien autre qu'une tentative, entreprise par Rome avec des forces insuffisantes et dont le but était, en établissant un fort dans le cours inférieur de la petite rivière de Crémère, de couper les communications, si pleines de dangers pour elle, entre Fidènes et Véies; le même jour, probablement, l'armée du consul Menenius fut battue par les habitants de Véies, supérieurs encore aux Romains, et le fort romain fut détruit. O. Seeck[1] n'a pas davantage confiance dans la tradition relative à l'époque des rois et à l'histoire primitive de la république; elle lui paraît offrir une base des moins fermes, et il regarde les fragments d'actes officiels fournis par les annales et les antiquaires anciens, comme les seuls points sur lesquels on puisse édifier. Il étudie les listes de villes dans Pline, *Hist. nat.*, III, 68, 69, et dans Denys d'Halicarnasse, V, 61. La liste des localités du Latium disparues, que donne Pline, se répartit, suivant lui, en deux groupes rigoureusement distincts : la première partie se compose d'extraits d'ouvrages de toutes natures, et surtout d'annales, compilés d'une façon tout arbitraire; la seconde partie, en revanche, est tirée des *Antiquitates humanae* de Varron; celui-ci la devait à un document où se trouvaient inscrits les membres de l'alliance des « populi carnem in monte Albano accipere soliti. » Cette ligue n'était point identique à celle qui célébrait ses fêtes sous le patronage de Rome, mais appartenait à une époque antérieure à la destruction d'Albe la Longue. La circonstance que Lavinium et toute une série de villes importantes du Latium manquent dans cette liste fait supposer à l'auteur qu'à côté de cette ligue albaine, il y avait une ligue de Lavinium et peut-être plusieurs autres confédérations latines. Chaque ligue avait probablement ses 30 cités qui, comme les villes albaines confédérées, disparurent en grande partie, sans laisser de traces, dès que les ligues furent dissoutes. La liste, citée par Denys, des villes latines dont les troupes prirent part au combat du lac Régille remonterait également à un document utilisé par Varron; l'auteur pense pouvoir en fixer exactement la date de composition en 382 av. J.-C.; il place, en revanche, en 381 un document qui offre la plus grande analogie avec la liste de Denys et qui fut utilisé dans les Origines de Caton (fr. 58, éd. Peter). C'est à cette époque qu'éclata, d'après Seeck, une lutte très vive entre Rome et la ligue latine

1. *Urkundenstudien zur aelteren rœmischen Geschichte. Rhein. Museum f. Philologie.* Neue Folge. Vol. XXXVII, 1882, pp. 1-25, 598-609.

dont les membres nous sont indiqués dans la liste de Denys; à la tête de la ligue se trouvait Tusculum; cette ville fut prise par les Romains et perdit son indépendance, tandis que les autres villes confédérées contractèrent avec Rome un « foedus aequum, » sur la base du « statu quo » et des dispositions du traité de Cassius de 493 av. J.-C. Th. Mommsen[1] n'a pas tardé à protester vivement contre ces affirmations de Seeck. Voici les principaux résultats de la réfutation habile et péremptoire de Mommsen : la liste de Pline est une table de toutes les communes latines qui perdirent avant ou par Sylla leur indépendance; elle est donc d'une époque postérieure à Sylla et appartient probablement tout entière à Varron. La première partie a été compilée d'après les annalistes, mais possède une importance bien plus considérable que ne l'admet Seeck; la seconde partie, classée dans l'ordre alphabétique, n'est, au contraire, qu'un extrait de la liste des confédérés romains, qui, jusqu'à l'empire, prirent part à la fête latine, sous le patronage de Rome; les endroits situés en dehors du Latium proprement dit, ainsi que les communes latines qui existaient encore après Sylla, étaient en principe exclus de cette liste. Ainsi, l'hypothèse de Seeck d'une confédération latine indépendante, ayant Albe à sa tête et opposée à la ligue de Lavinium, tombe d'elle-même; en outre, la date qu'il fixe au document utilisé par Denys, V, 61, devient illusoire, ainsi que les conclusions qu'il en tire, si nous adoptons l'opinion fortement étayée de Mommsen, d'après laquelle Denys aurait utilisé, lui aussi, la liste résumée par Pline des confédérés latins réunis sous la protection de Rome et y aurait puisé les noms des trente localités de la confédération qui avaient droit de vote.

Tandis que Seeck maintenait, dans une réplique à Mommsen, sa première opinion au sujet des deux documents, il était attaqué, d'autre part, par J. Beloch[2] à propos de la date qu'il assigne aux inscriptions sur lesquelles reposent la liste des villes donnée par Denys, et les fragments cités des Origines de Caton; Beloch n'accorde pas même à la source où a puisé Denys le nom de document; en revanche, il apporte de nouvelles preuves à l'appui de l'opinion qu'il a déjà émise au sujet de l'inscription sacrée du bosquet de Diane à Aricie : il estime qu'elle date du VIe ou du commencement du Ve siècle avant J.-C., et qu'elle est complète et non à l'état fragmentaire. Jusqu'ici,

1. *Die untergegangenen Ortschaften im eigentlichen Latium. Hermes*, vol. XVII, 1882, p. 42-58.

2. *Die Weihinschrift des Dianahaines von Aricia. Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik*. Vol. 127, 1883, p. 169-175.

l'on pensait que tous les documents au sujet des guerres samnites étaient si altérés qu'on ne pouvait s'en servir pour tracer même une esquisse de cette période; KLIMKE[1] cherche à prouver, en faisant un récit suivi de la deuxième guerre samnite, que cette opinion est au moins très exagérée. On accordera à l'auteur le mérite d'avoir, par de justes rapprochements, aplani certaines inégalités entre les différents récits qui nous sont parvenus, et d'avoir, en somme, constitué une narration intelligible des événements; néanmoins, on regrettera vivement l'absence d'une critique des sources plus conséquente et plus sévère, notamment à l'égard de Tite-Live, que l'auteur suit de préférence. La dissertation de J. KAERST[2], relative également à la deuxième guerre samnite, nous fait voir tout le profit qu'il y avait à retirer d'un emploi critique judicieux de l'ouvrage de Tite-Live. L'auteur part avec raison de ce fait généralement admis que l'histoire de cette guerre, telle qu'elle se trouve chez Diodore, est bien supérieure à la narration de Tite-Live et que, quoique Diodore se soit placé au point de vue romain, il a beaucoup moins dénaturé la vérité par vanité nationale que ne l'a fait Tite-Live. Contrairement à l'éclectisme usuel, Kaerst prend le récit de l'historien grec, dans toute son extension, pour base de l'histoire de la deuxième guerre samnite et il arrive, dans toute une suite de cas, à prouver que le récit de Tite-Live, accepté sans défiance par Klimke, repose sur les fictions les plus grossières d'annalistes romains. D'après notre auteur, les causes de cette altération de la vérité sont principalement, — le chauvinisme romain mis à part, — l'incapacité des annalistes romains à comprendre le développement historique de la puissance romaine, puis leur habitude de juger les événements des premiers temps de la République d'après les conditions de la vie politique à Rome à leur époque, et d'après l'importance de Rome aux Ier et IIe siècles av. J.-C.

La détermination chronologique et l'interprétation des traités conclus entre Rome et Carthage jusqu'en 278 avant J.-C., par G.-F. UNGER[3], a éclairci plus d'un point resté encore obscur dans l'histoire des relations primitives entre ces deux États. Contrairement à l'opinion de Polybe, dont l'autorité a été défendue récemment par Nissen et Meltzer, Unger place en 340 av. J.-C. la conclusion du premier traité et le fait suivre de trois traités dans les années 335, 303 et 278.

1. *Der zweite Samniterkrieg*. Kœnigshütte, 1882. (Programme des cours.)

2. *Kritische Untersuchungen zur Geschichte des zweiten Samniterkrieges. Jahrbücher für class. Philol.* Suppl. Bd. XIII, 1884, p. 723-769.

3. *Rœmisch-Punische Vertaege. Rheinisches Museum für Philologie.* Neue Folge. Vol. XXXVII, 1882, p. 153-205.

De grande importance pour l'histoire primitive des Carthaginois est l'affirmation produite par Unger, que l'acquisition de la Sardaigne par les Carthaginois ne tombe qu'en 380 av. J.-C.; les Carthaginois ne se sont en aucune façon mêlés aux événements qui se sont passés en Sicile, de 480-410 av. J.-C., et il est impossible de montrer des traces de la domination carthaginoise en Sicile avant 492 et après 486. G. Faltin a donné, d'après les papiers de C. Neumann [1], un tableau général des guerres entre les Romains et les Carthaginois. Jusqu'en 208 av. J.-C., ce n'est, en substance, que la reproduction des cours faits par feu C. Neumann à l'université de Breslau; à partir de cette date, l'ouvrage a été complété par Faltin, qui pour le fond se rattache à la conception de Neumann. Écrit dans un style facile et attrayant, il présente, dans chaque partie, des conceptions originales; il mérite d'être compté parmi les meilleurs travaux sur l'histoire romaine qu'aient produits ces dernières années, quand on considère combien l'auteur possédait admirablement toutes ses sources, combien prudents et perspicaces sont ses jugements et ses combinaisons, enfin, et surtout, avec quelle habileté et quelle intelligence il a su faire valoir les conditions géographiques et topographiques. Parmi les ouvrages spéciaux aux guerres puniques, nous nommerons encore ici l'histoire de la ville sicilienne d'Akragas, jusqu'à sa destruction par les Romains, de Bindseil [2]; l'auteur possède bien son sujet. Nous renverrons également à ce que nous avons dit des différentes études sur les sources de la 3e décade de Tite-Live, dans la première partie de notre Bulletin. H. Stürenburg [3] a fait faire un pas à la question topographique si controversée des batailles de Trasimène et de Cannes; il a tiré profit, pour son travail, de son expérience militaire et des observations qu'il a faites sur les lieux mêmes. Les résultats principaux auxquels il est arrivé, à savoir que Polybe s'est fait une idée absolument erronée des environs du lac de Trasimène et que la bataille de Cannes a eu lieu sur la rive gauche de l'Aufidus, rencontreront probablement, grâce à la rigoureuse démonstration de l'auteur, une approbation générale. G. Faltin [4] va plus loin; il pense que les deux récits de Polybe et de

1. *Das Zeitalter der punischen Kriege.* Breslau, Koebner, 1883.

2. *Geschichte der Stadt Akragas bis zu ihrer Zerstœrung durch die Rœmer.* Neustettin, 1882. (Programme des cours.)

3. *De Romanorum cladibus Trasimena et Cannensi.* Leipzig, 1883. (Programme des cours.)

4. *Zu den Berichten des Polybius und Livius über die Schlacht am Trasimenischen See. Rhein. Museum f. Philol.* Neue Folge. Vol. XXXIX, 1884, p. 260-273.

Tite-Live au sujet du combat de Trasimène, récits que Stürenburg s'était efforcé de mettre d'accord, sont absolument différents l'un de l'autre dans leurs traits essentiels, tellement que l'indication des lieux, la disposition des troupes et la marche du combat n'ont entre eux aucun rapport; si l'on tient compte de ce fait que chez Polybe tout le récit du combat a été influencé par sa fausse conception des lieux, il ne reste rien autre à faire que s'en tenir exclusivement à la narration, en somme concordante, de Tite-Live. J. Frantz[1] a publié une étude consciencieuse sur les guerres des Scipions en Espagne; dans le chapitre d'introduction, l'auteur se prononce avec raison pour l'emploi direct de Polybe par Tite-Live et il soumet en conséquence à une critique générale, surtout au point de vue chronologique, les événements des années 536-548; il relève chez Tite-Live toute une série d'erreurs évidentes, mais d'autre part il va trop loin en prétendant montrer chez tous les historiens de la guerre d'Espagne, Polybe y compris, une évidente partialité en faveur des Scipions. F. Labarre[2] a composé une histoire de Carthage, colonie romaine, qui témoigne d'une soigneuse collation des sources littéraires, mais d'une négligence presque absolue du riche matériel épigraphique. Th. Mommsen[3], en interprétant l'inscription de Larissa publiée par Lolling (*Mittheilungen des deutsch. archaeolog. Instituts in Athen.* Vol. VII, p. 61 et suiv.), a indiqué les renseignements qu'elle peut fournir sur les rapports du roi Philippe V avec la république romaine, et sur les différences entre la condition des esclaves libérés et la politique coloniale chez les Romains et chez les Grecs. L'histoire de la ligue achéenne et de ses relations avec Rome dans les années 168 à 146 av. J.-C. a été résumée par Hill[4]. L'organisation de cette même ligue et à la même époque forme le sujet de la dissertation de M. Klatt[5]; il a étudié la date de l'entrée en charge des stratèges, le nombre et l'époque des synodes réguliers, dont le plus important au point de vue de l'histoire romaine est celui de 146. C. Fisch[6] a exposé pour le grand public, et sans prétendre à donner des résultats nouveaux,

1. *Die Kriege der Scipionen in Spanien*, 536-548 *a. u. c.* Munich, Ackermann, 1883. (Inaug. Dissert.)

2. *Die rœmische Kolonie Karthago.* Potsdam, 1882. (Programme des cours.)

3. *Kœnig Philipp. V und die Larissaer. Hermes.* Vol. XVII, 1882, p. 467-488.

4. *Der achaeische Bund seit* 168 *v. J. Chr.* Elberfeld, 1883. (Programme des cours.)

5. *Chronologische Beitraege zur Geschichte des achaeischen Bundes.* Berlin, 1883. (Programme des cours.)

6. *Die soziale Frage im alten Rom bis zum Untergang der Republik.* Aarau, Sauerlænder, 1882.

la question sociale à Rome dans ses rapports avec la décadence de la constitution républicaine. L'incertitude de la chronologie de la guerre de Jugurtha, telle qu'elle ressort de l'œuvre de Salluste, a poussé G. Meinel[1] à examiner à nouveau les renseignements de Salluste sur les expéditions des années 109-105 av. J.-C. Les résultats auxquels il aboutit sont : que la première campagne de Métellus jusqu'au combat sur le Muthul (Sall., ch. XLIV-LV) doit être placée en 109; que la deuxième campagne de Métellus, jusqu'aux combats de Zama (ch. LVI-LXI), tombe en 108 et qu'enfin la troisième campagne du même consul est de l'année 107 av. J.-C.; Marius pénétra en Numidie à la mi-été de l'an 107 et c'est en cette année aussi qu'ont eu lieu les expéditions terminées par la prise de Capsa; la seconde campagne de Marius (Sall., ch. XCII, 5-c) jusqu'à l'entrée en quartiers d'hiver, que Salluste a omis de mentionner, tombe en l'an 106; Jugurtha fut pris au printemps de 105. Sepp[2] a traité d'une façon très approfondie les questions qui se rattachent aux migrations des Cimbres et des Teutons. L'opinion d'après laquelle les deux peuples auraient marché réunis vers le sud, est, d'après lui, erronée : les Teutons sont venus de l'ouest, tandis que les Cimbres n'ont probablement jamais traversé le Rhin, mais se sont dirigés droit vers l'Italie, en passant par le milieu de l'Allemagne; les hordes qui battirent les consuls J. Silanus et Papirius Carbon n'étaient que les avant-coureurs de ces deux grandes migrations. L'auteur cherche les demeures primitives des Cimbres dans la presqu'île jutique et celles des Teutons sur la côte allemande de la mer du Nord, entre le Rhin et l'Elbe; néanmoins, il considère les deux peuples comme Celtes. V. Enderlein[3] a écrit une biographie très soignée, et neuve en bien des points, du grand-père du triumvir Antoine, l'orateur M. Antonius (143-87 av. J.-C.). E. Bardet[4] cherche à faire voir sous son vrai jour la situation à Rome pendant le sixième consulat de Marius; il veut établir que l'histoire a jusqu'ici été très injuste pour le tribun Saturninus, dont le caractère était, au point de vue moral, sans tache; quant à sa constitution, elle tendait, comme celle des Gracques, au bien général. L'opposition démocratique n'est donc pas tombée, après avoir atteint le faîte en l'an 100, par la faute des chefs du peuple, mais par un coup d'État des « Optimates, » comme cela avait

1. *Zur Chronologie des Jugurthinischen Krieges.* Augsbourg, 1883. (Programme des cours.)

2. *Die Wanderungen der Cimbern und Teutonen.* Ackermann, Munich. 1882.

3. *De M. Antonio oratore.* Leipzig, 1882. (Inaug. dissert. der Universität Leipzig.)

4. *Das sechste Consulat des Marius.* Essen, 1833. (Programme des cours.)

été le cas lors de la révolution des Gracques. L'auteur ne manque pas d'adresse dans sa démonstration, mais l'imperfection et les contradictions des documents ne lui permettent point d'atteindre pour sa thèse à un très haut degré de vraisemblance. H. Fritzsche[1] expose les résultats des recherches dont la constitution de Sylla a été l'objet. Son travail est très soigné; il témoigne de vues originales sur les points controversés les plus importants et il est d'un véritable secours pour s'orienter sur l'état actuel de la question. Les idées capitales de l'histoire de Rome, par Neumann, pendant la période de transition entre la monarchie et la république, ont été développées d'une façon très nette par E. Gothein[2]. L'histoire de la conjuration de Catilina a été étudiée par L. Schilling[3] et par E. de Stern[4]. Le premier s'appuie en général sur le récit de Salluste dont la fidélité a été contestée très vivement depuis quelques années; l'auteur s'efforce de démontrer que César n'a pas pris une part directe ou morale à la conjuration de Catilina non plus qu'au complot de l'an 66 av. J.-C. Le parti démocratique avait choisi à cette époque Catilina comme son chef, sans tenir compte des antécédents politiques de cet aventurier sans scrupule, et avait permis par ce fait à l'ancien chef de bandits de songer à un renversement total de la constitution, renversement qui ne devait cependant point aboutir à l'anarchie. C'est donc à tort que Cicéron a revendiqué l'honneur d'avoir sauvé Rome; son unique mérite est d'avoir débarrassé le parti démocratique de plusieurs membres au passé infâme, et d'avoir ainsi préparé et facilité la victoire définitive de César. Les recherches consciencieuses et judicieuses de Stern s'écartent beaucoup, quant à leurs résultats, de la dissertation précédente. D'après lui, Catilina n'entreprit la révolution violente que parce qu'on lui refusait systématiquement la dignité consulaire, à laquelle il estimait avoir droit, et cela grâce à de fausses dénonciations et à des manœuvres peu honorables de Cicéron. Son premier échec jeta Catilina dans les bras des chefs du parti démocratique, César et Crassus, lesquels pensaient obtenir par la nomination de Catilina et d'Antoine les réformes législatives qu'ils projetaient; puis lorsqu'il eut succombé de nouveau contre Cicéron, l'union de Catilina avec César et ses partisans cessa aussitôt. C'est alors, et seulement

1. *Die Sullanische Gesetzgebung*. Essen, 1882. (Programme des cours.)

2. *Der Uebergang Roms von der Republik zur Monarchie : Preussische Jahrbücher*. Vol. LI, 1883, p. 31-47.

3. *Catilina und Julius Caesar*. Erdelyi Muzeum. Siebenbürgisches Museum. 1882. Fasc. 5 et 6, p. 130-172.

4. *Catilina und die Partei-Kaempfe in Rom der Jahre* 66-63. Dorpat, 1883. (Inaug. Dissert. de l'Univ. de Dorpat.)

dans le désir d'atteindre le but suprême de son ambition, la dignité de consul, que Catilina rassembla autour de lui les éléments vraiment anarchistes de Rome. Ainsi Catilina n'était point, comme Salluste le dépeint, un criminel invétéré, le crime n'était pas son but comme le pense Niebuhr et il n'était pas non plus, comme le croit Ihne, un successeur des Gracques ou un précurseur de César; il lui manquait, à ce dernier point de vue, et des vues politiques assez élevées et des capacités militaires ou politiques un peu saillantes. — Sous forme d'un commentaire au discours de Cicéron : *de lege agraria*, Hænicke[1] traite du projet de loi agraire présenté par P. Serv. Rullus en 64 av. J.-C. et insiste sur le rôle prépondérant joué en cette occasion par César, le véritable instigateur de cette manœuvre politique. La brochure de J. Hoche[2] fournit d'utiles renseignements biographiques sur L. Cornelius Balbus, le confident bien connu de César et l'ami de Cicéron, notamment au sujet du procès qu'on lui fit en 56 pour s'être arrogé illégalement le droit de cité. C. Rück[3] a entrepris encore une fois de défendre l'authenticité, généralement admise aujourd'hui, du traité de Cicéron : *de domo sua*.

L'étude de H. Rauchenstein[4] sur l'expédition de César contre les Helvètes est intéressante pour apprécier la tactique de César ou ses Commentaires. L'auteur présente les Commentaires comme un ouvrage à tendances, de la pire espèce, où les vrais motifs des actes de César sont passés sous silence et couverts par des motifs fictifs, où les événements fâcheux sont dénaturés et altérés, où enfin on trouve même des faits véritablement inventés. Ainsi les Helvètes émigrés étaient au nombre de 100,000 et non de 368,000 comme le prétend César; les Tigurins furent battus non par César, mais par Labiénus; la prétendue brillante victoire de César près de Bibracte fut plutôt une défaite et, au cas le plus favorable, une rencontre indécise qui ne se termina point par la prise du camp de chariots des Helvètes; mais par l'assaut, qui fut repoussé il est vrai, du camp romain par les Helvètes; ceux-ci se retirèrent ensuite en bon ordre et reprirent, sans être troublés par les Romains, le chemin de leur pays. En l'absence de tous documents qui permettent de con-

1. *Zu Ciceros Reden de lege agraria*. Stettin, 1883. (Programme des cours.)
2. *De L. Cornelio Balbo*. Pars I. Halle, 1882. (Programme du gymnase de Rossleben.)
3. *De M. Tulli Ciceronis oratione de domo sua ad pontifices*. Munich, 1881. (Inaug. Dissertat.)
4. *Der Feldzug Caesars gegen die Helvetier*. Zurich, 1882. (Inaug. Dissert. der Universit. Iena.)

trôler le récit de César, les idées de Rauchenstein sont de pures hypothèses, d'autant moins admissibles que l'auteur se montre animé, dans tout le cours de son étude, des sentiments les plus hostiles à l'égard de César. Il ne tient même pas compte de ses talents militaires qui sont pourtant incontestables. Les articles de Th. Bergk[1] sur les campagnes de César contre les Tenctères, les Usipètes et les Éburons se distinguent par une étude consciencieuse des questions topographiques, mais l'auteur fait trop souvent subir au texte traditionnel de violentes modifications. Bergk cherche le théâtre de la défaite des Tenctères et des Usipètes entre Heinsberg et Ruremonde; il place le premier passage du Rhin par César en dessous du confluent de la Sieg, à mi-chemin entre Bonn et Cologne, le second passage près de Bonn, immédiatement au-dessus du confluent de la Sieg. Bergk regarde les Commentaires comme suspects, parce que César les aurait rédigés d'après les rapports officiels qu'il devait annuellement envoyer au sénat. Toute une série de dissertations[2] s'occupent spécialement du pont jeté par César sur le Rhin (*Bel. gal.*, IV, 17); nous n'entrerons pas ici dans la discussion des résultats très divers de ces travaux; la question ne paraît pas d'un grand intérêt au point de vue historique. Blaas[3] a composé un résumé succinct des institutions politiques, sociales et religieuses des Gaulois, telles que les a décrites César dans ses Commentaires. La question de la résidence des Suèves a été reprise par B. Lehmann[4], qui cherche à établir que les Suèves de César n'ont rien de commun avec ceux de Tacite : ceux-là étaient un peuple germain qu'il faut identifier avec les Cattes de Tacite; les peuples nombreux que Tacite désigne sous le nom de Suèves n'auraient adopté qu'après César ce nom devenu célèbre, et qui ne s'appliquait originairement qu'à la levée annuelle des Cattes. G. Braumann[5] a cherché à fixer le sens que César et Tacite attachaient à l'expression de « principes, »

1. *Zur Geschichte und Topographie der Rheinlande.* Leipzig, Teubner, 1882.

2. Maurer : *Cruces philologicae.* Mayence, Diemer, 1882. Idem : *Noch einmal Caesar's Brücke über d. Rhein.* Ibid., 1883. Rheinhard. *C. J. Cæsar's Rheinbrücke.* Stuttgart, Neff, 1883. R. Schneider : *Caesar's Rheinbrücke.* Berlin. *Philologische Wochenschrift.* An. IV, 1884. N° 6, p. 161-166. — Schleussinger, *Studie zu Caesar's Rheinbrücke.* Munich, Lindauer, 1884. (Tirage à part des « *Blaetter für bayrisches Gymnasialwesen.* » Vol. XX, p. 157 sq.)

3. *Ueber die politische, religioese und sociale Stellung der Gallier nach Caesar's Aufzeichnungen.* Stockerau, 1883. (Progr. des cours.)

4. *Das Volk der Sueben von Caesar bis Tacitus.* Deutschkrone, 1883. (Progr. des cours.)

5. *Die principes der Gallier und Germanen bei Caesar und Tacitus.* Berlin, 1883. (Programme des cours.)

appliquée aux Gaulois et aux Germains; ce mot signifie-t-il une position princière, une charge républicaine ou une considération fondée sur des qualités personnelles ? C'est ce doute qui fait l'intérêt de la question. Les auteurs anciens nommaient « principes » chez les Germains et les Celtes ceux qui exerçaient, dans les événements politiques de la tribu, l'influence la plus considérable; chez les Gaulois, en particulier, cet avantage reposait sur la noblesse de la naissance, sur l'importance de la fortune, sur la force militaire et sur la faveur personnelle. La partie linguistique de cet ouvrage est soignée et érudite; en revanche, l'étude des constitutions gauloises et germaniques n'est point satisfaisante.

Mommsen et de Gœler diffèrent complètement d'opinion au sujet du champ de bataille de Pharsale; celui-là place le combat sur la rive droite de l'Enipée, celui-ci le place sur la rive gauche. C. Seldner[1] a apporté récemment, en faveur de cette dernière opinion, des arguments dignes d'attention; d'après lui, l'aile droite de Pompée s'appuyait sur un petit ruisseau qui se jetait dans l'Enipée et non sur l'Enipée même; d'ailleurs Seldner estime avec raison qu'on ne pourra arriver à une solution définitive que par l'étude attentive des lieux mêmes. K. Wendelmuth[2] a publié une biographie de T. Labiénus, le lieutenant de César, qui devint plus tard un de ses plus violents ennemis. C'est un travail fait avec pleine connaissance du sujet, qui témoigne d'un jugement sain et qui résout plusieurs questions controversées, comme celle de la prétendue Lex Atia : « De sacerdotiis, » et celle de l'époque où furent composés les Commentaires de César. Ém. Hitze[3] a entrepris une réhabilitation de Sextus Pompée; à son avis, la tradition a dépeint d'une façon beaucoup trop sévère les capacités et le caractère du fils du grand Pompée; la science moderne n'était pas plus juste à son égard, parce qu'elle ne tenait pas compte de son jeune âge; Sextus naquit en effet en 67 av. J.-C. et non en 75 comme on l'admet en général. C. Risse[4] a, de son côté et simultanément, réuni les renseignements épars chez les auteurs anciens relatifs à Sextus Pompée et en a fait une bonne biographie.

La période qui s'étend entre la conjuration contre César et le second triumvirat n'a pas encore trouvé son historien définitif; on peut considérer les recherches de O.-L. Schmidt[5] comme les pré-

1. *Das Schlachtfeld von Pharsalus.* Mannheim, 1883. (Programme des cours.)
2. *T. Labienus.* Marbourg, 1883. (Inaug. Dissert.)
3. *De Sexto Pompejo.* Breslau, 1883. (Inaug. Dissert.)
4. *De gestis Sexti Pompei.* Münster, Coppenrath, 1882.
5. *Die letzten Kaempfe der rœmischen Republik.* Theil I. *Jahrbücher für classische Philologie.* Suppl., Bd. XIII, 1884, p. 663. Le même. *Die Zeit der*

liminaires à une histoire de cette époque. Dans la première partie de son travail que nous avons sous les yeux, l'auteur discute la fidélité et la valeur historique des renseignements fournis sur cette période par Appien, Plutarque et Dion Cassius; il cherche à prouver que tous ces documents se caractérisent par le vague du récit, par de faux jugements et de véritables inexactitudes et que tous ils révèlent au plus haut degré une tradition des plus altérées. L'historien doit avant tout compléter le tableau imparfait que nous retracent les lettres de Cicéron et ses discours, soit par les fragments de Nicolas Damascène, que l'auteur tient en haute estime, soit aussi par les récits de Suétone, qui, d'après Schmidt, reproduisent souvent ceux de Nicolas. L'auteur détermine ensuite, avec beaucoup d'habileté et contrairement à L. Lange, les diverses phases de la législation relative aux *Acta Caesaris*, tels que nous les rencontrons entre le 17 mars et le 24 avril 44 av. J.-C.; enfin, il discute les modifications qui eurent lieu dans la répartition des provinces et des légions après la mort de César. L'ouvrage de W. A. Detto[1], sur Horace et son temps, dans lequel toute la vie publique et privée des Romains à l'époque d'Auguste se trouve décrite d'après les travaux de Marquardt, de Friedlænder et d'autres, n'a pas de prétentions scientifiques, mais il est bien approprié, par la clarté et l'attrait de l'exposition, à son but, qui est d'animer et de compléter les études classiques dans les établissements d'instruction secondaire. Les recherches de deux théologiens : Fl. Riess[2] et Pierre Schegg[3], sur la date de la naissance du Christ, intéressent la chronologie du règne d'Auguste. Riess estime que notre ère usuelle, c'est-à-dire l'ère de Denys le Petit, concorde parfaitement avec la vérité historique; d'après lui, la mort d'Hérode tombe le 10 mars 753 a. u. c., la naissance du Christ le 25 décembre 752 et sa mort le 3 avril 786, c'est-à-dire en l'an 33 de notre ère. Schegg appuie, au contraire, par de nouveaux arguments l'opinion généralement admise depuis les célèbres recherches de Sanclemente (*De vulgaris aerae emendatione*. Rome, 1793), à savoir que la mort d'Hérode eut lieu au printemps de 750 et que, par conséquent, Jésus-Christ naquit en 749. Schegg cherche, en outre, à démontrer, en se

Lex Antonia Cornelia de permutatione provinciarum. Neue Jahrb. f. Philol., vol. CXXVII, p. 863.

1. *Horaz und seine Zeit.* Berlin, Gærtner.

2. *Das Geburtsjahr Jesu Christi.* Ergængungshefte zu den *Stimmen aus Maria-Laach.* Fasc. 11 et 12. Fribourg, Herder, 1880. — Idem, *Nochmals das Geburtsjahr Jesu Christi.* Ibidem, 1883.

3. *Das Todesjahr des Kœnigs Herodes und das Todesjahr Jesu Christi.* Munich, Stahl, 1882. Conf. Sattler : *Das Jahr 749 nach Erbauung Roms das wahre Geburtsjahr Christi.* Münchner allgemeine Zeitung, 1883, n° 72.

basant sur des calculs astronomiques, que la mort de Jésus-Christ arriva en l'an 783 de Rome.

E. Meyer[1] a réfuté complètement l'hypothèse de Dederich (*Monatschrift f. die Geschichte Westdeutschlands*, IV, 1878, p. 720), qu'une partie de l'armée de Quinctilius Varus avait été sauvée par le légat L. Asprenas, après le combat de Teutobourg. Les adieux d'Auguste à ses amis sur son lit de mort (Suétone, *Aug.*, c. 99 ; Dion., 56, 30), interprétés de bien des façons, ont été expliqués par O. Hirschfeld[2] d'une manière très satisfaisante. Dans sa biographie de L. A. Séjan, J. Jülg[3] a épuisé toutes les sources qui se rapportaient à ce sujet : pour juger Séjan, l'auteur se place entièrement au point de vue des sources anciennes, dont il ne discute la fidélité qu'à propos de questions tout à fait secondaires. Jülg rend responsable de la persécution exercée contre la famille de Germanicus non Tibère, mais Séjan, dont tous les efforts visaient à la possession de la couronne impériale. — Nous devons à G. Wolffgramm[4] quelques remarques précieuses au sujet de la carrière militaire de Corbulon et de son élévation au commandement suprême de toutes les forces militaires de Rome en Orient, en 63 après J.-C. Pfitzner[5] a découvert, avec trop d'ingéniosité peut-être, que Néron avait conçu le projet de renverser ce grand général, et de commencer, au même moment, une guerre contre les Parthes. Toute une suite de points obscurs dans les récits de Plutarque et de Tacite relatifs à la guerre entre Othon et Vitellius, en 69 apr. J.-C., ont été éclaircis avec beaucoup de soin et d'habileté par J. Gerstenecker[6], et ont fourni ainsi plusieurs indications précieuses au sujet de la marche véritable de cette guerre : l'auteur croit que les concordances frappantes, même dans l'expression, entre Tacite et Plutarque, proviennent, non, comme le veulent Mommsen et Nissen, d'une source commune aux deux écrivains, mais plutôt de l'utilisation de Tacite par Plutarque. M. Puhl[7] a

1. *Reitung eines Theiles des rœmischen Heeres nach der Schlacht im Teutoburger Walde. Zeitschrift f. d. Gymnasialwesen.* Volume XXXVI, 1882, p. 218-219.

2. *Augustus und sein Mimus vitae. Wiener Studien.* An. V, 1883, p. 116-119.

3. *Vita L. Aeli Seiani.* Oeniponti, Wagner, 1882.

4. *Des Avidius Cassius Stellung im Oriente. Philologus.* Vol. XLII, 1883, p. 186-188.

5. *Quae causae fuerint cur Nero princeps, omissa in praesens Achaia, a Beneventio in urbem subito regressus sit.* Parchim, 1883.

6. *Der Krieg des Otho und Vitellius in Italien im J.* 69. Munich, 1882. (Programme des cours.)

7. *De Othone et Vitellio imperatoribus quaestiones.* Halle, 1882. (Inaug. Dissert. der universität Halle.)

soutenu, au contraire, mais par d'assez faibles arguments, l'opinion de Mommsen et de Nissen; en même temps, il a fourni quelques renseignements sur les points où ces deux auteurs sont en désaccord, et sur la chronologie des règnes d'Othon et de Vitellius. Deux dissertations se rapportent au règne de Titus : ce sont celles d'O.-A. Hoffmann[1] et de F.-J. Hoffmann[2]; la première s'occupe de déterminer chronologiquement les principaux événements de la vie et du règne de l'empereur, dont la naissance est fixée en 39 après J.-C. Flavius Josèphe comptait, d'après l'auteur, non, comme on l'admet en général, par mois hébraïques, mais par mois syro-macédoniens. F.-J. Hoffmann étudie la question, encore obscure dans les détails, de la date à laquelle Titus fut associé par son père Vespasien à l'empire, et des circonstances qui accompagnèrent cet événement. La piété de Titus envers son père, célébrée par les écrivains anciens, apparaît, à la suite des habiles recherches de l'auteur, sous un jour très douteux ; à son avis, la proclamation de Titus comme empereur, en présence de Jérusalem renversée (en août 70 après J.-C.), était un acte de rébellion des troupes de Vespasien, placées sous les ordres de Titus : celui-ci avait été probablement l'instigateur de cette démonstration ; depuis ce moment, en effet, il agit en empereur, notamment lorsqu'il conduit, de son propre mouvement, deux légions en Égypte; c'est de cette façon qu'il obtint de Vespasien la corégence : celui-ci désigna, en 70, son fils comme empereur, et l'éleva en réalité l'année suivante à la dignité de corégent. L'élimination systématique de Domitien par son père serait due aussi à l'influence de l'ambitieux Titus. C. Panzer[3] expose, d'une façon qui s'écarte souvent beaucoup des hypothèses de E. Hübner, les progrès faits par les Romains dans la soumission de la Grande-Bretagne, de l'an 43 après J.-C. jusqu'au gouvernement d'Agricola. Il s'efforce de déterminer, à cette occasion, la situation et la date où furent fondés les *castra stativa* et les établissements romains, ainsi que l'extension graduelle de la frontière du nord ; les résultats de cet excellent travail devront être complétés en certains endroits par les documents épigraphiques.

L. d'Urlichs[4] a remanié son essai (*De vita et honoribus Agricolae*, 1868), sur les troupes romaines qu'Agricola opposa, en 84,

1. *De imperatoris Titi temporibus recte definiendis*. Marbourg, Elwert, 1883. (Inaug. Dissert.)

2. *Quomodo, quando Titus imperator factus sit*. Bonn, 1883. (Inaug. Dissert.)

3. *Die Eroberung Britanniens durch die Roemer bis auf die Statthalterschaft des Agricola*. Historische Untersuchungen Arn. Schæfer gewidmet. Bonn, Strauss, 1882, p. 166-177.

4. *Die Schlacht am Berge Graupius*. Würzburg, Stahel, 1882.

aux Calédoniens, dans les Grampians ; il s'appuie sur les documents épigraphiques, dont le nombre s'est notablement accru ; à ce propos, il critique d'une façon très serrée, et avec succès, la dissertation de E. Hübner (*Hermes*, XVI, 1881, p. 514 sqq.), qui, en plusieurs points, était en contradiction avec les hypothèses émises par lui-même antérieurement. Pour ce qui concerne la fidélité de Tacite et l'histoire de l'armée romaine, nous regardons comme très importante et absolument certaine cette démonstration de l'auteur, que les renforts envoyés par Néron en Bretagne venaient de la Germanie et de la Gaule, et qu'il ne se trouvait à cette époque, en Grande-Bretagne, sous les ordres d'Agricola, ni troupes espagnoles, ni auxiliaires de la Pannonie, si ce n'est en très petit nombre. Le tableau des guerres qui eurent lieu sur le Rhin entre 83-98 après J.-C., par J. Asbach [1], est un travail soigné, qui enrichit sur plus d'un point capital nos connaissances relatives à la Germanie romaine. Malgré la part faite à l'hypothèse, il est vraisemblable que le succès de Domitien, dans ses guerres contre les Germains, fut beaucoup plus important que la partialité des auteurs anciens hostiles à Domitien, et notamment de Tacite, ne l'a fait supposer. L'auteur place dans les années 83-85 après J.-C. toute une série de victoires de l'empereur sur les Cattes et leurs alliés, et lui fait annexer, à la suite de ces combats, toute la partie antérieure de la province de la haute Germanie, à savoir le pays situé entre le Rhin, la Kinzig et le Danube. Ce territoire aurait été protégé par la construction du *Limes imperii*. C'est à cette époque que la haute et la basse Germanie furent élevées au rang de provinces proprement dites, avec une organisation indépendante et municipale; elles n'étaient jusqu'alors que de simples commandements militaires et appartenaient à la Gaule belgique. La politique de Trajan ne fut pas agressive ; l'empereur se maintint dans les limites désignées par Domitien, tout en assurant la paix par des alliances avec diverses tribus germaniques et par l'achèvement du *Limes Rhaeticus*. La réunion d'un territoire entre le Mein et la Lippe, mentionnée dans la liste de Vérone, n'eut pas lieu sous le règne de Trajan, mais très probablement seulement au milieu du IIIe siècle, sous le règne de l'empereur Posthumus. La « Germanie » de Tacite avait pour but, d'après Asbach, de justifier la politique de Trajan vis-à-vis du parti qui poussait à une guerre offensive contre les Germains ; Trajan préférait fortifier systématiquement les frontières, afin

1. *Die Kaiser Domitian und Trajan am Rhein. Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.* An. III, fasc. 1, 1884, p. 1-26.

d'exciter et de mettre à profit les luttes intérieures des Germains, à une guerre offensive qui ne pouvait rapporter que de stériles trophées. — Asbach[1] a fait un autre travail très important, en dressant une liste des consulats depuis la mort de Domitien (96 après J.-C.) jusqu'au troisième consulat d'Hadrien (119 après J.-C.). L'appareil critique qu'il y a joint montre combien il a su mettre à profit, à côté des renseignements des écrivains et des Fastes, les sources épigraphiques et numismatiques. Il étudie, dans un commentaire étendu, les consulats dont la détermination est nouvelle ou discutable, et dresse deux listes spéciales, souvent accompagnées de digressions biographiques, soit des consulaires de l'époque en question, soit des « viri praetorii » de l'époque de Trajan. Dans une brochure destinée au grand public, F. Eyssenhardt[2] trace un parallèle entre l'empereur Hadrien et son contemporain, le poète Florus; il relève à ce propos, comme traits communs à tous deux, leur conception cosmopolite de la vie, le goût inquiet des voyages qui en résulte et leur vif sentiment de la nature, qui se rapproche presque de la sentimentalité moderne; l'auteur a parsemé son récit, sans suivre un ordre bien rigoureux, de remarques sur les goûts militaires d'Hadrien et sur son active sollicitude pour le bien public; les inscriptions qu'il y a jointes en les traduisant sont choisies avec tact. Ferd. Gregorovius[3] a tenté de résoudre les questions relatives, d'une part à l'état dans lequel Hadrien trouva Jérusalem, d'autre part à l'époque et aux circonstances de la fondation de la colonie romaine d'Aelia Capitolina. D'accord avec M. de Saulcy et avec d'autres savants, il admet que Jérusalem subsista encore en partie après sa destruction par Titus; avec M. Renan, il conteste une seconde destruction de la ville par Hadrien; il combat aussi avec de bonnes raisons l'hypothèse qu'Hadrien visita Jérusalem en 117 et autorisa alors les Juifs à reconstruire le temple. L'an 130 après J.-C., qu'il propose (Renan avait admis l'an 122) comme date de la fondation de la colonie d'Aelia Capitolina, est vraisemblable. D'ailleurs, l'état défectueux de la tradition empêche d'arriver sur ce point à des résultats essentiellement neufs et positifs.

Les renseignements biographiques fournis sur Commode et sur

1. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande.* Fasc. LXXII, 1882, p. 1-54.

2. *Hadrian und Florus.* Berlin, Habel, 1882.

3. *Die Gründung der rœmischen Colonie Aelia Capitolina.* Sitzungsberichte der philosophisch-philol. u. histor. Classe der *Bayer. Akad. d. Wissensch. zu München.* 1883, fasc. 3, p. 477-508. Voyez l'article de M. Renan dans la *Revue historique,* II, 112.

Pertinax, par les auteurs anciens, ont été soigneusement coordonnés par G. Krakauer[1]. En même temps, J. Hundertmark[2] a publié une étude consciencieuse sur la vie de l'empereur Pertinax. A. Müller[3] a fait connaître deux fragments (conservés dans des ouvrages littéraires arabes) du livre περὶ ἠθῶν de Galien; il en résulte qu'il y eut toute une série de procès d'État contre les amis de Perennis, le préfet des gardes de Commode, à la suite de la chute de celui-ci, en 185 après J.-C. La question relative au rôle joué par le sénat romain dans l'élévation au trône des empereurs, de Commode jusqu'à Aurélien, a été traitée par Ferwer[4]; il a fait remarquer que le sénat, qui semblait déjà depuis longtemps s'être survécu à lui-même, atteignit parfois, dans cette période qu'on nomme si volontiers l'époque des empereurs-soldats, le plus haut degré de puissance, et exerça dans la succession au trône l'influence la plus décisive. La biographie de l'empereur Maximin, par J. Loehrer[5], et celle de l'empereur Gordien III, par J. Müller[6], se recommandent toutes deux par la connaissance complète et la critique judicieuse de la tradition littéraire. Les deux auteurs accordent une attention particulière aux questions chronologiques, mais n'ont malheureusement pas tenu compte des inscriptions relatives à l'administration de l'empire sous le règne des deux empereurs. P. Meyer[7] a jugé d'une façon très défavorable, dans un écrit beaucoup trop concis, la biographie de l'empereur Constantin, par Eusèbe; non seulement, dans cette biographie, les événements les plus importants du règne de Constantin auraient été passés sous silence, mais, en outre, toutes les accusations légitimes portées contre l'empereur par d'autres historiens seraient écartées à tout prix. Les concordances entre Eusèbe, d'une part, les panégyristes et les fragments de la biographie de Constantin par Praxagoras de l'autre, font supposer que l'Apologie d'Eusèbe n'est pas due à la propre initiative de cet écrivain, mais que Constantin lui-même forma une vraie corporation d'historiens de cour, pour que l'histoire de son règne fût présentée sous un jour favorable,

1. *Commodus und Pertinax*. Breslau, 1883. (Progr. des cours.)
2. *De imperatore Pertinace*. Münster, Coppenrath, 1883. (Inaug. Dissert.)
3. *Zur Geschichte des Commodus. Hermes*, vol. XVIII, 1883, p. 623-626.
4. *Der Senat und die Thronfolge in Rom von Commodus bis Aurelian*. Grossglogau, 1883. (Programme des cours.)
5. *De C. Julio Vero Maximino Romanorum imperatore*. Münster, 1883. (Inaug. Dissert.)
6. *De M. Antonio Gordiano III Romanorum imperatore*. Münster, 1883. (Inaug. Dissert.)
7. *De vita Constantini Eusebiana*. Bonn, Georgi, 1882.

et pour que les reproches légitimes des historiens indépendants fussent réduits au silence. — Une interprétation judicieuse des fragments de l'inscription : *C. I. L.*, III, 6159 (perdue malheureusement presque aussitôt après sa découverte), relative à la construction d'un castellum romain par les officiers Marcianus et Ursicinus, près de Dojan, dans la Dobroudcha, a conduit V. Gardthausen [1] à des observations ingénieuses sur les guerres de Constantin le Grand et de son fils Constantin II contre les Goths ; l'auteur cherche à établir que Constantin II était déjà maître de la Dobroudcha en 338 après J.-C.; en outre, en réunissant les documents épigraphiques et littéraires sur Ursicinus, le protecteur d'Ammien Marcellin, il a composé d'une façon habile un tableau de la carrière militaire de ce général influent, qui se fit même craindre pendant un certain temps comme prétendant à la couronne impériale. Une seconde découverte, par Tocilescu, de la pierre contenant cette inscription, a mis fin aux discussions relatives à la date de celle-ci (voir *Archæol. epig. Mitheil. aus Oesterreich*, An. VI, p. 47 et suiv.). Ainsi que le démontre Th. Mommsen [2], l'inscription n'a été placée ni par Constantin Ier, ni par Constantin II, mais par Valens; ce qui enlève sans doute leur fondement à bien des assertions de Gardthausen. La nouvelle interprétation donnée par Mommsen l'amène à des remarques importantes sur la situation de l'empire, après la division en empire d'Orient et en empire d'Occident ; on tenait encore alors à l'idée d'une unité durable, et tout acte de gouvernement de l'un des deux empereurs était considéré et désigné légalement comme un acte des deux empereurs, égaux en droit. O. Seeck [3] démontre que la liste des « praefecti urbi » romains, donnée par Ammien Marcellin, est complète à une seule exception près, et qu'on peut en conséquence l'utiliser sans scrupules pour compléter celle du chronographe de l'an 354 après J.-C., qui s'arrête cette année même. A l'aide des inscriptions, Seeck cherche à remédier à l'absence de dates exactes, pour ce qui concerne la gestion des différents préfets de Rome; il reconstitue dans ce but le registre d'Ammien et joint, pour chaque préfet, l'indication des dates de son apparition en charge et de sa disparition, ainsi que les renseignements ayant trait à son activité administrative.

La bibliographie relative à l'histoire des migrations des peuples et à la formation des royaumes romano-germains s'est enrichie d'un

1. *Ursicinus und die Inschrift von Dojan. Hermes*, vol. XVII, p. 251-267.
2. *Die Inschrift von Hissarlik und die rœmische Sammtherrschaft in ihrem titularen Ausdruck.* Ibidem, vol. XVII, 1882, p. 523-544.
3. *Die Reihe der Stadtpraefekten bei Ammianus Marcellinus. Hermes*, vol. XVIII, 1883, p. 289-303.

grand nombre d'ouvrages généraux et d'études spéciales très réussis. Nous avons déjà signalé dans notre dernier bulletin l'histoire primitive des peuples germains et romains par F. Dahn [1], et nous en avons relevé les qualités supérieures. Pendant que le 3e volume, consacré spécialement à l'histoire primitive des Francs, achevait cette histoire, Dahn [2] a entrepris déjà un second remaniement de ce même sujet, pour la collection des histoires des États européens, par Heeren, Ukert et Giesebrecht; il est vrai qu'il doit se borner ici à l'étude des tribus allemandes, réunies plus tard dans le royaume franc, et ne doit s'arrêter qu'en passant aux groupes gothiques qui s'en sont détachés, les Vandales, les Scandinaves et les Anglo-Saxons. L'ouvrage, rédigé sous une forme assez concise, embrasse, en un fort volume, toute l'histoire allemande depuis l'arrivée des Germains en Europe, jusqu'à la fin de l'empire d'Occident. L'auteur s'étend beaucoup plus, dans ce nouvel ouvrage, sur les questions controversées, notamment sur l'organisation primitive des tribus allemandes; il donne aussi d'une façon presque complète tous les renseignements relatifs aux sources ou à la bibliographie. On a bien fait de publier l' « Histoire du peuple allemand, » d'après les papiers laissés par C. Wilhelm Nitzsch [3]; dans le premier volume, en effet, l'auteur a traité les migrations des Germains jusqu'à la fondation de l'empire franc sous Clovis, non pas d'une façon complète, mais avec une remarquable originalité de méthode et de conception et une vue profonde de l'immense enchaînement et de la connexité historique des événements de l'histoire universelle. Au point de vue du jugement à porter sur l'organisation primitive des tribus germaniques, il est intéressant de constater que l'auteur se sépare ici nettement et à plusieurs reprises des opinions d'autres savants, et notamment de celles de Waitz et de Dahn. La *plebs* germaine est, selon Nitzsch, divisée encore à l'époque de Tacite en familles, ainsi que l'était le peuple d'Israël lorsqu'il s'empara de Canaan; les familles combattent en rangs serrés, possèdent un droit d'héritage particulier, contrôlent les mariages de leurs membres et ont le droit et le devoir de vengeance sanglante; dans cette constitution patriarcale, le « comitatus » occupe une position toute particulière; Nitzsch y voit un produit du développement germanique intime pendant les guerres avec les Romains; le

1. *Urgeschichte der germanischen und romanischen Völker*. Vol. III. Berlin, Grote, 1883. (Collection Oncken.)

2. *Deutsche Geschichte*, vol. I, part. 1. Gotha, Perthes, 1883.

3. *Geschichte des deutschen Volkes bis zum Augsburger Religionsfrieden*. vol. I. Leipzig, Duncker et Humblot, 1883.

germe en aurait existé déjà à l'époque de César. Le comitatus n'était d'abord que temporaire, mais il devint plus tard permanent et fixe; son importance dépendait moins de la richesse que de la capacité politique de chaque « princeps; » c'est de lui que sortit la noblesse, et c'est son existence qui explique la coutume de confier uniquement aux membres des maisons prépondérantes des fonctions qui, jusqu'alors, étaient purement républicaines. La puissance des familles royales, qui dans les tribus occidentales des Germains a quelque chose d'indécis et d'obscur, provient de ce qu'elles eurent la direction du peuple pendant les migrations; l'arrêt du mouvement en Occident contraignit la royauté soit à perdre sa puissance, soit à la maintenir par des mesures extraordinaires. La lutte entre Arminius et Marbod apparaît, considérée de cette façon, comme le résultat de l'antagonisme entre la royauté et le principat, entre la monarchie et l'aristocratie.

Erler[1] s'est proposé, moins de présenter des résultats scientifiques nouveaux, que de pousser à l'étude des sources et d'animer l'enseignement historique. Ce début a été parfaitement atteint : l'auteur laisse presque exclusivement la parole aux auteurs originaux; il cite les passages relatifs aux événements les plus importants de l'histoire des peuples allemands (le premier volume va jusqu'au commencement du moyen âge); il les coordonne au point de vue chronologique et les explique par de petites notes; il intercale, lorsque l'enchaînement l'exige, sa propre rédaction. — L'hypothèse, émise plusieurs fois ces années dernières, que l'invasion des masses germaniques et slaves dans l'Europe centrale eut lieu bien longtemps avant leur rencontre avec les Romains, a été développée de nouveau par Lœher[2], non pas peut-être d'une façon rigoureusement scientifique, mais cependant avec des rapprochements judicieux et dignes d'attention. Ce n'est ni l'Asie centrale, ni l'Asie mineure, mais le pays compris entre la Loire, la Vistule, la mer du Nord, la mer Baltique et les Alpes qui, d'après Lœher, est la patrie du peuple indo-germain, de sorte que les Germains ont vécu en Allemagne des milliers d'années avant d'entrer en contact avec les Romains. La fréquente apparition de noms de lieu slaves ou celtiques en Allemagne s'explique, d'après l'auteur, par la longue cohabitation sur le sol allemand des Celtes et des Slaves avec leurs proches parents les Germains; en outre, tout le pays com-

1. *Deutsche Geschichte von der Urzeit bis zum Ausgang des Mittelalters.* Vol. I. Leipzig, Dürr, 1882.

2. *Ueber Alter, Herkunft und Verwandtschaft der Germanen.* Sitzungsberichte der philos. philolog. histor. Classe der *k. bayer. Akademie der Wissenschaften.* 1883, fasc. 4, p. 593-633.

pris entre le chenal de la Loire et les Alpes doit être considéré comme le siège des populations germaines primitives. Une preuve très discutable, et qui rentre à peine dans le cadre d'un ouvrage sérieux, est celle où l'auteur rapproche le dragon, qui joue un rôle important dans la légende germanique, des sauriens antédiluviens; et, du fait qu'il n'y avait pour ces monstres aucune place dans les montagnes et dans les plateaux élevés de l'Asie, il conclut que la plus ancienne demeure des Germains a été les « baies et les forêts vierges marécageuses et enchevêtrées » de la basse plaine de l'Allemagne du nord. F. Dümmler[1] a fait une petite récolte des témoignages, auxquels on n'avait pas encore pris garde, relatifs à la structure du corps, à la civilisation et à la manière de vivre des anciens Germains, contenus dans les écrits de Galien, de Sénèque et de Sextus Empiricus. Dans la 2e réunion des anthropologistes et des archéologues autrichiens, à Salzbourg, Zillner[2] a traité de la nationalité des habitants du Norique; il est arrivé aux résultats suivants : les habitants du Norique appartenaient à la nationalité celtique, le recul des habitants romanisés coïncida avec la marche en avant des Alamanni au ve siècle; la véritable germanisation de leur pays n'arriva que lors de l'invasion des Bavarois au vie siècle. Much[3] soutient l'hypothèse émise par Ad. Holtzmann, d'après laquelle les Germains se rattachent aux Celtes, dont il faut exclure, en revanche, les Bretons et les Irlandais. C. de Becker[4] estime par contre qu'il faut distinguer les Celtes des Gaulois; les Gaulois auraient appartenu au tronc germanique, et les primitifs habitants celtes de la Gaule auraient été soumis par eux. C. Mehlis[5] a essayé dernièrement, d'une façon aussi habile qu'érudite, d'établir l'identité des Bavarois et des Marcomans; il a donné à ce propos un tableau des migrations des Marcomans très précis, mais qu'il n'a pu dresser qu'en s'appuyant sur de très hardies hypothèses. Dans la première période de leur apparition dans l'histoire, les Marcomans, qui venaient de l'Elbe moyenne, ont, d'après Mehlis, enlevé aux Boji la Bohême septentrionale et occidentale et les ont refoulés ainsi dans les contrées du Mein supérieur et du Danube. Sous

1. *Zerstreute Zeugnisse alter Schriftsteller über die Germanen. Forschungen zur deutschen Geschichte.* Vol. XXIII, 1883, p. 632-635.

2. *Mittheilungen d. anthrop. Gesellschaft in Wien.* Vol. XII, 1883, p. 8-16.

3. *Ibidem*, p. 16-20. Sur la question celtique, voir encore les assertions de Virchow, de Schaffhausen, d'Ohlenschlager et de Mehlis. Ibid., p. 16-26. L'écrit intéressant de F. Kinkelin : *Die Urbewohner Deutschlands*, Lindau et Leipzig, Ludwig, 1882, se borne à l'époque préhistorique.

4. *Versuch einer Lösung der Celtenfrage durch Unterscheidung der Celten und Gallier.* Karlsruhe, Bielefeld, 1883.

5. *Markomannen und Bajuwaren.* Munich, Wolf et fils. 1882.

l'influence de l'invasion des Cimbres, les Marcomans poussèrent une pointe, à travers le territoire du Mein, dans la plaine du Rhin, et de là jusqu'à la Saône, où, sous la conduite de leur chef Arioviste, ils rencontrèrent César. La stratégie tenace de Drusus donna lieu, d'après Mehlis, à la deuxième période, qui comprend la retraite de Marbod sur Boiohemum et la complète colonisation de la Bohême. La 3e période de l'histoire des Marcomans-Bajuwares commence à la fin du ve siècle, à partir du moment où ceux-ci occupèrent les pays situés au sud-ouest du Danube; ce n'est que plus tard qu'on les rencontre dans la vallée supérieure de l'Inn et en Tirol. Prinzinger[1] se place à un tout autre point de vue; d'après lui, la souche germanique des Bavarois est née dans les contrées mêmes qu'elle habite aujourd'hui et que les Celtes n'ont jamais occupées; elle passa quelque temps sous la domination romaine et, en partie, sous la domination slave; elle fut délivrée de cette dernière par l'approche des tribus germaniques qui lui étaient apparentées et par la puissance des rois francs. Les ingénieux développements de C. Lamprecht[2] sont importants pour l'histoire des établissements primitifs et des excursions des Francs dans le pays du Rhin; important aussi est le second volume de l'histoire allemande de W. Arnold[3], pour l'histoire postérieure de l'empire franc, jusqu'aux Carolingiens. Les thèses émises par A. Werneburg[4], d'après lesquelles, d'une part, les Chérusques habitaient dans la Thuringe actuelle, entre la Werra, le Hartz et les monts de la Thuringe, et d'après lesquelles, d'autre part, le peuple des Thuringiens ne descend pas des Hermundures, mais a passé, seulement à une époque relativement postérieure, de la Suisse dans la Thuringe, ont été contestées par Alf. Kirchhoff[5] qui étend le territoire occupé par les Hermundures, au nord jusqu'au confluent de la Saale et de l'Elbe et jusqu'à la Vieille Marche, au sud jusqu'au Mein. Citons encore ici

1. *Die Keltenfrage deutsch beantwortet*. Salzbourg, Dieter, 1881. Conf. *Mittheil. der anthrop. Gesellsch. in Wien*. Vol. XII, 1882, p. 7-8.

2. *Westdeutsche Zeitschrift f. Gesch. u. Kunst*. An. I, 1882, p. 123-144. C. Lamprecht expose les fondements des résultats donnés ici dans *Zeitschrift des Aachener Gesch. Ver*. Vol. IV, fasc. 3 et 4, 1882, p. 189-250. Citons encore le remarquable article de M. Schroeder, sur l'origine des Francs, *Hist. Zeitsch.*, vol. XLIII (Neue Folge 7), 1880, p. 1-65, et la dissertation du même sur les Francs et leurs lois, dans *Zeitschr. der Savigny. Stift. f. Rechtsgesch*. Vol. II. Germanist. Abtheil., 1881, p. 1-82.

3. *Deutsche Geschichte*, vol. II. *Fraenkische Zeit*. Gotha, Perthes, 1881-1883.

4. *Die Wohnsitze der Cherusken und die Herkunft der Thüringer*. Jahrbücher der kgl. Akad. gemeinnütziger Wissensch. z. Erfurt. N. Folg., fasc. 10, 1880, p. 1-122.

5. *Thüringen doch Hermundurenland*. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1882.

P. Hunfalvy[1], qui cherche à modérer le désir nourri par certains érudits orientaux, de constituer un grand empire roumain, embrassant aussi les parties de la Hongrie et de la Turquie occupées par une population roumaine; pour cela il s'attache à montrer que le fond de la population de ces pays frontières se compose de bergers nomades, d'origine slave, et qui n'ont été roumanisés que postérieurement.

Revenons aux ouvrages relatifs à l'histoire de l'empire d'Occident; nous mentionnerons d'abord l'étude de B. Volz[2] sur la date du combat de Pollentia; dans une polémique très vive contre Pallmann (*Geschichte der Vœlkerwanderung*, vol. II, p. 498), il cherche à établir que cette bataille eut lieu le 29 mars 403. O. Seeck[3] s'est occupé aussi de la chronologie de la première invasion d'Alaric en Italie; il en fixe le début au 18 nov. 401; d'après lui, toute la guerre, depuis la première apparition des Goths sur le sol italien jusqu'à leur départ, n'a pas duré plus de 10 mois; le combat de Pollentia tombe nécessairement le 6 avril 402 et celui de Vérone dans l'été de la même année. Dans une addition, Seeck a défendu contre Pallmann la fidélité du récit que fait Claudien de la guerre de Stilicon contre Gildon en Afrique. La dissertation de A. Juris[4] présente, sous une forme condensée et claire, les résultats de la science historique au sujet de la personne et du règne d'Ódoacre; l'auteur critique avec habileté certains points des travaux de Pallmann, de Wietersheim et de Dahn. On partagera son avis lorsque, contrairement à Dahn, il reconnaît en Odoacre non un simple aventurier, mais un homme d'État, doué d'une véritable capacité politique, qui seule lui permit de se maintenir au pouvoir pendant dix-sept ans, dans des circonstances particulièrement difficiles et sans user de mesures trop violentes. L. Schmidt[5] a démontré que Bède s'est servi, pour l'histoire des années 410, 525 et 526, des Annales dites de Ravenne, dont nous avons parlé dans la première partie de notre bulletin à l'occasion d'une étude de Kaufmann. Un récit du règne et de la chute du roi des Ostro-

1. *Die Rumaenen und ihre Ansprüche*. Teschen, Prochaska, 1883.

2. *Zum Jahre der Schlacht von Pollentia*. Histor. Untersuchungen. Arn. Schæfer gewidmet. Bonn, Strauss, 1882, p. 246-252.

3. *Die Zeit der Schlachten bei Pollentia und Verona. Forschungen zur deutschen Geschichte*. Vol. XXIV, 1883, p. 173-188.

4. *Ueber das Reich des Odovakar*. Kreuznach, 1883. (Programme des cours.) L'ouvrage de C. Kleisel : *Odovakar in seinen Beziehungen zum byzantinischen Kaiser Zeno und zu dem ostgotischen Kœnig Theodorich*, Gœrz, 1883, ne nous est pas parvenu.

5. *Ravennatische Annalen bei Beda. Neues Archiv*. Vol. IX, fasc. 1. 1883, p. 197-200.

goths Totila, par KAMPFNER [1], ne donne aucun nouveau résultat. Th. MOMMSEN [2] a justement conclu de l'inscription d'un bassin en argent trouvé avec d'autres ustensiles de même métal non loin de Feltre, près de Fonzaso, en Italie, que c'est là une pièce du trésor royal des Vandales, qui, selon Procope, tomba dans les mains de Bélisaire à Hipporegius (Bone). — Dans une sorte de roman historique publié par F. GREGOROVIUS [3], l'auteur a mis en scène Athénaïs, la fille du philosophe athénien Leontius; élevée dans des croyances païennes, elle gagna la faveur de l'impératrice d'Orient, Pulchérie, en se présentant à elle comme une orpheline, et en implorant sa protection; plus tard, elle devint l'épouse de l'empereur Théodose II et monta sur le trône sous le nom d'Eudoxie; enfin, par un rapide changement de fortune, elle donna à l'empire d'Occident une impératrice, dans la personne de sa fille Eudoxie, et, comme celle-ci, se retira fugitive et chrétienne ardente à Jérusalem pour y mourir. Athénaïs réunit en elle à un si haut degré tous les courants divers et contradictoires de son époque que sa biographie a fini par devenir un tableau complet de la vie intellectuelle de la période byzantine primitive. Mais l'auteur ne s'est pas borné au récit des aventures d'Athénaïs-Eudoxie; ses descriptions des palais, au luxe magnifique et extravagant, de la capitale d'Orient, des contrastes criards chez une population singulièrement mêlée et toujours agitée, des rivalités passionnées du cirque et des luttes des sectes religieuses, en outre la continuelle mention des dangers qui menaçaient l'empire d'Orient de la part des Perses, des Goths, des Huns et des Vandales, tout cela forme un tableau capable de faire comprendre mieux que tout autre au public instruit les conditions politiques, sociales et ecclésiastiques de la Rome orientale. Cependant, on peut élever quelque doute au sujet de la figure idéale d'Athénaïs-Eudoxie, que Gregorovius appelle « la plus aimable des impératrices, » malgré les accusations très précises de Marcellin et de Priscus au sujet du meurtre de Saturninus. L'auteur était exposé ici au danger de surfaire le mérite et la véracité des panégyriques contemporains, qui sont la base de la plupart des sources où nous pouvons puiser. A. ROSE [4] a publié la première partie d'une biographie détaillée de l'empereur Anastase Ier (491-518); cette première partie est consacrée au récit de la politique extérieure, jusqu'en 515. L'auteur possède complètement tous les

1. *Totila Kœnig der Ostgoten.* Inowrazlaw, 1882. (Programme des cours.)
2. *Neues Archiv.* Vol. VIII, 1883, p. 353.
3. *Athenaïs. Geschichte einer byzantinischen Kaiserin.* Leipzig, Brockhaus, 1882.
4. *Kaiser Anastasius I.* Erster Theil. Halle, 1882. (Inaug. Dissert.)

documents originaux, qu'on n'avait pas encore réunis d'une façon systématique, et c'est là une base solide pour juger la personne de l'empereur et l'importance de son règne. Il serait à désirer qu'il se prononçât, dans la suite de son livre, sur les rapports réciproques et l'authenticité des récits originaux, qui sont la base de son exposition ; il n'a exprimé encore sur cette question fondamentale que des hypothèses. W. Fischer[1] a exploré un domaine encore entièrement inconnu, dans ses remarquables « Études sur l'histoire byzantine pendant le XIe siècle. » La partie la plus importante de cet ouvrage est consacrée à la biographie de Jean Xiphilin, patriarche de Constantinople ; les sources de l'auteur sont principalement les vol. IV et V de la « Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη, » éditée par Sathas, où se trouvent les œuvres, publiées pour la première fois, de Michel Psellos. L'auteur nous donne des renseignements nouveaux et très précieux sur l'état du droit et de la science juridique à cette époque, et sur la réforme des études juridiques introduite par Xiphilin en sa qualité de professeur à l'école de droit de Constantinople. Le récit du séjour de Xiphilin dans le cloître du mont Olympe et de son action comme patriarche fournit à l'auteur l'occasion de s'étendre longuement sur les rapports entre l'Église et l'État dans l'empire d'Orient, sur la discipline ecclésiastique énergiquement rétablie par Xiphilin, sur son activité dans le domaine de la charité publique et de la législation matrimoniale, sur ses tendances philosophiques et théologiques, et enfin sur son hostilité vis-à-vis des essais d'union entre l'église d'Orient et celle d'Occident. Les recherches de l'auteur éclairent également d'un jour nouveau l'histoire des règnes des empereurs Constantin Monomaque, Constantin Doucas, Romanus Diogène, Michel Doucas et de l'impératrice Eudoxie. Nous attendons avec impatience la prochaine publication, promise par l'auteur, de ses recherches critiques sur les sources relatives à l'histoire byzantine pendant le XIe siècle.

Herman Haupt.

(Sera continué.)

1. *Studien zur byzantinischen Geschichte des elften Jahrhunderts.* Berlin, Calvary et Cie, 1883. (Programme des cours du gymnase de Plauen.) Sur Michel Psellos, voyez l'article de M. Rambaud dans la *Revue historique*, III, 241.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Hincmar, Erzbischof von Reims. Sein Leben und seine Schriften, von Dr Heinrich Schrœrs. Freiburg i. B. Herder, 1884. 388 p. in-8°. Prix : 12 m. 50.

Depuis cinquante années, Hincmar a été l'objet d'études nombreuses en Angleterre, en Allemagne, en France. Sans parler des renseignements qu'on peut trouver sur lui dans les travaux généraux de Gfrœrer, de Wenck et de Dümmler, dans les études carolingiennes de M. Monnier[1], dans les recherches sur le droit canon de Weiszæcker[2], quatre livres de valeur et de caractère très différents lui ont été spécialement consacrés : l'étude de Prichard[3], les thèses de M. Diez[4] et de M. Vidieu, enfin le travail plus étendu et plus complet de M. de Noorden[5]. M. Schrœrs n'en a pas moins pensé que les écrits et la vie de l'archevêque de Reims pourraient encore lui fournir la matière d'un livre de 600 pages, utile et neuf sur certains points. Il ne s'est pas trompé : grâce à une méthode sévère de recherche et de composition, il a fait une œuvre intéressante, et fourni à l'histoire des renseignements et des résultats nouveaux.

Quiconque s'est servi du livre de M. de Noorden a eu à se plaindre du désordre extérieur et des défauts de composition de cet ouvrage. Point de tables des matières, point de répertoire : aucun ordre dans le récit qui est sans cesse interrompu par de longues dissertations, très savantes d'ailleurs, et très solides. Le travail de M. Schrœrs à ce point de vue déjà marque un très grand progrès sur celui de son prédécesseur : on le consultera plus volontiers, ne serait-ce que pour sa table, ou pour les regestes de la vie d'Hincmar qui se trouvent placés à la fin.

La table du livre indique trois grandes divisions qui répondent naturellement aux trois grandes époques de la vie d'Hincmar : depuis sa jeunesse jusqu'en 860, — de 860 à 877, — de 877 jusqu'à sa mort. Les principaux événements de la vie d'Hincmar se partagent si aisément

1. Monnier (Fr.), *Histoire des luttes politiques et religieuses dans les temps carolingiens*. In-12, 1852. Charpentier.

2. Niedner, *Zeitsch. f. histor. Theologie*. 1858. 337-342. Hincmar und Pseudo-Isidor.

3. Prichard, *The life and times of Hincmar*. Littlemore, 1849.

4. Diez, *De Vita et ingenio Hincmari*. Agendici. 1859. — Vidieu, *Hincmar de Reims, étude sur le IXe siècle*. Paris, 1875.

5. V. Noorden, *H. Erzbischof v. Reims, ein Beitrag zur Staats und Kirchengeschichte des westfraenk. Reichs in der zweiten Haelfte des IXten Jahrhunderts*. Bonn, 1863.

entre ces trois époques, que ce serait déjà presque une erreur de ne pas les distinguer tout d'abord d'une façon suffisante.

Du jour où il paraît à la cour de Louis le Débonnaire, à la suite d'Hilduin, Hincmar poursuit dans toutes les occasions la politique qui lui assurera l'archevêché de Reims et qui lui donnera une influence prépondérante dans toutes les affaires religieuses et politiques de la France de l'ouest (Schrœrs, chapitre I, p. 1-175). C'est le désir d'acquérir ou de conserver l'archevêché de Reims qui explique la fidélité constante d'Hincmar à Louis le Débonnaire, puis à Charles le Chauve, sa haine contre Ebbon et contre Lothaire, jusqu'à ce que celui-ci cessât de protéger son prédécesseur (Schrœrs, ch. II et III). Les disputes religieuses sur la prédestination, la transsubstantiation, la naissance du Christ, sont ensuite pour l'archevêque de Reims un moyen d'établir, avec l'aide du roi, son autorité en matière théologique parmi le clergé de l'ouest. Ce n'est pas la passion de la vérité qui l'entraîne dans ces discussions, la théologie n'est pour lui qu'un moyen, non une fin : *Rein wissenschaftlichen Interessen zu dienen lag nicht in der Geistrichtung des Metropoliten,* dit avec beaucoup de raison M. Schrœrs (p. 161), et, partant de ce point de vue, il consacre quatre chapitres à une étude fort bien faite sur la question de la prédestination et les débats qu'elle souleva, ainsi qu'aux opinions théologiques d'Hincmar (ch. V, VI, VII, VIII). — Dans un chapitre intermédiaire, l'auteur montre de quelle manière Hincmar s'est fait auprès du roi en même temps une situation politique exceptionnelle, particulièrement en l'assistant contre les grands pendant la révolte des Aquitains, et en prenant parti énergiquement contre son frère Louis le Germanique, en 858. L'influence politique du clergé et d'Hincmar, depuis 853 (concile de Soissons), est tout aussi bien marquée que dans le livre de Noorden et plus sobrement.

A partir de 860, l'archevêque travaille à tirer tout le parti possible de la situation qu'il a ainsi acquise. Il profitera de son alliance avec Charles le Chauve pour étendre vers le N.-E. les domaines de son diocèse réduits au traité de Verdun (Cambrai attribué à Lothaire). Le couronnement de Charles à Metz, en 870, est son œuvre et assurera le succès de cette politique à laquelle M. Schrœrs a consacré deux chapitres (ch. XII et XV). — L'autorité d'Hincmar en matière théologique lui a servi à établir également son influence en Lorraine, aux dépens de Lothaire II et surtout des évêques de Trèves et de Cologne qui le soutenaient. Les discussions canoniques sur le divorce de Teotberge lui fournirent une occasion semblable à celle qu'il avait trouvée dans les disputes relatives à la question de la grâce. Il put ainsi proclamer très haut contre les prélats lorrains, qui prétendaient que cette affaire ne regardait qu'eux, l'unité de l'Église, de l'Empire, et l'autorité de tout évêque capable de lutter dans l'Église et dans l'Empire pour la vérité et pour le droit (*quæst. sept.* Sirmond, I, p. 683. Schrœrs, ch. IX, X, XI, XII). La politique d'Hincmar en Lorraine acheva de lui assurer l'alliance du roi ; son attitude dans l'affaire du divorce de Lothaire II lui valut

l'alliance de la papauté qui approuva hautement sa doctrine et ses livres.

Mais cette double alliance n'était point sans danger, et ne fut point sans traverse. M. Schrœrs expose dans le chapitre XIII les difficultés soulevées entre Hincmar et le pape par l'affaire de Rothade, les différends de Charles le Chauve et du métropolitain de Reims, à propos de l'élection de Wulfade, et, dans le chapitre XVI, l'histoire d'Hincmar de Laon qui, par son alliance avec Carloman et le pape, fit un moment échec à toute la politique de son oncle, et faillit ruiner son autorité dans le N.-E. du royaume et dans toute l'église, en général.

Dans la dernière partie de sa vie, Hincmar retiré dans son diocèse, éloigné de la cour, n'y reparaît que dans certaines situations spéciales, pour défendre ses droits de métropolitain, ou pour donner son avis sur les crises politiques que l'État carolingien traversa après la mort de Charles le Chauve. D'ordinaire, il se consacre aux intérêts de son diocèse et aux devoirs de sa charge. M. Schrœrs, dans la troisième partie de son travail, a eu le mérite de ne point négliger cette partie intéressante de la vie et de l'œuvre d'Hincmar, dont on n'avait point tenu avant lui assez de compte (ch. XXII). Enfin, il a profité de la liberté que la retraite de l'archevêque, pendant ces cinq dernières années, laisse à ses biographes, pour étudier ses opinions politiques, ses connaissances théologiques, ses procédés littéraires et historiques (ch. XVIII, XIX, XXI). C'est la partie la plus neuve et la plus solide de tout le livre.

La plupart des faits que M. Schrœrs expose surtout dans les deux premières parties étaient connus, et il ne modifie pas d'une façon générale l'opinion qu'on s'en faisait après les travaux de Dümmler et de Noorden. Mais jamais ils n'avaient été classés avec cette rigueur. Nous avons été particulièrement très frappés de l'habileté avec laquelle sont groupés en deux chapitres distincts tous les faits relatifs aux affaires de Lorraine (ch. XII-XV). Le rapprochement de faits et de textes connus, tels que le *Liber revelationum* attribué à Audrade de Sens, éclaire singulièrement cette partie essentielle de la politique d'Hincmar. Nous nous permettrons à notre tour de rappeler à l'auteur et de lui signaler les rapports personnels et fréquents d'Hincmar et de Theotberge, après que celle-ci eut quitté la cour de Lothaire II. C'est dans le diocèse de Reims qu'elle s'est retirée, au cloître d'Avenay qui dépendait directement de l'église métropolitaine (*Ann. B.*, éd. Deh., p. 200). La reine Richilde, sa nièce, comme on sait, la mère de Boson, avait ses propriétés en Champagne : Charles le Chauve lui confie en même temps qu'à Hincmar la défense des frontières de l'Est (*Ann. B.*, éd. Deh., p. 240-241). C'est auprès d'elle, en Champagne, à Avenay, qu'il se réfugie après le combat d'Andernach (*Ib.*, p. 252 [1]). Ces rapports sont de nature à éclairer de plus près encore le rôle d'Hincmar dans l'affaire du divorce. Ses desseins sur la Lorraine expliquent bien des choses dans sa vie : il

1. Enfin, c'est encore à Avenay que Richilde réunit, après la mort de Charles le Chauve, les grands du royaume hostiles à Louis le Bègue (*Ann. B.*, p. 260).

faut savoir le plus grand gré à M. Schrœrs de l'avoir d'ailleurs si nettement montré.

Les mérites du livre de M. Schrœrs tiennent au fond à la sévérité, à l'impartialité qu'il apporte dans ses recherches. Il n'a point d'idée toute faite, d'opinion préconçue sur la politique et sur la conduite d'Hincmar. M. de Noorden avait eu le tort de chercher surtout à réfuter le jugement, faux assurément, de Weiszæcker sur l'archevêque. L'étude de Weiszæcker elle-même n'était point directement consacrée à Hincmar : l'auteur se proposait surtout de démontrer comment il avait pris part à la composition de la collection pseudo Isidorienne, tout en combattant au point de vue théologique les opinions qu'elle contient. Pour expliquer cette contradiction, il s'était efforcé de prouver que l'archevêque de Reims avait pendant toute sa vie sacrifié ses opinions théologiques, et sa fidélité même envers le roi, au désir obstiné de devenir primat des Gaules[1]. Il concluait qu'on devait voir en lui le champion de l'Église nationale contre le roi, contre le pape ; M. Schrœrs a mieux pris les choses : il a commencé par faire des œuvres d'Hincmar une étude critique approfondie.

Nous devons d'abord à cette méthode des renseignements qui nous manquaient jusqu'ici sur les connaissances théologiques et littéraires, sur les procédés de composition d'Hincmar. Le relevé complet que M. Schrœrs a fait des passages des Pères, des textes de droit canon ou même de droit civil cités par Hincmar, nous permet de constater que, comme tous ses contemporains, il emprunte surtout à saint Augustin, qu'il cite la plupart du temps de mémoire, probablement d'après des recueils de sentences analogues à celui de Prosper d'Aquitaine (Sch., p. 389, note), enfin que ces citations accumulées, souvent sans aucune modification, constituent presque toute sa science théologique. Sa connaissance de l'antiquité classique est aussi imparfaite, très inférieure à celle que pouvait avoir Loup de Ferrières. Il cite souvent les anciens, mais de manière à prouver qu'il est resté généralement étranger à leur esprit; M. Schrœrs l'a fort bien établi (p. 466 sq., note 52).

D'autre part, cette étude attentive, critique, des textes d'Hincmar a permis à l'auteur de rectifier un certain nombre d'erreurs d'appréciation, d'inexactitudes de détail commises par ses prédécesseurs. Il n'a pas de peine, par exemple, à montrer que la deuxième adresse du métropolitain de Reims à Louis le Germanique, en 875 (Sirmond, II, 157-179. Migne, *Pat. lat.*, t. CXXVI, p. 961-984), est beaucoup moins favorable à Charles le Chauve que la première, celle de 858. Il faut avoir la volonté arrêtée de prouver qu'Hincmar désirait la première expédition de Charles le Chauve en Italie, ce qui est le contraire de la vérité, pour tirer de cette pièce la conclusion qu'en a tirée Weiszæcker[2]. En étudiant attentivement les chapitres XXXIII-XXXV du *De jure metropolitanorum*,

1. Article cité (p. 384 sq.).
2. Ibid., p. 424. — Schrœrs, p. 355-357.

l'auteur a tout à fait mis en lumière les véritables raisons qui ont déterminé le pape Jean VIII à rétablir, en faveur d'Anségise, le vicariat des Gaules[1]. Ce sont les raisons qui avaient été pressenties par Dümmler : l'intérêt du saint-siège n'était point directement en cause, mais celui de l'empereur. Il ne s'agissait pas de défendre les droits de Rome contre les empiétements des Églises nationales, mais d'assurer à Charles le Chauve, pendant sa deuxième expédition d'Italie, l'appui du clergé allemand contre son frère[2]. Relativement au même ouvrage d'Hincmar, M. Schrœrs a fait une correction de détail qui ne manque point d'importance : suivant M. de Noorden, au moment du concile de Ponthyon (876), Hincmar, jaloux des privilèges accordés par Jean VIII à l'archevêque de Sens, aurait composé deux pamphlets successifs sur la question du vicariat, l'un, le *De jure metropolitanorum*, l'autre, une *Responsio domni Hincmari de capitulis quæ ad episcopos regni Francorum transmisit papa Johannes et de privilegiis sedum per capitula VII*[3]. Ces deux titres d'ouvrages ne sont que deux titres différents d'un même ouvrage, le second est le titre plus ancien ; le premier a été donné par Sirmond et est devenu courant[4].

Nous regrettons, à ce propos, que M. Schrœrs n'ait pas appliqué cette méthode à la dernière année du règne de Charles le Chauve. Il a eu tort de considérer comme indiscutable l'opinion qui fait durer jusqu'à la mort de Charles le désaccord de l'empereur et de l'archevêque provoqué en 876 par la faveur d'Anségise. Faut-il croire, comme on le répète généralement, qu'Hincmar a désapprouvé la deuxième expédition d'Italie, qu'il n'assistait point à Kiersy, qu'il n'était plus écouté de l'empereur, qui ne lui marque à l'assemblée de Kiersy aucune confiance ; que son patriotisme enfin était irrité et blessé par les entreprises de Charles hors du royaume[5] ? La lettre adressée par le métropolitain de Reims à Louis le Bègue, quelques mois après la mort de son père, prouve absolument le contraire[6] : la mention qu'il fait de l'assemblée de Kiersy, l'importance qu'il attribue aux décisions qui y ont été prises, sont des arguments de nature à rectifier cette erreur historique. Il faut encore songer qu'en 877 Louis le Germanique était mort, Anségise fort mal avec l'empereur et le pape. Hincmar n'avait plus à redouter de l'un une nouvelle campagne en Lorraine et en Champagne, de l'autre de nouveaux empiétements sur les droits de sa métropole. L'expédition de Charles le Chauve en Italie ne l'exposait à aucun danger.

M. Schrœrs n'a-t-il pas eu connaissance, d'autre part, du travail que M. Langen a publié récemment dans la *Historische Zeitschrift* sur la

1. Sirmond, *Op. II*, 739 sq. — Schrœrs, p. 359, note 16.
2. Dümmler, I, 838. — Noorden, p. 305.
3. Noorden, p. 324. — Schrœrs, p. 365, note 43.
4. Sirm., II, p. 719-740. — Migne, t. CXXVI, p. 189-210.
5. Dümmler, II, p. 46-47. — Noorden, p. 338.
6. Migne, t. CXXV, p. 987-988. Ad Lud. B. reg., ch. VIII.

question des Fausses Décrétales ? M. de Noorden avait déjà démontré qu'Hincmar n'a point participé à la confection du recueil ; il l'attribuait à son prédécesseur, Ebbon. M. Langen pense qu'Hincmar n'a rien à voir en toute cette affaire, et que la métropole de Reims elle-même n'y était nullement intéressée [1]. Le recueil aurait été composé pour maintenir les droits du métropolitain de Tours sur les évêchés de Bretagne, menacés par la politique de Nomenoé. Cette nouvelle hypothèse, qui paraît appuyée d'arguments solides, est de nature à confirmer définitivement les opinions de MM. de Noorden et Schrœrs. Il est regrettable que ce dernier ne l'ait pas connue.

Si nous nous permettons de signaler à l'auteur ces erreurs et ces omissions de détail, c'est qu'il nous y autorise par la sévérité même de sa critique et par le nombre des erreurs qu'il a lui-même rectifiées. On trouvera dans les Regestes qu'il a eu l'heureuse idée de joindre à son livre la meilleure preuve de la valeur de sa méthode, ainsi que les résultats auxquels elle lui a permis d'arriver.

En étudiant ainsi scrupuleusement les œuvres d'Hincmar, qui sont toujours des œuvres de circonstance, M. Schrœrs a reconstitué la vie et retrouvé les sentiments du métropolitain de Reims beaucoup plus sûrement qu'en cherchant à faire prévaloir une opinion toute faite à l'avance comme Weiszæcker, ou qu'en se perdant comme M. de Noorden dans le détail des événements contemporains. Le jugement qu'il a pu ainsi en deux ou trois endroits formuler sur l'archevêque nous paraît en conséquence beaucoup plus certain et plus équitable. Hincmar n'est point de ces hommes politiques qui se forment par les événements mêmes : il apporte dans la conduite de sa vie un certain nombre de principes tout faits qu'il a puisés dans son éducation [2]. Il est avec cela un homme d'action, qui n'a recours au raisonnement que pour hâter le succès de ses desseins. Il ne prend jamais la plume que dans un but pratique. Il travaille ainsi, en homme du IXe siècle élevé par l'Église à la cour de Louis le Débonnaire, à réaliser l'idée carolingienne par excellence, l'alliance de l'Église avec l'État, à la condition que l'alliance profite en dernière analyse à l'Église [3]. Mais il retarderait plutôt qu'il ne hâterait le mouvement qui se produit à la fin du IXe siècle en faveur de l'Église, aux dépens de la royauté. Il est, comme tous les ecclésiastiques de son temps, entièrement dévoué aux intérêts de son diocèse, très pénétré du rôle et de la mission de l'Église, mais non pas jusqu'au point de troubler l'ordre et la paix du royaume. C'est en cela qu'il se distingue de prélats turbulents et ambitieux, comme Ebbon et Wenilon, auxquels il ressemble d'ailleurs sur d'autres points. Il n'a eu ni ce zèle purement désintéressé pour un idéal supérieur, que les uns lui attribuent [4], ni cet

1. Langen, *Nochmals : wer ist Pseudo Isidor*, dans *Hist. Zeitsch.* Jahrg. 1882. Neue F. Bd. XII, p. 473 sq.
2. Schrœrs, p. 381.
3. Schrœrs, p. 3 et 4.
4. Cf. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*. Paris, 1733. V. 512. — Ceillier,

esprit violent, emporté, cette dureté de cœur que les autres lui reprochent[1]; il n'a pas plus songé à défendre les droits de la nation française qu'il n'a songé à les trahir[2]. L'étude de ses œuvres n'autorise ni ces critiques, ni ces éloges excessifs. M. Schrœrs, en s'imposant cette étude, a jugé Hincmar plus impartialement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici.

Émile Bourgeois.

Les Correspondants de la marquise de Balleroy, d'après les originaux inédits de la Bibliothèque Mazarine, par le comte Édouard de Barthélemy. Paris, Hachette, 1883, 2 vol. in-8° de LXXXVII-403 et 596 pages.

Ce n'est point ici un livre comme celui où M. de Raynal nous a montré, dans une composition originale, et groupés autour de Joubert, quelques représentants de la société polie sous le premier Empire. M. de Barthélemy a simplement publié, en faisant un choix, les lettres écrites de 1706 à 1725 à la marquise de Balleroy, en Normandie, par ses parents et amis demeurés à Paris. Ces lettres, conservées en huit volumes in-folio à la Bibliothèque Mazarine, avaient déjà été signalées et mises à profit par M. Charles Aubertin (*Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1872). En voici maintenant les parties essentielles livrées au public, qui pourra y recueillir un certain nombre de renseignements nouveaux et piquants sur la cour et la ville au temps de la Régence.

Bien qu'émanant de gens du monde, cette œuvre collective à l'usage d'un lecteur unique n'a rien de littéraire; nous sommes loin ici de Mme de Sévigné traduisant à l'usage de la gouvernante de Provence, dans son style inimitable, la gazette de Paris et de Versailles. La destinataire de ces lettres est bien encore une grande dame exilée d'un monde qu'elle regrette et tient à ne pas oublier; elle a pour correspondants ses frères les Caumartin, ses neveux les d'Argenson, les futurs ministres de Louis XV, ses cousins le baron de Breteuil, l'abbé de Guitaut, M. de la Cour de Maltot, et à l'occasion son mari; mais ceux-ci sont bien moins empressés à vérifier ce qu'ils ont appris qu'à intéresser leur parente recluse malgré elle à la campagne, et ils jettent rapidement sur le papier les faits-divers, les bruits plus ou moins hasardés tombés dans leurs oreilles. « Voilà ce que j'ai appris de Mme Grognet dans les rues, écrit l'un (I, 59). — L'histoire vous paraîtra un peu outrée, écrit l'autre (II, 23), mais vous avez trois neveux qui tous trois me l'ont

Hist. des auteurs sacrés et ecclésiastiques. Paris, 1754. T. XIX, 34. — Darras, *Hist. générale de l'Église.* Paris, 1854. II, 467.

1. Hauréau, *Nouvelle biographie générale.* Paris, 1858. T. XXIV, p. 711. — Banage, *Hist. de l'Église,* livre XII, ch. VIII. — Ampère, *Hist. litt. de la France sous Charlemagne.* Paris, 1868. P. 176.

2. Noorden et Weiszæcker, *Op. cit.*, et la critique qui fut adressée à l'un et à l'autre dans la *Historische Zeitsch.* de Sybel. 1864, p. 226.

contée. » Leur plume court même trop vite au gré de leur correspondante : « Voilà bien du griffonnage ; mais il aurait fallu trois heures pour mieux écrire » (II, 25). Quelquefois ils cèdent la parole à un de ces nouvellistes à la main dont la race finira par pulluler autour du monde élégant de cette époque. Tout au plus chacun trahit-il un tour particulier de pensée qui le porte à explorer tel ou tel coin de la société, à suivre tel ou tel ordre d'idées : c'est ainsi que le chevalier d'Argenson et Caumartin de Boissy racontent volontiers les anecdotes gaillardes, et Mme de Balleroy, lectrice de Grécourt (I, 200. — Cf. le curieux portrait de ce conteur, II, 55), devait s'en réjouir sans scrupule. Ceci est la marque caractéristique du temps sur ce recueil de correspondances improvisées.

Les premières lettres, émanées d'un sieur Morin, sont antérieures à 1715 ; ce sont de courts fragments qui expriment assez bien, par quelques traits expressifs, les misères de la fin du grand règne : Villeroy honni pour sa défaite de Ramillies, Vauban craignant d'être obligé de quitter la France, l'escorte funèbre du roi réduite aux seuls officiers de service ; puis le monde de la Régence se montre dans toute sa confusion étourdie, les scandales princiers à côté des nouveautés financières et des querelles ecclésiastiques. Il est souvent question dans cette chronique épistolaire de fêtes, de mariages, souvent aussi de morts ou d'assassinats : Cartouche y tient presque autant de place que Law. Les nouvelles littéraires sont en bonne place, qu'il s'agisse d'une tragédie ou d'une publication bénédictine, et Voltaire et Saint-Simon figurent en un coin du tableau. Çà et là le narrateur joint à ses faits-divers la mention de quelque événement lointain, des détails sur la peste de Marseille, une copie de lettres venues de Hongrie, même l'annonce de la mort de l'empereur du Mogol. L'ensemble de ces informations constitue une sorte de gazette mondaine qui est pour la Régence, avec plus de sécheresse, mais avec une variété égale, ce que les recueils de Bachaumont et de Métra sont pour le règne de Louis XVI. On peut la définir également une suite à Dangeau, un complément à Buvat, une introduction à Mathieu Marais et à Barbier.

M. de Barthélemy a cru devoir laisser aux érudits qui trouveront à prendre dans ces feuilles légères le soin de relever les erreurs commises ; son annotation est plutôt biographique et explicative que critique, et l'auteur des *Filles du Régent* y a de nouveau fait preuve d'une connaissance approfondie de l'époque ; seulement quelques-uns des éclaircissements donnés eussent gagné soit à être abrégés de façon à éviter les répétitions (v. les notes sur l'archevêque de Rouen, I, 16 et 19, et sur l'évêque de Beauvais, I, 85 et 338), soit à être placés ailleurs ; ainsi la note sur la bulle *Unigenitus* n'apparait qu'à la date de mars 1717, lorsqu'il a déjà été plusieurs fois question des querelles auxquelles cette bulle donna lieu [1]. Enfin il faut regretter l'absence, à la fin de ces deux

1. Je signalerai aussi quelques menues erreurs dans le texte, comme *Mabillon* pour *Massillon* (I, 367), *Artémise* pour *Artémire* (II, 124).

volumes, déjà sans doute trop compacts au gré de l'éditeur, d'un index qui eût évité aux chercheurs beaucoup de temps perdu et de peine inutile.

C'est en quelque façon une compensation à ces lacunes que la substantielle introduction placée en tête de l'ouvrage. M. de Barthélemy y a raconté, avec une grande abondance et sûreté de détails, l'histoire des deux familles qui ont fourni presque tous ses auteurs à cette correspondance, les Caumartin et les Balleroy. La biographie des trois Caumartin, le premier garde des sceaux de Louis XIII, le second ami du cardinal de Retz et président effectif des fameux Grands Jours d'Auvergne, le troisième élève de Fléchier et protecteur de Voltaire, est particulièrement intéressante, et les grands auteurs de Mémoires du temps, de Bassompierre à Saint-Simon, ont contribué à l'enrichir. Les Caumartin, qui étaient de vieille race parlementaire, ont commencé la fortune de leurs neveux d'Argenson, et ont tenu jusqu'à la fin un rang élevé dans l'ancienne monarchie ; un d'eux était intendant de Franche-Comté en 1789. Leur biographie ainsi mise en lumière nous prouve une fois de plus que l'histoire des familles sert, aussi bien que celle des institutions, à reconstituer pour nous une image fidèle de l'ancienne France.

L. Pingaud.

Leabar Gabala. Livre des invasions, traduit de l'irlandais, pour la première fois, par Henri Lizeray et William O'Dwyer. Paris, Maisonneuve, 1884. XXII-253 p. in-8°.

Le nouvel ouvrage de M. Henri Lizeray ne pourra qu'ajouter à la réputation d'excentricité qu'il s'est faite auprès d'un public fort restreint par des œuvres aussi nombreuses que variées : *Bacchus ou le dernier dieu ; Théorie d'une nouvelle société ; Éléments de tactique ; Code du nihiliste ; Dialogue d'amour, etc., etc.* M. Lizeray a une façon d'entendre les traductions qui n'appartient qu'à lui. Le *Leabar Gabala* lui a paru curieux, à juste titre, c'est la base de la mythologie irlandaise, l'histoire des races divines et humaines qui ont paru les premières en Irlande, d'après les traditions des Gaëls. M. d'Arbois de Jubainville en a tiré le plus grand parti dans son *Essai sur la mythologie irlandaise*. Par malheur, M. Lizeray, au moment où il allait se mettre à l'œuvre, ne savait pas un mot d'irlandais, pas un mot d'anglais. Cela ne l'a pas arrêté un instant : au bout de cinq mois, le *Leabar Gabala* était traduit. Donnons la parole à M. Lizeray pour nous expliquer ce prodige, cela ne saurait se résumer : « Un mot maintenant sur les circonstances de la présente traduction. L'un des auteurs (M. Lizeray), se trouvant de passage à Dublin, fut frappé par ce qu'on disait du *Leabar Gabala* et résolut de traduire l'ouvrage, sans savoir d'ailleurs un mot d'anglais, ni d'irlandais : il se réservait d'apprendre ces langues au cours de la traduction. Il s'associa donc un collaborateur actif, très au courant de l'irlandais

moderne, et tous deux se mirent au travail, l'un s'aidant de son érudition, l'autre armé du dictionnaire incomplet d'O'Reilly. Ils terminèrent en cinq mois cette entreprise dont les difficultés sans nombre avaient fait reculer les savants O'Donovan et O'Curry. »

Depuis, un des collaborateurs est mort, l'autre habitant Paris n'a pas sous les yeux le texte irlandais[1]. La traduction de M. Lizeray a été faite sur la traduction anglaise d'O'Dwyer, son intrépide collaborateur. Mais M. Lizeray n'aurait-il pas été plus loin ? N'aurait-il pas fait traduire l'anglais d'O'Dwyer par un Anglais sachant plus ou moins bien le français ? On serait fondé à le supposer ; la traduction est pleine d'anglicismes et de termes à moitié anglais.

Le texte irlandais dont s'est servi O'Dwyer est du XVIIe siècle ; c'est le remaniement du *Livre des Invasions* terminé en 1631 par Michel O'Clery. M. Lizeray ne semble pas se douter qu'il a choisi le plus mauvais texte du *Leabar Gabala* et qu'on en trouve une version dans un manuscrit du XIIe siècle, le livre de Leinster, sans parler de plusieurs manuscrits du même siècle et de quelques autres du XIVe et du XVe siècle.

La traduction est précédée d'une préface-manifeste au lecteur français. M. Lizeray éprouve le besoin d'établir l'identité des *deux races irlandaise et celtique* (p. XV).

Le volume se termine par des notes non moins extraordinaires que le reste. M. Lizeray est revenu d'Irlande fénian déterminé. Aucun peuple ne trouve grâce à ses yeux, à l'exception des Celtes et particulièrement des Irlandais. Il nous apprend, en quelques lignes, une foule de choses intéressantes, par exemple, que les Anglais sont inférieurs aux Celtes dans toutes les manifestations intellectuelle, politique, lettres, sciences, guerre, marine ; il ne leur reconnaît qu'un talent : ce sont de bons palefreniers (p. 254). Il leur rappelle, ce qu'ils avaient, à son avis, oublié, qu'ils ne sont pas chez eux même en Grande-Bretagne. L'anthropologie devient sous la plume de M. Lizeray une science amusante. En une page (p. 249), il a caractérisé en traits ineffaçables les différents types européens. Nous apprenons que l'Irlandais est large de poitrine, trapu, d'une *dégaine dégagée ;* que l'Anglais a la poitrine étroite ; que le *siège ethnique* des Allemands est à Dresde, et qu'ils ont souvent le ventre gros et les jambes grêles, etc.

On le voit, on s'est trop hâté de déplorer, au nom de la gaieté française, la disparition de l'espèce curieuse des Celtomanes.

M. Henri Lizeray en est un type bien accentué, et il ne paraît pas avoir dit encore son dernier mot.

J. LOTH.

1. Préface, XX.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 19e année, 1885, 1er janvier. — Abbé Martin. Origène et la critique textuelle du Nouveau Testament. — Noël Valois. Le gouvernement représentatif en France au XIVe s. : étude sur le conseil du roi pendant la captivité de Jean le Bon (étude très curieuse et en partie très neuve. Montre que les états généraux, assemblés en octobre 1356, n'ont pas organisé un gouvernement nouveau; qu'il n'y eut pas de conseil élu. C'est l'ancien Grand Conseil du roi Jean, conseil composé en majorité de gens de petit état, de bourgeois, qui continua de subsister avec des modifications plus ou moins considérables; il subsiste même pendant la période révolutionnaire de 1358; aussitôt le régent vainqueur, on revient à l'ancien mode de gouvernement. Rien surtout ne permet de croire que personne ait songé à changer de régime, à substituer la république à la monarchie). — H. de La Ferrière. La seconde guerre civile; la paix de Lonjumeau. — R. P. Pierling. Un arbitrage pontifical au XVIe s.; mission diplomatique de Possevino à Moscou (nouveaux renseignements, puisés aux archives du Vatican, sur la trêve conclue le 15 janvier 1582, à Iam Zapolski entre Étienne Bathory, roi de Pologne, et Jean IV le Terrible, tsar de Moscou). — A. Du Boys. Le cardinal Fisher, évêque de Rochester (biographie de ce personnage, mort pour sa foi en 1535, et dont on poursuit actuellement la canonisation auprès de la cour de Rome). = Bulletin bibliographique. *Jungmann.* Dissertationes selectae in historiam ecclesiasticam (22 dissertations excellentes sur l'arianisme, les iconoclastes, le schisme de Photius, les papes des XIe, XIIe et XIIIe s.). — *Daguin.* Les évêques de Langres; étude épigraphique, sigillographique et héraldique (excellent). — *A. de Lantenay.* Les prieurs-claustraux de Sainte-Croix de Bordeaux et Saint-Pierre de La Réole, depuis l'introduction de la réforme de Saint-Maur (travail très consciencieux). — *Bombal.* La châtellenie de Merle (bon). — *Abbé Morel.* Houdencourt; seigneurie et paroisse (intéressant; a mis à profit les archives du château de Fayel, relatives aux La Mothe Houdancourt). — *Dzieduszycki.* Der Patriotismus in Polen (connaissance médiocre des faits; jugements très contestables). — *Pawinski.* Zrodla Dziejowa (recueil de documents très variés relatifs au règne d'Ét. Bathory, de 1576 à 1586). — *R. P. de La Vaysière.* Histoire de Madagascar (instructif). — *Cloquet.* Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques de Tournai (bon).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. XLV; année 1884, 6e livr. — H. Fr. Delaborde. Notice sur les ouvrages et sur la vie de

Rigord, moine de Saint-Denis (les « Gesta Philippi Augusti » ont eu au moins trois rédactions : l'une, composée entre 1186 et 1196, était précédée du prologue ; la seconde a été écrite après le divorce du roi avec Ingeburge, fait que blâme Rigord et qui est cause qu'après avoir exalté le roi, il le traite sévèrement ; continuée jusque vers les premiers mois de 1200, cette rédaction était accompagnée de la lettre au prince Louis. Ces deux rédactions primitives ne nous sont pas parvenues. Nous n'avons que la troisième, continuée jusqu'à la fin de 1206. Pour sa chronologie, Rigord suit le style du 25 mars. Outre les « Gesta, » on vient de retrouver quelques feuillets d'une courte chronique des rois de France, que Rigord composa vers l'an 1196 et avant le mois de mai de cette année). — Morel-Fatio. Rapport sur une mission philologique à Valence. — Bruel. Charte de pariage de Jean, sire de Joinville, avec l'abbé de Saint-Mansuy de Toul ; décembre 1264. = Bibliographie. *Franklin*. Les corporations ouvrières de Paris, du XIIe au XVIIIe s. (œuvre de vulgarisation, mais très soignée et intéressante ; elle vaut surtout par les dessins des armoiries des divers métiers). — *Lecoy de La Marche*. Les manuscrits et la miniature (résumé intelligent des principaux résultats auxquels on est arrivé en France sur la paléographie, la miniature et l'histoire des livres au moyen âge. Illustrations bien choisies et convenablement exécutées). — *O. von Heinemann*. Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel ; Bd. I (décrit 540 mss. du fonds Helmstedt ; un certain nombre concernent la France, et en particulier l'histoire de l'Inquisition).

3. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1884. N° 54. — *Rajna*. Le origini dell' epopea francese (livre très remarquable qui intéresse autant les historiens que les philologues). — *Welschinger*. Les almanachs de la Révolution (curieux). = N° 52. *Weil*. Les plaidoyers politiques de Démosthènes. 1re série ; 2e édit. (c'est la préface surtout qui a reçu d'importantes modifications ; d'heureuses corrections ont été apportées au texte). — *Jervis*. The gallican church and the revolution (estimable sans rien apprendre de nouveau). = 1885. N° 1. *Ferrière*. Paganisme des Hébreux jusqu'à la captivité de Babylone (livre inutile et faux). = N° 3. *Ortolan*. Histoire de la législation romaine. 12e édit., augmentée d'appendices par M. *Labbé* (les excellents appendices de M. Bonnier et de M. Labbé rajeunissent le célèbre ouvrage d'Ortolan, un des premiers en France où l'on ait tenté sérieusement d'expliquer le droit romain par son développement historique). — *Comte de Cosnac*. Les richesses du palais de Mazarin (ouvrage intéressant, mais écrit sans méthode ni précision). — Correspondance : lettre de M. S. Reinach à M. Rouire sur l'emplacement de l'ancien lac Triton. = N° 4. *Meyer*. Albanesische Studien (il est maintenant hors de doute que l'Albanais appartient à la branche européenne de la famille indo-germanique ; mais il a reçu un très grand nombre d'éléments étrangers). = N° 5. *Taine*. Le gouvernement révolutionnaire (son livre est un terrible réquisitoire contre le jacobinisme ; mais on n'y

trouve rien qui fasse regretter ni la chute de l'ancien régime, ni le succès final des principes de 89. Dans son quatrième vol., M. Taine paraît avoir oublié qu'il a écrit le premier). — Variété. CLERMONT-GANNEAU. Notes d'archéologie orientale. 19e art. : l'inscription nabatéenne de D'meir, et l'ère des Séleucides, dite ère des Romains (les Nabatéens appelaient romaines les populations syriennes hellénisantes qui se rallièrent de bonne heure aux Romains, et qui employaient couramment l'ère des Séleucides. De là le nom d'ère des Romains employée dans l'inscr. ci-dessus).

4. — **Bulletin critique.** 1885. N° 1. — *Abbé Sauvage.* Actes de saint Mellon, premier évêque de Rouen (travail fort consciencieux, mais peu original; au texte des Bollandistes, l'auteur ajoute aussi leurs dissertations, mais traduites et accompagnées de notes originales. Quant à la personnalité même de saint Mellon, il est presque impossible de conclure rien de certain de sa légende). — *Abbé Péchenard.* Histoire de l'abbaye d'Igny au diocèse de Reims (bonne monographie). — Saint François d'Assise (quelques détails nouveaux sur la vie du saint; mais surtout beau livre artistique élevé à sa gloire et à celle de son ordre). = N° 2. *A. de La Borderie.* La révolte du papier timbré advenue en Bretagne, en 1675 (nombreux détails inédits sur cette révolte et sur la terrible répression qui la suivit). — *Dom Plaine.* Vie inédite de saint Malo, écrite au IXe s. par Bili (texte publié d'après deux mss., l'un d'Oxford, l'autre du musée britannique; il aurait pu l'être avec un soin plus minutieux). — *A. de La Borderie.* Vie de saint Malo, écrite au IXe s. par un anonyme (celle-ci fut rédigée à Saintes; c'est d'elle que sont sorties les légendes postérieures de saint Malo; appendice fort curieux sur la translation du corps entier du saint à Alet). — *Horoy.* Prolégomènes d'un cours sur le droit canonique et ses relations avec le droit civil (emphatique et médiocre). — *Ruelens.* Atlas des villes de la Belgique au XVIe s. (1re livr. d'un ouvrage de haut luxe, qui est aussi un recueil d'utiles monographies historiques : ainsi Malines, Valenciennes, Dixmude, Bidbourg et Saint-Nicolas ont dans cette livraison leur histoire).

5. — **Le Curieux.** 1re année, 1884. Nos 13 et 14. — Relation de l'arrestation, à Nantes, de Mme la duchesse de Berry, par M. Joly, commissaire de police (relation très longue et très circonstanciée). — La question de Louis XVII (publie plusieurs documents inédits de 1816 et de 1817). — Les Pairs de France; suite (notice biographique sur chacun des pairs de la Restauration).

6. — **Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.** Section d'histoire et de philologie. Année 1884. N° 2. — JOLIBOIS. Utilité et importance des registres des notaires; mesures prises ou à prendre pour en assurer la conservation et en faciliter l'usage (rapide hist. du notariat en France; réflexions très justes sur les services que les archives des notaires pourraient rendre à l'histoire, si elles étaient conservées, au moins pour la partie antérieure à 1789, dans des dépôts publics).

— MIREUR. Conventions et contrats d'obligation contenant l'interdiction de jouer (un certain Vétéris, joueur et débauché, emprunte de l'argent, contre promesse qu'il ne jouera plus; s'il manque à son serment, il déclare se soumettre d'avance à 6 mois d'emprisonnement au pain et à l'eau. Draguignan, 1576). — BENET. Le grand hiver de 1709 à Mâcon (extraits des notes du lieutenant Bernard, témoin oculaire). — PÉLICIER. Charte d'Ay; Paris, déc. 1312 (Louis, roi de Navarre, fils de Philippe le Bel, accorde aux gens d'Ay, moyennant 400 l. t., le droit d'élire chaque année un maire et deux échevins, qui connaîtront de toutes les causes, sauf les cas de vol et de haute justice, avec le droit de percevoir 7 s. 6 d. t. sur chaque amende). — MOULENQ. Quel jour commençait l'année dans les différentes provinces ? (Le 25 mars en Rouergue, dans l'Agenais, à Cahors, dans la plupart des localités du département actuel de Tarn-et-Garonne. Cf. les remarques de M. Deloche dans la même livr., page 115; il en résulte que l'année commençait le 25 mars au diocèse de Rodez; que cette date fut adoptée, au lieu de celle de Pâques, pour le diocèse de Limoges en 1301, et par suite dans celui de Tulle, distrait du précédent en 1317.)

7. — **Revue archéologique**. 3e série, t. IV, oct. 1884. — DELOCHE. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — TOURRET. Les lampes chrétiennes du cabinet de France. — HOMOLLE. Inscription de Délos portant la signature de l'artiste Thoinias. — SAUREL. Une nouvelle inscription gauloise (cette inscr. en grec n'est pas encore déchiffrée d'une façon suffisante pour qu'on puisse l'interpréter). = Novembre-décembre. CLERMONT-GANNEAU. Inscript. grecques inédites du Haurân et des régions adjacentes. — BATTIFFOL. Fragmenta Sangallensia; contribution à l'histoire de la *Vetus Itala* (publie 15 fragments inédits d'une ancienne version de la Bible). — Identification des dieux d'Hérodote avec les dieux égyptiens; lettre inédite de MARIETTE-BEY à M. E. Desjardins, 28 déc. 1873. — GAIDOZ. Trois inscr. nouvelles d'Aix-les-Bains (ces inscr. portent le nom de trois sœurs Titia, et l'on peut supposer, par leurs surnoms, qu'elles appartenaient au monde tapageur des villes d'eaux).

8. — **Gazette des beaux-arts**. 2e Période, t. XXX, 1884. 1er oct. — BONNAFFÉ. Le mausolée de Claude de Lorraine, premier duc de Guise et d'Aumale (histoire de sa destruction en 1792; ce qu'il en reste; les artistes qui y furent employés). — YRIARTE. Les portraits de Lucrèce Borgia. = 1er nov. A. DE MONTAIGLON. Jean Goujon et la vérité sur la date et le lieu de sa mort; fin le 1er janvier 1885 (voici les faits certains de sa vie : il travaille pour Saint-Maclou et à la cathédrale de Rouen, en 1541 et 1542, ce qui permet de lui supposer une origine normande. Il fait les sculptures du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois, en 1544, celles de la fontaine des Innocents, en 1548 et 1549, celles du Louvre, de 1550 à 1562. Il quitte alors la France, et meurt sans doute à Bologne, entre 1564 et 1568, bien avant donc avant la Saint-Barthélemy). =

T. XXXI, 1885. 1er février. P. Mantz. Rubens. 12e art. (son ambassade à Londres, en 1629-1630; son retour à Anvers, après le succès de cette mission diplomatique. Philippe IV songea un moment, tant ses services avaient été appréciés, à l'accréditer auprès de Charles Ier comme résident définitif et permanent).

9. — **La Révolution française**. 1884, 14 déc. — Colfavru. L'Assemblée législative; son œuvre, son action. — Décret sur la constitution civile du clergé. — A. Dubost. Danton et les massacres de septembre; fin (non seulement Danton n'est pas responsable des massacres, mais il a tout fait pour les empêcher; c'est même pourquoi les vrais auteurs du crime, Marat, Billaud-Varenne, Henriot, après avoir suivi Danton au 10 août, se sont détachés de lui, l'accusant, comme le rapporte Courtois, de l'Aube, d'être un homme « sans caractère révolutionnaire »). — Charavay. Passe-port délivré à huit membres de la législature chargés, le 12 août, de choisir l'emplacement pour le camp de 20,000 h. sous Paris (fac-similé). — Villain. Étude sur le calendrier républicain; suite (des almanachs publiés soit avant, soit pendant la Révolution, donnèrent l'idée du calendrier révolutionnaire; celui-ci n'était pas une trouvaille originale). = 1885. 14 janv. Aulard. Un orateur athée : le conventionnel Jacob Dupont. — Les évêques constitutionnels; suite : Ét. Nogaret, évêque de la Lozère; D. La Combe, évêque de la Gironde. — La bibliothèque révolutionnaire du comte de Nadaillac.

10. — **Le Correspondant**. 1884, 25 déc. — Mayol de Lupé. Un pape prisonnier; Rome, Savone, 2e art.; 3e le 10 janvier (beaucoup de détails curieux sur l'état des esprits à Rome pendant les derniers temps du séjour du pape, et sur son enlèvement en 1809). — Babeau. L'ouvrier sous l'ancien régime (l'ouvrier, en 89, n'était ni aussi malheureux, ni aussi asservi qu'on le pourrait croire; sauf ses droits politiques, il a peu gagné à la Révolution). = 1885, 25 janv. Chantelauze. M. le duc de Broglie, historien.

11. — **Revue des Deux-Mondes**. 1885, 1er janv. — Rousset. Les commencements d'une conquête. 1er art. : le général Clauzel en Algérie, 1830-31. 2e art. (1er février); le général Berthezène (récit très minutieux; l'auteur montre très bien les tâtonnements des deux premiers généraux en chef et les hésitations du gouvernement qui ne savait que faire de cette conquête, ni même s'il fallait la conserver). — Perrens. Un poète franc-maçon devant le Saint-Office au XVIIIe s. (curieuse biographie de Tommaso Crudeli; arrêté comme franc-maçon, il fut relâché un peu après, et put mourir quatre ans plus tard de sa belle mort. L'Inquisition elle-même était en décadence). — Valbert. Le Grand Frédéric, d'après le journal et les mémoires de Henri Catt. = 15 févr. V. Du Bled. Une ancienne colonie française. 1er art. : le régime parlementaire au Canada, 1791-1840. 2e article le 15 février (raconte les luttes que les Franco-Canadiens eurent à soutenir contre les gouverneurs anglais, jusqu'au moment où ils obtinrent l'autonomie administrative).

12. — **La Controverse et le Contemporain.** 1884, 15 déc. — ALLAIN. Les métiers de Paris au XIIIe s. (bon résumé des travaux récents sur la matière). = 15 janvier. ALLARD. Les chrétiens après Septime Sévère. 2e art. : le premier empereur chrétien (biographie de Philippe l'Arabe, qui était chrétien, mais qui ne le montra guère. Des jeux séculaires célébrés, en 248, à l'occasion du millième anniversaire de la fondation de Rome; il semble que les chrétiens fervents se soient abstenus d'y prendre part). — AUTEFAGE. Les Coptes (rapide histoire de l'église chrétienne d'Égypte, et surtout de la secte des Jacobites).

13. — **Revue celtique.** Vol. VI, n° 2, oct. 1884. — David FITZGERALD. Histoire et mythologie anciennes de l'Irlande (analyse et apprécie les travaux récents sur le sujet : ceux de M. d'Arbois de Jubainville, de MM. Elton, Rhys, Skene, Nicholson, de M. Paul Sébillot; en réalité, l'article ne s'occupe que de questions mythologiques). — J. DE CESSAC. Note sur le nom de la ville d'Évaux (la forme primitive du mot, jusqu'au XIIIe s., était Évaunum; depuis cette époque jusqu'au XVIIe siècle, on y substitua celle d'Evaonum, Evaon; en 1671, on est revenu au nom antique Evau, seul connu d'ailleurs des gens du pays).

14. — **Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.** 8e année, nov.-déc. 1884. — LABOULAYE. Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge par M. Ch. Giraud (compte-rendu écrit après la publication de cet ouvrage, en 1846; cet article a encore aujourd'hui une réelle valeur). — BUCHE. Essai sur l'ancienne coutume de Paris, aux XIIIe et XIVe siècles; suite.

15. — **Le Spectateur militaire.** 4e série, t. XXVIII; 1885, 1er janvier. — WOLF. Souvenirs d'un lieutenant du génie; suite : prise de Constantine en 1837; suite le 15 janv. (fin du siège). = 15 janvier. Souvenirs militaires du général baron Hulot; suite (tableau fort triste de la guerre d'Espagne); suite le 1er février.

16. — **Revue de l'Agenais.** 1884, 11e et 12e livr. — THOLIN. Les cahiers du pays d'Agenais aux états généraux; suite : convocation des États de 1789 (rédaction des cahiers et élections des députés). — ANDRIEU. Un châtiment singulier; notes sur les mœurs agenaises d'autrefois (il s'agit de la « baignade » dans une cage de fer, usitée dans nombre de villes au moyen âge; l'auteur en cite plusieurs exemples du XVIIe siècle; il aurait pu en trouver de très anciens mentionnés par M. Giry dans ses *Établissements de Rouen*). — LAUZUN. Documents inédits relatifs à l'entrée du duc d'Aiguillon à Agen et à Condom, en 1751; fin. — FAUGÈRE-DUBOURG. Nos pères sous Louis XIV; extraits des mémoires sur la généralité de Bordeaux; suite.

17. — **Revue de Gascogne.** T. XXV; 1884, déc. — GAUBIN. Notice sur Saint-Pierre-Castets de La Devèze; fin. — LAVERGNE. Notes épigraphiques: Aire, Auch (publie qq. rares fragm. d'inscript.). = T. XXVI, 1885, janvier. P. DURRIEU. Les Gascons en Italie. 3e partie : Bernardon de la Salle et Bernardon de Serres; suite en février (origine du chef de

bande, B. de la Salle. Son arrivée opportune à Anagni, en 1378, décida une partie des cardinaux à élire Clément VII contre Urbain VI, et eut pour conséquence le grand schisme). — T. DE L. Lettre de dom Martianay au président de Lamoignon, 9 août 1706 (au sujet de ce qu'il avait écrit sur la *Vie de saint Jérôme*, par Baillet, hôte et commensal de Lamoignon). — COMMUNAY. Requête du sieur de Gassion contre le sieur de Mongelos, chanoine, 1637 (ce Gassion est le frère aîné du célèbre maréchal). = Février. Abbé DUBORD. Différends des archevêques d'Auch et de l'abbaye de Gimont au sujet de l'église de Cahusac, 1645.

18. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XVI, 3e livr. 1884, 2e sem. — CHARDON. La vie de Tahureau ; documents inédits sur sa famille, son mariage et l'Admirée (le gentil Tahureau, poète manceau du XVIe s., ami de Baïf, épousa Marie Grené en 1555 ; il mourut quelques mois après ; quant à la femme qu'il chante sous le nom de l'Admirée, on ne sait encore qui elle est). — S. DE LA BOUILLERIE. La répression du blasphème dans l'ancienne législation (publie sur ce sujet quelques documents curieux du XVIe au XVIIIe siècle). — Abbé LEDRU. Damiens dans le Maine (renseignements fournis par le comte de Maridort chez qui Damiens avait été domestique peu avant l'attentat).

19. — Revue africaine. 28e année. N° 167. Sept.-oct. 1884. — Ch. FÉRAUD. Notes historiques sur la province de Constantine ; 21e art. — H.-D. DE GRAMMONT. Relations entre la France et la régence d'Alger au XVIIe s. 4e partie : les consuls lazaristes et le chevalier d'Arvieux, 1646-88 ; 3e art. — DELPECH. Résumé du Bostane (le jardin), ou dictionnaire biographique des saints et des savants de Tilimsane ; fin. — A. DE C. MOTYLINSKI. Notes historiques sur le Mzab. Guerrara depuis sa fondation. 1er art.

20. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1884. 4e série, t. XII ; bulletin de juillet-sept. — HÉRON DE VILLEFOSSE. Découverte d'une nouvelle ville de Zama, en Afrique (à Djammâa, dans le massif du djebel Massouge, on a trouvé un fragment d'inscr. où on lit les mots AUG · ZAM ; mais on ne sait si ce Zama est le même que le Zama Regia de la table de Peutinger et que la colonia Aelia Hadriana Augusta Zama Regia de l'inscription de Rome). — ID. Sur une inscription romaine trouvée à Marquise, Pas-de-Calais (consacrée aux *Sulevae Junones*, fées bienfaisantes qui veillent sur l'humanité). — PONTON D'AMÉCOURT. Notes sur qq. ateliers monétaires mérovingiens de Brie et de Champagne : Binson, Château-Thierry, Jouarre, Mouroux et Provins : cf. *Rev. hist.*, XXVI, 436. — MOWAT. Dédicace à la Fortune prénestine, inscrite sur une tablette de bronze. — HÉRON DE VILLEFOSSE. Rapports sur les fouilles du lieutenant Marius Boyé à Sbeïtla, anc. Sufetula, Tunisie (publie plusieurs inscr. intéressantes). — Ph. BERGER. Nouvelles inscr. nabatéennes de Medaïn Salih (publie et traduit dix des inscr. recueillies par M. Huber). = Séances. 1884, 26 déc. — Note de M. Miller sur quatorze inscr. grecques recueil-

lies en Égypte par M. Maspero. La plus intéressante est un décret de la corporation des artistes dionysiaques de Ptolémaïs en l'honneur de Lysimaque, fils de Ptolémée; elle montre comment le culte des Ptolémées a été rattaché à celui du dieu Bacchus, de qui les Lagides se prétendaient issus. Elle est du milieu du IIIe siècle avant Jésus-Christ.

21. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu des séances et travaux. Nouvelle série, t. XXII, 1884, 2e sem., 12e livr. — G. Humbert. Les finances et la comptabilité publique de l'empire romain; 1er art. — J. Simon. Éloge de Monsieur Thiers. = 1885, janvier. Chéruel. La ligue ou alliance du Rhin (résume l'histoire de cette ligue à l'aide de documents provenant des archives des affaires étrangères; marque trois phases dans cette histoire : 1° de 1658 à 1664, elle est organisée pour protéger l'indépendance de l'empire contre la maison d'Autriche; 2° en 1664, dans la guerre de Hongrie, Louis XIV agit en son nom et alarme par son intervention armée une partie des princes protestants; 3° en 1667 et 1668, la dissolution de cette ligue est le résultat, non seulement de la défection des Suédois, des ducs de Brunswick et de l'électeur de Mayence, mais surtout de l'ambition de Louis XIV, qui voulut imposer sa domination à l'Allemagne).

22. — Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 10 décembre. On se rappelle que le P. C. de La Croix a cru trouver à Poitiers un sanctuaire du VIe siècle érigé en l'honneur de soixante-douze martyrs poitevins inconnus jusqu'ici. Aujourd'hui, M. Ramé vient dissiper ces illusions : le souterrain est du VIIIe siècle, et a servi de tombeau à un abbé Mellobaude de qui l'on ne sait rien que le nom. = 17 décembre. M. Héron de Villefosse communique de la part de M. Guigue une inscr. découverte dans le Rhône, qui mentionne pour la première fois la corporation des négociants transalpins et cisalpins. Le personnage auquel l'inscription se rapporte, et qui fut préfet de cette corporation, est originaire de Trèves. = 24 déc. M. de Villefosse annonce que le P. de La Croix vient de commencer à Antigny (Vienne), dans un ancien cimetière mérovingien, des fouilles qui promettent d'être fructueuses.

23. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 3e série. 3e année, 15 déc. 1884. — Chenot. Jean L'Archer, ministre à Héricourt, 1563-88; fin. — R. Reuss. Trois lettres de Strasbourg (une missive de Henri IV, 1576, et deux lettres de la princesse de Condé, octobre 1577; elles proviennent des archives de Strasbourg). — Teissier d'Aulas. Dossier d'un proposant martyr, François Bénézet, 1752. — Corbière. Des consistoires et de la confiscation de leurs biens, en 1685. = 1885. N° 1. Lelièvre. La réforme dans les iles de la Manche; 1er art. — Weiss. La Sorbonne, le parlement de Paris et les livres hérétiques de 1542 à 1546 (publie plusieurs arrêts curieux du temps). — Puaux. Éphémérides de l'année de la révocation de l'édit de Nantes, 1685.

24. — Revue de Belgique. 16e année, 12e livr. 15 déc. 1884. — Goblet d'Alviella. Des préjugés qui s'opposent à l'étude scientifique des religions. — Rahlenbeck. Une jacquerie sous Marie-Thérèse (quelques mots sur les Bokkenrijder de Rolduc et sur les persécutions dont ils furent victimes vers 1755-60).

---

25. — Historische Zeitschrift. Nouvelle série. Bd. XVII, Heft 2. — Langen. Le plus ancien livre de l'église chrétienne (la Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων récemment découverte par l'archevêque de Nicomédie Philotheos Bryennios. Ce livre a été composé sans doute dans une communauté judéo-chrétienne d'un judaïsme très accentué, peut-être même à Jérusalem, et vers la fin du ier siècle; il a pour but d'enseigner aux gentils la doctrine apostolique et l'organisation des communautés chrétiennes). — Stieda. Sur l'histoire sociale de l'Angleterre (de la législation anglaise sur les ouvriers à la fin du siècle dernier). — Hirsch. L'armée du grand électeur et son entretien pendant les années 1660-66. — Lehmann. La lutte de Scharnhorst pour les armées permanentes (montre quelle violente opposition cet homme d'État eut à vaincre pour faire triompher l'idée d'une armée permanente et du service obligatoire). = Bibliographie. *Geiger*. Ostiranische Kultur im Alterthum (importante étude sur l'Avestâ). — *Ad. Bauer*. Die Kyros-Sage und Verwandtes (travail curieux et bien fait; il faut cependant regarder les mythes anciens de plus près, et ne pas se hâter de leur attribuer une origine indo-européenne. La civilisation de l'Asie antérieure est plus ancienne qu'on ne l'a cru longtemps et c'est d'une époque relativement récente que les Indo-Européens sont entrés dans l'histoire générale). — *Zippel*. Die Losung der consularischen Prokonsuln in der früheren Kaiserzeit (travail soigné; on y trouvera entre autres la liste aussi complète que possible des consulaires et des proconsuls de l'an 32 avant Jésus-Christ à l'an 68 après). — *Gawalewicz*. Theodorich's des Grossen Beziehungen zu Byzanz und zu Odovacar (brochure insignifiante). — *Hertel*. Die æltesten Lehnbücher der magdeburgischen Erzbischœfe (bonne publication de textes importants pour l'histoire du diocèse de Magdebourg au xve siècle). — *Kirchner*. Das Reichsland Lothringen am 1 feb. 1766; historische Karte (excellent). — *Frederiks*. Oorspronkelyke Verhalen en gelyktydige berichten van den moord gepleegd aan prins Willem van Oranje (cette brochure est un des meilleurs livres qui aient paru l'an dernier en Hollande, à l'occasion du troisième centenaire de l'assassinat du Taciturne). — *Tozer*. The Franks in the Peloponnese (intéressant; la peinture que fait l'auteur des lieux autrefois occupés par les Latins, en Morée, montre que beaucoup de ruines, décrites autrefois par Leake, Buchon, Curtius et autres, disparaissent rapidement; il n'en restera bientôt plus rien). — *Mac Master*. A history of the people of the United States (ce livre a été accueilli aux États-Unis avec une faveur extraordinaire; l'auteur est un admirateur fervent de Macaulay, dont il a imité la manière à s'y méprendre; l'ouvrage, d'ailleurs, est très superficiel,

les erreurs de fait et d'appréciation n'y manquent pas). — *Halke.* Einleitung in das Studium der Numismatik (bon).

26. — **Forschungen zur deutschen Geschichte.** Bd. XXV, Heft 1. — Heide. L'élection de Léopold Ier à l'empire (récit très détaillé composé à l'aide d'un grand nombre de documents inédits; complète et parfois corrige celui de M. Chéruel; aboutit d'ailleurs aux mêmes conclusions, à savoir que les capitulations imposées à Léopold Ier et la ligue du Rhin ont été le triomphe de la politique française sur la maison d'Autriche). — G. Schmidt. Sur l'histoire de la ligue de Smalcalde (la diète de Francfort, déc. 1545 à févr. 1546, d'après les archives de Brunswick et de Gœttingue). — Wyss. Sur les trois poèmes relatifs aux troubles civils de Mayence, 1428-30. — Wiessener. La justification de Herbord, le biographe d'Otton de Bamberg (estime, avec Klempin et contre Jaffé, que Herbord est un chroniqueur bien informé, intelligent, enfin un témoin des plus précieux). — Pfluck-Harttung. L'évêché de Merseburg sous les empereurs saxons. — Dümmler. Encore une fois l'épitaphe de l'archevêque Lul (publie un nouveau texte d'après un ms. de Marbourg). — May. Le sens du mot « justitia » pour Grégoire VII (commente ces dernières paroles du pape : « Dilexi justitiam, odi iniquitatem, propterea morior in exilio; » en cherche l'origine dans la bible ou dans les écrits du pape). — Lindner. Sur la bulle d'or.

27. — **Gœttingische gelehrte Anzeigen.** 1884. N° 26. *Waitz.* Ottonis et Rahewini Gesta Frederici Ier (analyse, par M. Waitz lui-même). = 1885. *Müllenhof.* Deutsche Alterthumskunde. Bd. V (discute les questions si controversées relatives au poème intitulé « Voluspa » et à l'Edda primitive; depuis Snorri Sturleson, c'est le livre le plus approfondi qu'il y ait sur la mythologie primitive de la Germanie; c'est un point tournant dans l'histoire de la philologie scandinave).

28. — **Zeitschrift für allgemeine Geschichte, Cultur, Litteratur und Kunstgeschichte.** Stuttgart, 1884, Heft 1. — Holm. L'ancienne Syracuse (rapport de l'auteur sur sa collaboration aux fouilles entreprises à Syracuse par Cavallari; les résultats concordent essentiellement avec les données de Thucydide; le stade qu'il emploie est de 150 m.). — Horawitz. La vie journalière au monastère de Klosterneuburg au xve s. — Brosch. Un assassinat d'ambassadeur au xviie siècle (il s'agit de l'ambassadeur anglais Asham, assassiné à Madrid par les émissaires de Charles II; les négociations engagées en vue d'obtenir satisfaction montrent l'impuissance politique de l'Espagne au xviie s.). — Bäückner. La peste en Russie, en 1654. — Schœnbach. Les hommes d'État américains au siècle dernier. = Heft 2. L. von Ebengreuth. Préparatifs de guerre dans une ville d'Allemagne au m. à. (des mesures prises par Nuremberg pour protéger la ville contre Albert-Achille de Brandebourg). — Hallwich. La première nomination de Wallenstein comme général en chef des troupes impériales dans l'empire et aux Pays-Bas (cette nomination fut une réponse à l'alliance de Saint-Germain. Wallenstein

ne promit pas de mettre sur pied, en déc. 1624, 20,000 ni 50,000 h., mais un bien plus grand nombre, par petits détachements, de façon à effrayer le moins possible). = Heft 4. Dümmler. Louis le Pieux (ses luttes contre ses fils, d'après les travaux récents). — Pribram. Le mariage de la princesse Louise-Charlotte de Radzivill, en 1688 (raconte les intrigues engagées par les ambassadeurs de France, de Pologne et d'Autriche). = Heft 5. Lœwenfeld. Les reliques de saint Benoit (l'histoire du débat engagé entre le monastère du Mont-Cassin et celui de Fleury-sur-Loire, au sujet de la possession des ossements du saint, est un curieux exemple de l'habileté avec laquelle on fabriquait des actes faux au moyen âge). — Von Krones. Catherine de Brandebourg-Prusse, princesse de Transylvanie, de 1626 à 1631 (histoire de son mariage avec Gabriel Bethlen et de son séjour en Transylvanie, jusqu'à son abdication en faveur de Rakoczy). = Heft 6. Von Pflugk-Harttung. Périclès et la guerre de Samos (dans cette campagne, Périclès resta fort au-dessous de son rival Melissos comme prévoyance et talents militaires; c'est seulement la supériorité de ses forces qui lui assura un succès peu glorieux). — Manitius. Le mouvement littéraire sous Charlemagne (les efforts de Charlemagne sont remarquables, surtout si l'on considère l'époque qui le précéda et celle qui le suivit). — Loserth. Sur l'histoire des Anabaptistes en Moravie (ils ne peuvent être comparés à ceux de Munster; ils appartenaient à la partie de la population morave dont les mœurs étaient le plus dépravées). — Guglia. Friedrich von Gentz et ses variations dans la question d'Orient (l'année 1810, où Gentz entra au service du gouvernement autrichien, est un point tournant dans sa vie; c'est seulement alors qu'il fut complètement attiré dans le cercle des idées de Metternich). = Heft 7. Gindely. Un mariage empêché (raconte les propositions de l'Angleterre et de l'Autriche pour le mariage de l'infante d'Espagne, Marie, soit avec le prince de Galles, soit avec l'archiduc Ferdinand, 1612-1631). — Von Zwiedineck-Südenhorst. Le début de la campagne d'automne de 1813 (le plan de Napoléon n'était pas à la hauteur de ses précédentes conceptions). — Karpeles. Une littérature inconnue (histoire de l'activité intellectuelle du peuple juif depuis sa dispersion). = Heft 8. Jung. Les dernières années de Tibère (Tibère se retira à Capri par ennui pour le milieu où il vivait et par dégoût des hommes; mais il ne se livra pas aux secrètes débauches que lui reproche Tacite). — Wenck. L'Église et l'État à la fin du moyen âge (on avait déjà commencé activement, avant la réforme, à construire des églises de campagne; Luther n'eut qu'à continuer le mouvement). = Heft 9. Meyer. Sur l'histoire primitive des Albanais (les Albanais sont un rameau indépendant de la race aryenne; par la langue, ils appartiennent au rameau de l'Europe septentrionale; mais il s'y est introduit tant de constructions et de mots latins, à l'époque de l'empire, que l'albanais semble être presque devenu un dialecte roman). — Egelhaaf. Charles-Quint et la cause luthérienne à la diète de Worms (l'empereur ne songea pas, comme firent ses conseillers, à exciter Luther contre le

pape pour détacher ce dernier de la France, il avait pour cela d'autres moyens à sa disposition. S'il appela Luther devant la diète, c'était seulement pour ne pas exaspérer les Allemands et pour obtenir d'eux des troupes). — Gumplowicz. Un aventurier politique du xvie s. (biographie du feld-maréchal polonais Laski). = Heft 10. Gregorovius. Les ruines de Sardes, en 1882 (gardent des traces certaines de l'art lydien et étrusque, ce qui confirmerait le témoignage d'Hérodote). — Arnold. L'organisation du « gau » germanique à l'époque carolingienne (établissement des « gaue » hessois, et surtout du « Hessengau » de Franconie). — Brosch. Elisabeth, Sixte-Quint et Mourad II (Sixte-Quint admirait beaucoup Élisabeth, ce qu'on lui reprochait vivement à la cour d'Espagne. Entre Élisabeth et la Porte aucune alliance ne fut conclue, malgré les dispositions favorables du sultan). = Compte-rendu. *Ulmann.* Kaiser Maximilian Ier (très bon). = Heft 11. Manitius. L'empire allemand jusqu'à sa plus grande extension sous Otton Ier (importance de la maison de Saxe dans l'histoire d'Allemagne, surtout pour le développement du sentiment national. La médiocrité des productions historiques de cette époque s'explique par la rapidité des changements apportés à la situation politique, qui ne permit pas de composer des travaux aux contours nettement arrêtés). — Hæbler. La lutte d'Alfonse d'Aragon avec le pape Eugène IV au sujet de la couronne de Naples). — Schneider. Le duc Ferdinand-Guillaume de Wurtemberg, 1659-1701 (biographie de ce prince qui combattit avec distinction en Irlande, aux Pays-Bas, en Hongrie et en Danemark).

29. — Aus allen Zeiten und Landen. Jahrg. II, Heft 2. Berlin, 1884. — Von Stein-Kochberg. La mort du prince Louis-Ferdinand au combat de Saalfeld, 1806 (sur cette mort les contemporains donnent les renseignements les plus discordants, si bien qu'il est impossible de savoir exactement la vérité). — Delgier. Jeanne Grey (sa vie et son rôle historique). — Prutz. La destruction de l'Ordre du Temple (les accusations portées contre cet Ordre au sujet de son orthodoxie sont loin d'être sans fondement; les membres nombreux qui étaient originaires du sud de la France apportèrent avec eux les croyances albigeoises que l'Ordre s'appropria ensuite complètement. C'est son orgueil qui causa sa chute; c'est aussi sa puissance immodérée qui devait amener la dissolution de toute organisation politique en France. La glorification dont la tradition entoure la chute de l'Ordre est tout à fait injustifiée et fausse). — Cohn. Les Arabes pendant le califat; fin. — Klein. Jeanne de Naples (sa vie et son règne, 1339-82. Il n'est pas douteux qu'elle n'ait été complice du meurtre de son mari, André de Hongrie; mais comment elle fut mise à mort à son tour, on ne le sait pas; les témoignages se contredisent). — Von Reden-Esbeck. Extraits des journaux de Knigge, 1776-96 (contiennent d'intéressants détails sur ses relations avec les Illuminés avec lesquels il eut d'abord un grand succès, et se brouilla plus tard). — La Sorbonne (fondation, histoire, organisation). — Osmin. Le Fiesque historique (précise les faits historiques relatifs à la conjura-

tion de Fiesque dirigée contre le doge André Doria; on n'y retrouve rien de ces aspirations idéales que Schiller prête au personnage dans son drame). — LINDNER. Christine de Suède (son caractère, d'après ses lettres et les sources suédoises; il est difficile de comprendre les raisons qui la poussèrent à se convertir au catholicisme, ni ses relations avec Monaldeschi, dont elle punit la trahison en le faisant tuer). — BRÜCKNER. Une ambassade russe en Italie, 1656-1657 (racontée en partie d'après le Journal de voyage des ambassadeurs russes, en partie d'après les Archives de Florence. Ce furent les premières relations diplomatiques entre la Russie, Florence et Venise). — HOFFMANN. La dernière favorite de Louis XV. — CORVIN. Charles Ier et Cromwell (insiste sur le rôle de Cromwell et les services qu'il a rendus à l'Angleterre).

30. — Gœrres-Gesellschaft. Historisches Jahrbuch. Bd. V, Heft 4. — PFLUGK-HARTTUNG. Bulles originales des papes (inventaire chronologique de toutes les bulles que l'auteur a vues lui-même ou dont il a eu d'exacts fac-similés, et qui se trouvent dans les Bibliothèques et Archives d'Allemagne, d'Italie et de la France orientale; ces bulles vont de Pascal Ier, 819, à Anastase IV, 1153 ; elles sont au nombre de 963. L'auteur indique : 1° le nom du pape; 2° le nom du récipiendaire; 3° la date; 4° la condition matérielle de l'acte; 5° le lieu où il est conservé. Il a systématiquement écarté toute indication sur le contenu même de l'acte). — G. HÜFFER. Études sur la vie de saint Bernard de Clairvaux, d'après les mss. 1er art. (sur les Vitae S. Bernardi : 1° la plainte d'Odon de Morimond ; 2° les fragmenta Gaufridi). — A. VON REUMONT. Les analectes de l'Histoire de la papauté par Ranke (analyse ces analectes, dont Ranke a notablement modifié la composition dans la 6e édit. de son livre; donne la bibliographie de chacun de ces extraits). = Compte-rendu : *Bellesheim*. Geschichte der katolischen Kirche in Schottland. Bd. I-II (comble une lacune importante et la comble de la manière la plus satisfaisante).

31. — Auf der Hœhe. Jahrg. IV. Bd. XIII, Heft 38. — PUJOL. La vie scientifique dans l'Espagne gothique; suite (décadence des Écoles de l'État; mais la méthode des gymnases romains forme encore la base des études chez les Visigoths, ainsi que le montrent les Étymologies de saint Isidore. Influence exercée par les Académies hébraïques). — GLASER. Les fouilles en Assyrie et à Babylone (montrent que la civilisation sémitique tout entière : religion, sciences et arts, sont d'origine accadienne et sumérienne).

32. — Deutsche Revue. 1884, oct. — IRMER. Rapports diplomatiques inédits envoyés de Paris sur l'avènement de Napoléon Ier comme empereur des Français (extraits des rapports de l'ambassadeur de la Hesse électorale Von der Malsburg; ils montrent qu'à cette époque la politique de l'Électeur était très ambiguë; il donnait à la Prusse les plus fermes assurances d'amitié, tout en préparant un traité d'alliance offensive et défensive contre la Prusse). — NOV. VON SPIEGEL. L'Hindou-

kouk et ses habitants (rien ne nous permet de croire que l'Hindoukouk ait été la patrie primitive des Indo-Européens; les peuples qui l'habitent, Indiens et Iraniens, ne nous permettent pas de rien savoir de précis sur l'origine et le type primitif des Indo-Européens). = Déc. Von Tschudi. Les États de La Plata sous la domination espagnole jusqu'en 1810 (influence fâcheuse du mélange des races à La Plata; histoire de ces États et du soulèvement de 1810). — Dechend. La France après le désastre de Rosbach (publie des lettres de deux grands personnages du temps; la situation politique, les finances, le bien-être de la nation en France ont été bouleversés par l'adhésion du gouvernement à la coalition contre Frédéric II).

33. — **Alemannia.** 1884, Jahrg. XII, Heft 1. — Stehle. Mœurs et usages du pays de Hohenzollern. — Birlinger. Histoire des mœurs en Alémannie (1° la légende de la fondation du monastère de Valdun; 2° mœurs, usages, superstitions, livres populaires, etc., de diverses époques). — Crecelius. Jakob Wimpheling et les Souabes (cet humaniste se créa beaucoup d'inimitiés par ses attaques contre les usages de la liturgie souabe; publie les écrits relatifs à cette petite guerre littéraire). = Heft 3. Buck. Noms de lieu rhétiques (en Tirol et dans les Grisons, ces noms de lieu sont d'origine romaine ou romane; au contraire, les noms de fleuves appartiennent en grande partie à l'époque préromaine, et montrent que les Rhètes appartenaient à la famille aryenne).

34. — **Nord und Süd.** Berlin, 1884, nov. — Charles-Antoine, prince de Hohenzollern-Sigmaringen (sa biographie, son rôle comme chef du Cabinet en 1861). = Compte-rendu : *Schrammen.* Charakterbilder aus der Sage und Geschichte der preussichen Herrscherhauses (bon). = Déc. Brachvogel. Charles Schurz (sa biographie; sa place au milieu des partis en Amérique). — Bœttcher. Les fouilles des Français à Délos (elles sont d'autant plus importantes que le culte d'Apollon a été plus répandu en Grèce). — Kreyssig. Thiers et son temps (est le représentant le plus éminent de la bourgeoisie de son temps; son patriotisme explique ses variations).

35. — **Unsere Zeit.** Leipzig, 1884, Heft 11. — Loeffler. La fin de la guerre entre le Chili et le Pérou en 1881; 1er art. — G. Von der Gabelentz. La langue et l'écriture des Chinois (développement du système d'écriture chinois; son importance pour la civilisation et pour la vie intellectuelle en Chine; l'écriture actuelle, que l'auteur estime une des plus parfaites en son genre, a exercé une réelle influence sur la situation politique de l'empire en se propageant pendant des siècles dans toutes les classes de la population). — Dœhn. Comment les Indiens de l'Amérique du Nord ensevelissent les morts; suite.

36. — **Stimmen aus Maria Laach.** 1884, Heft 10. — Dreves. Pour le 3e centenaire de Charles Borromée (sa biographie). — Beissel. L'archevêque Egbert de Trèves et la question byzantine; fin (explique les

services rendus par cet évêque en introduisant l'art byzantin en Allemagne et à Trèves en particulier). = 1885. Heft 1. Lehmkuhl. Les prescriptions de l'Église sur l'intérêt et sur l'usure (l'église n'a jamais défendu de tirer profit de son argent; elle n'a jamais condamné ce qu'on appelle « le bénéfice sans travail, » d'une façon péremptoire, et comme une dépravation de la loi morale). = Compte-rendu : *Weiss*. Lehrbuch der Weltgeschichte (très bon).

37. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXVII. Quartalheft 1. — Schanz. La cosmologie scolastique. = Künstle. Les inscriptions chrétiennes de l'Afrique, étudiées comme source pour l'archéologie chrétienne et l'hist. de l'Église (dresse la liste de ces inscript. contenues au t. VIII du C. I. L.; fixe leur chronologie, montre leur importance pour l'archéologie chrétienne). = Comptes-rendus : *Von Gebhard* et *Harneck*. Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur. Bd. II (estimable). — *Litzinger*. Entstehung und Zweckbeziehung des Lukas-evangeliums und der Apostelgeschichte (bon). — *Mueller*. De nonnullis doctrinae gnosticae vestigiis (bien étudié).

38.—Zeitschrift für ægyptische Sprache und Altertumskunde. Leipzig, 1884, Heft 1. — Lepsius. A propos de la mesure trouvée sur le tombeau en pierre de Ramsès IV (il n'est pas possible, comme l'a cru Dœrpfeld, d'en tirer des conclusions pour le système métrique des Égyptiens). — Id. Sur la grande coudée de 6 palmes (Eisenlohr a eu tort de conclure, du papyrus mathématique du British Museum, que la grande coudée ou coudée royale était divisée en 7 parties). — Brugsch. Le démotique (au moment où disparaît le paganisme, il est à peine distinct du copte). — Piehl. Stèle de l'époque de Ramsès IV conservée au Musée de Boulaq. = Heft 2. Stern. La statue de Philae à Berlin (valeur linguistique et historique de l'inscr. gravée sur ce monument). — Maspero. Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire (Wiedemann a supposé que l'Égypte avait été conquise par Nabuchodonosor; c'est inexact. L'inscr. à laquelle se réfère Wiedemann ne parle que d'un soulèvement des mercenaires cariens et ioniens au service de l'Égypte). = Heft 4. Wilcken. Noms propres égyptiens dans des textes grecs (viennent d'Arsinoé dans le Fayoum, et sont du IIIe s. après J.-C.).

39. — Hermes. Berlin, 1884, Bd. IX, Heft 4. — Robert. Alcyoneus (la légende d'Alcyonée est un ancien mythe achéen de l'isthme que les Doriens ont introduit dans le mythe d'Héraclès. Importante pour l'histoire est cette donnée fournie par le mythe que Corinthe, après bien des malheurs, fut enlevée par les Doriens dans une attaque de nuit). — Dessau. Le tarif douanier de Palmyre (texte et commentaire. Malgré sa population foncièrement sémitique, Palmyre y paraît comme une commune grecque; elle est passée sous la domination romaine après s'être réservé certains avantages comme en matière de douanes; tel

paraît avoir été aussi le cas pour Tyras sur le Pont et Mylasa en Carie). — SUSEMIHL. Deux passages difficiles de la politique d'Aristote (correction et traduction). — MOMMSEN. Une inscr. de Pline l'Ancien (trouvée à Arados; elle complète le cursus honorum de Pline, en le montrant à l'armée en Espagne, en Germanie, et enfin comme préfet de la 22e légion en Égypte).

40. — Rheinisches Museum für Philologie. Francfort-sur-le-Mein, 1885. Bd. XL, Heft 1. — SCHWABE. La date de la naissance de Juvénal (Friedlænder s'est trompé en la plaçant en 67 après J.-C.; il est impossible de la déterminer). — NISSEN. Sur les plans des temples (tous les plans de temples égyptiens sont orientés, soit d'après le soleil, soit d'après une étoile fixe, selon l'importance de la divinité correspondante. Il en fut de même pour Alexandrie, qui fut orientée dans la direction de Canope, l'astre des Ptolémées). — ROHDE. Apulée (né sans doute en 124 après J.-C.; les métamorphoses sont une œuvre de début). — KŒPP. Les guerres des Attalides contre les Galates (outre la victoire remportée près de Pergame en 239, Attale en remporta une l'année précédente sur les Tolistoboies, victoire qui l'engagea à prendre le titre de roi. L'érection du grand autel et du Nicephorion à Pergame eut lieu dans le temps qui suivit le soulèvement d'Ortiagon, dont les défaites furent célébrées par ce moyen). — DECKE. Sur le déchiffrement des inscr. messapiennes (traduction et commentaire de la grande inscr. de Basta. C'est un acte de vente par lequel Thotoria, fille de Martapidox, de la ville de Basta, vend un champ). — BUSOLT. La bataille d'Himère (Diodore, Hérode et Polyen racontent que Théron, dans une sortie, emporta le camp des vaisseaux carthaginois, et arrêta les Ibères accourus au secours, en mettant le feu au camp; à cette vue le gros de l'armée, qui combattait contre Gélon, se débanda).

41. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Leipzig, 1884, Heft 8-9. — La géographie d'Homère dans Pausanias (beaucoup de ce que Pausanias décrit, comme s'il l'avait vu, est emprunté à des sources antérieures, comme à Artémidore d'Ephèse; c'est en particulier le cas pour ses données sur la géographie homérique). — CONRADT. Sur Thucydide (importantes corrections au texte; commentaire des parties de son ouvrage relatives à l'expédition de Sicile). — G.-F. UNGER. Le calendrier romain de 218 à 215 et de 63 à 45 avant J.-C. (l'étude minutieuse des données du calendrier romain pour les années 218-215 montre qu'il n'y avait pas encore eu de déplacement considérable dans le calendrier romain, comparé au calendrier julien); suite dans Heft 10-11 (il faut considérer les années 233 et 85 comme années initiales du cycle intercalaire de 24 ans. Recherches sur la coïncidence des nundines avec le 1er janv., ce qui, pour des raisons religieuses, fut maintenu depuis l'an 41). — SIEROKA. Sur la seconde philippique de Cicéron (correction au texte de ce discours, qui justifie l'opinion de Cicéron montrant que la conduite d'Antoine était digne d'un despote oriental).

— O.-E. Schmidt. Critique et commentaire des lettres de Cicéron à M. Brutus (excepté les lettres 1, 16 et 17, il n'y a aucune raison de suspecter l'authenticité de ce recueil; les trois exceptées sont des fabrications manifestes composées en vue de calomnier Octave). = Heft 10-11. Ad. Schmidt. Le double calendrier attique (les mots κατὰ θεόν ajoutés aux données fournies par les inscr. attiques désignant le calendrier lunaire après la réforme de Méton; les mots κατ' ἄρχοντα le calendrier solaire dont l'emploi officiel date de l'an 322 av. J.-C.). — Meiser. Une glose dans Tacite, Hist. II, 28. — Wensky. Sur Valère-Maxime (nombreuses corrections au texte de tous les livres de son histoire).

42. — **Ephemeris epigraphica.** Vol. V; fasc. 3 et 4. — J. Schmidt et Th. Mommsen. Additions au Corpus inscr. lat., vol. III. — Mommsen. Observations épigraphiques (note 40. Comment étaient réglées la salutation et la sportule sous l'empereur Julien dans la province de Numidie. Addition à la note 35 sur les Protectores Augusti). — Id. Privilège militaire trouvé à Mayence et restitué.

43. — **Zeitschrift für deutsches Altertum.** Berlin, 1885. Bd. XVII, Heft 1. — Mayer. Un jeu de Noël à Kreutzberg (dissertation sur cette sorte de production littéraire; mode de composition; comparaison avec les écrits analogues en Angleterre, en France et en Espagne). = Compte-rendu : *Vigfusson.* Corpus poeticum boreale (excellent).

44. — **Beiheft zum Militær-Wochenblatt.** 1884, Heft 7. — Von Lützow. La 5e division d'infanterie dans la campagne de 1866 (de la part qu'elle prit au combat de Gitschin et à la bataille de Kœnigsgrætz).

45. — **Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine.** Berlin, 1884. Bd. LII, sept. — Crousaz. L'Électeur Albert-Achille de Brandebourg considéré comme politique et comme chef militaire (le plus grand génie militaire de son temps, au dire de l'auteur; malgré ses sympathies pour la classe féodale des chevaliers, il savait se plier aux nécessités des temps nouveaux). — Histoire du régiment prussien d'Anhalt-Bernbourg, de 1767. = Compte-rendu : *Blumenthal.* Zur Geschichte des erstern und zweiten Leib-Husaren Regimentes, 1741-1812 (très bon). = Bd. LIII, Heft 1, oct. L'État et l'armée d'autrefois en Bavière; fin en nov. (les auxiliaires bavarois dans la campagne de Zurich et au siège de Philippsbourg en 1797; débuts du général Wrede). — Souvenirs sur la dernière campagne de Frédéric II (publie les notes d'un officier prussien en 1778; important pour les détails donnés sur les grosses pertes en hommes et en argent éprouvées par l'armée prussienne). — Emploi de la cavalerie par Napoléon dans les campagnes de 1805-1807, comparé à l'usage qu'en tira Frédéric pendant la guerre de Sept ans. Suite en nov.

46. — **Neue militærische Blætter.** Berlin, 1884. Bd. XXV, Heft 3. — Hans Adam von Schœning (biographie de cet éminent général brandebourgeois du XVIIe s., dont l'histoire est caractéristique de l'Al-

lemagne d'alors). — Les marches les plus longues et les plus rapides de tous les temps, suite (esquisse plusieurs épisodes des campagnes de 1806 et 1807). — Le combat de Haynau; fin. = Compte-rendu : *Paulizky* et *Von Wondke*. Geschichte des 4 rheinischen Infanterieregiments, n° 30, von 1815-84 (bon).

47. — **Deutsches Archiv für Geschichte der Medicin.** Bd. VII, Heft 2. — Tollin. Michel Servet, l'homme de l'expérience (Servet avait nettement compris l'importance de l'expérimentation scientifique). — Wertner. Sur l'histoire des idées médicales (parle de certaines œuvres du siècle passé qui, écrites dans le sens de la philanthropie du temps, étaient destinées à améliorer l'hygiène du peuple par des prescriptions exposées sous une forme populaire). = Heft 3. Schenker. La peste dans la principauté épiscopale de Bâle (parle surtout des mesures prises contre la grande peste de 1720).

48. — **Archiv für Anthropologie.** Bd. XV. Brunswick, 1884. — Ikow. Nouvelles contributions à l'anthropologie des Juifs (au point de vue ethnologique, ils se divisent en deux groupes nettement séparés : les Juifs du sud de l'Europe, de pure race sémitique, qui émigrèrent dans les contrées méditerranéennes au Ier et au IIe s. après J.-C.; et les Juifs de Russie, qui ne sont pas de race juive et qui descendent de peuples de l'Asie antérieure convertis et émigrés au nord du Caucase, plusieurs siècles avant J.-C.). — Kopernicki. Les Aïnos du Japon (se rapprochent étroitement des Esquimaux par leurs caractères anthropologiques). — Prosdocimi. Rapport sur les fouilles d'Este (les objets trouvés se rapportent au peuple des Euganéens qui occupa le pays d'une façon ininterrompue jusqu'à la conquête romaine). = Bd. XV. *Correspondenzblatt*, 1884, nos 4-8. — Mehlis. Une enceinte fortifiée gallo-romaine du Rhin moyen (à Waldfisbach dans le Palatinat. Ces fortifications ont été utilisées à l'époque préromaine par des Trévires, et plus tard par les Romains contre les attaques des Germains. Nombreuses inscr. tumul. concernant des Gaulois pour la plupart).— Von Cohausen. Les retranchements en scories de Monréal près Saint-Médard (ont été certainement occupés par un petit roi alaman ou franc). — Lauth. Sur la chronologie de l'ancienne Égypte (1° le règne de Ramsès Méiamoun doit se placer entre 1577 et 1511 avant J.-C.; 2° explique deux inscr. d'Évergète II et de Sethos Ier le Busiris ou Épaphos des Grecs, des années 125 et 1585; elles sont séparées par une période sothiaque). — Hommel. Les Suméro-Acadiens (les Sumériens appartiennent certainement, comme leur langue le montre, à la famille des peuples de l'Altai).

49. — **Baltische Studien.** Jahrg. XXXIV, Heft 1. — Fittbogen. Contribution à l'histoire du syncrétisme en Poméranie, de 1653 à 1665 (met en lumière le violent antagonisme entre les Luthériens et les Réformés, ce qui conduisit à la formation d'un tiers-parti, celui des syncrétistes; luttes de ce parti contre les Luthériens qui avaient la prééminence en Poméranie; les édits de tolérance des Électeurs favorisèrent

le progrès de nombreuses communes réformées, ainsi que le rapprochement des deux partis religieux). — Von Bülow. Histoire de l'émigration des tsiganes en Poméranie (documents inédits, de 1512 à 1739). — Œrgel. Sur la parenté de la famille de prédicateurs poméraniens Kulling avec Martin Luther. = Heft 2-4, 1884. — O. Knoop. Saint Georges dans la tradition populaire de la Poméranie. — Blümke. Les corporations ouvrières à Stettin au moyen âge (tableau détaillé de la prospérité du commerce dans cette ville au XIIIe et au XIVe s.; débuts des corporations; les institutions municipales et place qu'y occupent les corporations; organisation de ces dernières et leurs étroites relations avec l'église). — Brenneke. Contribution à l'histoire de Dramburg (histoire de la ville et du couvent jusqu'au début du XVIIIe s.).

50. — K. Sæchsische Akademie der Wissenschaften. Philol.-histor. Classe. *Abhandlungen.* Leipzig. 1884, Bd. IX. — Ribbeck. La flatterie dans l'antiquité (réunit les témoignages de l'antiquité sur les flatteurs et les parasites, les classes de la société auxquelles ils appartenaient, leur rôle dans la vie journalière, leur responsabilité dans la falsification de l'histoire. Peinture approfondie de la Κολακεία d'après les historiens, les moralistes et les poètes de l'antiquité). — Ebers. Le sarcophage en bois sculpté de Hatbastrou au Cabinet égyptologique de l'université de Leipzig (ce sarcophage vient de Memphis; il appartient au début de la période ptolémaïque. Traduction de l'inscr. religieuse qui s'y trouve). = *Berichte über die Verhandlungen,* 1884, 1-2. Pückert. Les Annales Laurissenses minores et les Annales Einharti (recherches approfondies sur les sources des petites annales de Lorsch et des chroniques antérieures apparentées avec elles; complète et rectifie sur certains points les conclusions de Waitz. La source, aujourd'hui perdue, d'où sont sorties les Annales de Lorsch, a été composée avant 814; elle a été utilisée aussi par les Annales Einharti et les Annales Mettenses; elle a été composée à un point de vue clérical; c'est dans ce sentiment qu'elle défigure fréquemment les faits, afin d'exalter les puissances spirituelles, d'abaisser ou d'écarter les puissances temporelles).

51. — Preussische Jahrbücher. Bd. LIV, Heft 4. Lang. Cavour et la paix de Villafranca (cette paix fut d'abord très mal vue de Cavour et de l'Italie, néanmoins Cavour lui-même avoua plus tard qu'elle avait été très utile pour ses projets ultérieurs).

52. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Berlin, 18 déc. 1884. — Conze. La bibliothèque de Pergame (les emplacements situés derrière la salle septentrionale du sanctuaire d'Athéné, et en particulier l'οἶκος situé au nord-est, ont été affectés à l'établissement d'une bibliothèque; de pareils plans de bibliothèques à l'époque gréco-romaine étaient typiques, ainsi que l'attestent les témoignages de l'antiquité. Si ces conclusions sont vraies, elles fournissent un renseignement inappréciable pour reconstituer l'ensemble de la résidence des Attalides).

53. — **Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.** Bd. XXXVIII, Heft 3. — Barck. Liste des étudiants badois à l'université de Strasbourg, de 1616 à 1791; fin. — Harster. Les luttes constitutionnelles à Spire pendant le moyen âge (récit composé le plus souvent d'après les documents contemporains; il montre que presque en même temps éclatèrent dans toutes les villes rhénanes des luttes entre le patriciat municipal et les corporations; celles-ci finirent par l'emporter. Spire, devançant en cela toutes les autres villes, obtint un gouvernement basé sur les corporations après 45 ans d'efforts). — Von Schreckenstein. Extraits des archives féodales et nobiliaires (sur l'histoire de la topographie et des familles nobles du Rhin supérieur).

54. — **K. Bayerische Akademie der Wissenschaften.** Historische Classe. *Sitzungsberichte.* Munich, 1884, Heft 3. — Stieve. L'introduction de la Réforme dans la ville impériale de Donauwœrth (on a jusqu'ici tenu trop de compte de la chronique du prieur Beck; essaie de refaire l'histoire de l'introduction de la Réforme à Donauwœrth, en 1517-53, à l'aide de la chronique manuscrite de la ville, composée par le moine Knebel, et d'un grand nombre de protocoles du conseil municipal). — Scheffer-Boichorst. Sur l'histoire de l'Électorat bavarois et palatin (1° les sources de l'auteur sont des annales et des mss. du temps, en particulier un diplôme du roi Rodolphe de Habsbourg en 1275; de celui-ci il résulte qu'en 1257, lors de l'élection de Richard de Cornouailles à l'empire, le duc de Bavière et le Palatin ont également pris part au vote. La voix électorale que la Bavière et le Palatinat possédèrent à l'origine à l'état indivis fut ensuite illégalement usurpée par le Palatin; 2° sur la question de savoir si le comte palatin était fondé dans le dernier quart du XIIIe s. à envoyer les lettres de convocation pour les jours de l'élection, droit qui appartenait auparavant à l'archevêque de Mayence, l'auteur mentionne deux lettres d'invitation lancées aussitôt après la mort de Rodolphe Ier et envoyées en même temps par l'archevêque et par le comte, chacun prétendant que le droit lui appartenait à lui seul. Plus tard, il n'est plus question de cette prétention du comte palatin). — Brinz. Les fragments de droit pré-justinien qui se trouvent dans un ms. de Berlin (recherches critiques sur ces documents récemment découverts). — Bezold. La question des empereurs allemands (notice intéressante sur la légende de l'empereur Frédéric, dont le type véritable n'est pas Frédéric Barberousse, mais bien son petit-fils Frédéric II; elle a sa source dans la prophétie italienne; c'est seulement dans les siècles postérieurs que s'accomplit peu à peu le changement dans l'interprétation de la légende. L'idée de Frédéric II considéré comme l'Antéchrist se retrouve dans divers mss. remarquables).

55. — **Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg.** 1884, Heft 4. — Bach. Les murs de Nuremberg (leurs accroissements successifs, à raison de l'extension progressive de la ville). — Kress. Gründlach et ses possesseurs; suite. — Mummenhof.

Études sur la topographie et sur l'histoire de l'hôtel de ville de Nuremberg. = Comptes-rendus : *Leitschuh.* Albrecht Dürers Tagebuch der Reise in die Niederlande (publication très soignée). — *Von Kraus.* Das Nürnberger Reichs-Regiment, 1500-1502 (excellent). = Heft 5. A. Von Scheurl. Christoph Scheurl (autobiographie de ce personnage, né en 1457 à Breslau; il résida plus souvent à Venise, puis vint s'établir marchand à Nüremberg; ses rapports avec les princes allemands et l'empereur Maximilien, auquel il prêta de grosses sommes, ses luttes ardentes avec l'aristocratie nurembergeoise). — Kamann. Le journal de voyage de Hans Œlhafen (sur son séjour à Wittenberg, 1555). — Id. Lettres de Chr. Kress, capitaine et diplomate nurembergeois, écrites de la diète de Spire, en 1529, à Chr. Fürer.

---

56. — Germania. Vienne, 1885, Heft 1. — Tobler. Le mot « Kuniowidi » dans le dialecte de Mersebourg (désignait à l'origine les chaînes avec lesquelles autrefois les Germains s'attachaient dans le combat, comme les Cimbres à Verceil). — Blaas. Extraits des sermons de Georges von Giengen, professeur à l'université de Vienne au xve s. (intéressant pour l'histoire des mœurs, du costume, de l'ameublement, des superstitions de l'époque). — Jeitteles. Fragment de la chronique universelle de Rudolf (publie ce fragment peu considérable). = Compte-rendu : *Wigstræm.* Sagor ock Afventyr upptecknade i Skåne (très bon).

57. — Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. VI, Heft 1. — Bernheim. Le caractère d'Otton de Freising et de ses œuvres (Otton est un esprit moyen, à égale distance du réalisme et du nominalisme, de l'idée ecclésiastique de la hiérarchie et de l'idée laïque; il représente bien ainsi l'esprit moyen du clergé de son temps après le concordat de Worms). — Scheffer-Boichorst. Courtes notices sur l'histoire du moyen âge, 1-3 (1° l'itinéraire de Henri II en 1024 et la situation des Saxons dans les questions de la succession au trône; 2° le privilège de Conrad III pour Farfa considéré comme un exemple étonnant d'une fausse date de lieu marquée dans un diplôme vrai; 3° comment et à quelle époque fut rédigée la bulle de Jean XXII « Quia in futurorum eventibus »). — Kaltenbrunner. Études faites à Rome (2° les fragments des plus anciens Registra brevium aux Archives du Vatican). — Fanta. Un rapport sur les prétentions du roi Alfonse de Castille au trône d'Allemagne (sont particulièrement intéressants certains articles qui montrent les rapports du roi Alfonse avec le pape Alexandre IV. Texte de ce document). — Bresslau. L'expédition impériale du concordat de Worms (B. a enfin pu voir aux Archives du Vatican l'une des deux expéditions de ce traité célèbre, celle qui émane de la chancellerie impériale; il en a obtenu une photographie et en publie ici un beau fac-similé. Dès lors tombent les doutes et les incertitudes qui s'étaient élevés autour de ce document. Description minutieuse de ce document par Bresslau, avec une introduction par

Sickel). — Werunsky. Remarques sur les registres de Clément VI et de Clément VII qui se trouvent dans les Archives du Vatican. — Jaksch. Nouveaux fragments inédits de la chronique rimée de Styrie. = Bibliographie : *Leist*. Die Urkunde; ihre Behandlung und Bearbeitung für Edition und Interpretation (ouvrage rempli d'erreurs et de lacunes). — Urkundenbuch des Landes ob der Enns. Bd. VIII (contient 768 pièces comprises entre 1361 et 1375; collection importante et bien publiée). — *Ulmann*. Kaiser Maximilian Ier (excellent). — *Hallwich*. H. M. Thurn als Zeuge im Process Wallenstein (publie un mémoire justificatif du comte Thurn écrit en 1636, il déclare devant Dieu qu'il ne sait rien d'une conspiration de Wallenstein et de Kinsky contre l'empereur). — *Wapler*. Wallensteins letzte Tage (il est encore prématuré d'essayer de dire sur W. le dernier mot; il faut attendre qu'on ait publié tous les documents importants qui se rapportent à sa personne et à son rôle). — *Wertheimer*. Geschichte Œsterreichs und Ungarns im ersten Jahrzehnt des XIX Jahrh. Bd. I (malgré des recherches prolongées dans les Archives de Vienne et de Paris, l'auteur n'apporte rien de bien nouveau sur une question récemment traitée à fond par Beer, Fournier et autres; tout au plus a-t-il donné de nouvelles preuves de la médiocrité des hommes d'État autrichiens. Livre d'ailleurs médiocrement écrit et composé). = Rapport sur l'Istituto austriaco di studii storici, qui vient d'être fondé à Rome.

58. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LVI, première partie. — Huber. Louis Ier de Hongrie et les pays vassaux de la Hongrie (étude approfondie faite d'après les nombreux documents des années 1345-77, qui se trouvent dans la chronique composée par Jean de Kikellew, secrétaire du roi; expose les efforts tentés par Louis Ier pour ramener sous sa dépendance les états vassaux, à quoi il réussit en partie; nie que Louis Ier ait marché contre les Turcs et prétend que son rôle dans la formation de la puissance hongroise a été exagéré). — Hœfler. Dépêches de Vincenzo Quirino, ambassadeur vénitien auprès de l'archiduc Philippe, duc de Bourgogne, roi de Castille, de Léon et de Grenade, 1505-1506 (publie 126 dépêches expédiées des Pays-Bas et d'Espagne; intéressantes pour la question de l'incapacité politique et du dérangement d'esprit de la femme de Philippe, Jeanne la Folle; publie aussi les étonnants articles de l'écrit où Maximilien d'Autriche se plaint de la violation par la France de la paix de Haguenau, conclue en 1505). — Zwiedineck-Südenhorst. Le comte Henri-Matthias Thurn au service de la République de Venise, 1624-27 (d'après les documents vénitiens; les puissances catholiques surent très mauvais gré à Venise d'avoir pris à son service cet ancien chef des rebelles bohémiens). — Wertheimer. L'archiduc Charles, président du conseil impérial de la guerre en 1801-1805 (cherche, à l'aide de documents inédits, à faire mieux connaître un côté peu connu et mal apprécié de l'activité du prince, entre autres les réformes qu'il fit introduire dans l'armée impériale; sa disgrâce eut pour cause l'hostilité du parti de la guerre, qui,

sous Mack, en mars 1805, combattait le système pacifique soutenu par l'archiduc Charles).

59. — Mitteilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien. Bd. XIV, Heft 1. — Prinzinger. Sur l'identité des Marcomans et des Bavarois (refuse d'admettre que les Bavarois descendent des Marcomans; croit plutôt qu'ils sont un rameau du peuple souabe, identique avec les Taurisques et les Boiens). — Krauss. Légendes de sorcières chez les Slaves méridionaux (reposent entièrement sur des idées mythologiques; le christianisme n'y exerça presque aucune influence, aussi ne rencontre-t-on pas de procès de sorcellerie dans l'histoire de ces peuples, d'autant qu'il n'y a jamais eu chez les Slaves une classe de prêtresses). — Deschmann. Fouilles en Carinthie en 1882 (les urnes qu'on y a trouvées montrent la plus grande ressemblance avec les urnes euganéennes trouvées à Este). — Krauss. Réminiscences slaves dans des légendes brandebourgeoises (les noms de divinités slaves qui se sont conservés confirment cette donnée que les Wendes du Brandebourg étaient un peuple pacifique adonné à l'agriculture). — Wiesser. Rapport sur des objets de la période préhistorique et romaine trouvés en Tyrol. — Moser. Rapport sur des objets romains trouvés en Istrie et sur la côte. — Dzieduszycki. Objets préhistoriques trouvés dans la Galicie orientale. = Comptes-rendus. *Sachau*. Reise in Syrien und Mesopotamien (très bon). — *Penka*. Origines ariacae (beaucoup d'erreurs). = Bd. XV, Heft 1-2. Radic. Anciens tombeaux en Bosnie et en Herzégovine (défend les anciens Herzégoviniens contre Hœrnes, qui les avait dépeints comme appartenant à un très bas degré de civilisation). = Comptes-rendus. *Marchesetti*. La necropoli di Vermo presso Pisino nell' Istria (bon). — *Von Lenhossek*. Die Ausgrabungen von Szeged-Œthalom in Ungarn (bon).

60. — Streffleur's œsterreichische militærische Zeitschrift. Vienne, 1884. Heft 2. — Von B. Le combat de Wissembourg (fautes graves commises des deux parts). = Heft 7. Les plans des généraux Ducrot et Wimpfen pendant la bataille de Sédan (voyez sur cette question les articles récemment publiés par la *Revue historique*, XXVI, 303, et XXVII, 100). = Compte-rendu. *Nenadovic*. Das Leben und Wirken des Georg Petrovic Kara Gjorgje, Befreier Serbiens (bon).

61. — K. Akademie der Wissenschaften. Philos.-histor. Classe. *Sitzungsberichte*. Vienne, 1884. Bd. CV, 2e partie. — Tomaschek. Sur une « Summa legum incerti auctoris » composée au xive s. (composée à Wiener-Neustadt, cette Somme est importante à un double point de vue, d'abord pour l'admission du droit romain dans le droit commun de l'Allemagne, puis en ce qui concerne le recueil de droit hongrois d'Étienne de Werbœczi, si répandu en Hongrie et en Pologne. Le « tripartitum » de Werbœczi découle de la « Summa »). — Krall. Études sur l'histoire ancienne de l'Égypte (lecture, traduction et commentaire de deux actes de vente en démotique, du temps des rois

Amasis et Ptolémée Philadelphe ; ils fournissent de nouveaux détails sur les années du règne de ce dernier roi et de Ptolémée Évergète, ainsi que sur l'insurrection populaire dans la Thébaïde sous Ptolémée Épiphane. Recherches sur Manéthon, considéré comme source de Josèphe pour l'époque des Hyksos). = Bd. CVI, 1-2. Neuwirth. Constructions élevées par les monastères alamans de Saint-Gall, de Reichenau et de Petershausen. — Steffenhagen. Les gloses du Sachsenspiegel (publie le commentaire d'un certain Brand de Tzerstede, du xve s.). — Schrutka. Sur la Lex Rubria de Gallia Cisalpina (explique le passage final de cette loi). — Schœnberg. Histoire de la civilisation indienne au xie s. (les œuvres de Kshemendra de Cachmir). = *Denkschriften*. Bd. XXXIV, 1884. Pfizmaier. Récits de l'histoire des Thsi septentrionaux (tirés du « Livre des Thsi septentrionaux, » composé au commencement de la dynastie des Thang par Li-pe-yo, 550-577 ap. J.-C.; c'est l'histoire des empereurs et une peinture des mœurs corrompues de la cour). — Id. Les hommes de Dieu et les Skopzi en Russie (cette secte s'est constituée vers le milieu du xviie s. Publie des poésies relatives à leurs idées sociales et religieuses). — Miklosich. Les éléments turcs dans les langues du sud-est et de l'est européen : grec, albanais, romain, bulgare, serbe, petit russe et grand russe, polonais. — Giltbauer. Traces de la tachygraphie grecque dans le Cod. Vat. graec., 1809 (transcriptions du texte des œuvres du Pseudo-Denys, écrit en caractères tachygraphiques).

62. — **Zeitschrift des Ferdinandeums für Tirol und Vorarlberg**. 3e série ; Heft 3, 1884. — Redlich. Histoire des évêques de Brixen, du xe au xiie s. (la plus ancienne tradition sur le diocèse de Brixen date de l'époque de Reginbert, 907-925 ; avec Hugues se termine l'époque de la querelle des Investitures, dans laquelle Brixen tint pour le parti de l'empereur, vers 1125. Avec Reginbert, son successeur, l'esprit de la réforme ecclésiastique pénètre à Brixen. En appendice est publiée la liste des évêques de ce diocèse au xie et au xiie s.). — Patigler. Les plaintes des Allemands de Trente et des communes de la banlieue contre les consuls italiens (détails intéressants sur l'histoire de la population allemande dans le Tyrol italien ; publie quatre pièces en latin, tirées des archives du gouvernement à Innsbruck, qui sont très probablement des années 1477-1490; importantes, non seulement en ce qui concerne l'administration de la ville de Trente, mais surtout en ce qu'elles font connaitre les rapports réciproques des deux populations. Les Allemands se plaignent que, malgré leur grand nombre, ils soient presque entièrement exclus du conseil municipal). — Fischnaler. Contributions à l'histoire de la paroisse de Sterzing et sur la construction de l'église (rapports de l'Ordre teutonique avec la paroisse). — Lindner. La suppression des monastères dans le Tyrol allemand en 1782-87 (d'après les actes mêmes de suppression et les inventaires qui furent dressés alors).

63. — Steiermærkische Geschichtsblætter. Jahrg. V, Heft 3. 1884, juillet-septembre. — Chronique du monastère de Gœss; suite, 1727-1765. — Binder. Précis des transactions du cabinet de Vienne de 1809 à 1810 et en 1818 (suite de cet important mémoire). — Privilèges de villes et de marchés en Styrie; suite (Bruck-sur-la-Mur, Stainz, Leoben). = Bibliographie. Slavonien vom X bis zum XIII Jahrh., par *Klaic;* traduit du croate par *Bojničić* (s'efforce de démontrer, contre Pesty, qu'aux XIIe et XIIIe siècles la Croatie, telle qu'on l'entend aujourd'hui dans un sens étroit, faisait partie de la Croatie, au sens large, et non de la Hongrie; thèse peut-être excessive, au moins pour l'étendue que l'auteur prétend donner au « Regnum Salavoniae »). — *Fleichshauer.* Kalender-Compendium der christl. Zeitrechnungsweise auf die Jahre 1-2000 vor und nach Christi Geburt (manuel de chronologie très commode). — *Lampel.* Die Einleitung zu Jans Enenkel's Fürstenbuch (bonne contribution à l'historiographie autrichienne).

---

64. — The Academy. 1884, 13 déc. — *Jessopp.* Diocesan histories : Norwich (bon). = 20 déc. *Dosabhai Framji Karaka.* History of the Parsis, 2 vol. (histoire fort intéressante, présentée avec beaucoup de science et de modestie par un écrivain très distingué du pays). = 27 déc. *Markham.* The sea fathers (contient neuf biographies de marins célèbres; elles sont très intéressantes). = 1885, 10 janv. *Mullinger.* The University of Cambridge, vol. II : 1535-1625 (excellent). = 17 janvier. *Webb Probyn.* Italy, 1815-78 (bon livre, par un apologiste de l'unité italienne). — *Chester Waters.* Gundrada de Warrenne, wife of W. de Warrenne of Domesday, the first earl of Surrey (prouve qu'elle ne fut pas une fille de Guillaume le Conquérant; mais ne réussit pas aussi bien à établir quelle fut son origine). = 24 janv. *Benham.* Winchester (intéressante et instructive histoire de ce diocèse). = 31 janv. *Telfer.* The chevalier d'Éon de Beaumont (étudie surtout son rôle diplomatique en Angleterre en 1763, estime que d'Éon vaut mieux que sa réputation, mieux surtout que ne le dit le duc de Broglie).

65. — The Athenaeum. 1884, 20 déc. — *Maitland.* Pleas of the crown for the county of Gloucester before the abbot of Reading and his follows justices itinerant 1221 (excellente publication, qui intéresse d'une façon toute particulière l'histoire de la législation anglaise dans l'intervalle qui sépare Glanville de Bracton). = 27 déc. Publications parues sur le continent en 1884. = 1885. 3 janv. *Fergusson.* Letters and journals of Mrs Calderwood of Polton, 1756 (curieux détails sur la vie en Angleterre et en Hollande au milieu du XVIIIe s.). = 10 janv. *Leslie Stephen.* Dictionary of national biography, t. I : Abbadie-Anne (ce premier volume fait bien augurer de l'ouvrage entier, qui sera complet en 50 vol. environ; il en paraitra un tous les trois mois). — *Doughty.* Documents épigraphiques recueillis dans le nord de l'Arabie (important). — *Little.* Madagascar; its history and people (ouvrage sans

valeur). = 17 janv. *Friedmann*. Anne Boleyn, 1527-36 (excellente étude; l'auteur est fort sévère pour Henri VIII et pour Anne; tire grand parti des dépêches des ambassad. étrangers). = 24 janv. *Parkman*. Montcalm and Wolfe (très important). = 31 janv. *Poole*. Illustrations of the history of mediæval thought (livre touffu, composé à la hâte, plus utile pour l'homme d'étude qu'agréable pour l'homme du monde. Beaucoup de renseignements nouveaux sur les philosophes irlandais du moyen âge). — *Cochran-Patrick*. Catalogue of the medals of Scotland (fort beau livre, orné de planches magnifiques; les descriptions des médailles sont trop souvent incomplètes ou fautives, et l'on voudrait un plus grand nombre de notes explicatives).

66. — The Contemporary Review. 1885, janv. — Sir A. Horhouse. Les compagnies de la cité de Londres (de l'état présent de ces compagnies, d'après le rapport au Parlement annoncé dans notre dernier numéro. Ce rapport est aujourd'hui complet en trois fascicules). = Février. Mac Carthy. Le château de Dublin.

67. — The Westminster Review. 1885, janvier. — Documents sur l'histoire primitive de la Russie (fait l'histoire du texte de Nestor d'après la traduction de M. Leger; analyse la collection des chroniques russes publiées à Pétersbourg en 1846, et le premier volume de l'Histoire de Russie par M. Bestouchev-Rioumine, publié en 1872).

---

68. — The Nation. 1884, 4 déc. — *Browne*. Maryland; the history of a Palatinate (curieuse monographie, du moins pour l'histoire primitive du Maryland; cet État appartint d'abord, en effet, à un seigneur féodal, ayant pleine juridiction; c'était un « palatinat; » il a conservé pendant tout le XVIIIe s. une justice manoriale avec la court-baron. De là l'originalité de cette colonie, de création plus ancienne que la Pensylvanie, créée vingt ans après que le régime féodal eut été supprimé en Angleterre). — *Shaw*. Icaria; a chapter of the history of communism (très intéressant exposé de l'aventure d'Ét. Cabet). = 11 déc. *Parkman*. Montcalm and Wolfe (excellent; chef-d'œuvre d'histoire militaire). = 1er janvier. *Mac Carthy*. A history of the four Georges. Vol. I (l'auteur pense que l'histoire doit être une résurrection; il cherche avant tout à faire une peinture intéressante des temps et des personnages; son livre est, en effet, d'une lecture intéressante, mais écrit avec une trop grande facilité.) = 8 janv. *Morse*. John Adams (bon). = 15 janv. *Blaine*. 20 years of Congress, from Lincoln to Garfield; vol. I (cet ouvrage « n'a pas été écrit par un historien ni dans l'esprit de l'histoire, et c'est seulement par politesse qu'on peut l'appeler une œuvre littéraire »).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Abdolonyme Ubicini, décédé en déc. dernier à l'âge de soixante-six ans, avait pris une part active au mouvement national de Roumanie de 1846 à 1849. Rentré ensuite dans la vie privée, il n'avait cessé de traiter dans des écrits divers plusieurs des points les plus épineux de la question d'Orient : *Mémoire justificatif de la Révolution roumaine* (1849) ; *Études historiques sur les populations chrétiennes de la Turquie d'Europe* (1867), etc. Il laisse inachevée une Histoire de la Roumanie. Il avait aussi étudié la question vaudoise et publié sur ce sujet dans la *Revue des Deux-Mondes* plusieurs études où il s'était fourvoyé, en attribuant aux livres vaudois et en particulier à la Nobla Leyczon une antiquité qu'ils sont loin de posséder.

— Le 30 déc. dernier est mort, à l'âge de trente-cinq ans, M. Frédéric Nolte, dont la *Revue historique* a mentionné les deux ouvrages : une *Histoire des États-Unis d'Amérique,* et tout dernièrement : *L'Europe militaire et diplomatique au XIXe s.* — Le même jour est décédé, à l'âge de cinquante-cinq ans, M. Jules Poudra, auteur d'un *Traité de droit parlementaire* qui fait autorité sur la matière.

— Le 1er janvier est mort, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, M. J. Lacabane, ancien directeur de l'École des chartes. Il était entré à l'École lors de sa fondation en 1821 ; c'est M. Quicherat qui lui succéda en 1871. Il a publié divers écrits estimés sur l'histoire du moyen âge; ainsi que sur la poudre à canon, sur la géographie du Limousin et du Quercy (dans la Bibl. de l'Éc. des chartes).

— M. Vatel, l'infatigable chercheur qui a tant trouvé et publié de documents inédits sur Charlotte Corday, les Girondins, Mme du Barry, est mort subitement à Versailles le 30 janvier, à l'âge de soixante-neuf ans. C'est lui qui créa le musée de la Révolution organisé dans la salle du Jeu de Paume, dont il était le conservateur. — Le même jour est mort aussi M. Aimé Chérest, l'auteur de *l'Archiprêtre,* et de deux intéressants volumes sur la *Chute de l'ancien régime.*

— Les dernières nominations dans les bibliothèques secondaires de Paris ont eu le don d'exciter bien des colères. En effet, rompant avec une vieille tradition, on a choisi, non pas des littérateurs ou des journalistes, mais des bibliothécaires. On ne peut qu'approuver cette innovation. C'est à l'absence de spécialistes dans les bibliothèques qu'on doit attribuer en grande partie le désordre qui y a régné trop longtemps. Avoir écrit de bons romans ou composé de beaux vers ne prouve pas

qu'on se connaisse en livres. Il est infiniment plus sage de confier le soin de conserver les collections nationales à des spécialistes plus modestes, qui ne croiront pas déroger en inventoriant et en faisant connaître au public les richesses qu'elles renferment. Aussi, ne peut-on qu'approuver certaines nominations récentes, comme celle de M. Auguste Molinier à la bibliothèque du palais de Fontainebleau, et celle de M. Henri Lavoix, fils, à celle de Sainte-Geneviève.

— La 2e partie du *Manuel d'archéologie* de Gühl et Koner, traduit par M. Trawinsky avec des notes de M. Riemann, a paru à la librairie J. Rothschild. Elle est consacrée à la Vie des Romains (architecture publique et privée, mobilier, armes, costumes, mœurs, usages, etc.).

— Le t. VII et dernier de l'*Histoire des Romains*, par M. Victor Duruy, vient de paraître dans l'édition in-8° (Hachette). L'ouvrage est donc complet sous ce format; il est d'ailleurs le même, pour le texte et pour les notes, que celui de la grande édition illustrée.

— La même librairie a publié en même temps un texte critique de la *Guerre de Jugurtha* par Salluste (collection d'éditions savantes); ce travail est l'œuvre de notre regretté collaborateur M. Roger Lallier, mort l'an dernier, jeune encore, et dans toute la force du talent.

— La librairie Vieweg a mis en vente le tome II des *Établissements de Rouen*, par M. Arthur Giry; il contient les pièces justificatives et une table des matières très détaillée.

— La *Nouvelle collection à l'usage des classes*, publiée par la librairie Klincksieck, vient de s'enrichir de la traduction de l'excellent petit manuel de Kraner sur l'*Armée romaine au temps de César*. MM. Benoist, Baldy et Larroumet ne se sont pas contentés du rôle de traducteurs. Ils ont ajouté au texte de l'auteur allemand des notes et appendices qui en augmentent considérablement la valeur. Nous recommandons ce livre à tous les professeurs. Il sera des plus précieux pour l'explication des auteurs latins.

— La librairie Leroux publie une traduction des *Rœmische Alterthümer* de L. Lange sous le titre : Histoire intérieure de Rome jusqu'à la bataille d'Actium, par M. A. Berthelot et M. Didier. L'ouvrage complet formera 2 vol. Deux fasc. ont déjà paru.

— Les tomes XXII et XXIII des *Archives historiques du département de la Gironde* contiennent, outre de nombreuses pièces détachées comprises entre les années 1137 à 1805, les comptes de l'archevêché de Bordeaux du XIIIe au XIVe s. et l'inventaire des titres du trésor de l'archevêché, 1137-1604, où se trouve le journal des visites de B. de Goth dans la province ecclésiastique de Bordeaux, en 1304 et 1305.

— Le 1er numéro qui vient de paraître d'une série de *Documents pour servir à l'histoire de Bordeaux* (chez Gounouilhou) contient la relation des cérémonies faites en présence de Louis XIII aux épousailles de sa sœur; reproduction de l'édition de 1615.

— Sous la présidence de M. Gaston de Carné vient de se fonder à Nantes (Forest et Grimaud) une *Revue historique de l'Ouest* avec la collaboration de MM. A. de La Borderie, A. Dupuy, R. Kerviler, Léon Maître, dom Plaine, Robiou, etc. La Revue annonce déjà la publication prochaine des études et documents suivants : Procès-verbaux des séances de la Chambre de l'Union de Morlaix, du 27 septembre 1589 au 31 juillet 1590, publiés par M. A. de Barthélemy; une étude sur la géographie féodale de la Bretagne, par M. A. de La Borderie; les Pages des écuries du Roy dans les provinces de l'ouest, par M. G. de Carné; le cartulaire de l'abbaye de Prières au diocèse de Vannes, publié par l'abbé Chauffier; le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, par M. L. Maître (revue trimestrielle. 12 fr. par an).

— Le t. II des *Archives de Bretagne,* publié à Nantes (Forest et Grimaud) pour la Société des bibliophiles bretons, contient des documents inédits sur le Complot breton de 1492. Nous en parlerons prochainement.

— M. A. Bruel vient de publier le t. III du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* pour la collection des Documents inédits.

— M. Paul Fournier a publié dans le Bulletin de l'*Académie delphinale* (29 nov. 1883), et à part, un excellent mémoire sur le *Royaume d'Arles et de Vienne sous les premiers empereurs de la maison de Souabe.* C'est un sujet assez mal connu d'ordinaire, et où l'auteur, érudit très bien informé et très clairvoyant, a su porter la lumière. Nous sommes heureux d'apprendre par les dernières lignes de la brochure que l'auteur se propose de suivre l'histoire du royaume d'Arles jusqu'à la décadence définitive de l'autorité impériale.

— M. Henri Bordier a fait tirer à part l'intéressant article consacré à la Famille et au chevalier d'Assas dans la *France protestante* (2e édit., t. V; Fischbacher). Il y soutient, avec son érudition et sa vivacité de style ordinaires, que le dévouement du chevalier est un fait indéniable et qu'il a eu pour résultat d'épargner à une partie de l'armée française une dangereuse surprise.

— Les tomes XIV et XV des *Discours parlementaires de M. Thiers* comprennent les années 1872 à 1877 et complètent cette belle publication (C. Lévy).

— M. le comte d'Ideville a eu l'heureuse idée de donner en un seul volume in-12 la biographie du *Maréchal Bugeaud* qu'il a fait paraître une première fois en 3 gros volumes remplis de documents et de copieux extraits de la correspondance du maréchal (Didot). Sous ce nouveau format, cette intéressante biographie ne peut manquer de trouver de nouveaux et de nombreux lecteurs. M. d'Ideville laisse le plus souvent possible la parole à son héros, et il fait bien, car les lettres de ce grand homme de guerre sont des plus attachantes. Peut-être même eût-il pu, dans ce livre de vulgarisation, s'effacer davantage

encore derrière Bugeaud; le ton de l'apologie se fait trop sentir. Après tout cependant, ne serait-ce pas peine perdue d'essayer de rendre Bugeaud populaire? C'est un homme admirable d'intelligence et d'énergie; ce n'est pas un personnage sympathique.

— M. le lieutenant-colonel Dally a donné dans les publications de la Réunion des Officiers un intéressant résumé sur les *Armées étrangères en campagne,* leur formation, leur organisation, leurs effectifs et leurs uniformes.

Livres nouveaux. — Documents. — *Guillemot.* Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Thiers. Clermont, Thibaud. (Mém. de l'Acad. de Clermont.) — *Bouquet.* Documents concernant l'histoire de Neufchâtel-en-Bray et des environs (Soc. de l'hist. de Normandie). Rouen, Métérie. — *Du Bois de Jancigny.* 1° Sentence arbitrale rendue par Jean II au sujet d'une contestation entre Jacques, connétable de Bourbon, Blanche de Ponthieu et Catherine d'Artois; 2° Épisode d'un procès intenté par Blanche de Ponthieu à Jean IV d'Harcourt, son fils (Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie). Amiens, impr. Douillet. — *Poujol de Fréchencourt.* La prise d'Amiens par les Espagnols en 1597; extraits du registre ms. de la famille Cornet; ibid. — *L. de Testa.* Recueil des traités de la Porte ottomane avec les puissances étrangères depuis 1536. T. VI : France. Muzard. — *Tieullier.* Le coustumier de la vicomté de Dieppe, p. p. *E. Coppinger.* Dieppe, impr. Leprêtre. — *Sénemaud.* Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Mézières, antérieures à 1790. Mézières, impr. Lelaurier. — *Guigue.* Petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-en-Bugey. Lyon, Mougin-Rusand.

Histoire locale. — *Abbé Hénault.* Origines chrétiennes de la Gaule celtique; recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres et des églises de Sens, de Troyes et d'Orléans. Paris, Bray et Retaux; Chartres, Petrot-Garnier. — *Baudouin.* Histoire du protestantisme et de la ligue en Bourgogne, t. II. Auxerre, impr. Chambon. — *Benoist* et *Adrien.* Notice historique et statistique sur Jaignes, canton de Lyzy-sur-Ourcq (Bullet. de la Soc. d'Arch. de Seine-et-Marne). Meaux, impr. Destouches. — *Isambard.* Histoire de la Révolution à Pacy-sur-Eure, t. I. Pacy, Grateau. — *Pocquet.* Les origines de la Révolution en Bretagne, 2 vol. Paris, Perrin. — *Brethon.* Notes historiques sur Saint-Georges-sur-Cher. Tours, impr. Arrault. — *Dechristé.* Préludes de la Révolution à Douai, 1789-90 (Mém. de la Soc. d'agriculture de Douai, t. III). Douai, impr. Dechristé. — *Bouvier.* Les Vosges pendant la Révolution. Berger-Levrault. — *Devet.* Saint-Étienne sous la Terreur (Doc., notes et extraits pour servir à l'hist. du Forez pendant la Rév.). Saint-Étienne, Chevalier. — *Petit.* Description des villes et campagnes du département de l'Yonne; 2° vol., arrond. d'Avallon. Auxerre, Gallot. — *Metzger* et *Vaesen.* Lyon en 1793. Le siège. Notes et documents. Lyon, Georg.

Biographies. — *Abbé Feraud.* Vie de Saint-Bevons de Noyers, gentilhomme provençal, mort à Voghera, le 22 mai 986. Aix, impr. Nicot. — *J.-E. de Smyttere.* Robert de Cassel et Jehanne de Bretagne, sa femme, xiv° s. Hazebrouk, impr. David. — *Billault de Gérainville.* Histoire de Louis-Philippe, t. III. Tolmer. — *Bonnejoy.* Vie de saint Yves, tirée d'un ms. sur vélin du xiv° s. Saint-Brieuc, Prudhomme. — Généalogie de la maison de Cornulier, autrefois de Cornillé, en Bretagne. Orléans, Herluison. — *Prudhomme.* Simples notes sur Pierre de Sébiville, premier prédicateur de la réforme à Grenoble, 1514-24.

Picard. — *Arnaud.* Recherches et documents sur la famille Arnaud, de Forcalquier, depuis le milieu du XIVe s., jusqu'en 1883; t. I. Marseille, Camoin. — *Abbé Douais.* Le P. Marciac, capucin; notice historique. Picard.

Allemagne. — Le 8 janv. est mort à Liegnitz, à l'âge de soixante-huit ans, le Dr. Ewald Stechow, directeur de la Ritter-Akademie, auteur de divers mémoires sur l'histoire ancienne. — Le 3 oct. dernier est mort le Dr. H. Müller, bibliothécaire de l'Université de Marbourg, auteur de plusieurs monographies sur l'histoire du moyen âge. Il était né en 1838.

— M. Hirschfeld, professeur ordinaire à l'Université de Vienne, a été nommé au même titre à celle de Berlin. — M. Dietrich Schæfer, professeur d'histoire à l'Université d'Iéna, a été nommé professeur ordinaire d'histoire à celle de Breslau. — M. Ed. Meyer, privat-docent pour l'histoire ancienne à l'Université de Leipzig, a été nommé professeur extraordinaire.

— M. Th. Heigel, professeur à la Tecknische Hochschule de Munich, et le Dr. Grauert, privat-docent à l'Université, ont été nommés professeurs ordinaires d'histoire. La nomination de M. Grauert est due à l'influence de la majorité ultramontaine de la Chambre bavaroise; on doit au nouvel élu des études sur le duché de Westphalie et sur la donation dite de Constantin.

— Dans un puits, qui se trouve dans le castellum romain de Saalburg près de Homburg dans le Taunus, on a trouvé récemment des débris bien conservés de chaussures romaines : une sandale (crepida) pour le pied gauche et une paire de souliers (carbatinae) dont l'un est encore intact.

— La librairie Teubner, de Leipzig, annonce une *Rœmische Chronologie* par M. Holzapfel et *Eusebii canonum epitome ex Dionysii Telmaharensis chronico petita*, publiée par C. Siegfried et H. Gelzer.

— Le tome XI des publications des archives de Prusse contient la seconde partie des études intitulées : *Preussen Kœnige in ihrer Thætigkeit für die Landescultur.* Ce volume, consacré au règne de Frédéric, traite de l'économie rurale. L'auteur, très compétent, M. le Dr R. Stradelmann, a fait des recherches approfondies. Son savant exposé du sujet (p. 1 à 240) est suivi d'un recueil considérable de documents (p. 243 à 656). C'est un livre qui sera précieux, même en dehors de l'Allemagne, aux historiens économistes (Leipzig, Hirzel).

— M. Alfred Dove a publié, chez Perthes, à Gotha, le premier fascicule du tome VI de sa *Deutsche Geschichte.* Le volume est intitulé : *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen und Josephs II.* La première partie commence à l'année 1740 et s'arrête à l'année 1745. L'auteur, tout en s'attachant particulièrement à l'histoire intérieure, est forcé, dans cette période, de donner une place prépondérante à la guerre et aux négociations. L'intérêt principal de son ouvrage n'en est pas moins toujours dans l'histoire intérieure et dans les recherches des origines, quelque-

fois bien problématiques, de l'Allemagne moderne, prussienne, unitaire et nationale, dans l'Allemagne si particulariste et cosmopolite du XVIIIe siècle.

— M. E. HERMANN a réuni, en les faisant précéder d'une notice sur la vie et les travaux de l'auteur, une série d'essais consacrés par M. Édouard Cauer à Frédéric II et en particulier à ses vues sur le gouvernement intérieur. (1 vol. Breslau, Trewendt.)

— M. Hermann HÜFFER, dont les savants et lumineux travaux sur l'histoire de la période révolutionnaire sont estimés en France, comme ils méritent de l'être, a publié dans le *Historiches Taschenbuch* de Brockhaus, à Leipzig (6e Folge, III), une très intéressante étude sur la république napolitaine (ou parthénopéenne) en 1799.

— M. le baron LANGWERTH DE SIMMERN a fait paraître, chez Brandes à Hanovre, une série de considérations sur la Révolution française et ses guerres en Europe, de 1790 à 1797 : *Revolutionskrieg im Lichte unserer Zeit*. Ces considérations ne sont qu'un résumé de l'ouvrage plus développé et plus étudié de l'auteur : *Œsterreich und das Reich im Kampfe mit der französischen Revolution*. (2 vol. Berlin, Bidder, 1880.) M. de Simmern n'apporte point de faits nouveaux, mais ses études ne sont pas sans intérêt pour la connaissance des opinions en Allemagne.

— La publication de la *Politische Correspondenz* de Frédéric II se poursuit avec la plus louable activité. En 1881 ont paru les tomes VI et VII, du 1er janv. 1748 au 30 juin 1750; en 1882, les tomes VIII et IX, 2 juillet 1750 au 30 juin 1753; en 1883, les tomes X et XI, 1er juillet 1753 au 30 décembre 1755. Il suffit de signaler les dates pour indiquer l'intérêt croissant de cette publication pour l'histoire générale et en particulier pour l'histoire de la politique française. M. le duc de Broglie a montré déjà tout le parti qu'on en pouvait retirer.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Weinhold*. Germanistische Abhandlungen. Bd. IV. Breslau, Kœbner. — *Blasius*. Kœnig Enzio; ein Beitrag zur Geschichte Kaiser Friedrichs II; ibid. — *Karlowa*. Rœmische Rechtsgeschichte. Bd. I. Leipzig, Veit. — *Lœher*. Beiträge zur Geschichte und Vœlkerkunde. Bd. I. Francfort-s.-l.-Mein. Liter-Anstalt. — *Sybel* et *Sickel*. Kaiserunkunden in Abbildungen. 7e livr. Berlin, Weidmann. — *L. Schmidt*. Zur Geschichte der Langobarden. Leipzig, Fock.

HISTOIRE ANCIENNE. — *Fischer*. De patriarcharum Constantinopolitanorum catalogis, et de chronologia octo primorum patriarcharum. Jéna, Deistung — *E. von Stern*. Geschichte der spartanischen und thebanischen Hegemonie vom Kœnigsfrieden bis zur Schlacht bei Mantinea. Dorpat, Karow. — *Ohlenschlager*. Die rœmischen Grenzlager zu Passau, Künzig, Wischelburg u. Straubing. Munich, Franz.

HISTOIRE LOCALE. — *Sax*. Die Bischœfe und Reichsfürten von Eichstaedt, 745-1806. Bd. I. Landshut, Krüll. — *Rabe* et *Burger*. Die brandenburgisch-preussische Armee in historischer Darstellung. Berlin, Meidinger. — *F. von Weech*. Codex diplomaticus Salemitanus, 7^e livr., 1281-90. Karlsruhe, Braun. — Meklenburgisches Urkundenbuch. Bd. XIII, 1351-55. Schwerin, Stiller. —

Hasse. Schleswig-holstein-lauenburgische Regesten und Urkunden. Bd. I; Hambourg, Voss. — *Roth.* Die Einführung der Reformation in Nürnberg, 1517-28. Wurzbourg, Stuber. — *W. von Bippen.* Aufsætze zur Geschichte der Stadt Bremen. Brème, Schünemann. — *Zeller.* Handbuch der Verfassung u. Verwaltung im Grossherzogthum Hessen. Bd. I. Darmstadt, Bergstræsser.

Autriche-Hongrie. — Notre correspondant, M. Ad. Bauer, privat-docent à l'Université de Graz, vient d'être nommé professeur d'histoire ancienne.

— L'Académie des sciences de Vienne fait continuer la précieuse publication entreprise par le regretté M. de Vivenot, sous le titre de : *Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Œsterreichs.* M. le Dr. de Zeissberg s'est chargé de ce travail, et le tome IV de l'ouvrage a paru chez Braumüller. Il contient les documents relatifs à l'évacuation de la Belgique et au partage de la Pologne, du 1er janvier au 30 septembre 1794. C'est une collection d'un intérêt capital, et l'on ne saurait trop savoir gré à l'Académie de Vienne et au soigneux et savant éditeur du service qu'ils rendent ainsi en ouvrant les archives autrichiennes aux investigations des historiens étrangers. Par l'importance des affaires dont il y est traité, ce volume est peut-être le plus utile de la collection.

— L'éditeur des *Quellen* exprime le regret (p. xv) de n'avoir pas connu, avant l'impression de son volume, la collection de lettres de Mercy au comte Starhemberg qu'a publiée M. le comte Thürheim : *Briefe des Grafen Mercy-Argenteau an den Grafen Louis Starhemberg.* Innsbruck, Wagner, 1884. Ces lettres (il y en a cent dix-huit) sont, en majeure partie, consacrées aux négociations de 1793 à 1794 relatives à la Belgique. Elles forment le complément naturel et nécessaire des *Quellen.* (Voir d'ailleurs, dans la *Revue critique* du 3 novembre 1884, la notice de M. Chuquet.)

— Un autre ouvrage relatif à la politique autrichienne et qui mérite toute l'attention des historiens, c'est celui de M. A. Beer : *Die orientalische Politik Œsterreichs seit* 1774. Leipzig, Freytag, 1883. C'est une série d'études dont la plus grande partie porte sur la politique moderne de l'Autriche en Orient. Cette politique est exposée dans son développement depuis la fin du xviiie siècle jusqu'au congrès de Berlin. Les annexes contiennent de curieux *Mémoires* sur les affaires d'Orient et les intérêts autrichiens. On peut rapprocher du travail de M. Beer le tome VIII et dernier des mémoires de Metternich publié à Paris chez MM. Plon et Cie. Il comprend des extraits du journal de la princesse, de 1848 à 1858, et nombre de notes du prince sur les affaires du temps; plusieurs sont très piquantes et fort intéressantes, en particulier, pour l'histoire de la politique française.

Livres nouveaux. — *Beer.* Geschichte des Welthandels im xix Jahrh. Bd. II. Vienne, Braumüller. — *Benks von Boinik.* Geschichte der k. k. Kriegsmarine. Bd. I, 3e partie. 1848-49. Vienne, Gerold. — *Klopp.* Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover. Bd. XI. Vienne, Braumüller. — *Baron*

de Neumann et *A. de Plason*. Recueil des traités et conventions conclus par l'Autriche avec les puissances étrangères, depuis 1763 jusqu'à nos jours. T. XXI. Vienne, Steyrermühl.

Grande-Bretagne. — A la fin de l'année dernière (déc. 1884) est paru le 1er volume du *Dictionary of national biography* qu'annonce depuis longtemps M. Leslie Stephen. Il contient les mots de *Abbadie* à *Anne;* chaque volume coûtera 12 s. 6 d.; il en paraîtra un tous les trois mois; on a tout lieu de croire que l'ouvrage sera complet en 50 volumes. (Londres, Smith et Elder.)

— Mme Everett Green vient de terminer un nouveau volume de son *Calendar of Commonwealth papers;* les documents analysés vont de juin 1657 à la mort de Cromwell.

— La *Ayr and Wigton archæological association* fait imprimer les chartes de l'abbaye de Crosraguel en un volume séparé.

— Les chartes municipales de Bath, de Richard Ier à Élisabeth, vont prochainement paraître chez Elliot Stock à Bath, par les soins de M. J. Austin King et de M. B. Watts.

— MM. Sidney J. Low et F.-S. Pulling ont publié chez Cassell un *Dictionary of english history,* relativement bref, mais utile; comme notre « Lalanne, » ce dictionnaire admet un certain nombre d'articles consacrés à l'histoire des institutions anglaises, et plusieurs de ses articles sont signés de noms très autorisés; ainsi, l'art. Agriculture, par M. Th. Rogers; l'art. Authorities (sources de l'histoire anglaise), par M. J. Bass Mullinger, etc. Un index renvoie aux articles du dictionnaire pour les mots ou les noms qui n'ont pas leur place à part. C'est un livre à avoir.

— Viennent de paraître chez Parker, à Oxford, les *Chronicles of the abbey of Elstow,* par le Rév. Wigram, de Balliol college, avec des notes sur l'architecture de l'Église, par M. J.-C. Buckley.

— La Société d'histoire d'Oxford (*Oxford Historical Society*), fondée l'année dernière pour l'étude de l'histoire de l'Université et de la ville, compte déjà plus de cinq cents adhérents. Elle va mettre en distribution pour 1884 : 1° le Journal de Thomas Hearne, publié par M. Doble, t. I; 2° l'Histoire de la ville d'Oxford jusqu'à 1100, par M. James Parker; 3° le Registre des diplômes conférés par l'Université, de 1448-1463 et de 1505-1564, publié par M. Boase.

— On annonce que M. Maxwell-Lyte va publier une histoire de l'Université d'Oxford.

— Le tome II de celle de Cambridge, par M. J. Bass Mullinger, a récemment paru. (*The University of Cambridge from the Royal Injunctions of* 1535 *to the accession of Charles I.* (Cambridge, University Press.)

— M. L. Poole a publié, chez Williams et Norgate, une étude sur les idées politiques et ecclésiastiques au moyen âge (*Illustrations of*

the History of Medieval thought). Dans un appendice (n° X), il donne des extraits d'un commentaire de Clérembaud d'Arras que l'*Histoire littéraire de la France* dit « non imprimé et peut-être perdu, » t. XII, p. 445 : *Expositio Magister Clarenbaldi super librum Boethii de Trinitate contra Abaelardum*. Le manuscrit se trouve dans la bibliothèque du Collège de Balliol à Oxford.

— M. Oscar Browning, senior fellow au King's College de Cambridge, a réuni les notes laissées par le Duc de Leeds et relatives aux affaires politiques auxquelles il a été mêlé. Le livre, intitulé : *The political memoranda of Fr. Duke of Leeds*, publié par la Camden Society, contient, avec une introduction de l'éditeur, des notes et fragments dont les plus anciens s'étendent du mois de mars 1774 au mois de janvier 1781, et les plus récents portent sur l'année 1796. Les affaires de France y occupent une très grande place. On trouvera aussi de curieux détails sur la politique intérieure de l'Angleterre au XVIIIe s. dans le 9e Rapport de la *R. Commission of historical mss*. La 3e partie contient l'analyse de la correspondance de lord George Sackeville (d'après les mss. en possession de Mad. Stafford Sackeville, de Drayton House, Northamptonshire).

— M. Samuel R. Gardiner vient de publier dans la série d' « english history reading books » (Longmans) un intéressant petit volume de biographies historiques : Simon de Montfort, le prince Noir, Thomas More, Francis Drake, Ol. Cromwel et Guillaume III. Ces noms ne sont pas pris au hasard ; « les biographies, dit l'auteur, ont été choisies dans ce qu'on peut appeler la période moyenne de l'histoire anglaise, celle où fut établie la constitution anglaise. » Le style en est très simple, le récit attachant. C'est une bonne lecture pour les commençants.

Belgique. — M. le comte Goblet d'Alviella, à qui nous devons un livre d'un haut intérêt sur l'*Évolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous*, a ouvert le 9 déc. 1884 le cours d'histoire des religions nouvellement créé à l'Université de Bruxelles. Dans sa leçon d'ouverture, il a traité : *Des préjugés qui entravent l'étude des religions* (Bruxelles, Muquardt, 34 p. in-8°), préjugés religieux, antireligieux, et même préjugés scientifiques. Il a donné un excellent programme de ce que doit être une étude comparée des religions, au point de vue vraiment historique et scientifique.

— M. Frans de Potter vient de publier le troisième fascicule de son histoire des places, des monuments et des institutions de la ville de Gand, *Gent van den vroegsten tijd tot heden* (Gand, Ad. Hoste).

— A l'occasion du 50e anniversaire de l'université libre de Bruxelles, M. le professeur L. Vanderkindere a fait paraître une importante *Notice historique* (216 p. gr. in-8° et 230 p. d'annexes. Bruxelles, P. Weissenbruch).

— Le chanoine Rembry a publié en volume les curieux articles qu'il avait insérés dans les *Précis historiques* sur un moine célèbre du

XVIIe siècle : *Le Père Marc d'Aviano. La délivrance de Vienne en* 1683 et *Voyage dans les Pays-Bas en* 1681 (Bruxelles, A. Vromant).

— M. Théodore JUSTE poursuit la seconde édition, entièrement refondue, de son grand ouvrage : *Les Pays-Bas sous Philippe II*. Le deuxième volume embrasse les années 1565-1567, c'est-à-dire le compromis des nobles, les prêches publics des calvinistes, les excès des iconoclastes et la réaction qui les suivit (Bruxelles, Lebègue, Office de publicité).

— M. Jules LAMEERE, procureur général à la Cour d'appel de Gand, vient de publier son dernier discours de rentrée, *De l'histoire du droit et de son étude actuelle dans les Pays-Bas* (Bruxelles, Alliance typographique). M. Lameere passe en revue les principaux travaux les plus récents consacrés en Hollande à l'étude historique du droit et retrace les résultats les plus remarquables auxquels les spécialistes sont arrivés, notamment quant à la reception du droit romain dans les anciens Pays-Bas.

Italie. — M. l'abbé Rinaldo FULIN est décédé le 24 nov. dernier à l'âge de soixante ans. Nos lecteurs rencontraient sans cesse son nom dans l'analyse de l'*Archivio veneto* qu'il avait fondé en 1871 avec Ad. Bartoli ; la vaste publication des *Diarii* de Marino Sanuto est en grande partie son œuvre. Le plus estimé de ses ouvrages est relatif aux Inquisiteurs d'État. Il a publié aussi un *Compendio di storia veneta*, les *Diarii e diaristi veneziani*, des études sur Paruta, Casanova et Daniel Manin. C'était un grand travailleur et un érudit très exercé.

— Dans le t. XXIII des *Atti* de la *R. Accademia Lucchese di scienze, lettere ed arti* paru en 1884 (Lucques, Giusti), nous signalons un mémoire de M. G. Sforza sur la patrie, la famille et les parents du pape Nicolas V, et un essai de M. Salvatore Bongi sur le commerce des Lucquois aux XIIIe et XIVe siècles.

— La Société des bibliophiles de Turin se propose de publier des écrits inédits ou introuvables à 250 ex. de choix. Le 1er contient un poème du XVIe s. intitulé : « Successo de l'Armata de Solimano Ottomano nell' impresa di Malta. »

— Nous devons à M. Carlo CANETTA une très utile table des dix premières années de l'*Archivio storico lombardo*, 1874-83 (Milan, Dumolard, 1884). Elle se divise en trois parties : 1° les sommaires, par ordre chronologique des 40 fasc. qui composent cette première serie de l'Archivio; 2° la table alphabétique des noms d'auteurs avec l'indication exacte de tous les articles, mémoires, documents, qu'ils ont publies dans l'Archivio; 3° une table des noms de lieu, de personnes et de matières, rangée sous onze chapitres différents. En appendice est donné le Catalogue du Bulletin de la Consulta du Museo storico-artistico de Milan (1874-77) et de la Rivista archeologica de Côme (1879-83).

— La *R. Deputazione di storia patria* de Turin vient d'entreprendre

une troisième série de publications historiques avec les trois premiers volumes d'une *Biblioteca storica italiana* qui font grand honneur à cette Société si laborieuse (Turin, Bocca). Le t. I, par M. Manno, est l' « Œuvre du Cinquantenaire » de la Société, c'est-à-dire un recueil de notices sur l'histoire de la Société, la biographie de ses membres avec la liste de leurs publications, enfin la bibliographie des œuvres qu'elle a patronnées : Historiæ patriæ monumenta; Miscellanea di storia patria; Biblioteca storica italiana. Cette dernière partie sera consultée avec fruit hors de l'Italie. — Le t. II contient le Catalogue des manuscrits de la Trivulziana, rédigé par M. Giulio Porro; ce catalogue ne contient pas moins de 2,276 numéros. — Le t. III est une bibliographie historique des États composant la monarchie de Savoie, t. I, rédigée par M. Antonio Manno et M. Vincenzo Promis. Cette dernière est trop compliquée, elle contient trop de subdivisions, de lettres, de chiffres et de sous-chiffres. Mais il n'est personne au courant d'un travail de ce genre qui ne sache combien est difficile le classement méthodique d'une bibliothèque générale. Or, on ne trouve pas seulement ici l'histoire générale et particulière, mais jusqu'aux sciences naturelles. Ajoutons encore que ce premier volume ne renferme déjà pas moins de 80 pages d'additions et de rectifications. Quoi qu'il en soit, c'est une œuvre fort méritoire et qui est appelée, comme celle des volumes précédents, à rendre de perpétuels services.

— Le t. I du remarquable ouvrage de M. G. Tomassetti, *Della campagna romana nel medio evo,* est paru; il fait l'histoire des voies Appia, Ardeatina, Aurelia, Cassia, Claudia et Flaminia. On annonce également le t. III du *Regesto di Farfa,* publié par MM. Balzani et Giorgi; le *Regesto Sublacense,* publié par les soins de MM. Allodi et Levi; le t. III des *Diarii di Mgr A. Sala.*

— La *R. Deputazione di storia patria* pour la Toscane a publié le t. VIII des Documents d'histoire italienne contenant le *Codice diplomatico della città d'Orvieto;* ce sont des documents et analyses de documents du xie au xve s., la Carta del popolo, l'histoire communale d'Orvieto avec des notes de M. L. Fumi.

— M. Ermanno Ferrero a publié chez Lœscher (Turin) une *Storia del medio evo,* qui forme le 4e vol. d'un cours d'histoire écrit pour les écoles d'enseignement secondaire. C'est un précis estimable, où les faits sont exposés avec une certaine abondance, mais où la place faite aux institutions est fort mesurée. On s'aperçoit aussi que l'auteur n'est pas toujours au courant des travaux récents. Les mêmes erreurs qui traînent dans la plupart de nos manuels ne sont pas absentes de celui-ci. Il va de soi que M. Ferrero a dû donner une attention particulière aux affaires italiennes.

Livres nouveaux. — *Bertocchi.* Ragguagli storici di Montignoso di Lunigiana dal 1707 al 1784. Lucques, tip. del Serchio. — *Brandileone.* Il diritto romano nelle leggi normanne e sueve del regno di Sicilia. Turin, Lœscher. —

XVIIe siècle : *Le Père Marc d'Aviano. La délivrance de Vienne en* 1683 et *Voyage dans les Pays-Bas en* 1681 (Bruxelles, A. Vromant).

— M. Théodore JUSTE poursuit la seconde édition, entièrement refondue, de son grand ouvrage : *Les Pays-Bas sous Philippe II.* Le deuxième volume embrasse les années 1565-1567, c'est-à-dire le compromis des nobles, les prêches publics des calvinistes, les excès des iconoclastes et la réaction qui les suivit (Bruxelles, Lebègue, Office de publicité).

— M. Jules LAMEERE, procureur général à la Cour d'appel de Gand, vient de publier son dernier discours de rentrée, *De l'histoire du droit et de son étude actuelle dans les Pays-Bas* (Bruxelles, Alliance typographique). M. Lameere passe en revue les principaux travaux les plus récents consacrés en Hollande à l'étude historique du droit et retrace les résultats les plus remarquables auxquels les spécialistes sont arrivés, notamment quant à la réception du droit romain dans les anciens Pays-Bas.

Italie. — M. l'abbé Rinaldo FULIN est décédé le 24 nov. dernier à l'âge de soixante ans. Nos lecteurs rencontraient sans cesse son nom dans l'analyse de l'*Archivio veneto* qu'il avait fondé en 1871 avec Ad. Bartoli ; la vaste publication des *Diarii* de Marino Sanuto est en grande partie son œuvre. Le plus estimé de ses ouvrages est relatif aux Inquisiteurs d'État. Il a publié aussi un *Compendio di storia veneta,* les *Diarii e diaristi veneziani,* des études sur Paruta, Casanova et Daniel Manin. C'était un grand travailleur et un érudit très exercé.

— Dans le t. XXIII des *Atti* de la *R. Accademia Lucchese di scienze, lettere ed arti* paru en 1884 (Lucques, Giusti), nous signalons un mémoire de M. G. Sforza sur la patrie, la famille et les parents du pape Nicolas V, et un essai de M. Salvatore Bongi sur le commerce des Lucquois aux XIIIe et XIVe siècles.

— La Société des bibliophiles de Turin se propose de publier des écrits inédits ou introuvables à 250 ex. de choix. Le 1er contient un poème du XVIe s. intitulé : « Successo de l'Armata de Solimano Ottomano nell' impresa di Malta. »

— Nous devons à M. Carlo CANETTA une très utile table des dix premières années de l'*Archivio storico lombardo,* 1874-83 (Milan, Dumolard, 1884). Elle se divise en trois parties : 1° les sommaires, par ordre chronologique des 40 fasc. qui composent cette première série de l'Archivio; 2° la table alphabétique des noms d'auteurs avec l'indication exacte de tous les articles, mémoires, documents, qu'ils ont publiés dans l'Archivio; 3° une table des noms de lieu, de personnes et de matières, rangée sous onze chapitres différents. En appendice est donné le Catalogue du Bulletin de la Consulta du Museo storico-artistico de Milan (1874-77) et de la Rivista archeologica de Côme (1879-83).

— La *R. Deputazione di storia patria* de Turin vient d'entreprendre

— Le numéro de *The Nation* du 22 janv. dernier contient une lettre intéressante de M. Parkman en réponse à M. Philip H. Smith, au sujet de la transplantation des Franco-Acadiens par les Anglais en 1755. Les Anglais avaient-ils au moins quelques raisons avouables? Non, disait M. Smith, et la preuve, c'est qu'ils ont fait soigneusement disparaître des Archives de la Nouvelle-Écosse tous les documents relatifs à cette triste affaire. M. Parkman répond qu'aucun document n'a disparu, qu'ils n'ont pas cessé d'exister aux archives de la province, qu'enfin ils ont été publiés par l'archiviste même du gouvernement, M. Thomas B. Atkins, sous le titre : *Selections from the Archives of Nova Scotia*. Quant au fait même de la transplantation, M. Atkins pense que c'était une mesure « aussi inévitable qu'elle fut cruelle. » M. Parkman se contente de dire que les Franco-Acadiens étaient poussés par leurs prêtres à la révolte, et que les Anglais avaient tout à craindre d'eux; mais qu'on eût pu arrêter les principaux meneurs, sans commettre ce crime de lèse-nation digne des pires époques de barbarie.

Espagne. — Prescott, dans son Histoire de la conquête du Pérou, fait un grand usage d'un récit qu'il attribue à don J. Sarmiento. Ce récit n'est pas autre chose que la seconde partie de la chronique de Cieza de Léon. C'est ce qu'ont reconnu en même temps M. Manuel Gonzalez de la Rosa et don J. de la Espada. Ce dernier a donné en 1880 une édition annotée de l'ouvrage sous le titre : *Seconda parte de la Crónica del Perú, que trata del señorio de los Incas,* dans la Bibliotheca Hispano-Ultramarina. En 1883, la Hakluyt Society en a donné une traduction, accompagnée de notes et de commentaires, par M. R. Markham. La 1re partie de la chronique a été imprimée en 1554, et une traduction donnée par la Hakluyt Society en 1864. La 3e partie est encore inédite, de même que les livres I et II de la 4e (guerre entre Pizarre et Almagro); le livre III (histoire de la guerre civile à Quito) a été publié à Madrid, par M. J. de la España en 1877; les livres IV et V paraissent n'avoir jamais été rédigés (*The Nation,* 11 déc. 1884).

Livres nouveaux. — *Duro.* La Armada invencible. T. I. Madrid, Rivadeneyra. — *Villa.* Historia de la campaña de 1647 en Flandes. Madrid, Hernandez. — *V. de la Fuente.* Historia de las universidades, colegios y demas establecimientos de enseñanza en España. T. I. Madrid, Aguado. — *P. Fita.* Estudios historicos. Madrid, Fortanet.

Suisse. — La Société d'histoire de Saint-Gall a célébré, le 20 décembre dernier, le 25e anniversaire de sa fondation par une fête tout à fait réussie, à laquelle ont pris part, avec un égal empressement, les autorités saint-galloises, les Sociétés scientifiques et les corporations industrielles de la ville.

A cette occasion, nous avons eu le plaisir d'apprendre que la Société a conféré à notre collaborateur M. P. Vaucher, ainsi qu'à MM. L. Baumann, directeur des archives à Donaueschingen, et J. Strickler, à Berne, le diplôme de membre honoraire.

XVIIe siècle : *Le Père Marc d'Aviano. La délivrance de Vienne en* 1683 et *Voyage dans les Pays-Bas en* 1681 (Bruxelles, A. Vromant).

— M. Théodore JUSTE poursuit la seconde édition, entièrement refondue, de son grand ouvrage : *Les Pays-Bas sous Philippe II.* Le deuxième volume embrasse les années 1565-1567, c'est-à-dire le compromis des nobles, les prêches publics des calvinistes, les excès des iconoclastes et la réaction qui les suivit (Bruxelles, Lebègue, Office de publicité).

— M. Jules LAMEERE, procureur général à la Cour d'appel de Gand, vient de publier son dernier discours de rentrée, *De l'histoire du droit et de son étude actuelle dans les Pays-Bas* (Bruxelles, Alliance typographique). M. Lameere passe en revue les principaux travaux les plus récents consacrés en Hollande à l'étude historique du droit et retrace les résultats les plus remarquables auxquels les spécialistes sont arrivés, notamment quant à la réception du droit romain dans les anciens Pays-Bas.

Italie. — M. l'abbé Rinaldo FULIN est décédé le 24 nov. dernier à l'âge de soixante ans. Nos lecteurs rencontraient sans cesse son nom dans l'analyse de l'*Archivio veneto* qu'il avait fondé en 1871 avec Ad. Bartoli ; la vaste publication des *Diarii* de Marino Sanuto est en grande partie son œuvre. Le plus estimé de ses ouvrages est relatif aux Inquisiteurs d'État. Il a publié aussi un *Compendio di storia veneta,* les *Diarii e diaristi veneziani,* des études sur Paruta, Casanova et Daniel Manin. C'était un grand travailleur et un érudit très exercé.

— Dans le t. XXIII des *Atti* de la *R. Accademia Lucchese di scienze, lettere ed arti* paru en 1884 (Lucques, Giusti), nous signalons un mémoire de M. G. Sforza sur la patrie, la famille et les parents du pape Nicolas V, et un essai de M. Salvatore Bongi sur le commerce des Lucquois aux XIIIe et XIVe siècles.

— La Société des bibliophiles de Turin se propose de publier des écrits inédits ou introuvables à 250 ex. de choix. Le 1er contient un poème du XVIe s. intitulé : « Successo de l'Armata de Solimano Ottomano nell' impresa di Malta. »

— Nous devons à M. Carlo CANETTA une très utile table des dix premières années de l'*Archivio storico lombardo,* 1874-83 (Milan, Dumolard, 1884). Elle se divise en trois parties : 1° les sommaires, par ordre chronologique des 40 fasc. qui composent cette première série de l'Archivio; 2° la table alphabétique des noms d'auteurs avec l'indication exacte de tous les articles, mémoires, documents, qu'ils ont publiés dans l'Archivio; 3° une table des noms de lieu, de personnes et de matières, rangée sous onze chapitres différents. En appendice est donné le Catalogue du Bulletin de la Consulta du Museo storico-artistico de Milan (1874-77) et de la Rivista archeologica de Côme (1879-83).

— La *R. Deputazione di storia patria* de Turin vient d'entreprendre

velles, entra en relations avec Mirabeau, Lafayette, Barnave, Dumouriez, Fabre d'Églantine, Anacharsis Clootz, etc., puis, la Révolution poursuivant son cours, traversa tant bien que mal les journées sanglantes qui lui faisaient horreur, passa d'Europe en Amérique pour y remplir une mission du Directoire, et finit, comme de raison, par perdre les derniers restes d'une fortune qu'il avait depuis longtemps compromise (*Caspar Schweizer, ein Charakterbild aus dem Zeitalter der franzæsischen Revolution*. Berlin, W. Hertz, un vol. in-8° de CVI et 286 p.). L'introduction que M. B. a mise en tête de l'œuvre posthume de David Hess renferme, en outre, de curieux détails sur la campagne de 1799 en Suisse et la bataille de Zurich.

— M. le professeur J. DIERAUER vient de publier un grand et beau travail sur le landammann Ch. Müller-De Friedberg (1755-1836), le magistrat éminent entre tous auquel le canton de Saint-Gall doit en grande partie son organisation (*Müller-Friedberg. Lebensbild eines Schweizerischen Staatsmannes;* Saint-Gall, Fehr, un vol. in-8° de XX et 484 p.). L'auteur, qui a eu à sa disposition d'inépuisables matériaux, a su les employer avec un rare discernement, et cette biographie si bien composée, où tout converge sans effort sur le sujet qu'il s'agit de mettre en saillie, assignera sans aucun doute à M. D. la place que ses amis particuliers lui décernaient depuis longtemps parmi les historiens les plus distingués de la Suisse.

L'ouvrage, comme nous l'indiquions tout à l'heure, est consacré surtout à l'histoire du canton de Saint-Gall, depuis sa création en 1803 jusqu'à la Révolution pacifique qui mit fin en 1831 à la vie publique de Müller-Friedberg. Nous ne saurions songer à en faire ici l'analyse; mais nous signalerons, entre autres, aux lecteurs de la *Revue* les deux premières parties où l'on peut voir ce qu'il advint, à la fin du XVIIIe s., de la vieille principauté ecclésiastique de Saint-Gall, et, dans la quatrième, les chapitres où il est parlé des affaires suisses de 1802, de la Consulte helvétique et de l'Acte de médiation.

— La librairie G. Bridel, à Lausanne, vient de mettre en vente la 3° édition, revue et augmentée, du *Tableau du canton de Vaud,* par M. Louis VULLIEMIN.

— MM. L. DUFOUR-VERNES et E. RITTER ont fait réimprimer, avec une courte préface et quelques documents nouveaux, les pages de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné qui traitent de l'Escalade de 1602 (Genève, H. Georg, brochure in-8° de 30 p.).

— M. J.-B. GALIFFE vient, avec l'aide de quelques collaborateurs (MM. F. Reverdin, L. Dufour-Vernes, E. Ritter, etc.), de publier le tome V des *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours.*

Danemark. — M. VEDEL, savant publiciste et diplomate danois, a réuni la *Correspondance ministérielle du comte de Bernstorff,* de 1751 à

1770, 2 vol., à Copenhague. Ces pièces, choisies avec soin, et dont la plupart sont en français, présentent un intérêt très réel, non seulement pour l'histoire du Danemark, mais pour l'histoire de toute la politique européenne à laquelle cet État se trouvait mêlé. M. Vedel a fait précéder les lettres d'une notice excellente, également en français, et il y a joint un volume complémentaire, en danois : *Den aeldre Grev Bernstorffs ministerium.*

LIVRES NOUVEAUX. — *Njala.* Utgivet efter gamle handskrifter af des kongelige nordiske Oldskrift-Selskab. Bd. II. Copenhague, Gyldendal.

Pays-Bas. — La mort de M. J. FRUIN, professeur de droit à l'université d'Utrecht, a été une grande perte pour l'étude de l'histoire du droit dans les Pays-Bas. On a de M. Fruin plusieurs études sur cette science, qui a pris un grand essor dans les dernières années; M. Fruin était de ceux qui ont beaucoup contribué à ce succès. C'est surtout à son initiative qu'on doit l'érection d'une Société pour la publication des sources du droit néerlandais dans le moyen âge; son dernier ouvrage était : *De oudste rechten der Stad Dordrecht.*

— M. C. BUSKEN HUET, de Paris, a achevé son livre : *Het Land van Rembrand,* étude intéressante sur la civilisation néerlandaise au XVIIe siècle au point de vue de la civilisation européenne.

— M. J. TER GOUW a publié un nouveau volume de son œuvre monumentale : « *Geschiedenis van Amsterdam;* » les quatre volumes qui ont paru jusqu'ici traitent de l'histoire de la capitale depuis ses premières origines jusqu'au temps de Philippe II (1300-1555).

— M. H. KOLLIGS, de Bonn, a consacré une brochure à la première période de la vie politique de Guillaume le Taciturne; cette brochure, intitulée : *Wilhelm von Oranien und die Anfänge des Aufstandes der Niederlande,* s'occupe surtout du mariage du prince avec Anne de Saxe et donne des documents nouveaux tirés des archives de Marbourg.

— M. VAN LANGERAAD a écrit une dissertation de doctorat : *Guido de Bray,* enrichie de plusieurs documents intéressants sur les commencements du calvinisme et des troubles dans les Pays-Bas au XVIe siècle.

— M. VAN DEVENTER, le continuateur du bel ouvrage de M. de Jonge : *De Ophomst van het Nederl. gezag in Oost-Indie,* tiré de sources inédites, a publié le 12e volume, contenant l'histoire des Indes Néerlandaises de 1781 à 1799, période pendant laquelle les relations de la République avec la France étaient très étroites, aussi dans les Indes.

— La *Société des arts et sciences de Batavia* a publié le premier volume d'un remarquable ouvrage intitulé : *Realia. Registre des résolutions générales issues de la citadelle de Batavia* (1632-1805), collection intéressante de documents sur l'histoire des Indes Néerlandaises.

— Les études de M. VEEGENS sur l'histoire des Pays-Bas, particulièrement au XVIIe siècle, sont réunies sous le titre : *Historische Schriften*

(2e vol.); Jean de Witt et son temps ont été le sujet de plusieurs de ces études.

— M. Campbell a donné un deuxième *supplément* à ses *Annales de la typographie Néerlandaise au XVe siècle*, ouvrage classique sur cette matière.

— Un registre des inventaires des archives de l'État dans les Pays-Bas a paru dernièrement; ce registre peut être utile à tous les étrangers qui s'occupent de l'histoire de la Hollande.

— M. Tellegen, professeur à l'université de Groningen, a réuni quelques beaux articles sur les premières années du royaume des Pays-Bas dans un livre : *De Wedergeboorte van Nederland;* la Constitution de 1814 est le sujet principal de ces études.

— Dans un périodique, intitulé : *Archief voor Nederlandsche Kerkgeschiedenis,* M. Acquoy, professeur à l'université de Leiden, a écrit un article sur les psaumes de Marnix; M. Kleyn, sur les Bibles en langue hollandaise au British Museum; M. Meyboom, sur l'influence des idées du mystique allemand Heinrich von Suso dans les Pays-Bas; M. Wybrands a publié un sermon de Brugman, orateur du xve siècle, dont le nom a passé en proverbe.

— Le périodique *Oud-Holland* continue à dépouiller les archives des Pays-Bas pour y chercher des notices sur les peintures et les poètes de la Hollande.

— Les périodiques catholiques, *Archief van het bisdom Haarlem en* et *Archief van het bisdom Utrecht,* s'occupent de l'histoire de l'église catholique dans les Pays-Bas, surtout sous la République.

Erratum.

Tome XXVI, p. 447, ligne 30 : au lieu de *Pirenne*, cartulaire de Dinant, lisez *Stan. Bormans.*

Tome XXVII, p. 108, à la note : au lieu d'Archéologie *étrangère* et romaine, lisez *étrusque* et romaine.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

H. de Grammont. Études algériennes. 3e partie : la rédemption 1
G. Fagniez. La mission du P. Joseph à Ratisbonne en 1630 . 38, 241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

A. Coville. Observations sur deux sources du règne de Louis VII 351
H. Reynald. Le baron de Lisola. Sa jeunesse et sa première ambassade en Angleterre (1613-1645) 300
F. Puaux. La dernière requête adressée par les protestants de France à Louis XIV en janvier 1685 68
A. D. Le dernier mot sur la charge de Sedan : le rapport du général de Galliffet 100

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne et Autriche (publications relatives à l'histoire romaine, 1882-1883), par H. Haupt. 122, 379
France, par G. Monod et Ch. Bémont 106, 358

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

De Barthélemy. Les correspondants de la marquise de Balleroy 442
Erslev. Dronning Margrethe 160
Lebrun (Géneral). Bazeilles-Sedan 154
Lizeray et O'Dwyer. Leabar Gabala. Livre des invasions . . 444
Schrœrs. Hincmar, Erzbischof von Reims 436
Steenstrup. Danelag. 423
— Danke og norske riger paa de brittiske œer i Danevældens Tidsalder. 157
Ussel (Ph. d'). La démocratie et ses conditions morales . . 163

CORRESPONDANCE.

Lettres de M. Falletti-Fossati et de M. P. à propos du tumulte des Ciompi. — Lettre de M. Sautereau à propos du général de Wimpffen 149, 153

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 174, 452
2. Académie des sciences morales et politiques 174, 453
3. Annuaire de la faculté des lettres de Bordeaux . . . 173

Pages
4. Bibliothèque de l'École des chartes 166, 446
5. Bulletin critique 168, 448
6. Bulletin des bibliothèques et des archives 169
7. Bulletin d'archéologie chrétienne 169
8. Bulletin d'histoire ecclésiastique 172
9. Comité des Travaux historiques et scientifiques . . . 448
10. La Controverse religieuse et le Contemporain . . . 171, 451
11. Le Correspondant 171, 450
12. Le Curieux 448
13. La Gazette des Beaux-Arts 449
14. Le Journal des Savants 168
15. La Nouvelle Revue 171
16. Nouvelle Revue historique de droit 170, 451
17. La Révolution française 166, 450
18. Revue africaine 172, 452
19. Revue archéologique 169
20. Revue bourbonnaise 172
21. Revue celtique 451
22. Revue critique d'histoire et de littérature 167, 447
23. Revue de Gascogne 173, 451
24. Revue de l'Agenais 172, 451
25. Revue de l'Art français 172
26. Revue de l'Histoire des Religions 170
27. Revue des Deux-Mondes 170, 450
28. Revue des Études juives 170
29. Revue des Questions historiques 165, 446
30. Revue historique et archéologique du Maine 173, 452
31. Revue politique et littéraire 171
32. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 176
33. Société d'émulation de l'Ain 176
34. Société de l'Histoire de Normandie 175
35. Société de l'Histoire de Paris 175
36. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 174, 453
37. Société des Antiquaires de l'Ouest 175
38. Société historique et archéologique du Gâtinais . . . 176
39. Société nationale des Antiquaires de France 174, 453
40. Le Spectateur militaire 172, 451

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 176
2. Revue de Belgique 454

ALSACE-LORRAINE.

1. Revue d'Alsace 177

ALLEMAGNE.

1. Alemannia 179, 459
2. Altmærkischer Verein f. vaterl. Geschichte 186
3. Annalen des histor. Vereins f. Niederrhein 189
4. Archiv für Anthropologie 463
5. Auf der Hœhe 180, 458